This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

491287

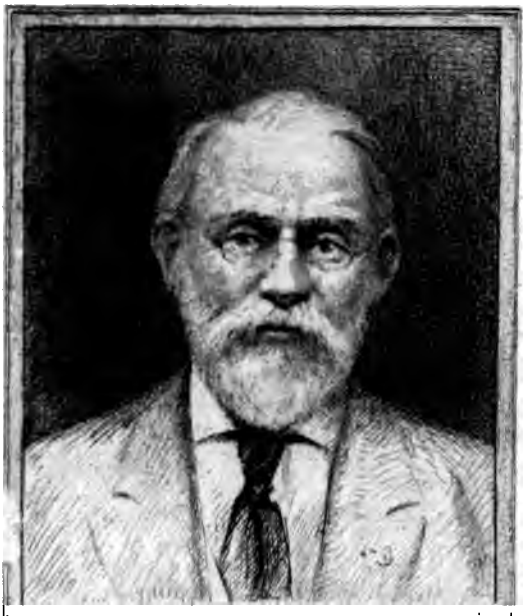

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

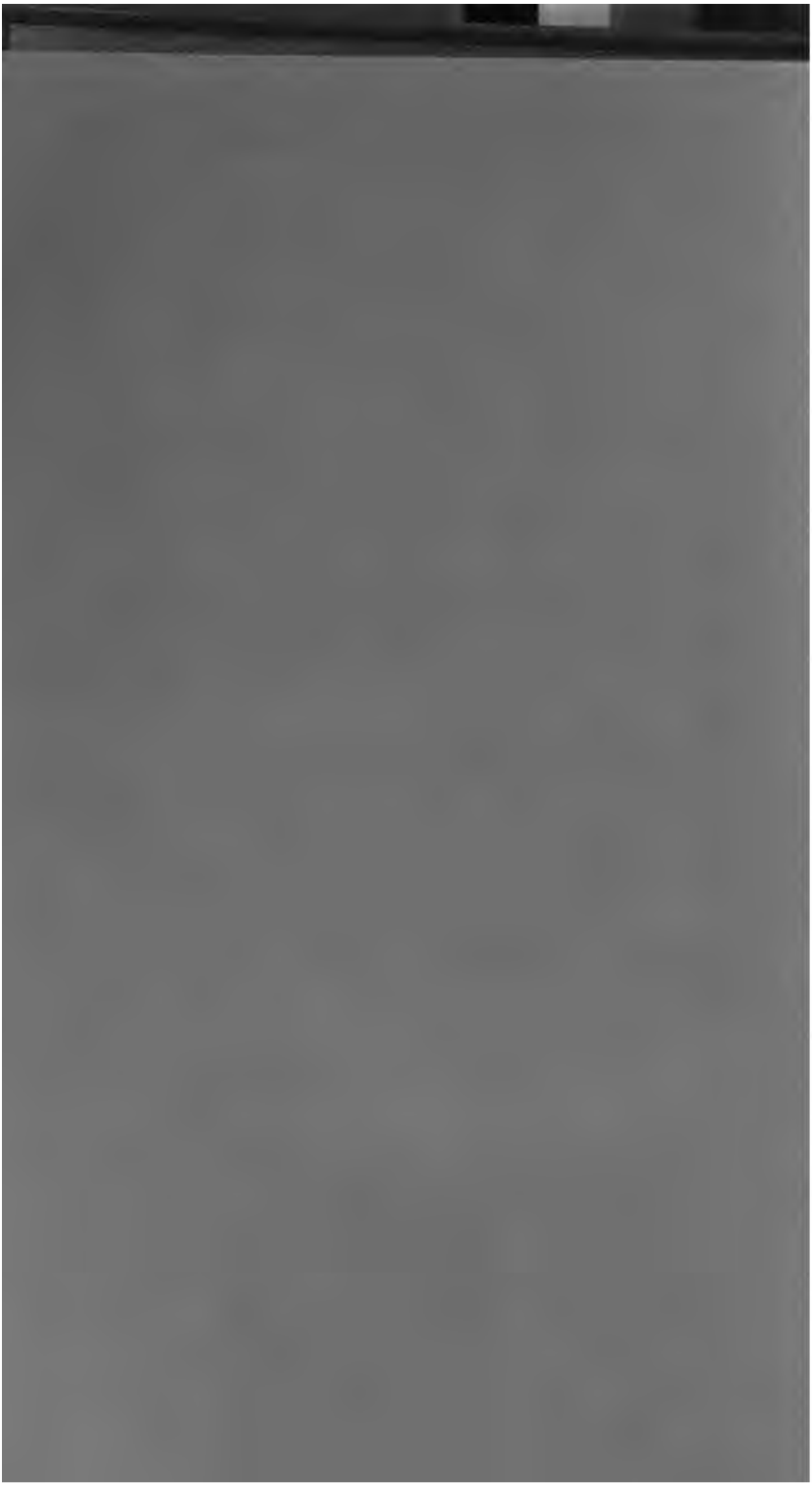

ACADÉMIE D'AIX

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES

SCIENCES, AGRICULTURE, ARTS ET BELLES-LETTRES

d'Aix

TOME XI

AIX-EN-PROVENCE
CHEZ MARIUS ILLY, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE
—
1878

Dunning
Myth.
2-1-31
24339

Avant-Propos

—

Le tome dixième des Mémoires de l'Académie d'Aix a été publié en 1873. Si le tome onzième a tardé cinq ans de paraître, ce n'est point que la bonne volonté ait fait défaut à cette société, ni l'activité à ses membres. Plusieurs d'entre eux ont poursuivi des travaux qui, à raison de leur importance même, ne pouvaient trouver place dans un recueil nécessairement restreint.

D'autre part, l'Académie n'a obtenu que par intermittence les ressources qui lui sont strictement indispensables pour remplir sa tâche.

De meilleurs jours sont venus pour elle, des allocations lui ont été rendues, et elle a lieu d'espérer que la juste libéralité de l'Etat lui sera de nouveau assurée.

Pendant cette période, notre Compagnie a réalisé deux de ses vœux les plus anciens et les

plus constants. Elle a installé dans un local spécial ses archives et sa bibliothèque ; elle-même a trouvé une hospitalité courtoise dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

Dégagée de ces préoccupations, elle a pu consacrer ses soins à un nouveau volume, dont l'intérêt n'est pas au-dessous des volumes antérieurs. La variété des sujets traités est en rapport avec la mission d'une société dont le nom seul indique l'union de toutes les branches du savoir.

On remarquera que l'Académie appelle à son aide non seulement ses membres résidants, mais aussi ses collaborateurs du dehors. Elle sera toujours heureuse d'ouvrir à ces derniers ses publications comme ses séances.

Au moment où nous succédons à notre vénérable prédécesseur, M. Mouan, dont les services remontent à plus de quarante ans et dont le dévouement a eu une influence si heureuse sur nos travaux, nous sommes pleins du désir de continuer son œuvre et d'apporter à l'accomplissement de nos fonctions un zèle égal au sien.

Cte GASTON DE SAPORTA
Secrétaire perpétuel
Pour la Section des Sciences.

CHARLES DE RIBBE
Secrétaire perpétuel
Pour la Section des Lettres.

NOMENCLATURE FRANCO-PROVENÇALE

DES PLANTES

QUI CROISSENT DANS NOTRE RÉGION

Par M. le Dr Marius RÉGUIS,

Précédée d'un Rapport de M. ACHINTRE.

RAPPORT DE M. ACHINTRE

SUR L'OUVRAGE DE M. RÉGUIS

Lu à l'Académie le 30 *janvier* 1877

MESSIEURS,

La plupart des sciences se passent du concours des personnes qui y sont étrangères, et ceux qui les cultivent se livrent solitairement à leurs méditations ou à leurs recherches dans le silence du cabinet et des bibliothèques publiques. Il n'en est pas ainsi des sciences naturelles et surtout de la botanique. Elles embrassent, suivant la belle expression de Linné, « *Quidquid sub Dio est.* » — Mais tout ce qui est sous la voûte des cieux n'attire pas à un égal degré l'attention et la curiosité des habitants de la campagne. La botanique jouit de ce privilège bien plus qu'aucune autre branche des sciences naturelles. En effet, il n'est

pas d'époque dans l'antiquité la plus reculée, comme aujourd'hui parmi les nations les plus barbares, où les naturels du pays n'aient donné des noms aux principales espèces qui croissent à côté d'eux. Comment pourrait-il en être autrement, quand il s'agit d'un règne de la nature qui d'abord charme la vue par la beauté et par la richesse variée des espèces qui le composent? Comment l'homme le plus étranger à la civilisation pourrait-il s'empêcher de désigner par un nom particulier le végétal qui le nourrit, les fruits qui ornent sa table, et enfin tous les végétaux qui chaque jour flattent sa vue et son odorat et satisfont les besoins les plus indispensables de la vie? Ces noms furent d'abord simples et faciles à retenir, composés en général d'un seul mot tiré de la vertu réelle ou supposée d'une plante; mais s'appliquant à un très petit nombre d'individus. Les savants qui précédèrent Linné, par un excès contraire, substituèrent à ces dénominations insuffisantes ce qu'ils appelèrent la phrase botanique. C'était une courte description de la plante, le plus souvent en bon latin. Il n'en fallait pas moins une phrase entière pour désigner le plus humble des végétaux. Les plaisants ont fait remarquer que les dames qui s'occupaient de cette science aimable avaient l'air de jurer, quand elles ornaient la description d'une plante de quelque faute contre la véritable prononciation prosodique. Il faut convenir qu'elles n'étaient pas les seules à sentir les inconvénients de cette méthode vicieuse et que les savants doués de la

plus vaste mémoire succombaient sous le poids de ce latin devenu un obstacle pour les progrès de la science à mesure qu'elle étendait ses découvertes.

Enfin Linné vint et le premier appliqua aux sciences naturelles les procédés de la philosophie. Deux mots suffirent désormais pour faire connaître une plante : le premier désigna le genre auquel elle appartenait ; le second, la différence qui lui était propre. Ce fut la lumière dans le chaos : le monde savant la salua avec reconnaissance et marcha d'un pas plus sûr dans les voies nouvelles éclairées par le génie du grand botaniste.

Après cette belle et utile révolution qui fixait pour toujours les lois du langage en histoire naturelle, on est tenté de se demander s'il est bien nécessaire de s'occuper des dénominations locales et de revenir pour ainsi dire à la barbarie des premiers âges de la botanique. Vous le savez, Messieurs, cette science ne s'étudie pas à domicile, il faut visiter les lieux où croissent les végétaux qu'on veut récolter, il faut interroger quelquefois les paysans qui habitent ces lieux ; et comme ils ne savent pas la langue latine, il faut leur parler celle qu'ils connaissent : de là, la nécessité de connaître les noms provençaux des plantes. La plupart des auteurs qui ont écrit sur la botanique de la Provence n'ont pas négligé ces noms. Garidel en cite quelques-uns. Castagne, ce botaniste distingué, que l'Académie d'Aix a compté parmi ses membres, a beaucoup ajouté à la nomenclature de

Garidel ; Laugier de Chartrouse, d'Arles : Palun, d'Avignon, également. Le dernier catalogue des plantes d'Aix, qui fait partie de vos mémoires, a payé son tribut et ajouté quelque chose aux richesses de ses illustres devanciers.

L'ouvrage de M. Marius Réguis soumis au jugement de l'Académie, et dont vous m'avez chargé de vous rendre compte, s'écarte par son plan général de tous les ouvrages que je vous ai cités. En effet, chez ces auteurs qui voulaient faire connaître la Flore d'une localité restreinte, les noms provençaux n'étaient qu'un accessoire, M. Réguis, au contraire, a fait un ouvrage complet sur la matière ; il a embrassé dans sa nomenclature végétale toutes les dénominations de l'ancienne Provence et il a exécuté ce vaste plan avec une exactitude qui ne laisse presque rien à désirer. Je n'ai pas la prétention de juger souverainement et en peu de jours un ouvrage qui est le fruit de longues et consciencieuses recherches et dont le temps seul peut faire apprécier le mérite et faire ressortir les défauts. Je me contenterai de vous faire connaître comment j'ai procédé à cet examen. J'ai pris une feuille de papier pour noter les omissions, une autre pour noter les additions, j'ai lu avec la plus grande attention l'ouvrage de M. Réguis, ayant sous les yeux un manuel de toutes les plantes de Provence qui était tiré des auteurs et qui me servait depuis longues années. Voici le résultat obtenu : la note des noms douteux ou omis a été d'une quinzaine ; celle des

plantes ajoutées a été de trente-trois colonnes du format de ce rapport, c'est-à-dire un total d'environ douze cents plantes non dénommées par les devanciers de M. Réguis.

Sans doute, les auteurs qui traitent une matière quelconque sont naturellement portés à ajouter plutôt qu'à retrancher, pour avoir la gloire d'avoir produit une œuvre plus complète que les autres. Notre auteur nous a paru sacrifier à ce désir au moins une fois, c'est lorsqu'il a appelé le *Tulipa præcox, Toulipan proumièrenco*. Cette espèce a été créée de nos jours par l'italien Tenore, dans sa Flore de Naples. Elle ressemble tellement au *T. oculus-solis*, que les botanistes étrangers qui viennent visiter notre territoire ont peine à les distinguer l'une de l'autre. J'ajouterai que des botanistes distingués se refusent encore à admettre cette espèce. Laissant de côté la question scientifique pour ne m'occuper que de la question philologique, je demanderai à M. Réguis s'il a jamais entendu un seul paysan donner à cette tulipe le nom scientifique de *Proumièrenco ?* Nous sommes ici dans un pays riche en tulipes. J'ai causé avec beaucoup de paysans intelligents. Eh bien, je déclare qu'ils ne connaissent que les tulipans rouges, c'est-à-dire *Oculus-solis*, *Lortetii* et *Præcox*, les jaunes, *Sylvestris* et *Celsiana*, la rouge et blanche *Clusiana*. Si vous traduisez le *T. præcox* par *Tulipan proumièrenco*, sans doute votre traduction est irréprochable ; mais prenez garde que vous vous écartez du but de

votre ouvrage, vous voulez nous faire connaître les noms provençaux. Citez ceux qui existent et ne nommez pas de votre autorité privée une plante tout-à-fait inconnue des paysans de nos jours (1). J'insiste sur ce point, et je crois que le manuscrit de M. Réguis a besoin d'un contrôle sérieux, s'il a appliqué son système à un certain nombre de plantes (2). Je n'ignore pas la difficulté qu'il y a à tirer la vérité de la bouche d'un paysan ; ils ne connaissent guère que les plantes qu'ils cultivent : celles qui sont nuisibles aux moissons ou dont la beauté attire particulièrement leurs regards, le reste est impitoyablement rejeté dans la vaste famille des *mauvaises herbes*. On a donc beaucoup exagéré les connaissances botaniques des gens de la campagne, et quand il s'agit d'un nom, il faut interroger divers individus et dans diverses localités : c'est l'œuvre du temps, de la patience et d'une critique exercée. Je puis vous donner un exemple de la manière dont un nom de plante se révèle

---

(1) M. Réguis nous a assuré que plusieurs paysans lui avaient nommé *Tulipan proumièrenco* des tulipes rouges, mais sans nous assurer que cette dénomination se rapportât exactement au *Tulipa præcox* de Tenore. Nous persistons donc dans l'opinion que nous avons émise. Du reste, il ne serait pas impossible que les observations des gens de la campagne eussent concordé avec celles des botanistes.

(2) D'après les explications orales de l'auteur, la marche qu'il a suivie nous paraît irréprochable.

quelquefois aux botanistes et se fait accepter par les hommes compétents. Le 3 juin 1869 trois botanistes, fatigués par une longue marche et par la chaleur du jour, cherchaient, entre Rognac et Velaux, de l'ombre et de l'eau pour faire leur frugal repas. Le hasard les conduisit vers une source abondante et limpide près du hameau de Sarragousse. Une jeune femme qui lavait du linge s'empressa de conduire ces étrangers sous son toit hospitalier, où ils trouvèrent une table avec du linge d'une propreté irréprochable pour y étaler leurs provisions de bouche. Pendant le repas la conversation s'engagea avec le mari, ancien militaire et paysan intelligent ; il crut avoir affaire avec des médecins, du moment que ces Messieurs cherchaient des plantes. La jeune femme leur demanda alors s'ils connaissaient le *thé rouge des collines ;* sur leur réponse négative, elle gravit de son pied le plus léger un tertre voisin et leur apporta le *coris monspeliensis*, jolie plante de la famille des primulacées, très-commune dans notre territoire et dont les habitants de Sarragousse se servent en guise de thé. De ces trois botanistes, deux ont fait le catalogue des plantes d'Aix : mon regretté ami Amédée de Fonvert et moi. Nous nous sommes demandé si nous étions suffisamment autorisés à introduire ce nouveau nom dans notre ouvrage ; nous n'avions pour nous l'autorité d'aucun botaniste. Nous nous décidâmes à adopter ce nom qui nous parut être dans les conditions voulues pour se produire dans le monde : *thé*, parce qu'il est

un succédané de cette plante ; *rouge*, c'est sa couleur ; *dei couelo*, c'est le plus souvent son habitation. M. Réguis l'a admis dans sa nomenclature. On peut désormais regarder son état-civil comme en règle.

Il m'est impossible de vous dire si M. Réguis a usé de la même réserve pour l'admission des noms si nombreux qu'il nous a fait connaître. Ce que je puis dire, c'est que son ouvrage, tel qu'il est, fera époque dans la nomenclature provençale, et je soumets à l'Académie un moyen de le contrôler pour le faire arriver à la perfection qu'un pareil travail mérite d'atteindre. Depuis plusieurs siècles la Provence voit chaque jour s'augmenter son vocabulaire botanique, c'est un travail d'analyse lent et continu qui se produit simultanément sur les différents points de cette région. Le moment ne serait-il pas venu de réunir par la synthèse toutes ces connaissances éparses et de n'en faire qu'un corps ? Quel serait le moyen d'atteindre ce but ? — Vous savez que la mode des congrès scientifiques s'est singulièrement développée de nos jours. Beaucoup de personnes en contestent l'utilité pour autre chose que pour les restaurants. Je suis loin de partager cette opinion, surtout quand il s'agit d'une spécialité comme celle qui nous occupe. Un ouvrage de nomenclature botanique franco-provençale doit, selon moi, être rédigé dans un congrès composé de peu de personnes choisies dans diverses localités. — Dans ce congrès on soumettrait à une révision générale les noms provençaux, l'orthographe, la prononciation.

Chacun arriverait avec ses notes, et M. Réguis aurait de droit la présidence de cette assemblée qui ne ferait que réviser son ouvrage, sans se l'approprier, et en y ajoutant seulement la recommandation d'un examen approfondi. Je ne voudrais pas que ce congrès fût annoncé à grand renfort de journaux et par toutes les trompettes de la renommée ; je voudrais au contraire une réunion sans bruit, s'occupant d'une science modeste et de la partie la plus modeste de cette science, et ne se révélant au public que par un résultat utile. Si ce congrès doit aboutir, s'il doit doter la Provence d'un ouvrage qui lui manque, en un mot élever un monument utile et durable, je crois qu'il appartient à l'Académie d'Aix d'en assurer l'exécution par son patronage et son initiative.

Ma conclusion, Messieurs, est que le titre de membre correspondant soit accordé à M. Réguis, et que son excellent ouvrage soit imprimé dans le prochain volume de nos Mémoires.

A Monsieur Alphonse DERBÈS

DOCTEUR-ÈS-SCIENCES

Et Professeur de Botanique à la Faculté des Sciences de Marseille.

Plus il y a d'yeux qui regardent, avez-vous dit un jour, plus il y a de chances d'arriver à la vérité. Ces paroles du *Maître* ne sont pas restées lettre morte pour l'Élève : il a ouvert ce grand livre qu'on nomme la *Nature* et s'est mis à épeler le passage qui a trait aux sciences naturelles, passage que vous lisez si bien. De recherche en recherche cette modeste brochure est arrivée ; permettez-moi de vous l'offrir : elle a besoin d'un répondant.

Veuillez agréer, avec ce faible témoignage de reconnaissance, l'expression des sentiments profondément respectueux de votre bien affectionné Élève,

RÉGUIS Marius.

Meyrargues, le 1er Septembre 1876.

AVANT-PROPOS

—

Enumeravi, examinent alii, inquirant, concilient.

GILIBERT. *Methodus graminum.*

IL est une pierre d'achoppement qui se présente fatalement à tout disciple de Linné : je veux parler de la Synonymie. Les différentes dénominations qui servent à désigner le même être, animal ou plante, dans des communes fort rapprochées, est sans contredit une des causes qui retardent le plus la vulgarisation des sciences naturelles. En effet, peut-il en être autrement quand une plante porte jusqu'à cinq ou six noms. Ainsi, l'*Hippophae rhamnoides* s'appelle tour-à-tour *Aigo-spouncho*, *Arnaveù d'en Durençe*,

Rebaùdin, Aigo-pounicho, Caquié, Aigo-spouscho, etc. D'autres fois, la même dénomination provençale désigne plusieurs plantes fort différentes ; ainsi par *Arnaveù* l'on entend le *Paliurus aculeatus,* l'autre le *Berberis vulgaris*, un troisième le *Lycium europœum*, etc. Or, si un même nom correspond à des êtres différents, la confusion ne tarde pas à s'introduire dans la science ; du langage elle passe dans les idées, la forme vicie le fond.

Plus que personne, j'ai eu à souffrir de cette confusion, alors qu'encore enfant, manquant de livres et de maîtres, je hasardai mes pas chancelants dans ce dédale à nul autre pareil qui a nom Synonymie provençale.

Aussi, je me suis appliqué depuis longtemps à recueillir des noms provençaux ayant trait aux trois règnes de la nature. Aujourd'hui, j'ai en mains de vastes matériaux pour un Dictionnaire Franco-Provençal d'histoire naturelle. Mais, à la veille de publier mon travail, un doute est venu m'assaillir ; n'aurais-je pas omis beaucoup de dénominations, car, bien qu'ayant parcouru la plus grande partie de la Provence, recueillant partout des renseignements, et me faisant montrer, autant qu'il était possible, les êtres

auxquels on donnait tel ou tel nom, je n'ai pourtant pas la prétention d'avoir tout vu, tout connu, tout recueilli.

Une étude locale, comme le font observer MM. Sauzé et Maillard, quelque restreintes que soient ses limites, est comme tout travail humain, nécessairement imparfaite. Le progrès vers la perfection est à la fois l'œuvre du temps, du travail et de l'observation attentive.

Afin de pouvoir combler le plus de lacunes, j'ai cru devoir publier le squelette de mon Dictionnaire sous le titre de *Nomenclature Franco-Provençale*. Il y a deux parties : la première traite des Végétaux, la seconde comprend la Zoologie et la Géologie. Par ce moyen, il sera facile à tous ceux qui s'intéressent aux sciences naturelles de me signaler les noms provençaux échappés à mes investigations, afin qu'il me soit permis de les intercaler dans le Dictionnaire. Inutile de dire que le *suum cuique tribuito* sera toujours respecté, car je me ferai un devoir de signaler les personnes qui me feront parvenir de nouveaux renseignements.

Il m'aurait été facile de joindre à mon travail quelques pages sur l'organographie végétale et de passer

longuement en revue les propriétés de chaque plante. Je n'aurais eu qu'à mettre à profit les nombreuses notes prises aux savantes conférences de mon vénéré maître, M. Derbès. Mais cela ne pouvait convenir ni au but de cette étude, ni au plan que je m'étais tracé. Aussi, j'ai dû, quoique à regret, m'en tenir à des généralités sur les propriétés des familles, conservant précieusement ce que je considère comme une richesse pour l'ouvrage principal : le Dictionnaire.

Puisse ce modeste essai, tout incomplet qu'il est, servir à la vulgarisation de l'Histoire naturelle dans notre belle Provence.

NOTICE

SUR

LES OUVRAGES DE SYNONYMIE QUI ONT PRÉCÉDÉ CETTE ÉTUDE

> Ne croyez pas cependant que nous foulons ici une terre absolument vierge. Si tout était à faire dans ce grave sujet, nous l'avouerons sans fausse modestie, nous ne prendrions pas sur nous la charge de le traiter. Il n'est pas donné au premier venu d'attacher son nom à une création nouvelle : créer est l'œuvre du génie, et les hommes de génie sont bien rares, même par le temps qui court.
>
> *(Le professeur* FUSTER, *de Montpellier.)*

L'étude des plantes qui croissent spontanément dans notre pays a été abordée par plusieurs auteurs, mais ces botanistes se sont contentés, pour la plupart, de dresser des catalogues indiquant les genres et les espèces que l'on rencontre dans la région : Castagne, Palun, de Fonvert et Achintre, de Fonscolombe, de Villeneuve.

D'autres sont allés plus loin. A côté du nom scientifique, ils ont cru devoir placer la description de la plante ainsi qu'un exposé succint de ses différentes propriétés : Garidel, Gérard.

Mais la synonymie a toujours été considérée par ces auteurs comme une question accessoire, et devant, par cela même, être reléguée au second plan. Aussi c'est à peine si, pour quelques rares plantes, le nom vulgaire est placé en regard du nom scientifique.

Pourtant, il est juste de dire que les dictionnaires provençaux renferment dans leurs colonnes un certain nombre de noms de plantes ; mais comme ces ouvrages ont été écrits par des hommes complètement étrangers à la botanique, il en résulte que des erreurs nombreuses s'y sont glissées.

Le dictionnaire d'Honnorat, le seul satisfaisant tant par le fond que par la forme, bien qu'écrit par un docteur en médecine, n'échappe pas au double reproche d'être incomplet et de contenir plusieurs assertions inexactes. Du reste ces dénominations sont là, noyées parmi une foule d'autres articles formant trois gros volumes, de telle façon que cet ouvrage, toujours fort bon à consulter, ne se trouve guère, vu son prix élevé, que dans les bibliothèques des grandes villes, et n'est pas accessible aux populations rurales.

Ainsi, il m'est permis de dire que les ouvrages ex-professo publiés sur la synonymie provençale se réduisent, en dernière analyse, à une petite brochure de L. de C., relative seulement à la flore des environs d'Arles. « La Nomenclature patoise des plantes, » de l'auteur arlésien est défectueuse sous tous les rapports. On se demande avec étonnement comment une foule

de noms fort usités ont pu échapper à ses investigations? Tels sont : Tamarisso, Platano, Sausé muscad, Sausé plourour, Mourven, Pin, Pinso, Pin di bon, Génèbre, Bramovaco, Capelan, Asperjo, Gloujou, Testo d'asé, Pénitent blanc, Pènitent blur, Porri fer, Porri couquiéu, Aragno, Abiho, Paumelo, Erbo dourado, Auriheto, Massiblo, Viet malaut, Viet malaut jaune, Ninfo, Ruelo jauno, Tio, Passo-roso, Dictan blanc, Lentiho, Fraissié, Pimpinello, Armentelo, Amelanchié, Sourbiéro, Acurnié, Rubi, Rastelet, Artemiso, Bartàlai, Blùret, Bisnago, Bouihoun blanc, Galineto, Barbaboût di champ, Verveno, Buglo, Calapito, Melisso, Pouncirado, Sarpoulet, Ferigouleto, Mariarmo, Lavando, etc..., etc....

Comment un botaniste, car un homme qui publie une étude sûr les végétaux de sa région est évidemment un botaniste, peut-il avancer que Argeiras, Arjelas, désignent le *Xantium spinosum,* alors que c'est toujours l'*Ulex provincialis* que nos ruraux appellent ainsi?... Pourquoi écrire *Seratonia* avec une S au lieu de *Ceratonia* avec un C, ainsi que le veut l'étymologie *(Keras, Corne)?* Qui le force de rendre *Isop* par *Satureia montana* au lieu d'*Hyssopus officinalis,* la *Saturcia montana* étant désignée par *Pébré d'asé* dans notre dialecte? Lorsque par *Angelico* l'habitant des campagnes veut parler du *Silaus pratensis,* pourquoi aller chercher l'*Imperatoria ostruthium* qui ne vient pas spontanément dans nos environs?...

Pourquoi traduire *Encen* par *Artemisia palmata*, plante étrangère au département, au lieu de l'*Artemisia absinthiums*.

De l'aveu de tous *Margarido* désigne l'*Anthemis arvensis* et non pas le *Chrysanthemun leucanthemun*, de Linné ; cette dernière plante correspondant au *Leucanthemun vulgare*, de Lamarck, est appelée *grando Margarido*.

Pourquoi dire que le mot *Capilero* a pour correspondant scientifique *Asplenium tricomanes*, alors que cette acotyledonée porte dans tous les traités de botanique le nom d'*Adianthum capillus-veneris ?*

Quant à la manière d'écrire le provençal de M. L. de C., on ne saurait imaginer quelque chose de plus fantaisiste. Pourquoi *Pié* qui ne dit rien au lieu de *Pirié* qui immédiatement rappelle à l'homme instruit l'origine de ce mot *(Pyrus, poirier) ?...* Pourquoi *Coucourde doucette, Espargoule, Cabridelle*, etc... ? A quoi tend cet usage de l'*e* muet ?... Ne vaudrait-il pas mieux remplacer cet *e* par un *o ?*

Cabridelo serait-il moins intelligible que *Cabridelle ?...* Evidemment non ; et le premier a un mérite incontestable : celui d'être conforme au génie de la langue.

Il est des règles que l'auteur d'un glossaire ne devrait jamais méconnaître. Ainsi est-il admis pour le Provençal, comme pour plusieurs langues méridionales, du reste, que *u* précédé d'un *a*, d'un *e* ou d'un *i* prend le son de l'*ou*. Mais alors à quoi bon

écrire *Arnaveou, Artichaou, Avaou, Canneou, Gaou, Daradeou, Estranglo-chivaou ?...* Pourquoi, au lieu de cette superfétation, ne pas se contenter d'*Arnaveù, Artichaù, Avaus, Canèu, Gàu, Daradèu, Estranglo-chivàu ?...*

Il me serait facile de multiplier les exemples, mais cela suffit, je suppose, pour convaincre le lecteur sur le peu d'importance de la nomenclature patoise de M. L. de C. au point de vue scientifique et littéraire.

EXPLICATION

DES

ABRÉVIATIONS EMPLOYÉES DANS CETTE ÉTUDE

Afin de donner aux lecteurs le plus grand nombre de renseignements possible, sans outrepasser les bornes de ce travail, j'ai cru devoir adopter les abréviations dont l'explication suit :

Annuelle.....	Ann.
Bisannuelle.....	Bis.
Vivace.....	Viv.
Arbrisseau ou arbre.	Arb.

L'époque de la floraison est désignée par le numéro du mois ; ainsi 5-9 signifie que la plante fleurit de mai à septembre. Quand le nom du genre est le même en français qu'en latin, je me suis contenté de mettre seulement l'initiale.

EXEMPLE :

RASINET. *Sedum album*. L. Crassulacées.
S. *blanc*. 6-7. Viv.

est mis pour

Sedum album. Linné, famille des Crassulacées.
Sedum blanc. Fleurit de juin à juillet. Vivace.

NOMENCLATURE

FRANCO-PROVENÇALE

DES

PLANTES QUI CROISSENT DANS NOTRE RÉGION

ABIHO. *Ophrys apifera*. Hud. Orchidées.
O. abeille. 5. Viv.

ABRICOUTIÉ. *Armeniaca vulgaris*. L. Amygdalées.
Abricotier commun. 4. Viv. Cult.

ABSINTO. *Artemisia absinthium*. L. Synanthérées.
Absinthe. 7-8. Viv. Cult. et subsp.

ACACIA ROUCE. — V. *Arbre de Judas*.

ACACIA. *Robinia pseudo-acacia*. L. Papilionacées.
Robinier faux-acacia. 5-6. Arb. subsp. et cult.

ACANTO. *Acanthus mollis*. L. Acanthacées.
Acanthe molle. 4-5. Viv.

ACANTO ESPIGNOUSO. *Acanthus spinosus*. L. Acanthacées.
Acanthe épineuse. 4-5. Viv.

ACURNIÉ. *Cornus mas*. L. Carnées.
Carnouiller mâle. 2-4. Arb. quelquefois subsp.

AGALANCIÉ. — V. *Agarancié*.

AGALOUS. *Ononis natrix*. L. Papilionacées.
Bugrane gluante. 6-7. Arb.

AGALOUSO. — V. *Arresto-biù*.

AGANTO MOUSCO. *Silene muscipula*. L. Silénées.
Gobbe-mouche. 5-6. Ann.

AGARANCIÉ. *Rosa canina*. L. Rosacées.
Eglantier. 6-7. Viv.

AGAROUN. — V. *Aresto-biù*.

AGARRAS. — V. *Avaus*.

AGARRUS. *Ilex aquifolium*. L. Ilicinées.
Houx commun. 4-6. Arb.

AGAS. *Acer campestre*. L. Acérinées.
Erable commun. 4. Arb.

AGAVOUN. *Ononis spinosa*. L. Papilionacées.
Bugrane épineuse. 6-7. Viv.

AGLAN DE TERRO. — V. *Pese rouje*.

AGOUN. — V. *Agavoun*.

AGREMOURIÉ OU AGROMOURIÉ. — V. *Agarrus*.

AGRENAS. } *Prunus spinosa*. L. Amygdalées.
AGRÉNIÉ. } *Prunier épineux*. 4. Arb.

AGRIFOUN. — V. *Agarrus*.

AGRIUTAT. *Berberis vulgaris*. L. Berberidées.
Vinettier commun. 5. Arb.

AGRIUTIÉ. *Cerasus vulgaris*. C. et G. Amygdalées.
Griottier. 5 Arb. Cult. quelquefois subsp.

AGRIVOUTIÉ. — V. *Agriutat*.

AGROUFIUN D'ESPAGNO. *Cerasus Juliana*. D. C. Amygdalées.
Guignier. 5. Arb. Cult.

AGROUFIUN DURAND. *Cerasus duraciana*. D. C. Amygdalées.
Bigarreautier. 5. Arb. cult.

AGROUFIUN FER. — V. *Cerisié*.

AGRUTIERO AIGRO. *Cerasus caproniana*. D. C. Amygdalées.
Cerisier griottier. 4-5. Arb.

AGUHIETO. *Erodium cicutarium*. Lh. Géraniées.
Cicutaire. 3-9. Ann.

AGUHIO DE PASTRÉ. } *Scandix pecten Veneris*. L. Ombellifères.
AGUHIOUN. } *Scandix peigne de Venus*. 5-6. Ann.

AIE. *Allium sativum*. L. Liliacées.
Aïl. 7. Viv. Cult.

AIE DI CHIN. — V. *Barralet*.

AIE DI VIGNO. *Allium vineale*. L. Liliacées.
Ail des vignes. 6-7. Viv.

AIE DAURA. *Allium flavum*. L. Liliacées.
Ail jaune. 4-8. Viv. Cult.

AIE FER. *Allium sphærocephalon*. L. Liliacées.
Ail à tête ronde. 6. Viv.

AIE MUSCAD. *Allium moschatum*. L. Liliacées.
Ail musqué. 8. Viv.

AIGO POUNCHO. } *Hippophae rhamnoides*. L. Eléagnées.
AIGO POUNICHO. } *Argousier*. 4-5. Arb.
AIGO SPOUSCHO. }

AIHADO. — V. *Aié fer*.

AIHADO BLANCO. — V. *Penitent blanc*.

ALATERNO. — V. *Falagno*.

ALIBARDO. — V. *Masco*.

ALIBOUFIÉ. } *Styrax officinale*. L. Styracées.
ALIGOUFIÉ. } *Aliboufier*. 7-9. Arb.

ALIMOINE BLURO. — V. *Fau Toulipan*.

ALIMOINO ROUJO. — V. *Anemouno de flouristo*.

ALLELUIHA. *Oxalis acetosella*. L. Oxalidées.
Oxalide oseille. 4-5. Viv.

ALPISTO. — V. *Grano longo*.

ALPISTO NOUSADO. *Phalaris nodosa*. L. Graminées.
Ph. noueux. 5-6. Viv.

ALOUARDO. — V. *Redouno*.

ALOUÈS. *Agave americana*. L. Amaryllidées.
A. d'Amérique. 5-9. Viv.

ALTEA. — V. *Maulo blanco*.

ALTEA FER. — V. *Maulo blanco fero*.

AMARANTO. Nom générique des Amarantes.

AMARANTO BLANCO. *Amarantus albus*. L. Amarantacées.
Amarante blanche. 7-9. Ann.

AMARANTO COUCHADO. *Amarantus albus*. L. Amarantacées.
Amarante blanche. 5-6. Viv.

AMANRANTO REPLUGADO. *Amarantus retroflexus*. L. Amarantacées.
Amarante réfléchie. 6-9. Ann.

AMARANTO VERDO. *Amarantus viridis*. L. Amarantacées.
Amarante verte. 6-9. Ann.

AMAREU. *Cerasus Mahaleb*. D. C. Amygdalées.
Cerisier Mahaleb. 5. Arb.

AMARUN. Quatre plantes portent ce nom :

1° *Coronilla scorpioides*. K. V. *Tou Raun*.

2° *Iberis amara*. L. Crucifères.
Ibéride amère. 6-7. Ann.

3° *Melitotus officinalis*. Lam. V. *Melilot*.

4° *Lotus hirsutus*. L. Papilionacées.
Lotier hérissé. 5-6. Arb.

AMARUN FRISA. *Lathyrus aphaca*. L. Papilionacées.
Gesse sans feuilles. 5-6. Ann.

AMBRETO FERO. *Centaurea jacea*. L. Synanthérées.
Jacée des prés. 6-7. Viv.

AMBRICOUTIÉ. — V. *Abricoutié*.

AMBROSIO. *Santolina chamæcyparissus*. L. Synanthérées.
Santoline Cyprès. 6-7. Arb.

AMELANCHIÉ. *Amelanchier vulgaris*. Mænch. Pomacées.
Amélanchier vulgaire. 4. Arb.

AMENDIÉ. *Amygdalus communis*. L. Amygdalées.
Amandier. 3. Arb. Cult. quelquefois subsp.

AMENTO. *Mentha sylvestris*. L. Labiées.
Menthe sauvage. 6-8. Viv.

AMOUIÉ. — V. *Amourié*.

AMOURETO. *Briza media*. L. Graminées.
Brize intermédiaire. 5. Viv.

AMOURETO FERO. *Reseda phyteuma*. L. Résedacées.
R. *raiponce*. 6-7. Ann.

AMOURETO JAUNO. *Reseda lutea*. L. Résedacées.
R. *jaune*. 6-7. Bis.

AMOURIÈ. *Morus alba*. L. Moracées.
Mûrier blanc. 4-5. Arb. Cult.

AMOURIÉ D'ESPAGNO. — V. *Amourié negre*.

AMOURIÉ DE MALAUT. }
AMOURIÉ DE PRESENT. } V. *Amourié negre*.

AMOURIÉ DE LA CHINO. *Broussonetia papyrifera*. Vent. Morées.
Broussonétie à papier. 5-6 Arb. cult.

AMOURIÉ NEGRE. *Morus nigra*. L. Morées.
Mûrier noir. 4-5. Arb. Cult.

AMOUYÉS. — V. *Amourié*.

ANCOLIO. *Aquilegia vulgaris*. L. Renonculacées.
Ancolie vulgaire. 6. Viv.

ANDIVO. *Cichorium Endivia*. L. Synanthérées.
Chicorée Endive. 7-8. Ann.

La culture a produit trois variétés :

1° La Chicorée à larges feuilles ou Scarole. C. E. Var. *Latifolia*.

2° La Chicorée à petites feuilles ou Petite Endive. C. E. Var. *Angustifolia*.

3° La Chicorée frisée. C. E. Var. *Crispa*.

ANDIVO FRISADO. — V. *Andivo.*

ANEMOUNO DI FLOURISTO. *Anemone coronania.* L. Renonculacées.
Anemone couronnée. 3-4. Viv. Cult.

ANGELICO. *Silaus pratensis.* Bess. Ombellifères.
S. des prés. 8-9. Viv.

ANGELICO DI JARDIN. *Angelica archangelica.* L. Ombellifères.
Angélique des jardins. Viv. Cul.

API. *Apium graveolens.* L. Ombellifères.
Céléri. 7-8. Bis. Cult.

API. *Apium dulce.* Mill. Ombellifères.
Ache Céléri. 6. Bis. Cult.

API FER. *Apium graveolens* venu spontanément.
Ache odorante. 6. Bis.

API RABO. *Apium graveolens.* L. Var. *rapa.* Ombellifères.
Céléri-Rave. Cult.

ARAGNO. *Ophrys aranifera.* Huds. Orchidées.
O. araignée. 4-6. Viv.

ARANJIÉ. *Citrus aurantium.* Risso. Citracées.
Oranger. Cult.

ARANJIÉ AMAR. *Citrus vulgaris.* Risso. Citracées.
Citronnier commun. Bigarade. Cult.

ARBOUSIÉ. — V. *Darboussié.*

ARDÈNO. *Rhinanthus minor.* Ehrh. Scrophulariacées.
Rhinanthe. 5-6. Ann.

ARGALOUN. — V. *Arnaveù.*

ARGEIRAS. — V. *Arjelas.*

ARGEIROULIÉ. *Cratægus azarolus.* L. Pomacées.
Azerolier. 5. Arb. Cult. et subsp.

ARGELABRE. — V. *Agas.*

ARGENTINO. *Potentilla anserina.* L. Rosacées.
Potentille anserine. 5-7. Viv.

ARIGUIÉ. *Sorbus aria.* Crantz. Pomacées.
Sorbier-Alisier. 3. Arb.

ARISTELO. *Aristella bromoides.* Bert. Graminées.
Aristelle brome. 6-7. Viv.

ARJELAS. *Ulex provincialis.* Lois. Papilionacées.
Ajonc de Provence. 2-3. Arb.

ARMENTELO. *Sanguisorba officinalis.* L. Rosacées.
Sanguisorbe officinale. 6-7. Viv.

ARNADEU. } *Paliurus aculeatus.* Lam. Rhamnées.
ARNAVEU. } *Paliure piquant.* 7-8. Arb.

ARNAVEU BLANC. *Lycium Europæum.* D. C. Solanées.
Lyciet d'Europe. 6-9. Arb.

ARNAVEU DEN DURENÇO. — V. *Aigo-pounicho.*

ARNICA. *Arnica Montana.* L. Synanthérées.
Arnique. 6-7. Viv.

ARPIAN. — V. *Pascalen.*

ARQUEMISO. — V. *Artemiso.*

ARRAPARELLO. — V. *Garanço bastardo.*

ARRAPO-MAN. *Galium aparine.* L. Rubiacées.
Gratteron. 6-7. Ann.

ARRAPO-OMÉ. — V. *Salsepareio d'Europo.*

ARRAPO-PEU. — V. *Tiro-peù.*

ARRESTO-BIU. *Ononis repens.* L. Papilionacées.
Bugrane rampant. 6-7. Viv.

ARRIFOUAR. *Raphanus niger.* L. Crucifères.
Raifort. 5-6. Ann.

ARROUMI. — V. *Roumias.*

ARSINAT. — V. *Aubrespin.*

ARTEMISO. *Artemisia vulgaris.* L. Synanthérées.
Armoise. 6-9. Viv. Cult. et subsp.

ARTICHAU FER. — V. *Saudo quieù.*

ASPERJO. *Asparagus officinalis.* L. Smilacées.
Asperge. 6-8. Viv.

ASPERJO A FUEIO POUNCHUDO. *Asparagus acutifolius.* L. Smilacées.
Asperge à feuilles pointues. 7-9. Viv.

ASPERJO AMARO. *Asparagus amara.* D. C. Smilacées.
Asperge amère. 2-7. Viv.

ASPERJO FERO. *Orobanche Galii.* Dub. Orobanchées.
O. du Gaillet. 6-7. Viv.

ASPI. — V. *Espic.*

AUBAVIS. — V. *Erb i gus.*

AUBERJIÉ. Sorte de pêcher donnant un fruit dont la chair jaune et ferme est adhérente au noyau. C'est le *Persica vulgaris*, var. b. de D. C. — V. *Pesseguié.*

AUBERJINO. — V. *Mérinjano.*

AUBÈRO. — V. *Aubo.*

AUBLOUN. *Humulus lupulus.* L. Cannabinées.
Houblon. 7. Viv.

AUBO. *Populus alba.* L. Salicinées.
Peuplier blanc. 3-4. Arb.

AUBOUR. *Argyrolobium linneanum.* Walp. Papilionacées.
Cytise argenté. 5. Arb.

AUBRE A CHAPELET. — V. *Aubre sant.*

AUBRE DE JUDAS. *Cercis siliquastrum.* L. Papilionacées.
Cercis gainier. 4-5. Arb. Cult. et subsp.

AUBRE DE PARADIS. — V. *Sause muscad.*

AUBRE DE SANTO LUÇO. — V. *Amareù.*

AUBRE DE VIDO. — V. *Tuy.*

AUBRE DI PERUS. — V. *Perussié.*

AUBRE SANT. *Melia azedarach.* L. Meliacées.
Melie azedarach. 5-6. Arb.

AUBRESPIN. *Cratægus oxyacantha.* L. Pomacées.
Aubépine. 5. Arb.

AUGO. *Algues.* Nos Provençaux sont de l'avis d'Horace : « *Vilior algâ.* » Ces plantes marines sont indistinctement connues d'eux sous le nom d'*Augo ;* et, cela va sans dire, on ne manque pas de considérer comme des *Augo*, les *Posidonia*, les *Ruppia*, les *Zostera*, quoique Phanérogames, parce qu'elles croissent dans la mer.

AURIFLAM. *Ranunculus repens.* L. Renonculacées.
Fenoniale rampante. 4-5. Viv.

AURIHETO. *Ficaria ranunculoides.* D. C. Renonculacées.
Ficaire. 4-5. Viv. On donne encore ce nom à l'*Agaricus ulmarius.* Bull. *Oreille d'orme* vient, en automne, aux pieds des arbres, mais surtout de l'orme.

AURIHETO DI GROSSO. *Ficaria calthæfolia.* Rchb. Renonculacées.
Ficaire à feuilles de populage. 4-5. Viv.

Auriolo. *Centaurea solstitialis*. L. Synanthérées.
Centaurée du solstice. 7-8. Ann.

Auriolo roujo. *Centaurea aspera*. L. Synanthérées.
Centaurée rude. 7-8. Viv.

Auruello. — V. *Auriolo*.

Atalié. — V. *Valinié*.

Avaus. *Quercus coccifera*. L. Cupulifères.
Chêne kermès. 4. Arb.

Avaussé. — V. *Avaus*.

Avelanié. *Corylus avellana*. L. Cupulifères.
Coudrier, noisetier. 2-3. Arb.

Aveno. — V. *Chai*.

Averno. — V. *Verno*.

B

Bacillo. *Crithmum maritimum*. L. Ombellifères.
C. maritime. 7. Viv.

Badaflo. *Plantago psyllium*. L. Plantaginées.
Plantain pucier. 5. Ann.

Badasso. *Cupularia graveolens*. G. et G. Synanthérées.
Cupulaire fétide. 8-9. Ann.
Quelquefois on a donné ce nom au *Dorycnium suffruticosum*. V. *Blanqueto de prat*. Enfin *Palun* appelle ainsi le *Plantago arenaria*.

Bagoun. — V. *Erbo di rascas*.

Baguié. — V. *Lousié*.

BALANDINO. *Conium maculatum*. L. Ombellifères.
Ciguë. 7. Bis.

BALAUSTIÉ. — V. *Grenadié*.

BALICO. — V. *Embaïmo*.

BALICO FRISAD. *Basilicum minimum*. L. Labiées.
Basilic nain. 5-9. Ann. Cult.

BALLOTO. *Ballota fœtida*. Lam. Labiées.
Ballote fétide. 6-7. Viv.

BAIMBAINO. Différentes sortes de plantes épineuses qui croissent dans un champ inculte. Synonyme de Chardon. — V. *Pei de Nouvé*.

BANET ET BANETO. *Dolichos unguiculatus*. Papilionacées.
Dolique à ongle ou *à œil noir*. Cult.
Il est estimé et d'un bon produit.
On donne encore le nom de *Baneto* à différentes espèces du genre *Lonicera*.

BANO DE CERVI. *Plantago coronopus*. L. Plantaginées.
Plantain corne de cerf. 6-9. Bis.

BARBABOU DI CHAMP. *Podospermum laciniatum*. D. C. Synanthérées.
Podosperme découpé. 5-6. Bis.

BARBABOU DI PRAT. *Tragopogon pratensis*. L. Synanthérées.
Salsifi des prés. 5-6. Bis.

BARBAÏÉ. *Zea mays*. L. Graminées.
Maïs. Cult.

BARBÈNO. — V. *Vervèno*.

BARBEU.
BARBICHO. } V. *Barbo de capouchin*.

BARBO. *Clavaria coralloïdes*. L.. Champignons.
Clavaire jaune. Comestible.
On en fait des conserves pour l'hiver, après les avoir préalablement plongés dans l'eau bouillante.

BARBO DE CABRO. — V. *Panicaù*.

BARBO DE CAPOUCHIN. *Nigella damascena*. L. Renonculacées.
Nigelle de Damas. 5-6. Ann.

BARBO DE JUPITER. *Anthyllis barba-Jovis*. L. Papilionacées.
Anthyllis barbe de Jupiter. 5-6. Viv.

BARBO DE MENOUN. — V. *Barbabou di prat*.

BARBO DE MOUINO. Nom appliqué indistinctement à toutes les plantes du genre *Cuscuta*. — V. *Rasco*.

BARDANETO. *Tragus racemosus*. Hall. Graminées.
Bardanette en grappe. 6-9. Ann.

BARDANO. *Lappa major*. D. C. Synanthérées.
Bardane à grosse tête. 7-8. Bis.

BARJALADO. En français *dragée* ou *tremois*. Mélange de vesce, *vicia sativa*, avec l'avoine, *avena sativa*, ou quelquefois avec la *Paumelle* ou *Escourgeon*, *Hordeum distichum*, que l'on coupe vert pour servir de pâture aux animaux.
M. Honnorat fait dériver ce mot de *Bergeirade*, *Racine Berger*.

BARICO. } V. *Embaïmo*.
BALICO. }

BARRALET. *Muscari racemosum*. Mill. Liliacées.
M. *à grappe*. 4-5. Viv.

Barralet di gros. — V. *Cebouiado.*

Barralet di picboun. *Muscari botryoides.* D. C. Liliacées.
Muscari nain. 4-5. Viv.

Barralet sebiun. — V. *Cebouiado.*

Barrilet. *Medicago cylindracea.* D. C. Papilionacées.
Luzerne contournée. 5-6. Bis.

Bartalaï. *Cirsium ferox.* D. C. Synanthérées.
Cirse féroce. 7. Bis.

Bartas. Buisson formé par divers *Rubus.*

Basilo. — V. *Embaüno.*

Bassin d'or. } V. *Boutoun d'or.*
Bassineto. }

Bastoun blanc. *Asphodelus ramosus.* L. Liliacées.
Asphodèle rameux. 6-9. Viv.

Bastoun de sant-jaco. — V. *Passo-roso.*

Bauco. — V. *Estranglo-chivaù.*

Baucot a plumet. *Stipa pennata.* L. Graminées.
Stipe plumeuse. 5-7. Viv.

Bauco courriolo. *Agropyrum repens.* P. de B. Graminées.
Agropyre rampant. 6-7. Viv.

Bauco fino. *Schœnus nigricans.* L. Cypéracées.
Choin noirâtre. 4-5. Viv.

Bauco grosso. — V. *Aristelo.*

Bauco groussiero. — V. *Jounc di froumagi.*

Bauco mouyeno. — V. *Saret.*

Bauco tepouso. — V. *Lou Groussié.*

Baumo de font. *Mentha aquatica.* L. Labiées.
Menthe aquatique. 6-9. Viv.

BAUMO FER. *Mentha rotundifolia*. L. Labiées.
Menthe à feuilles rondes. 6-7. Viv.

BAUMO VERD. — V. *Mento à spi*.

BE DE GRAIO. — V. *Erbo à Roubert*.

BE DE LEBRE. — V. *Erbo coupiero*.

BE DE PASSEROUN. — V. *Erbo doù Bon Pastour*.

BELICO. — V. *Embaïmo*.

BELLADONO. *Atropa belladona*. L. Solanées.
Belladona. 5-7. Viv.

BELLI DENT. — V. *Jaisso*.

BELLO DAME. — V. *Harmaù*.

BELLO DE JOUR. *Convolvulus tricolor*. L. Convolvulacées.
Liseron tricolore. 4-8. Ann. Cult.

BELLO DE JOUR FERO. — V. *Erbo di canari*.

BELLO DE NUIT. *Nyctago jalappa*. D. C. Nyctaginées.
Fauœ jalap. Cult.

BELLO PACIENÇO. *Rumeœ pulcher*. L. Polygonées.
R. violon. 5-6. Viv.

BELLO VIANDO. — V. *Pesoto*.

BENEDITO. — V. *Beneduc*.

BENEDUC. *Sedum telephium*. L. Crassulacées.
S. reprise. 6. Viv.

BENOITO. *Geum urbanum*. L. Rosacées.
Benoite. 6-7. Viv.

BENSIBOUNETO. } *Solidago virga aurea*. L. Synanthérées.
BENSIPOUNETO. } *Solidage verge d'or*. 7-8. Viv.

BENTIBOUNETO. }
BENTIPOUNETO. } V. *Gantelet*.

Bergno. *Berula angustifolia*. Q. Ombellifères.
Bérule à feuilles étroites. 7-8. Viv.

Berigoulo. *Agaricus eryngii*. D. C. Champignons.
Agaric du panicaut.

Il résulte des expériences de Jules Gerard que l'on peut manger impunément toute sorte de champignons. Il suffit de les faire macérer pendant deux heures dans de l'eau aiguisée de quelques cueillerées de vinaigre ; on ajoute un peu de sel marin. Il faut les laver ensuite, et les faire bouillir pendant une demi-heure ; on les lave une dernière fois et on peut les apprêter et les manger sans le moindre danger, quels qu'ils soient.

Berlo. *Sium latifolium*. L. Ombellifères.
Berle à larges feuilles. 7-8. Viv.

Nos ruraux donnent collectivement le nom de *Berlo* à toutes les plantes qui viennent au fond des ruisseaux.

Berlo bastardo. *Helosciadium nodiflorum*. K. Ombellifères.
Helosciadie nodiflore. 7-8. Viv.

Betoino. *Betonica officinalis*. L. Labiées.
Betoine. 6-8. Viv.

Betoino d'aigo. — V. *Erbo doù siegi*.

Bietdase. — V. *Merinjano*.

Bigarroutié. — V. *Agroufium-Durand*.

Billo. — V. *Narcisso à bouquet*.

Bisnago. *Ammi visnaga*. Lam. Ombellifères.
A. visnage. 6-7. Ann.

BLACAS. } Jeune plant de Chêne. V. *Chaïné*
BLACASSOUN. } *blanc*.

BLAD. *Triticum vulgare*. Vill. Graminées.
Froment commun. 5-6. Ann.

BLAD DE POUANTÉ. *Triticum hybernum*. L. Graminées.
Froment commun sans arètes. 5-6. Ann. Cult.

BLAD COURNU. *Sclerotium clavus*. D.C. Champignons.

N'est que le *mycelium* d'un champignon. Longtemps on l'a pris pour la plante entière. On l'appelle *Ergot* parce qu'il a la forme de l'ergot du coq, et aussi *Seigle ergoté* parce que c'est sur le grain de seigle qu'on l'obtient le plus souvent. Il se développe sur beaucoup de graminées et il est abondant dans les années fortement humides ; il est gris à l'extérieur et violacé à l'intérieur.

L'*Ergot* détermine la gangrène sèche sur les animaux qui en prennent de fortes quantités. Il produit l'avortement, et la médecine l'emploie pour faciliter l'accouchement. Sa farine, mêlée à celle du seigle, a plusieurs fois produit de graves épidémies. (Gillet et Magne).

BLAD DE COUGUOU. } *Œgilops triuncalis*. L. Graminées.
BLAD DE COUQUIEU. } *Egilope allongée*. 6. Ann.

BLAD D'ESTIEU. } *Triticum vulgare*. Vill. Var. *Æstivum*.
BLAD ROUJE. } *Blé d'été*. — V. *Blad*.

BLAD D'IVER. } *Triticum vulgare.* Vill. V. *Hybernum.*
BLAD BLANC DE POUANTE. } *Blé d'hiver.* — V. *Blad.*

BLAD DE L'INDO. — V. *Barbaié.*

BLAD DE MIRACLÉ. — V. *Blad de rapugo.*

BLAD DE PALUN. *Calamagrostis littorea.* D. C. Graminées.
Calamagrostide des rivages. 2. Viv.

BLAD DUR. — V. *Blad de pontus.*

BLAD DE PONTUS. *Triticum durum.* Pers. Graminées.
Blé d'Afrique. Cult.

BLAD DE RAPUGO. *Triticum compositum.* L. Graminées.
Ne reçoit qu'une variété du *Triticum turgidum.* Les épis sont rameux.

BLAD DE VACO. *Melampyrum arvense.* L. Scrophulariacées.
Malampyre des champs. 6-9. Ann.

BLAD DE TURQUIO. — V. *Barbaié.*
Hanry donne ce nom au *Triticum compositum.* L.
Froment élevé d'abondance. 3-6. Ann. Cult.

BLAD DOU DIABLÉ. *Ægilops ovata.* L. Graminées.
Egilope ovale. 6. Ann.

BLAD LOCULAR. *Triticum monococcum* L. Graminées.
Froment locular. 6. Ann. Cult.

BLAD MOUNIÉ. — V. *Blad de pontus.*

BLAD NEGRE. *Polygonum fagopyrum.* L. Polygonées.
Sarrasin. 7-8. Ann.

BLAD ROUJÉ. — V. *Blad di vaco.*
Hanry donne ce nom au *Triticum æstivum.*
Froment commun barbu.

BLAD VESTI. Grains de blé couvert de leur balle.

BLANQUETO. Trois plantes portent ce nom :
1° *Herniaria incana.* Lam. Paronychiées.
Herniaire blanchâtre. 7-8. Viv.
2° *Alyssum maritimum.* — V. *Erbo blanco.*
3° *Chenopodium album.* L. Salsolacées.
Anserine blanche. 7. Ann.

BLANQUETO DE PRAT. *Dorycnium suffruticosum.* Vill. Papilionacées.
Dorycnie frutescente. 6-9. Arb.

BLED. *Amarantus blitum.* L. Amarantacées.
Amarante blette. 7. Ann.

BLED BLANC. — V. *Harmaie.*

BLEDO. *Beta vulgaris.* L. Salsolacées.
Bette commune. 7-9. Ann. et Bis.

BLEDO DE MAR. *Beta maritima.* L. Salsolacées.
Bette maritime. 7-9. Viv.

BLED-RABO. *Beta vulgaris.* L. Var. *Rapacea.* Salsolacées.

BLUIRET. } *Centaurea cyanus.* L. Synanthérées.
BLURET. } *Bluet.* 5-6. Bis.

BOLO. *Heleocharis palustris.* R. Br. Cypéracées.
H. *des marais.* 5-7. Viv.

BON CARDOUN. *Cnicus benedictus.* L. Synanthérées.
Chardon béni. 5. Ann.

Bon riblo. *Marrubium vulgare.* L. Labiées.
Marrube commun. 7. Viv.

Bon riblo d'aigo. — V. *Canebe d'aigo.*

Bon riblo negro. — V. *Balloto.*

Bon rubi. — V. *Bon riblo.*

Bon visclo. — V. *Maulo blanco.*

Bono bruisso. *Sideritis scordioides.* L. Labiées.
Crapaudine. 6. Arb.

Bono damo. — V. *Harmaie.*

Bono erbo. On donne ordinairement ce nom au *Persil,* mais quelquefois on désigne ainsi toute sorte de plantes potagères. — V. *Juvert.*

Bono frumo. — V. *Erbo di cinq costo.*

Bons omé. *Salvia pratensis.* L. Labiées.
Sauge des prés. 6. Viv.

Quelquefois on désigne par ce nom le *Ruscus aculeatus.* — V. *Prebouisset.*

Bos d'auriho. — V. *Garou.*

Bos d'eréno. *Diospyros lotus.* L. Ebenacées.
Plaqueminier lotier. 5-6. Arb.

Bos de la Santo-Baumo. — V. *Tuy.*

Bos de Lebré. *Cytisus laburnum.* L. Papilionacées.
Cytise à grappes. 4-5. Arb.

Bos de Santo-Luço. — V. *Amareù.*

Bos pudent. — V. *Erbo dou faviù.*

Bos sant. — V. *Garou.*

Boucerleto. — V. *Coulichoun.*

BOUIHOUN BLANC. *Verbascum thapsus*. L. Verbascées.
Molène bouillon blanc. 7-8. Bis.

BOUIHOUN NEGRE. — V. *Bardano*.

BOUIS. *Buxus sempervirens*. L. Euphorbiacées.
Buis. 3-4. Arb.

BOUIS BLANC. — V. *Bouissoun de mar*.

BOUIS PICANT. — V. *Prebouisset*.

BOUISSOUN. *Hallier* formé d'arbrisseaux sauvages et épineux.

BOUISSOUN ARDENT. — V. *Espigno blanco*.

BOUISSOUN DE MAR. *Atriplex halimus*. L. Salsolacées.
Arroche halime. 8-9. Arb.

BOULET. *Agaricus campestris*. L. Champignons.
Champignon des champs. Cultivé en grand sous le nom de *Champignon de couche*.
On désigne de même plusieurs *Lycoperdon* mangeables lorsqu'ils sortent de terre ; plus tard, quand ils sont desséchés, on les nomme *Vesço*.

BOULETTO. — V. *Dragoun*.

BOULIGOULO. *Merulius cantharellus*. Pers. Champignons.
Chanterelle comestible. 5-9.

BOULO DE NEU. *Viburnum opulus*. V. *Sterilis*. L. Caprifoliacées.
Boule-de-Neige. Cult. 5. Viv.

BOUMBARDIE. — V. *Sambequié*.

BOUNET DE CAPELAN. — V. *Fusain*.

Bouquet de la santo Vierjo. *Lonicera implexa*. Ait. Caprifoliacées. *Chèvrefeuille entrelacée*. 5-6. Arb.

Bouquet de palun. *Calamagrostis sylvatica*. D. C. Graminées. *Calamagrostide des bois*. 7-8. Viv.

Bouquet de ser. — V. *Grando jaisso*.

Bouquet fa. *Erythræa spicata*. Pers. Gentianacées. *Erythréa en épi*. 6-7. Ann.

Bouquet fach. — V. *Jouriflado fero*.

Bouquet fa di jardin. — V. *Jouriflado di doublo*.

Bouquet fa. — V. *Erbo de la Craù*.

Bouralen. *Veronica agrestis*. L. Scrophulariacées. *Véronique rustique*. 3-4. Ann.

Bourguignoun. — V. *Estranglo besti*.

Bourigo. *Morchella esculenta*. Pers. Champignons. *Morille commune*. Vient au printemps. Les alvéoles du chapeau donnent à ce champignon l'aspect d'une éponge.

Bourraco. — V. *Jusiùvo*.

Bourragi. *Borrago officinalis*. L. Borraginées. *Bourrache officinale* 5-7. Ann. et Bis.

Bourragi bastardo. *Echium vulgare*. L. Borraginées. *Vipérine commune*. 5-6. Bis. et Viv.

Bourragi fer. *Anchusa officinalis*. L. Borraginées. *Buglosse officinale*. 5-6. Bis. et Viv.

Bourrassou. *Veronica arvensis*. L. Scrophulariacées.
Véronique des champs. 3. Ann.

Bourrigas. *Anchusa Italica*. Retz. Borraginées.
Buglosse d'Italie. 6-7. Bis et Viv.

Bourrigai. — V. *Bourrigas*.

Bourso a pastro. *Capsella bursa pastoris*. Mænch. Crucifères.
Capselle bourse à pasteur. 3-10. Ann.

Bourtoulaigo. *Portulaca oleracea*. L. Portulacées.
Pourpier. 7-8. Ann.

Bourtoulaigo de mar. — V. *Fraumo*.

Bousqueto. — V. *Lengo de cat*.

Bousso. *Reseda alba*. L. Résédacées.
R. blanc. 6-8. Ann. et Bis.

Boutoun d'argent. *Leucanthemum parthenium*. G. et G. Synanthérées.
Leucanthème Matricaire. 6. Viv.

Boutoun de cat. — V. *Auriheto*.

Boutoun d'or. *Ranunculus acris*. L. Ranonculacées.
Renoncule acre. 5-6. Viv.
Quelquefois on donne ce nom au *Tanacetum annuum*. — V. *Roumarin de plan*.

Boutoun d'or di bos. — V. *Peto-saumo*.

Boutoun nègre. — V. *Belladono*.

Bragaloun. *Aphyllanthes Monspeliensis*. L. Liliacées.
Aphyllanthe de Montpellier. 5-6. Viv.

Braimaïro. *Agropyrum glaucum*. R. et Sch. Graminées.
Agropyre glauque. 6-7. Viv.

Bramaco. — V. *Bramo-vaco*.

Bramarello. *Festuca arundinacea*. Sch. Graminées.
Fétuque roseau. 6-9. Viv.

Bramo fam. *Iberis pinnata*. Gouan. Crucifères.
Iberide à feuilles pennées. 5-6. Ann. et Bis.

Bramo vaco. *Colchicum autumnale*. L. Colchiacées.
Colchique d'automne. 8-9. Viv.

Brès de la Vierjo. — V. *Erbo i gu*.

Brèu. — V. *Cendrau*.

Brignoun. *Persica lævis*. D. C. Amygdalées.
Brugnon. Pêche violette. Cult.

Brigoulié. — V. *Falabreguié*.

Bringasso. *Orchis militaris*. L. Orchidées.
O. militaire. 5-6. Viv.

Brocoli. *Brassica oleracea*. L. Var. *Cymosa*. Crucifères.
Chou brocoli. Cult.

Brossiéro. — V. *Brusti*.

Brouillo. *Glyceria fluitans*. R. Br. Graminées.
Glycerie flottante. 5-6. Viv.

Brouillo d'aigo. *Glyceria aquatica*. Wal. Graminées.
Glycerie aquatique. 5-6. Viv.

Brugas. — V. *Brus d'escoubo*.

Brugas de fer. — V. *Brus fer*.

Brugas fumeu. — V. *Brus d'escoubo*.

Brugas mascle. *Erica arborea*. L. Ericacées.
Bruyère arborescente. 5-6. Arb.

Bruisso. *Calluna vulgaris*. Salisb. Ericacées.
Callune commune. 9-10. Arb.

Bruloto. *Cirsium bulbosum*. D. C. Synanthérées.
Cirse bulbeux. 7-8. Viv.

BRUNELETO. *Brunella vulgaris*. Mænch. Labiées.
Brunelle commune. 6-7. Viv.

BRUNELO. — V. *Bruneleto*.

BRUNELO A FUEIO D'ISOP. *Brunella hyssopifolia*. Lam. Labiées.
Brunelle à feuilles d'Hyssope. 7. Viv.

BRUNELO A GRANDO FLOUR. *Brunella grandiflora*. Mænch. Labiées.
Brunelle à grandes fleurs. 6-7. Viv.

BRUS. *Erica multiflora*. L. Ericacées.
Bruyère multiflore. 9-10. Arb.

BRUS D'ESCOUBO. *Erica scoparia*. L. Ericacées.
Bruyère à balai. 5-6. Arb.

BRUS FER. *Osyris alba*. L. Santalacées.
O. blanc. 4-5. Arb.

BRUSTI. *Andropogon ischœmum*. L. Graminées.
Barbon pied-de-poule. 6-7. Viv.

BRYOUÏNO. *Bryonia dioica*. Jaq. Cucurbitacées.
Bryone. 6-7. Viv.

BUGADIERO. *Convolvulus cantabrica*. L. Convolvulacées.
Liseron de Biscaye. 6. Viv.

BUGLO. *Ajuga reptans*. L. Labiées.
Bugle rampante. 5-6. Viv.
D'après Hanry, *Echium vulgare*.

BUGLO MUSCADO. *Ajuga iva*. Schreb. Labiées.
Bugle musquée. 5-7. Ann., Bis. et Viv.

BOURRELET SEBIUN. — V. *Barralet-sebioun*.

C

Cabaret. *Asarum Europœum*. L. Aristolochiées.
Asaret d'Europe. 5-6. Viv.

Cabassudo. *Centaurea collina*. L. Synanthérées.
Centaurée des collines. 7-8. Viv.

Cabrecelo. — V. *Viet-Malaùt*.

Cabreireto. *Psoralea bituminosa*. L. Papilionacées.
Psoralier bitumineux. 4-6. Viv.

Cabridello. *Aster acris*. L. Synanthérées.
A. acre. 8-9. Viv.

Cabro-fueio. — V. *Maïre-siùvo*.

Cabro-fueio di jardin. *Lonicera caprifolium*. L. Caprifoliacées.
Chèvrefeuille des jardins. 5. Arb.

Cabucèu. — *Viet-Malaùt jaùne*.

Cacapuço. — V. *Ricin*.

Cachet de la Vierjo. } V. *Tamisié*.
Cachet de Noste-Damo. }

Cachet de Saloumoun. *Polygonatum vulgare*. Def.
P. commun. 5-6. Viv.

Cachouflié. *Cynara scolymus*. L. Synanthérées.
Artichaut. 6-9. Viv. Cult.

Cachouflié d'asé. — V. *Bartalaï*.

Cachouflié de terro. — V. *Tartifle*.

CADÉ. *Juniperus oxycedrus*. L. Cupressinées.
Genévrier oxycèdre. 2-3. Arb.

CADÉ ACADRIÉ. — V. *Genevrié*.

CADÉ ENDOURMI. — V. *Mourven*.

CADE PICANT. — V. *Cade*.

CAGARELETO. } V. *Mercuriaù*.
CAGARELO. }

CAGÉ. *Bromus sterilis*. L. Graminées.

CAIO-LA. } V. *Erbo de la ciro*.
CAIO-LA JAUNO. }

CALAMENDRIÉ. *Teucrium chamœdrys*. L. Labiées.
Germandrée petit-chêne. 6-8. Viv.

CALAMENDRIÉ BLANC DE NÈU. *Teucrium polium*. L. Labiées.
Germandrée blanc de neige. 6-8. Viv.

CALAMENDRIÉ D'AIGO. *Teucrium scordium*. L. Labiées.
Germandrée scordium. 6-8. V.

CALAMENDRIÉ FEMELO. *Teucrium botrys*. L. Labiées.
Germandrée botryde. 6-7. A.

CALAMENDRIÉ JAUNE. *Teucrium flavum*. L. Labiées.
Germandrée jaune. 5-6. Arb.

CALAMENDRINO. — V. *Calamendrié*.

CALAMENT DE COUELO. *Calamintha officinalis*. L. Lab.
Calament officinal. 7-8. Viv.

CALAMIDO. *Matricaria chamomilla*. L. Synanthérées.
Matricaire camomille. 5-6. Ann.

CALAPITO. *Ajuga chamæpitys*. Schreb. Labiées.
Bugle, fauæ-pin. 6-9. Ann.

CALAPITO MUSCADO. — V. *Buglo muscado*.

CALEN. } V. *Capouchoun*.
CALENO. }

CALEPINO. *Calepina corvini*. Desv. Crucifères.
Calepine. faux-cranson, 5-6. Ann.

CALIDO. — V. *Estranglo-chivaù*.

CALIVIO. — V. *Valinié*.

CAMFARATA. } V. *Camphrado de Mounpeié*.
CAMFOURATO. }

CAMBOROUSSO. — V. *Espargoulo*.

CAMELO. *Cneorum tricoccum*. L. Térébinthacées.
Camélie à trois coques. 6-7. Arb.

CAMOMIDO. } *Chamomilla nobilis*. God. Synanthérées.
CAMOMIHO. } *Chamomille noble*. 6-8. Viv.

CAMOMIHO PUDENTO. *Anthemis cotula*. L. Synanthérées.
Camomille des chiens. 6-7. Ann.

CAMPANETO. — V. *Courrejolo*.

CAMPANETO PICANTO. — V. *Salsepareio d'Europo*.

CAMPANETO DE SEBISSO. — V. *Campaneto*.

CAMPANO. — V. *Digitalo*.

CAMPHRADO DE MOUNPEIÉ. *Camphorosma monspeliaca*. L. Salsolacées.
Camphrée de Montpellier. 8-9. Arb.

CAMPHRADO FERO. *Polycnemum majus*. All. Amarantacées.
Grande Polycnème. 7-8. Ann.

CANABOU. — V. *Sauno-Garri*.

CANEBAS. *Althea cannabina*. L. Malvacées.
Guimauve à feuilles de chanvre. 6-8. Viv.

CANEBÉ. *Cannabis sativa*. L. Cannabinées.
Chanvre cultivé. 6-9. Ann. Cult. et subsp.

CANEBÉ BASTARD. *Erigeron Canadensis*. L. Synanthérées.
Vergerette du Canada. 7-8. Ann.

CANEBÉ D'AIGO. *Lycopus Europœus*. L. Labiées.
Lycope d'Europe. 7-8. Viv.
Quelquefois on appelle ainsi le *Bidens tripartita*. V. ci-après.

CANEBÉ SAUVAJE. *Bidens tripartita*. L. Synanthérées.
Bidens tripartita. 6-8. Ann.

CANETO.
CANEU.
CANIUN. } V. *Rouseù*.

CANO. *Aroundo Donaœ*. L. Graminées.
Canne de Provence. 9-10. Arb.

CANSSAUDO. Nom par lequel le vulgaire désigne la plupart des espèces du genre *Equisetum*.

CANTO-PERDRIS. — V. *Garou*.

CANTOULAMÉ. — V. *Lacho-Lébré*.

CAP D'ASÉ. *Carduus nutans*. L. Synanthérées.
Chardon penché. 7-8. Bis.

CAP ROUJO. — V. *Cabassudo*.

CAPELAN. *Muscari neglectum*. Guss. Liliacées.
M. 3-4. Viv.

CAPELET. — V. *Arnaveù*.

CAPEU. Nom donné à différents champignons.

CAPEU D'ÉVESCO. — V. *Arnaveù*.

CAPILÉRO. *Adianthum capillus-veneris*. L. Fougères.
Capillaire. Fructifie en été. Viv.

CAPILÉRO DE MOUNPEIÉ. — V. *Capiléro*.

CAPILÉRO NÉGRO. *Asplenium adianthum-nigrum*. L. Fougères.
Doradille noire. Fructifie. 6-7. Viv.

CAPOUCHIN. — V. *Ped d'alqueto di jardin*.

CAPOUCHINO. *Tropeolum majus*. L. Tropeolées.
Capucine. Cult.

CAPOUCHOUN. *Arisarum vulgare.* Rchb. Aroïdées.
A. commun. 5-6. Viv.

CAQUIÉ. — V. *Aigo-pouncho.*

CARACOLO. *Phaseolus caracolla.* L. Papilionacées.
Caracol. Cultivé comme plante d'ornement, bien que les grains soient alimentaires.

CARBÉ. — V. *Canebe.*

CARBÉ FER. — V. *Eupatori.*

CARBOUN. *Uredo carbo.* D. C. Champignons.

Le charbon est une espèce de cryptogame qui attaque les céréales et empêche le grain de se développer ; il se résout en une poussière noire, inodore, qui, se dispersant avant la moisson et n'étant pas vénéneuse, ne peut nuire à la qualité des farines (Chenu.)

CARBOUNIERO. — V. *Bruneleto.*

CARCHOUFLIÉ. — V. *Cachouflié.*

CARDELO. *Sonchus arvensis.* L. Synanthérées.
Laitron des champs. 6-7. Viv.

CARDELO DE LA TENDRO. *Sonchus tenerrimus.* L. Synanthérées.
Laitron délicat. 6-7. Ann., Bis. et Viv.

CARDO. *Cynara cardunculus.* L. Synanthérées.
Carde, cardonette, cardon. Cult. Viv.

Il y a plusieurs variétés, parmi lesquelles on peut citer :

1° Le cardon à côtes rouges dont on doit la connaissance à M. de Lacour-Gouffé, ancien directeur du jardin botanique de Marseille ;
2° Le cardon d'Espagne ;
3° Le cardon de Tours.

CARDO BLANCO. *Beta vulgaris*, var. *Cycla*. — V. *Bledo*

CARDO D'ESPAGNO. Cardon non épineux, à côtes creuses ou demi-creuses.

CARDO DE TOURS. Cardon épineux, à côtes pleines et épaisses.

CARDOUN. — V. *Pei de Nouvé*.

CARDOUN BASTARD. *Dipsacus sylvestris*. Mill. Dipsacées.
Cardère sauvage. 6-8. An. et Bis.

CARDOUN BENID. — V. *Bon Cardoun*.

CARDOUN CULTIVA. *Dipsacus fullonum*. Mill. Dipsacées.
Chardon à bonnetier. 6. Bis.

CARDOUN ROULAND. — V. *Panicaù*.

CARDOUNESSO. — V. *Rougno*.

CARELET. *Butomus umbellatus*. L. Butomées.
Butome en ombelle. 7-8. Viv.

CARINET. — V. *Escudet*.

CARIO. *Uredo caries*. D. C. Champignons.

Naît dans l'intérieur du caryopse et le transforme en une poussière noire, fétide, qui, restant sous l'enveloppe, altère la farine et la rend malsaine. Le chaulage préserve les grains du charbon, mais il est impuissant contre la carie (Chenu.)

CARLINO. *Carlina lanata*. L. Synanthérées.
Carline laineuse. 7-8. Ann.

CARNIÉ. — V. *Cresineù*.

CARNIÉ DI PASTRÉ. — V. *Bourso à pastré*.

CARNIHO. — V. *Cresineù*.

CAROUBIÉ. *Ceratonia siliqua*. L. Cisalpinées.
Caroubier à longues gousses. Arb.

CAROTO. *Daucus carota*. L. Ombellifères.
Carotte commune. 6-9. Bis. Cult.

CARVI. *Carum carvi*. L. Ombellifères.
C. c. 5-6. Bis.

CASSO-PEIRO. — V. *Espargoulo*.

CASSIO. } *Mimosa farnesiana*. L. Mimosées.
CASSIÉ. } *M. f.* Cult.

CASSIS. *Ribes nigrum*. L. Grossulariées.
Groseillier noir. 6-8. Arb. Cult.

CASSOUDO. — V. *Canssaudo*.

CASTAGNIÉ. *Castanea vulgaris*. Lam. Cupulifères.
Châtaignier. 5-6. Arb.

CASTAGNIÉ BASTARD. — V. *Darboussiero*.

CASTAGNIÉ DE CHIVAU. } V. *Marounié*.
CASTAGNIÉ FER }

CATAPUÇO. *Euphorbia Lathyrus*. L. Euphorbiacées.
Euphorbe épurge. 6-7. An. Cult. et subsp.

CATOUN. *Trifolium resupinatum*. L. Papilionacées.
Trèfle renversé. 5-7. Ann.

CAUCOTRÉPO. *Centaurea calcitrapa*. L. Synanthérées.
Centaurée chausse-trappe. 7-8. Bis.

CAULECHOUN. *Cardaria draba*. Desv. Cruciféres.
Cardarie drave. 4-6. Viv.

CAULET. *Brassica oleracea*. L. Cruciféres.
Chou potager. 5-6. Bis.

CAULET DI CHIN. *Mercurialis perennis*. L. Euphorbiacées.
Mercuriale vivace. 4-5. Viv.

CAULET-FLOURI. *Brassica oleracea botrytis*. Lam. Cruciféres.
Chou-fleur. Cult.

CAULET MARIN. *Crambe maritima*. L. Crucifères.
Chou marin. 5-6. Viv.

CAULET-RABO. *Brassica oleracea-rapa*. Lam. Crucifères.
Chou-rave. Cult.

CAULET VERT. *Brassica oleracea viridis*. Lam. Crucifères.
Chou-vert. Cult.

CAULETOUN. — V. *Moucelet*.

CAUSSIDO. *Cirsium arvense*. Scop. Synanthérées.
Cirse des champs. 7-8. Viv.

CAVALO FERO. *Neslia paniculata*. Desv. Crucifères.
Nesliée paniculée. 5-6. Ann.

CEBA. — V. *Cebo*.
Jeunes plants d'*allium cepa* venus de graines et non encore transplantés.

CEBO. *Allium cepa*. L. Liliacées.
Oignon. 7-8. Viv. Cult.

CEBO FERO. — V. *Aïé fer*.

CEBO D'IVER. *Allium fistulosum*. L. Liliacées.
Ail fistuleux, oignon d'hiver. 7-8. Viv.

CEBO DOU PARPAIUN. *Juncus lamprocarpus*. Ehrh. Joncées.
Jonc à fruits lustrés. 4-5. Viv.

CEBOUIADO. *Muscari comosum*. Mill. Liliacées.
M. à toupet. 4-5. Viv.

CEBOUIHOUN. — V. *Pénitent blur*.

CEIROU. — V. *Pesoto*.

CENDRAU. *Lactuca perennis*. L. Synanthérées.
Laitue vivace. 6-7. Viv.

CENOBI. *Bromus erectus*. Huds. Graminées.
Brome dressé. 5-6. Ann.

CENTAURÉIO. *Erythræa centaurium.* Pers. Gentianacées.
Erythrée centaurée. 6-7. Ann.

CENTAUREIO D'AIGO. *Erythræa maritima.* Pers. Gentianacées.
Erythrée maritime. 6-7. Ann.

CERFUEI. *Chærophyllum sativum.* Lam. Ombellifères.
Cerfueil cultivé. 5-6. Bis.

CERFUEI BASTARD. *Chærophyllum temulum.* L. Ombellifères.
Cerfeuil penché. 5-6. Bis.

CERISIÉ. *Cerasus avium.* D. C. Amygdalées.
Cerisier-mérisier. 5. Ard.

CERISIÉ D'AMOUR. } V. *Glou-glou.*
CERISIÉ DI JUSIU. }

CERISOULIÉ. — V. *Argeiroulié.*

CESÉ. *Cicer arietinum.* L. Papilionacées.
Pois chiche. 6-7. Bis. Cult. et subsp.

CHAI. *Avena sterilis.* L. Graminées.
Avoine stérile. 6-7. Ann.

CHAINE. Trois espèces du genre *Quercus* sont comprises sous cette dénomination :

1° *Quercus pedunculata.* Ehrh.
2° *Q. pubescens.* Willd.
3° *Q. sessiliflora.* Sm.

CHAINE BLANC. *Quercus pedunculata.* Ehrh. Cupulifères.
Chaine commun. 4-5. Arb.

CHAINE VERT. *Quercus ilex.* L. Cupulifères.
Chêne vert. 4-5. Arb.

CHALLOTO. *Allium ascalonicum.* L. Liliacées.
Echalotte. 7-8. Viv.

CHAMECINO. } V. *Eùrre terrestre.*
CHAMEISSO. }

CHAMPIGNOUN. — V. *Berigoulo.*

CHAPALANIERO. *Petasites officinalis.* Mœnch. Synanthérées.
Petasite officinal. 3-4. Viv.

CHARDOUSSO. *Carlina acanthifolia.* Att. Synanthérées.
Carline à feuilles d'Acanthe. 5-6. Ann.

CHARMÉ. *Carpinus betulus.* L. Cupulifèrées.
Charme commun. 3-5. Arb.

CHEINETO. — V. *Calamendrié.*

CHEVU DE VENUS. — V. *Capiléro.*

CHINCHOURLIÉ ou CHICOURLIÉ. } *Ziziphus vulgaris.* Lam. Rhamnées.
Jujubier. 6. Arb. Cult.

CHINOUAS. On appelle ainsi le fruit du *Citrus vulgaris* cueillis encore verts et conservés dans du sirop.

CHOUSCLO. — V. *Catapuço.*

CIBOULO. — V. *Challoto.* D'après Hanry ce serait *Allium schœnoprasum.*

CICOUREIO DE LA BONO. — V. *Cicori fer.*

CICOUREIO FERO. *Cichorium intybus.* L. Synanthérées.
Chicorée sauvage. 7-8. Viv.

CIERGI. — V. *Figuo d'Antibo.*

CIERGI DE NOSTO-DAMO. — V. *Bouhioun blan.*

CIGUO. — V. *Balandino.*

CINCANETO. — V. *Pato de lou.*

CISTRO. — V. *Ped de grifoun.*

CITROUNADO. } V. *Melisso.*
CITROUNELO. }

Citrounié. *Citrus limonium*. Risso. Hespéridées.
Citronnier limonier. Arb. Cult.

Civadasso. — V. *Chaï*.

Civado. *Avena sativa*. L. Graminées.
Avoine cultivée. 6. Ann. Cult.

Civado fero. *Avena fatua* L. Graminées.
Folle avoine. 5-6. Ann.

Civadoun. *Trisetum flavescens*. P. de B. Graminées.
T. jaunâtre. 5-6. Viv.

Claveu dou bon Dieu. *Geranium molle*. L. Geraniacées.
G. mollet. 5-10. Ann.

Co di chivau. *Equisetum Palustre*. L. Equisétacées.
Prêle des marais. 6. Viv.

Co de Garri. Plusieurs portent ce nom :

1° *Alopecurus agrestis*. L. Graminées.
Vulpin des champs. 5-8. An. et Bis.

2° *Equisetum arvense*. L. Equisétacées.
Prêle des champs. 3-4. Viv.

3° *Plantago major*. — V. *Plantagi*.

Co de loup. *Vesbascum lychnitis*. L. Verbascées.
Molène lychnite. 6-9. Bis.

Co de por. *Peucedanum officinale*. L. Ombellifères.
Peucedane officinal. 7-8. Viv.

Colza. *Brassica oleracea campestris*. D. C. Crucifères.
Chou-colza. On le cultive comme plante oléifère ; il offre aussi des ressources comme fourrage.

Cornabiu. *Vicia hybrida*. L. Papilionacées.
Vesse hybride. 5-7. Ann.

Corniflo. *Ceratophyllum demersum*. L. Cératophyllées.
Cornifle nageant. 7-8. Viv.

Corrudo. — V. *Asperjo à fueïo pounchudo.*

Costo couniliero. *Picridium vulgare.* Desf. Synanthérées.
Picridie commune. 6-7. Viv.

Coucoumaro. — V. *Escudet.*

Coucoumasso. } V. *Gisclo.*
Coucoumbrasso. }

Coucoumbré. *Cucumis sativus.* L. Cucurbitacées.
Concombre. 7-8. Ann. Cult.

Coucoumbré-serp. *Cucumis flexuosus.* L. Cucurbitacées.
Concombre serpent. Cult. Ann.

Coucouroumasso. — V. *Gisclo.*

Coucourrous. *Trollius europæus.* L. Renonculacées.
Renoncule de montagne. 4-5. Viv.

Coucudo. Deux plantes portent ce nom :

1° *Primula officinalis.* Jap. — V. *Pan de couguou.*

2° *Narcissus pseudo-narcissus.* — V. *Narcisso.*

Narcisse des prés. 3-4. Viv. Cult.

Coudounié. *Cydonia vulgaris.* Mœnch. Pomacées.
Coignassier. 4-5. Arb. Cult.

Couiandro. *Coriandrum sativum* L. ombellifères.
Coriandre. 5-8. Ann. Cult.

Cougourdo. Nom appliqué à trois cucurbitacées cultivées dans nos jardins.

1° *Cucurbita pepo.* D. C. Ann.
Courge de Saint-Jean.

2° *Cucurbita maxima.* D. C.
Courge potiron. Ann.

3° *Cucurbita melo-pepo*. L. — V. *Cougourdo muscado*.

COUGOURDO ARANJI. *Cucurbita aurantia*. Wild.
Courge orange. Cult.

COUGOURDO MEISSENECO ET MESSINENCO. *Cucurbita italica*.
Courge de Messine. Cult.

COUGOURDO MUSCADO. *Cucurbita melo-pepo*. L. Cucurbitacées.
Courge melo-pepon. Ann.

COUGOURDO VERDO. *Cucurbita maxima*. — V. *Cougourdo*.

COUGOURDETO. — V. *Pebriero*.

COUGOURLUDO. — V. *Sabounièro di vaco*.

COUGUOU. *Narcissus pseudo-narcissus*. L. Amaryllidées.
Narcisse faux-narcisse. 3-4. Viv.

COULICHOUN. *Cucubalus bacciferus*. L. Silénées.
Cucubale porte-baies. 7-8. Viv.

COULOUMBINO. *Thalictrum aquilegifolium*. L. Renonculacées.
Pigamon à feuilles d'ancolie. 7-8. Viv.

COULOUMBO. *Setaria viridis*. P. de B. Graminées.
Setaire verte. 7-9. Ann.

COUPELETO. — V. *Escudet*.

COUQUIEU. — V. *Barralet*.

COUQUIN. — V. *Massugo*.

COURBADONO. } V. *Jusiùvo*.
COURBO-DONO. }

COURBEIO D'OR. *Alyssum saxatile*. L. Crucifères.
Alysson de Crête. Cult.

COURMIÉ. — V. *Acurnié*.

COURNIHET. — V. *Cresineù*.

COURNACHO. *Angelica sylvestris*. L. Ombellifères. *Angelique sauvage*. 7-8. Viv.

COURNICHOUN. *Cucumis sativus*. L. Récolté jeune et conservé dans le vinaigre.

COUROUNO DI BLAD. — V. *Niello*.

COUROUNO DI REI. — V. *Melilot*.

COURREJO DE SANT JAN. — V. *Eurre de terro*.

COURREJOLO. *Convolvulus sepium*. L. Convolvulacées. *Liseron des haies*. 6-7. Viv.

COURUN-MENU. — V. *Cumin banarud*.

COUSSAUDO. — V. *Canssaùdo*.

COUSTELINO. — V. *Costo-counilièro*.

COUTELAS. — V. *Iris blur*.

COUTELLO PUDENTO. *Iris fœtidissima*. L. Iridées. *Iris fétide*. 5-6. Viv.

COUTEU. — V. *Gloujaù*.

COUTERLO. — V. *Gouderlo*.

CRACHA DE LA LUNO. *Tremella nostoc*. L. Algues. *Nostoc commune*.

CREBO-BIU. — V. *Boutoun d'or*.

CREBO-CHIN. — V. *Moureleto negro*.

CREISSOUN. *Nasturtium officinale*. R. Br. Crucifères. *Cresson officinal*. 5-7. Viv.

CREISSOUN BOUIONC. *Veronica beccabunga*. L. Scrophulariacées. *Veronique beccabunga*. 5-7. Viv.

CREISSOUN DE PRAT. *Cardamine pratensis*. L. Crucifères. *Cardamine des prés*. 5-7. Viv.

CREISSOUN SAUVAJE. *Cardamine hirsuta*. L. Crucifères. *C. velue*. 4-5. Ann.

Creissouneto. — V. *Creissoun de prat.*

Cremaillero. Nom appliqué indistinctement à toutes les Cuscutes.— V. *Rasco.*

Crenihet. } *Silene inflata.* D. C. Silénées.
Cresinèu. } *S. gonflée.* 6-7. Viv.

Cresto.—V. *Barbo.*

Cresto de gau. *Lythrum salicaria.*— V. *Salicairo.*

Dans le département de Vaucluse, on donne le nom de Cresto de Gàu au *Rhinanthus major.* Ehrh. Scrophulariacées.

Rhinanthe velue. 5.

Crinèu. — V. *Cresinèu.*

Crous de malto. *Ornithogalum narbonense.* L. Liliacées.
Onithogale de Narbonne. 5-6. Viv.

Cucurèu.—V. *Barbabou di prat.*

Cumin banaru. *Hypecoum procumbens.* L. Papaveracées.
Cumin couché. 6-7. Ann.

Cupidono. *Catananche cœrulea.* L. Synanthérées.
Cupidone bleue. 5-8. Viv.

Cytiso. *Cytisus sessilifolius.* L. Papilionacées.
Cytise à feuilles sessiles. 5-6. Arb.

Cytiso a grappo.—V. *Bos de lebre.*

Cytiso argenta.— V. *Aubour.*

D

Dahlia. *Dahlia variabilis*. D. C. Synanthérées.
D. changeant. Cult.

Dalader. — V. *Daradèu*.

Damo de vounjo ouro. — V. *Penitent blanc*.

Damo nuso. V. *Bramo vaco*.

Daradèu. *Phillyrea angustifolia*. L. Oléacées.
Philaria à feuilles étroites. 3-4. Arb.

Darado. — V. *Daradèu*.

Darboussié. *Arbutus unedo*. L. Ericinées.
Arbousier-fraisier. 9-10. Arb.

Darboussièro. *Datura stramonium*. L. Solanées.
D. stramoine. 7-8. Ann.

Dedau. — V. *Erbo de sant Ignace*.

Délarido. *Spergularia media pers*. Alsinées.
Spergulaire à graines bordées. 6-9. Bis. et Viv.

Dent de liun. *Taraxacum officinale*. Vill. Synanthérées.
Pessenlit. 4-10. Viv.

Dentis. *Medicago denticulata*. Willd. Papilionacées.
Luserne denticulée. 5-6. Ann.

Dindouliero. } V. *Erbo de santo Claro*.
Dindouniero. }

Dindouliero di grosso. *Glaucium luteum*. V. *Erbo dou faiou*.

Dictan blanc. *Dictamnus albus*. L. Rutacées.
Fraœinelle blanche. 5-6. Viv.

DIGITALO. *Digitalis purpurea.* L. Scrophulariacées.
Digitale. 6-9. Bis. Cult.

DIGITALO JAUNO. *Digitalis lutea.* L. Scrophulariacées.
Digitale jaune. 6-9. Bis.

DONO. — V. *Jusiùvo.*

DOUBLO FUEIO. *Orchis bifolia.* L. Orchidées.
O. à deuœ feuilles. 5-6. Viv.

DOUCETO. *Valerianella olitoria.* Poll. Valérianées.
Mâche potagère. 3-5. Ann.
Dans le catalogue de Castagne on donne ce nom au *Valerianella pumila* (D. C.)
Mâche naine. 4-5. Ann.

DOUCETO D'AIGO. *Epilobium parviflorum.* Schreb.
Onagrariées.
Epilobe pauciflore. 6-7. Viv.

DOUCO-AMÈRO. *Solanum dulcamara.* L. Solanées.
Douce-amère. 6-9. Arb.

DOUMTO-VERIN. — V. *Reviro menu.*

DRAGOUN. *Globularia vulgaris.* L. Globulariées.
Globulaire commune. 5-6. Viv.

DROUI. } *Quercus pseudo-coccifera.* Desf. Cupuli-
DROUINO. } férées.
Chêne fauœ-kermès. 4-5. Var.
Cette espèce est exclue par Gr. et Godr.

DURADEU. — V. *Grand daradeu.*

E

EIGRETO. *Rumeœ acetosa.* L. Polygonées.
R. oseille. 5-6. Viv.

Eigreto souvajo. *Rumex acetosella.* L. Polygonées.
R. petite oseille. 5-6. Viv.

Eliotropo. *Heliotropium peruvianum.* L. Borraginées.
Héliotrope du Pérou. Cult.

Embaimo. *Ocymum basilicum.* L. Labiées.
Basilic. Cult.

Embriago. *Doronic* ou *doronice.* (Dict. Prov. d'avril).
— V. *Ubriago.*
Je n'ai jamais rencontré aucune espèce du genre *Doronicum* dans le département, et les catalogues des plantes qui croissent dans notre pays ne mentionnent pas ce végétal.

Embriago de prat. *Orchis laxiflora.* Lam. Orchidées.
O. à fleurs lâches. 5-6. Viv.

Embuscum. *Vallisneria spiralis.* L. Hydrocharidées.
Vallisnerie spirale. 8-10. Viv.

Empeganto. *Silene italica.* Pers. Silénées.
S. d'Italie. 6-7. Viv.

Encens. — V. *Absinto.*

Encens de mar. *Artemisia gallica.* Willd. Synanthérées.
Armoise de France. 8-9. Viv.

Encens di champ. *Artemisia campestris.* L. Synanthérées.
Armoise des champs. 7-9. Viv.

Encens fer. — V. *Absinto.*

Encens peyous. *Artemisia glutinosa.* D. C. Synanthérées.
Armoise glutineuse. 8-9. Arb.

Encensié. — V. *Raumarin.*

Endivo. — V. *Andivo.*

ENDOURMIDO. } V. *Darboussiero.*
ENDOURMIASSO. }

ENGANO. *Salicornia fruticosa.* L. Salsolacées.
Salicorne ligneuse. 8-9. Arb.

ENGRAISSO CHIVAU. — V. *Rougno.*

ENGRAISSO GALINO. *Crassula Magnolii.* D. C. Crassulacées.
Crassule de Magnol. 4-5. Ann.

ENGRAISSO MOUTOUN. — V. *Cabreireto.*

ENGRAISSO POR. *Sonchus oloraceus.* L. Synanthérées.
Laitron des lieux cultivés. 6-9. Ann.

ENTREVADISSO. *Clematis flammula.* L. Renonculacées.
Clématite flammèle. 7-8. Arb.
Palun donne ce nom au *Clematis vitalba.*

ERBETO. — V. *Bledo.*

ERBETO DE MAR. — V. *Bledo de mar.*

ERBETO DE RABO. — V. *Bledo rabo.*

ERBO BOUIMENCO. — V. *Moureleto negro.*

ERBO A ESCURA. Nom donné tantôt aux *Equisetum,* tantôt aux *Chara.* — V. *Canssaùdo et erbo de la fraùquo.*

ERBO A JAUNI. *Reseda luteola.* L. Résédacées.
R. gaude. 5-8. Ann.

ERBO A L'ABIHO. — V. *Abiho.*

ERBO A L'ARAGNO. — V. *Aragno.*

ERBO A L'ESQUILENCIO. *Asperula cynanchica.* L. Rubiacées.
Aspérule à l'esquinencie. 6-7. Viv.
On donne aussi ce nom au *Geranium Robertianum.* — V. *Erbo à Roubert.*

ERBO A L'ESTARAGNO. — V. *Aragno.*

ERBO A L'HIRUNDO. — V. *Erbo de santo Clero.*

ERBO A LA COURENTO. } *Pulicaria dysenterica.* Gœrtn. *Synanthérées.*
ERBO A LA DIARREIHO. } *Pulicaire dysentérique.* 7-8. Viv.

ERBO A LA DINDOULETO. — V. *Erbo de santo Clero.*

ERBO A LA FOUIRO. — V. *Erbo à la courento.*

ERBO A LA GRAVELLO. *Herniaria glabra.* L. Paronychiées.
Herniaire glabre. 6-9. Viv.

ERBO A LA MANO. *Glyceria fluitans.* R. Br. Graminées.
Glycerie flottante. 6-9. Viv.

ERBO A L'OUATO. — V. *Reviro menud.*

ERBO A MILO TRAU. — V. *Erbo de l'oli rouje.*

ERBO A ROUBERT. *Geranium robertianum.* L. Graminées.
Geranium robertin. 6-9. Ann.

ERBO A TOUTI LI MAU. — V. *Verveno.*

ERBO A TRES NERVURO. *Mœhringia trinervia.* Clairv. Alsinées.
Mehringie à trois nervures. 5-6. Ann.

ERBO AU CANTAIRO. *Sisymbrium officinale.* Scop. Crucifères.
Sisymbre officinal. 5-6. Ann.

ERBO AU MUS. *Erodium moschatum.* Lher. Géraniées,
E. musqué. 4-5 et 9-10. Ann.

ERBO BATUDO. *Phlomis herba-venti.* L. Labiées.
Phlomie herbe-au-vent. 6-7. Viv.

ERBO BENIDO. — V. *Benoito.*

Erbo blanco. *Alyssum maritimum.* Lam. Crucifères. *Alysson maritime.* 5-6 et 9-10. Viv.

Erbo coutoun. *Filago canescens.* Jord. Synanthérées. *Cotonnière blanchâtre.*

Erbo coupiéro. *Buplevrum rotundifolium.* L. Ombellifères. *Buplèvre à feuilles rondes.* 6-7. An.

Erbo croupiéro. *Buplevrum protractum.* Link. Ombellifères. *Buplèvre allongé.* 6-7. Ann.

Erbo crousado. — V. *Verveno.*

Erbo curo-dent. — V. *Visnago.*

Erbo d'amour. *Adonis æstivalis.* L. Renonculacées. *Adonide d'été.* 5-6. Ann.

Erbo d'amour. — V. *Amoureto.*

Erbo de brau. *Phelipæa ramosa.* Mey. Orobanchées. *Phélipée rameuse.* 7-8. Ann.

Erbo de cinq costo. *Plantago lanceolata.* Plantaginées. *Plantain lanceolé.* 6-9. Viv. Dans le catalogue de Palun, on donnne ce nom au *Plantago major.*

Erbo de l'aiet. *Sisymbrium Alliaria.* Scop. Crucifères. *Sisymbre alliaire.* 5-6. Viv.

Erbo de l'enrihaduro. — V. *Milo fueio.*

Erbo de l'espriviéu. *Hypochœris radiculata.* L. Synanthérées. *Porcelle à longues racines.* 5-6. Viv.

ERBO DE L'ESTELO. *Asterolinum stellatum*. Link. Primulacées.
Astérolin étoilé. 3-4. Ann.

ERBO DE L'OLI ROUJE. *Hypericum perforatum*. L. Hypéricinées.
Millepertuis perforé. 5-8. Viv.

ERBO DE LA BARBEN. — V. *Verveno*.

ERBO DE LA BONO MERO. — V. *Douço-amèro*.

ERBO DE LA BOURBEN. — V. *Verveno*.

ERBO DE LA CABRO. *Scorpiurus subvillosa*. L. Papilionacées.
Scorpiure velu. 5-6. Ann.

ERBO DE LA CAIO. — V. *Badasso*.

ERBO DE LA CHEVELURO. *Lysimachia vulgaris*. L. Primulacées.
Lysimaque commune. 6-7. Viv.

ERBO DE LA CIRO. *Galium verum*. L. Rubiacées.
Gaillet rouge. 5-8. Viv.

ERBO DE LA CRAU. *Erythræa pulchella*. Horn. Gentianées.
Erythrée élégante. 6-9. Bis.

ERBO DE LA DAIO. — V. *Erbo de la Palùn*.

ERBO DE LA FRAUQUO. *Chara vulgaris*. L. Characées.
Charagne commune. Viv.

Ce végétal est un des aliments les plus recherchés par les foulques, improprement appelées macreuses.

ERBO DE LA GRAIO. — V. *Erbo de la cheveluro*.

Erbo de la goutto. *Epipactis latifolia*. All. Orchidées.
Epipactis à larges feuilles. 5. Viv.

Erbo de la guerro. *Hieracium murorum*. L. Synanthérées.
Epervière des murs. 5-6. Viv.

Erbo de la jaunisso. *Lappa minor*. D. C. Synanthérées.
Bardane à petites têtes. 7-8. Bis.

Erbo de la macruso. — V. *Erbo de la frampa*.

Erbo de la palmo. — V. *Erbo de la Palun*.

Erbo de la palun. *Gratiola officinalis*. L. Scrophulariacées.
Gratiole officinale. 6-7. Viv.

Erbo de la paralysio. — V. *Printanièro*.

Erbo de lapas. — V. *Pacienço frisado*.

Erbo de la pato. — V. *Tussilagi*.

Erbo de la pichouno verolo. — V. *Escoursounero de pelouso*.

Erbo de la punaiso. *Symphytum officinale*. L. Borraginées.
Consoude officinale. 5-6. Viv.

Erbo de la rato. *Lamium album*. L. Labiées.
Lamier blanc. 4-5. Viv.

Erbo de la roido. *Medicago orbicularis*. All. Papilionacées.
Luzerne orbiculaire. 5-6. Ann.

Erbo de la routo. *Ophioglossum vulgatum*. L. Fougères.
Ophioglosse vulgaire. Fructifie en juin. Viv.

Erbo de la Santo-Baumo. — V. *Tuy*.

Erbo de la tiero. *Galium elongatum*. Presb. Rubiacées.
Gaillet allongé. 6-7. Viv.

Erbo de la treflo. — V. *Cabreireto*.

Erbo de la Trinita. — V. *Erbo doù fegi*.

Erbo de la vipero. *Echium vulgare*. L. Borraginées.
Vipérine commune. 5-7. Viv.

Erbo de masclo. — V. *Erbo à la gravello*.

Erbo de miejour. *Jasione montana*. L. Campanulacées.
Jasione de montagne. 7-8. Bis.

Erbo de milo flour. — V. *Bruneleto*.

Erbo de milo fueio. — V. *Milo fueio*.

Erbo de Noste-Damo. *Cynoglossum officinale*. L. Borraginées.
Cynoglosse officinale. 5-6. Bis.

Erbo d'or. *Helianthemum vulgare*. Gartn. Cistinées.
Helianthème commune. 5-7. Arb.

Erbo de paro. — V. *Espargoulo*.

Erbo de peiriero. *Glaucium corniculatum*. Curt. Papaveracées.
Glaucienne cornue. 5-6. Viv.

Erbo de sant Antoni. *Epilobium hirsutum*. L. Onagraires.
Epilobe hérissé. 7-9. Viv.

Erbo de sant Benoni. — V. *Benoito*.

Erbo de sant Cristau. *Polygonum persicaria*. L. Polygonées.
Renouée persicaire. 6-9. Ann.

Erbo de sant Guihaumo. — V. *Soubevieto*.

Erbo de sant [illegible]. *Hyoscyamus* [illegible]. L. Sola-[illegible].
Jusquiame [illegible]. 6-8. Ann.

Erbo de sant Jan [illegible] à plusieurs [illegible]
1° *Hypericum perforatum*. — V. *Erbo de* [illegible].
2° *Chelidonium majus*. — V. *Erbo de santo Clero*.
3° *Artemisia vulgaris*. — V. *Ar-*[illegible].
4° *Salvia sclarea*. — V. *Orvalo*.

Erbo de sant Jacque. *Senecio Jacobæa*. L. Synan-thérées.
Senecion de Jacob. 7-8. Viv.

Erbo de sant Louren. — V. *Pulegi*.

Erbo de sant Marc. — V. *Cytiso*.

Erbo de sant Philippo. — V. *Mes de mai*.

Erbo de sant Ro. — V. *Erbo à la courento*.

Erbo de santo Barbo. *Barbarea vulgaris*. R. Br. Crucifères.
Barbarée commune. 5-6. An.

Erbo de santo Clero. *Chelidonium majus*. L. Papa-veracées.
Grande chelidoine. 5-6. Viv.

Erbo de santo Margarido. — V. *Buglo*.

Erbo de santo Verounico. *Linaria spuria*. D. C. Scrophulariacées.
Linaire bâtarde. 6-8. An.

Erbo d'hubac. *Daphne laureola*. S. Daphnoïdées.
D. lauréole. 2-5. Viv.

Erbo di alouéto. *Spiræa filipendula*. L. Rosacées.
Spirée filipendule. 6. Viv.

ERBO DI BERRUGO. — V. *Erbo di torro.*

ERBO DI BONS OME. — V. *Bons ome.*

ERBO DI CANARD. *Utricularia vulgaris.* L. Lentibulariées.
Utriculaire commune. 6. Viv.

ERBO DI CANARI. *Anagallis arvensis.* L. Primulacées.
Mouron des champs. 6-9. Ann.

ERBO DI CENT MALADIÉ. } *Lysimachia nummularia.* L. Primulacées.
ERBO DI ESCU. } *Lysimaque nummulaire.* 6-8. Viv.

ERBO DI ESTERNUS. — V. *Peladello.*

ERBO DI FEBRE. — V. *Calamendrié.*

ERBO DI FRISOUN. — V. *Embuscum.*

ERBO DI GOUBELETS. — V. *Espargoulo.*

ERBO DI JUSIU. — V. *Amoureto fero.*

ERBO DI MASCO. — V. *Nasco.*

ERBO DI MOURENO. — V. *Auriheto.*

ERBO DI NIERO. On donne ce nom à plusieurs plantes, savoir : 1° le *Solidago virga-aurea*, V. *Bensibouneto ;* 2° *Mentha pulegium*, V. *Pulegi ;* 3° *Glaucium corniculatum*, V. *Erbo de Peiriero ;* 4° *Scrophularia aquatica ;* V. *Erbo doù seti ;* 5° *Plantago psyllium*, V. *Badaflo.*

ERBO DI PASSEROUN. — V. *Tirasso.*

ERBO DI PERLO. *Lithospermum officinale.* L. Borraginées.
Gremil officinal. 5-6. Viv.

Erbo di pesou. *Delphinium staphysagria*. L. Renonculacées.
Dauphinelle staphysaigre. 6-8. Ann.

Erbo di peu. — V. *Erbo de la Graio*.

Erbo di por. — V. *Ped de vedeù*.

Erbo di rascas. *Plumbago Europœa*. L. Plumbaginées.
Dentelaire d'Europe. 9. Viv.

Erbo di ser. — V. *Glouglou*.

Erbo di sumis. *Inula squarrosa*. L. Synanthérées.

Erbo di teigno. *Chenopodium botrys*. L. Salsolacées.
Anserine botride. 7-8. Ann.

Erbo di tetet. *Lampsana communis*. L. Synanthérées.
Lampsane commune. 6-9. Ann.

Erbo di toro. *Heliotropium Europœum*. L. Borraginées.
Heliotrope d'Europe. 6-8. Ann.

Erbo di iue. — V. *Erbo de sant Jan*.

Erbo dou biu. — V. *Eigreto fero*.

Erbo dou bitumo. — *Cabreireto*.

Erbo dou Bon Pastour. *Globularia alypum*. L. Globulariées.
Globulaire turbith. 4-10. Arb.

Erbo dou cancer. — V. *Erbo di rascas*.

Erbo dou canebé. *Cuscuta minor*. D. C. Convolvulacées.
Cuscute à petites fleurs. 6-8. Ann.

Erbo dou cat. *Nepeta cataria*. L. Labiées.
N. chataire. 6-7. Viv.

Erbo dou cauteri. — V. *Garou*.

ERBO DOU COR. — V. *Bourso à pastré.*

ERBO DOU DIABLÉ. — V. *Erbo di rascas.*

ERBO DOU FAVIEU. Deux plantes portent ce nom :

1° *Anagyris fœtida.* L. Papilionacées.
Anagyre fétide. 2-3. Arb.

2° *Glaucium luteum.* V. *Ruelo jaune.*

ERBO DOU FEGI. *Hepatica triloba.* D. C. Renonculacées.
Hepatique à trois lobes. 3-4. Viv.

ERBO DOU FIO. — V. *Maussiblo.*

ERBO DOU GABIN. *Poa trivialis.* L. Graminées.
Paturin commun. 5. Viv.

ERBO DOU LA. *Polygala vulgaris.* L. Polygalées.
P. commun. 5-6. Viv.

ERBO DOU LAGUI. — V. *Nerto.*

ERBO DOU MAU DE DENT. *Hyoscyamus niger.* L. Solanées.
Jusquiame noire. 6-7. Ann.

ERBO DOU MEU. *Galium mollugo.* L. Rubiacées.
Gaillet. 5-7. Viv.

ERBO DOU PARDOUN. *Medicago marina.* L. Papilionacées.
Luzerne marine. 5-6. Viv.

ERBO DOU PAURO OME. — V. *Erbo de la palun.*

ERBO DOU PICHOUN CHAINE. — V. *Calamendrié.*

ERBO DOU PRUD'OME. *Salvia verbenaca.* L. Labiées.
Sauge verveine.

ERBO DOU QUITRAN. — V. *Cabreirelo.*

ERBO DOURADO. *Ceterach officinarum*. D.C. Fougères.
C. officinal. Fructifie au printemps et en été. Viv.

ERBO DOU SERIN. — V. *Erbo blanco*.

ERBO DOU SETI.
ERBO DOU SIEGÉ. *Scrophularia aquatica*. L. Scrophulariacées.
Scrophulaire aquatique. 6-7. V.

ERBO DOU TAI. — V. *Erbo dou prud'ome*.

ERBO DOU TARNAGAS. *Filago germanica*. L. Synanthérées.
Cotonnière d'Allemagne. 7-8. Ann.

ERBO DOU VERMÉ. *Frankenia pulverulenta*. L. Frankeniacées.
Frankénie pulverulente. 5-6. Ann.

ERBO FERO MUOU. *Farsetia clypeata*. K. Brown. Crucifères.
Farsétie en bouclier. 4-5. Bis.

ERBO I FRUMO BATUDO. — V. *Tamisié*.

ERBO I GU. *Clematis vitalba*. L. Renonculacées.
Clématite des haies. 6-8. Arb.

ERBO I VEIRE. — V. *Saùdo*.

ERBO EMPOUISOUNADO. — V. *Belladono*.

ERBO ENRABIADO. — V. *Erbo di rascas*.

ERBO FINO. *Calamintha acinos*. L. Labiées.
Calament acinos. 6-7. Ann.

ERBO GRASSO.
ERBO HUILOUSO. V. *Grasseto*.

ERBO GRAVADO. *Galium saccharatum*. All. Rubiacées.
Galiet sucré. 4-6. Ann.

ERBO IVERNINO. — V. *Calapito.*

ERBO LOURINO. — V. *Gros retoumbet.*

ERBO MOLO. *Bromus mollis.* L. Graminées.
Brome mollet. 6-7. Ann.

ERBO MOURO. — V. *Reseda.*

ERBO PRADENÇO. *Anthoœanthum odoratum.* L. Graminées.
Flouve odorante. 5-6. Viv.

ERBO PRIMO. *Draba verna.* S. Crucifères.
Drave printanière. 2-4. Ann.

ERBO PUNAISO. *Tanacetum vulgare.* L. Synanthérées.
Tanaisie commune. 7-8. Viv.

ERBO ROUSSO. — V. *Maù d'iue.*

ERBO SACRADO. — V. *Verveno.*

ERBO SANTO. — V. *Ambrosio.*

ERBO SENSO COURDURO. — V. *Erbo de la routo.*

ERBO TAIENCO. — V. *Keirelet.*

ERBO TERRIBLO. — V. *Erbo dou Bon Pastour.*

ERRÉ. *Ervum ervilia.* L. Papilionacées.
Ers ervilier. 6-7. Ann.

ESCABIUSO. *Scabiosa arvensis.* L. Dipsacées.
Scabieuse des champs. 6-9. Viv.

ESCAMOUNEO. *Cynanchum Monspeliacum.* S. Asclepiadées.
Cynancle de Montpellier. 5-6. Viv.

ESCARPOULETO. *Urospermum picroides.* Desf. Synanthérées.
Urosperme fausse picride. 6-7. Ann.

ESCAVIHO. — V. *Jaussemin jaùne.*

ESCLARIA. — V. *Salsepareio d'Europo.*

Esclo de Venus. *Cypripedium calceolus*. L. Orchiées.
Cypripède sabot. 5-6. Viv.

Esco. *Boletus ignarius*. L. Champignons.
Amadouvier. Croît sur le tronc des ormes.

Escoursounero. *Scorzonera Hispanica*. L. Synanthérées.
Scorzonère d'Espagne. 6-7. Bis. Cult.

Escoursounero di pelouso. *Scorzonera hirsuta*. L. Synanthérées.
Scorzonère hérissée. 5-6 Viv.

Escourbo d'iero. *Verbascum blattaria*. L. Verbascées.
Molène blattaire. 6-9. Bis.

Escra de la luno. — V. *Cracha de la luno*.

Escudeleto. — V. *Escudet*.

Escudelo d'aigo. *Hydrocotyle vulgaris*. L. Ombellifères.
Hydrocotyle commune. 7-8. Viv.

Escudet. *Umbilicus pendulinus*. L. Crassulacées.
Ombilic à feuilles pendantes. 5-6. Viv.

Espangassas. *Bromus squarrosus*. L. Graminées.
Brome raboteux. 3-5. Bis.

Esparcet. *Onobrychis sativa*. Lam. Papilionacées.
Esparcette cultivée. 5. Viv. Cult.

Esparcet bastard. *Astragalus Monspessulanus*. L. Papilionacées.
Astragale de Montpellier. 5-6. Viv.

ESPARCET JAUNE. *Hippocrepis comosa.* L. Papilionacées.
Hippocrépide en ombelle. 5-6. Viv.

ESPARGANEU. — V. *Carelet.*

ESPARGO. — V. *Espargoulo.*

ESPARGOULO. *Parietaria diffusa.* M. et K. Urticées.
Pariétaire diffuse. 6-9. Viv.

ESPARPAI. *Papaver argemone.* L. Papilionacées.
Pavot argemone. 5-6. Ann.

ESPERBIERO. — V. *Sourbiero.*

ESPEULTO. *Triticum spelta.* L. Graminées.
Froment épeautre. 5-6. Ann. Cult.

ESPI. *Lavandula spica.* L. Labiées.
Lavande épi. 6-7. Viv.

ESPI DOU VENT. *Agrostis spica venti.* L. Graminées.
Agrostide jouet du vent. 6-7. Ann.

ESPIARO DE PALUN. *Stachys palustris.* L. Labiées.
Epiaire des marais. 6-8. Viv.

ESPIARO PUDENTO. *Stachys sylvatica.* L. Labiées.
Epiaire des bois. 6-8. Viv.

ESPIGAU. *Hordeum secalinum.* Schreb. Graminées.
Orge faux-seigle. 5-6. Ann. et Bis.

ESPIGNETO. — V. *Pan de tourdre.*

ESPINARD. *Spinacia spinosa.* Mœnch. Salsolacées.
Epinard d'hiver. 6-9. Ann. Cult.

ESPINARD COUMUN. — V. *Espinard.*

ESPINARD D'IVER. — V. *Espinard.*

ESPINARD DE HOULANDO. — V. *Espinard senso bano.*

ESPINARD FER. Nom donné à deux plantes :
Tribulus terrestris. — V. *Herso.*
Atriplex hortensis. — V. *Harmaù.*

Espinard senso bano. *Spinacia inermis.* Mænch. Salsolacées.
Epinard sans cornes. 6-9. Ann. Cult.

Espino blanco. *Echinops ritro.* L. Synanthérées.
Echinope. 7-8. Viv.

Espino jauno. — V. *Cardoun.*

Espino vineto. — V. *Agriutat.*

Esso. *Vicia hirsuta.* K. Papilionacées.
Vesse hérissée. 4-9. Ann.

Estelo d'aigo. *Callitriche verna.* L. Callitrichinées.
C. printanière. 3-4. Viv.

Estranglo besti. *Hordeum murinum.* L. Graminées.
Orge des murs. 4-5. Ann.

Estranglo chivau. *Bromus arvensis.* L. Graminées.
Brome des champs. 5-9. Ann.

Estranglo meirastro. *Bromus racemosus.* L. Graminées.
Brome des prés. 5-6. Ann.

Eugranié. — V. *Grenadié.*

Euné. — V. *Eurre.*

Eupatori. *Eupatorium cannabinum.* L. Synanthérées.
Eupatoire à feuilles de chanvre. 7-8. Viv.

Eurré. *Hedera helix.* L. Araliacées.
Lierre grimpant. 9-10. Arb.

Eurrè de terro. *Glechoma hederacea.* L. Labiées.
Glechome lierre terrestre. 4-5. V.

Eusé. } V. *Chaine verd.*
Euvé. }

F

Fabriguié. — V. *Ariguié.*

Fabrigourié. — V. *Falabreguié.*

Faço de loup. *Lycopsis arvensis.* L. Borraginées.
Lycopside des champs. 4. Arb.

Faiar. *Fagus sylvatica.* L. Cupulifèrées.
Hêtre commun. 4. Arb.

Faiu. — V. *Faviau.*

Falabreguié. *Celtis australis.* L. Celtidées.
Micocoulier. 4. Arb.

Falagno. *Rhamnus alaternus.* L. Rhamnées.
Nerprun alaterne. 3-4. Arb.

Faligouleto. — V. *Sarpoulet.*

Faligoulo. — V. *Ferigoulo.*

Fanfarigoulié. } V. *Falabreguié.*
Farabreguié. }

Faroucho. — V. *Treflo de rousioun.*

Faveloun. — V. *Favetoun.*

Favieu. *Verbascum Thapsiforme.* Sch. Verbascées.
Molène faux bouillon blanc. 7. Bis.

Fau capillèro. *Asplenium trichomanes.* L. Fougères.
Polytric officinal. Fructifie depuis mai jusqu'en septembre. Viv.

Fau caroubié. *Lotus edulis.* L. Papilionacées.
Lotier comestible. 4-5. Ann.

Fau frésié. — *Darboussié.*

Fau ilé. — V. *Phalangiero.*

Fau jounc. — V. *Jouncasso.*

Fau lin. *Radiola linoides.* Gmel. Linées.
Radiole faux-lin. 5-9. Ann.

Fau pulegi. — V. *Mente de restouble.*

Fau ris. *Leersia oryzoides.* D. C. Graminées.
Leersie à fleur de riz. 9-10. Viv.

Fau-sené. *Colutea arborescens.* L. Papilionacées.
Baguenaudier. 6-7. Arb.

Fau toulipan. *Anemone coronarioides.* Hanry. Cat. du Var.

Fauciho. *Coronilla varia.* L. Papilionacées.
Coronille bigarrée. 7. Viv.

Fausso aragno. *Ophrys arachnites.* Hoff. Orchidées.
O. fausse araignée. 5-6. Viv.

Fausso rouqueto. — V. *Rouqueto fero.*

Fausso rubarbo. — V. *Rudo di prat.*

Fauvi. *Rhus coriaria.* L. Térébinthacées.
Sumac des corroyeurs. 7. Arb.

Favetoun. *Viburnum Tinus.* L. Caprifoliacées.
Viorne laurier-tin. 3-4. Arb.

Faviu. *Phaseolus communis.* L. Papilionacées.
Haricot commun. Cult.
La culture a produit de nombreuses variétés.

Fayau coco. — Variété du *Phaseolus communis.* Fort productive.

Favaroun. *Faba equina.* Pers. Papilionacées.

Faviu negre. — V. *Banet.*

Fayo fer. — V. *Mourelo.*

Favo. *Faba vulgaris*. Mænch. Papilionacées.
Fève commune. 5-7. Bis. Cult. et subsp.

Favo fero. *Vicia Narbonensis*. L. Papilionacées.
Vesce de Narbonne. 4-5. Bis.

Fayard. — V. *Frai*.

Fenigré. *Trigonella fœnum græcum*. L. Papilionacées.
Trigonelle fenu grec.7-9. Bis.

Feno. *Ferula ferulago*. L. Ombellifères.
Férule verticillée. 6-7. Viv. On donne encore ce nom au *Fagus sylvatica*.

Fenou. — V. *Fenoun*.

Fenouieto d'aigo. *Myriophyllum spicatum*. L. Haloragées.
Volant d'eau en épi. 6-9. Viv.

Fenoun. *Fœniculum vulgare*. Gortn. Ombellifères.
Fenouil commun. 7-8. Viv.

Fenoun de mar. — V. *Bacillo*.

Fenoun de Marsiho. *Seseli tortuosum*. L. Ombellifères.
Séséli tortueux. 8-9. Viv.

Fenoun de palun. — V. *Cebo dou parpaiùm*.

Ferigouleto. — V. *Sarpoulet*.

Ferigoulo. *Thymus vulgaris*. L. Labiées.
Thym. 4-5. Arb.

Ferigoulo blanco. *Teucrium montanum*. L. Labiées.
Germandrée de montagne. 6-7. Viv.

Ferri a cavau. — V. *Set arpos*.

Fetuco de prat. *Festuca pratensis.* Huds. Graminées.
Fétuque des prés. 5. Viv.

Feuvé. *Pteris aquilina.* L. Fougères.
P. aigle impérial. Fructifie en été. Viv.

Fiasco. *Lagenaria pyrotheca.* N. Cucurbitacées.
Calebasse poire à poudre. 6-7. Bis. Cult.

Fielagno. — V. *Falagno.*

Fifi. — V. *Pulegi.*

Figuo d'Antibo. *Cactus opuntia.* L. Cactées.
Cierge raquette. Cult.

Figuiero. *Ficus carica.* L. Morées.
Figuier. 5-6. Arb. Cult.

Filario. — V. *Daradeù.*

Filouso. — V. *Paviho rousso.*

Flecho d'aigo. *Sagittaria sagittæfolia.* L. Alismacées.
Sagittaire. 6-9. Viv.

Fleolo. *Phleum pratense.* L. Graminées.
Phléole des prés. 6. Viv.

Fleouche. — V. *Teuvè.*

Flour de couguou. — V. *Teto-lebre.*

Flour de l'amour. — V. *Ped d'aloueto.*

Flour de la Trinita. — V. *Pensado.*

Flour de mar. — V. *Viouleto.*

Flour de capouchin. — V. *Ped d'aloueto.*

Flour dou masclun. *Adonis flammea.* Jacq. Renonculacées.
Adonide écarlate. 6-7. Ann. et Bis.

FLOUR DOU VIN. — V. *Maïre dou vin.*

FLOUR DOU VINAIGRÉ. — V. *Maïre dou vinaigré.*

FLOUVO. — V. *Erbo pradenço.*

FLUTEU. — V. *Plantagi d'aigo.*

FOLETO. — V. *Harmaù.*

FOUGUEIROUN. *Arum Italicum.* Mill. Aroïdées.
Genêt d'Italie. 4-5. Viv.

FOUIROUSSO. — V. *Mercuriaù.*

FOUITO-DIEU. *Carlina corymbosa.* L. Synanthérées.
Carline en corymbe. 7-8. Bis. et Viv.

FOUITO-PASTRÉ. — V. *Agarrus.*

FOURRAGI DE DISÈTO. — V. *Spargouto.*

FOUTERLO. *Aristolochia clematitis.* L. Aristolochiées.
Aristoloche clématite. 4-6. Viv.

FOUTERLO COUGOURELO. — V. *Fouterlo.*

FOUTERLO SARRASINO. *Aristolochia rotunda.* L. Aristolochiées.
Aristoloche ronde. 4-5. Viv.

FOUTERNO. — V. *Fouterlo.*

FRAGO.
FRAGOUN.
FRAGUIÈ.
Désigne deux espèces du genre *Potentilla:*
1° *P. reptans.* V. *Pato de loup.*
2° *P. verna.* L. Rosacées.
Potentille printanière. 4-5. Viv.

FRAI.
FRAISSO.
Fraxinus oxyphylla. Bieb. Oléacées.
Frêne. 3-4. Arb.

FRAISSINETO. *Poterium Magnolii.* Spach. Rosacées.
Pimprenelle de Magnol. 6-8. Viv.

FRAMBOISIÉ. *Rubus idæus.* L. Rosacées.
Framboisier. 4-5. Arb.

FRAMBOISIÉ DOU CANADA. *Rubus odoratus*. L. Rosacées.
Framboisier du Canada. 4-5. Arb.

FRAU. — V. *Frai*.

FRAUMÉ. *Atriplex portulacoides*. L. Salsolacées.
Arroche pourpier. 7-8. Arb.

FRAXINELLO. — V. *Dictan blanc*.

FRAYO. — V. *Pato de loup*.

FRESIÉ. *Fragaria vesca*. L. Rosacées.
Fraisier commun. 4-6. Viv. Spontané et cultivé.

FRESIÉ EN AUBRÉ. — V. *Darboussié*.

FRESIÉ FER. — V. *Pato de loup*.

FRETADOU. Plante dont les ménagères se servent pour écurer la vaisselle. — V. *Canssaùdo*.

FRISOUN. *Erodium malacoides*. Willd. Géraniées.
E. fausse-mauve. 5-6. Ann.

FROUMENTAU. } *Arrhenatherum avenaceum*. P. de B.
FROMENTANO. } Graminées.
Arrhenathère avoine. 6. Ann.

FUMOTERRO. *Fumaria officinalis*. L. Fumariées.
Fumeterre officinale. 3-5. Ann.

FUSAIN. *Evonymus Europæus*. L. Célastrinées.
Fusain d'Europe. 4-5. Arb.

FUSAIN A LARJO FUEIO. *Evonymus latifolius*. Scop. Célastrinées.
Fusain à larges feuilles. 5-6. Arb.

FUSTEL. *Rhus cotinus*. L. Térébinthacées.
Sumac des teinturiers. 6-7. Arb.

G

GAFO L'ASÉ. — V. *Gros cardoun.*

GAGÉ. *Gagea arvensis.* Sch. Liliacées.
Gagée des champs. 4-5. Viv.

GALANTINO. *Aquilegia vulgaris.* L. Renonculacées.
Ancolie commune. 6. Viv.

GALINETO. — V. *Barbabou de champ.*

GAN DE PASTRESSO. — V. *Galantino.*

GANTELET. *Campanula trachelium.* L. Campanulacées.
Campanule gantelée. 7-8. Viv.

GARANÇO. *Rubia tinctorum.* L. Rubiacées.
Garance. 6-7. Viv. Cultivé et subsp.

GARANÇO BASTARDO. *Rubia peregrina.* L. Rubiacées.
Garance voyageuse. 6-7. Viv.

GARANÇO PESOULINO. — V. *Fusain.*

GARANIÉ. — V. *Viùlié.*

GARANIÉ FER.
GARANIÉ JAUNE FER. } V. *Viùlié jaune.*

GARDO-RABO. — V. *Ambrosio.*

GAROU. *Daphne gnidium.* L. Daphnoïdées.
Daphné paniculé. 7-9. Arb.

GAROUSSO. — V. *Pesoto.*

GAROUTO. *Lathyrus Cicera.* L. Papilionacées.
Gesse chiche. 5-6. Ann.

GAROUTO FERO. *Orobus vernus*. L. Papilionacées.
Orobe printanier. 4-5. Viv.

GAROUTOUN. — V. *Pesoto blanco*.

GARRIGUO. Lande où il ne croît que des chênes-nains.

GARRUS. — V. *Avaus*.

GAOUBI. — V. *Teuvè*.

GAUCHET FER. — V. *Souci sauvaji*.

GAU-GALIN. *Papaver hybridum*. L. Papavéracées.
Pavot hybride. 5-7. Ann.

GALECHOUN. — V. *Pan blanc*.

GAZOUN DE HOULLANDO. *Armeria maritima*. Wild. Plumbaginées.
Armérie maritime. 5-6. Viv.
Cul. en bordure.

GEISSETO. — V. *Garouto*.

GEN BLANC. — V. *Bramo-fam*.

GENEBRÉ. — V. *Genevrié*.

GENEPI. *Teucrium aureum*. Schreb. Labiées.
Germandrée à tête dorée. 6-7. Viv.
C'est à tort que le vulgaire donne ce nom à cette labiée. Le vrai Génépi, *Achillea moschata*, et l'*Artemisia mutellina* (Génépi blanc) ne croissent pas momentanément dans la région méditerranéenne.

GENESTO. *Spartium junceum*. L. Papilionacées.
S. à branches de jonc. 5-6. Arb.

GENESTO A ESCOUBO. *Sarothamnus vulgaris*. Wimm.
Genêt à balai. 5. Arb.

GENESTO BLANQUINOUSO. *Genista candicans*. L. Papilionacées.
Genêt blanchâtre. 4-5. Arb.

GENESTO D'ESPAGNO. — V. *Genesto.*

GENESTO ESPINOUSO. *Genista scorpius.* D. C. Papilionacées.
Genêt épineux. 5. Arb.

GENESTO FERO. *Coronilla juncea.* L. Papilionacées.
Coronille à branches de jonc. 4-5. Arb.

GENESTOUN. *Genista tinctoria.* L. Papilionacées.
Genêt des teinturiers 6-7. Arb.

GENESTROLO. — V. *Genestoun.*

GENEVRIÉ. *Juniperus communis.* L. Cupressinées.
Genevrier commun. 4. Arb.

GIGANDO. — V. *Tartifle.*

GINOUFLADO FERO. — V. *Viùlié.*

GINOUFLIÉ. — V. *Jauriflado fero.*

GIROUIO. — V. *Pastanargo fero.*

GIROULO. — V. *Pastanargo.*

GISCLO. *Ecballium elaterium.* Rich. Cucurbitacées.
Ecballie élastique. 6-8. Viv.

GIVER. *Petroselinum sativum.* Hoffm. Ombellifères.
Persil cultivé. 6-9. Bis. Cultivé et souvent subsp.

GLOU-GLOU. *Physalis alkekengi.* L. Solanées.
Coqueret alkekenge. 6-7. Viv.

GLOU-GLOU. — V. *Faù Séné.*

GLOUJAU. *Gladiolus communis.* L. Iridées.
Glayeul commun. 6. Viv.

GLOUJAU PUDENT. — V. *Coutello pudento.*

GLOUTEROUN. *Lappa tomentosa.* D. C. Synanthérées.
Bardane à tête cotonneuse. 7-8. Bis.

GNASPIÉ. } V. *Nespié.*
GNESPIÉ. }

GORGE DE LOUP. *Antirrhinum majus.* L. Scrophulariacées.
Muflier à grandes fleurs. 6-9. Viv.

GOURANIÉ DE TOUT L'AN. — V. *Viulié d'estiù.*

GOUDERLO. *Aristolochia pistolochia.* L. Aristolochiées.
Aristoloche fibreuse. 4-5. Viv.

GOURDO. *Lagenaria vulgaris.* Ser. Cucurbitacées.
Calebasse, gourde. Ann. Cult.

GOURRIÉ. *Salix incana.* D'après Hanry. Cat. du Var.

GOUTTO DE SANG. — V. *Roubisso.*

GRAFIUNIÉ. — V. *Agroufiùn Durand.*

GRAMÉ. Plusieurs plantes portent ce nom :
1° *Cynodon dactylon.* Pers. Graminées.
Chiendent commun. 6-7. Viv.
2° *Agropyrum repens.* — V. *Baùco courriolo.*
3° *Triticum phœnicoides.* D. C. Graminées.
Correspond au *Brachypodium pinnatum* de P. B., Var. australe de Gren. et God.
Brachypode corniculé. 6-7. Viv.

GRAMÉ-RIBAN. *Baldingera arundinacea.* Dum. Graminées.
Baldingère bigarrée. 6-7. Viv.

GRAN DE COUGUOU. — V. *Aigreto fero.*

GRAND BASILO FER. *Calamintha clinopodium.* Benth. Labiées.
Calament clinopode. 7-8. Viv.

GRAND BLURÉ. *Centaurea montana.* L. Synanthérées.
Centaurée des montagnes. 7-8. Viv.

GRAND DALADEU. *Phillyrea latifolia*. Lam. Oléacées.
Philaria à larges feuilles. 4-5. Arb.

GRAND MELILO. *Melilotus altissima*. Lois. Papilionacées.
Grand melilot. 6-8. Bis.

GRANDO ASPERJO. *Orobanche major*. L. Orobanchées.
O. majeure. 6-7. Viv.

GRANDO CAMPANETO BLURO. — V. *Pervinço*.

GRANDO JAISSO. *Lathyrus latifolius*. L. Papilionacées.
Gesse à larges feuilles. 6-9. Viv.

GRANDO LACHOUSCLO. — V. *Lachousclo*.

GRANDO LAVANDO. — V. *Espic*.

GRANDO MARGARIDO. *Leucanthemum vulgare*. Lam. Synanthérées.
Leucanthème commun. 5-6. Viv.

GRANDO OURTIGO. — V. *Ourtigasso*.

GRANDO SAUVIO. — V. *Orvalo*.

GRANO D'AVIGNOUN. } *Rhamnus infectorius*. L. Rhamnées.
GRANETO. } *Nerprum des teinturiers*. 5-6. Arb.

GRANIÉ. — V. *Garanié*.

GRANO DE CAIO. *Plantago cynops*. L. Plantaginées.
Plantain œil de chien. 5. Viv.

GRANO DE CANARI. — V. *Mi langaru*.

GRANO DE NIERO. — V. *Badaflo*.

GRANO DE PERROUQUET. — V. *Safranoun*.

GRANO LOUNGARUDO. — V. *Mi loungaru*.

GRANO PESOULINO. — V. *Fusain*.

GRAPAUDINO. — V. *Nego-foù*.

GRAPOUN. *Turgenia latifolia.* Hoff. Ombellifères.
T. à larges feuilles. 7-8. Ann.

GRASSETO. *Pinguicula vulgaris.* L. Lentibulariées.
Grassete commune. 6-9. Viv.

GRATEU. — V. *Pastanargo bastardo.*

GRATINOUS. *Hydnum imbricatum.* Vill. Champignons.
H. imbriqué. Non vénéneux. Bois de pins. 9.

GRATTO-QUIEU. *Rosa canina.* L. Rosacées.
Eglantier. 6-7. Arb.

GRENADIÉ. *Punica granatum.* L. Granatées.
Grenadier commun. 6-7. Arb.

GRENADIÉ A FLOUR DOUBLO. *Punica granatum* dont les étamines se sont transformées en pétales.

GRENADIÉ A FLOUR SIMPLO. — V. *Grenadié.*

GREU DE MASSUGO. *Cytinus hypocistis.* L. Cytinées.
Cytinet hypociste. 5. Viv.

GREULIÉ. — V. *Agarrus.*

GRIAIS. — V. *Agarrus.*

GRIMOINO. — V. *Sourbeireto.*

GRIUTIÉ. — V. *Agriutié.*

GRIPPO DE CHAMP. — V. *Faço de loup.*

GRIPP'OME. — V. *Salsepareiho d'Europo.*

GROS BARRALET. — V. *Ceborriado.*

GROS BLAD BARBUD. *Triticum turgidum.* L. Graminées.
Froment élevé. 5-6. Bis. Cult.

GROS BLAD. — V. *Barbaïé.*
Quelquefois on donne ce nom au *Triticum turgidum.* L.

Gros boutoun d'or. — V. *Auriflam.*

Gros cardoun. *Onopordon acanthium.* L. Synanthérées.
Onoporde acanthin. 6-7. Bis.

Gros daradeu. — V. *Grand daladeù.*

Gros encen. — V. *Absinto.*

Gros fenoun. *Ferula nodiflora.* L. Ombellifères.
Férule nodiflore. 7-8. Viv.

Gros frisoun. *Erodium ciconium.* Willd. Géraniées.
E. *bec de cigogne.* 4-5. Ann.

Gros gramé. — V. *Salsepareiho d'Europo.*

Gros grapoun. *Orlaya platycarpos.* Kosch. Ombellifères.
Orlaya à fruits plats. 5-6. Ann.

Gros-mi. *Sorghum halepense.* Pers. Graminées.
Sorgho d'Alep. 6-7. Viv.

Gros passo-velour. *Tagetes erecta.* L. Synanthérées.

Gros poumpoun. *Rosa parvifolia.* Ehrahd. Rosacées.

Grosso ourtigo. *Urtica pilulifera.* L. Urticées.

Gros rasinet. *Sedum altissimum.* Poïr. Crassulacée.
S. *élevé.* 6-7. Viv.

Gros retoumbet. *Passerina tarton-raira.* D. C. Daphnoïdées.
Passerine tarton-raire. 4-5 et 8-10. Arb.

Grosso campaneto. — V. *Campaneto.*

Grosso tavernièro. *Orchis militaris.* L. Orchidées.

Grosso testo. *Dactylis glomerata.* L. Graminées.
Dactyle aggloméré. 5-6. Viv.

Grosso ubriago. — *Pan de couguou.*

GROUILLO. *Caucalis leptophylla.* L. Ombellifères.
Caucalide à feuilles menues. 6-7. Ann.

GROUNSELLIÉ. } *Ribes uva-crispa.* L. Grossulariées.
GROUSEILLIÉ BLANC. } *Groseiller épineux.* 3-4. Arb. Cult.

GROUNSELLIÉ A GRAPPO. } *Ribes rubrum.* L. Grossulariées.
GROUSEILLIÉ ROUJE. } *Groseiller commun.* 4-5. Arb. Cult.

GROUNSELLIÉ SOUVAJE. *Ribes Alpinum.* L. Grossulariées.
Groseiller des Alpes. 4-5. Arb.

GRUNADIÉ. — V. *Grenadié.*

GUERINGIUNGAU. — V. *Ruelo.*

GUI. *Viscum album.* L. Loranthacées.
Guy blanc. 3-4. Arb.

GUIGNIÉ. — V. *Agroufiùn d'Espagno.*

GUIHAUMO. — *Ped d'aloueto.*

GULO DE LIUN. — *Gorge de lou.*

H

HARMAU. *Atriplex hortensis.* L. Salsolacées.
Arroche des jardins. 6. Ann.

HARMAU FER. — V. *Proumbroyo.*

HERSO. *Tribulus terrestris.* L. Rutacées.
Tribule terrestre. 6-7. Ann.

HUILLET-PLUMO. — V. *Mignardiso.*

I

Ieri. — V. *Ilé.*

Ilé. *Lilium candidum.* L. Liliacées.
Lis blanc. 6-7. Viv. Cult. quelquefois subsp.

Ilé de mar. *Pancratium maritimum.* L. Amaryllidées.
Pancrace maritime. 5-6. Viv.

Ilé sauvaje. *Lilium martagon.* L. Liliacées.
Lis martagon. 6-7. Viv.

Immourtelo jauno. *Hehichrysum stœchas.* D. C. Synanthérées.
Elichryse stœchas. 6-7. Viv.

Immourtelo roujo. *Xeranthemum annuum.* L.
Immortelle annuelle. 5-7. Ann.

Irangié. — V. *Arangié.*

Iris bastard. *Iris spuria.* L. Iridées.
I. bâtard. 6. Viv.

Iris blur. *Iris germanica.* L. Iridées.
I. germanique. 4-6. Viv.

Iris de Flourenço. *Iris florentina.* L. Iridées.
I. de Florence. 5. Viv.

Iris de palun. *Iris pseudacorus.* L. Iridées.
I. faux acore. 5-6. Viv.

Iris jaunastro. *Iris lutescens.* Lam. Iridées.
I. jaunâtre. 3-4. Viv.

Iris jaune. — V. *Iris di palun.*

Isop. *Hyssopus officinalis.* L. Labiées.
Hyssope officinal. 8-10. Viv.
Quelquefois on donne ce nom au *Satureia montana.* — V. *Pebre d'ai.*

Isop de gariguo *Helianthemum nummularium*. Mill. Cistinées.
Helianthème nummulaire. 6-7. Arb.

Iue de chin. — V. *Ped de cat*.

Iue de loup. — V. *Bramo-vaco*.

Iue de vaco. — V. *Margarido*.

J

Jacareio. *Pastinacca sativa*. L. Ombellifères.
Panais cultivé. 7-8. Bis.

Jacinto. *Hyacinthus orientalis*. L. Liliacées.
Hyacinthe d'Orient. 4-6. Viv. Cult.

Jaisso. *Lathyrus sativus*. L. Papilionacées.
Gesse cultivée. 6-7. Ann.

Jaisso bastardo. *Lathyrus annuus*. L. Papilionacées.
Gesse annuelle. 5-6. Ann.

Jaisso de prat. *Lathyrus pratensis*. L. Papilionacées.
Gesse des prés. 5-6. Viv.

Jaissoun. — V. *Garouto*.

Jauneto. Plusieurs plantes s'appellent ainsi :
1° *Lotus corniculatus*. L. Papilionacées.
Lotier corniculé. 5-10. Viv.
2° *Trigonella corniculata*. L. Papilionacées.
Trigonelle cornue. 6-9. Viv.

Jaunoun. *Ranunculus arvensis*. L. Renonculacées.
Renoncule des champs. 5-6. Ann.

Jauriflado a cinq fueio. *Dianthus prolifer*. L. Silénées.
OEillet prolifère. 6-7. Ann.

JAURIFLADO DI DOUBLO. *Dianthus caryophyllus*. L. Silénées.
OEillet des fleuristes. 6-9. Cult.

JAURIFLADO FERO. Plusieurs Dianthacées portent ce nom :

1° *Dianthus barbatus*. L.
OEillet barbu. 5-9. Viv.

2° *Dianthus virgineus*. L.
OEillet virginal. 7-9. Viv.

JAUSSÈMIN. *Jasminum officinale*. L. Jasminées.
Jasmin. 5-9. Arb.

JAUSSEMIN BASTARD. } V. *Entrevadisso*.
JAUSSEMIN D'ASÉ. }

JAUSSEMIN D'ESPAGNO. *Jasminum grandiflorum*, L. Jasminées.

JAUSSEMIN FER. — V. *Jaùssemin jaùne*.

JAUSSEMIN JAUNE. *Jasminum fruticans*. L. Jasminées.
Jasmin à feuilles de cytise. 5-6. Arb.

JEANNETO. — V. *Jusiùvo*.

JOULIANO. *Hesperis matronalis*. L. Crucifères.
Julienne des dames. 5-6. Bis.

JOUNC A TRES COSTO. — V. *Triangle loungaru*.

JOUNC CEBIÉ. — V. *Triangle loungaru*.

JOUNC DE LA PALUN. — V. *Bolo*.

JOUNC DE LA PASSIUN. — V. *Sagno*.

JOUNC DE TESTO. — V. *Jounc di jardinié*.

JOUNC DI FROUMAJE. *Juncus effusus*. L. Joncées.
Jonc étendu. 5-6. Viv.

JOUNC DI JARDINIÉ. *Juncus acutus.* L. Joncées.
Jonc aigu. 5-9. Viv.
Quelquefois on désigne ainsi le *Juncus glaucus.*

JOUNC EN CABOSSO. *Juncus conglomeratus.* L. Joncées.
Jonc grosse tête. 5-6. Viv.

JOUNC FLOURI. — V. *Carelet.*

JOUNC MARIN. *Scirpus maritimus.* L. Cypéracées.
Scirpe maritime. 5-6. Viv.

JOUNC MARIN. — V. *Argélas.*

JOUNC MUSCA. — V. *Jounc di froumagi.*

JOUNC NOUSA. — V. *Cebo doù parpaiun.*

JOUNC POUNCHU. — V. *Jounc di jardinié.*

JOUNQUIHO. *Narcissus juncifolius.* Requien. Amaryllidées.
Narcisse à feuilles de jonc. 4-5. Viv.
On appelle ainsi dans le Var le *Narcissus jonquilla.*

JOUNQUINO. *Scirpus lacustris.* L. Cyperacées.
Scirpe des étangs. 6. Viv.

JOUQUET DOU VENT. — V. *Espi dou vent.*

JUEI. *Lolium temulentum.* L. Graminées.
Ivraie enivrante. 5. Ann.

JUNIFLADO. — V. *Jauriflado.*

JUSIUO. *Narcissus poeticus.* L. Amaryllidées.
Narcisse des poètes. 4-5. Viv.

JUVERT. — V. *Giver.*

JUVERT BASTARD. Plusieurs Ombellifères portent ce nom :

1° *Æthusa cynapium*. L.
Petite ciguë, Faux persil. 6-9. Ann.

2° *Phellandrium aquaticum*. L.
Ciguë aquatique. 6-9. Viv.

L

LACENO. *Rapistrum rugosum*.

LACHEIROUN. — V. *Lacheiroun rudo*.

LACHEIROUN D'AIGO. *Sonchus maritimus*. L. Synanthérées.
Laitron maritime. 6-8. Viv.

LACHEIROUN DE CHAMP. — V. *Cardelo*.

LACHEIROUN DE PALUN. *Sonchus palustris*. L. Synanthérées.
Laitron des marais. 6-7. Viv.

LACHEIROUN RUDE. *Sonchus asper*. Vill. Synanthérées.
Laitron rude. 5-9. Ann.

LACHET. — V. *Lacholebré*.

LACHIÉ COUMUN. — V. *Erbo doù la*.

LACHOLEBRÉ. *Chondrilla juncea*. L. Synanthérées.
Chondrille effilée. 6-9. Bis et Viv.

LACHOUSCLO. *Euphorbia characias*. L. Euphorbiacées.
Euphorbe des vallons. 4-5. Viv.

LACHUGO. *Lactuca sativa*. L. Synanthérées.
Laitue cultivée. 6-8. Ann. Cult.

La culture a produit de nombreuses variétés ; les deux principales sont la *Laitue longue* et la *Laitue pommée*.

LACHUGO COMMUNO. *Lactuca saligna*. L. Synanthérées. *Laitue à feuilles de saule*. 6-7. Ann. et Bis.

LACHUGO FERO. *Lactuca sylvestris*. Lam. Synanthérées. *Laitue sauvage*. 5-6. Ann. et Bis.

LACHUGO LONGUO. *Lactuca sativa*. L. Var. *longifolia*. Synanthérées. *Salade longue*, *Romaine*. Cult.

LACHUGO REDOUNO. *Lactuca sativa*. L. Var. *capitata*. Synanthérées. *Salade pommée*. Cult.

LACHUGUETO. *Valerianella echinata*. D. C. Valérianées. *Mâche hérissée*. 5-6. Ann. et Bis.

LAGAGNO. *Euphorbia segetalis*. L. Euphorbiacées. *Euphorbe des moissons*. 6-7. Ann.

LAMBRUSCO. *Vitis vinifera*, à l'état de nature.

LAMPOURDIÉ. — V. *Erbo de la jaùnisso*.

LAMPOURDO. *Xanthium strumarium*. L. Ambrosiacées. *Lampourde glouteron*. 6-9. Ann.

LAMPOURDO BOUTOUN D'OR. *Trifolium agrarium*. L. Papilionacées. *Trèfle des campagnes*. 6-9. Ann.

LAMPOURDO DE LENGADO. — V. *Lampourdo*.

LAMPOURDO ESPINOUSO. — V. *Tiro-peù*.

LANCETO. — V. *Baùco à plumet*.

Lanço dou Christ. Deux plantes sont ainsi désignées :

1° *Ophioglossum vulgatum*. L. — V. *Erbo de la routo*.

2° *Lycopus Europœus*. L. — V. *Canebé d'aigo*.

Lapas. — V. *Pacienço frisado*.

Lapoun. Le vulgaire désigne ainsi certains *Fucus* que la mer rejette sur le rivage.

Lapassoun. *Echinospermum lappula*. Lehm. Borraginées.

Bardanette, fauœ Myosotis. 7-8. Bis. et Viv.

Lapourdié. — V. *Bardano*.

Lapourdoun. — *Arrapo-man*.

Larmo de Job. *Coix lacryma*. L. Graminées.

Larmille de Job. Cult.

Larmo de la Vierjo. *Ornithogalum Arabicum*. L. Liliacées.

Ornithogale d'Arabie. 5-6. Viv. Cult.

Lasci. — V. *Cendraù*.

Quelquefois on donne ce nom à divers *Rapistrum*. D'autrefois on désigne ainsi le *Lampsana communis*. — V. *Erbo dei tétet*.

Lavando. *Lavandula latifolia*. Vill. Labiées.

Lavande à larges feuilles. 6-7. Arb.

Lavando femelo. — V. *Espic*.

Lavando masclo. — V. *Lavando*.

Lebourino. *Serapias lingua*. L. Orchidées.

Lebourino rousso. *Serapias cordigera*. L. Orchidées.

Lengacano. *Cynoglossum pictum*. Ait. Borraginées.
Cynoglosse à fleurs rayées. 5-7. Bis.

Lenguo. *Gladiolus segetum*. Gaul. Iridées.
Glayeul des moissons. 5-6. Viv.

Lenguo d'agneu. — V. *Erbo di cinq costo*.

Lenguo d'auco. — V. *Grasseto*.

Lenguo de biu. Deux plantes portent ce nom :
1° *Alisma plantago*. L. — V. *Plantagi d'aigo ;*
2° *Anchusa officinalis*. — V. *Bourragi fero*.

Lenguo de can. *Plantago lanceolata*. L. Plantaginées.

Lenguo de cat. *Leuzea conifera*. D.C. Synanthérées.
Leuzée conifère. 6-7. Viv.

Lenguo de cervi. — V. *Scolopendro*.

Lenguo de chin. — V. *Lengacano*.

Lenguo de passeroun. — V. *Tirasso*.

Lenguo de serp. — V. *Erbo de la routo*.

Lenguo passerino. *Passerina annua*. Spe. Daphnoïdées.
Passerine annuelle. 6-9. Ann.

Lenté. *Medicago falcata*. L. Papilionacées.
Luzerne jaune. 6-7. Viv.

Lentiho. *Lens esculenta*. Mœnch. Papilionacées.
Lentille. 6-7. Ann. Cult.

Lentiho d'aigo. Nom donné aux *Lemna*.

Lentiho negrinèlo. *Lens nigricans*. God. Papilionacées.
Lentille noircissante. 5-6. Ann.

Lentisquo. *Pistacia lentiscus*. L. Térébinthacées.
Pistachier lentisque. 4-5. Arb.

LENTOUN. — V. *Erbo de rodo.*

LEUCANTHEMO. — V. *Grando margarido.*

LEUCANTHEMO RLANQUINOUSO. *Leucanthemum pallens.* D. C. Synanthérées.
Leucanthème blanchâtre. 5-6. Viv.

LEUCANTHEMO DI COUELO. *Leucanthemum montanum.* D. C. Synanthérées.
Leucanthème de montagne. 6-7. Viv.

LILA. *Lilac vulgaris.* Lam. Oléacées.
Lilas vulgaire. 4-6. Arb.

LIMIERO. — V. *Mélisso.*

LIMOUNETO. *Verbena triphylla.* L'her. Verbenacées.
Verveine à odeur de citron. Cult.

LIMOUNIÉ. — V. *Citrounié.*

LIN. *Linum usitatissimum.* L. Linées.
Lin commun. 7-8. Ann.

LIN MAUDI. Désigne les différentes plantes du genre *Cuscuta.*

LIN PURGATIEU. *Linum catharticum.* L. Linées.
Lin purgatif. 3-4. Ann.

LIN RAIDE. *Linum strictum.* L. Linées.
Lin raide. 6. Ann.

LIN VIVACE. *Linum perenne.* L. Linées.
Lin vivace. 5-7. Viv. Cult.

LINCHOUSCLO. — V. *Lachousclo.*

LINETO. *Alsine tenuifolia.* Grantz. Alsinées.
A. à feuilles menues. 5-6. Ann.

LIOTROPO. — V. *Heliotropo.*

LISEROUN BASTARD. *Polygonum convolvulus*. L. Polygonées.
Renouée liseron. 6-9. Ann.

LISEROUN DE BARAGNO. } V. *Campaneto*.
LISEROUN DE SEBISSO. }

LISEROUN DI CHAMP. — V. *Courrejolo*.

LISEROUN MAUVO BLANCO. *Convolvulus althæoides*. L. Convolvulacées.
Liseron fausse-guimauve. 5-7. Viv.

LISÈTO. *Ervum tetraspermum*. L. Papilionacées.
Ers à quatre graines. 6-9. Ann.

LIUME DE CAVAU. — V. *Favo fero*.

LOUFIO DE CHIN. } *Lycoperdon pratense*. Pers. Champignons.
LOUFIO DE LOUP. } *Lycoperdon des prés*. Vient dans les bois.

LOU GROUSSIÉ. *Brachypodium ramosum*. R. et Sch. Graminées.
Brachypode rameux. 5-6. Viv.

LAURIÉ. — V. *Lousié*.

LOUSIÉ. *Laurus nobilis*. L. Laurinées.
Laurier d'Apollon. 3-4. Arb.

LOUSIÉ-AMELLO. — V. *Lousié-cremo*.

LOUSIÉ-CREMO. *Prunus lauro-cerasus*. L. Amygdalées.
Laurier-cerise. Cult. Arb.

LOUSIÉ-ROSO. *Nerium oleander*. L. Apocynacées.
Nérier laurier-rose. 6-7. Arb.

LOUSIÉ-SAUÇO. — V. *Lousié*.

LOUSIÉ-TIN. — V. *Favetoun*.

LUNETIERO. *Biscutella lævigata*. L. Crucifères.
Lunetière lisse. 5-9. Viv.

Luno. Espace où la Luzerne épuisée par le *Rhizoctonia medicaginis*, D. C., meurt. Les effets nuisibles de ce parasite se font surtout sentir au commencement de juillet et cessent en hiver.

Luserno. *Medicago sativa*. L. Papilionacées.
Luzerne. 5-9. Viv. Cult.

Luserno bastardo. *Melilotus alba*. Lam. Papilionacées.
Mélilot blanc. 6-9. Bis.

Luserno sauvajo. *Medicago falcato-sativa*. Rehb. Papilionacées.
Luzerne sauvage. 6-7. Viv.

M

Maceroun. *Smyrnium olusatrum*. L. Ombellifères.
Maceron commun. 5-6. Bis.

Maco-muou. *Centaurea nigra*. L. Synanthérées.
Centaurée noire. 6-9. Viv.

Mahio-cèbo. — V. *Mairo-siouvo*.

Mai di blad. — V. *Mès de Mai*.

Maïre dou vin. *Mycoderma vini*. Pasteur. Cryptogames.
Mycoderme du vin.

Se trouve mélangé à des *Bacteries* et au *Mycoderma aceti* sur le vin rouge, surtout additionné d'eau. Mais la croissance du *Micoderma vini* étant plus prompte, dans cette condition, le

Mycoderma aceti est étouffé. Ce serait le contraire qui arriverait, si au vin on ajoutait un peu d'acide acétique. On a là un moyen commode de se procurer du vinaigre.

MAÏRE DOU VINAIGRE. *Micoderma vini*. (Pasteur). Cryptogames.
Mycroderme du vinaigre.

Depuis longtemps on considère la transformation de l'alcool en acide acétique comme étant occasionnée par la présence d'un Cryptogame, le Mycoderme du vinaigre. Il peut se présenter sous deux formes, selon qu'il se développe à la surface ou dans l'intérieur du liquide.

Dans la première il consiste en un chapelet d'articles qui se développent en rayonnant dans toutes les directions.

Dans la seconde forme le *Mycoderma aceti* se présente comme une matière mucilagéneuse qui peu à peu envahit tout le liquide.

Le mycoderme du vinaigre se rapproche beaucoup des Bateries: l'analogie des formes des articles est surtout frappante.

MAIRO-SIUVO. *Lonicera etrusca*. D. C. Caprifoliacées.
Chèvre-feuille d'étrurie. 5-6. Arb.

MAJURANO. *Origanum majorana*. L. Labiées.
Origan marjolaine. Viv. Cult.

MAJURANO FÈRO. *Origanum vulgare*. L. Labiées.
Origan commun. 7-8. Viv.

MALESIEUVO. — V. *Mairo-siùvo.*

MANO DE TERRO. — V. *Sauno garri.*

MANUGUETO. *Calamintha nepeta.* Link. Labiées.
Calament chataire.

MAQUARÈU. — V. *Grounsellié.*

MARGAI. — V. *Margau.*

MARGAI D'ITALIO. *Lolium multiflorum.* Lam. Graminées.
Ivraie multiflore. 6-7. Ann.

MARGARIDETO. *Bellis perennis.* L. Synanthérées.
Pâquerette vivace. 6-9. Viv.

MARGARIDIÉ. — V. *Margarido.*

MARGARIDIÉ D'IVER. *Chamomilla fuscata.* Gr. et Godr. Synanthérées.
Camomille brunissante. 4-5. Viv.

MARGARIDO. *Anthemis arvensis.* L. Synanthérées.
Anthemide des champs. 5-7. Ann.

MARGARIDO DI PRAT. — V. *Grando margarido.*

MARIARMO. — V. *Isop.*

MARIO-COUMUNO. — V. *Soudo.*

MARGAIUN. *Poa annua.* L. Graminées
Paturin annuel. 5. Ann.

MARGAU. *Lolium perenne.* L. Graminées.
Ivraie vivace. 5-8. Viv.

MARJOULÈNO. — V. *Majurano.*

MAROUNIÉ. *Æsculus hippocastanum.* L. Hippocastanées.
Marronnier d'Inde. 5. Arb.

MARRUQUETO. — V. *Manugueto.*

MARTEIAU. — V. *Bled.*

MASSETO. Nom que les diverses espèces du genre *Typha* doivent à leur inflorescence. — V. *Paviho négro, Paviho rousso* et *Sagneto.*

MASSIBLO. — V. *Màussiblo.*

MASSO DOU BEDAU. — V. *Fàusso-rouquetto.*

MASSUGO. *Cistus monspeliensis.* L. Cistinées.
Ciste de Montpellier. 5-6. Arb.

MASSUGO BLANQUINOUSO. *Cistus albidus.* L. Cistinées.
Ciste cotoneux. 5-6. Arb.

MASSUGO NÉGRO. } *Cistus salviæfolius.* L. Cistinées.
MASSUGO TAREBOU. } *Ciste à feuilles de sauge.* 5-6. Viv. et *Cistus monspeliensis* d'après Hanry (Cat. du Var).

MASSUGO SERVIERE. *Cistus ladaniferus.* L. Cistinées.

MATRICARI. — V. *Calamido.*

MAT DE MAI. — V. *Valinié.*

MAU D'IUE. *Pterotheca nemausensis* Cass. Synanthérées.
Pterotheca de Nîmes. 6-7. Ann.
Quelquefois on donne ce nom à plusieurs Papaver.

MAU DE TESTO. *Fumaria spicata.* L. Fumariacées.
Fumeterre en épi. 3-4. Ann.

MAUGUIÉ. — V. *Lacho-lèbre.*

MAUGO. } *Malva sylvestris.* L. Malvacées.
MAULO. }
MAUGO NEGRO. *Mauve sauvage.* 6-9. Bis.

MAULO BLANCO. *Althœa officinalis.* L. Malvacées.
Guimauve officinale. 6-8. Viv.

MAULO BLANCO FERO. *Althœa hirsuta.* L. Malvâcées.
Guimauve hérissée. 5-7. Ann.

MAULO ROUJO. *Geranium lucidum.* L. Géraniées.
G. luisant. 5-6. Ann.

MAUSSIBLO. *Helleborus fœtidus.* L. Renonculacées.
Hellebore fétide. 1-2. Viv.

MAUVIGÉ. *Lamium amplexicaule.* L. Labiées.
Lamier embrassant. 3-4 et 9-10. Ann.

MAUVO. } V. *Màulo.*
MAVO. }

MEDAIHO DE JUDAS. *Lunaria biennis.* Mœnch. Crucifères.
Lunaire bisannuelle. 5-6. Bis.

MELANGIÉ. — V. *Amelanchié.*

MELÉ. *Abies larix.* Lam. Abiétinées.
Mélèze. Arb. Cult. dans les jardins.

MELILOT. *Melilotus officinalis.* Lam. Papilionacées.
Melilot officinal. 5-6. Bis.

MELISSO. *Melissa officinalis.* L. Labiées.
Melisse. 6-8. Viv.

MELISSO FERO. *Melittis melissophyllum.* L. Labiées.
Melitte à feuilles de melisse. 6-7. Viv.

MELITO. — V. *Mélisso fero.*

MELOUN. *Cucumis melo.* L. Cucurbitacées.
Melon. 5-7. Ann. Cult.

MENEVIHOUN. — V. *Pesolo blanco.*

MENTASTRO. Nom servant à désigner soit les espèces *Rotundifolia, Aquatica, Sylvestris,* du genre *Mentha,* soit le *Marrubium vulgare.*

MENTO'. Nom par lequel le vulgaire désigne indistinctement toutes les Menthes. Cependant cette dénomination s'applique le plus souvent au *Mentha sativa*. V. *Mento di jardin*.

MENTO A ESPI. *Mentha viridis*. L. Labiées.
Menthe verte. 5-7. Viv.

MENTO DE CAT. — V. *Erbo di cat*.

MENTO DE GRANOUIHO. — V. *Baumo de font*.

MENTO DE NOSTE-DAMO. — V. *Mento à espi*.

MENTO DE RESTOUBLE. *Mentha arvensis*. L. Labiées.
Menthe des champs. 5-8. Viv.

MENTO DI CERVI. *Preslia cervina*. Fresen. Labiées.
Preslie des cerfs. 7-8. Viv.

MENTO DI JARDIN. *Mentha sativa*. L. Labiées.
Menthe cultivée. 5-8. Viv.

MENTO PUBRADO. *Mentha piperita*. L. Labiées.
Menthe poivrée. 5-9. Viv.

MENTO ROUJO. — V. *Baumo de font*.

MENTO ROUMAINO. — V. *Baumo verd*.

MENUDET. — V. *Sarpoulet*.

MENUQUÈTO. — V. *Majurano fero*.

MEUZÉ. — V. *Melé*.

MERCURIAU. *Mercurialis annua*. L. Euphorbiacées.
Mercuriale annuelle. 5-11, Ann.

MERCURIAU COUTOUNOUSO. *Mercurialis tomentosa*. L. Euphorbiacées.
Mercuriale cotonneuse.
6-7. Viv.

MERCURIAU DI BOS.
MERCURIAU VIVAÇO. } V. *Caulet de chin*.

MEREVIHO. } V. *Pesoto blanco.*
MEREVIHOUN. }

MERINDOLO. Salade de menues herbes.

MERINJANO. *Solanum melongena.* L. Solanées.
Aubergine. Cult.

MERINJANO FERO. *Xanthium macrocarpum.* D.C. Ambrosiacées.
Lampourde à gros fruits. 7-9. Viv. Ann.

MERLUS DI CHAMP. *Silybum Marianum.* Gartn. Synanthérées.
Silybe de Marie. 6-7. Bis.

MÈS DE MAI. *Isatis tinctoria.* L. Cruciféres.
Pastel des teinturiers. 5-6. Bis.

MÈS DE MARS. — V. *Cytiso.*

MESSUGO. — V. *Massugo.*

MEUM BLANC. — V. *Bon riblo.*

MI. } *Panicum miliaceum.* L. Graminées.
MEI-PRIM. } *Panic millet.* 6. Ann.

MI D'ESCOUBO. } *Sorghum vulgare.* Pers. Graminées.
ou
MI ROUJE. } *Sorgho commun.* 8-9. Ann. Cult.

MI D'ITALIO. *Setaria Italica.* P. de B. Graminées.
Setaire d'Italie. Cult.

MI LOUNGARU. *Phalaris Canariensis.* L. Graminées.
P. des Canaries. 6-7. Ann.

MIGNARDISO. *Dianthus plumarius.* L. Silénées.

MI NEGRE. — V. *Blad negre.*

MIHAU. *Setaria viridis.* P. de B. Graminées.
Setaire verte. 6. Ann.

Mihauco. *Setaria glauca.* P. de B. Graminées.
Setaire glauque. 6. Ann.

Milo-fueio. *Achillea millefolium.* L. Synanthérées.
Achillée mille feuilles.

Minegré. — V. *Blad negre.*

Mingranié. — V. *Grenadié.*

Mirau de Venus. } *Specularia speculum.* Alp. D. C.
Campanulacées.
Mirahiet. } *Spéculaire miroir de Vénus.* 5-6.
Ann.

Mirro. — V. *Sausé musca.*

Miugranié. — V. *Grenadié.*

Mito-cortoun. — V. *Moufo de mar.*

Moha de Houngrio. *Setaria Germanica.* P. de B.
Graminées.
Setaire de Germanie. 6. Ann.
Cult.

M'oublidès pas. Différents *Myosotis.*

Mor i poulo. Nom donné aux différentes espèces du genre *Hyoscyamus.*

Moucelet. On appelle ainsi deux plantes :

1° *Thlaspi perfoliatum.* L. Crucifères.
Tabouret perfolié. 3-5. Ann.

2° *Valerianella pumila.* D. C. Valérianées.
Mâche naine. 4-5. Ann.

Moufeto. *Cynosurus echinatus.* L. Graminées.
Cynosure hérissé. 4-5. Ann.

Moufo. Bien que les naturalistes aient distingué dans la Provence au moins cent espèces de

Mousses, c'est tout au plus si nos ruraux les désignent avec mépris sous le nom de *Moufo*. Encore confondent-ils le *Fucus helminthocorton* avec les mousses sous le nom de *Moufo de mar*.

MOUFO DE MAR. *Fucus helminthocorton*. Turn. Algues-fucacées.
Gigartine vermifuge.

MOUNGETO. — V. *Baneto*.

MOULAN. Pêcher produisant un fruit à chair facilement séparable du noyau. — V. *Pessuguié*.

MOULÈNO. — V. *Bouihoun blanc*.

MOULÈNO SINUOUSO. — V. *Auriho d'Asé*.

MONSEGNO. — V. *Luserno bastardo*.

MOURELETO NEGRO. *Solanum nigrum*. L. Solanées.
Morelle noire. 6-9. Ann.

MOURELETO PELOUSO. *Solanum villosum*. Lam. Solanées.
Morelle velue. 7-8. Viv.

MOURELETO POUISOUN. — V. *Douço amèro*.

MOURÈLO. *Croton tinctorium*. L. Euphorbiacées.
C. des teinturiers. 8-9. Ann.

MOURÈLO BASTARDO. — V. *Erbo di toro*.

MOURÈLO EN GRAPPO. — V. *Phytolaco*.

MOURÈLO FURIUSO. — V. *Belladone*.

MOURÈLO GRIMPANTE. — V. *Douço-Amèro*.

MOUROUN BLANC. — V. *Paparudo*.

MOUROUN BLUR. *Anagallis arvensis*. L. Var. *Florecœrulero*. Primulacées.
Mouron des champs à fleurs bleues. 6-9. Ann.

MOUROUN D'AIGO. — V. *Pan fourment.*

MOUROUN DI CHAMP. — V. *Erbo di canari.*

MOUROUN DI OUCÈU. — V. *Paparudo.*

MOUROUN ROUJE. *Anagallis arvensis.* L. Var. *Flore-rubro.* Primulacées.
Mouron des champs à fleurs rouges. 6-9. Ann.

MOURRÉ D'ASÉ. — V. *Dent de liun.*

MOURRÉ DE POR. *Barkausia taraxacifolia.* D. C. Synanthérées.
Barkausie à feuilles de pissenlit. 6-7. Bis.

MOURRÉ PELOUS. *Barkausia setosa.* D. C. Synanthérées.
Barkausie hérissée. 6-7. Ann.

MOURRÉ POURCIN REDOUN. — V. *Aùriheto.*

MOURRÉ PUDENT. *Barkausia fœtida.* D. C. Synanthérées.
Barkausie fétide. 6-8. Ann.

MOURTURIAU. — V. *Mercuriàu.*

MOURVEN. *Juniperus phœnicea.* L. Cupressinées.
Genévrier de Phénicie. 2-3. Arb.

MOUSSIDURO. *Mucor mucedo.* L. Mucédinées.
Moisissure vulgaire.

Les Moisissures sont des êtres vivants, appartenant au règne végétal ; on rencontre le *Mucor* et autres genres jusque dans l'intérieur du corps d'un animal vivant.

MOUSTARDO. *Brassica nigra.* Koch. Crucifères.
Moutarde noire. 6-7. Ann.

Moustardo blanco. *Sinapis alba*. L. Crucifères.
Moutarde blanche. 6-7. Ann.

Moustardo fero. — V. *Senevé*.

Moustardo négro. — V. *Moustardo*.

Muguet. *Convallaria majalis*. L. Smilacées.
Muguet des jardins. Cul.

Quelquefois nos ruraux appellent également Muguet le *Scilla autumnalis*. L.

Muguet blur. — V. *Jacinto*.

Muguet di double. — V. *Jacinto*.

Multiplianto. *Chrysanthemum indicum*. Lindl. Synanthérées.
Chrysanthème des Indes. Cult.

Multiplianto courounado. *Chrysanthemum coronarium*. L. Synanthérées.
Chrysanthème couronnée.
5-6. Ann.

Multiplianto di meissoun. *Chrysanthemum segetum*.
L. Synanthérées.
Chrysanthème des blés.
5-7. Ann.

Musco greco. *Muscari moschatum*. Dest. Liliacées.
M musqué. 5. Viv. Cult.

N

Narcisso. *Narcissus polyanthos*. Lois. Amaryllidées.
Narcisse multiflore. Tout blanc. Cult.

Narcisso a bouquet. *Narcissus tazetta*. L. Amaryllidées.
Narcisse tazette. 3-4. Viv.

NARCISSO SENSO PARIÉ. *Narcissus incomparabilis.* Mill. Amaryllidées.
Narcisse nonpareil. 4-5. Viv.

NASCO. *Cupularia viscosa.* G. et G. Synanthérées.
Cupulaire visqueuse. 6-9. Viv.
Quelquefois on appelle ainsi l'*Inula conyza.*

NASTOU. *Roripa nasturtioides.* Spach. Crucifères.
R. faux cresson. 5-8. Ann.

NAVELAS. — V. *Rouqueto blanco.*

NAVÈU. *Brassica napus.* L. Crucifères.
Navet. 4-5. Ann. et bis. Cult.

NAVÈU DOU DIABLE. — V. *Bryouino.*

NEFLIÉ. *Mespilus japonica.* Thunb. Pomacées.
Neflier du Japon. Arb. Cult.

NEGO FOU. *Ranunculus aquatilis.* L. Renonculacées.
Renoncule aquatique. 5-9. Viv.

NEGRE DI AUBRÉ. On avait attribué le noir des arbres, la maladie noire, *lou negré*, comme on l'appelle, à un champignon. Mais des recherches plus attentives ont facilement démontré que cette cause de dépérissement de nos arbres qui, depuis 1743, étend ses ravages d'une manière de plus en plus inquiétante, est l'œuvre d'un insecte microscopique appartenant au genre Coccus.

NERPRUN PURGATIU. *Rhamnus catharticus.* L. Rhamnées.
Nerprun purgatif. 5-6. Arb.

NERTAS. *Coriaria myrtifolia.* L. Coriariées.
Corroyère à feuilles de Myrte. 5-6. Arb. (Var).

NERTO. *Myrtus communis*. L. Myrtacées.
Myrte. 7-8. Arb.

NESPIÉ. *Mespilus germanica*. L. Pomacées.
Neflier d'Allemagne. 5. Arb.

NESTOUN. *Lepidium sativum*. L. Crucifères.
Nasitor, Cresson alénois. 6-7. Ann.

NESTOUN FER. — V. *Bourso à pastre*.

NIELLO. *Agrostemma githago*. L. Silénées.
Agrostemme nielle. 5-7. Ann.

NIELLO BARBUDO. — V. *Barbo de capuchin*.

NIELLO BASTARDO. — V. *Pebreto*.

NINFEIO. } V. *Viet malàu jàune*.
NINFO. }

NIS D'OUCÈU. *Neottia nidus-avis*. Rich. Orchidées.
Neottie nid-d'oiseau. 5-6. Viv.

NIVEOLO. *Leucoium œstivum*. L. Amaryllidées.
Niveole d'été. 5-6. Viv.

NOSÉ DE TERRO. — V. *Pissagou*.

NOUGUIÉ. *Juglans regia*. L. Juglandées.
Noyer. 5. Arb. Cult.

O

OGUE. *Salix cinerea*. L. Salicinées.
Saule cendré. 3-4. Arb.

OME PENJA. *Aceras anthropophora*. R. Br. Orchidées.
A. homme pendu. 5-6. Viv.

ORCANETO. *Alkana tinctoria*. D. C. Borraginées.
A. des teinturiers. 5-6. Viv.

ORDI. *Hordeum vulgare*. L. Graminées.
Orge commune. 5-6. Ann. Cult.

ORDI A SIEI TIERO. } *Hordeum hexastichum*. L. Graminées.
ORDI GROS. } *Orge à six rangs*. 5-6. Ann. Cult.

ORDI PELAD. *Hordeum nudum*. Ard. in Schalt.

ORDI PRIM. — V. *Paumelo*.

ORVALO. *Salvia sclarea*. L. Labiées.
Sauge sclarée. 6-9. Viv.

OUCIPRES. *Cupressus sempervirens*. L. Cupressinées.
Cyprès. 3. Arb. cult.

OUFEGUET. *Elymus crinitus*. Schreb.

OUGUE. — V. *Saupudon*.

OULIVASTRÈ. — V. *Daradeù*.

OULIVIÉ. *Olea europæa*. L. Oléacées.
Olivier. 5. Arb. Cult.

OULIVIÉ DE BOUMIAN. — V. *Sausé muscad*.

OULIVIÉ FER. *Ligustrum vulgare*. L. Oléacées.
Troëne commune. 5-6. Arb.

OUMÉ. *Ulmus campestris*. L. Ulmacées.
Orme champêtre. 2-3. Arb.

OUMÈ DE MOUNTAGNO. *Ulmus montana*. Smith. Ulmacées.
Orme de montagne. 3-4. Arb.

OUNGLO CHIVALINO. — V. *Tussilagi*.

OURANGIÉ. — V. *Arangié*.

OURIGAN BLANC. } V. *Majurano fero*.
OURIGAU. }

OURIHO D'AÏ : 1° *Verbascum sinuatum*. L. Verbascées.
Molène sinueuse. 7-8. Bis ann.
2° *Scabiosa arvensis*. — V. *Escabiouso*.

Ouriho de lebre. *Buplevrum fruticosum*. L. Ombellifères.
Buplèvre ligneux. 7-8. Viv. ou arb.

Ourso. *Sucæda fruticosa*. Forsk. Salsolacées.
S. *ligneux*. 5-7. Arb.

Ourtigano. *Urtica dioïca*. L. Urticées.
Ortie dioïque. 6. Viv.

Ourtigo. Nom donné indistinctement à toutes les plantes du genre *Urtica*.

Ourtigo blanco. — V. *Erbo de la rato*.

Ourtigo brulanto. *Urtica urens*. L. Urticées.
Ortie brûlante. 6-9. Ann.

Ourtigo morto. — V. *Espiairo de palun*.

Ourtigo pudento. — V. *Espiairo pudento*.

Ourtigo roujo. *Galeopsis ladanum*. L. Labiées.
Galéopse des champs. 6-9. Bis ann.

Ousié blanc. — V. *Amarino*.

Ousié jaune. *Salix vitellina*. L. Salicinées.
Saule jaune. 4-5. Arb.

Ousino. — V. *Chainé verd*.

P

Pacienço. Plusieurs plantes du genre *Rumex* portent ce nom.

Pacienço de palun. *Rumex aquaticus*. L. Polygonées.
R. aquatique. 7-9. Viv.

Pacienço di mouine. *Rumex patientia*. L. Polygonées.
R. patience. 7-9. Viv.

PACIENÇO FRISADO. *Rumex crispus.* L. Polygonées.
R. crépu. 7-9. Viv.

PACIENÇO ROUJO. — V. *Sang de dragoun.*

PALENGO. *Viola canina.* L. Violariées.
Violette des chiens. 5. Viv.

PALIMPO. *Iris pumila.* L. Iridées.
I. naine. 3-4. Viv.

PALINAMBRO. — V. *Agrenié.*

PALMA CHRISTI. — V. *Ricin.*

PANAIS. — V. *Jacareio.*

PAN BLANC. *Cardaria draba.* Desv. Crucifères.
Cardarie drave. 5-6. Ann.

PANBOUISSET. — V. *Prebouisset.*

PANDEDOUSTO. *Lonicera etrusca.* D. C. Caprifoliacées.
Chèvrefeuille d'Etrurie. 5-6. Arb.

PANCOUGUOU. — V. *Printanièro.*

PAN DE COUGUOU. *Centranthus ruber.* D. C. Valériacées.
Centranthe rouge. 5-10. Viv.

PAN DE GRANOUIHO. — V. *Plantagi d'aigo.*

PAN DE PASSEROUN. — V. *Amoureto.*

PAN DE TOURDRÉ. *Briza maœima.* L. Graminées.
Brize à gros épillets. 5-7. Ann.

PAN FOURMÈNT. *Samolus Valerandi.* L. Primulacées.
Samole de Valerandus. 5-9. Bis ann.

PANACHO. — V. *Lila.*

PANADO ARGENTADO. *Paronychia argentea.* Lam. Paronychiées.
Panarines argentée. 5-6. Viv.

PANADO BLANCO. *Paronychia nivea.* D. C. Paronychiées.
Panarines blanche. 5-6. Viv.

PANICAU. *Eryngium campestre*. L. Ombellifères.
Panicaut champêtre. 8-9. Viv.

PANICAU DE MAR. *Eryngium maritimum*. L. Ombellifères.
Panicaut maritime. 7-8. Viv.

PANISSO. *Setaria verticillata*. P. de B. Graminées.
Setaire verticillée. 5. Ann.

PAN-PAN. — V. *Faù séné*.

PAPARRI. Deux plantes portent ce nom en provençal :
1° Le *Papaver rhœas*. — V. *Ruelo*.
2° Le *Punica granatum*. — *Grenadié*.

PAPARUDO. { *Stellaria media*. Vill. Alsinées.
Stellaire intermédiaire. 4-9. Ann.

PAPARUDO D'AIGO. — V. *Verounico d'aigo*.

PAPARUDO TIRASSETO. *Veronica hederœfolia*. L. Scrophulariacées.
Veronique à feuilles de lierre. 3-4. Ann.

PAQUERÈTO. — V. *Margarideto*.

PAQUEROLLO. *Bellium bellidioïdes*. L. Synanthérées.
Pâquerolle fausse-paquerette. 5-7. V.

PARMIÉ. *Phœniœ dactylifera*. L. Palmiers.
Palmier dattier. 2-3. Viv. Naturalisé à Hyères, Cannes...

PARNASSIERO. *Parnassia palustris*. L. Droseracées.
Parnassière des marais. 6-7. Viv.

PASCALEN. *Brassica oleracea violacea*. Lam. Crucifères.
Brocoli de Pâques. Cult.

PAS D'ASÉ. — V. *Tussilagi*.

PASQUÈTO. — V. *Jusiùvo*.

Pasquié. On désigne par ce nom l'orge commune, l'orge à deux rangs et celle à six rangs que l'on fait consommer sur pied ou que l'on coupe vers la Pâques pour les donner à l'écurie.

Passo-roso. *Althœa rosea.* D. C. Malvacées.
Rose tremière. 5-8. Viv.

Passo-velour : 1° *Celosia cristata.* L. Amarantacées.
Celosie à crête. Cult.
2° *Tagetes sinensis.* L. Synanthérées.
Œillet d'Inde. Cult.

Pastanarguo. — V. *Jacareio.*

Pastanarguo bastardo. *Caucalis daucoïdes.* L. Ombellifères.
Caucalide à feuilles de carotte. 6-7. Ann. et bis ann.

Pastanargo fero. *Daucus carota.* L. Ombellifères.
Carotte commune. 7-8. Bis ann.

Pastanarguo souvajo. *Caucalis leptophylla.* L. Ombellifères.
Caucalide à feuilles menues. 6-7. Ann.

Pastel. — V. *Mès de mai.*

Pasteco. *Cucumis citrullus.* L. Cucurbitacées.
Melon d'eau. 6-8. Ann.

Pasturo. Tout fourrage qui sert à la nourriture de nos animaux domestiques : Sainfoin, Luzerne, Trèfle, etc...

Pato d'aragno. — V. *Barbo de capouchin.*

Pato d'auco di muraiho. *Chenopodium murale.* L. Salsolacées.
Anserine des murs. 7-9. Ann.

PATO D'AUCO ROUJO. *Chenopodium rubrum*. L. Salsolacées.
Anserine rougeâtre. 7-9. Ann.

PATO D'OURS. — V. *Massiblo*.

PATO DE LAPIN. *Trifolium arvense*. L. Papilionacées.
Trèfle des champs. 6-7. Ann.

PATO DE LOUP. *Potentilla reptans*. L. Papilionacées.
Potentille rampante. 6-7. Viv.

PATO DE POULO. *Panicum crus-galli*. L. Graminées.
Panic pied-de-coq. 6-7. Ann.

PAUMELO. } *Hordeum distichum*. L. Graminées.
PAUMOULO. } *Orge à deux rangs*. 6-7. Ann. Cult.

PAVOT. *Papaver somniferum*. L. Papavéracées.
Pavot somnifère. 6-7. Ann. Cult.

PAVOT COURNU. — V. *Erbo de Peiriero*.

PAVIHO BLANCO. — V. *Sagneto*.

PAVIHO NÈGRO. *Typha angustifolia*. L. Typhacées.
Massette à feuilles étroites. 5-6. Viv.

PAVIHO ROUSSO. *Typha latifolia*. L. Typhacées.
Massette à larges feuilles. 5-6. Viv.

PEBRE D'AIGO. *Polygonum hydropiper*. L. Polygonées.
Renouée poivre d'eau. 6-9. Ann.

PEBRE D'ASE. *Satureia montana*. L. Labiées.
Sariette de montagne. 7-8. Viv.

PEBRE DI CAPOUCHIN. — V. *Pebrié*.

PEBRE DI JARDIN. — V. *Sadreio*.

PEBRETO. *Nigella arvensis*. L. Renonculacées.
Nigelle des champs. 7. Ann.

PEBRETO CULTIVADO. *Nigella sativa*. L. Renonculacées.
Nigelle cultivée. 7. Ann.

PEBRIÉ. *Vitex agnus-castus*. L. Verbenacées.
Gattilier. 6-7. Viv.

PEBRIÈRO. *Lagenaria pyriformis*. N. Cucurbitacées.
Calebasse poire. 6-7. Ann. Cult.

PEBROUN. *Capsicum annuum*. L. Solanées.
Piment des jardins. Cult.

PECHIÉ. — V. *Jusioùvo*.

PED D'AGASSO. *Lotus ornithopoïdes*. L. Papilionacées.
Lotier pied d'oiseau. 4-5. Ann.

PED D'ALOUETO. *Delphinium pubescens*. D. C. Renonculacées.
Dauphinelle pubescente. 6-7. Ann.

PED D'ALOUETO DI JARDIN. *Delphinium Ajacis*. L. Renonculacées.
Dauphinelle d'Ajax. 6-9. Ann.

PED D'ASE. — V. *Tussilagi*.

PED D'OUCEU. *Ornithopus perpusillus*. L. Papilionacées.
Ornithope délicat. 6-9. Ann.

PED DE CAT. *Antennaria dioïca*. Gærtner. Synanthérées.
Antennaire dioïque. 5-6. Viv.

PED DE DIEU. — V. *Cabrofeuio di jardin*.

PED DE GAU. — V. *Pato de poulo*, et *Pterotheca nemausensis*, d'après Hanry.

PED DE GRIFOUN. — V. *Massiblo*.

PED DE LEBRE. *Plantago lagopus*. L. Plantaginées.
Plantain pied-de-lièvre. 5-6. Ann.
Quelquefois on donne ce nom au *Dactylis glomerata*. —V. *Grosso testo*.

PED DE MENOUN. *Pimpinella saxifraga*. L. Ombellifères.
Boucage saxifrage. 7. Viv.

PED DE PERDRIS. — V. *Gros frisoun*.

PED DE POULO. — V. *Cabreireto*.

PED DE VEDEU. — V. *Fougueiroun*.

PED DOU BON DIEU. — V. *Jaùneto*.

PED ROUJE. — V. *Erbo de San-Cristoù*.

PEDASSOUN. *Verbascum phlomoides*. L. Verbascées.
Molène phlomide. 7-8. Bis ann.

PEDEN. — V. *Petelin*.

PEI DE NOUVÈ. *Scolymus Hispanicus*. L. Synanthérées.
Scolyme d'Espagne. 7-8. Ann., bis ann. et viv.

PEIRIN. — V. *Pourcin*.

PELADELLO. *Hieracium pilosella*. L. Synanthérées.
Epervière piloselle. 6-7. Viv.

PELAVIN. *Rubus cæsius*. L. Rosacées.
Ronce à fruits bleuâtres. 6-7. Arb.

PELET. — V. *Rasco*.

PENSADO. *Viola tricolor*. L. Violariées.
Pensée sauvage. 5-9. Ann.

PENSADO DI JARDIN. *Viola hortensis*. L. Violariées.
Pensée des jardins. 6-8. Ann.

PENSADO FERO. *Viola nemausensis*. Gord. Violariées.
Violette de Nîmes. Hanry.

PENITENT BLANC. *Ornithogalum umbellatum*. L. Liliacées.
Ornithogale en ombelle. 4-5. Viv.

PENITENT BLUR. — V. *Cebouiado*.

PERÇO-MURAIHO. — V. *Espargoulo*.

PERÇO-PEIRO. *Salicornia fruticosa.* L. Salsolacées.
Salicorne ligneuse. 7-8. Arb.

PERDIGOUNO. *Prunus perdigona.* Lam. Amygdalées.
Prune violette ou *pedrigonne.* 4-5. Arb. Cult.

PERETIÉ. — V. *Aubrespin.*

PERIERO. *Pyrus communis.* L. Pomacées.
Poirier commun. 4-5. Arb. Cult.

PERPIGNAN. — V. *Falabreguié.*

PERPRUN DI TINCHOURIÉ. — V. *Graneto.*

PERUSSIÉ. *Pyrus amygdaliformis.* Vill. Pomacées.
Poirier-amandier. 4-5. Arb.

PERVINCO. *Vinca major.* L. Apocynacées.
Pervenche à grande fleur. 3-5. Viv.

PESAROTO. — V. *Pesoto.*

PESÉ. *Pisum sativum.* L. Papilionacées.
Pois. 5-7. Ann. Cult. et subsp.

PESÉ D'AIGO. *Hippuris vulgaris.* L. Hippuridées.
Pesse commune. 7-8. Viv.

PESÉ DE SENTOUR. } *Lathyrus odoratus.* L. Papilionacées.
PESÉ D'OUDOUR. } *Gesse odorante.* Ann. Cult.

PESÉ POUNCHU. — V. *Cèse.*

PESÉ ROUJE. *Lathyrus tuberosus.* L. Papilionacées.
Gesse tubéreuse. 6-9. Viv.

PESOTO. *Vicia sativa.* L. Papilionacées.
Vesce cultivée. 5-6. Ann.

PESOTO BLANCO. *Pisum arvense.* L. Papilionacées.
Pois des champs. 5-7 Ann. Cult. quelquefois subsp.

PESSUGUIÉ. *Persica vulgaris.* D. C. Amygdalées.
Pêcher commun. 4. Arb. Cult.

PESSUGUIÉ BASTARD. — V. *Erbo de San-Cristoù.*

PETADOU. — V. *Sambequié.*

PETAÏRO. — V. *Agroufium Durand.*

PETARELLO. — V. *Genesto d'Espagno.*

PETAREU. *Lychnis dioica.* D. C. Silénées.
Lychnide dioïque. 5-6. Viv.

PETAVIN. — V. *Pelavin.*

PETELIN. *Pistacia terebinthus.* L. Térébinthacées.
Pistachier térébinthe. 4-5. Arb.

PETO-SAUMO. *Ranunculus bulbosus.* L. Renonculacées.
Renoncule bulbeuse. 5-6. Viv.

PETOUVIN. — V. *Pelavin.*

PEU DE CHIN. *Poa pratensis.* L. Graminées.
Paturin des prés. 5-6. Viv.

PEU DE DAMO. — V. *Rasco.*

PEU DE LIN. *Cuscuta alba.* Presl. Convolvulacées.
Cucuste à fleurs blanches. 5-9. Ann.

PEU DE VENUS. — V. *Barbo de capouchin.*

PEU DOU DIABLÉ. Nom appliqué indistinctement à toutes les Cuscutes. — V. *Rasco.*

PEVOUYET. — V. *Aubrespin.*

PIBO. — V. *Piboulo.*

PIBO D'ITALIO. *Populus pyramidalis.* Rosier. Salicinées.
Peuplier pyramidal. 3-4. Arb.

PIBOULO. *Populus nigra.* L. Salicinées.
Peuplier noir. 3-4. Arb.

PICHOUN BASILO FER. — V. *Erbo fino.*

PICHOUN BOUCAGEO. — V. *Ped de menoun.*

PICHOUN CALAMENT. — V. *Manugueto.*

PICHOUN CHAINÉ. — V. *Calamendrié.*

PICHOUN DARADEU. *Phillyrea media.* L. Oléacées.
Philaria à larges feuilles. 4-5. Arb.

PICHOUN FEUVE. *Polystichum felis-mas.* Roth. Fougères.
Polystique fougère-mâle. 6-7. Viv.

PICHOUN MUGUET JAUNE. Nom donné dans le Dictionnaire provençal d'Avril au *Galium verum.* — V. *Erbo de la ciro.*

PICHOUN PEBRÉ. — V. *Pebrié.*

PICHOUN POUMPOUN. *Rosa pumila.* D. C. Rosacées.
Rosier nain. 5. Arb.

PICHOUN SAMBEQUIÉ. — V. *Saùpudon.*

PICHOUNO ANDIVO. — V. *Andivo.*

PICHOUNO CARDÈLO. — V. *Cardelo de la tendro.*

PICHOUNO CENTAUREIO. — V. *Centaureio.*

PICHOUNO CIGUE. — V. *Juvert bastard.*

PICHOUNO ERBO DE SANTO CLÉRO. — V. *Auriheto.*

PICHOUNO GARANÇO *Asperula arvensis.* L. Rubiacées.
Aspérule des champs. 5-6. Ann.

PICHOUNO OURTIGO. — V. *Ourtigo brulante.*

PICHOUNO SAUVIO. Variété du *Salvia officinalis.* L. — V. *Sauvio.*

PIGAMOUN CLINA. *Thalictrum nutans.* Desf. Renonculacées.
Pigamon penché. 7-8. Viv.

PIGAMOUN JAUNE. — V. *Rudo di prat.*

PIGNEN. *Agaricus deliciosus.* Pers. Champignons.
Agaric délicieux. Comestible. Vient août et septembre dans les bois montueux.

PIMPEIETO. *Lemna minor*. L. Lemnacées.
Lenticule exiguë 5-6. Ann.

PIMPINELLO. *Poterium muricatum*. Sp. Rosacées.
Pimprenelle. 6-8. Viv.

PIN. Quatre Conifères portent ce nom dans les Bouches-du-Rhône :

1° *Pinus halepensis*. | 3° *Pinus pinea*.
2° *Pinus sylvestris*. | 4° *Pinus maritima*.

PIN BLANC. *Pinus halepensis*. Mill. Abiétinées.
Pin d'Alep. 4-5. Arb.

PIN BASTARD. — V. *Pin de mar*.

PIN COUMUN. *Pinus sylvestris*. L. Abiétinées.
Pin sylvestre. 5. Arb.

PIN DE MAR. *Pinus maritima*. Lam. Abiétinées.
Pin maritime. 5-6. Arb.

PIN DI BON. *Pinus pinea*. L. Abiétinées.
Pin pignon. 4-5. Arb.

PIN GAVOT. — V. *Pin commun*.

PIN PIGNON. — V. *Pin di bon*.

PIN PINASTRO. — V. *Pin de mar*.

PINAU. *Cephalaria syriaca*. Schrad. Dipsacées.

PINSO. — V. *Pin commun*.

PIN SOT. *Pinus maritima*. Hanry (Cat. du Var).

PIRASTRO. } V. *Périero*.
PIRIÉ. }

PISSACAN. On désigne ainsi divers bolets pernicieux et plusieurs autres champignons alimentaires.

PISSAGOU. *Bunium bulbocastanum*. L. Ombellifères.
B. *noix de terre*. 6-7. Viv.

PISSO AU LIÉ. — V. *Dent de liùn*.

Pissocan. Plusieurs plantes sont comprises sous cette dénomination : 1° *Euphorbia helioscopia ;* 2° *Euphorbia chamœsyce ;* 3° *Euphorbia characias ;* 4° *Taraxacum officinale,* etc...

Pisso-cat. — V. *Cebouiado.*

Pisso-chin. — V. *Dent de liùn.*

Pisso-meu. *Lamium maculatum.* L. Labiées.
Lamier taché. 3-5. Viv.

Pissoto. *Lithospermum purpure-cœruleum.* L. Borraginées.
Gremil violet. 5-6. Viv.

Pistachié. *Pistacia vera.* L. Térébinthacées.
Pistachier commun. 5. Arb. Cult. et subsp.

Pito gallino. — V. *Ravanasso fero.*

Pivoni. *Pœonia peregrina.* Mill. Renonculacées.
Pivoine voyageuse. 5-6. Viv. (Var).

Phalangiero. *Phalangium liliago.* Schreb. Liliacées.
Phalangère fleur de lis. 5. Viv.

Phytolaco. *Phytolacca decandra.* L. Phytolacées.
Phytolaque. 6-9. Viv.

Plago de san Ro. — V. *Pebre d'aigo.*

Plantagi. *Plantago major.* L. Plantaginées.
Grand plantain. 6-9. Viv.

Plantagi blanc. *Plantago media.* L. Plantaginées.
Plantain moyen. 5-7. Viv.

Plantagi blancastre. *Plantago albicans.* L. Plantaginées.
Plantain blanchâtre. 6-7.

Plantagi d'aigo. *Alisma plantago.* L. Alismacées.
Plantain d'eau. 6-9. Viv.

Platano. *Platanus Orientalis.* L. Platanées.
Platane d'Orient. 3-4. Arb.

PLATANO DOU COUCHANT. *Platanus Occidentalis.* L. Platanées.
Platane d'Occident. 3-4. Arb.

PLATANO DOU LEVANT. — V. *Platano.*

PLUMO A GAU. — V. *Baùco à plumet.*

PLUMET. — *Baùco à plumet.*

POLIPODO. *Polypodium vulgare.* L. Fougères.

PORRI. *Allium porrum.* L. Liliacées.
Ail-poireau. 6-8 Bis ann. et Viv.

PORRI COUQUIEU. *Allium rotundum.* L. Liliacées.
Ail rond. 6. Viv.

PORRI FER. *Allium ampeloprasum.* L. Liliacées.
Ail faux poireau. 6. Viv.

PORTO-ABIHO. — V. *Abiho.*

PORTO-ARAGNO. — V. *Aragno.*

PORTO-CAPEU. — V. *Arnaveù.*

POUMASTRO. — V. *Poumié.*

POUMBRAIO. — V. *Promboyo.*

POUMERELLO. *Scabiosa leucantha.* L. Dipsacées.
Scabieuse à fleurs blanches. 7-8. Viv.

POUMETIÉ.
POUMETO DE PARADIS. } V. *Aubrespin.*

POUMIÉ. *Malus communis.* Lam. Pomacées.
Pommier. 5. Arb. Cult.

POUMO D'AMOUR. *Lycopersicum esculentum.* Dun. Solanées.
Pomme d'amour. Cult.

POUMO DE TERRO. *Solanum tuberosum.* L. Solanées.
Pomme de terre. 6-9. Viv. Cult.

POUMO DE SANT JAN. — V. *Prebouisset.*

POUMO ESPIGNOUSO. — V. *Darboussiero.*

POUNCIRADO. } V. *Melisso.*
POUNCINADO. }

POUN BLANC. — V. *Boulo de neù.*

POUN BOUSCAREN. — V. *Poumié.*

POUPINOTO. — V. *Erbo dou maù de dent.*

POURCIN. *Taraxacum obovatum.* D. C. Synanthérées.
Pissenlit à feuilles obovées. 6-9. Viv.

POURRACO. — V. *Jussiuvo.*

POURRACO BLANCO. *Asphodelus Albus.* Willd. Synanthérées.
Asphodèle blanc. 5-6. Viv.

POURRACO JAUNO. *Asphodelus fistulosus.* L. Liliacées.
Asphodèle fistuleux. 5-6. Viv.

POURRACO. — V. *Bastoun blanc.*

PREBOUISSET. *Ruscus aculeatus.* L. Smilacées.
Houx frelon. 3-4. Arb.

PRINTANIERO. *Primula officinalis.* Jacq. Primulacées.
Primevère officinale. 3-6. Viv.

PROMBOYO. *Chenopodium vulvaria.* L. Salsolacées.
Ansérine fétide. 7-9. Ann.

PRUNELIÉ. — V. *Agrenié.*

PRUNIERO. *Prunus domestica.* L. Amygdalées.
Prunier domestique. 4-5. Arb.Cult.

PUCELAGI. — V. *Pervinco.*

PUDIS. — V. *Petelin.*

PULEGI. *Mentha pulegium.* L. Labiées.
Menthe pouliot. 7-8. Viv.

PULEGI FERIGOULO. — V. *Mento de restouble.*

PURGETO. *Euphorbia Gerardiana*. Jacq. Euphorbiacées.
Euphorbe de Gérard. 4-5. Viv.

Q

QUARANTEN. *Phaseolus nanus*. L. Papilionacées.
Haricot nain. Cult.

QUARANTÉNO. *Matthiola annua*. D. C. Crucifères.
Giroflée quarantaine. Cult.

QUEIRELET. *Lavandula Stœchas*. L. Labiées.
Lavande Stœchas. 5-6. Arb.

QUEIRELO. Nom donné aux différentes espèces du genre *Carex*.

QUEIRELO DRISSADO. *Carex hirta*. L. Cyperacées.
C. hérissé. 5-6. Viv.

QUEIRELO MOUYENO. *Carex divisa*. Huds. Cyperacées.
C. divisé. 5-6. Viv.

QUINTO-FUEIO. — V. *Pato de loup*.

R

RABASSO. *Tuber cibarium*. Bull. Champignons.
Truffe. Il y a plusieurs variétés qui ne diffèrent que par la couleur du conceptacle: *Truffe grise, T. blanche, T. violette*.

Rabeto. *Raphanus radicula.* Pers. Cruciféres.
Petite rave. Cult.

Rabets. — *Arrifouar.*

Rabbé. — *Agas.*

Racino d'aboundanci. } V. *Bledo-rabo.*
Racino de disetto. }

Radis. *Raphanus sativus.* L. Cruciféres.
Radis. 5-6. Ann. Cult.

Rainet. — V. *Rasinet.*

Rairesteu. — V. *Garanço bastardo.*

Ramo-couniu. — V. *Asperjo à fueio pounchudo.*

Rampoucho. — V. *Rapounchoun.*

Ranço. *Hieracium amplexicaule.* L. Synanthérées.
Epervière embrassante. 6-7. Viv.

Ranounculo. *Ranunculus asiaticus.* L. Renonculacées.
Renoncule des fleuristes. Cult.

Ranounculo galet. — V. *Jaunoun.*

Ranounculo rubisso. *Ranunculus muricatus.* L.
Renonculacées.

Rapegué. *Sherardia arvensis.* L. Rubiacées.

Rapeguo. } V. *Arrapo-Man.*
Rapequieu. }

Rapeto. *Asperugo procumbens.* L. Borraginées.
Râpette couchée. 6. Ann.

Rapounchoun. *Campanula rapunculus.* L. Campanulacées.
Campanule raiponce. 5-8. Bis.

Rasco. *Cuscuta major.* D. C. Convolvulacées.
Cuscute à grandes fleurs. 7. Ann.

Rasin d'Américo. — V. *Phytolaco.*

Rasin de loup. — V. *Moureleto nègro.*

RASIN DE MAR. — V. *Uveto.*

RASIN DE SERP. — V. *Fougueiroun.*

RASIN DE TAULISSO. *Sedum dasyphyllum.* L. Crassulacées.
Sedum à feuilles épaisses. 6-7. Viv.

RASIN DE TERRO. — V. *Rasin de Taulisso.*

RASIN DOU DIABLÈ. *Sedum acre.* L. Crassulacées.
S. âcre. 6-7. Viv.

RASINET. *Sedum album.* L. Crassulacées.
S. blanc. 6-7. Viv.

RAVANASSO FERO. *Bunias erucago.* L. Crucifères.
B. fausse roquette. 5-6. Ann.

RAVANELLO. *Raphanistrum arvense.* Mer. Crucifères.
Ravanelle des champs. 5-6. Ann.

RAVANELLO BASTARDO. *Rapistrum rugosum.* All. Crucifères.
Rapistre ridé. 4-5. Ann.

REBAUDIN. — V. *Aigo pouncho.*

RECALISSÉ. *Glycyrrhiza glabra.* L. Papilionacées.
Réglisse. 5-9. Viv.

RECALISSÉ FER. *Astragalus glycyphillos.* L. Papilionacées.
Astragale réglisse. 6-7. Viv.

REDOUERTO. *Salix viminalis* ; *Climates vitalba,* et toutes les plantes servant à faire des liens.

REDOUL. — V. *Fauvi.*

REDOUNO. — V. *Lachugo redouno.*

REGANEU. — V. *Avaus.*

REINO-MARGARIDO. *Aster chinensis.* L. Synanthérées.
Reine-Marguertie. 6-9. Viv. Cult.

Repelin. — V. *Petelin.*

Reseda. *Reseda odorata.* L. résédacées.
R. odorant. 6-9. Ann. Cult. quelques fois subs.

Restellet. — V. *Garanço.*

Retoumbet. *Euphorbia cyparissias.* L. Euphorbiacées.
Euphorbe petit cyprès. 4-5. Viv.

Reveiho-matin. *Euphorbia helioscopia.* L. Euphorbiacées.
Euphorbe reveille-matin. 4-5. Ann.

Reviro menu. *Vincetoxicum officinale.* Mœnch. Asclepiadées
Dompte venin. 6-7. Viv.

Reviro souléu. — V. *Mau d'iue.*

Riban d'aigo — V. *Varaioun.*

Ricin. *Ricinus communis.* L. Euphorbiacées.
Ricin commun. Ann. Cult.

Rieblo. — V. *Arrapo-man.*

Rifouar. — V. *Arrifouar.*

Rien gravad. — V. *Erbo gravado.*

Rien. *Galium tricorne.* With. Rubiacées. D'après Hanry.

Rin vierjo. — V. *Salsepareio d'Europe.*

Ris. *Oryza sativa.* L. Graminées.
Riz cultivé. Ann.

Ris fer. — V. *Rasinet.*

Riulo. — V. *Ruelo.*

Rivouarto. — V. *Entrevadis.*

Rocambolo. *Allium scorodoprasum.* L. Liliacées.
Ail Rocambole. 6-7. Viv.

ROSAGEO. — V. *Lausié-roso.*

ROSO DE NOUÉ. — V. *Maussiblo.*

ROUBERTO. — V. *Erbo à Roubert.*

ROUBISSO *Adonis autumnalis.* L. Renonculacées.
Adonide d'automne. 6-7. Ann.

ROUDOUN. } V. *Nertas.*
ROUDOUS. }

ROUGEOLO. — V. *Blad di vaco.*

ROUGETO. *Ænothera biennis.* L. Onagraires.
Onagre bisannuelle. 6-7. Bis.

ROUGNO. *Helminthia echioides.* Gaert. Synanthérées.
Helminthie vipérine. 6-7. Ann.

ROUÏ. *Uredo rubigo-vera.* D. C. Champignons.
Parasite végétal qui se développe sur les tiges et les feuilles des graminées sous formes de taches jaunes ou rousses.

ROULANO. — V. *Grounsellié à grappo.*

ROUMAINO *Lactuca sativa.* L. Var. Longifolia. — V. *Lachugo longuo.*

ROUMANIN. } V. *Roumarin.*
ROUMANIU. }

ROUMARIN. *Rosmarinus officinalis.* L. Labiées.
Romarin. 3-5. Arb.

ROUMARIN DE PLANT. *Tanacetum annuum.* L. Synanthérées.
Tanasie annuelle. 8. Ann.

ROUMARIN DE TINO. — V. *Asperjo à fueiho pounchudo.*

ROUMEGAS. Buisson composé surtout de *Rubus, paliurus,* etc.

ROUMESE. *Rubus fruticosus.* L. Rosacées.
Ronce, arbrisseau. 6-7. Arb.

Roumi. *Rubus discolor*. W. et V. Rosacées.
Ronce. 6-7. Arb.

Roumi di vigno. — V. *Pelavin*.

Roumias. — V. *Roumi*.

Roumièu-counièu. — V. *Asperjo à fueio pounchudo*.

Roumio bluro. — V. *Petavin*.

Roumio coutounouso. *Rubus tomentosus*. Wild. Rosacées.
Ronce cotonneuse. 6-7. Arb.

Rouqueto. *Eruca sativa*. Lam. Crucifères.
Roquette cultivée. 5. Ann.

Rouqueto blanco. *Diplotaxis erucoides*. D. C. Crucifères.
Diplotaxide fausse-roquette. 4. Ann.

Rouqueto fero. *Diplotaxis tenuifolia*. D. C. Crucifères.
Diplotaxide à feuilles menues. 5-10. Viv.

Rouqueto jauno. — V. *Rouqueto fero*.

Rourachoun. Jeune plant de *Roure*.

Roure. *Quercus sessiliflora*. Sm. Cupulifères.
Chêne à fruits sessiles. 4. Arb.

Rousèu. *Phragmites communis*. Trin. Graminées.
Roseau commun. 8-9. Viv. et arb.

Rousié. La plupart des espèces du genre *Rosa*, successivement améliorées par la culture, ont donné un grand nombre de variétés, parmi lesquelles nous ne citerons que les deux principales :

Rousié a cent fueio. } *Rosa centifolia*. L. Rosacées.
Rousié cougourdano. } *Rosier à cent feuilles*. Cult.

ROUSIÉ COUMUN. *Rosa centifolia vulgaris.*

ROUSIÉ DE DAMAS. } *Rosa damascena.* Mil. Rosacées.
ROUSIÉ DE TOUT L'AN. } *Rosier de Damas.* Cult.

ROUSIÉ DE DIJOUN. *Rosa provincialis.* Ait.

ROUSIÉ MOUSTOUS. *Rosa centifolia muscosa.* Ser.

ROUSIÉ SAUVAJE. — V. *Gratto-quièu.*

ROUSEDA. — V. *Réséda.*

ROUVET. — V. *Brus-fer.*

RUBI. — V. *Garanço bastardo.*

RUBICO. — V. *Roubisso.*

RUDO. *Ruta angustifolia.* Pers. Rutacées.
Rue à feuilles étroites. 6-8. Viv.

RUDO A FUEIO ESTRECHO. — V. *Rudo.*

RUDO DE CABRO. *Galega officinalis.* L. Papilionacées.
G. officinal. 6-9. Viv.

RUDO DE JARDIN. *Ruta graveolens.* L. Rutacées.
Rue fétide. 6-7. Bis. Cult.

RUDO DE MURAIHO. *Asplenium ruta-muraria.*
Doradille ou *rue-des-murailles.*
Fructifie presque toute l'année.
Viv.

RUDO DI GROSSO. *Ruta bracteosa.* D. C. Rutacées.

RUDO DI PRAT. *Thalictrum flavum.* L. Renonculacées.
Pigamon jaune. 6-7. Viv.

RUDO DI CHIN. *Scrophularia canina.* L. Scrophulariacées.
Scrofulaire canine. 6-8. Viv.

RUELO. *Papaver rhœas.* L. Papavéracées.
Coquelicot. 5-6. Ann.

RUELO BANARUDO. — V. *Erbo de peiriero.*

RUELO JAUNO. *Glaucium luteum*. Scop. Papavéracées.
Glaucienne jaune. 6-9. Bis. et viv.

RULO. } V. *Rudo*.
RULO. }

SABATOUN. — V. *Bouquet de la Santo-Vierjo*.

SABOUNIERO. *Saponaria officinalis*. L. Silénées.
Saponaire officinale. 4-5. Viv.

SABOUNIERO BASILO. *Saponaria ocymoides*. L. Silénées.
Saponaire basilic. 4-5. Viv.

SABOUNIERO DI VACO. *Saponaria vaccaria*. L. Silénées.
Saponaire des vaches. 6-7. Ann.

SADREIO. *Satureia hortensis*. L. Labiées.
Sariette des jardins. 7-9. Ann.

SAFRAN. *Crocus sativus*. L. Iridées.
Safran cultivé. Viv.

SAFRAN DI JARDIN. *Crocus vernus*. All. Iridées.
Safran des fleuristes. Viv.

SAFRAN FER. — V. *Bramo-vaco*.

SAFRAN JAUNE. *Crocus luteus*. Lam. Iridées.
Safran jaune. Viv.

SAFRAN PANACHA. *Crocus versicolor*. Gawl. Iridées.
Safran panaché. 2-3. Viv.

SAFRANOUN. *Carthamus tinctorius*. L. Synanthérées.
Carthame des teinturiers. 6-9. Viv. Cult.

SAGESSO DI CHIRURGIEN. *Sisymbrium sophia*. L. Crucifères.
Sisymbre des chirurgiens. 4-10. Ann.

SAGITTERO. — V. *Flecho d'aigo*.

SAGNAS. *Saccharum ravennæ*. L. Graminées.
Canne de Ravenne. 9-10. Viv.

SAGNETO. *Typha minima*. D. C. Typhacées.
Massette naine. 5-6. Viv.

SAGNO. *Carex cœspitosa*. L. Cypéracées.
Carex gazonnante. 4-5. Viv.

Dans *Mireio*, de M. J. Mistral, on trouve *Sagno* synonyme de *Typha*.

SAILLÈRO. — V. *Erbo doù maù de dent*.

SALADELLO. *Statice serotina*. Rchb. Plumbaginées.
St. tardive. 8-9. Viv.

SALADO CHAMPANELLO. Cette sorte de salade qui est si souvent vendue dans nos rues se compose d'un mélange en proportion variable des végétaux dont la liste suit :
ou
SAOUTOURNO.

Apium graveolens. — V. *Api fer*.
Campanula rapunculus — V. *Rapounchoun*.
Centaurea cyanus. — V. *Bluret*.
Chondrilla juncea. — V. *Lacholebré*.
Cichorium intybus. — V. *Cicoureio fero*.
Cirsium arvense. — V. *Caussido*.
Cardaria draba. — V. *Caulechoun*.
Eruca sativa. — V. *Rouqueto*.
Fœniculum vulgare. — V. *Fenoun*.
Lactuca scariola. — V. *Lachugo fero*.
Nasturtium officinale. — V. *Creissoun*.
Papaver rhœas. — V. *Ruelo*.
Podospermum laciniatum. — V. *Barbabou di champ*.
Portulaca oleracea. — V. *Bourtoulaigo*.
Poterium magnolii. — V. *Fraissineto*.
Poterium muricatum. — V. *Pimpinello*.
Pterotheca nemausensis.
Silene inflata. — V. *Cresinèu*.

Sonchus arvensis. — V. *Cardelo.*
Sium latifolium. — V. *Berbo.*
Taraxacum obovatum. — V. *Pourcin.*
Tragopogon pratensis. — V. *Barbabou di prat.*
Valerianella olitoria. — V. *Salado rouyalo.*
Valerianella pumila. — V. *Douceto.*

SALADO ROUYALO. *Valerianella olitoria.* Poll. Valerianées.
Mache potagère. 3-5. Ann.

SALICAIRO. *Lythrum salicaria.* L. Lythrariées.
Salicaire commune. 6-9. Viv.

SALSEPAREIO D'EUROPO. *Smilax aspera.* L. Smilacées.
S. rude. 8-10. Arb.

SALSIFI. *Tragopogon porrifolius.* L. Synanthérées.
Salsifi à feuilles de poireau. 6-9. Bis.

SAMBÉQUIÉ. *Sambucus nigra.* L. Caprifoliacées.
Sureau noir. 6-7. Arb.

SAMBÉQUIÉ BASTARD. — V. *Saupudon.*

SAMBU. — V. *Sambéquié.*

SAN DE DRAGOUN. *Rumex sanguineus.* L. Polygonées.
R. sanguin. 6-7. Viv.

SANGUEIROUN. — V. *Fougueiroun.*

SANGUIN. } *Cornus sanguinea.* L. Cornées.
SANGUINO. } *Cornouiller sanguin.* 6-7. Arb.

SANGUINOLO. — V. *Saùno-garri.*

SANICLO. *Sanicula Europæa.* L. Ombellifères.
Sanicle d'Europe. 5-6. Viv.

SANNISSOUN. — V. *Saùno-garri.*

SANS-SOUCI. — V. *Souci.*

SANT MARC. — V. *Cytiso.*

SANTA DOU COR. — V. *Creissoun.*

Sap. } *Abies pectinata.* D. C. Abiétinées.
Sapin. } *Sapin en peigne.* Arb. Cultivé dans les
Sapino. } parcs.

Saret. *Cladium mariscus.* R. Brown. Cyperacées.
Cladié marisque. 6-7. Viv.

Saretto. — V. *Triangle loungaru.*

Sarpoulet. — V. *Serpoulet.*

Sarrasin. — V. *Blad negre.*

Sarrasino. } *Aristolochia pistolochia.* — V. *Gouderlo.*
A. rotunda. — V. *Fouterlo-sarrasino.*

Saudo-quieu. *Sempervivum tectorum.* L. Crassulacées.
Joubarbe des toits. 6-8. Viv.

Sauno-garri. *Digitaria sanguinalis.* Scop. Graminées.
Digitaire sanguin. 5. Viv.
Palun donne ce nom au *Poa rigida.*

Saupignaco. — V. *Erbo doù maù de dent.*

Saupudent. — V. *Saùpudon.*

Saupudon. *Sambucus ebulus.* L. Caprifoliacées.
Sureau yèble. 6-7. Viv.

Saureto. — V. *Immourtello.*

Sausé. Nom générique des *Salix* s'appliquant surtout au *Salix alba.* L. Salicinées.
Saule blanc. 4-5. Arb.

Sausé a fueio d'amié. *Salix amygdalina.* L. Salicinées.
Saule à feuilles d'amandier.
4-5. Arb.

Sausé amarinié. — V. *Amarino.*

Sausé blanc. — V. *Sausé.*

SAUSÉ MUSCA. *Elæagnus angustifolius*. L. Eléagnées.
Chalef à feuilles étroites. 4-6. Arb.

SAUSÈ PLOUROUS. *Salix babylonica*. L. Salicinées.
Saule pleureur. 4-5. Arb.

SAUTO-ROUBIN. — V. *Estranglo-besti*.

SAUTOURANO. } V. *Lacho-lebre*.
SAUTO-VOULAMO. }

SAOUTOURNO. — V. *Salado champanello*.

SAUVIO. *Salvia officinalis*. L. Labiées.
Sauge officinale. 6-7. Viv.

SAUVIO BUSCASSO. *Phlomis lychnitis*. L. Labiées.
Phlomide laineuse. 6-7. Viv.

SAUVIO DE MOUNTAGNO. — V. *Sauvio buscasso*.

SAUVIO EN AUBRÉ. *Phlomis fruticosa*. L. Labiées.
Phlomide ligneuse. 6-7. Arb.

SAUVO-VIDO. — V. *Rudo di muraiho*.

SAVOUARDO. — V. *Cebouiado*.

SCABIUSO. — V. *Escabiuso*.

SCAROLO. — V. *Andivo*.

SCAVIHO. — V. *Jaussemin jaune*.

SCELET DE LA VIERJO. } V. *Tamisié*.
SCELET DE NOSTRO-DAMO. }

SCIOURRÉ. — V. *Maussiblo*.

SCLARIA. — V. *Salsepareio d'Europo*.

SCOLOPENDRO. *Scolopendrium officinale*. D. C. Fougères.
Scolopendre officinale. Cultivé en été. Viv.

SEGE-MARI. — V. *Tamisié*.

SEGLO. } *Secale-céréale*. L. Graminées.
SEGUÉ. } *Seigle*. 5. Ann. Cult

SEGUEIROUN. — V. *Fougueiroun.*

SEISSETTO. *Triticum vulgare.* Vill. Var. *Aristatum.* Graminées.
Seissette de Provence.

SÉNÉ. *Sinapis incana.* L. Crucifères.
Moutarde blanche. 5-6. Bis.

SÉNÉ BASTARD. *Coronilla emerus.* L. Papilionacées.
Coronille des jardins. 5-6. Arb.

SÉNÉ DI PROUVENÇAU. — V. *Erbo doù bon pastour.*

SENEIÇOUN. *Senecio vulgaris.* L. Synanthérées.
Seneçon commun. 5-8. Ann.

ŞENEVÉ. *Sinapis arvensis.* L. Crucifères.
Moutarde des champs. 5-7. Ann.

SENEVÉ BLANC. — V. *Moustardo blanco.*

SENEVÉ NEGRE. — V. *Moustardo.*

SENIGRÉ. — V. *Fenigré.*

SÉNISCLET. *Atriplex hastata.* L. Salsolacées.
Arroche en fer de lance. 7-8. Ann.

SERENTO. *Abies excelsa.* D. C. Abiétinées.
Sapin commun. Cult.

SERINÇOUN. — V. *Seneiçoun.*

SERINGA. *Philadelphus coronarius.* L. Philadelphées.
Syringa des jardins. 6-8. Cult.

SERPOULET. *Thymus serpyllum.* L. Labiées.
Serpolet. 6-8. Viv.

SERUEGO. — V. *Erbo de Santo-Clairo.*

SESAMO D'ALLEMAGNO. *Camelina sativa.* Fries. Crucifères.
Cameline cultivée. 6-7. Ann.

SET ARPOS. *Hippocrepis unisiliquosa.* L. Papilionacées.
Hippocrépide à une gousse. 4-5. Ann.

Siblarelo. *Prunus insititia.* L. Amygdalées.
Prunier sauvage. 5. Arb.

Siblet de voulur. — V. *Cresineù.*

Sisso-merdo. — V. *Suço-merdo.*

Solo. — V. *Sàuze plourour.*

Sorro. — V. *Soudo.*

Souci. *Calendula officinalis.* L. Synanthérées.
Souci officinal. 5-7. Ann.

Souci di champ. *Calendula arvensis.* L. Synanthérées.
Souci des champs. 5-8. Ann.

Souci fer. *Inula conyza.* D. C. Synanthérées.
Inule conyze. 7-8. Bis.

Souco. *Vitis vinifera.* Ampélidées.

Soudanelo. *Convolvulus soldanella.* L. Convolvulacées.
Liseron soldanelle. 5-6. Viv.

Soudo. *Salsola soda.* L. Salsolacées.
Soude commune. 6-7. Ann.

Soudo bastardo. *Salsola tragus.* L. Salsolacées.
Soude épineuse. 8-9. Ann.

Sòudo de mar. *Sucœda maritima.* Dum. Salsolacées.
Suéda maritime. 7-8. Ann.

Soudo espignouso. — V. *Soudo bastardo.*

Soulèu. — V. *Viro-soulèu.*

Sourbeireto. *Agrimonia eupatoria.* L. Rosacées.
Aigremoine eupatoire. 6-7. Viv.

Sourbié. } *Sorbus domestica.* L. Pomacées.
Sourbièro. } *Sorbier domestique.* 5. Arb. Cult.

Spargouto. *Spergula arvensis.* L. Alsinées.
Spergule des champs. 6-7. Ann.

Spento. *Achillea ageratum.* L. Synanthérées.

SPERJI. — V. *Asperjo.*

STRAMOINO. — V. *Darboussiero.*

SUBÉ. } *Quercus suber.* L. Arbiétinées.
SUBRIÉ. } *Chêne-liège.* 4-5. Arb.

SUÇAMELO. — V. *Bourragi bastardo.*

SUCCETIBLO. *Mimosa pudica.* L. Papilionacées.
Sensitive. Cult.

SUCISSO. — V. *Venso.*

SUÇO-PIN. *Monotropa hypopithys.* L. Monotropées.
Monotrope suçepin. 7-8. Viv.

SUÇO-MERDO. } *Antirrhinum orontium.* L. Scrophulariacées.
SUÇO-MÈU. } *Muflier rubicond.* 6-8. Ann.

SUVÉ. — V. *Subrié.*

SUVEROLO. — V. *Drouino.*

T

TABA. *Nicotiana tabacum.* L. Solanées
Tabac. 7-9. Ann. Cult.

TABEROUSO. *Polyanthes tuberosa.* L. Liliacées.
Tubéreuse des jardins. 6-7. cult.

TACOUNET. — V. *Tussilagi.*

TAFIA-AIGRE. — V. *Erbo di pesou.*

TAMARISSO. *Tamarix gallica.* L. Tamariscinées.
Tamarisque de France.
Quelquefois on désigne par ce nom le *Tamarix africana.* (Perf.)

TAMISIÉ. *Tamus communis.* L. Dioscorées.
Tamier commun. 5-6. Viv.

TAXARIDO. — V. *Roumarin de plant.*

TAPARIÈ. } *Capparis spinosa.* L. Capparidées.
TAPENIÈ. }
TAPERIÈ. } *Caprier épineux.* 5-8. Arb.

TAPEROUSO. — V. *Taberouso.*

TAPEROUSO FERO. — V. *Pourracho blanco.*

TAPISSOULI. *Lathyrus ochrus.* D. C. Papilionacées.

TARADÈU. — V. *Daradèu.*

TARTIFLE. *Helianthus tuberosus.* L. Synanthérées.
Topinambour. 7-9. Viv. Cult.
On désigne de même *Lycoperdon.*

TARASPIC. *Iberis umbellata.* L. Crucifères.
Iberide en ombelle. 6-7. Cult.

TATIÈ. — V. *Valinié.*

TÉ D'EUROPO. — V. *Verounico.*

TÉ DE MOUNTAGNO. *Stachis recta.* L. Labiées.
Epiaire redressée. 6-8. Viv.

TARASPIC FER. *Iberis amara.* (B.-Alpes).

TAVERNIERO. *Orchis palustris.* Jac. Orchidées.
O. des marais. 5-6. Viv.

TÉ DI PAURE. — V. *Cresto de gàu.*

TÉ EN BOS. — V. *Té de mountagno.*

TÉ ROUJE DI COUÈLO. *Coris monspeliensis.* L. Primulacées.
Coris de Montpellier. 4-5. Bis.

TEIGNO. — V. *Rasco.*

TENCHURIÈRO. — V. *Mès de mai.*

TERRIBUSTERI. *Fumaria media.* Lois. Fumariacées.
Fumeterre intermédiaire. 5-7. Bis.

TESTO D'AÏ. — V. *Iris de palun.*

TESTO DE CLAVÈU. Sorte de champignon.

Testo de passeroun. — V. *Ambreto fero.*

Testo négro. *Juncus jacquini.* L. Joncées.
Jonc de jacquin. 6-8. Viv.

Testo rousso. *Juncus Tenageia* D. C. Joncées.
Jonc inondé. 6. Viv.

Teto lebré. *Lychnis flos-cuculli.* L. Silénées.
Lychnide fleur de coucou. 4-5. Viv.

Tilio. *Tilia sylvestris.* Desf. Tiliacées.
Tilleul des bois. 6. Arb.

Tin-tin-terro. — V. *Sauno-garri.*

Tirasseto. — V. *Courrejolo.*

Tirasetto d'aigo. — V. *Nego-foù.*

Tirassiero. — V. *Pelavin.*

Tirasso. *Polygonum aviculare.* L. Polygonées.
Renouée des petits oiseaux.

Tiro-biu. — V. *Auriolo roujo.*

Tiro pèu. *Xanthium spinosum.* L. Ambrosiacées.
Lampourde épineuse. 7-8. Ann.

Tiu. — V. *Tilio.*

Ti-vièu et t'aimè. *Myosotis perennis.* Mœnch. Borraginées.

Toco di palun. *Scutellaria galericulata.* L. Labiées.
Toque des marais. 6-8. Viv.

Touaro. — V. *Tugo loup.*

Toulipan. *Tulipa sylvestris.* L. Liliacées.
Tulipe sauvage. 3-5. Viv.

Toulipan proumierenco. *Tulipa præcox.* Ten. Liliacées.
Tulipe précoce. 4. Viv.

Toulipan que senté bon. — V. *Tulipo.*

TOULIPAN IUE DE SOULEU. *Tulipa oculis solis*. Sf. Liliacées.
Tulipe œil-du-soleil. 3-6. Viv.

TOULIPAN VIOLET. — V. *Anemouno di flouristo*.

TOUMATO. — V. *Poumo d'amour*.

TOURMENTIHO. *Tormentilla erecta*. L. Rosacées.
Tormentille dressée. 5-6. Viv.

TOURNO-SOL. — V. *Viro-souleù*.

TOU-ROUN. *Coronilla scorpioïdes*. Korch. Papilionacées.
Coronille queue de scorpion. 4-5. Ann.

TOUSCO. Halliers formés par les *Quercus cocifera*.

TOUSELLO. *Triticum vulgare*. Vill. (Var). *Muticum*. Graminées.
Tuzelle blanche de Provence. Cult.
Dans notre région ce qu'est la Seissète parmi les blés barbus, la *Tuzelle* l'est parmi les froments sans barbe, c'est-à-dire le premier en qualité de sa série et peut-être même de tous les blés connus.

TOUTO BONO. — V. *Orvalo*.

TOUTO ESPÈCI. — V. *Pebreto cultivado*.

TOUTO SANICLO. *Androsœmum officinale*. All. Hypéricinées.
Androsème officinale. 7. Arb.

TRAGOUN. *Artemisia dracunculus*. L. Synanthérées.
Estragon. Viv. Cult.

TRAINETO. — V. *Trignoulet bastard*.

TRAMBLARÈLO. *Vicia cracca*. L. Papilionacées.
Vesse cracca. 6-7. Viv.

TRAUCO-PEIRAU. } Ce nom s'applique à trois plantes :
TRAUCO-PEIRO. }

1° *Tribulus terrestris*. V. *Herso*.

2° *Dianthus saxifragus*. L. Silénées. *OEillet saxifrage*. 7-8. Viv.

3° *Crithmum maritimum*. V. Bacillo.

TRAUCO-SACCO. — V. *Blad dou diable*.

TREFLO. *Trifolium sativum*. Rchb. Papilionacées. *Trèfle cultivé*. 5-9. Viv.

TREFLO DOU ROUSIHOUN. *Trifolium incarnatum*. L. Papilionacées. *Trèfle incarnat*. 5-6. Ann. Cult.

TREFLO ESTELA. *Trifolium stellatum*. L. Papilionacées. *Trèfle étoilé*. 5-6. Ann.

TREFLO PUDENT. — V. *Cabreireto*.

TREMBLÈTO. — V. *Amoureto*.

TREMENTANO. — V. *Froumentaù*.

TRESCALEN. — V. *Erbo de l'oli rouje*.

TRESCALEN ROUJE. — V. *Centaureio*.

TREULÉ. — V. *Trignoulet*.

TREULOUN. *Medicago lupulina*. L. Papilionacées. *Luzerne houblon*. 6-9. Ann. et Bis.

TRIANGLÉ. *Cyperus fuscus*. L. Cypéracées. *Souchet brun*. 7-9. Ann.

TRIANGLÉ LOUNGARU. *Cyperus longus*. L. Cypéracées. *Souchet long*. 7-9. Viv.

TRIANGLÉ MANJABLE. *Cyperus esculentus*. L. Cypéracées. *Souchet comestible*. 9. Viv.

TRIANGLÉ QUE SENTÉ BON. — V. *Triangle loungaru*.

TRIGNOULET. *Trifolium pratense*. L. Papilionacées. *Trèfle des prés*. 5-8. Viv.

TRIGNOULET BASTARD. *Trifolium repens*. L. Papilionacées. *Trèfle rampant*. 5-8. Viv.

TRIPETTO. *Clavaria coralloïdes*. L. V. *Barbo*.

TRIQUO-MADAMO. — V. *Rasinet*.

TRIULET. — V. *Trignoulet*.

TROUMBOUIRO. — V. *Jusiùvo*.

TROUMPEIROUS. — V. *Bourigo*.

TROUMPETTO. *Lagenaria longa*. N. Cucurbitacées. *Calebasse trompette*. 6-7. Ann. Cult.

TROUMPO-VARLET. Variété de poirier dont le fruit d'un extérieur peu séduisant est par cela même à l'abri des passants.

TROUNC DE NOSTE SEGNÉ. *Kentrophyllum lanatum*. D. C. Synanthérées. *Kentrophylle laineux*. 7-8. Ann.

TRUFO. — V. *Poumo de terro*.

TRUFO NÉGRO. — V. *Rabasso*.

TRUMENTINO. — V. *Lentisco*.

TUELLO. — V. *Tousello*.

TUGO-CHIN. — V. *Bramo-vaco*.

TUGO-LOUP. *Aconitum Napellus*. L. Renonculacées. *Aconit napel*. 7. Viv.

TULIPAN. — V. *Toulipan*.

TULIPO. *Tulipa gesneriana*. L. Liliacées. *Tulipe des fleuristes*. Viv. Cult.

Suivant que le fond de la fleur est ou n'est pas coloré on divise les tulipes en : 1° *Tulipes bizarres ;* 2° *Tulipes à fond blanc*. Celles-ci,

dites *Tulipes flamandes*, sont seules admises maintenant dans les collections d'élite.

TURQUÉTO. *Herniaria hirsuta*. L. Paronychiées.
Herniaire velue. 6-9. Viv.

TUSSILAGI. *Tussilago farfara*. L. Synanthérées.
Tussilage. 3-4. Viv.

TUY. *Taxus baccata*. L. Cupressinées.
If. commun. 3-4. Arb.

U

UBRIAGO. Nom donné à plusieurs plantes :
ou 1° *Fumaria officinalis*. — V. *Fumoterro*.
EMBRIAGO. 2° *Jasminum fruticans*. — V. *Jaussemin jaune*.
3° *Centranthus ruber*. — V. *Pan de couguou*.
4° *Gladiolus communis*. — V. *Gloujaù*.

UGUÈS. — V. *Saupudon*.

UVETO. *Ephedra distachya*. L. Gnétacées.
E. à deux épis. 3-6. Arb.

UYET. — V. *Jauriflado di doublo*.

V

VALERIANO. *Valeriana officinalis*. L. Valerianées.
Valeriane officinale. 5-6. Viv.

VALERIANO DI COUÉLO. — V. *Valeriano Tuberouso*.

VALERIANO TUBEROUSO. *Valeriana tuberosa.* L. Valerianées.
Valeriane tubéreuse. 5-6. Viv.

VALINIÉ. *Viburnum lantana.* L. Caprifoliacées.
Viorne cotonneuse. 5-6. Arb.

VALINO. — V. *Boulo de neù.*

VARAIOUN. *Sparganium ramosum.* Huds. Typhacées.
Rubanier rameux. 5-7. Viv.

VARAIRÉ. *Veratrum album.* L. Colchicacées.
Vératre blanc. 6-8. Viv.

VARLACO. } V. *Bouioun blanc.*
VARVACO. }

VARVENO. — V. *Verveno.*

VEDRÉ CANIN. *Salix fragilis.* L. Salicinées.
Saule fragile. 3-4. Arb.

VEDRÉ VERD. *Salix triandra.* L. Salicinées.
Saule à trois étamines. 4-5. Arb.

VEGÉ. *Salix incana.* Schr. Salicinées.
Saule drapé. 3-4. Arb.

VENTRE-MOUAL. *Phalaris nodosa.* L. Graminées.
Phalaride noueuse. 5-6. Viv.

VERBOUISSET. — V. *Prebouisset.*

VERD. *Alnus viridis.* D. C. Bétulacées.
Aulne vert. 5-6. Arb. Haute Provence.

VERDACHO. — V. *Bouioun blanc.*

VERGAN. On désigne ainsi plusieurs espèces du genre *Salix* dont on emploie les scions à tresser des paniers, corbeilles, etc.

VERGERÉTO. *Erigeron acris.* L. Synanthérées.
Vergerette âcre. 7-8. Bis ann.

VERGERÉTO DOU CANADA. *Erigeron Canadensis*. L. Synanthérées.
Vergerette du Canada. 7-8. Ann.

VERGNO. } *Alnus glutinosa*. Gœrtn. Bétulacées.
VERNO. } *Aulne blanchâtre*. 2-3. Arb.

VERNO BLANCASTRO. *Alnus incana*. D. C. Bétulacées.
Aulne blanchâtre. 2-3. Arb.

VERNO DE MOUNTAGNO. — V. *Verno blancastro*.

VERNO NÉGRO. *Frangula vulgaris*. Rehb. Rhamnées.
Bourdaine commune. 3-5. Arb.

VERO FERO. — V. *Civado fero*.

VEROUNICO. *Veronica officinalis*. L. Scrophulariacées.
Veronique officinale. 5-7. Viv.

VEROUNICO D'AIGO. *Veronica anagallis*. L. Scrophulariacées.
Veronique mouron. 5-9. Viv.

VEROUNICO DI BOS. *Veronica chamædrys*. Scrophulariacées.
Veronique des bois. 5-7. Viv.

VERSILO. — V. *Garanço*.

VERVÉNO. *Verbena officinalis*. L. Verbenacées.
Verveine officinale. 5-9. Ann.

VESÇO. — V. *Boulet*.

VESSO. — V. *Pesoto*.

VESSO FERO. *Vicia peregrina*. L. Papilionacées.
Vesse voyageuse. 5-7. Ann.

VESSO GROSSO. *Vicia lathyroides*. L. Papilionacées.
Vesce fausse-gesse. 3-4. Ann.

VESSO PICHOUNO. — V. *Vesso fero*.

VEUSO. *Scabiosa succisa*. L. Dipsacées.
Scabieuse succise. 7-9. Viv.

VIADASÉ. — V. *Merinjano.*

VIET-MALAUT. *Nymphæa alba.* L. Nymphéacées.
Nenuphar blanc. 7-9. Viv.

VIET-MALAUT JAUNE. *Nuphar luteum.* Sm. Nymphéacées.
Nuphar jaune. 7-9. Viv.

VIGNO. *Vitis vinifera.* L. Ampélidées.
Vigne. 6. Arb. Cult.

VIGNO BLANCO.
VIGNO DE SALOUMOUN. } V. *Erbo i gu.*

VIGNO DI JUSIU. — V. *Douço-améro.*

VIGNO DOU DIABLÉ. — V. *Feuvé.*

VIGNO DOU NORD. — V. *Aubloun.*

VIGNO FERO.
VIGNO LAMBRUSCO. } V. *Lambrusco.*

VINAIGRETTO. — V. *Erbo de la cabro.*

VINAIGRIÉ. — V. *Fauvi.*

VINETIÉ. — V. *Agriutat.*

VIULETO. *Viola odorata.* L. Violariées.
Violette odorante. 3-4. Viv.

VIULETO BLANC DE PRAD. *Viola incompta.* Gord. Violariées.
Violette en négligé. Hanry. Cat. du Var.

VIULETO DE SANTO-MADALENO. — V. *Erbo dou fegé.*

VIULETO DI CHIN. — V. *Palengo.*

VIULETO DI MAS. — V. *Pervinco.*

VIULIÉ D'ESTIEU. *Matthiola incana.* R. Br. Crucifères.
Matthiole blanchâtre. 5. Viv. Souvent cult.

VIULIÉ DE FENESTRO. *Matthiola fenestralis.* D. C. Crucifères.
Cocardeau. Cult.

VIULIÉ JAUNE. *Cheiranthus cheiri.* L. Crucifères.
Giroflée violier. 4-5. Viv.

VIULOUN. — V. *Bello pacienço.*

VIULOUNIÈ. — V. *Agas.*

VIRO-SOULÈU. *Helianthus annuus.* L. Synanthérées.
Helianthe annuel. 7-9. Ann. Cult.

VIS. — V. *Agarrus.* Quelquefois on donne le nom de *Vis* au *Viscum album.* V. *Gui.*

VOULAN D'AIGO. *Myriophyllum verticillatum.* L. Haloragées.
Volant d'eau verticillé. 7-8. Viv.

VOULAN EN ESPI. — V. *Fenouieto d'aigo.*

VRILETO. — V. *Courrejolo.*

VULNERAIRO. *Anthyllis vulneraria.* L. Papilionacées.
Anthyllide vulnéraire. 6-9. Viv.

VULPIN DI PRAT. *Alopecurus pratensis.* L. Graminées.
Vulpin des près. 5-6 Viv.

Y

YELI. — V. *Ilé.*

YELI DE MAR. — *Ilé de mar.*

YELI ROUJE. — V. *Ilé sauvajo.*

YEUSO. — V. *Chainé verd.*

ADDENDA

A la page 97, intercaler :

JOUNCASSO. *Triglochin palustre.* L. Joncaginées.
Toscart des marais. 6-7. Viv.

—

ERRATA

	Au lieu de :	*Lisez :*
Pag. 24.	Carnées,	Cornées.
	Carnouiller,	Cornouiller.
27.	Amarantus albus. L.	Amarantus deflexus. L.
	Amarante blanche. 7-9. Ann.	Amarante couchée. 5-6. Viv.
29.	Coronania,	Coronaria.
32.	Fénoniale,	Renoncule.
36.	Embaüno,	Embaïmo.
37.	Mento à spi,	Mento à espi.
	Belladona.	Belladone.
39.	Agilops,	Ægilops.
42.	Harmaie,	Harmaù.
45.	Portulaca,	Portulacca.
46.	Colchiacées,	Colchicacées.
47.	Dioica,	Dioïca.
51.	Aroundo,	Arundo.
65.	Encens peyous,	Encens pegous.
70.	Graciole,	Gratiole.
91.	Nerprum,	Nerprun.

Pag. 94.	Gueringiungaù,	Gueringuingaù.
	Guy,	Gui.
95.	Hehycrisum,	Helychrisum.
105.	Micsderma,	Mycoderma.
106.	Micoderma vini,	Mycoderma aceti.
	Mycroderme,	Mycoderme.
106.	Mucilagéneuse,	Mucilagineuse.
113.	Pessuguié,	Pességuié.
113.	Flore-cœrulero,	Flore-cœruleo.
114.	Barkausia,	Barkhausia.
	Barkausie,	Barkhausie.
120.	Panarines,	Panarine.
139.	Scrofulaire,	Scrophulaire.

TABLE

—

A

Abies
excelsa, 145
larix, 109
pectinata, 143
Acanthus
mollis, 23
spinosus, 23
Acer
campestre, 24
Aceras
antropophora, 117
Achillea
ageratum, 146
millefolium, 112
Aconitum
napellus, 152
Adianthum
capillus-veneris, 51
Adonis
autumnalis, 137
æstivalis, 68
flammea, 84
Agave
americana, 26
Ægilops
ovata, 40
triuncialis, 39
Æsculus
hippocastanum, 107
Æthusa
cynapium, 99
Agaricus
campestris, 43
deliciosus, 128
eryngii, 38
ulmarius, 32
Agrimonia
eupatoria, 146
Agropyrum
glaucum, 45
repens, 36
Agrostemma
githago, 117
Agrostis
spica-venti, 79
Ajuga
chamœpytis, 49
iva, 47
reptans, 47
Algæ (algues), 32
Alisma
plantago, 130
Alkana
tinctoria, 117

Allium
ampeloprasum, 131
ascalonicum, 56
cepa, 55
fistulosum, 55
flavum, 25
moschatum, 25
porrum, 131
rotundum, 131
sativum, 25
schænoprasum, 57
scoradoprasum, 136
sphærocephalon, 25
vineale, 25

Alnus
glutinosa, 155
incana, 155
viridis, 154

Alopecurus
agrestis, 58
pratensis, 157

Alsine
tenuifolia, 103

Althæa
cannabina, 50
hirsuta, 109
officinalis, 108
rosea, 122

Alyssum
maritimum, 68
saxatile, 60

Amarantus
albus, 26
blitum, 41
retroflexus, 27
viridis, 27

Amelanchier
vulgaris, 27

Ammi
visnaga, 38

Amygdalus
communis, 27

Anagallis
arvensis, 73
arvensis. Var. Flore cæruleo, 113
arvensis. Var. Flore rubro, 114

Anagyris
fætida, 75

Anchusa
italica, 45
officinalis, 44

Andropogon
ischæmum, 47

Androsæmum
officinale, 150

Anemone
coronaria, 29
coronarioïdes, 82

Angelica
archangelica, 29
sylvestris, 61

Antennaria
dioïca, 124

Anthemis
arvensis, 107
cotula, 50

Anthoxanthum
odoratum, 77

Anthyllis
barba-jovis, 35
vulneraria, 157

Antirrhinum
majus, 90
orontium, 147

Aphyllanthes
monspeliensis, 45

Apium
dulce, 29
graveolens, 29
gr. Var. rapa, 29
Aquilegia
vulgaris, 28-87
Arbutus
unedo, 63
Argyrolobium
linnæanum, 31
Arisarum
vulgare, 52
Aristella
bromoïdes, 30
Aristolochia
clematitis, 85
pistolochia, 90
rotunda, 85
Armeniaca
vulgaris, 23
Armeria
maritima, 88
Arnica
montana, 30
Arrhenaterum
avenaceum, 86
Artemisia
absinthium, 23
campestris, 65
dracunculus, 150
gallica, 65
glutinosa, 65
vulgaris, 31
Arum
italicum, 85
Arundo
donax, 51
Asarum
Europæum, 48
Asparagus
acutifolius, 31
amara, 31
officinalis, 31
Asperugo
procumbens, 134
Asperula
arvensis, 128
cynanchica, 66
Asphodelus
albus, 132
fistulosus, 132
ramosus, 36
Asplenium
adianthum-nigrum, 51
ruta-muraria, 139
trichomanes, 81
Aster
acris, 48
chinensis, 135
Asterolinum
stellatum, 69
Astragalus
glycyphyllos, 135
monspessulanus, 78
Atriplex
halimus, 43
hastata, 145
hortensis, 94
portulacoïdes, 86
Atropa
belladona, 37
Avena
fatua, 58
sativa, 35-58
sterilis, 56

B

Baldingera
arundinacea, 90
Ballota
fætida, 34
Barbarea
vulgaris, 72
Barkhausia
fætida, 114
setosa, 114
taraxacifolia, 114
Basilicum
minimum, 34
Bellis
perennis, 107
Bellium
bellidioïdes, 121
Berberis
vulgaris, 24
Berula
angustifolia, 38
Beta
cycla, 53
maritima, 41
rapacea, 41
vulgaris, 41
Betonica
officinalis, 38
Bidens
tripartita, 51
Biscutella
lævigata, 104
Boletus
ignarius, 78
Borrago
officinalis, 44
Brachypodium
ramosum, 104
Brassica
napus, 116
nigra, 114
oleracea, 54
ol. botrytis, 54
ol. campestris, 58
ol. cymosa, 46
ol. rapa, 55
ol. violacea, 121
ol. viridis, 55
Briza
maxima, 120
media, 28
Bromus
arvensis, 80
erectus, 55
mollis, 77
racemosus, 80
squarrosus, 78
sterilis, 49
Broussonetia
papyrifera, 28
Brunella
grandiflora, 47
hyssopifolia, 47
vulgaris, 47
Bryonia
dioïca, 47
Bunias
erucago, 135
Bunium
bulbocastanum, 129
Buplevrum
fruticosum, 119
protractum, 68
rotundifolium, 68

Butomus
umbellatus, 53

Buxus
sempervirens, 43

C

Cactus
opuntia, 84

Calamagrostis
littorea, 40
sylvatica, 44

Calamintha
acinos, 76
clinopodium, 90
nepeta, 107
officinalis, 49

Calendula
arvensis, 146
officinalis, 146

Calepina
corvini, 50

Callitriche
verna, 80

Calluna
vulgaris, 46

Camelina
sativa, 145

Campanula
rapunculus, 134
trachelium, 87

Camphorosma
monspeliaca, 50

Cannabis
sativa, 50

Capparis
spinosa, 148

Capsella
bursa-pastoris, 45

Capsicum
annuum, 124

Cardamine
hirsuta, 61
pratensis, 61

Cardaria
draba, 54-120

Carduus
nutans, 51

Carex
cæspitosa, 141
divisa, 133
hirta, 133

Carlina
acanthifolia, 57
corymbosa, 85
lanata, 53

Carpinus
betulus, 57

Carthamus
tinctorius, 140

Carum
carvi, 54

Castanea
vulgaris, 54

Catananche
cærulea, 62

Caucalis
daucoïdes, 122
leptophylla, 94-122

Celosia
cristata, 122

Celtis
australis, 81
Centaurea
aspera, 33
calcitrapa, 54
collina, 48
cyanus, 41
jacea, 27
montana, 90
nigra, 105
solstitialis, 33
Centhranthus
ruber, 120
Cephalaria
syriaca, 129
Cerasus
avium, 56
caproniana, 25
duracina, 25
juliana, 25
mahaleb, 27
vulgaris, 25
Ceratonia
siliqua, 53
Ceratophyllum
demersum, 58
Cercis
siliquastrum, 32
Ceterach
officinarum, 76
Chœrophyllum
sativum, 56
temulum, 56
Chamomilla
fuscata, 107
nobilis, 50
Chara
vulgaris, 66-69
Cheiranthus
cheiri, 157
Chelidonium
majus, 72
Chenopodium
album, 41
botrys, 74
murale, 122
rubrum, 123
vulvaria, 132
Chondrilla
juncea, 99
Chrysanthemum
coronarium, 115
indicum, 115
segetum, 115
Cicer
arietinum, 56
Cichorium
endivia, 28
intybus, 57
Cirsium
arvense, 55
bulbosum, 46
ferox, 36
Cistus
albidus, 108
ladaniferus, 108
monspeliensis, 108
salviæfolius, 108
Citrus
aurantium, 29
limonium, 58
vulgaris, 29
Cladium
mariscus, 143
Clavaria
coralloïdes, 35

Clematis
flammula, 66
vitalba, 76
Cneorum
tricoccum, 50
Cnicus
benedictus, 41
Coix
lacryma, 101
Colchicum
autumnale, 46
Colutea
arborescens, 82
Conium
maculatum, 34
Convallaria
majalis, 115
Convolvulus
althæoïdes, 104
cantabrica, 47
sepium, 61
soldanella, 146
tricolor, 37
Coriandrum
sativum, 59
Coriaria
myrtifolia, 116
Coris
monspeliensis, 148
Cornus
mas, 24
sanguinea, 142
Coronilla
emerus, 145
juncea, 89
scorpioïdes, 150
varia, 82
Corylus
avellana, 33
Crambe
maritima, 55
Crassula
magnolii, 66
Cratœgus
azarolus, 29
oxyacantha, 32
Crithmum
maritimum, 33
Crocus
luteus, 140
sativus, 140
vernus, 140
versicolor, 140
Croton
tinctorium, 113
Cucubalus
bacciferus, 60
Cucumis
citrullus, 122
flexuosus, 59
melo, 109
sativus, 59-61
Cucurbita
aurantia, 60
italica, 60
maxima, 59
melo, 33
melo-pepo, 60
pepo, 59
Cupressus
sempervirens, 118
Cupularia
graveolens, 33
viscosa, 116

Cuscuta
alba, 127
major, 134
minor, 74
Cydonia
vulgaris, 59
Cynanchum
monspeliacum, 77
Cynara
cardunculus, 52
scolymus, 48
Cynodon
dactylon, 90
Cynoglossum
officinale, 71
pictum, 102
Cynosurus
echinatus 112
Cyperus
esculentus, 151
fuscus, 151
longus, 151
Cypripedium
calceolus, 78
Cytinus
hypocistis, 92
Cytisus
laburnum, 42
sessilifolius, 62

D

Dactylis
glomerata, 93
Dahlia
variabilis, 63
Daphne
gnidium, 87
laureola, 72
Datura
stramonium, 63
Daucus
carota, 54-122
Delphinium
ajacis, 124
pubescens, 124
staphysagria, 74
Dianthus
barbatus, 97
caryophyllus, 97
plumarius, 111
prolifer, 96
saxifragus, 151
virgineus, 97
Dictamnus
albus, 63
Digitalis
lutea, 64
purpurea, 64
Digitaria
sanguinalis, 143
Diospyros
lotus, 42
Diplotaxis
erucoïdes, 138
tenuifolia, 138
Dipsacus
fullonum, 53
sylvestris, 53

Dolichos
unguiculatus, 34
Doronicum 65
Dorycnium
suffruticosum, 41
Draba
verna, 77

E

Ecballium
elaterium, 89
Echinops
ritro, 80
Echinospermum
lappula, 101
Echium
vulgare, 44-71
Elæagnus
angustifolius, 144
Elymus
crinitus, 118
Ephedra
distachya, 153
Epilobium
hirsutum, 71
parviflorum, 64
Epipactis
latifolia, 70
Equisetum
arvense, 58
palustre, 58
Erica
arborea, 46
multiflora, 47
scoparia, 47
Erigeron
acris, 154
canadensis, 50-155
Erodium
ciconium, 93
cicutarium, 25
malacoïdes, 86
moschatum, 67
Eruca
sativa, 138
Ervum
ervilia, 77
tetraspermum, 104
Eryngium
campestre, 121
maritimum, 121
Erythræa
centaurium, 56
maritima, 56
pulchella, 69
spicata, 41
Eupatorium
cannabinum, 80
Euphorbia
chamæsyce, 130
characias, 99
cyparissias, 136
gerardiana, 133
helioscopia, 136
lathyris, 54
segetalis, 100
Evonymus
europæus, 86
latifolius, 86

F

Faba
equina, 82
vulgaris, 83
Fagus
sylvatica, 81
Farsetia
clypeata, 76
Ferula
ferulago, 83
nodiflora, 93
Festuca
arundinacea, 46
pratensis, 84
Ficaria
calthæfolia, 32
ranunculoïdes, 32
Ficus
carica, 84
Filago
canescens, 68
germanica, 76
Fœniculum
vulgare, 83
Fragaria
vesca, 86
Frangula
vulgaris, 155
Frankenia
pulverulenta, 76
Fraxinus
oxyphylla, 85
Fucus
helminthocorton, 113
Fumaria
media, 148
officinalis, 86-153
spicata, 108

G

Gagea
arvensis, 87
Galega
officinalis, 139
Galeopsis
ladanum, 119
Galium
aparine, 30
elongatum, 71
mollugo, 75
saccharatum, 76
tricorne, 136
verum, 69
Genista
candicans, 88
scorpius, 89
tinctoria, 89
Geranium
lucidum, 109
molle, 58
robertianum, 67
Geum
urbanum, 37
Gladiolus
communis, 89
segetum, 102

Glaucium
corniculatum, 71-73
luteum, 63-140
Glechoma
hederacea, 80
Globularia
alypum, 74
vulgaris, 64
Glyceria
aquatica, 46
fluitans, 46-67
Glycyrrhiza
glabra, 135
Gratiola
officinalis, 70

H

Hedera
helix, 80
Heleocharis
palustris, 41
Helianthemum
nummularium, 96
vulgare, 71
Helianthus
annuus, 157
tuberosus, 148
Helichrysum
stœchas, 95
Heliotropium
europœum, 74
peruvianum, 65
Helleborus
fœtidus, 109
Helminthia
echioïdes, 137
Helosciadium
nodiflorum, 38
Hepatica
triloba, 75
Herniaria
glabra, 67
hirsuta, 153
incana, 41
Hesperis
matronalis, 97
Hieracium
amplexicaule, 134
murorum, 70
pilosella, 125
Hippocrepis
comosa, 79
unisiliquosa, 145
Hippophae
rhamnoïdes, 26
Hippuris
vulgaris, 126
Hordeum
distichum, 39-123
hexastichum, 118
murinum, 80
nudum, 118
secalinum, 79
vulgare, 117
Humulus
lupulus, 31
Hyacinthus
orientalis, 96

Hydnum
imbricatum, 92
Hydrocotyle
vulgaris, 78
Hyoscyamus
albus, 72
niger, 75
Hypecoum
procumbens, 62
Hypericum
perforatum, 69
Hypochœris
radiculata, 68
Hyssopus
officinalis, 95

I

Iberis
amara, 27
pinnata, 46
umbellata, 148
Ilex
aquifolium, 24
Inula
conyza, 146
squarrosa, 74
Iris
florentina, 95
fœtidissima, 61
germanica, 95
lutescens, 95
pseudacorus, 95
pumila, 120
spuria, 95
Isatis
tinctoria, 111

J

Jasione
montana, 71
Jasminum
fruticans, 97
grandiflorum, 97
officinale, 97
Juglans
regia, 117
Juncus
acutus, 98
conglomeratus, 98
effusus, 97
glaucus, 98
jacquini, 149
lamprocarpus, 55
tenageia, 149
Juniperus
communis, 89
oxycedrus, 49
phœnicea, 114

K

Kentrophyllum
lanatum, 152

L

Lactuca
perennis, 55
saligna, 100
sativa, 99
Var. Longifolia, 100
Var. Capitata, 100
scariola, 141
sylvestris, 100
Lagenaria
longa, 132
pyriformis, 124
pyrotheca, 84
sativa, 80
sylvestris, 90
vulgaris, 90
Lamium
album, 70
amplexicaule, 109
maculatum, 130
Lampsana
communis, 74
Lappa
major, 35
minor, 70
tomentosa, 89
Lathyrus
annuus, 96
aphaca, 27
cicera, 87
latifolius, 91
ochrus, 148
odoratus, 126
pratensis, 96
sativus, 96
tuberosus, 126
Laurus
nobilis, 104
Lavandula
latifolia, 101
spica, 79
stœchas, 133
Leersia
oryzoïdes, 82
Lemna
minor, 129
Lens
esculenta, 102
nigricans, 102
Lepidium
sativum, 117
Leucanthemum
montanum, 103
pallens, 103
parthenium, 45
vulgare, 91
Leucoium
œstivum, 117
Leuzea
conifera, 102
Ligustrum
vulgare, 118
Lilac
vulgaris, 103

Lilium
candidum, 95
martagon, 95
Linaria
spuria, 72
Linum
catharticum, 103
perenne, 103
strictum, 103
usitatissimum, 103
Lithospermum
officinale, 73
purpureo-cœruleum, 130
Lolium
multiflorum, 107
perenne, 107
temulentum, 98
Lonicera
caprifolium, 48
etrusca, 106
implexa, 44
Lotus
corniculatus, 96
edulis, 81
hirsutus, 27
ornithopoïdes, 124
Lunaria
biennis, 109
Lychnis
dioïca, 127
flos-cuculli, 149
Lycium
europœum, 30
Lycoperdon
pratense, 104
Lycopersicum
esculentum, 131
Lycopsis
arvensis, 81
Lycopus
europœus, 51-100
Lysimachia
nummularia, 73
vulgaris, 69
Lythrum
salicaria, 142

M

Malus
communis, 131
Malva
sylvestris, 108
Marrubium
vulgare, 42
Matricaria
chamomilla, 49
Matthiola
annua, 133
fenestralis, 157
incana, 156
Medicago
alba,
cylindracea, 36
denticulata, 63
falcata, 102
falcato-sativa, 105
lupulina, 151
marina, 75
orbicularis, 70
sativa, 105

Mehringia
trinervia, 67
Melampyrum
arvense, 44
Melia
azedarach, 32
Melilotus
alba, 105
altissima, 91
officinalis, 109
Melissa
officinalis, 109
Mellitis
melyssophyllum, 109
Mentha
aquatica, 36
arvensis, 110
piperita, 110
pulegium, 132
rotundifolia, 37
sativa, 110
sylvestris, 28
viridis, 110
Mercurialis
annua, 110
perennis, 54
tomentosa, 110
Merulius
cantharellus, 43
Mespilus
germanica, 117
japonica, 116
Mimosa
farnesiana, 54
pudica, 147
Mœhringia
trinervia, 67
Monotropa
hypopithys, 147
Morchella
esculenta, 44
Morus
alba, 28
nigra, 28
Mucor
mucedo, 114
Muscari
botryoïdes, 36
comosum, 55
moschatum, 115
neglectum, 51
racemosum, 35
Mycoderma
aceti, 106
vini, 105-106
Myosotis
perennis, 149
Myriophyllum
spicatum, 83
verticillatum, 157
Myrtus
communis, 117

latifolia, 91
media, 128
Phleum
pratense, 84
Phlomis
fruticosa, 144
herba venti, 67
lychnitis, 144
Phœnix
dactylifera, 121
Phragmites
communis, 138
Physalis
alkekengi, 89
Phytolacca
decandra, 130
Picridium
vulgare, 59
Pimpinella
saxifraga, 125
Pinguicula
vulgaris, 92
Pinus
halepensis, 129
maritima, 129
pinea, 129
sylvestris, 129
Pistacia
lentiscus, 102
terebinthus, 127
vera, 130
Pisum
arvense, 126
sativum, 126
Plantago
albicans, 130
arenaria, 33
coronopus, 34
cynops, 91
lagopus, 124
lanceolata, 68
major, 68
media, 130
psyllium, 33
Platanus
occidentalis, 131
orientalis, 130
Plumbago
europœa, 74
Poa
annua, 107
pratensis, 127
trivialis, 75
Podospermum
laciniatum, 34
Polyanthes
tuberosa, 147
Polycnemum
avense, 50
majus, 50
Polygala
vulgaris, 75
Polygonatum
vulgare, 48
Polygonum
aviculare, 149
convolvulus, 104
fagopyrum, 40
hydropiper, 123
persicaria, 71
Polypodium
vulgare, 131
Polystichum
felis-mas, 128
Populus
alba, 31

nigra, 127
pyramidalis, 127
Portulacca
oleracea, 45
Potentilla
anserina, 30
reptans, 123
verna, 85
Poterium
magnolii, 85
muricatum, 129
Preslia
cervina, 110
Primula
officinalis, 132
Prunus
domestica, 132
insititia, 146
lauro-cerasus, 104
perdigona, 126
spinosa, 24
Psoralea
bituminosa, 48
Pteris
aquilina, 84
Pterotheca
nemausensis, 108
Pulicaria
dysenterica, 67
Punica
granatum, 92
Pyrus
amygdaliformis, 126
communis, 126

Q

Quercus
coccifera, 33
pseudo-coccifera, 64
ilex, 56
pedunculata, 56
pubescens, 56
sessiliflora, 56
suber, 147

R

Radiola
linoïdes, 82
Ranunculus
acris, 45
aquatilis, 116
arvensis, 96
asiaticus, 134
bulbosus, 127
muricatus, 134
repens, 32
Raphanus
niger, 30
radicula, 134
sativus, 134
Raphanistrum
arvense, 135
Rapistrum
rugosum, 99

Reseda
alba, 45
lutea, 28
luteola, 66
odorata, 136
phyteuma, 28
Rhamnus
alaternus, 81
catharticus, 116
infectorius, 91
Rhinantes
major, 62
minor, 29
Rhizoctonia
medicaginis, 105
Rhus
coriaria, 82
cotinus, 86
Ribes
alpinum, 94
nigrum, 54
rubrum, 94
uva-crispa, 94
Ricinus
communis, 136
Robinia
pseudo-acacia, 23
Roripa
nasturtioïdes, 116
Rosa
canina, 24-92
centifolia, 138
muscosa, 139
centifolia-vulgaris, 139
damascena, 139
muscosa, 139
parvifolia, 93
provincialis, 139
pumila, 128
vulgaris, 139
Rosmarinus
officinalis, 137
Rubia
peregrina, 87
tinctorum, 87
Rubus
cæsius, 125
discolor, 138
fruticosus, 137
idæus, 85
odoratus, 86
tomentosus, 138
Rumex
acetosa, 64
acetosella, 65
aquaticus, 119
crispus, 120
pulcher, 37
patientia, 119
sanguineus, 142
Ruscus
aculeatus, 132
Ruta
angustifolia, 139
bracteosa, 139
graveolens, 139

S

Saccharum
ravennæ, 140
Sagittaria
sagittæfolia, 84

Salicornia
fruticosa, 66
Salix
alba, 143
amygdalina, 143
babylonica, 144
cinerea, 147
fragilis, 154
incana, 90
triandra, 154
viminalis, 135
vitellina, 119
Salsola
soda, 146
tragus, 146
Salvia
officinalis, 144
pratensis, 42
sclarea, 118
verbenaca, 75
Sambucus
ebulus, 143
nigra, 142
Samolus
valerandi, 120
Sanguisorba
officinalis, 30
Sanicula
europæa, 142
Santolina
chamæcyparissus, 27
Saponaria
ocymoïdes, 140
officinalis, 140
vaccaria, 140
Sarothamnus
vulgaris, 88
Satureia
hortensis, 140
montana, 123
Scabiosa
arvensis, 77
leucantha, 131
succisa, 155
Scandix
pecten-veneris, 25
Schœnus
nigricans, 36
Scirpus
lacustris, 98
maritimus, 98
Sclerotium
clavus, 39
Scolymus
hispanicus, 125
Scolopendrium
officinale, 144
Scorpiurus
subvillosa, 69
Scorzonera
hirsuta, 78
hispanica, 78
Scrophularia
aquatica, 76
canina, 139
Scutellaria
galericulata, 149
Secale
cereale, 144
Sedum
acre, 135
album, 135
altissimum, 93
dasyphyllum, 135
telephium, 37
Sempervivum
tectorum, 143

Senecio
jacobæa, 72
vulgaris, 145
Serapias
lingua, 101
cordigera, 101
Seseli
tortuosum, 83
Setaria
germanica, 112
glauca, 112
italica, 111
verticillata, 121
viridis, 60-111
Sherardia
arvensis, 134
Sideritis
scordioïdes, 42
Silaus
pratensis, 29
Silene
inflata, 62
italica, 65
muscipula, 24
Silybum
marianum, 111
Sinapis
alba, 115
arvensis, 145
incana, 145
Sisymbrium
alliaria, 68
officinale, 67
sophia, 140
Sium
latifolium, 38
Smilax
aspera, 142
Smyrnium
olusatrum, 105
Solanum
dulcamara, 64
melongena, 111
nigrum, 113
tuberosum, 131
villosum, 113
Solidago
virga aurea, 37
Sonchus
arvensis, 52
asper, 99
maritimus, 99
oleraceus, 66
palustris, 99
tenerrimus, 52
Sorbus
aria, 30
domestica, 146
Sorghum
halepense, 93
vulgare, 111
Sparganium
ramosum, 154
Spartium
junceum, 88
Specularia
speculum, 112
Spergula
arvensis, 146
Spergularia
media, 63
Spinacia
inermis, 80
spinosa, 79
Spiræa
filipendula, 72

Stachys
palustris, 79
recta, 148
sylvatica, 79
Statice
serotina, 141
Stellaria
media, 121
Stipa
pennata, 36
Styrax
officinale, 26
Suœda
fruticosa, 119
maritima, 146
Symphytum
officinale, 70

T

Tagetes
erecta, 93
sinensis, 122
Tamarix
gallica, 147
Tamus
communis, 147
Tanacetum
annuum, 137
vulgare, 77
Taraxacum
officinale, 63
obovatum, 132
Taxus
baccata, 153
Teucrium
aureum, 88
botrys, 49
chamædrys, 49
flavum, 49
montanum, 83
polium, 49
scordium, 49
Thalictrum
aquilegifolium, 60
flavum, 139
nutans, 128
Thlaspi
perfoliatum, 112
Thymus
serpyllum, 145
vulgaris, 83
Tilia
sylvestris, 149
Tormentilla
erecta, 150
Tragopogon
porrifolius, 142
pratensis, 34
Tragus
racemosus, 35
Tremella
nostoc, 61
Tribulus
terrestris, 94

Senecio
jacobæa, 72
vulgaris, 145
Serapias
lingua, 101
cordigera, 101
Seseli
tortuosum, 83
Setaria
germanica, 112
glauca, 112
italica, 111
verticillata, 121
viridis, 60-111
Sherardia
arvensis, 134
Sideritis
scordioïdes, 42
Silaus
pratensis, 29
Silene
inflata, 62
italica, 65
muscipula, 24
Silybum
marianum, 111
Sinapis
alba, 115
arvensis, 145
incana, 145
Sisymbrium
alliaria, 68
officinale, 67
sophia, 140
Sium
latifolium, 38
Smilax
aspera, 142
Smyrnium
olusatrum, 105
Solanum
dulcamara, 64
melongena, 111
nigrum, 113
tuberosum, 131
villosum, 113
Solidago
virga aurea, 37
Sonchus
arvensis, 52
asper, 99
maritimus, 99
oleraceus, 66
palustris, 99
tenerrimus, 52
Sorbus
aria, 30
domestica, 146
Sorghum
halepense, 93
vulgare, 111
Sparganium
ramosum, 154
Spartium
junceum, 88
Specularia
speculum, 112
Spergula
arvensis, 146
Spergularia
media, 63
Spinacia
inermis, 80
spinosa, 79
Spiræa
filipendula, 72

Stachys
palustris, 79
recta, 148
sylvatica, 79
Statice
serotina, 141
Stellaria
media, 121
Stipa
pennata, 36
Styrax
officinale, 26
Suœda
fruticosa, 119
maritima, 146
Symphytum
officinale, 70

T

Tagetes
erecta, 93
sinensis, 122
Tamarix
gallica, 147
Tamus
communis, 147
Tanacetum
annuum, 137
vulgare, 77
Taraxacum
officinale, 63
obovatum, 132
Taxus
baccata, 153
Teucrium
aureum, 88
botrys, 49
chamædrys, 49
flavum, 49
montanum, 83
polium, 49
scordium, 49
Thalictrum
aquilegifolium, 60
flavum, 139
nutans, 128
Thlaspi
perfoliatum, 112
Thymus
serpyllum, 145
vulgaris, 83
Tilia
sylvestris, 149
Tormentilla
erecta, 150
Tragopogon
porrifolius, 142
pratensis, 34
Tragus
racemosus, 35
Tremella
nostoc, 61
Tribulus
terrestris, 94

Trifolium
agrarium, 100
arvense, 123
incarnatum, 151
pratense, 152
repens, 152
resupinatum, 54
sativum, 151
stellatum, 151
Trigonella
corniculata, 96
fœnum græcum, 83
Trisetum
flavescens, 58
Triticum
æstivum, 41
compositum, 40
durum, 40
monococcum, 40
phœnicoïdes, 90
spelta, 79
turgidum, 92
vulgare, 39
v. hybernum, 39
muticum. (Variété), 150
Trollius
europæus, 59
Tropeolum
majus, 51
Tuber
cibarium, 133
Tulipa
gesneriana, 152
oculus-solis, 150
præcox, 149
sylvestris, 149
Turgenia
latifolia, 92
Tussilago
farfara, 153
Typha
angustifolia, 123
latifolia, 123
minima, 141

U

Ulex
provincialis, 30
Ulmus
campestris, 118
montana, 118
Umbilicus
pendulinus, 78
Uredo
carbo, 52
caries, 53
rubigo-vera, 137
Urospermum
picroïdes, 77
Urtica
dioïca, 119
pilulifera, 93
urens, 119
Utricularia
vulgaris, 73

V

Valeriana
officinalis, 153
tuberosa, 154
Valerianella
echinata, 100
olitoria 64-142
pumila, 112
Vallisneria
spiralis, 65
Veratrum
album, 154
Verbascum
blattaria, 78
lychnitis, 58
phlomoïdes, 125
sinuatum, 118
thapsus, 43
thapsiforme, 81
Verbena
officinalis, 155
triphylla, 103
Veronica
agrestis, 44
anagallis, 155
arvensis, 45
beccabunga, 61
chamœdrys, 155
hœderæfolia, 121
officinalis, 155
Viburnum
lantana, 154
opulus, 47
tinus, 82
Vicia
cracca, 150
hirsuta, 80
hybrida, 58
lathyroïdes, 155
narbonensis, 83
peregrina, 155
sativa, 126
Vinca
major, 126
Vincetoxicum
officinale, 136
Viola
canina, 120
hortensis, 125
incompta, 156
odorata, 156
nemausensis, 125
tricolor, 125
Viscum
album, 94
Vitex
agnus-castus, 124
Vitis
vinifera, 100

X

Xanthium
macrocarpum, 111
spinosum, 149
strumarium, 100

Xeranthemum
annuum, 95

Z

Zea
mays, 34

Ziziphus
vulgaris, 57

Zostera 32

CAUSERIE DE VOYAGE

PAR

M. le Comte GASTON DE SAPORTA

Membre correspondant de l'Institut.

(Lecture faite par l'auteur, à la séance publique annuelle de l'Académie, le 5 juillet 1877.)

On glisse si rapidement de nos jours à la surface du globe, qu'on a perdu le droit de publier de longs récits, encore moins des relations de voyage ; mais il est permis cependant de regarder à la dérobée le coin de terre ou le bout de mer que l'on sillonne à toute vapeur. On voit défiler par la lucarne du wagon tant de paysages et tant de villes, qu'il en reste toujours quelque chose au fond de la mémoire la plus oublieuse. On s'arrête de courts instants et pendant ces temps de répit il est loisible d'inscrire quelques notes. Il ne faut guères songer, au milieu

du panorama qui se déroule, à saisir le détail des objets ni à entreprendre des analyses bien profondes ; mais, comme l'on reçoit des impressions très-diverses, les réflexions arrivent d'elles-même et parfois on est tenté de les arrêter au passage, entre deux échappées qui fuyent à l'horizon aussi rapidement qu'elles en sont venues. C'est ce qu'il m'est arrivé de faire, en remontant, il y a trois ans vers le nord, à travers les plaines noyées et les gazons tourbeux qui se déploient à perte de vue au-delà du Rhin. Que de monotonie et de tristesse dans ces pâturages désolés, où les cigognes semblent servir de gardiens aux troupeaux de vaches ou de chevaux, qu'elles accompagnent. Quelques profils de villes, dont les flèches percent subitement la brume lointaine, des lits fangeux de fleuves attardés, qui cheminent à petits pas vers l'Océan dont on soupçonne vaguement le voisinage ; çà et là des moulins-à-vent gigantesques, les uns actifs, les autres éventrés : tels sont les seuls accidents qui attirent l'œil. On ne peut s'empêcher de se dire, surtout lorsqu'on est membre d'un congrès d'anthropologie préhistorique, que ces régions plates, sans limites définies, ont dû être, par le fait, le grand chemin que suivirent autrefois les races humaines pour pénétrer au cœur de l'Europe. C'est par là que durant un temps très-long les peuples se succédèrent, comme les flots s'ajoutent aux flots.

Ils vinrent à l'époque des invasions, avançant de proche en proche, se poussant, se heurtant, sans jamais rencontrer d'obstacles bien sérieux. Aussi qui compterait les lits d'alluvions accumulés par tant de générations humaines? Qui pourrait les énumérer depuis les grandes races de la pierre éclatée, et les petits hommes de la pierre polie et du bronze, jusqu'aux Celtes, puis aux Kimris ou Cimbres athlétiques, jusqu'à ces Teutons entraînant à leur suite toutes les tribus germaniques et se mélangeant aux Slaves, dans une inextricable confusion. C'était là pour les anciens comme un rideau épais de nations, au-delà duquel leur regard perçait difficilement. Les terres du Nord, à partir de la Chersonèse cimbrique, le Jutland actuel, demeuraient enveloppées d'une sorte de pénombre mystérieuse qui en effaçait les contours.

Les noms eux-mêmes sont cependant fixés dès une haute antiquité. La Scandinavie, vers laquelle je m'avançais, est appelée par Pline *Scandia* et, à côté d'elle, il mentionne *Nerigon*, d'où l'on part pour atteindre *Thule*; *Nerigon* n'est autre que la Norwège, actuellement *Norge*. Encore un jour de navigation au-delà de *Thule*, ajoute Pline, et l'on aborde la mer *prise de glaces*, *mare concretum*; nous dirions la *banquise*; rien de plus juste encore maintenant. Jornandès, dans son *Histoire des Gots*, au sixième siècle, décrit

parfaitement l'île *Scanzia* qui correspond, et comme dénomination et comme emplacement, à la Scanie actuelle. Le nom d'île ne doit pas surprendre, lorsque l'on songe aux profondes découpures des lacs suédois. D'ailleurs la région scandinave tout entière s'élève de siècle en siècle et sort, pour ainsi dire, du fond de la mer; elle émerge par un mouvement à la fois lourd et continu, et la Scanie, il y a plus de mille ans, peut bien avoir constitué une île véritable. Jornandès signale évidemment les Lapons, qu'il appelle du nom d'*Adogit;* il mentionne plusieurs nations finnoises et parle des Suédois, qu'il nomme *Suethans;* ce sont, dit-il, d'excellents cavaliers qui font avec les Romains un commerce actif de pelleterie. On sait que Jornandès fait sortir les Gots, dont il écrit les annales, de la Scandinavie qui est pour lui une fabrique de peuples, *officina gentium*. Aujourd'hui encore la Suède se divise en trois provinces échelonnées du sud au nord : la Scanie, la Gothie, la Suède propre. Rien n'a donc changé sur cette terre depuis des temps très reculés. Non-seulement on voit près d'Upsal les tumulus gigantesques qui recouvrent les restes ensevelis des anciens rois ; mais nous avons pu explorer la ville ruinée de *Bjorgo*. Les vestiges incontestables de cette capitale du roi Bjoern se retrouvent dans une île du lac Maelar et occupent le sommet et la déclivité d'une vaste éminence.

C'est là qu'au neuvième siècle vint aborder saint Anschaire, l'apôtre Anscharius, comme l'appellent encore les Suédois qui viennent d'élever un monument à celui qui, débarquant au sein d'une contrée encore païenne et barbare, leur apporta courageusement les premières lueurs de l'Evangile. *Bjorgo*, dont la racine n'est autre que celle de *Berg* en allemand, montagne et par extension ville haute et fortifiée, d'où notre *bourg*, fait songer au *Bergios* dont parle Jornandès.

Ces souvenirs et ces réflexions naissent sans effort à mesure que l'on parcourt les lieux qui les suggèrent. Il existe cependant toujours un contraste très vif dans les contrées du nord, entre les vieilles légendes et l'état actuel des choses. Tout semble combiné pour parler à l'âme dans les premières ; il s'en dégage je ne sais quoi de sombre, de mystérieux, de dur. Les hommes sont farouches, les mœurs tristes, les aventures presque toujours sanglantes ; une sorte d'agitation malsaine entraîne les peuples et sert de mobile à ceux qui les dirigent. Dans les lieux au contraire qui furent témoins des drames les plus féroces, vous ne rencontrez le plus souvent qu'une nature gracieuse, à laquelle l'influence de l'été prête un sourire plein de fraîcheur. D'interminables gazons se reflètent au sein des lacs et se couronnent de bois touffus ; les maisons peintes de frais sont jolies comme des jouets d'enfants ; des fleurs à

profusion, des façades blanches et coquettes; nulle part des ruines, ni même des pierres, puisque les édifices sont le plus souvent en bois. Ici les œuvres de l'homme se renouvellent périodiquement, comme celles de la nature.

Cette jeunesse éternelle des édifices supprime entièrement dans les villes ce que l'on nomme chez nous le *pittoresque des vieux quartiers*; elle favorise certainement des habitudes de propreté que nous devons louer chez les Scandinaves, mais elle enlève presque tous les vestiges du passé, et la plupart du temps dans une gentille et reluisante bourgade, dont le nom est demeuré historique, c'est en vain que l'œil chercherait quelque pan de mur qui lui permit de remonter un peu le cours des âges.

La splendeur de l'été, les longs crépuscules, la lumière blanche et un peu pâle, mais doucement caressante, transparente et comme nacrée, contribuent encore à faire naître ces impressions de calme, de repos et un sentiment de bonheur qui s'accorde mal avec l'évocation douloureuse du passé. C'est en Danemark tout d'abord, sur les bords du Sund, que je ressentis les effets de cette opposition singulière. La rivière maritime du Sund, à la fois élégante et grandiose, rappelle à l'esprit le Bosphore avec des minarets en moins, de la verdure en plus et d'innombrables villas semées à profusion le long de la plage. Elseneur

est là comme perdu au milieu des bouquets d'arbres; c'est une station d'eau, où les habitants de Copenhague prennent des bains de mer et goûtent les plaisirs de la villégiature. Le château royal, œuvre de la renaissance, avec ses hautes tours, dresse fièrement du milieu de la citadelle la pointe de son donjon, pareil à une sentinelle avancée qui cherche à surveiller l'autre rive. La mer laiteuse, unie et matte comme une glace dépolie, déroule sa surface semée de navires, tandis que la rive suédoise, plus nue et moins accidentée que sa voisine, multiplie les sinuosités de la plage et étale ses maisons basses aux fenêtres peintes que l'on peut aisément compter une à une. Quand on a longtemps suivi de l'œil ce merveilleux ensemble, on se souvient pourtant de la scène que Shakespeare y a placée. C'est là effectivement, près de ce même château et sur la colline que l'on foule, qu'Hamlet a vu, dans une nuit claire, venir à lui le spectre de son père; mais vainement alors on voudrait se replier sur soi-même et se recueillir : c'est en réalité à l'aide d'un ascenseur et après avoir reçu préalablement, à travers un guichet d'hôtel, une carte d'entrée spéciale, que l'on se trouve admis à visiter dans un coin de jardin le tas de pierres qui masque le lieu de la scène. Il a bien fallu la mettre quelque part, mais l'endroit est trop commodément situé, en vue de l'intérêt fiscal de la maison de bains,

pour que la naïveté la plus obstinée puisse s'y laisser prendre.

Ce n'est pas le Sund, si étroit qu'il soit réellement, que l'on traverse pour gagner la Suède. Les deux rives, maintenant séparées, ont été longtemps danoises l'une et l'autre. On s'en souvient dans les deux pays : le Danois avec un regret mal dissimulé, le Suédois non sans une certaine défiance ; et de part et d'autre on est mal à l'aise lorsqu'on évoque ce souvenir. C'est là une barrière conquise, il y a plus de deux siècles, par les Suédois, et cette barrière ils préfèrent la tenir levée. Mettez un Danois sur ce chapitre, il sera intarissable, il racontera comment une fatalité inouïe permit à Charles-Gustave de Suède de faire traverser les deux Belts à son armée sur la glace et de venir assiéger Copenhague. Le grand Belt, entièrement solide, supportant les hommes, les chevaux, l'artillerie, me disait un académicien danois, homme d'esprit et historien de talent, mais cela ne se voit pas une fois par siècle, et il a fallu que Charles X ait saisi une semblable occasion ! — Le Danemark a joué de malheur et la fortune a toujours voulu l'accabler ! — En effet, ce pays noble dans son abaissement, puissant et riche, alors que les petites nations avaient leur rôle marqué dans la politique européenne et qu'une armée bien outillée de 25 à 30 mille hommes faisait pencher

la balance des évènements, le Danemark actuel défend à peine et sans grand espoir sa nationalité qui tombe pièce par pièce. Les Allemands affluent chez lui de tous côtés ; ils marchent la tête haute, pleins d'arrogance, parés de leurs uniformes, au milieu de ces populations aisées, polies, auxquelles ne manquent ni la fierté, ni l'énergie, mais que tout décourage, et qui ne savent sur quoi s'appuyer, jusqu'à vouloir renoncer à la lutte, en abandonnant à la fois la marine et l'armée. L'une et l'autre paraissent dès maintenant très réduites. En s'éloignant par mer de cette magnifique position de Copenhague, avec ses ports et ses larges canaux intérieurs, si vastes et si sûrs, avec sa rade immense, ses jetées, ses arsenaux, ses cales, ses bassins, tous ces restes encore debout d'une puissance sur le point de s'effacer, on ne saurait se défendre d'une profonde mélancolie. On songe aux travaux des générations aussi inutiles que ceux d'un individu, aussi vains que ceux de la fourmi dont on disperse la fourmilière. Le flot qui pousse les peuples a ces reflux inévitables et l'activité d'une nation tout entière qui déborde à certains moments et se traduit par des efforts obstinés, peut être elle-même, à peu d'années d'intervalle, frappée de mort et d'impuissance.

La Suède, plus rassurée que le Danemark à l'heure présente, plus égoïste peut-être, puis-

qu'elle se sent couverte par la mer, est cependant pressée entre deux colosses qui l'étreignent et menacent de l'étouffer; elle redoute vaguement cette difficulté de vivre. Inhabile à faire agir la force, elle s'étudie à amoindrir son rôle, pensant se faire oublier; et pourtant elle ne saurait désavouer son histoire ni se dépouiller de ses traditions de gloire. Les drapeaux conquis comblent encore certains de ses édifices; les statues de ses rois affectent comme par habitude la pose fière et menaçante du temps d'autrefois; mais tout cela n'est plus qu'un rêve. Si rien n'a été plus guerrier et plus turbulent que la Suède du temps passé, rien en revanche n'est plus paisible, plus vide d'aspirations militaires que la Suède actuelle. Elle a gardé sa politesse; je ne sais quoi de gracieux dans la démarche, le charme du mouvement et de l'attitude, un sourire fin, quelque chose d'ouvert anime cette population. Les filles du nord, avec leur blancheur de lait, leur chevelure dorée et ondoyante, leurs formes opulentes et parfois massives n'ont rien par elles-mêmes d'aérien ni de bien idéal; les traits le plus souvent manquent de régularité, la bouche est un peu forte; mais le regard attire invinciblement par sa profondeur naïve; les sourcils merveilleusement dessinés augmentent l'expression de la prunelle, dont le bleu foncé se nuance comme la vague, de plusieurs reflets secondaires.

Il est difficile de ne pas aimer ce peuple facile et bon, qui porte l'empreinte de l'honnêteté et se trouve heureux de vous souhaiter la bienvenue. La vie à part, pour soi et entre soi, n'est pas celle que l'on recherche en Suède ; on aime à se réunir, on se sent attiré les uns vers les autres ; les intérieurs sont modestes, les lieux de réunion attirent la foule ; les convois en marche sont salués de la main ; les gares sont encombrées de curieux ; elles deviennent presque partout des lieux de rendez-vous pour les promeneurs ; c'est là qu'on voit affluer en été les jeunes filles avec leur foulard noué en marmotte sous le menton, leurs robes blanches ou de couleur voyante, verte, rose, lilas ou jaune, les mains soigneusement gantées, même chez les paysannes. Du reste point de costumes particuliers ; il faut pour les retrouver courir jusqu'au fond des provinces les plus reculées ou visiter le musée ethnographique de Stockholm. Le costume dalécarlien avec son corsage rouge, sa jupe rayée en travers, tout un attirail d'agrafes et de chaînettes d'argent est le seul que l'on aperçoive ; il est fréquemment porté à Stockholm par les servantes et les nourrices et semble dénoter chez les personnes qu'il distingue une race aux cheveux et aux yeux fréquemment colorés en brun, aux pommettes légèrement saillantes. L'influence ou la présence du sang finnois est visible dans certaines parties de la

population. Les étrangers, plus sensibles à ces nuances que les indigènes eux-mêmes, ne confondent pas avec les Scandinaves purs, Gots ou Suédois, dont le type blond doré et la carnation d'un blanc si pur attirent forcément les regards, avec ces autres races qui résultent du mélange à divers degrés d'un élément très différent du premier.

Bien des races ont effectivement pénétré tour à tour en Scandinavie, se poussant, se justaposant ou enfin se fusionnant plus ou moins. Cependant si l'on interroge les savants les plus autorisés du pays, si l'on consulte surtout le magnifique musée d'antiquités préhistoriques, fondé à Stockolm par Mantelius, et que l'on combine ces données avec celles de la géologie, on arrive aisément à se convaincre que la Scandinavie n'a été habitée par l'homme qu'assez tard, vers le commencement de l'âge de la pierre polie ou tout au plus à la fin de l'âge de la pierre éclatée ; la raison en est toute simple. — La Scandinavie, dès l'origine des temps quaternaires, fut immergée et envahie par les glaces, c'est-à-dire qu'elle devint une île et que des montagnes de cette région insulaire, comme de celles du Spitzberg actuel, descendirent d'énormes glaciers qui allaient se déverser dans la mer au débouché de toutes les vallées. Les débris de moraines, les blocs erratiques traînés par les glaces et accumulés en rangées ou

en amas couvrent encore la Suède tout entière. Ce ne fut qu'à la suite d'une émersion graduelle, dont les effets du reste continuent à se faire sentir, que la Scandinavie vit fondre ses glaciers et ses côtes s'exhausser, et qu'elle redevint une péninsule. Alors seulement l'homme put l'aborder et s'y établir.

Les Finnois, les Lapons, les Scandinaves y sont venus successivement. On avait cru d'abord que les Lapons représentaient la plus ancienne de ces races et que graduellement refoulés ils conservaient intacts les usages, l'armement et le mode d'alimentation des peuplades européennes de l'âge de la pierre ; mais on ne soutient plus guères cette opinion maintenant. Les discussions du congrès préhistorique ont fait voir que les Lapons avaient dû envahir la péninsule Scandinave par le nord, qu'ils ne s'étaient pas avancés au sud bien au-delà de la latitude de Stockholm, les monuments laissés par eux devenant plus loin nuls ou très-rares. D'autres races plus civilisées et déjà sans doute agricoles se trouvaient dès lors établies au centre de la Suède, et ces races opposèrent aux Lapons qui cherchaient à gagner le midi une barrière qu'ils ne franchirent jamais. Les peuples qui élevèrent en Scanie et en Gothie un si grand nombre de dolmens, qui polirent le silex, qui plus tard travaillèrent le bronze et dont une multitude de vestiges annonce la puissance

et la civilisation relatives, ces peuples furent très-probablement des Finnois. Ils s'enrichirent, à ce que l'on croit, par le commerce de l'ambre et par l'exploitation des mines de cuivre, si précieuses à une époque où ce métal était le seul que l'on sut mettre en œuvre. Plus tard, les Scandinaves, race blonde et indo-germanique, envahirent à leur tour le pays, en y entrant par le sud et le sud-est. Ils entamèrent contre les possesseurs du sol une lutte qui dura des siècles et aboutit finalement à l'élimination sur certains points, à la fusion sur d'autres, de la race vaincue aux prises avec la race conquérante. On conçoit que le sang finnois soit resté dominant dans les provinces les plus reculées, occupées les dernières ; ailleurs et surtout dans le centre et le sud, le type blond ou scandinave proprement dit a submergé tout le reste. Quant aux Lapons, si on en demande des nouvelles aux Suédois, ils sont fort embarrassés de répondre ; personne, sauf quelques rares voyageurs, n'en ayant jamais aperçu. Il faut cheminer durant des mois et supporter de grandes fatigues pour se rendre de la Suède propre en Laponie. Si l'on partage, en effet, la distance qui sépare Paris du cap Nord, on voit que Stockholm marque à peu près le point intermédiaire ; par conséquent de cette dernière capitale au Lappland il faut faire autant de chemin que de la première au centre de la Suède. Une partie

des Lapons qu'on avait décidés à grand peine, lors de mon séjour à Stockholm, à venir jusque dans cette ville, pour se montrer au congrès, moururent en route ; les femmes succombèrent les premières ; les survivants effrayés se hâtèrent de rebrousser chemin ; les maris devenus veufs étaient d'ailleurs pressés, disaient-ils, de remplacer les pauvres défuntes. — Les Lapons sont aux Suédois à peu près ce que sont pour nous les Tuarigs, habitants berbères du Sahara algérien, qui marchent le visage toujours enveloppé d'un voile. Quel est celui de nous qui s'est jamais préoccupé des Tuarigs ; il en est pourtant venu en France ; ils ont cru toucher au pôle en abordant Paris, tandis que les Lapons dont je parlais sont morts de chaleur avant d'être parvenus jusqu'à Stockholm. La nature et l'homme lui-même ne vivent que de contrastes. N'y a-t-il pas des planètes si lointaines que la lumière du soleil y produit à peine l'effet d'un de nos clairs de lune ? Et pourtant cette faible clarté peut suffire à éblouir des créatures dont les yeux, construits pour la percevoir, se fermeraient aussitôt, s'ils étaient exposés un seul instant aux rayons de notre jour.

Sur la terre même, dans des limites bien plus restreintes, il est vrai, de semblables variations d'éclat peuvent s'observer dans le sens des latitudes. On sait les splendeurs solaires du ciel des

tropiques ; en Provence, il est difficile d'affronter sans abri l'éclat d'un jour d'été ; auprès de Stockholm au contraire le plein soleil n'est un obstacle pour personne ; au mois d'août et à midi, c'est en plein soleil qu'on dressait les tables des festins plantureux, offerts aux membres du congrès. Ce soleil des alentours immédiats du cercle polaire éclaire et chauffe doucement, mais il ne brûle pas ; rien ne fane jamais les gazons ni les feuillages, revêtus pendant trois mois d'un vert inaltérable. L'eau s'épanche de toutes parts, elle coule en ruisseau, elle s'étale en lacs, elle retombe en chutes, elle baigne la Scandinavie tout entière ; mais si elle alimente l'industrie elle ne sert guère à l'irrigation. La question du Verdon ne se posera jamais pour un Suédois. Loin d'introduire l'eau dans les champs, il s'étudie à l'écarter de ceux-ci. L'absence de préoccupation relative à l'arrosage favorise en Scandinavie tout autant que la longue durée de la saison froide, le goût de l'horticulture. Des corbeilles de fleurs, disposées de manière à dessiner des ornements, des chiffres, des arabesques d'une étonnante régularité décorent les plus modestes demeures, comme les jardins les plus somptueux. Chez les paysans eux-mêmes, chaque fenêtre est une serre, située à hauteur d'appui, où l'on peut admirer du dehors la réunion des plantes les plus jolies, parfois même les plus rares. Les myrtes, les bégonias, les futschias

y sont fréquents ; on y observe jusqu'à des lauriers-rose pliant sous le poids de leurs éclatantes corymbes.

Stockholm, bâti en partie sur des îles reliées par des pilotis, entouré de verts promontoires, découpé en quartiers sinueux par les ramifications et les prolongements d'un lac dormant où se mirent ses édifices, Stockholm, avec ses maisons blanches, ses ponts, ses mille accidents, ses flèches qui le disputent en hardiesse aux cimes environnantes, offre réellement un merveilleux spectacle. C'est par séries innombrables que l'on compte les villas de toute taille qui se succèdent et s'étagent le long du lac, dès qu'on s'écarte des faubourgs ; mais ce qui surprend encore davantage, c'est la faible étendue des champs cultivés ; partout des bois, des amoncellements de roches granitiques, des forêts de pins et de bouleaux se succédant sans trève et se reflétant dans des eaux verdâtres aux rives sinueuses qui ouvrent des perspectives sans fins.

Lorsque l'on vogue sur le Mælar en quittant Stockholm, on s'enfonce un jour entier et l'on pénètre au cœur de la Suède, sans jamais voir la fin de ces fiords interminables. Les villes de l'intérieur, comme Oerebro, sont mignones, peu étendues, mais elles présentent toujours le même caractère ; elles s'éclairent des mêmes crépuscules et s'abritent sous la même verdure. Les forêts de

pins et de bouleaux, les rideaux de trembles, d'ormes et de frênes qui leur servent de lisière ou qui garnissent le fond des vallées, les prairies tourbeuses entremêlées aux moissons dorées, dont la maturité touche de si près aux semailles, les maisons rouges qui tranchent si bien sur le vert des massifs, tout s'unit pour composer un tableau d'une harmonie incomparable, qui fait naître la sensation et presque le désir d'une vie retirée et calme, exempte d'inquiétude, mais non cependant de monotonie. C'est en effet la monotonie ou plutôt la répétition des mêmes accidents, empruntant leur coloris aux mêmes teintes et tendant à se confondre dans une isochromie absolue, que l'on serait tenté de reprocher à la Scandinavie. On dit que le loup manque aux bergeries de Racan ; ici, c'est le contraste, la stérilité intermittente, ce sont les escarpements dénudés et sauvages qui n'alternent pas assez avec les scènes gracieuses qu'ils sont ailleurs destinés à faire mieux valoir. Mais je veux moi-même éviter d'encourir le même reproche, en ne pas abrégeant les pages de cette simple causerie. Une seule réflexion encore ; puisque je cherche les oppositions, j'ose penser qu'en évoquant la fraîcheur ombreuse des contrées du Nord, au milieu de la Provence poudreuse et dans le mois le plus sec et le plus chaud, j'aurai fait naître, par con-

traste au moins, dans l'esprit de quelqu'un de mes auditeurs, le désir d'aller juger par lui-même de la différence qui existe entre les plages que découpe la Baltique et celles que la Méditerranée baigne de son limpide azur.

DE L'INFLUENCE

QUE

LA TEMPÉRATURE DE L'EAU

EXERCE SUR LES EFFETS DU BAIN

PAR

M. le Docteur **BOURGUET**

(Lecture faite par l'auteur, à la séance publique annuelle de l'Académie, le 5 juillet 1877.)

MESDAMES, MESSIEURS,

La question que nous nous proposons de traiter devant vous est une question *d'hygiène générale* et de *médecine usuelle* dont il est à peine besoin de faire ressortir tout ensemble l'intérêt et la portée.

Le bain entre complètement, en effet, dans nos habitudes sociales. Le pauvre en fait usage comme le riche. On y recourt en santé plus sou-

vent encore qu'en maladie. Il est donc avantageux que les notions qui s'y rapportent fassent, pour ainsi dire, partie du domaine public, et qu'elles soient vulgarisées parmi toutes les classes de la société.

Cette connaissance, utile dans tous les pays, nous paraît plus nécessaire encore dans une ville comme la nôtre, qui possède des eaux minérales naturelles auxquelles elle doit son nom et son antique origine, et qui possèdera sous peu, grâce au canal du Verdon, de l'eau de rivière en abondance, dont on parviendra, il faut l'espérer, à obtenir la limpidité... ?

A l'aide de cette eau nouvelle, qui a déjà réalisé et qui promet dans l'avenir une transformation complète de notre ville et de nos campagnes, pourront s'établir de vastes bassins de natation qui viendront combler, à propos, une lacune importante et donner satisfaction à un besoin très-réel dans un climat tel que celui de la Provence.

Mais si tout le monde prend ou pourra prendre bientôt des bains à Aix, on peut affirmer sans exagération que fort peu de personnes, ici comme ailleurs, se préoccupent lorsqu'elles se baignent ou cherchent simplement même à se rendre compte des effets que ce moyen doit produire chez elles, selon le degré de température de l'eau.

Et cependant, s'il est une vérité élémentaire, parfaitement établie par la science et l'expérience de tous les jours : *c'est que les effets du bain ne sont pas identiques, qu'ils sont même entièrement opposés selon le degré de température du liquide qui entre dans sa composition.*

Afin de mettre un certain ordre dans ce que nous nous proposons de vous dire à ce sujet, nous diviserons les bains en trois catégories différentes :

1° Les bains froids;
2° Les bains tièdes ou tempérés;
3° Les bains chauds.

Sans entrer dans des détails scientifiques que la circonstance ne comporte pas, nous dirons que l'action générale du bain froid est principalement tonique et fortifiante. Cette action se traduit par l'augmentation de l'appétit et un remontement de tout l'organisme; à la suite d'un bain froid, on se sent plus fort, plus dispos, plus en état de résister au travail et à la fatigue. C'est là un résultat que chacun de nous a pu éprouver maintes fois et qui a son prix pendant les chaleurs débilitantes de l'été sous notre ciel brûlant.

Mais pour que ces bons effets du bain froid se produisent; pour que des inconvénients plus ou

moins sérieux ne viennent pas en compromettre le bénéfice, il faut observer certaines règles et user de certaines précautions qui sont généralement peu ou mal connues, et beaucoup trop souvent négligées au moment d'en faire l'application.

La première de ces règles : *c'est que la durée du bain ne soit pas trop longue.* Cette durée ne devrait pas dépasser une à deux minutes quand l'eau est très froide, huit à dix minutes lorsqu'elle est modérément froide. En règle générale, il convient de sortir du bain au premier sentiment de froid, sans attendre l'arrivée du frisson.

Une seconde règle dont la connaissance est encore moins répandue et dont les effets salutaires ne sont cependant pas douteux : *c'est que le baigneur possède un certain degré de chaleur au moment de se plonger dans l'eau froide.*

Beaucoup de personnes s'imaginent qu'il faut attendre de ne plus avoir chaud du tout pour prendre un bain froid. C'est là une erreur qu'il importe de dissiper. L'exemple des Grecs et des Romains qui se baignaient au sortir des gymnases ou des jeux olympiques encore tout couverts de sueur et de poussière, les pratiques de l'hydrothérapie moderne dans lesquelles on fait précéder le bain froid et la douche froide par un bain de vapeur ou le rechauffement artificiel du corps, l'usage suivi en Angleterre, en Russie,

en Finlande, en Laponie et dans d'autres pays de prendre des bains froids pendant l'hiver, de se rouler dans la neige en sortant d'un bain de vapeur attestent le peu d'inconvénients de cette manière d'agir et ses avantages comme moyen de fortifier l'ensemble de la constitution, de réagir contre le froid, de rendre moins impressionnable et d'offrir, somme toute, moins de prise aux maladies.

Enfin une dernière règle non moins essentielle, sinon plus essentielle encore que les deux précédentes : *c'est que le bain froid soit constamment suivi d'exercice musculaire, pris autant que possible au grand air, afin de produire un retour complet de la chaleur ou la réaction.*

Il importe considérablement, en outre, que cet exercice soit assez prolongé et assez soutenu pour que le baigneur, une fois réchauffé, ne se trouve pas exposé à être saisi de nouveau par le froid. C'est là encore une précaution sur laquelle on ne saurait trop insister. Nous sommes convaincu, en ce qui nous concerne, que les effets défavorables produits par les bains froids, dans quelques circonstances, seraient constamment prévenus, de même que ceux que l'on observe à la suite de l'eau froide prise en boisson, si on ne négligeait pas trop souvent de s'astreindre à ce double précepte dont la nature nous fait sentir elle-même la nécessité et qui

consiste, nous le répétons, à *provoquer* et à *maintenir*, quand il existe, le retour salutaire de la chaleur.

Mais en voilà assez pour les bains froids; passons aux bains tièdes.

Sous le nom de bains tièdes, tempérés, indifférents, on entend généralement les bains dont la température oscille entre 25° et 34° du thermomètre centigrade.

L'emploi de ces bains comme simples bains de propreté est trop ancien et trop connu pour que nous ayons à insister. Chacun sait que Moïse et Mahomet en ont imposé l'obligation à leurs sectateurs. En cela, il faut bien le reconnaître, ils ont fait preuve de supériorité sur leurs contemporains et d'une saine appréciation des nécessités de l'hygiène dans tous les pays, mais plus particulièrement chez les peuples orientaux.

Leur mode d'action est variable selon la température de l'eau et la durée du bain. En thèse générale, on peut dire qu'ils produisent des effets *calmants* et *relâchants* ou *émollients*. Le bain tiède dispose au repos et au sommeil; il délasse des fatigues physiques en même temps que des travaux intellectuels et procure une sensation agréable de chaleur douce et de bien-être qui se communique à tout l'ensemble du corps. Mais lorsqu'il est trop souvent répété ou trop pro-

longé, lorsqu'il est associé à une vie oisive et efféminée, le bain tiède exerce une influence débilitante ; il rend l'économie plus sensible au froid, plus impressionnable aux variations et aux vicissitudes de l'atmosphère.

L'action du bain tiède diffère donc essentiellement, comme on voit, de celle du bain froid. Elle ne diffère pas moins, et cette remarque a son importance à Aix, de celle des eaux thermales naturelles, malgré leur analogie de température et de composition chimique.

Ainsi l'eau minérale d'Aix, dont la composition, en dehors d'un petit nombre de principes spéciaux (la barégine, la lithine, l'alumine, quelques sels à base de soude et de magnésie) se rapproche beaucoup, au point de vue de ses usages domestiques et de ses autres attributs, de l'eau de source de bonne qualité, et dont la température n'est que de 32° à 34° dans les baignoires ; les eaux minérales de notre ville, disons-nous, présentent néanmoins, au point de vue de leur action sur l'économie humaine, une très-grande différence avec les bains tièdes ordinaires.

Tandis, en effet, que ces derniers, continués sans interruption pendant un certain nombre de jours, déterminent, ainsi que cela vient d'être dit, de la débilitation et un relâchement de tous les tissus, qu'ils disposent aux refroidissements et

rendent la peau plus sensible et plus impressionnable, les bains de Sextius, au contraire, ne présentent pas ces mêmes inconvénients. Non-seulement ils n'ont pas d'action débilitante, mais ils occasionnent généralement, au début du traitement, une certaine excitation qui se traduit, chez beaucoup de personnes, par de l'insomnie, du malaise, de l'agitation pendant la nuit; dans d'autres cas, par un sentiment de courbature, d'éréthisme général ou local; parfois même par une très-légère éruption cutanée; hâtons-nous d'ajouter que ces symptômes sont de courte durée; qu'ils disparaissent le plus habituellement au bout de cinq à six bains; enfin, que ce sont précisément les personnes qui ressentent ces effets primitifs des eaux de Sextius qui en retirent le plus de bien, lorsqu'elles persévèrent dans leur emploi.

Mais pour que ces effets favorables soient obtenus, deux conditions sont indispensables:

La première, que le baigneur, en étant déjà prévenu ne s'alarme pas de cette excitation passagère, et qu'il en attende patiemment la fin;

La seconde, qu'il continue l'usage des bains, pendant vingt-cinq ou trente jours, et qu'au lieu de prendre un ou deux par semaine, quelquefois même moins, il prenne un bain tous les jours, absolument comme il le ferait s'il avait quitté sa

famille et ses affaires pour se rendre dans toute autre station thermale.

La population de notre ville, nous ne craignons pas de le dire à cette occasion, comprend mal l'action de nos eaux minérales, et en fait assez fréquemment un usage irrationnel. Elle est loin d'en apprécier le mérite et l'utilité, et ne justifie que trop cette sentence fort connue : *Nul n'est prophète en son pays.*

Et pourtant, nos eaux minérales sont une des gloires incontestables de notre cité. Il n'est pas un étranger de distinction, de passage à Aix, qui ne tienne à honneur de les visiter. A toutes les époques, elles ont attiré l'attention des savants et des hommes compétents. Leur température modérée et leur faible degré de minéralisation permettent de les utiliser, ainsi que paraissent l'avoir fait, du reste, les Romains, et, avant eux, les peuplades saliennes, à titre d'eaux hygiéniques en même temps que d'eaux médicinales. Les maladies dans lesquelles elles conviennent sont fort nombreuses et fort variées ; ce sont surtout celles où l'élément *douleur* constitue le caractère prédominant, et où il importe de calmer sans affaiblir, de fortifier sans exciter. Ces qualités *toniques* et *sédatives*, qu'il est impossible de ne pas reconnaître aux eaux d'Aix, quand on en étudie les effets avec attention, leur ouvrent un vaste champ dans le domaine de la thérapeutique, en

dehors de leurs applications à l'hygiène proprement dite et à la chirurgie.

Vous le voyez, Mesdames et Messieurs, nos eaux, comme notre ville, n'ont pas seulement une belle page dans le passé. On peut encore envisager leur avenir avec confiance. Il suffit, pour cela, que leurs effets soient mieux connus, leurs indications et leurs contre-indications plus nettement établies, enfin et surtout que leur mode d'administration soit conforme à celui dont l'expérience a démontré et démontre journellement l'efficacité dans les autres stations hydro-minérales similaires, telles que Plombières, Bains (en Vosges); Luxeuil, Néris, en France; Pfeffers, en Suisse; Gastein, Neuhaus, Wilbad, en Allemagne; Buxton, en Angleterre; Valdieri, en Italie, qui présentent toutes une très-grande analogie de composition avec les eaux d'Aix, et qui n'ont sur elles qu'un seul avantage : celui d'avoir été mieux servies par la publicité, et quelques malins ajouteraient peut-être... par la réclame!

Terminons par quelques mots sur les bains chauds.

On doit considérer comme chaud tout bain général qui a pour effet d'augmenter la température du corps.

Il importe, cependant, d'établir une distinction, selon que le bain sera modérément chaud

(37° à 38°), ou bien très-chaud (40°, 42°) et même 45° du thermomètre centigrade.

Quelle que soit celle de ces températures à laquelle il est pris, du moment que celle-ci dépasse le degré de la chaleur du sang, le bain détermine à la peau une sensation de chaleur piquante et incommode; il accélère la circulation et la respiration; la face rougit; les yeux s'injectent; la sueur se manifeste; la tête s'embarrasse, et cet embarras se traduit par un sentiment de lourdeur, de plénitude, de compression du cerveau, ou bien encore par des bourdonnements, des sifflements dans les oreilles, des vertiges, etc.

Toutes les fois que de pareils effets se manifestent, à moins qu'ils ne soient recherchés en vue de combattre une maladie, on peut affirmer, sans crainte, que le but hygiénique du bain n'a pas été atteint, et que les résultats qu'on en retirera seront défavorables au lieu d'être utiles.

Au sortir d'un semblable bain, en effet, on n'éprouvera pas ce bien-être, ce délassement, ce sentiment de force, de légèreté qu'on ressent après un bain froid, ou un bain tiède convenablement administrés. Tout au contraire, on verra se produire de la faiblesse, de la fatigue musculaire, de l'abattement, du malaise; la bouche sera pâteuse, l'appétit peu prononcé; la tête continuera à être lourde, congestionnée; il existera de l'inaptitude pour les travaux intellectuels et

même pour un travail physique. Ces symptômes persisteront plus ou moins longtemps, mais leur disparition se fera lentement, dans quelques circonstances, ils dureront toute la journée, et le sommeil de la nuit sera agité. Ajoutons que si on use fréquemment des bains chauds, ils produiront, à la longue, un état d'énervation qui portera à la santé une atteinte sérieuse, et dont la véritable cause pourra dans quelques cas être méconnue.

Cette simple énumération des effets physiologiques du bain chaud suffit pour donner une idée de ses inconvénients. Elle démontre, en même temps, combien un grand nombre de personnes, *qui ne trouvent jamais l'eau du bain assez chaude*, sont mal servies par leur sensation tactile, et s'écartent des règles consacrées par l'expérience. Qu'on mette en parallèle les résultats défavorables qui viennent d'être indiqués avec ceux qu'auraient produit, dans les mêmes circonstances, un bain tiède ou un bain froid suivi d'une bonne réaction au moyen d'une promenade au grand air?

Mais il est temps de nous arrêter. Notre but, Mesdames et Messieurs, n'a pas été de traiter devant vous la question des bains d'une façon complète et magistrale.

Nous avons cherché tout simplement, en accomplissant un devoir de membre de cette *Aca-*

démie, à détruire quelques préjugés, à faire connaître quelques pratiques utiles ; enfin, à tirer le meilleur parti possible d'une de nos richesses locales.

Plus que personne, au reste, nous reconnaissons l'imperfection de notre travail. Mais nous comptons sur votre indulgence, et nous vous demanderons la permission de terminer, en disant avec le poète latin : *Si desint vires, tamen est laudanda voluntas.*

Poésies Française et Provençale

Par M. J.-B. GAUT

(Lecture faite par l'auteur, à la séance publique annuelle de l'Académie, le 5 juillet 1877.)

PROMÉTHÉE

—

SONNET

Planer, dans son élan, sur les plus hautes cimes,
De la terre fuyant les trop frêles essieux ;
Contempler d'un œil sûr les horizons sublimes ;
De mont en mont, sans peur, escalader les cieux ;

Au risque de tomber broyé dans les abîmes,
S'élever dans les airs d'un vol audacieux ;
Cherchant à dérober des dépouilles opimes,
Sur les feux du soleil, hardi, fixer les yeux ;

S'emparer d'un rayon de la divine flamme
Pour en illuminer les ombres de son âme :
Ce n'est pas le transport de quelque esprit rêveur !

C'est l'effort surhumain d'un géant, d'un Antée.
Ce fut l'ambition du vaillant Prométhée ;
C'est l'essor du poète inspiré, du trouveur !

ARO LEI PLUMON LEI LAPIN

INVENCIEN NOUVELLO

Eron lei ramplaçant dei lèbre
Lei lapin. Devengu celèbre
Desempiéi l'arco de Nouvè,
Servien pèr faire de civet
Sènso lèbro, o de sartanado
De redoulèntei lapinade,
Franc regòli dei bastidoun,
Fasènt veni lei gènt redoun.

Au pichoun bestiàri rouigaire,
Qu'aman avé pèr taulejaire,
Sabès ço que vèn d'arriba?
Anas, s'un-cop v'ai acaba,
Bessai voudrés pas vous va crèire.
Mai alor poudrés v'ana vèire

Quand l'espeiavon, autre tèms,
Lou lapin èro pas countènt.
Aro... lou plumon!.. vouéli pas rire.
Lou plumon!.. Pouédi vous va dire,

Pecaire ! lou plumon tout vièu !
— Tant vaudriè'n bouen còup de fusiéu !
— Nani, gastarié soun pelàgi.
Mai an descubert un òubràgi,
Uno espèci de tiro-peù,
Que leis espelugo, peréu,
E, sènso fa mau, lei derrabo.
Piéi, quand la besougno s'accabo,
Sèmblon de pichoun chin toundu
Lei lapin ; mai soun pas perdu.
Lou pèu, pau à pau, li regreio ;
Lei replumon jusqu'eis aureio.
Quatre fes pèr an soun pluma,
Sènso anequeli l'estouma.
Antan, d'une pèu se tiravo
Dous o tres sòu. La belle cavo !
Chaque lapin rènde, tout franc,
Vuei, pèr lou mens, dès franc pèr an !
Car lou kilo de pèu se vènde
Vint franc, e, bouen an, mal an, rènde
Chaque lapin mie kilo — comte clar !

La boueno salut ! tambèn, car
La poupulacien dei bastido
Es de mai en mai apaurido.
Lou fillossera bèu soun vin ;
O jalon, un marrit matin,
Leis amendoun, e piéi lei touero
Rouigon lei fru'mé sei machouere ;

Lou mau dei trufo e dei magnan
Raubo lou mieour dòu gasan.
E n'es pas proun de la naturo
Que coumbouris la pourriduro,
L'amenistracien dei taba,
Subre-tout, vèn faire tuba,
Pecaire, e fuma, sènso pipo.
Lou paure païsan que s'estripo.
Fau que refague soun coutoun !
Es que toundon pas lei moutoun,
Moutoun de champ, moutoun de vilo,
E li fan pas'scupi la bilo
Pèr sa lano o l'impousicien ?
Iéu va dìsi, sènso passien :
Perqué dounc lou pelous rouigaire
Que jusqu'aro a rendu tant gaire,
Darié pas soun dèime de pèu
Pèr nous adouba de capèu ?
Li baian l'assousto e lou viéure,
L'estiéu, un pau d'aigo pèr béure.
Dèu ajuda, coumo que sie,
Sei paire e maire nourricié.
Iéu crési bèn, qu'au bout dòu comte,
La bello invencien que vous conte
Merito que d'aplaudimen.
Car lei lapin, ni mai ni mens,
Fau bèn, commo sie que s'arrenjon,
En sauço o rousti, que se manjon !

En estènt pluma quàuquei fes,
Viéuran pu long-tèms qu'àutrei-fes.
Dintre soun afecien avido,
L'ome li aloungara la vido.
Piéi, veiren de nouvèu mestié
Fa flòri dins touei lei quartié.
Lei lapin auran sei plumaire,
Coume leis ome an sei rasaire.
Ausèn crida, sero e matin :
— Pèu de lèbre, pèu de lapin !
Vuei, lei cridaire, pèr carriero,
Chanjant de gamo e de maniero,
S'esgòusiaran à brama,
Peréu : — Qu vòu faire pluma
De lapin !.. E jamai de lèbre,
Faudrié tròup courre... Aurien la fèbre.
Aussi, lei lapin soun countènt
De l'invencien d'aqueste tèms,
Fasènt courre la barrioto !
Lei lapin, que soun patrioto,
Dins lei gareno, tant que n'ia,
Cantaran seis aleluia.

Mai, pamens, quaucarèn m'embrouio !
Dirai, sènso cerca garrouio
Ei plumaire : une fes pluma,
Lei lapin poudran s'enrauma !
Me respoundran, emé malici :
Li dounaren de regalissi.

Se fau que lei plumen l'ivèr,
Li espragnaren lei courrènt d'èr.
Sabès que sian *lapinofilo*,
Coumpatissènt ei raço utilo.
Coume lei lapin rendran bèn,
Nautre faren tout pèr soun bèn !

Un escrupule dins ièu nèisse.
Es que pourran se recounèisse
Lei lapin qu'auran désavia ?
Semblaran tòutei estravia,
E lei doulèntei creaturo
Deis afecien de la naturo
Sentiran plus leis estrambord.
Coume se lagnaran abord !
Ome, fremo, enfant, paire, maire,
Fraire, souerre, nebout, pecaire !
Calignaire e calignairis,
Plumassa coumo de perdris
Lèsto à couire emé de lentiho,
Saubran plus destria sei famiho,
O, dins aquéli tristei jour,
Veiran treboula seis amour !
Que mescladis ! que treboulèri !
Lei lapin segur vendran lèri.
— Qu'acò vous lève pas lou souem.
En qu'aucarèn malur es bouen.
Dins tout li a lou pèr e lou contro.
Veirés coumo acò se rescontro.

Ço que mòu vouesto umanita
Troubara soun utilita.
Lei lapin, véuse de peluro,
Faran pas tròup boueno figuro,
Dins aquelo revoulucien.
Coume au counsèu de revisien,
Lei couscrit tria pèr lou servici,
Lei lapin estènt nus, lou vici,
La mautoto se faran plu.
Aro, li vesèn que de blu,
Quand voulèn se paga l'estreno
De quauque lapin de gareno.
Souto lou matalas deis pèu,
Poudèn pas maneja s'es bèu,
E souvènt lou mandan au diable!
Mai vuei, en li chaspant lou rable,
Veiren lèu s'es maigre o s'es gras,
E saren plus dins l'embarras.
Recourtaren tout l'avantàgi
Qe resurtara dòu plumàgi;
E chacun poudra dire, enfin,
Fan bèn de pluma lei lapin!
Bèsti de pèu, contro coustumo,
Devendran de bèsti de *plumo!*

UN ÉPISODE

DU

SÉJOUR D'HORACE VERNET A ROME

PAR

M. ALEXIS DE FONVERT

(Lecture faite par l'auteur, à la séance publique annuelle de l'Académie, le 5 juillet 1877.)

Horace Vernet, l'un des peintres modernes les plus remarquables et les plus féconds, accomplit de 1840 à 1863 sa brillante carrière; il est une des gloires artistiques de la France.

Sa vive imagination, jointe à un coup-d'œil des plus sûrs, l'aidaient puissamment à concevoir et à disposer très-promptement une scène historique, et, doué d'une prodigieuse mémoire, il exécutait avec une surprenante facilité sur des toiles de grandes dimensions, ces étonnantes compositions dans lesquelles figurent de nom-

breux personnages dont, le plus souvent, il n'avait vu qu'un instant, le type, la physionomie et l'allure. C'est ainsi qu'il a reproduit avec beaucoup d'originalité, en même temps avec une grande diversité de poses et de costumes, et souvent avec de véritables portraits, les épisodes les plus remarquables des batailles du premier empire et les combats de nos armées d'Afrique.

Fils de Carle Vernet, le grand dessinateur de chiens, de chevaux, de chasses et de batailles; petit-fils de Joseph Vernet, le peintre de marine si célèbre, Horace fut élevé au milieu des camps, et héritier du goût de ses auteurs et surtout de celui de son père pour la reproduction des scènes militaires, il devint avant tout, on l'a déjà dit, le peintre du soldat français.

Il travaillait avec fougue et avec une rare habileté de main, dessinait correctement, peignait avec une prestesse incomparable; sa manière de peindre du premier coup, suivant l'expression consacrée, a nui peut-être à la conservation de la vivacité du coloris de plusieurs de ses œuvres qui sortaient toujours de ses mains brillantes des tons les plus chaleureux.

D'une nature ardente, sensible et généreuse, il se distinguait aussi par ses saillies spirituelles et piquantes, par sa verve enjouée, par sa constante bonne humeur; il charmait tous ceux qui l'approchaient.

Son atelier était ouvert à tous les visiteurs, il y recevait de nombreux amis, chantait et faisait des armes avec eux, battait du tambour, racontait des anecdotes et sonnait du cor de chasse. C'est ainsi qu'il s'est représenté lui-même dans un ravissant petit tableau sous le titre d'*un intérieur d'atelier*.

Tout en causant, riant, chantant, il se plaisait à tracer, en quelques coups de crayon ou de pinceau, les sujets de diverses aventures ajoutant aux surprises de ses rapides exquisses le charme des plus amusants et quelquefois des plus intéressants commentaires.

Il était affable et bon, et se montrait toujours prêt à rendre service. Aussi, dans les divers écrits qui ont paru sur la vie et les œuvres de ce peintre charmant, on trouve les récits de plusieurs de ses actions qui révèlent le caractère de son talent et donnent la mesure de ses qualités de cœur. Je n'y ai toutefois rencontré nulle part le trait que je vais raconter; il a sans doute été oublié dans le grand nombre de ceux qu'on a eu à recueillir, et peut-être la peinture qui en est le sujet, égarée comme tant d'autres, reste ignorée dans un coin, ou plutôt, je suis porté à le croire, et vous saurez bientôt pourquoi, elle orne la muraille enfumée d'une pauvre cabane des Abruzzes; c'est de Vernet lui-même que je tiens l'anecdote.

De 1828 à 1833, Horace Vernet était directeur de l'Académie Française de peinture à Rome, et pendant cette période quinquennale, il exécuta, entre autres, les deux tableaux si connus et d'un effet si saisissant, l'un représentant le combat des brigands contre les carabiniers pontificaux, et l'autre la confession d'un brigand traîné au supplice; ici le patient est étendu sur une charrette attelée de deux bœufs, et, agenouillé près de lui, un moine le confesse et l'absout. C'est au souvenir de la dernière de ces deux compositions que se rattache la petite histoire qui est le sujet de cette lecture.

L'Ecole Française est située à Rome tout à côté du couvent de la Trinité-du-Mont, dont l'édifice et le *campanile* dominent, au sommet du Mont-Pincio, toute la ville sainte. Au-devant de ces deux monuments s'étend, du sud au nord, une grande terrasse ombragée qui sert de promenade publique et où l'on jouit à la fois d'un air pur et d'une vue splendide. D'aucun autre sommet des collines de Rome le panorama de la ville ne se présente d'une manière plus merveilleuse; à droite, on voit se développer la vaste place *del Popolo* qui forme une magnifique entrée où aboutit la route du nord de l'Italie; du centre de cette grande place circulaire partent les axes des trois rues principales qui, par trois lignes droites également divergentes l'une de

l'autre, traversent dans son entier l'immense cité; en face se présente l'énorme masse du môle d'Adrien, ou château Saint-Ange, et plus loin, par derrière, s'élève la gigantesque coupole de Saint-Pierre que Michel-Ange plaça dans les nues; sur la gauche apparaissent les ruines du Forum, le Capitole et le Colysée ; dans le lointain, contre les lumineuses vapeurs des Marais-Pontins, se détachent, en teinte sombre, les massifs de la majestueuse basilique de Saint-Paul; au milieu de tous ces grands édifices entremêlés de somptueux palais, de dômes et de hardis frontons, serpente le Tibre, et par-dessus les toitures et les jardins étagés sur les sept pentes qui descendent vers ses rives, on voit, au milieu de la brume blanche, s'élever en silhouettes de hauts palmiers et les têtes noires des grands pins à fruits.

Dans une matinée encore fraîche du mois d'avril, sur un des bancs répandus à profusion aux pieds des arbres de la terrasse du Pincio, était assis un homme d'une cinquantaine d'années, vêtu du costume bigarré des montagnards du Bas-Apennin; les jambes croisées l'une sur l'autre, laissant tomber vers la ceinture son manteau de drap bleu qui découvrait sa veste de velours noir festonnée de soie rouge, le coude ployé sur les genoux, la face inclinée vers le sol, l'œil fixe et l'air pensif, il soutenait sa tête de sa main d'où semblait s'échapper une pipe encore fu-

mante. A côté de cet homme se tenait à moitié assise et se faisant remarquer par l'inquiétude et la mobilité de son regard, une jeune fille dont la belle figure ornée des tresses de ses cheveux noirs, était encadrée par un de ces pittoresques voiles albanais rayés de couleurs variées, vives et éclatantes qui tranchent sur une étoffe de laine blanche comme la neige.

Horace venait de sortir de son atelier ; il était seul en ce moment, et se proposait de faire en ce lieu sa promenade quotidienne et d'y respirer l'air qu'embaumaient déjà les senteurs de la primevère. A peine avait-il fait quelques pas, qu'apercevant les deux personnages groupés sur le banc et dont les costumes se détachaient pour lui sur le riche fond de tableau qui s'étend jusqu'à l'horizon, il restait immobile et contemplatif.

Le montagnard garda son attitude, la jeune fille se leva par un mouvement brusque et presque convulsif, et posa vivement sa main sur l'épaule de l'homme assis à côté d'elle pour le tirer de sa rêverie et appeler son attention.

Mais Vernet s'avance vers eux, et s'adressant au montagnard : Si tu veux, lui dit-il, entrer ici chez moi, et il lui montrait du doigt le palais des Beaux-Arts, tu te reposeras plus à l'aise, et je pourrai donner à la belle *ragazza* une image de la Madonne. — Accepte, mon père, répondit brièvement la jeune fille. Celui qu'elle nommait

son père releva la tête avec lenteur et jeta sur l'interlocuteur un regard dont celui-ci ne put définir l'expression, mais qui resta gravé dans son souvenir. Alors l'homme se leva, drapa les plis de son manteau autour de ses épaules et se dirigea vers le peintre avec sa fille qui paraissait l'entraîner plutôt que le suivre, et tous les trois entrèrent dans l'atelier.

Au milieu de cette pièce toute pleine de tableaux, d'objets d'art de toute sorte, de costumes, d'armes, de draperies, de meubles aux formes variées, s'élevait un marche-pied recouvert d'un riche tapis, c'était le tréteau destiné à la pose du modèle; Horace Vernet, plaçant un siége sur ce tréteau, invitait la jeune fille à s'y asseoir et demandait à son compagnon de se placer debout auprès d'elle dans une attitude qu'il lui indiquait. Mais celui-ci s'y refusa tout en faisant lui-même placer sur l'escabelle la jeune fille qu'il nomma Gitta, puis il se retira vers le fond de l'atelier.

Déjà, sur la toile du chevalet, la gracieuse tête de la belle Albanaise était ébauchée, lorsque tout-à-coup Gitta pousse un cri, se lève effarée, le bras tendu, et montrant du doigt une peinture qui était appliquée contre le mur : *Ecco-lo, padre mio, egli!* s'écrie-t-elle, le voilà mon père, c'est lui ! et aussitôt elle court se jeter dans les bras du vieillard.

Horace, surpris, quitte ses pinceaux et s'avance vers le groupe; à ce moment Gitta lui saisit le bras avec vivacité et l'entraînant vers la toile qui avait été le sujet de sa soudaine démonstration : *Chi è quello ?* Quel est cet homme-là? lui demande-t-elle avec un accent qui trahissait une vive émotion.

Cette peinture représentait un beau jeune homme qu'à son costume on reconnaissait être un habitant de la contrée voisine des Abruzzes.

Cet homme, répondit Vernet, a reçu le jour dans les montagnes qui t'ont vu naître ; le reconnais-tu? — C'est Enrico, dit la jeune fille. — Enrico, soit, répartit Horace en souriant, si tu trouves qu'il lui ressemble, mais que t'importe? Alors, posant sa main sur le bras du peintre et à moitié ployée sur ses genoux, Gitta lève sur Horace de beaux yeux humides de larmes, et d'une voix passionnée et suppliante : *Signore,* lui dit-elle, *io lo voglio,* je voudrais avoir cette peinture. Et tu l'auras, belle enfant, lui répondit aussitôt celui qu'elle implorait dans une pose aussi attrayante et d'une voix aussi émue : fais-moi connaître ta demeure et sous peu la peinture sera portée dans ta *casa.* A ces mots le montagnard, qui était resté silencieux, appuyé contre un meuble au fond de l'atelier, s'avança vers sa fille et proféra cette seule parole : *Non è possibile.*

Dans une de ses excursions, Horace Vernet avait rencontré le jeune montagnard dont la belle figure et la tournure élégante l'avaient frappé; il en avait, de souvenir, reproduit les traits et le costume, avec une telle vérité, que pour Gitta, cette étude était le fidèle portrait d'Enrico, Enrico était le fiancé de Gitta.

Malheureusement, tombé dans un piége dressé par les carabiniers et pris au moment où, comme presque tous les habitants des montagnes aux environs de Rome, il se livrait à la contrebande, il attendait dans la prison l'arrêt qui devait prolonger pour plusieurs années sa captivité.

Le père de Gitta qui avait fait le même métier qu'Enrico, avait été mêlé à plusieurs affaires et s'en était toujours tiré avec habileté, mais il était toujours temps de lui faire payer les coups de main dont on le soupçonnait coupable; aussi la prudence lui faisait-elle penser que sa fille ne devait pas le compromettre par l'ardeur de ses poursuites dont le but était la délivrance du bien-aimé au moyen d'une évasion dont elle s'efforçait de préparer les moyens si elle ne parvenait pas à obtenir sa grâce par l'intercession de personnes influentes, et c'était avec cette dernière pensée qu'elle était venue, entraînant son père sur la terrasse du Pincio, pour y attendre la rencontre d'une des bonnes dames du couvent. L'apparition de Vernet, qu'elle comprit être le Français puis-

sant qui habitait le palais qu'elle avait en face d'elle, la décida promptement à accepter la chance d'une protection qu'il semblait lui offrir de lui-même.

Antonio, c'était le nom du montagnard, chérissait sa fille Gitta et celle-ci avait sur son père un ascendant auquel il ne savait pas se soustraire. Il n'était certes pas prudent d'emporter la peinture que demandait Gitta, ni même de la laisser porter dans la montagne au domicile d'Antonio; ne pouvait-on pas surprendre le messager et trouver dans ce fait un indice ou tout au moins un prétexte de complicité, et pourtant Antonio était près de céder au désir de sa fille qui lui répétait: Mais je le veux, moi, père chéri; tu sais bien qu'Enrico est perdu pour nous, laisse-moi donc emporter son image. Et sur le front de la belle enfant, pour toute réponse, Antonio déposa un baiser et laissa tomber une larme.

Touché de cette scène, et songeant à en tirer parti, Vernet, après s'en être fait expliquer le mystère, prenant par la main le père et la fille: Cela suffit, leur dit-il, et j'en fais mon affaire. Il congédia alors Antonio et sa charmante Gitta après leur avoir fait promettre de revenir à peu de jours de là dans ce même atelier.

Au soir de la journée, notre peintre faisait porter au Quirinal, résidence alors préférée du pape Grégoire XVI, un petit tableau sur lequel il ap-

pelait l'attention bienveillante de Sa Sainteté. La toile représentait un jeune montagnard garotté et durement conduit par des soldats ; un vieillard suivait, qu'à la tristesse de sa physionomie on devait supposer s'intéresser au sort du prisonnier ; tournée vers le spectateur, une jeune fille d'une remarquable beauté, à genoux, les bras levés, les yeux pleins de larmes et toute entière dans une attitude suppliante qui inspirait la sympathie et la pitié, paraissait implorer une personne placée hors du tableau et par conséquent invisible.

Le lendemain Vernet était reçu en audience privée ; Grégoire XVI avait pour lui une estime et une affabilité toute particulières; aussi dès que notre peintre fut en sa présence, il lui tendit les mains et avec un sourire de bonté, faisant aussitôt allusion au tableau de la confession du brigand : *Ella*, lui dit-il, *ella ha fatto il ladrone penitente e sara di buon' esempio.* Vous avez peint un brigand repentant et se réconciliant avec Dieu, et c'est d'un bon exemple. *Ma questi, mi pare colla mira da troppo intenerire, dunque di perfido consiglio.* Mais celui que je vois sur ce tableau, vous l'avez placé dans des circonstances trop faites pour apitoyer, et c'est d'un dangereux effet.

Saint-Père, répondit Vernet, ce n'est pas un brigand que j'ai représenté ici, c'est un pauvre jeune homme plus malheureux que coupable,

c'est un père dont le cœur se déchire, et puis et surtout, Saint-Père, c'est le touchant dévouement d'une jeune fille qui demande grâce pour son fiancé.

Ma, demanda le Pape avec une charmante bonhomie, *dov'è quello che ella supplica? io non vedo nessuno affatto.* Mais où donc est la personne à qui elle adresse ses supplications? car je n'en vois point sur le tableau. — Eh, répliqua Horace, c'est parce qu'elle l'a en face d'elle, Votre Sainteté elle-même. Il expliqua alors le sujet de la peinture, puis s'inclinant respectueusement, il baisa l'anneau du Souverain-Pontife en ajoutant ces mots : Et je suis l'avocat de cet enfant sollicitant vivement avec elle indulgence et pardon. *Eh bene*, dit alors Grégoire XVI avec un sourire des plus affables, et tandis que tenant toujours d'une main la main de Vernet, il indiquait de l'autre main le jeune montagnard, *eh bene che egli sia sciolto.* Eh bien, que le prisonnier soit mis en liberté.

ÉTUDE

SUR

MADAME LA MARQUISE DE LAMBERT

ET SUR

MADAME DE STAËL

Par M. TAVERNIER père, avocat.

PREMIÈRE PARTIE

MADAME LA MARQUISE DE LAMBERT

Il est des auteurs qui durant leur vie n'ont ambitionné ni la renommée, ni la gloire; qui n'ont écrit que pour eux et pour quelques amis, c'est-à-dire pour le plaisir de se rendre compte à eux-mêmes de leurs impressions et de leurs pensées. Après leur mort, le même silence qui s'était fait autour d'eux, se produit encore autour de leur mémoire. Aussi, celui qui se sent attiré vers eux et qui veut caractériser leurs œuvres et leur rendre enfin la justice qui leur est due, est-il contraint, avant d'analyser les travaux de leur

esprit, de marquer les traces qu'ils ont laissées de leur passage.

Mme la marquise de Lambert appartient à la classe de ces écrivains, et avant de parler de ses œuvres, on se sent obligé de faire connaître sa personnalité.

Elle naquit en 1647, mourut en 1733, vécut sous le grand roi, subit l'influence du XVIIe siècle, et prolongea sa carrière assez longtemps dans le XVIIIe siècle pour avoir connu son esprit, ses tendances, et nous faire savoir auquel des deux elle appartient plus particulièrement. Elle n'ambitionna jamais ni le bruit, ni la gloire; elle eut pourtant des amitiés célèbres : Fontenelle, Lamotte, de Sacy vécurent avec elle dans une grande intimité; elle eut avec Fénélon des rapports nés de quelques-uns de ses écrits et reçut de cette bouche auguste des éloges que la postérité a recueillis.

A sa mort, Fontenelle publia dans le *Mercure de France* du mois d'août 1733, une notice qui rappelait avec grâce ses qualités et le caractère de ses écrits. Voltaire l'a rangée parmi les écrivains remarquables du siècle de Louis XIV. De nos jours, M. Villemain, dans son cours de littérature est allé plus loin ; il a compris Mme la marquise de Lambert parmi les auteurs qui ont donné à notre langue un caractère particulier de précision, de finesse, d'élégance et de goût. L'au-

teur de l'Histoire de la littérature, M. de Gerusez, a dit d'elle *qu'elle a pris place parmi les moralistes et qu'elle l'a gardée.* Enfin, Sainte-Beuve lui a consacré dans ses Causeries du lundi, plusieurs pages, et il l'a signalée comme une femme dont la célébrité pouvait aller de pair avec celles dont il a si parfaitement tracé les portraits.

Maintenant qu'elle nous est connue par ces traits généraux, nous pouvons en ajouter quelques autres encore, et jeter sur ses œuvres diverses un coup-d'œil rapide et précis.

Mme la marquise de Lambert n'est pas une femme célèbre, à la manière de celles dont Cousin a si admirablement raconté l'existence. Elle n'a joué dans le monde aucun rôle politique; elle n'a eu aucune grande faiblesse qui l'ait marquée d'un trait particulier, ni aucun repentir qui ait attiré vers elle les regards et les cœurs. Elle a vécu de cette vie honorable et pure qui répand sur tous ses actes une couleur uniforme. Elle a compris ses devoirs de mère dans toute leur étendue. Elle a trouvé dans la foi chrétienne le principe de ses jugements et de ses affections, et quand elle a voulu éclairer ses enfants sur leurs devoirs, elle a jeté sur la vie de l'homme et sur celle de la femme un de ces regards profonds et complets qui l'ont embrassée sans aucune lacune. C'est au milieu de ces nobles occupations qu'elle

a écrit ce qu'elle avait pensé sur le monde, sur les passions, sur les lettres et sur les questions les plus délicates de la vie. Quelquefois elle s'est plu à lutter contre son siècle, à lui reprocher sa corruption; elle aussi a protesté, au nom de la femme, contre l'abaissement où nos mœurs voulaient la retenir et sur l'ignorance dont on lui faisait une loi. Il nous a semblé, toutefois avec les différences qui se trouvent entre les deux talents, entendre, en la lisant, quelques-uns des accents de Mme de Staël revendiquant pour son sexe l'honneur d'écrire et de développer la portion d'intelligence qu'il a plu à Dieu de lui donner. Nous avons applaudi à ce noble orgueil, et nous avons trouvé qu'il convenait à son esprit.

Cette femme, avons-nous dit, a appartenu à deux siècles différents. Elle a vécu d'abord dans l'atmosphère pure et élevée du XVIIe siècle; elle y a conçu le goût du beau en morale et en littérature. Le cachet que ce siècle a imprimé sur elle est bien reconnaissable; il est saisissant. Mais d'autre part, elle a participé, presque sans s'en douter, au mouvement qui emportait le XVIIIe siècle vers l'inconnu. Elle goûtait trop Fontenelle et Lamotte pour ne pas les suivre dans la guerre qui fut déclarée aux anciens et à leur littérature, et qui fut le prélude de tant d'autres erreurs. Prévenue contre Homère par ces intelligences qui brillaient sous ses yeux, elle se sépara de

ceux que le siècle où elle naquit préférait comme des modèles.

Les deux œuvres les plus remarquables de Mme la marquise de Lambert, sont celles qu'elle composa pour son fils et pour sa fille, sous le nom simple et modeste d'*Avis d'une mère à son fils*, et d'*Avis d'une mère à sa fille*.

I.

Les premiers furent écrits pour le fils de Mme de Lambert lancé dans la carrière militaire et destiné à suivre celle de son père, lieutenant-général des armées du roi. Cette indication suffit pour comprendre la nature de cette œuvre littéraire. Mme de Lambert envisage la vie de son fils avec le sérieux qui convient à une profession si difficile. Elle s'applique à faire naître en lui l'accord des sentiments virils, généreux et héroïques avec les délicatesses de l'esprit et même celles du cœur. Elle s'efforce de former dans cette âme martiale un composé qui la rende familière avec toutes les vertus. Elle veut qu'il comprenne non-seulement tous ses devoirs, mais encore ce qui peut lui donner du charme et de l'agrément; qu'il pratique la politesse de l'esprit et celle des ma-

nières; qu'il orne son intelligence par l'étude de l'histoire; qu'il sache louer; qu'il suive certaines règles pour plaire; qu'il apprenne à vivre en paix avec ses concurrents, à modérer en lui l'amour de la gloire, à éteindre en son cœur la vengeance; qu'il travaille sur lui-même, et enfin qu'il ne fasse que se prêter aux choses qui lui plaisent. Elle le supplie de ne pas troubler son existence par une folle ambition. Pour cela, elle lui donne le secret d'être content de son état, et elle lui apprend que les troubles de l'intelligence viennent surtout de ce qu'on n'obéit pas à la raison. Mais ce n'est pas seulement dans ce mouvement que Mme de Lambert suit son fils; ce n'est pas toujours sous la tente qu'elle le voit. La vie civile ne lui sera pas fermée; la société le mettra en rapport avec les femmes. Quelles relations s'établira-t-il entre elles et lui?

C'est ici que l'auteur a écrit une de ses pages les plus énergiques. Son langage a une grande hauteur de vue, une sévérité relative, plus fondée encore sur l'honneur que sur les principes absolus de la morale. Il était difficile de combattre avec plus de vigueur les mœurs militaires et celles de la société sur ce point délicat, et de mieux se servir du sentiment de l'honneur pour en protéger le sexe le plus faible.

Après ces exemples de vigueur dans le style, on trouve dans cet écrit une foule de traits fins

et délicats. Elle dit en parlant de l'amour-propre : « Tous les vices favorisent l'amour-propre et « toutes les vertus s'accordent à le combattre ; « la valeur l'expose, la modestie l'abaisse, la « générosité le dépouille, la modération le mé- « contente et le zèle du bien public l'immole. »

Une autre fois elle dit : « Si vous voulez être « heureux avec sûreté, il faut l'être avec inno- « cence. » — Elle s'explique sur la politesse en ces termes : « La politesse est une imitation de « l'honnêteté et qui présente l'homme au-dehors « tel qu'il devrait être au-dedans. — Le moyen « de plaire, ce n'est point de faire sentir sa su- « périorité, c'est de la cacher. »

Mais laissons de côté ces détails ; Mme de Lambert, avant de s'en occuper, avait posé les bases fondamentales de la direction de son fils. L'ordre des devoirs qu'elle trace pour lui, c'est d'abord de rendre à Dieu le culte qui lui est dû. C'est ensuite de savoir vivre avec ses supérieurs et de leur plaire sans bassesse. C'est encore de bien comprendre la vie avec ses égaux, en leur montrant de l'estime et de l'amitié. C'est enfin de ne pas faire sentir sa supériorité vis-à-vis de ses inférieurs et de conserver sa dignité avec soi-même.

On ne s'étonnera pas, après ces principes fondamentaux, qu'elle ait flétri, comme ils devaient l'être, les vices en détail.

C'est ainsi qu'elle poursuit jusqu'à la fin le type de perfection morale qu'elle a conçu pour son fils, et sans doute son âme de mère s'enivrait d'espérance et se remplissait de joie en pensant qu'il allait se reproduire en lui comme elle l'avait conçu.

Cet écrit eut un plein succès du vivant même de Mme de Lambert. Des copies qu'elle en avait donné à quelques amis, furent imprimées à son insu, et l'opinion publique applaudit l'œuvre littéraire autant que l'œuvre maternelle. Parmi ceux qui l'ont louée, il faut surtout citer le grand archevêque de Cambrai, Fénélon, qui, dans plusieurs lettres (recueillies dans l'édition complète de ses œuvres), apporta son tribut et caractérisa cette composition avec toute la délicatesse de son cœur et la grâce de son esprit.

II.

Examinons maintenant les *avis d'une mère à sa fille*. Cette œuvre brille d'un éclat plus vif que la première. Elle était plus difficile à concevoir et à exécuter.

En effet, pour réussir à tracer les devoirs de la femme dans la vie, il faut comprendre à la fois toute la richesse de sa nature, ce qui lui en

conserve toute la beauté et ce qui peut la flétrir; embrasser dans un cadre limité et restreint, mais complet, un ensemble de détails délicats; saisir ce qui doit développer dans le cœur le sentiment et lui laisser cependant toute sa pureté. Il faut apprendre à la femme à se combattre dans ce qu'il y a de plus intime et quelquefois de moins volontaire, lui prescrire des règles pour contenir son imagination, lui enlever les séductions que cette faculté peut créer, et lui apprendre à la ramener à des proportions raisonnables sans l'éteindre. Il faut enfin former la femme pour la vie extérieure; lui faire goûter le bonheur de se posséder soi-même, et néanmoins qu'elle sache se donner aux autres avec mesure et sobriété, toutefois avec le charme attaché à la sensibilité d'un être fait pour plaire et pour aimer. Cet ensemble de conseils est infiniment difficile à tracer, et celui qui l'entreprend doit parler de toutes les vertus, exalter la modestie et la pudeur, en marquer la puissance, en relever l'éclat, et en faire pour la femme comme un vêtement mystérieux dans lequel elle doit presque se cacher et s'ensevelir. Il ne faut pas non plus oublier les faiblesses qui assiégent le cœur de cet être intéressant, la jalousie, l'envie, le goût inné de plaire, celui de la parure. Il faut enfin puiser à une source élevée et pure les moyens de lui donner la force morale, l'énergie, une certaine abnéga-

tion d'elle-même pour lutter contre les maux, les douleurs et les traverses de la vie, dont la femme n'est pas plus exempte que l'homme; lui présenter ces moyens, les lui faire accepter et goûter, et introduire ainsi dans sa sensibilité un mélange qui la transforme et qui en fasse une vertu.

Mme de Lambert pose d'abord les principes qui doivent servir de guide à la femme. Il ne suffit pas, d'après elle, pour être estimable de s'assujettir extérieurement aux bienséances. Ce sont les sentiments qui forment le caractère, qui conduisent l'esprit, qui gouvernent la volonté et qui répondent de la réalité et de la durée de toutes nos vertus. Et le principe de ces sentiments c'est la religion. Quand elle sera gravée dans notre cœur, toutes les vertus couleront de cette source.

Après ce grand principe, l'auteur en pose un second. La femme doit trouver dans le sentiment de l'honneur une heureuse protection contre ses faiblesses. C'est lui qu'elle doit aussi nourrir et fortifier dans son âme. Ce souffle humain porte avec lui sa force.

L'auteur comprend toutefois le danger de son principe : c'est qu'il fait peut-être trop vivement rechercher les applaudissements et le bruit, surtout à la femme qui ne peut aspirer à la gloire; mais il corrige ce danger par un appel plus ferme à la vraie vertu.

Enfin, un troisième principe est posé par Mme de Lambert : c'est celui du bonheur attaché à la vertu, et c'est par la paix qu'elle donne qu'elle se plaît à la faire aimer. A ses yeux, la perfection et le bonheur se tiennent. « Vous ne serez jamais « heureuse que par la vertu, dit-elle, et presque « jamais malheureuse que par le dérèglement... « Le chagrin suit toujours la perte de l'inno- « cence ; mais il y a à la suite de la vertu un « sentiment de douceur qui paye comptant ceux « qui lui sont fidèles. »

Pourtant l'écrivain que nous analysons n'exagère rien. Il comprend que la femme est née pour plaire et sa main, aussi délicate que son esprit, trace avec grâce tout ce qu'elle peut se permettre dans cette vie d'enchantement et d'expansion.

A côté de ces conseils sur l'art de plaire, viennent se placer ceux que l'expérience lui inspire sur le danger des plaisirs vifs, des spectacles, des romans et du sentiment de l'amour qui y vit et qu'on y pare trop souvent de couleurs séduisantes et trompeuses.

C'est toute une théorie de raison, de délicatesse et de sage tempérament qu'elle expose pour prévenir les effets désastreux de cette passion, pour en briser les liens et pour en dégager sa victime. Aussi les plus délicieux tableaux se retrouvent-ils sous sa main, notamment celui de

la pudeur et de la modestie, et c'est par le charme dont elle revêt ces qualités qu'elle en inspire le goût et qu'elle les fait préférer à tout.

Tous ces conseils partent d'une âme aussi généreuse que forte. Ils honorent celle qui les a donnés. On sent à la vigueur de ses traits et à la sûreté de son point de vue, que l'expérience lui a inspiré toutes ces lumières. Elle ne propose que ce qu'elle a fait. Voilà pourquoi elle promet le succès à celles qui suivront sa doctrine.

En dehors de ces conseils particuliers sur cette passion, Mme de Lambert indique encore une précaution nécessaire à la femme pour assurer la paix de son cœur et le repos de son existence dans toutes les situations de la vie. C'est de vaincre et de dominer son imagination. Personne n'a mieux défini l'empire qu'elle exerce sur elle et les désordres qu'elle amène.

Mais de quoi donc Mme de Lambert veut-elle que la vie de la femme soit remplie? On pressent sa réponse. Elle conseille l'étude de l'histoire, celle de la philosophie, celle des moralistes anciens, celle des langues, même du latin, le goût de la poésie. La langue italienne lui paraît cependant dangereuse. Elle l'appelle la langue de l'amour. Elle ajoute que les auteurs italiens sont peu châtiés ; qu'il règne dans leurs ouvrages un jeu de mots, une imagination sans règle qui s'oppose à la justesse de l'esprit.

Cependant tout en aggrandissant, comme on le voit, le rôle de la femme, jusqu'à lui conseiller l'étude des sciences, elle le circonscrit dans un cercle sagement tracé. « Soyez en garde, dit-elle, « contre le goût du bel esprit. Ne vous amusez « point à courir après des sciences vaines et « après celles qui sont au-dessus de votre « portée. »

Mme de Lambert a dû dans sa carrière élever sa pensée vers les sciences abstraites et philosophiques. Il lui échappe, au sujet de l'étude des sciences qu'elle conseille à la femme, des considérations philosophiques sur la certitude, qui révèlent dans cet esprit une fermeté et une sûreté peu communes et en même temps une vue si nette des moyens nécessaires pour atteindre à la vérité, qu'on voit ici l'esprit de Fontenelle percer sous le sien.

Enfin l'auteur descend dans les plus petits détails de la vie domestique; il prêche la douceur envers ceux qui nous servent; le mépris des calomnies. Il proscrit la vengeance; il la flétrit même; il recommande à son disciple les devoirs de société, l'étude de ses défauts, la fuite du grand monde, le goût du silence et la force de résister aux dures épreuves de la vie.

Les dernières paroles de Mme de Lambert adressées directement à sa fille, sont touchantes. Elles respirent une modestie qui la fait aimer et qui

laissent ou qui donnent de sa vie l'idée la plus haute et la plus honorable. « Ces réflexions, lui « dit-elle, me sont de nouveaux engagements « pour la vertu. Je fortifie ma raison, même « contre moi, et me mets dans la nécessité de « lui obéir, ou je me charge de la honte d'avoir « su la connaître et de lui avoir été infidèle... « Je vous donne des armes contre moi et je vous « permets d'en user si vous voyez que j'aie les « vices opposés aux vertus que je vous recom- « mande; car les conseils sont sans autorité, dès « qu'ils ne sont pas soutenus par l'exemple. »

Cette œuvre littéraire de Mme de Lambert a un vrai mérite. On y découvre des qualités sérieuses et brillantes. Elle révèle une âme fortement trempée, un esprit qui a médité profondément sur le cœur humain. Ce qui y domine, c'est une haute moralité. Elle est d'un bout à l'autre un appel et une invitation à se servir de soi-même pour se vaincre. L'auteur croit à la puissance de l'homme sur lui-même, après qu'il a puisé dans une source élevée et divine le principe de son action. Mme de Lambert avait donc raison de dire à Fénélon qu'elle avait pris dans ses doctrines et dans ses livres le fond de ses pensées. Cette œuvre en est un reflet et comme un écho. C'est ainsi que le génie exerce son influence. Il produit des imitateurs qui quelquefois égalent presque leur modèle.

III.

Portons maintenant nos regards ailleurs. Mme de Lambert nous offre une diversité d'aptitude qui nous permet de le faire. Nous allons la trouver mêlée à la querelle des anciens et des modernes, qui agita si vivement l'époque où elle vécut.

On sait que Fontenelle et Lamotte surtout remuèrent profondément les esprits de leurs contemporains par les critiques qu'ils élevèrent contre les anciens. Ce fut presque comme un retour et comme une protestation du XVIIIe siècle, contre celui qui l'avait précédé et sur le culte qu'on y avait voué à la forme de la pensée antique. L'exagération fut le caractère dominant de cette critique. Elle fut inspirée surtout par le raffinement de nos mœurs. On trouva les anciens trop simples, trop près de la nature. Homère surtout fut le plus attaqué. Il le fut par Lamotte avec une persévérance et un entêtement qui tenait du système. Cet écrivain qui fut doué d'une grande universalité d'aptitude, s'essaya dans tous les genres, le poëme épique, l'ode, le drame, la fable, et ne réussit dans aucun. Doué d'un esprit pénétrant et fin, il crut que l'étude et l'art pou-

vaient tout. Il comptait pour rien ce que la nature nous donne, les inspirations de la passion et le mouvement qu'elle imprime à l'homme. Il alla bien plus loin : il voulut détruire la poésie et il prétendit que la prose avait la même puissance et le même charme que les vers. Villemain qui a peint cet écrivain avec des couleurs si exactes, dit à ce propos avec une malice piquante : « Les « vers n'avaient été pour lui qu'un instrument « dont il jouait faux. Il n'y voyait pour les « autres que ce qu'il en avait tiré lui-même ; il « en demandait de bonne foi la suppression. »

Le monde littéraire se divisa. Restèrent fidèles au culte des anciens, notamment Fénélon, Mme Dacier et le P. Bouhours, l'auteur du livre *de la Manière de bien penser sur les ouvrages d'esprit*. Le premier, dans une correspondance pleine de goût et de finesse, combattit Lamotte et lui fit connaître lui-même tout ce qu'il oubliait de voir dans les anciens. Mme Dacier, avec un élan quelquefois trop violent, défendit Homère et lui trouva toutes les perfections que l'esprit peut rechercher. Le P. Bouhours, avec plus de modération, écrivit quelques dissertations à l'appui de la même cause.

Ce fut par lui que Mme de Lambert fut amenée à prendre part à la lutte. Il lui transmit sa dissertation en faveur des anciens. Mais celle-ci, liée avec Fontenelle et Lamotte, subjuguée par

l'esprit de ces deux écrivains, entraînée par leur goût, répondit et se plut surtout à justifier ce que Lamotte avait écrit contre Homère.

Ses lettres sur ce point sont piquantes. Elle cherche un milieu. Elle veut la paix entre les contendants. Elle gémit des violences qu'on se permet. Elle loue Mme Dacier ; elle voit en elle une femme qui proteste contre son siècle par son amour pour la science littéraire ; et qui s'affranchit de la loi injuste qu'il a faite contre les femmes auxquelles il impose l'ignorance comme la seule condition qui leur convienne. Mais sans le vouloir, elle entre pourtant dans la lutte et, à son tour, elle critique Homère avec des traits, qui ne sont que le reflet de ceux que ses amis ont employés. Elle y met le piquant de son esprit et la finesse de son style, et il n'est pas sans intérêt d'en recueillir ici quelques-uns.

« Vous me faites trop d'honneur, dit-elle dans « une première lettre au P. Bouhours, de me « juger digne de décider sur des matières si « graves. Je sais demeurer à ma place. Je dois « vous écouter et me taire.

« J'ai fait voir à nos amis votre dissertation ; « ils l'ont trouvée parfaitement bien. M. de La- « motte prétend qu'il rend justice à Homère ; « mais il ne le croit pas toujours divin. Il se « révolte contre le culte que lui rend Mme Dacier,

« et en convenant de la beauté de ses narrations, « de ses descriptions et de ses peintures, il de- « mande si les défauts qu'on lui reproche ne « sont pas des défauts ? Si les dieux d'Homère « n'avilissent pas l'idée qu'on doit avoir de la « divinité ? Si ses héros doivent servir de mo- « dèle ? il me semble que nos héros d'à-présent « gâtent un peu ceux d'Homère.....

« Je n'entreprendrai pas d'éclairer l'esprit ; « c'est votre affaire. Mais je voudrais bien réunir « les cœurs. Je suis conciliante ; aidez-moi ; « unissons-nous pour un si grand dessein. »

C'est ici qu'elle va payer aux contendants le tribut qu'elle croit leur devoir. « J'aime M. de La- « motte et j'estime infiniment Mme Dacier, dit-elle. « Notre sexe lui doit beaucoup ; elle a protesté « contre l'erreur commune qui nous condamne « à l'ignorance. Les hommes, autant par dédain « que par supériorité, nous ont interdit tout « savoir. Mme Dacier est une autorité qui prouve « que les femmes en sont capables..... Elle a « mis en liberté l'esprit qu'on tenait captif sous « ce préjugé, et elle seule nous maintient dans « nos droits. Par reconnaissance pour l'une, « par amitié pour l'autre, voyons si nous ne « pourrons pas les rapprocher. »

Le P. Bouhours répondit à Mme de Lambert, défendit de nouveau Homère contre les objections

présentées par elle. Celle-ci répond à son tour, mais cette fois avec plus de verve et plus d'ironie : « Il me semble, dit-elle, qu'il y avait de « grands hommes dans l'antiquité, qui avaient « une plus grande idée de la divinité qu'Homère. « Pourquoi donc Platon disait-il qu'Homère « *était tourmenté dans le Tartare pour avoir* « *mal parlé des dieux*, s'il n'en avait écrit que « conformément aux idées reçues ?

« Pour les héros, Homère les a peints, dites-« vous, comme ils étaient et non point comme « ils devaient être. Il n'est donc que peintre, « et il est demeuré seulement dans l'imitation. « Quoi ! son esprit n'a pu s'élever à quelque « chose de plus parfait que ce qu'il voyait ? Mais « si ses idées l'ont mal servi, son cœur ne pou-« vait-il l'instruire ? Il ne faut point de modèles « pour les vertus du cœur. Quoi ! le pardon des « ennemis, ou plutôt se venger par des bienfaits, « l'humanité, la générosité, vertus qui ont été « connues dans les temps les plus reculés et qui « appartiennent aux âmes élevées, si Homère « les avait senties, il les aurait prêtées à ses « héros. »

Elle ajoute encore : « Si vous attachez l'idée « du beau à la grandeur, à la nouveauté et à la « diversité, Homère peut être beau. Mais si vous « voulez que le parfait réveille en vous des sen-« timents agréables qui intéressent le cœur,

« Homère n'est pas beau pour moi, car il m'en-
« nuie. »

Elle termine enfin par un dernier trait : « M.
« de Lamotte a toujours séparé Homère de son
« poème. Il convient que dans le temps que l'art
« n'était pas né, Homère n'avait pas d'exemple
« pour se guider, qu'il tire tout de lui et qu'il
« marche seul sans rival et sans modèle ; mais
« il ne trouve pas son poème parfait, et la
« mesure du beau ne le dédommage pas des
« défauts qu'il y trouve. Je ne rapporte que ses
« jugements, car je ne me mêle pas de décider.
« J'ordonne à ma petite raison de se taire ; mais
« mon sentiment est malin et indépendant. Je
« ne vous dirai donc pas ce que je pense. Ima-
« ginez-vous que je ne pense rien. Mais je sens,
« et je ne sens rien d'agréable quand je lis
« Homère. »

On peut reprocher aux auteurs de cette lutte contre les anciens d'avoir trop réduit et circonscrit la question en se renfermant dans Homère. Il fallait embrasser l'antiquité toute entière, la Grèce et Rome, les philosophes, les moralistes, les orateurs, les auteurs dramatiques, les poètes et les historiens. Cette vue générale seule pouvait éclairer le problème et servir à le résoudre. Il devait ressortir de cet ensemble quelque chose d'écrasant contre les témérités du XVIIIe siècle.

Le vrai, le beau, le grand a été connu, aimé et produit par les anciens. On le retrouve dans les inspirations du génie oratoire, comme dans celles de la philosophie de Platon. Cicéron et Senèque nous étonnent par le degré d'élévation de leur science morale et la fermeté des principes qu'ils posent. La poésie antique nous montre à son tour mille richesses et mille grâces variées. Elle porte avec elle une fraîcheur que les siècles n'ont pas altérée. Les historiens grecs et romains enfin nous offrent des modèles si différents et si parfaits, chacun dans leur genre, que les suivre, les imiter et les faire revivre serait une gloire, encore aujourd'hui, pour celui qui atteindrait cette perfection du récit, mêlée à la profondeur de la pensée. Une seule vérité fut oubliée à l'époque de cette lutte, un seul argument fut omis, et il était réservé au XIXe siècle de le produire dans toute son étendue. Sans nier la grandeur de la littérature antique, il fallait montrer les horizons nouveaux que le christianisme avait ouverts à l'art, dans la peinture des passions, dans les nuances plus pures, plus délicates qu'il avait créées pour le sentiment, enfin dans les combats de l'âme contre elle-même. Sans rien enlever à l'antiquité, en lui laissant sa gloire, et sans la flétrir en rien, on l'aurait montrée dépassée par ce souffle nouveau qui s'était levé sur le monde. Il appartenait au génie de Chateaubriand de

prouver cette vérité, de la justifier par l'étude de la littérature moderne, et par les inimitables démonstrations qu'il en donne. Mais le XVIIIe siècle, s'il avait aperçu cette vérité, n'aurait pas eu le courage de la promulguer. Le scepticisme, le doute, la libre-pensée, commençaient à produire ses effets. Le christianisme était suspect. On le présentait comme ennemi de la raison, et ce qui plus tard éclata par une protestation universelle contre lui, régnait déjà assez pour ne pas permettre d'apercevoir ce côté lumineux qui aurait donné à la querelle des anciens et des modernes un caractère autrement grave, important et sérieux, que celui qu'elle a eu en réalité. Il fut en effet étroit, mesquin, resserré. Ni Fontenelle, ni Lamotte, ni personne après eux, ne lui donnèrent la largeur qu'elle devait avoir. Partis d'une idée fausse, ils prirent pour le type du beau ce que les mœurs de l'époque, les raffinements d'une société polie, et le bel esprit qui y dominait, faisaient aimer et rechercher avant tout. Et voilà ce qui les condamne.

IV.

Mme de Lambert s'est exercée dans divers autres genres d'écrits qui ont bien leurs difficultés.

Elle a tracé plusieurs portraits de personnages par elle connus. Ce ne sont pas des compositions de fantaisie. Ce sont des appréciations de leur caractère, de leur esprit et de leurs écrits. On en compte quatre : celui de Fontenelle, celui de Sacy, le traducteur des lettres de Pline-le-Jeune, et celui de deux autres personnes, dont le nom n'est pas parvenu jusqu'à nous. Laissons de côté ces deux derniers : l'un d'eux manque de naturel et sent trop le raffinement et le bel esprit ; la forme en est presque prétentieuse. L'autre est finement écrit ; mais on ignore le nom du modèle, et il n'est pas possible de juger de la ressemblance. Celui de Fontenelle échappe à cet inconvénient ; mais il en rencontre un autre : c'est un nom trop connu, trop souvent jugé comme écrivain, comme ami de la science, comme penseur et qui a rempli presque tout un siècle du bruit de ses travaux. C'est un nom trop grand, et quand on lit ce portrait, il est écrasé par cette multitude de souvenirs qui vous assiègent. Il faut cependant, pour le bien juger, se placer au point de vue de Mme de Lambert. Elle a moins cherché à peindre le savant que l'homme et son intelligence que son cœur. Elle le fait revivre tel qu'il fut dans la société, avec le piquant de son esprit, la froideur de son âme, la confiance en lui-même, et cette sécheresse qui se trahit même dans ses écrits, où tout est régulier,

V.

Mme de Lambert a écrit encore deux traités : l'un sur *la Vieillesse*, l'autre sur *l'Amitié*, qui, tous les deux, méritent d'être lus. Dans chacun de ces traités elle a montré les qualités ordinaires de son esprit et de son cœur. Elle y a mis aussi son style. La pensée y est fine, nettement précisée et le plus souvent, pour ne pas dire toujours, empreinte d'une haute sagesse.

Le traité de *la Vieillesse* a été principalement écrit pour les femmes. Mme de Lambert, toujours blessée du rôle que la société impose à la femme, a toujours protesté contre l'injustice dont on use à son égard en voulant l'éloigner de la science, du savoir, de l'étude des lettres, et en la renfermant dans un cercle de devoirs étroits, étrangers à l'intelligence, comme si elle était incapable d'élever la sienne à quelque chose de plus haut que les soins domestiques ou l'amour des plaisirs. Ici elle continue à se plaindre que les traités écrits pour la vieillesse ne l'aient jamais été que pour les hommes. Elle veut combler cette lacune, montrer à la femme, à cet être si injustement traité par la société, comment il doit supporter la vieillesse, lui apprendre que tout n'est pas mort

pour lui quand la beauté a fini, que la scène est changée, que le silence succède aux applaudissements, l'indifférence à l'empressement et l'oubli aux sentiments les plus doux et aux impressions les plus vives. Elle veut relever son cœur, l'instruire et le former à supporter cette dernière épreuve avec honneur et dignité, lui faire trouver dans la raison, dans la foi, dans le sentiment de la personnalité bien entendue, un élément de bonheur bien plus complet que celui qu'il a perdu en vieillissant. Mieux encore, elle lui indique, avec la sûreté ordinaire de ses points de vue, le moyen de se préparer une vieillesse heureuse, de s'y disposer, d'acquérir avant d'y atteindre ce qui peut aider à la supporter, ce qui peut même la faire aimer par la raison.

On dirait ici que Mme de Lambert continue à parler à sa fille, et qu'après lui avoir tracé dans les *avis d'une mère* sa marche dans le monde, elle veut la lui tracer encore dans cette dernière période de son existence et lui adoucir toutes les amertumes et les tristesses qui la suivent. Aussi son secret lui échappe-t-il presque quand elle dit au commencement de son traité : « Ces réflexions, « ma fille, qui sont à présent pour moi seront « un jour pour vous. »

Il faut en convenir, Mme de Lambert n'a ici rien exagéré. Il est vrai que les traités sur *la Vieillesse* connus ne se sont occupés que des

hommes. Il y a longtemps que l'on a remarqué que celui de Cicéron ne renferme pas un mot, pas un conseil, pas un avis pour la femme. Le dernier traducteur de Cicéron, dans l'édition de Panckoucke, le reconnaît dans l'introduction qui précède le dialogue sur la vieillesse : « Une « remarque qu'on a faite avant moi, dit-il, c'est « que l'auteur latin n'a pas dit un seul mot des « femmes. Un écrivain moderne ne commettrait « jamais cette faute qui, selon toutes les proba- « bilités, n'en était pas une chez les anciens. » Puis le traducteur ajoute : « Mais je doute que « la vieillesse gagnât sa cause au tribunal du « beau sexe, dut-on lui trouver un avocat aussi « séduisant et aussi habile que Cicéron. »

Il nous paraît que l'écrivain dont nous citons les paroles se méprend sur le but que doit atteindre l'auteur qui aura voulu combler la lacune signalée dans le grand orateur romain. Il ne s'agit pas précisément de faire aimer la vieillesse par la femme, encore moins de la lui faire préférer à tout autre âge de la vie, mais de lui apprendre à s'y préparer, à la supporter, à en recueillir les fruits, à en adoucir les rigueurs morales et à y vivre non pas comme un être condamné par la nature à souffrir, mais comme un être qui accepte la vieillesse ainsi qu'il a accepté l'âge mûr, qui parcourt avec le même courage tous les degrés de la vie et qui peut

même, avec le secours de la vertu et de la foi, y entrevoir le couronnement de ses sacrifices, en pressentir le moment avec un goût si prononcé qu'il en jouisse presque avant de l'avoir reçu. Si l'on veut bien calculer le degré de paix que ces horizons largement découverts donnent à l'âme, on conviendra qu'elle peut encore trouver dans la vieillesse une joie que rien ne peut flétrir. C'est précisément ce que Mme de Lambert a voulu enseigner à ce sexe auquel elle appartient. C'est ce que Cicéron a fait lui-même quand il ouvre à la fin de son dialogue, à l'homme effrayé de sa destruction prochaine, l'immense point de vue de son immortalité.

Jetons donc un coup-d'œil rapide sur ce traité de Mme de Lambert.

Voici le premier conseil qu'elle donne à son disciple : « Préparez-vous, dit-elle, une vieillesse « heureuse par une jeunesse innocente. Souve- « nez-vous que ce bel âge n'est qu'une fleur que « vous verrez changer ; les grâces vous aban- « donneront, la santé s'évanouira..... Quand les « mœurs sont pures et innocentes dans le pre- « mier âge, la vieillesse est douce et tranquille. « Le soutien et la consolation d'un âge avancé « c'est une longue habitude de vertu ; quand on « l'a pratiquée dans la jeunesse, on en recueille « le fruit dans les derniers temps. »

Le second qui le suit n'est pas moins important : « La vie, dit-elle, n'est pas dans l'espace « du temps, mais dans l'usage qu'on en sait « faire. Il faut se faire un plan et le suivre avec « fermeté ; car enfin changer de dessein et de « conduite, c'est couper notre vie ; nous l'abré- « geons par notre légèreté et nous l'allongeons « par une conduite uniforme. »

Elle n'est pas moins vraie et exacte quand elle signale la cause qui rend la vieillesse si pesante aux femmes : « La plupart des femmes, dit-elle, « vivent sans attention et sans retour sur elles- « mêmes ; dans leur jeunesse, elles sont vaines « et dissipées, et dans la vieillesse, elles sont « faibles et délaissées. Nous arrivons à chaque « âge de la vie, sans savoir nous y conduire ni « en jouir ; quand il est passé, nous voyons « l'usage qu'on en pouvait faire. Mais comme « les regrets sont inutiles, à moins qu'ils ne « servent à nous redresser, voyons à profiter « du temps qui nous reste. Je m'aide de mes « réflexions et comme j'approche de cet âge où « tout nous échappe, je veux retrouver dans ma « raison la valeur des choses que je perds. » — Plus bas elle ajoute : « Les âmes faibles sup- « portent ces dernières années ; les âmes fortes « en tirent parti. »

Après ces idées générales elle retrouve les devoirs de la femme dans la vieillesse. « Les

« devoirs envers les autres, dit-elle, doublent « en vieillissant. Dès que nous ne pouvons « plus mettre d'agrément dans le commerce, on « nous demande de vraies vertus. Dans la jeu- « nesse on songe à vous ; dans la vieillesse il « faut penser aux autres.... En perdant la jeu- « nesse, vous perdez aussi le droit de faillir ; « il ne vous est plus permis d'avoir tort. Nous « n'avons plus en nous ce charme séduisant et « on nous juge à la rigueur.

« En vieillissant, il faut s'observer sur tout « et mettre dans ses discours et dans ses habits « de la décence. »

Elle arrive aux devoirs de la femme envers elle-même : « Vous vous devez, dit-elle, des « sentiments permis et innocents par dignité « pour vous ; car il faut vivre respectueusement « avec soi-même.... »

Ici l'auteur touche aux questions de sentiment, et il dit avec une raison incontestable : « Ce qui « fait les malheurs d'un certain temps, c'est que « vous voulez conserver et porter des sentiments « dans un âge où ils ne doivent point être.... « Il faut avec docilité se soumettre aux peines « de son âge et de son état ; la nature fait une « espèce de traité avec les hommes ; elle ne leur « donne la vie qu'à des conditions ; elle ne « nous donne rien en propriété ; elle ne fait que « nous prêter. »

Mme de Lambert énumère ensuite les avantages de la vieillesse. Elle nous donne la *liberté;* d'abord elle nous affranchit de la tyrannie de l'opinion; puis elle nous affranchit de celle de nos passions. Elle accroît et forme en nous cette science des choses et des hommes, qu'on appelle l'*expérience*. Elle nous apprend à nous soumettre aux lois de la nécessité.

Mais où la vieillesse trouvera-t-elle un appui, une force? Jusque-là je n'aperçois rien qui parle au cœur, qui le nourrisse. Je ne vois qu'un profit pour l'esprit et pour l'intelligence. Mme de Lambert va répondre que l'adoucissement et la consolation dont cet âge a besoin, il ne peut le devoir qu'à la foi et aux élans de l'âme vers Dieu. Il est curieux de voir comment l'amie de Fontenelle expose sa théorie, avec quelle insistance elle y revient, avec quelle conviction sentie et émue elle répète ce conseil : « Heureuse la vieillesse, « dit-elle d'abord, dont le cœur se tourne vers « Dieu ! »

Puis elle ajoute : « Les choses sont en repos « lorsqu'elles sont à leur place ; la place du « cœur de l'homme est le cœur de Dieu ; lors- « que nous sommes dans sa main et que notre « volonté est soumise à la sienne, nos inquié- « tudes cessent ; la soumission et l'ordre nous « donnent la paix que notre révolte nous avait « ôtée ; il n'y a point d'asile plus sûr pour

« l'homme que l'amour et la crainte de Dieu. »

Enfin elle dit encore : « On a dit que la dévo-
« tion était le faible de la vieillesse ; pour moi,
« je crois qu'elle en est le soutien ; c'est un sen-
« timent décent et le seul nécessaire : le joug
« de la religion n'est pas un fardeau, mais un
« soutien..... La vieillesse sans religion est
« pesante. Tous les plaisirs du dehors nous
« abandonnent ; nous nous quittons nous-
« mêmes..... Nous ne tirons pas tant du monde
« que de la dévotion ; elle a bien d'autres res-
« sources. »

J'ai abrégé ces citations ; elles sont plus longues et plus développées dans le traité de Mme de Lambert. Mais elles suffisent pour nous révéler toute sa pensée. Au siècle où elle écrit, on n'en est plus seulement réduit à consoler l'homme par la vue de son immortalité, comme l'a fait Cicéron ; on lui donne Dieu même pour soutien, pour appui, pour consolateur, et à chacun des maux que l'âme ou le corps peut rencontrer dans cette dernière période de la vie, c'est du ciel que l'on fait descendre le remède et le correctif.

Voilà la voix du XVIIe siècle qui se prolonge dans le XVIIIe, aussi pure, aussi forte, aussi éclatante. Elle n'a rien perdu de son autorité. Elle s'accroît au contraire par le caractère intelligent, honorable et pur de celle qui nous la fait entendre.

Il était réservé au sexe auquel Mme de Lambert a appartenu de donner à la *Vieillesse* le secours de ses méditations et de ses pensées. De nos jours, une autre femme, célèbre à plus d'un titre, Mme Swetchine, a écrit sur le même sujet des considérations énergiques et justes, qui sembleraient plus tôt l'ouvrage de Pascal, que celui d'une personne étrangère à la philosophie. Je ne trouve pas de plus heureux complément au traité de Mme de Lambert. L'un peut servir d'introduction à l'autre. Mais tous les deux, ils se complètent et forment une œuvre sérieuse, où l'âme peut puiser à loisir ce qui lui est nécessaire pour cette dernière lutte de l'existence.

Le traité de Mme de Lambert sur l'*Amitié* est une de ses œuvres les plus gracieuses. Le style en est fin et coloré. C'est dans son cœur et dans une âme attendrie qu'elle en voit et qu'elle en peint la beauté. Elle résume ce sentiment dans son ensemble. Elle l'embellit de tout ce que la femme peut rêver, quand il s'agit du besoin de se reposer en un autre et d'attendre de lui un retour d'affection et de dévouement. Le traité n'a pas de longueur, ni de détails inutiles. Elle suit l'amitié dans toutes les conditions de la vie, dans tous les âges ; et c'est surtout quand elle la fait survivre à la mort qu'elle touche et qu'elle émeut. Ce livre est délicatement pensé et écrit. On peut

voir, par les paroles de Voltaire sur Mme de Lambert, que son traité sur l'*Amitié* l'avait touché. C'est celle de ses œuvres qu'il se plaît surtout à louer. Cette louange a bien son prix. (Siècle de Louis XIV.)

VI.

Il nous reste à parler du dernier écrit de Mme de Lambert, qu'elle a intitulé : *Réflexions nouvelles sur les femmes.*

C'est dans cet écrit qu'elle a soutenu, avec des proportions considérables et un système complet de démonstrations, sa thèse favorite touchant le droit des femmes aux travaux de l'intelligence, à la science, au savoir, à l'étude des lettres. L'occasion qui le lui inspira, fut la publication de divers romans composés, à cette époque, par des femmes distinguées, et la critique qui s'éleva contre ces productions au point de vue de la convenance qui pouvait se rencontrer dans ces travaux intellectuels. Sa pensée, arrêtée sur ce point depuis longtemps, se complaît à revendiquer pour son sexe une liberté entière. Elle examine si l'intelligence, le cœur, la sensibilité, l'imagination de la femme ne suffisent pas pour démontrer qu'elle peut se consacrer soit à l'étude

avec l'espérance d'en recueillir les fruits, soit à l'art d'écrire avec la certitude de produire des œuvres pleines de grâce et de goût. Elle étudie chacune de ces facultés qui se découvrent en elle ; elle en pèse la puissance, la fécondité ; elle compare celles que Dieu a données à l'homme, et rassurée par la similitude qu'elle y trouve, elle proclame le droit qu'ils ont l'un et l'autre à se livrer aux travaux intellectuels. Puis elle s'environne d'autorités ; elle cite Malebranche, Saint-Evremond, et triomphante une seconde fois des aveux de ces écrivains, elle se hâte de proclamer entre les deux êtres sortis des mains du créateur une égalité de droits, qui les place sur la même ligne. Cet écrit est une protestation énergique contre l'abus qui rejette la femme au second plan et qui lui interdit de faire usage des dons qu'elle a reçus.

Mme de Lambert, pour démontrer la moralité de sa thèse, a recours encore à des arguments qui appartiennent à un autre ordre d'idées. Elle remarque qu'on a tant ridiculisé les femmes pour leur savoir, qu'elles ont cherché les plaisirs et la *débauche* : c'est son expression. Elle ajoute que les hommes ont un grand intérêt à rappeler les femmes à elles-mêmes et à leurs premiers devoirs. « Quand nous ne tenons pas à nous, « dit Mme de Lambert, par des goûts solides, « nous tenons à tout. » Puis elle reproche aux

hommes leur tyrannie et leurs contradictions. « Ils veulent, dit-elle, que nous ne fassions aucun « usage de notre esprit, ni de nos sentiments ; « ils veulent de l'esprit aux femmes, mais pour « le cacher, l'arrêter, l'empêcher de rien pro- « duire ; ils veulent qu'elles plaisent ; ils les « forment pour l'amour, et ils leur en inter- « disent l'usage. »

Si l'auteur était resté dans ces limites, on ne pourrait pas l'accuser d'être sorti de sa thèse. Il y aurait toujours à le juger, à voir s'il n'a pas été trop absolu, s'il n'a pas trop effacé les devoirs principaux de la femme, s'il n'exagère pas les droits qu'il a voulu défendre, et si la société ne tomberait pas dans un immense embarras dans le cas où l'abus contraire à celui dont il se plaint viendrait à y régner. Mais Mme de Lambert, trop fortement lancée dans son sujet, en sort bientôt. Comme un coursier qui a pris trop d'élan, elle ne sait plus se retenir. Elle a attaqué son siècle si vivement, elle a fait de ses mœurs un tableau si hideux qu'elle entreprend de le corriger même sur le vice qui y domine le plus. Elle entreprend une métaphysique de l'amour pour le rendre pur et innocent, et tracer à celles qui s'engagent dans cette voie du délire ou de la passion, comment elles doivent s'y prendre pour conserver à leur âme toute leur innocence. Plus encore, elle trace de l'amour le portrait le plus séduisant pour les

cœurs qui peuvent le concevoir comme elle le peint.

Mais disons-le bien vite, on ne retrouve plus ici le sens ordinaire, le tact naturel, l'exquise délicatesse de cet esprit clairvoyant, sage et moral. La théorie exposée est fausse. Elle l'a elle-même déjà condamnée dans ses précédents écrits. Ce n'est pas ainsi que cette passion doit être combattue. Elle ne sauverait pas de la honte qui la suit devant l'opinion publique l'âme infortunée qui l'adopterait pour sa règle.

Cette excursion inattendue sur l'amour étonne le lecteur. Elle a étonné Mme de Lambert elle-même. Bien plus, elle l'a condamnée en finissant de l'écrire, surprise de ce qui vient de s'échapper de sa plume. « *Voilà*, dit-elle, *l'histoire de mes « idées ; si vous voulez de mes égarements. Mes « idées m'ont conduit plus loin que je* NE DEVAIS « ET QUE JE NE VOULAIS. *J'ai imaginé une méta- « physique d'amour.* »

Après ce jugement de Mme de Lambert sur elle-même, la critique s'arrête ; elle est désarmée. Elle ne saurait mieux faire que d'adhérer à cette sentence sévère, mais justement méritée. C'est un égarement de sa pensée que nous venons de rencontrer dans cet écrit. Mais il porte avec lui son remède, puisqu'il est reconnu et proclamé par celle à qui on peut le reprocher.

En résumé, l'étude à laquelle nous venons de nous livrer justifie les éloges donnés à Mme de Lambert par les écrivains qui en ont parlé. Nous avons signalé les diverses qualités de son esprit, l'heureux usage qu'elle en a fait, la haute moralité de ses enseignements, le piquant et les grâces de son style, la flexibilité de son pinceau, et l'énergie qu'elle sait donner, quand elle le veut, à ses tableaux. Nous n'avions rien exagéré dans le jugement que nous avions porté sur elle, et les conseils contenus dans *ses avis* et dans son traité *de la vieillesse* resteront comme des modèles qui n'ont pas été dépassés, qui pourront servir dans tous les temps, et qui toujours donneront aux âmes, assez généreuses pour les suivre, la force de se vaincre et de répandre sur leur vie l'honneur et l'éclat des plus belles vertus.

DEUXIÈME PARTIE

MADAME DE STAËL

J'entreprends une œuvre difficile ; je veux examiner les travaux de Mme de Staël, apprécier leur valeur, signaler la vigueur de son esprit, les tendances morales de ses doctrines, l'élévation et la profondeur de ses pensées, l'universalité de ses aptitudes et l'usage qu'elle en a fait. A l'ouverture du XIXe siècle, le rang qu'elle occupe dans la littérature est déjà élevé. Elle attire et fixe l'attention publique. Un grand écrivain, Chateaubriand, critique une de ses œuvres, et sa célébrité commence. A mesure que le siècle a marché, l'éclat de son nom a grandi. Il s'est accru à chacune de ses productions littéraires. Elle a fini par dominer son siècle et par se placer

au premier rang de nos écrivains. C'est le jugement porté par celui-là même qui l'avait combattue. Rappelons d'une manière générale et sommaire les traits principaux et le caractère des travaux de cette femme illustre : c'est le moyen le plus sûr de faire connaître ce qu'elle a été.

Dans l'un de ses premiers ouvrages, *l'Influence des passions sur le bonheur des individus*, elle étudie et peint une à une toutes les passions. Elle est moraliste sévère, écrivain sérieux. Elle pénètre le fond de la nature humaine. Personne, mieux qu'elle, n'a signalé les désordres qu'elles entraînent ; n'a prêché, avec plus d'énergie, les obstacles qu'il fallait leur opposer et montré le profond abaissement ou les tortures morales qui les suivent. C'est un des livres les plus complets en ce genre, et le plus fait pour éclairer. Elle arrache tous les bandeaux, dissipe toutes les illusions ; et quand sa main puissante a ainsi fait l'énumération de nos misères morales, quand elle a donné à nos âmes les remèdes pour nous en guérir, on peut, sans exagération, l'appeler un maître en moralité et la suivre sans crainte dans les sacrifices qu'elle nous propose. Le sujet par elle choisi est le plus riche fond qu'un penseur put explorer, et elle a été à la hauteur où il fallait s'élever pour le pénétrer.

Cet ouvrage en a amené et produit un second, *les Réflexions sur le suicide*, qui a été le correctif

d'un défaut qu'elle crut y reconnaître. Elle devait cette réparation à l'opinion publique et à la morale. Dans ses études sur les passions, elle n'avait condamné, ni flétri cette faiblesse de l'âme. Peut-être même pouvait-on induire de sa doctrine qu'elle en faisait une arme, ou tout au moins un secours contre les passions. Elle se convainquit de son erreur. Elle la répara par un ensemble de réflexions, de maximes, de points de vue qui condamnèrent ses premières pensées. Là elle fut chrétienne dans toute l'étendue du mot ; elle subit l'impression de la foi, et elle sut en outre très-bien démontrer aussi ce que la raison proclamait contre cette déplorable extrémité. En la lisant, l'âme se repose ; elle apprend à souffrir et à mesurer l'inégale proportion que le suicide établit entre la souffrance de quelques jours et la perpétuité de la peine que l'homme s'inflige, pour ne pas envisager en face la douleur et en supporter le poids. Ce livre est dû aux réflexions et à la maturité de l'intelligence de Mme de Staël. Il est arrivé des derniers. Il n'en a que plus de valeur. C'est une imposante révélation de ce grand esprit.

Le troisième ouvrage qu'on lui doit, *la Littérature considérée dans ses rapports avec les institutions sociales*, a de plus grandes proportions que les deux premiers. Elle embrasse dans

ses considérations le monde antique et le monde moderne. Ce qui aurait demandé une série considérable de livres, elle le renferme dans un seul. La Grèce, Rome, leurs philosophes, leurs poètes, les mœurs de ces deux peuples, la morale antique, tout est jugé, comparé et précisé. Elle jette aussi un coup-d'œil rapide sur les temps qui unissent la chûte de Rome à nos temps modernes. Elle étudie, explique et suit avec un intérêt spécial la fusion opérée entre les races barbares et les races vaincues. C'est là qu'elle paie sa dette au christianisme, qu'elle s'incline devant lui, qu'elle admire ses effets et qu'elle les retrace en partie. Nous n'en citerons qu'un seul, et nous le choisissons à cause de sa nature. En parlant des auteurs romains qui se sont plû à peindre l'amour dans leurs poésies, elle juge Virgile, Ovide et Tibulle ; elle admire leurs créations et le langage dans lequel ils les ont exprimées. Mais tout de suite elle signale ce qui manque à ces tableaux des mouvements de l'âme : je veux dire la noblesse et la pureté que ces mains si habiles n'ont pu leur donner, le degré de sensibilité morale qu'on cherche en vain chez eux, enfin cette élévation et ce choix de pensées qui créent, au milieu du feu dont un cœur est brûlé, une atmosphère pure où rien de souillé ne pénètre, et où la passion devient plus profonde à mesure qu'elle s'ennoblit et qu'elle s'immole. Elle arrive ainsi

à dire que le christianisme seul a pu produire cette transformation, et qu'avant lui ce genre d'affection était impossible ; et elle conclut par ces mots décisifs : « Le système d'Épicure, dit-elle, le « dogme du fatalisme, les mœurs de l'antiquité, « avant l'établissement de la religion chrétienne, « dénaturent presque entièrement ce qui tient « aux affections du cœur. »

Dans ce livre, les points de vue de Mme de Staël sont toujours renfermés et circonscrits dans le but qu'elle se propose. Ce n'est pas de l'histoire qu'elle veut faire ; c'est l'union, le rapport, la relation et l'influence des institutions sur la littérature qu'elle veut montrer. Le moyen-âge arrive aussi à son moment ; les temps modernes ont également leur tour. Elle en explique le réveil littéraire ; elle en montre le développement, puis l'éclat dans les deux siècles qui se suivent de si près sans se ressembler et chacune des illustrations qu'elle y rencontre y reçoit son hommage. Enfin la France à laquelle elle appartient arrête plus spécialement sa pensée sur l'état actuel de ses lumières, et elle expose ce qu'elle pressent de ses progrès futurs.

Quelle entreprise ? Quelle œuvre ? Que de forces accumulées ne fallait-il pas pour comprendre et saisir un si vaste ensemble de choses ? Quelle diversité d'aptitudes ne fallait-il pas aussi

pour pénétrer la philosophie grecque et les génies si divers qui l'ont illustrée.

Oserai-je le dire ? c'est le côté où Mme de Staël s'est trompée. Elle a donné à la philosophie romaine la supériorité sur celle de la Grèce. Qui ne s'étonnerait de cette méprise ? Elle n'a pas rendu non plus à la philosophie scholastique, qui a illustré le moyen-âge, la haute justice que l'on retrouve dans les écrits de Cousin. Elle n'a pas aperçu dans le génie de Saint-Thomas-d'Aquin, le continuateur et l'émule de Platon et d'Aristote.

Elle a méconnu toute la période philosophique et théologique du moyen-âge. Elle n'en signale aucun nom. Il semble que, durant cette époque, nul génie philosophique, né du souffle chrétien, ne se soit levé sur le monde. Comment ce qui a fourni au grand philosophe spiritualiste que j'ai nommé, Cousin, le sujet d'études si fortes, d'éloges si variés, d'analyses si profondes ; comment ce qui plus tard, de nos jours, a été si magnifiquement exprimé par le père Gratry et couronné par l'Académie-Française ; comment enfin ce qui a été si universellement accepté, sans conteste, par l'assentiment de tous, que Saint-Thomas d'Aquin renferme en lui Saint-Augustin, Aristote et Platon, et réunit sur sa tête la gloire de ces trois grands noms, n'a-t-il pas été au moins pressenti par le grand écrivain dont nous retraçons les œuvres ?

En voici la raison : c'était un poids peut-être trop écrasant pour l'esprit de Mme de Staël. Il n'était pas de nature, alors du moins, à le porter, à remuer ces masses d'idées, à les suivre et à se perdre dans ce monde de la pensée, de l'abstraction et de l'infini. Nous la verrons pourtant, plus tard, dans une autre œuvre, celle relative à l'Allemagne, se jouer presque au milieu de la philosophie moderne de ce pays. Mais maintenant sa force future n'est pas encore née ou du moins sa vue est distraite de ces vastes aperçus ou par la rapidité de ses conceptions, ou par les préjugés dont elle ne s'est pas toujours dégagée, même dans les plus beaux jours de sa vie et dans ceux de toute la splendeur de son intelligence. Ce n'est pas là seulement que ce livre si intéressant fait naître des regrets. L'indépendance de Mme de Staël n'y est pas complète. Elle est encore sous le poids de plusieurs idées du XVIIIe siècle. Elle n'en a pas secoué toutes les préventions. Elle en a gardé un grand nombre.

Ce qui rend ce livre digne d'être étudié : c'est la critique qu'en fit, à l'époque de son apparition, Chateaubriand dans sa lettre à Fontanes. On ne peut pas dire précisément que ces deux esprits étaient à des extrémités opposées l'un de l'autre. Non ; tous les deux ils ouvrent le siècle, en l'honorant par leurs conceptions. Mme de Staël faisait entendre une voix morale, sévère, élevée.

Elle prêchait la vertu ; elle admirait le bien ; elle s'inclinait avec une foi, au moins humaine, devant le christianisme. C'était beaucoup après les aberrations du XVIIIe siècle. C'était une influence heureuse qui se levait sur le siècle qui venait de naître. Mais ce n'était pas pourtant l'éclat si pur, si complet de Chateaubriand. Ce n'était pas la foi chrétienne apparaissant au monde avec ce sublime accompagnement, avec cette fécondité qu'il nous a révélée, et qui nous montre tout ce qu'elle avait pénétré, transformé et développé dans les arts, dans la littérature et dans le cœur humain. A cette époque, aucun des préjugés du XVIIIe siècle n'était resté dans le génie de Chateaubriand. Il ne pouvait pas ne pas se heurter contre les traces si nombreuses qu'il en rencontrait encore dans l'esprit de Mme de Staël. Ce fut là l'objet de son examen et de sa critique élevée. Ce fut le correctif apporté par lui à ce qu'avaient d'incomplet, d'injuste et de faux, plusieurs des jugements du grand écrivain. Mais cependant il aperçut facilement tout ce que pouvait produire de bien celle qu'il combattait. Il salua en elle un génie naissant, l'écrivain plein de grâce, l'esprit puissant, l'esprit capable d'atteindre à l'immortalité (ce fut son expression), s'il voulait suivre la voie qui y avait conduit Pascal, Bossuet et Racine.

C'est une gloire pour Mme de Staël d'avoir ainsi fixé et préoccupé l'attention d'un homme aussi célèbre, et d'avoir fait naître par sa composition la pensée d'une contradiction si noble, si libre, inspirée par de si grands motifs.

Mme de Staël, maîtresse de sa pensée, habituée à la porter vers les points les plus élevés de la morale, de l'histoire et de la littérature, ennemie des passions, convaincue qu'elles troublent le bonheur de l'homme et qu'elles empoisonnent sa vie, voulut joindre l'exemple à la théorie. Elle écrivit un roman, qui forme dans l'ensemble de ses œuvres comme la démonstration de ses principes. *Delphine* est tombée de sa plume avec le prestige de son style, la vivacité de sa pensée, l'ardeur de ses sentiments. Elle y découvre à nu le cœur humain ; elle y peint une telle diversité de caractères ; elle saisit tant de nuances dans l'esprit ; elle rend si bien toutes ces choses si délicates, elle les touche avec tant d'art, qu'elle y a imprimé le cachet de sa vaste intelligence. Les détails de cette composition littéraire nous révèlent, sous une autre forme, le même esprit qui déjà avait étudié la passion en général, mais qui, ici, la suit dans son origine, son accroissement, ses troubles, ses douleurs, ses angoisses et ses plus déplorables extrémités, pour mieux

nous convaincre qu'il faut rompre avec elle et vivre d'un élément plus pur.

Ce livre, à l'égal de tous les romans, peut être critiqué comme inutile. Il n'évitera, pas plus que les autres, le reproche si juste qu'on leur adresse, de ne pas atteindre le but que leurs auteurs s'y proposent. Le tableau de l'amour porte avec lui le trouble, la séduction et l'entraînement. La moralité qu'on en veut retirer est perdue. Le cœur oublie de déduire la conséquence morale de ce qu'il voit, et il reste ou enchaîné par la passion, s'il l'est déjà, ou plus disposé à en subir l'empire, si elle n'est pas encore née.

Un esprit distingué, un écrivain de goût, M. Joubert, a écrit, à l'occasion de ce roman, des observations morales des plus sévères. Il est difficile de ne pas les approuver, tout en regrettant que celui qui les a écrites n'ait pas suffisamment tenu compte du motif qui a fait naître *Delphine*. Il aurait au moins épargné à son auteur le reproche de s'être complu dans la peinture de désordres moraux trop accentués, alors qu'il a voulu les prévenir en en détruisant les causes.

Ce même reproche ne peut pas être adressé à un second livre de Mme de Staël, qui sort de la classe des romans, à *Corinne*, bien qu'il en ait à l'extérieur, et par la surface même et jusques à un certain point par le détail, l'apparence et

la couleur. Mais cet écrit si riche d'imagination, si brillant de style, de verve, de poésie, n'est au fond que la peinture de l'Italie, de ses monuments, de ses arts, de sa vie artistique et littéraire; que le contraste saillant établi par l'auteur avec une autre contrée, l'Angleterre, où se rencontrent un ciel si différent, des mœurs plus sévères, un moindre élan pour le beau, mais des caractères sérieux, graves, fixés profondément dans le vrai, dans la réalité de la vie, comprenant leurs devoirs de toute nature et consacrant à leur patrie les forces de leur esprit et les préférences de leur cœur. C'est une peinture de ces deux pays que *Corinne* nous offre. La forme du roman n'est qu'un mode d'introduction, et si *Corinne* comprend le sentiment, si elle le goûte et si elle en exprime merveilleusement la langue, on peut dire qu'il n'a plus ici le même degré, la même ardeur, le même feu qui se rencontre dans *Delphine*. Tant de choses étrangères à la passion se retrouvent dans ce livre, qu'il a justement mérité à son auteur un enivrant applaudissement, pour tout ce qu'il renferme d'attrait, de douceur, de grâce et d'enthousiasme. Quelle main ? Quel esprit qui répand ainsi tant de richesses, avec cette abondance et cette inspiration ? Quel souffle qui ne s'épuise jamais, qui revit de lui-même, qui fait éclore successivement la grâce et la force, et qui se joue avec

la même facilité dans le monde de la pensée et dans le monde des arts ? Voilà ce que fait dire ce livre. Voilà ce qu'il a ajouté à la gloire de Mme de Staël.

De ces fictions pleines de poésie, Mme de Staël passe à de nouveaux travaux, qui vont tout aussi bien à la trempe de son esprit et à la vigueur soutenue qui en fait le fond. Le premier que nous allons rappeler, c'est le livre qu'elle a écrit sur *l'Allemagne*. On voit qu'elle promène sa pensée sur toutes les régions de l'Europe. Après avoir étudié la France, peint l'Italie, reproduit les traits principaux de l'Angleterre, elle se prend corps à corps avec l'Allemagne, pour initier son pays à des beautés littéraires, philosophiques et morales, dont elle croit que le type lui est inconnu ou qu'elle l'accuse de mépriser, sans les avoir suffisamment étudiées. Elle veut nous révéler l'Allemagne tout entière, ses mœurs, sa littérature, sa poésie, ses auteurs dramatiques, enfin sa philosophie. Elle nous les offre, sinon comme des modèles, au moins comme des exemples à suivre, comme des preuves que l'art n'est pas si restreint qu'on le pense, qu'il peut s'aggrandir par plus de hardiesse, que la perfection à laquelle nous croyons être parvenus dans l'art dramatique est presque une illusion et un rêve. Elle redit, sur ce point, ce qu'elle a déjà

proclamé au sujet de Shakespeare pour le théâtre anglais. C'est surtout ce qu'elle expose sur la philosophie allemande qui attire et fixe l'attention. On aperçoit ici un progrès ; son intelligence a grandi ; elle saisit la vérité philosophique. Cependant cette partie de ses expositions n'est pas la plus exacte, ni la plus complète, ni la plus forte. Ce travail qui n'est plus d'intuition, mais d'analyse, qui ne doit pas se borner à comprendre, mais qui doit se terminer par une appréciation motivée, qui exige de celui qui expose et qui juge une force sinon égale, au moins de même nature que celle qui est jugée, est imparfait et insuffisant. C'est la familiarité avec le monde de l'abstraction qui ne s'y montre pas. On y chercherait vainement une solution aux questions agitées, un classement qui indique le lien des divers systèmes entr'eux, leurs oppositions et leurs ressemblances, enfin les retours plus ou moins accentués de leurs auteurs sur leurs premières opinions. En matière philosophique, c'est là un point important et décisif. Le philosophe qui rejette tout, pour tout créer suivant sa pensée, qui se fait à lui sa loi, et qui, après avoir signalé le fondement rationnel sur lequel tout repose, vient à reconnaître qu'il a erré ou substitue à ses maximes et à ses principes des maximes et des principes opposés, présente à l'intelligence de tous un phénomène moral qui ne doit pas

rester inconnu, et qu'il n'est pas permis à l'appréciateur d'omettre ou de cacher. Une des plus belles et des plus riches intelligences philosophiques de l'Allemagne, *Schelling*, nous offre cet exemple. Après avoir exposé un système panthéiste, avoir ajouté à celui de *Kant* et de *Fichte* un degré de hardiesse qui le conduit jusqu'à confondre Dieu et la nature et à ne faire des deux qu'un seul être, Schelling revient à l'extrême opposé. Il reconstitue l'être divin, le sépare de la nature, le place en regard de l'homme comme Providence, comme bien suprême; et allant plus loin, il redevient philosophiquement chrétien et dans ses intuitions intellectuelles retrouve la trinité, l'incarnation, la rédemption et la vie future. Étonnante révolution dans cette puissante pensée! Lumière étincelante qui vient briller dans cette nuit de systèmes philosophiques! Magnifique horizon qui se découvre au milieu d'une terre couverte de nuages, de vapeurs malsaines et d'épaisses ténèbres! Eh bien! cette révolution morale, Mme de Staël ne l'a pas signalée. Elle a pourtant fixé l'attention de tous les écrivains, entr'autres celle de notre illustre et savant compatriote M. Mignet. Il l'a relevée avec une précision admirable en séance publique de l'Académie des sciences morales et politiques, le 7 août 1858, dans sa notice historique sur Schelling.

Mais portons plus loin nos regards et il nous sera facile de rencontrer dans ce même livre des compensations qui effaceront ces défauts.

Mme de Staël, emportée par sa nature, sème bien des richesses sur des sujets accessoires, qu'elle introduit dans son œuvre, et qui en forment comme un ornement plein de grâce. Elle parle de la douleur, de la contemplation de la nature, de l'enthousiasme, de la religion, avec un cœur ému, attendri, qui nous laisse toutes ses impressions et qui touche nos âmes. Elle loue et elle exalte les œuvres spirituelles de Fénélon par quelques mots dignes de ce grand nom : « En lisant ses lettres spirituelles, dit-elle, qui « pourrait n'être pas attendri ? Où trouver tant « de lumières, tant de consolations, tant d'in- « dulgence ? » Enfin, revenant à ce goût de profonde moralité qui la suit et qui devient inséparable de ses travaux, elle écrit sur l'*Amour dans le mariage* un chapitre empreint de la plus noble et plus pure exaltation. Jamais l'union morale de deux êtres n'a été peinte avec des couleurs plus séduisantes et plus vraies. Ce qu'elle veut, c'est l'égalité des devoirs entre les époux. C'est l'éternelle association de deux âmes. Elle veut que la force de l'un n'opprime pas l'autre ; que la finesse, l'art et la ruse ne soient pas l'arme employée par l'être le plus faible, pour adoucir son sort. Elle attaque le préjugé social

qui dispense l'un des époux des devoirs qu'il impose à l'autre. Elle en montre l'immoralité et la déplorable origine. Elle proscrit et condamne le divorce. « Il introduit, dit-elle, dans la famille « une sorte d'anarchie qui ne laisse rien sub- « sister dans sa vérité, ni dans sa force. » On y lit enfin une page digne de celui qu'elle vient de louer, ou de tout autre génie chrétien inspiré des mêmes lumières. Elle a toute la fraîcheur et la pureté d'une âme nourrie des idées catholiques. La voici : « La fidélité est, dit-elle, com- « mandée aux femmes par mille considérations « diverses..... ; la voix de la conscience est la « seule qui se fasse entendre à l'homme ; il sait « qu'il fait souffrir ; il sait qu'il flétrit par l'in- « constance un sentiment qui doit se prolonger « jusqu'à la mort et se renouveler dans le ciel. « Seul avec lui-même, seul au milieu des séduc- « tions de tous les genres, il reste pur comme « un ange, car si les anges n'ont pas été repré- « sentés sous les traits de femme, c'est parce que « l'union de la force avec la pureté est plus belle « et plus céleste encore, que la modestie même « la plus parfaite dans un être faible..... Ah ! « qu'un regard fier et mâle est beau, lorsqu'en « même temps il est modeste et pur ! On y voit « passer un rayon de cette pudeur qui peut se « détacher de la couronne des vierges saintes « pour parer même un front guerrier. » Admi-

rons comme cette main sait choisir! Comme cette âme connaît et goûte le beau moral! La voilà même initiée aux plus secrets mystères de la vraie grandeur de l'homme. Elle comprend, avec la vierge chrétienne, la gloire qui la couronne, l'éclat qui l'illumine, l'élan qui la détache de la terre et de tous ses plaisirs ; et quand l'homme lui emprunte quelques-uns de ses sacrifices, il lui paraît un instant comme revêtu de sa robe d'innocence et de pureté. Nous n'en demanderions pas davantage à un fervent disciple du Christ, élevé par l'immortel évêque que nous avons déjà nommé, ou par celui de Genève, ce séraphique esprit qui a si bien compris et réglé la vie humaine en accord avec la vie divine. C'est le même souffle qui se sent ici. C'est un écho de ce que nous entendons et nous lisons dans ces deux grands maîtres de la vie chrétienne. Voilà une solide gloire pour Mme de Staël. Voilà des traits qui l'immortalisent. Elle prêche la vertu, et sa voix, pour la faire mieux goûter, revêt son plus bel éclat et ses plus suaves douceurs.

Enfin, *les Considérations sur la Révolution Française,* publiées peu d'années avant sa mort, sont le dernier ouvrage qu'on lui doit. Cette œuvre historique a tout le sérieux du sujet, la gravité de pensée et de style qui lui convient, tout l'amour de la vraie liberté qu'un noble cœur

peut avoir. Il mériterait une étude approfondie. Ici, on ne se trouve plus en présence des fictions, ni des inspirations du cœur, ni des élans de l'imagination. C'est la vie des sociétés, les conditions de leur durée, les principes qui les font vivre ou ceux qui les détruisent, qui sont à examiner et à juger. Il y a aussi les hommes à classer, à réduire et à ramener à leur valeur réelle. Il y a donc pour l'auteur qui s'est livré à ces considérations des devoirs différents à remplir et une forte sûreté de vues à exiger de lui. Il faut donc aussi, en le jugeant, bannir l'enthousiasme, n'écouter que la raison et n'être séduit ni par la puissance du talent, ni par la vigueur ou la richesse de ses peintures.

Mais c'est ailleurs que ce devoir sera rempli.

Je serais coupable envers l'illustre écrivain dont j'apprécie les œuvres, si j'omettais de rappeler ici ses lettres sur J.-J. Rousseau et sa *défense* de la reine Marie-Antoinette que Mme de Staël publia en 1793.

Cette dernière production est plus qu'une œuvre littéraire ; c'est un acte courageux qui l'honore et qui la grandit ; c'est le cri poussé par une grande âme, en présence d'un crime social qui se prépare et qui va se consommer ; c'est une protestation qui devance celle de l'histoire, se confond avec celle-ci et qui a même sur elle la gloire d'avoir été proférée, au risque

d'attirer sur son auteur le glaive de ceux à qui il s'adressait. Ici Mme de Staël brave un pouvoir sanguinaire, comme nous la verrons plus tard, sous l'Empire, accepter et préférer l'exil pour conserver toute l'indépendance de ses pensées.

Ses lettres sur J.-J. Rousseau respirent l'enthousiasme et l'admiration pour cet écrivain si riche en passion, en erreurs et en éloquence, et qui avait pourtant conservé un certain nombre de vérités fécondes et capitales, qui sont le plus grand ornement de ses œuvres. Elle est encore sous le charme de ses émotions, et son indulgence envers lui va bien loin. Cependant, tout en le louant, sa main efface bien des traits ; elle condamne en lui bien des systèmes, bien des erreurs ; elle flétrit plusieurs tableaux. Jamais elle n'a rien écrit de plus vif, de plus ému, de plus correct, de plus accentué, que son appréciation du roman de Rousseau. Mais, disons-le, pour son honneur, ce qui lui plaît dans ce livre c'est ce qui y est pur ; c'est le repentir, c'est le travail de l'âme sur elle-même, ce sont les efforts que l'être tombé et déchu fait pour se relever, ce sont enfin tous les reflets de vertu qu'elle aperçoit en lui qui l'enchantent ; et si elle ne redoute pas assez le tableau de la passion, si elle se trompe gravement sur ce point, c'est qu'elle la voit couverte, obscurcie, effacée par

les regrets et par les larmes de l'être malheureux qui n'en a pas évité les coups.

En résultat, c'est toujours la vertu qui plaît à Mme de Staël ; c'est elle qu'elle poursuit et qu'elle aime. Seulement, elle n'a pas suffisamment compris ici tout ce qu'il faut de sacrifices pour la faire naître, pour l'abriter et pour la conserver toute entière.

Voilà, Messieurs, la personne que nous avons entrepris de juger (1).

Ce qui fait sa force et sa vraie grandeur, c'est sa profonde moralité ; c'est la pénétration de sa pensée, à qui rien n'échappe ; c'est la sensibilité de son âme, dans laquelle tout ce qui est beau va se refléter ; c'est le goût des arts qui la domine ; c'est un style qui revêt toutes les formes, qui conserve habituellement la précision et l'énergie, mais qui emprunte aussi à la femme l'inexprimable suavité de sa parole et celle du sentiment ; c'est enfin une généreuse disposition qui la porte à accepter toute doctrine qui peut grandir l'homme, de quelque part qu'elle vienne, surtout quand elle tombe d'une bouche inspirée par la foi chrétienne, qui la jette alors dans l'admiration

(1) Cette étude était lue dans une séance publique de l'Académie.

de ses conseils et de ses préceptes, malgré la distance qui semble l'en séparer. Chateaubriand ne s'est donc point trompé, lorsqu'il lui promit le premier rang parmi les écrivains de son siècle. Mme de Staël l'a obtenu. La critique la plus sévère ne saurait le lui refuser, malgré des erreurs de détail qu'elle relève. Ces erreurs sont plus tôt celles du siècle où elle naquit que le produit de ses inspirations personnelles. Elle en rejeta un grand nombre. C'est par là qu'elle brille à nos yeux et qu'il nous a été si doux de célébrer son nom dans cette imposante assemblée.

MÉMOIRE

SUR

LES FORCES ACCÉLÉRATRICES

ET LES FORCES RETARDATRICES

LU

A L'ACADÉMIE DES SCIENCES
AGRICULTURE, ARTS ET BELLES-LETTRES
D'AIX

En sa Séance du 22 Février 1875

Par M. PLAISANT, Ingénieur.

Les forces sont une émanation de la puissance du Créateur ; elles ont le pouvoir d'attirer ou de pousser, d'unir ou de désunir les molécules des corps, et de changer l'état de repos ou de mouvement de ces corps. Les forces sont universelles et permanentes, et bien que le lien qui les attache aux corps soit invisible, bien que leur essence échappe à tous les moyens d'investigation, elles

deviennent compréhensibles quand on rapproche tous les faits susceptibles de donner quelques indications sur leur formation.

L'attraction universelle, cette puissance inhérente à la matière, et la chaleur solaire qui vivifie tout sur la terre sont probablement l'origine de toutes les forces.

Dans ce qui suit j'ai essayé de montrer le mode de composition des forces et de faire voir comment, dans l'industrie, les unes agissent sur les corps pour les déformer, ce sont les forces accélératrices, et les autres, pour s'opposer à cette déformation, ce sont les forces retardatrices; enfin j'ai voulu donner un aperçu très-succinct de l'usage qu'ont fait de ces forces les peuples qui se sont succédé depuis la plus haute antiquité jusqu'à nos jours.

Par ce qui se passe sur la terre et par ce que l'on observe dans le firmament, on reconnaît que les forces sont les agents principaux de toute formation, par suite de leur action constante sur la matière pondérable; elles ont, par cela même, et par une conséquence directe, bien qu'éloignée, largement contribué au bien-être, à la fortune et à la vie des nations civilisées. Ces agents occultes qui impriment le mouvement à tous les corps célestes sont universellement répandus dans la nature : ils sont nécessaires à la vie du plus gigantesque animal, l'*éléphant*, et à celle du

plus *petit insecte* ; on les retrouve dans la circulation de la sève du plus grand végétal, le *chêne*, et dans le mécanisme organique d'une *plante microscopique* ; la force se manifeste aussi bien par l'affaissement d'une *montagne* que par la chûte du moindre grain de *sable* ; c'est elle qui préside au saut du *Niagara* et son action détermine le mouvement descendant d'une *goutte d'eau* ; comme aussi elle dirige le plus *terrible des ouragans* et le plus *léger zéphir*.

Les forces, comme l'attraction et le calorique, agissent partout dans l'univers ; elles entretiennent la régularité des phénomènes atmosphériques et l'harmonie des mouvements que nous voyons incessamment se dérouler dans les cieux ; et ces mêmes forces savamment dirigées par le génie de l'homme sont encore les agents indispensables de l'agriculture, du commerce et de l'industrie ; sans elles ces trois sources fécondes de la fortune publique ne sauraient subsister.

Rien n'est exagéré dans ces lignes, et l'on peut juger de l'influence énorme que les forces exercent sur toutes choses et sur toute vie, en se posant les questions suivantes : Et d'abord que se passerait-il sur la terre si l'action de la pesanteur pouvait être interrompue par la main de Dieu ? Indépendamment du trouble immédiatement apporté dans l'équilibre du système planétaire, l'air se raréfierait indéfiniment, l'atmos-

phère disparaîtrait et les eaux de toutes les mers se vaporiseraient ; puis, par l'action constante de la force centrifuge, l'humanité tout entière et tous les corps qui ne seraient point fixés à l'écorce terrestre iraient errer dans les espaces planétaires. Qu'arriverait-il si la chaleur seule que nous dispense le soleil de la distance moyenne de 15.288.492 myriamètres venait tout à coup à s'éteindre ? Immédiatement l'évaporation cesserait, les nuages s'évanouiraient, les courants et les vents disparaîtraient ; les pluies et les rivières tariraient. Alors aussi les eaux stagnantes seraient promptement transformées en mers de glace par le rayonnement vers les espaces stellaires ; enfin la température des continents descendrait à plus de quarante degrés sous zéro, et la vie serait éliminée de la surface terrestre.

La foudre qui éclate dans l'atmosphère, et qui l'embrase de toute part avec un fracas épouvantable, a le calorique pour cause première ; et ce sont les forces attractives et répulsives qui maintiennent l'équilibre parfait dans l'ensemble de la création.

Voici ce qu'a écrit sur la pesanteur feu M. Biot, illustre astronome : « C'est la pesanteur qui donne et qui conserve à chaque corps du monde sa forme particulière ; c'est elle qui lie ensemble toutes les parties de chaque corps, de manière qu'aucune parcelle de matière pondérable ne puisse être

perdue ; c'est elle qui unit en un tout immense les corps dont l'univers se compose, et qui contient leurs mouvements dans un ordre et une harmonie éternels. Si le Créateur du monde rompait ce lien invisible, toute la nature tomberait dans le chaos ! »

Et un autre astronome, non moins illustre, M. Faye, dit, dans les notes scientifiques de l'*Annuaire du Bureau des Longitudes de 1874*, en parlant du soleil : « C'est son attraction qui maintient notre globe dans son orbite ; c'est à ses radiations de chaleur, de lumière et d'énergie chimique que nous devons la réunion, ici-bas, des conditions primordiales de l'existence ; » et plus loin, en parlant de tous les astres, même de ceux que nous cessons de distinguer sur la voûte céleste : « Et puisque ce sont ces mêmes forces mécaniques, physiques et chimiques qui fonctionnent aussi sous nos yeux comme agents essentiels de la vie, on se trouve conduit à considérer les conditions de l'existence organique de notre globe comme tout aussi applicables aux autres globes que les forces dont elle dépend ici-bas, malgré l'immense variété de ses manifestations. » Ces deux citations empruntées à deux savants considérables, versés dans la connaissance des lois de l'univers, répondent aux deux questions précédentes.

Mais les forces quoique inconnues se révélant à nous par les effets qu'elles produisent sur les corps soumis à leurs actions sont innombrables dans chaque espèce par la variété de leur énergie. La *pesanteur* qui n'est qu'un cas particulier de l'*attraction réciproque de tous les corps matériels*, engendre la chûte des corps libres et les contraint à demeurer fixés à la terre sans qu'ils puissent s'en éloigner. Or, comme la grosseur de ces corps ou leur poids peut être d'une infinité de grandeurs différentes, il s'ensuit un nombre illimité de forces accélératrices et retardatrices, lesquelles diffèrent entre elles dans leur énergie seulement et dans chacune des deux espèces, selon la masse de ces corps.

L'attraction moléculaire, cette puissance qu'a la matière de se former en corps compacte, produit l'*affinité, la cohésion et l'adhésion;* d'où aussi il résulte un grand nombre de résistances d'énergie différentes, quand on veut mécaniquement travailler, désagréger et concasser les corps solides de duretés diverses.

La chaleur solaire engendre dans l'atmosphère, en raréfiant l'air, des courants ascendants, et imprime à l'air des mouvements qui sont compensés quelque part par le froid ou un abaissement sensible de température qui produit des mouvements en sens contraires, lesquels combinés avec le mouvement de la terre se manifestent par des

vents réguliers ou irréguliers fréquents, et souvent d'une extrême violence, qui donnent lieu, selon les circonstances, à des forces accélératrices ou retardatrices de toutes les intensités.

La chaleur développée par les combustibles et par toutes les matières inflammables détonnantes produit, d'une manière continue ou presque instantanée, la vapeur d'eau et des gaz dont les propriétés élastiques leur donnent une puissance d'expansion considérable ; au moyen de cette vapeur et de ces gaz et à l'aide de certains récepteurs, on peut disposer d'une énorme quantité de forces accélératrices de toutes les intensités.

L'inertie, l'indifférence de la matière pour le mouvement ou le repos, se transforme en forces accélératrices ou retardatrices de *courte durée*, selon que l'on arrête le mouvement des corps ou qu'on le leur communique.

Le mouvement circulaire que l'on imprime aux corps, dont l'inertie tend à leur faire décrire une ligne droite, engendre la force centrifuge ; de là des forces accélératrices ou retardatrices.

Les organes musculaires des animaux soumis au travail produisent des forces accélératrices ou des forces retardatrices.

Les molécules et les fibres d'un grand nombre de corps solides, travaillés et arrangés d'une certaine façon, produisent par leur élasticité de nombreuses forces accélératrices.

Les aimants et l'électricité sont des forces accélératrices ou des forces retardatrices, selon qu'ils agissent d'une manière ou d'une autre.

Toutes les forces accélératrices naturelles ou artificielles, poussant ou tirant en vertu de leur action cachée, exercent dans les usines leurs effets sur une quantité innombrable de matières diverses, dont les transformations sont le principal objet de l'industrie manufacturière ; et ces forces appartiennent évidemment au domaine de la mécanique industrielle, à la science du travail des forces, qui est une science mixte formée de la mécanique rationnelle et de la mécanique expérimentale.

Toutes les forces accélératrices favorisent ou augmentent le mouvement des corps, et toutes les forces retardatrices empêchent ou diminuent le mouvement de ces mêmes corps ; et en général on appelle ces forces des puissances quand elles sont capables de produire un certain résultat, et des résistances lorsqu'elles s'opposent à l'accomplissement de ce résultat ; et la même force peut être une puissance ou une résistance, selon le cas.

Cependant presque toujours on ne peut reconnaître la manière dont les forces se trouvent toutes formées ; on ne peut voir, de prime abord, que ce sont chacune la réunion ou la résultante d'un grand nombre de très-petites

actions attractives ou répulsives, c'est-à-dire un faisceau de forces infiniment petites, les seules qui soient permanentes dans l'universalité de la création, et qui, par leurs actions simultanées, composent toutes les forces petites et grandes; car ces actions simultanées sont celles qu'exercent les molécules des corps les unes sur les autres; et c'est de ce sujet dont il s'agit ici au point de vue mécanique.

Mais quoique les forces se conçoivent par les résultats qu'elles donnent, leur nature est inconnue et toutes les recherches faites dans le but de la connaître sont restées infructueuses. Les géomètres n'en ont pas moins posé tous les principes de la mécanique rationnelle; attendu que ces principes n'exigeaient aucunement cette connaissance; et il leur a suffi que les forces se soient révélées à eux par le mouvement qu'elles impriment aux corps, par les effets qu'elles produisent, et par les lois de leur action, pour qu'ils soient parvenus à calculer toutes les circonstances de mouvement des corps ou des machines.

Après avoir observé et étudié les faits, ils ont d'abord considéré comme extrêmement probable les deux résultats que voici: 1° les corps sont composés d'un grand nombre d'éléments nommés molécules, dont les dimensions sont insensibles et dont les distances quoique également imperceptibles pour nous sont beaucoup plus considé-

rables ; 2° les mouvements des corps sont dûs à des actions appelées forces, que les molécules exercent les unes sur les autres.

Il suit de là, évidemment, que l'action attractive ou répulsive d'une molécule, *dont les dimensions sont insensibles*, puisqu'elles correspondent à la dernière limite de la division de la matière, *ne peut être que l'énergie d'une force infiniment petite*, et qu'une force très-appréciable par ses effets ne peut être que la somme d'un grand nombre d'énergies pareilles chacune à l'énergie précédente qui attire ou qui pousse.

Mais le résultat de l'action d'une force doit être considéré, en mécanique, sous deux aspects différents : dans le premier la force pousse la masse d'*un corps qui ne peut se mouvoir*, parce qu'un obstacle qu'elle ne peut surmonter s'y oppose ; alors l'effet de cette force se réduit à une simple pression ou à un effort de compression ou d'extension que l'on mesure au moyen d'un instrument que l'on nomme peson, indiquant un certain nombre de fois l'unité de poids ou le kilogramme ; dans le second aspect la force exerçant son action sur la masse d'*un corps qui cède*, l'effet de la force est de produire le mouvement du corps poussé par un effort qui est mesuré ici par le produit de la masse du corps et de l'accélération de vitesse qu'elle a reçue. C'est ce produit que l'on appelle *quantité de mouvement*, et qui fait

connaître l'énergie de la force ; et c'est dans ces conditions que la force est accélératrice, parce que le mouvement du corps est le résultat de l'action de cette force. Mais quand c'est la pesanteur qui communique le mouvement au corps, ce produit, provenant alors d'un cas particulier où la vitesse de ce corps est égale à l'intensité de la pesanteur, devient égal au poids absolu du corps mesurable par l'unité de poids, déduite de la gravité prise dans le lieu même où le corps acquerrait l'accélération de vitesse imprimée, après la première seconde de chûte ; et dans ce cas seulement la quantité de mouvement est égale à ce poids absolu.

On conçoit donc que les forces sont du domaine de la *science de l'équilibre* ou de la *statique*, quand elles exercent de simples pressions, sans que le mouvement des corps s'ensuive ; et du domaine de la *dynamique* ou de la *science du mouvement*, lorsque ces mêmes forces transmettent le mouvement à ces corps. Conséquemment il ne s'agit pas tant de savoir, pour distinguer une force motrice, si la force pousse ou tire un corps avec une intensité de 25, 50 ou 100 kilogrammes, etc., mais bien de connaître la masse de ce corps et la vitesse que cette force lui communique, pour en faire le produit et déterminer ainsi l'effort qui fait connaître l'énergie de la force.

Mais la science du mouvement dont les formules générales doivent donner partout sur la terre les mêmes résultats, aussi bien aux pôles qu'à l'équateur, exige que l'unité qu'il faut employer, pour mesurer la masse d'un corps ou la quantité de matière qu'il renferme, doive être telle que rien ne puisse l'altérer : *ni la force centrifuge, ni l'aplatissement de la terre ;* car l'unité de poids, le kilogramme, adoptée dans le système métrique, ne peut convenir pour cet objet, parce que cette unité décroît des pôles à l'équateur proportionnellement à l'intensité de la pesanteur, qui est variable à la surface de la terre ; d'ailleurs les autres unités de poids obtenues de la même manière sont dans le même cas ; c'est à la grandeur de la vitesse de rotation et à la forme ellipsoïdale du globe terrestre qu'est dû le décroissement de cette intensité.

Voici une courte digression qui explique la variation de la pesanteur dans chaque lieu d'un méridien terrestre, et qui fait connaître avec précision à quoi est égale partout, sur le globe, la masse d'un corps malgré cette variation. Celle-ci provient de deux causes : d'une part, des 22 kilomètres de différence qui existent entre le demi-grand axe et le demi-petit axe de l'ellipse, que l'on conçoit en coupant la terre par un plan suivant un méridien ; attendu que, d'une part, les corps situés aux pôles sont plus près

de 22 kilomètres environ du centre de la terre, où l'on admet que sa masse est concentrée, que les corps placés à l'équateur ; par conséquent ceux qui sont aux pôles sont plus fortement attirés que ces derniers, et l'on remarque ainsi que l'intensité de la pesanteur augmente avec la latitude, ou de l'équateur aux pôles ; et d'autre part, la force centrifuge diminuant aussi l'intensité de la pesanteur depuis les pôles, où la force centrifuge est nulle, jusqu'à l'équateur où elle est à son maximum de puissance, réduit cette intensité de $\frac{1}{342}$; laquelle l'étant déjà de $\frac{1}{363}$ par l'effet de la forme de la terre, se trouve diminuée à l'équateur de $\frac{1}{176}$ de son intensité, ou de la somme :

$$\frac{1}{363} + \frac{1}{342}.$$

La pesanteur étant aux pôles de $9^m,84$, à Paris de $9^m,81$ et à l'équateur de $9^m,78$, on reconnaît ainsi expérimentalement qu'elle est en effet variable, et qu'elle augmente avec la latitude. Conséquemment, le poids qui n'est que la réunion des actions infiniment petites de la pesanteur est aussi variable, et ne peut convenir pour mesurer rigoureusement la quantité de matière qu'il y a dans un corps.

Il fallait donc trouver une mesure qui ne pût varier en un lieu quelconque de la surface de la terre ; et c'est par des expériences qui furent faites sous différentes latitudes, en déterminant en chaque lieu le poids d'un corps et la vitesse que la pesanteur imprime à ce corps dans le vide, après la première seconde de mouvement, que l'on est parvenu à cette mesure, en remarquant qu'en chaque lieu le poids de ce corps divisé par cette vitesse donne un quotient partout le même ; et c'est ce quotient que l'on a pris pour la masse de ce corps.

Ainsi, par exemple, un corps quelconque pris au hasard pèse à l'équateur $350^{k},92$, à Paris 352^{k} et aux pôles $353^{k},08$; et l'intensité de la pesanteur dans chacun de ces lieux est respectivement de $9^{m},78$, $9^{m},81$ et $9^{m},84$; il y a donc, pour un si minime poids et pour le même corps, une différence de $2^{k},16$ entre les actions de la pesanteur réunies sur ce corps, d'abord à l'équateur puis aux pôles.

Mais si au lieu du poids on prend la masse du corps pour le nombre de molécules qu'il renferme, il n'y a plus de différence, la masse du corps est la même partout. En effet, si l'on divise chacun de ces trois poids par l'intensité correspondante de la pesanteur, on trouve que la masse de ce corps est en chacun de ces lieux de :

$$35.88 \left\{ = \frac{353^{k}.08}{9^{m}.84} = \frac{352^{k}}{9^{m}.81} = \frac{350^{k}.92}{9^{m}.78} \right\}.$$

Conséquemment, c'est la masse des corps que l'on considère en dynamique, et non leur poids qui est variable ou change d'un parallèle à l'autre : afin que des erreurs de calcul fort graves ne puissent se produire, que le même problème résolu aux pôles et à l'équateur conduise à des résultats identiques, et que les formules de cette science aient la plus grande généralité.

L'unité de masse pour chaque lieu : aux pôles, à Paris et à l'équateur, est facile à trouver en y prenant un corps d'un poids égal, en kilogrammes, au nombre de mètres et fraction de mètre contenus dans l'intensité de la pesanteur dans chaque lieu, et en divisant le poids par le nombre de mètres on trouve partout 1 pour quotient, ou l'unité de masse qui vaut évidemment autant de kilogrammes et fraction de kilogramme qu'il y a de mètres et fraction de mètre dans l'intensité de la pesanteur du lieu où le corps a été pesé. Ainsi :

$$\frac{9^{k}.84}{9^{m}.84} = \frac{9^{k}.81}{9^{m}.81} = \frac{9^{k}.78}{9^{m}.78} = 1.$$

Le poids du corps étant représenté par P, sa masse par M et l'intensité de la pesanteur ou la

gravité par *G*, on fait usage de ces lettres dans les calculs qui se rapportent à la dynamique, et l'on pose :

$$M = \frac{P}{G}, \text{ d'où } P = M.G.$$

Ces deux égalités donnent : la première, la masse du corps quand le poids et la gravité sont connus, et la seconde, le poids du corps lorsqu'on a déjà numériquement la masse et la gravité. C'est donc $\frac{P}{G}$, ou le rapport du poids à la gravité, qui mesure la masse d'un corps.

Cette digression nécessaire pour être fixé sur un point important de la science du mouvement étant achevée, la suite sur les forces est reprise au même point où elle a été interrompue. La mécanique industrielle, ou la science du travail des forces, comme cela a été dit plus haut, considère les forces accélératrices comme des puissances et les forces retardatrices comme des résistances. Quelques-unes de ces forces, suivant le cas, sont des puissances ou des résistances, l'une ou l'autre ; tandis que certaines forces sont continuellement des puissances, et d'autres toujours des résistances, sans alternative.

Les causes auxquelles on attribue les forces accélératrices sont naturelles ou artificielles : *la*

pesanteur, la chaleur solaire, la pression atmosphérique, le mouvement de rotation et les organes musculaires des animaux et de l'homme sont des causes naturelles ; *la poudre à canon, les ressorts de toutes sortes produits par l'industrie, et le calorique développé par les combustibles* sont des causes artificielles ; toutefois tant que le calorique engendré par la chaleur solaire et par celle des combustibles est considéré comme la cause de la répulsion moléculaire.

Les causes d'où naissent les forces retardatrices sont aussi naturelles ou artificielles : *la pesanteur, la cohésion, l'adhésion ; l'inertie de l'air, des liquides et des solides ; la pression atmosphérique, le mouvement de rotation et les frottements* sont des causes naturelles ; *le jet des projectiles, le jet de l'eau lancée par les pompes à incendie, l'ascension de l'eau dans les pompes et les tuyaux, l'élévation des poids et divers matériaux employés dans les constructions élevées, et la roideur des cordes* sont des causes artificielles.

Lorsque la pesanteur découverte par Newton, qui fit connaître au monde savant *que toutes les molécules de matière s'attirent en raison directe de leur masse et en raison inverse du carré de leur distance* ; lorsque la pesanteur, comprise dans la grande loi générale de l'attraction, exerce sa puissance sur les corps, la terre attire à elle toutes les molécules intégrantes de ces corps,

tout comme si chacune d'elles était isolée, par conséquent autant d'actions que de molécules; et ce n'est que la somme de toutes ces actions de la terre sur les molécules des corps qui est la force proprement dite ou la résultante de toutes ces actions, formant le poids absolu de chaque corps; et c'est ainsi que toutes les forces sont composées. Ces actions étant infiniment petites, puisque la masse de chaque molécule est aussi infiniment petite, et que chacune de ces actions est proportionnelle à la masse d'une molécule ; ces actions, dis-je, sont appelées *forces élémentaires* et considérées comme étant égales entre elles.

Quand *le vent, l'atmosphère, la vapeur d'eau, l'air sur-chauffé, la poudre à canon,* pressent ou poussent un corps qui cède à leur action, comme par exemple les ailes d'un moulin à vent, les voiles d'un vaisseau, le piston d'une machine à vapeur, celui d'une machine atmosphérique, le piston d'une machine à air chaud et le boulet de canon, l'effort total communiqué à chacun de ces corps devenus des récepteurs est plus ou moins considérable, selon que la surface des dits corps pressés par ces agents est aussi plus ou moins considérable ; et ce n'est encore que la somme de tous les produits infiniment petits qui est la force proprement dite, la résultante de toutes les forces élémentaires ; ces produits s'obtiennent en multipliant la pression ou la tension

moyenne du gaz, par chacun des éléments infiniment petits de la surface pressée.

La force d'un individu quelconque n'est pas autrement formée que les précédentes. En effet, lorsque par exemple les organes musculaires du cheval, du bœuf ou de l'âne agissent comme forces motrices, en tirant sur un corps ou sur un appareil *ad hoc* pour recevoir favorablement leur action, l'effort maximum que l'animal exerce ne prend point naissance dans un seul endroit de son corps, tous les muscles ensemble, chacun pour sa part, contribuent à l'action totale de l'individu, et ce n'est encore que la réunion de tous les petits efforts musculaires, formant l'ensemble des fonctions musculaires, qui donne la force motrice, la résultante développée par l'animal. Mais ce n'est que subséquemment qu'on a adopté, après de nombreuses expériences, un effort moyen exprimé en kilogrammes pour chacun des individus dénommés ci-dessus.

On pourrait encore prolonger ces considérations sur la formation des forces, mais elles ont suffisamment démontré que toutes les forces en général ne sont réellement chacune que la résultante d'un grand nombre de forces élémentaires, qu'il n'existe nulle part de forces faites d'une seule pièce, et que l'on prend les résultantes pour des forces naturelles. L'innombrable quantité de forces différentes, toutes formées, que

l'industrie prend à son service, en est une preuve évidente. Toutes ces forces ne sont que les résultantes d'un nombre plus ou moins considérable de forces élémentaires ; car autrement on ne pourrait se rendre compte de cette grande diversité dans l'énergie des forces, qui seraient alors toutes faites, et que l'on prendrait comme on prend un nombre dans la table de Pythagore. D'ailleurs, l'intensité des forces se calcule, ce qui prouve qu'elles peuvent être excessivement petites ou grandes.

Les forces accélératrices ayant pour cause la pesanteur sont les eaux qui descendent, comme les courants d'eau, les rivières et les fleuves servant de routes fluviales aux barques du commerce ; comme par exemple la Mayenne, la Sarthe, la Loire, la Seine, le Rhône sur lequel on a établi des roues hydrauliques pendantes ; sont les eaux qui tombent formant les chûtes petites et grandes, sous lesquelles on place des roues de côtés, des roues à augets, des turbines, etc., pour faire fonctionner de nombreuses usines de toutes sortes ; et sont les corps pesants qu'on élève pour les abandonner ensuite à l'action de la pesanteur, afin de pouvoir communiquer aux grosses horloges le mouvement qui leur est nécessaire, ou pour enfoncer des pieux dans le sol qui doit recevoir une fondation considérable en maçonnerie. Ces forces sont proportionnelles,

dans un cas, au poids du corps qui descend sans impulsion acquise, ou du liquide agissant par son poids ; et dans l'autre cas, elles sont proportionnelles à la quantité de mouvement du corps quand il agit en vertu de son impulsion ; c'est-à-dire à la masse du corps, solide ou liquide, multiplié par la vitesse qu'il possède.

Les forces accélératrices engendrées par la chaleur solaire sont les courants d'air lents ou rapides, les vents dont l'impétuosité soulève les flots de la mer et se fait sentir fréquemment sur les divers points du globe terrestre. Ce sont les vents qui font tourner les ailes des moulins à vent et courir sur mer les vaisseaux de toutes les nations maritimes. Ces forces agissant par impulsion sont proportionnelles à la quantité de mouvement, c'est-à-dire à la masse de l'air choquant ou poussant les ailes, multipliées par sa vitesse à l'instant où elle rencontre ces dernières.

Les forces accélératrices dues au poids de l'atmosphère sont celles qui font monter l'eau dans les pompes aspirantes, et celles qui poussent le piston de certaines machines, dans le cylindre desquelles on fait le vide au moyen de la vapeur d'eau à 102 degrés de température et que l'on condense ensuite ; ces machines étant mues par une partie de la pression de la colonne d'air, qui entoure la terre de toute part, sont appelées machines atmosphériques de Newco-

men ; elles ont pris naissance en 1698 avant l'emploi de la vapeur d'eau comme force motrice. Ces forces sont proportionnelles à la pression de l'air, correspondante au degré de vide produit par la condensation de la vapeur dans le cylindre, multipliée par la surface du piston.

Les forces accélératrices qui prennent naissance avec le mouvement de rotation, sont celles dont l'action est d'éloigner les corps libres du centre autour duquel ils tournent. Un convoi de chemin de fer peut dérailler en parcourant une courbe avec une vitesse considérable ; une voiture peut être renversée en tournant rapidement dans une courbe brusque ; une meule en grès tournant vivement dans l'eau lance cette eau à une grande distance. Dans la turbine Fourneyron, la force centrifuge s'ajoute à la puissance de la chute d'eau. Les forces centrifuges proviennent de l'inertie de la matière, dont la tendance est de faire décrire une ligne droite aux corps assujettis à tourner autour d'un axe. Ces forces accélératrices sont proportionnelles à la quantité de mouvement due à l'inertie, multipliée par le rapport de la vitesse au rayon de courbure.

Les forces accélératrices presque instantanées produites par la poudre à canon sont celles qui détruisent par la mine les rochers, les forteresses ; font sauter les vaisseaux de haut bord et lancent toutes sortes de projectiles au moyen

des armes à feu. Ces forces sont proportionnelles à la pression ou tension moyenne du gaz développé par l'inflammation de la poudre, multipliée par l'aire de la section du projectile lancé.

Les forces accélératrices provenant des organes musculaires sont celles que développent les hommes, les chevaux, les mulets, les bœufs, etc., quand on les fait agir : les hommes sur des manivelles, des brouettes, des roues à chevilles, des pioches, etc. ; les animaux sur les brancards et les palonniers des voitures, des manèges, des charrues, etc. Ces forces sont proportionnelles à l'effort moyen que peut faire chaque individu d'espèce différente, multiplié par le nombre d'individus attelés.

Les forces accélératrices engendrées par les ressorts de formes diverses sont celles qui font agir, par la réaction moléculaire de certains corps, tels que le bois de frêne et les aciers disposés pour produire cet effet : les pièges à loup, à renard, etc. ; les tournebroches, les pendules de cheminée et les montres de poche ; et celles qui tiennent les voitures suspendues pour atténuer les secousses, et font fonctionner certains outils appelés tours, que l'on emploie pour façonner les bois. Les ressorts les plus répandus sont en arc pour les voitures et les tours pour tourner les bois ; sont en spirale pour les montres, les pendules et pour d'autres machines beaucoup

moins précises. Les ressorts destinés à la chronologie sont en spirales gradués dans leur épaisseur, de façon que leur puissance soit la même au commencement comme à la fin de l'enroulement du ressort. Ces forces dépendant de l'épaisseur et de la longueur du ruban métallique enroulé sur lui-même, on trouve des ressorts pour tous les efforts au-dessous de vingt kilogrammes environ. Conséquemment, il faut autant de ressorts que l'on a d'efforts différents à exercer. Cependant on peut réunir sur un axe commun plusieurs forts ressorts pareils, et obtenir ainsi une plus grande force motrice.

Les forces accélératrices auxquelles donne naissance le calorique, fourni par les combustibles quand ils brûlent sous une chaudière, pour donner de la vapeur d'eau ou chauffer des gaz, sont celles qui poussent les pistons des machines à vapeur, petites et grandes, construites sur toutes les formes et composant aujourd'hui des appareils innombrables les plus variés : en machines de bateaux à vapeur, en machines fixes, en locomotives et en locomobiles ; et sont celles qui font mouvoir le piston des machines à air chaud de *Stirling* et d'*Ericson*, ressemblant beaucoup aux machines à vapeur. Le calorique produit l'expansion de la vapeur et de l'air chaud, en s'associant à leurs molécules et en développant ainsi des forces qui luttent sans cesse contre les parois des

vases qui renferment ces corps gazeux. Ces forces sont proportionnelles à la tension ou pression effective de la vapeur ou de l'air chauffé, multipliée par la surface du piston.

L'affinité qui est une *force attractive moléculaire*, n'exerçant son action que quand les molécules sont justaposées, produit la *combinaison chimique* des corps entre les molécules hétérogènes, et la *cohésion* mécanique des corps entre les molécules homogènes. Conséquemment l'affinité, chimiquement parlant, est une puissance universellement répandue : la composition des aérolithes tombés sur la terre est conservée pour en témoigner.

Mais l'affinité entre les corps solides hétérogènes produisant la cohésion mécanique de leurs molécules, de la même manière que cette cohésion se produit entre les molécules d'un même corps solides homogènes, l'*affinité* et la *cohésion* sont pour la mécanique deux résistances de même nature, quand il faut avec des outils travailler, désagréger, séparer les molécules de ces corps. Les résistances des métaux et des alliages sont chacune proportionnelles au nombre de molécules enlevées par l'outil dans une seconde, quand on les travaille, multiplié par un coefficient qui dépend de la nature du métal, de sa température et du genre de désagrégation qu'on lui fait supporter. Ces mêmes résistances, comme

celles de tous les autres corps solides, sont aussi anéanties par la chaleur dans les fourneaux de fonderies.

Les forces retardatrices ou les résistances que fait naître l'état compacte des corps solides, sont celles qu'il faut vaincre dans l'industrie pour détruire la *cohésion* et l'*adhésion* de leurs molécules ; parce que ces corps ne peuvent être pénétrés, entamés, divisés, broyés, etc., sans qu'on fasse usage d'outils, d'instruments de travail de toutes sortes, comme ceux que l'on emploie dans les arts, soit pour les métaux et les alliages, parmi lesquels il faut compter les aciers et les fontes de fer ; soit pour les pierres, les marbres, les granits, les porphires, etc. ; soit enfin pour les grains, le blé, les graines diverses, y compris les graines oléagineuses, les garances, les olives, les plantes sèches industrielles, etc.

Les métaux et les alliages sont martelés, laminés, découpés, forés, allésés, rabotés, etc. ; les pierres, les marbres, les granits, etc., sont sciés, taillés, polis, etc. ; les graines, les garances, les grains, le blé, etc., sont moulus, broyés, triturés, pulvérisés, etc.

La résistance moléculaire que les métaux opposent est considérable, quand on veut les marteler ou pilonner ; elle est proportionnelle à la surface qui s'imprime dans le métal froid ou incandescent, multipliée par un coefficient qui

dépend de la nature du métal et de la température à laquelle on les martelle ; ce coefficient exprimant la résistance qu'opposerait un mètre carré de la même matière soumise, dans les mêmes circonstances, au choc d'un marteau ou d'un pilon.

La résistance moléculaire qu'il faut vaincre pour découper les métaux à la cisaille, est proportionnelle à la surface découpée dans un coup de cisaille, multipliée par un coefficient dépendant de la nature du métal et de la température à laquelle on le découpe.

La résistance moléculaire qu'il faut surmonter pour percer les métaux au poinçon, est proportionnelle à la surface enveloppe du cylindre enlevé par l'outil, multipliée par un coefficient qui dépend de la nature du métal et de la température à laquelle on le perce.

La résistance moléculaire que l'on doit détruire pour alléser ou raboter les métaux, est proportionnelle à la surface de l'outil aux prises avec la matière, multipliée par un coefficient dépendant de la nature du métal.

Pour fixer les idées sur la grandeur de ces coefficients, je donne 8.206.000 kilog., celui qui a été déterminé par expérience, pour percer au poinçon le fer en feuilles de diverses épaisseurs et chauffé au rouge-brun ; ainsi que, 4.249.000 kilog., le coefficient qui est employé pour percer

à froid, à la température ordinaire, le plomb laminé.

Tous les coefficients dont il est parlé ici, comme ceux qui viennent à la suite, ne peuvent être déterminés que par des expériences rigoureuses, faites sur chaque matière en particulier et pour chaque température, et rapportés au mètre carré de surface ou au kilogramme ; au moyen desquelles on peut connaître, soit directement, soit à l'aide des appareils dynamométriques, le travail mécanique nécessaire pour exécuter chacune des opérations indiquées ci-dessus ; alors de ce travail on déduit l'effort ou la force nécessaire pour travailler la matière, au moyen du chemin parcouru par l'outil ou par cette matière même, dans une seconde.

La résistance moléculaire des métaux et des alliages mis en barre joue un rôle considérable dans l'industrie ; leurs résistances à *la compression*, à *la flexion*, à *la traction* et à *la torsion* sont indispensables dans la construction, sans elles les machines petites et grandes ne seraient pas possibles. Ces résistances sont données par des formules qui permettent de les déterminer, d'après le coefficient d'élasticité du métal employé, dans chaque cas, et les dimensions de la barre de fer, de fonte, etc.

Les résistances moléculaires des pierres calcaires, des marbres, des granits, etc., que ren-

contrent les ouvriers lorsqu'ils les façonnent, pour leur donner la forme que l'architecte ou le statuaire a fixée, sont celles que l'on détruit quand on attaque ces corps avec la scie à sable, les outils du tailleur de pierre, ceux du statuaire et les outils de polissage qui finissent le travail. Généralement ce sont les forces musculaires de l'homme qui désagrègent ces pierres diverses, sans qu'il soit possible de déterminer l'intensité de ces résistances, sauf celle qu'anéantit la scie en travaillant mécaniquement.

Les résistances moléculaires qu'opposent le blé, les grains, etc., quand on les réduit en farine en les moulant sous des meules horizontales en silex, produisant de la mouture à l'anglaise, sont proportionnelles au nombre de grammes de grains moulus dans une seconde, multiplié par un coefficient qui dépend de la nature du grain et de son degré d'humidité. Pour le blé et selon cette mouture, sous des meules de $1^m,333$ de diamètre et d'un poids chacune de 1400 à 1500 kil., faisant 120 tours par minute, ce coefficient est égal approximativement à 1500 ; la vitesse de la meule courante étant de $5^m,58$ aux deux tiers du rayon, pour produire 28 grammes de farine par seconde.

Les résistances moléculaires qu'il faut vaincre pour écraser et mettre en pâte les graines oléagineuses, sous deux meules verticales en granit,

sont proportionnelles au nombre de grammes de graines broyées dans une seconde, multiplié par un coefficient qui dépend de la nature de la graine. Pour mettre en pâte la graine de colza jetée sous des meules de $2^{m},25$ de diamètre, d'un poids chacune de 4000 kilog. environ, en faisant 13 tours par minute, le coefficient doit être égal à peu près à 4700 ; la vitesse des meules étant au milieu de leur épaisseur de $1^{m},53$. Ainsi, l'effort constant exercé par ces meules, pour écraser dans une seconde 1 gramme de graines de colza, est égal à $0^{k},001 \times 4700 = 4^{k},70$; et pour en broyer 32 grammes dans le même temps, c'est-à-dire $115^{k},20$ par heure, l'effort ou la résistance de 32 grammes de graines de colza est donnée par $0^{k},032 \times 4700 = 150$ kilogrammes.

Les résistances moléculaires qu'il faut anéantir pour triturer les racines étuvées des plantes industrielles, sous des meules verticales en calcaire, sont proportionnelles au nombre de grammes de racine broyée de l'une de ces plantes, multiplié par un coefficient dépendant de la nature de la racine et de son degré de dessiccation. Pour écraser et pulvériser *deux grammes soixante-dix-huit centièmes de gramme* de racine de garance, sous une meule de $1^{m},32$ de diamètre, d'un poids de 1200 kilog. et faisant 21 tours par minute, on doit prendre ce coefficient égal environ à 25200 ; la vitesse de la meule étant de $1^{m},42$ au milieu

de son épaisseur. Conséquemment, l'effort constant exercé par la meule pour triturer, pulvériser en poudre impalpable le nombre de grammes 2,78 de garance par seconde, ou 10 kilogrammes par heure (c'est ce que produit ordinairement une meule), est égal à $0^k,00278 \times 25200 = 70^k,05$.

L'adhésion est une force attractive mutuelle de deux corps solides quelconques ou d'un plus grand nombre de corps assemblés intimément, et qu'il faut aussi vaincre dans l'industrie ; elle exprime l'union qui se manifeste, dans une certaine proportion, entre deux ou plusieurs surfaces dressées mises en contact. L'adhésion, physiquement parlant, est une puissance qui unit deux ou plusieurs corps formés de matière homogène ou hétérogène ; mais pour la mécanique industrielle, c'est une résistance qui s'oppose à la séparation des corps. Les enduits tels que les colles, la glu marine, les ciments, etc., interposés entre les surfaces de plusieurs corps qui sont parfaitement ajustées, augmentent considérablement l'adhésion. Les forces retardatrices dues à ce phénomène de physique proviennent de la liaison intime que contractent entre eux beaucoup de corps solides : tels que les bois de toutes sortes tirés des grands végétaux, dont les fibres sont liées entre elles par l'adhésion et la sève, qui produit l'effet d'une colle ; les assem-

blages que l'on unit dans l'art de la menuiserie par l'adhésion et les colles ; la plupart des substances minérales qui s'agglutinent et s'associent, comme les minerais divers et les conglomérats de toutes sortes, par l'adhésion et les ciments naturels que l'on trouve partout dans le sol. Ces résistances provenant de l'adhérence naturelle et de celle qu'ajoutent les colles et les ciments, s'opposent à la division des corps précités, et sont vaincues par la scie à bois, le tour, le riflard, etc., pour les bois divers, et par le choc en broyant, dans des bocards, les minerais de fer, de cuivre, etc., et les conglomérats, afin de pouvoir les réduire en métal pur.

Les résistances que l'on éprouve pour travailler les bois durs et tendres sont proportionnelles à la partie de la surface de l'outil aux prises avec la matière, multipliée par un coefficient dépendant de la nature du bois et de sa dureté. Les résistances moléculaires à *la compression*, à *la flexion*, à *la traction* et à *la torsion* des bois, sont d'un usage très fréquent. Les piliers, les pilots, les poutres en bois sont généralement préférés à tout autre corps pour la construction des bâtiments. Des formules, comme celles qui ont été obtenues pour le fer et la fonte, permettent aussi de connaître ces résistances, d'après les dimensions des pièces et le coefficient d'élasticité de l'essence du bois employé.

Les résistances qu'il faut détruire pour écraser les minerais et les conglomérats, sont proportionnelles au nombre de grammes de ces substances dégagées de leurs impuretés, produits dans une seconde, multipliée par un coefficient dépendant de la nature du minerai ou du conglomérat.

On sait déjà, par ce qui a été dit plus haut, qu'on ne peut rien préjuger de la valeur numérique de chacun des coefficients ; quelques-uns ont été fixés et il est à désirer qu'ils le soient tous rigoureusement, afin que l'on puisse former de tous ces coefficients, une fois trouvés, un tableau qui permettrait d'abréger les calculs et de résoudre simplement un très-grand nombre de problèmes relatifs à la mécanique industrielle.

On ne manquera pas d'observer que toutes les résistances moléculaires à vaincre ne sont point là, il s'en faut de beaucoup ; car elles sont innombrables ces forces. Je pourrais ajouter aux précédentes les résistances qu'il faut surmonter pour façonner les matières textiles, telles que chanvre, lin, laine, coton, soie, etc., que l'on file de toutes les grosseurs, pour produire mécaniquement tous les fils et tous les tissus, y compris les draps, qui vont alimenter les marchés de toutes les nations.

Les forces retardatrices que la pesanteur oppose aux forces accélératrices, sont celles que rencontrent la bombe ou l'obus et tous les corps

lancés de bas en haut, en s'élevant au-dessus du sol par l'action de la poudre ou l'action de toute autre cause ; l'eau en montant dans les tuyaux poussée par le piston d'une pompe de compression ; l'eau portée sur les édifices par la pompe à incendie ; le jet d'eau d'un bassin d'agrément, et les matériaux de toutes sortes élevés pour les constructions de toutes natures. Ces forces sont proportionnelles au poids du corps qui monte, augmentées de la résistance de l'air quand la vitesse ascensionnelle est appréciable ; mais si le corps est liquide, comme l'eau par exemple, ce poids est celui du liquide élevé dans une seconde.

Les résistances d'inertie que les corps éprouvent en traversant les milieux formés par *l'air*, *l'eau douce* et *l'eau salée* ; tels que l'atmosphère, les lacs et les mers sont proportionnelles : d'abord à la densité du fluide, à l'aire donnée par la projection du corps en mouvement, sur un plan perpendiculaire à la direction que suit ce corps, puis au carré de la vitesse avec laquelle celui-ci se meut. Les densités sont : pour l'air 1k,293, pour l'eau douce 1000 kil., et pour l'eau de mer 1026 kil. le mètre cube. Ces résistances sont considérables quand le corps en mouvement présente à l'un de ces fluides une grande surface perpendiculaire à la direction susdite ; comme par exemple les vaisseaux de haut bord, les grands convois de chemin de fer, les ballons, etc. Les

oiseaux ne pourraient se transporter d'un lieu dans un autre, si l'air ne résistait point à leurs forces de locomotion. Les bateaux à vapeur et les poissons ne sauraient avancer si l'eau ne leur opposait pas sa résistance d'inertie. Les vaisseaux à voiles, couvrant les mers et les fleuves, surmontent par l'action des vents l'inertie de l'air et celle de l'eau qui est considérable.

Les résistances d'inertie provenant des corps solides sont celles que l'on éprouve, quand on veut modifier, dans un temps plus ou moins long, l'état de repos ou de mouvement de ces corps; et ces forces sont proportionnelles chacune à la quantité de mouvement communiquée ou détruite dans un temps appréciable.

Les résistances d'inertie *ne sont point permanentes*, parce qu'elles cessent avec le mouvement des corps, ou disparaissent lorsque le mouvement devient uniforme. Mais quand un corps passe du repos au mouvement ou vice-versa, il restitue intégralement toute la quantité de mouvement qu'il avait reçue, et rien dans cette alternative n'est ainsi perdu de la force. C'est le rôle propre des volants dans toutes les machines à vapeur ou non munies de manivelles qui, si elles n'étaient point régularisées dans les écarts de leur mouvement de rotation de régime, par cet organe de mécanique indispensable, auraient des

périodes alternatives et successives d'accélération et de retardation.

Les résistances qui ont pour cause le mouvement de rotation, se manifestent toutes les fois qu'un corps, forcé d'entrer par la circonférence d'une roue hydraulique qui tourne rapidement, est obligé, en parcourant la palette courbe de cette roue, d'aller sortir par le centre ; comme par exemple dans la roue hydraulique horizontale à aubes courbes de feu M. le général Poncelet. Cette résistance, en agissant tout-à-fait en sens contraire de la force centrifuge, a la même expression que celle-ci, et par conséquent elle est proportionnelle à la quantité de mouvement, multipliée par le rapport de la vitesse au rayon de la roue.

Les résistances qui naissent avec le glissement des corps posés les uns sur les autres, étant celles que l'on nomme frottement, font partie des résistances passives. Les corps célestes qui parcourent les cieux n'éprouvent point cette résistance de la part de la matière éthérée, au milieu de laquelle ils se meuvent avec une énorme rapidité. Aucune machine sortie des mains de l'homme n'est exempte de frottement, par conséquent le frottement *est inhérent* au mouvement des corps terrestres, On distingue deux espèces de frottements dans les machines : celui d'une surface plane contre une pareille surface, et le

frottement d'un tourillon contre la surface cylindrique de son coussinet. Tout étant dans les mêmes conditions, le premier est plus grand que le second.

Tous les corps sur la terre, dès qu'ils se meuvent ou qu'on les fait mouvoir, ressentent cette résistance qui s'oppose à leur mouvement, soit dans l'air et soit dans l'eau. Mais le frottement le plus important est celui qui se produit entre les corps solides pressés les uns contre les autres par leur poids propre, ou par une force quelconque. Les enduits gras interposés entre leurs surfaces frottantes diminuent sensiblement le frottement.

Les résistances dues au frottement sont indépendantes de l'étendue des surfaces frottantes, et proportionnelles à la pression commune entre les deux corps, dont l'un glisse sur l'autre, multipliée par le coefficient du frottement de première espèce, pour les surfaces planes; et à la pression résultante normale à la surface du tourillon, multipliée par le coefficient du frottement de seconde espèce, pour les surfaces cylindriques. Ces coefficients sont l'un et l'autre le rapport du frottement à la pression; le frottement est la force qu'il faut exercer sur le corps pour le déplacer en le tirant ou en le poussant, ou bien pour faire tourner le tourillon. Ces deux rapports sont variables selon la nature des corps en

contact, le degré de poli et d'onctuosité. Des tables font connaître les valeurs numériques de ces rapports pour chaque cas.

Les résistances produites par la raideur des cordes qui ne peuvent s'enrouler sur une poulie ou sur un tambour, sans absorber une partie de la force motrice, sont chacune, d'après Coulomb, directement proportionnelles au diamètre de la corde élevé à une certaine puissance, multiplié par un coefficient à deux termes, et inversement proportionnelle au diamètre du tambour sur lequel la corde passe ou s'enroule. Ces résistances inhérentes aux cordes sont aussi appelées résistances passives.

Je ne pousserai pas plus loin le dénombrement des forces accélératrices et des forces retardatrices, ce serait fastidieux; quoique cependant beaucoup d'autres forces restent encore à énumérer. Mais il me serait bien difficile de pouvoir les assigner toutes ; car si les forces accélératrices, qui ont la même cause pour origine, sont nombreuses, elles n'en sont pas moins très-limitées quant au nombre de causes différentes qui les produisent. Tandis qu'il n'en est pas de même des forces retardatrices ; parce que celles-ci sont non-seulement aussi nombreuses dans chaque cause, mais encore le nombre de causes produisant les forces retardatrices est beaucoup plus considérable

que le nombre de causes engendrant les forces accélératrices.

Toutes ces forces dont l'énergie de chacune peut être aujourd'hui décuplée, centuplée, etc., par la science et l'habileté d'un constructeur de machines, n'ont pas été de tout temps aussi généralement employées qu'elles le sont de nos jours. Les Egyptiens, ceux qui datent de 5600 ans avant l'ère chrétienne, bien qu'ils aient été très-avancés dans l'art de bâtir des temples, et pu construire de colossaux monuments, dont les ruines étonnent les voyageurs tant leurs dimensions sont grandioses : telles sont, par exemple, les ruines du temple en grès d'*Ombos*, qui montrent encore des pierres d'un seul bloc de 8 mètres de longueur et de $1^{m},50$ d'épaisseur sur chaque face, et qui sont posées sur les chapiteaux des colonnes qui ont 12 mètres de hauteur et 2 mètres de diamètre ; tels sont aussi les obélisques en granit, ou monolithes quadrangulaires de *Luxor*, dont l'un, apporté et érigé à Paris en 1833, a $22^{m},83$ de hauteur et $2^{m},44$ de côté à la base ; telles sont encore les pyramides quadrangulaires des environs de *Memphis*, en calcaire numismate, dont la plus grande a 139 mètres de hauteur et une base de 232 mètres de côté ; les Egyptiens, dis-je, pour établir ces gigantesques monuments, n'ont pu faire usage que des machines simples déjà bien connues par eux.

Ces grands blocs de pierre en grès, tirés des carrières très-éloignées du lieu où l'on érigeait le monument, pourraient encore aujourd'hui être transportés et élevés à de pareilles hauteurs, de la même manière qu'ils l'ont été par ce grand peuple de la plus haute antiquité, qui employait à ces constructions de géant une armée de mercenaires, et faisait usage des machines simples, qui font partie de la statique, que les Egyptiens connaissaient parfaitement. C'est au moyen de rouleaux en bois, de grands leviers et de cordes que ces pierres, de 46,000 kilog. chacune environ, ont été traînées ; et c'est à l'aide de plans inclinés en terre ou sable, faits au fur et à mesure que le temple s'élevait, qu'elles ont été portées à la hauteur de chaque assise.

On comprend aisément que l'on ne peut établir de comparaison, et qu'il y a une différence considérable entre mouvoir une pierre, comme on y parvenait à cette époque si reculée, en la poussant ou en la tirant au moyen de cordes, sur lesquelles on peut mettre autant d'hommes que l'on veut, quelles que soient d'ailleurs les dimensions de la pierre, quand celle-ci est appuyée sur de forts rouleaux, qui la font marcher aussi bien sur un plan horizontal, que sur un plan incliné en pente douce ; entre mouvoir une pierre, dis-je, et donner, comme on le fait aujourd'hui, la vie à une machine, si l'on peut s'exprimer ainsi, qui

fonctionne nuit et jour sans interruption pour transmettre le mouvement à des outils dociles, dont l'objet est de scier, moudre, briser, pilonner, raboter, filer, etc., et travailler automatiquement la matière première, dont on s'était d'avance rendu compte, par le calcul, de la quantité que la machine devait en exécuter dans un temps déterminé.

Si de nos jours de pareils monuments étaient à bâtir, on ferait immédiatement construire *ad hoc :* d'abord des voitures appelées diables pour transporter les grands blocs de pierre ; puis de hautes et puissantes grues à vapeur pour les élever et les poser ensuite ; et le travail s'exécuterait avec quelques hommes seulement, et dans un temps considérablement plus court.

Nonobstant le génie architectural de ce temps si éloigné de nous, et bien postérieurement encore aux Egyptiens, on ne pouvait cependant, même du temps des Juifs, triompher de quelques résistances moléculaires importantes. En effet, on observe que presque toutes les forces accélératrices et les forces retardatrices énumérées plus haut étaient très-peu employées ; tout à peine, à cette époque, de bien faibles résistances moléculaires étaient vaincues par les chétives forces musculaires de l'homme, puisque la Bible qui est bien postérieure à l'emploi des moulins à bras, et qui remonte à 1500 ans avant l'ère

chrétienne, ne fait mention que de ce moulin pour broyer le grain.

Mais bien plus tard un léger mouvement en avant se fit jour, il succéda à cet engourdissement profond ; on entreprit des résistances moléculaires sensiblement plus grandes, auxquelles on opposa les forces musculaires des animaux, qui firent mouvoir, à l'aide de manèges, des moulins plus forts et conséquemment plus résistants. Subséquemment à cette amélioration apportée au travail pénible des mercenaires, qui avaient pour devoir de faire tourner la meule des moulins à bras, quelques rares progrès furent réalisés de loin en loin ; on s'attaqua à des résistances plus importantes, que l'on vainquit au moyen du moulin à vent, qui avait été importé de l'Asie Orientale. Vinrent ensuite quelques machines élévatoires employées à l'irrigation, telles que la *noria*, le tympan de Vitruve, la vis d'Archimède et enfin la roue hydraulique établie par les Romains du temps qu'ils florissaient, laquelle fit tourner des moulins d'une résistance beaucoup plus considérable que celle des précédents moulins. Là s'arrête, à peu près, tout ce qu'ont pu faire, comme machines non perfectionnées, les peuples de l'antiquité qui étaient dépourvus de la science du mouvement.

On peut donc concevoir : d'abord que du temps des moulins à bras l'industrie manufacturière

était nulle, ou du moins tout au plus si elle était à l'état d'embryon, relativement à ce qu'elle est de nos jours, car on se bornait alors à faire seulement de la mouture pour alimenter le peuple ; puisque les générations qui se sont succédé depuis ces temps reculés, ne sont parvenues à construire par une longue routine que quelques défectueux récepteurs, sans posséder aucune règle sûre sur l'art d'établir les machines ; puisque ce n'est qu'au commencement du XVIIIme siècle seulement de l'ère chrétienne que *Parent*, géomètre français, en 1704, a fait le premier, sur la roue hydraulique à palettes planes, une théorie qui a été modifiée depuis ; et qu'il s'est occupé de la détermination de l'inclinaison des ailes des moulins à vent, fixée rigoureusement plus tard par d'autres géomètres.

Les peuples de l'antiquité avaient ainsi, sans aucun principe rationnel, construit quelques machines très-imparfaites, telles que *moulins à bras, manèges mus par les animaux, moulins à manège, moulins à vent, moulins à eau, machines élévatoires* et *roues hydrauliques*, dont les formes nécessaires au maximum d'effet étaient loin d'être réalisées ; et par conséquent ils étaient parvenus à grand peine à faire un usage très-restreint de quelques forces motrices naturelles ; celles qui ont pour causes le système musculaire des animaux, la chaleur solaire et la pesanteur, et à

vaincre mécaniquement la résistance moléculaire des grains seulement, toutes les autres résistances moléculaires, qui doivent être anéanties pour les besoins d'un peuple alors sans industrie, étaient vaincues par les forces musculaires de l'homme.

On comprend ainsi, durant cette longue période, depuis les moulins à bras jusqu'au XVIIIme siècle, que les principes de la dynamique, la source de tous les grands progrès qui se sont accomplis en moins de 150 ans, n'avaient encore pu germer dans l'esprit des savants, qui ont vu le jour pendant cette longue période. Ce sont, depuis *Parent*, dans les arts, des améliorations lentes qui se sont succédé ; des inventions considérables dans la physique, dans la mécanique expérimentale ; et les nombreuses découvertes dans les sciences exactes pendant les XVIIme, XVIIIme et la première moitié du XIXme siècle, faites par une phalange nombreuse de savants de premier ordre, qui ont conduit ces géomètres à former, pièce à pièce, la mécanique rationnelle, englobant tout à la fois *la statique*, *la dynamique*, *l'hydrostatique* et *l'hydrodynamique ;* et enfin, ce sont en dernier lieu, *il y a 50 ans à peine*, les savants travaux de l'illustre feu *M. Poncelet*, général du génie et membre de l'Institut, l'auteur *de la mécanique industrielle*, et c'est aussi la marche excessivement progressive

de la construction mécanique, qui ont provoqué en France, en moins de 40 ans, dans l'industrie que nous avons vu grandir, un progrès tel qu'il serait bien difficile de surpasser aujourd'hui.

Cest donc tout-à-fait au commencement du XVIIIme siècle que l'on rencontre les premiers rudiments de la science du mouvement des corps. La statique ou la science de leur équilibre était connue en partie par les Egyptiens et entièrement par les Grecs ; puisque *Archimède*, le plus grand géomètre de ces temps reculés, 250 ans avant l'ère chrétienne, en en ayant une parfaite connaissance, découvrit les lois du levier à la suite desquelles il disait : « Qu'on me donne un point d'appui et je soulèverai la terre, » et trouva par son génie le moyen d'appliquer à l'hydraulique les propriétés mécaniques de la vis, qui faisait déjà partie des machines simples de la statique. Il inventa ainsi une machine à élever l'eau que les auteurs anciens, *Vitruve*, *Diodore de Sicile* et *Athénée*, avaient appelée *la limace d'Archimède*, et que des géomètres modernes, *Daniel-Bernoulli*, *Euler*, etc., en en faisant la théorie qui n'était pas connue, nommèrent *vis d'Archimède*.

La mécanique industrielle, cette science notre contemporaine, qui n'est au fond que la mécanique rationnelle appliquée au calcul de toutes les machines terrestres, est aujourd'hui la science la plus importante de toutes : par les constructions

considérables de toutes sortes de machines qu'elle a provoquées dans chaque partie de l'industrie ; par l'essor que ces machines ont fait prendre à celle-ci et au commerce ; et par le bien-être qu'elles ont procuré aux nations qui appliquent cette science mixte ; attendu qu'elle permet de calculer, d'une manière sûre et dans tous ses détails, la plus puissante machine quelle qu'elle soit et que l'homme puisse concevoir, pour les besoins des grandes entreprises commerciales et militaires ; et cela avec la même facilité que l'on a pour résoudre un problème d'arithmétique ou de géométrie élémentaire.

Aussi des progrès considérables, rapides dans l'art d'établir et de construire les machines mises au service de l'industrie, dans lesquelles toutes les forces motrices naturelles et artificielles exercent leurs actions, ne tardèrent pas à se manifester. Car tous ici nous nous rappelons que c'est pendant les vingt premières années de ce siècle de progrès industriels, que des bateaux à vapeur d'une force dynamique de 50 à 100 chevaux, qui filaient seulement huit nœuds ou 3 lieues $\frac{7}{10}$ de lieue par heure, commencèrent à sillonner les mers, et que des locomotives de 20 à 25 chevaux traînèrent quelques wagons lourdement chargés. Or, la marche ascendante de ces progrès a été tellement grande, pendant les cinquante dernières

années qui viennent de s'écouler, qu'aujourd'hui il n'y a plus de parité possible à établir entre ce que l'on faisait il y a cinquante ans à peine et ce qui se fait maintenant. De puissantes locomotives de 150 chevaux vapeur emportant plus de trente wagons comblés de marchandises ; de colossales machines de 600 chevaux chacune, accouplées et conjuguées de façon à former des appareils moteurs d'une puissance nominale de 1200 chevaux vapeur, sont de nos jours construites en fonte et fer pour les vaisseaux blindés. L'homme se perd dans ces machines gigantesques, c'est un corpuscule au milieu de ces masses imposantes de fonte et de fer, et qu'il ne peut mouvoir qu'à l'aide d'une autre machine à vapeur de la force dynamique de 12 à 15 chevaux.

On se gardera bien de confondre le cheval vapeur de convention, fonctionnant consécutivement, avec le cheval ordinaire, ne travaillant que dix heures par jour ; parce que ces 1200 chevaux vapeur sont équivalents, comme force dynamique, à 3420 chevaux de trait marchant au pas dix heures par jour, en faisant chacun un effort de 63 kilogrammes, et attelés à des voitures de roulage qui parcourent $0^{m},90$ par seconde. Qu'on se représente donc cette énorme puissance de 3420 chevaux de trait appliquée sur un même point et tirant tous ensemble comme un seul cheval. Ils produiront sur ce point un effort ex-

cessif de 239.400 kilog., en lui faisant décrire un chemin de $0^m,90$ par seconde. Ces 1200 chevaux vapeur sont capables de pousser un vaisseau blindé avec un effort de 11250 kilog., en lui faisant parcourir 8 mètres par seconde, ou 15 nœuds $\frac{1}{2}$ par heure, ce qui est la même chose que 7 lieues $\frac{2}{10}$ de lieue de 4000 mètres.

Le vaisseau *le Tourville*, qui a été mis à l'eau à Toulon en 1876, est d'une longueur à la flottaison de 100 mètres et déplace 5500 tonneaux; il doit pouvoir prendre une vitesse de 17 nœuds ou 7 lieues $\frac{9}{10}$ de lieue par heure, au moyen d'un appareil à vapeur d'une puissance nominale de 1800 chevaux et pouvant développer une *force de 7200 chevaux. Les essais ont donné 17,2 nœuds, c'est-à-dire 8 lieues environ à l'heure.*

Voilà des prodiges qui sont le fruit de la persévérance, des études et du travail de l'homme, qui a établi la science dynamique, et fait construire avec elle les merveilles industrielles. L'homme si frêle dans sa constitution physique est devenu presque un créateur, depuis qu'il s'est assimilé et qu'il a appliqué les sciences chimique, physique, mathématiques et mécanique.

Enfin, je termine ce Mémoire par un dernier mot sur les forces motrices, qui ont leur raison

d'être comme tout ce qui tient au Créateur, pour faire remarquer que, par l'énumération de ces forces faite plus haut et par le simple coup-d'œil jeté dans le passé, *la science du mouvement des corps faisait absolument défaut aux peuples de l'antiquité ;* et que ces forces embrassent sur la terre tout ce que le génie humain a inventé et inventera encore dans les arts mécaniques, comme le calorique et l'attraction universelle embrassent toute la création.

Voici quelques exemples sur l'usage que l'on pourrait faire des coefficients, qui seraient rigoureusement déterminés et dont il est parlé plus haut, pour montrer combien ils faciliteraient le calcul de la puissance dynamique d'un moteur, qui devrait faire mouvoir les machines-outils d'une usine importante quelconque, dont la quantité de matière première qu'elle doit travailler est donnée d'avance :

Quelle serait la force en chevaux vapeur de 75 kilogrammètres chacun, qu'il faudrait employer pour moudre à l'anglaise 15.000 kilog. de blé par 24 heures, ou 174 grammes par seconde ?

$$(0^k,174 = \frac{15000^k}{86400''}).$$

Sachant, par la page 331, qu'une meule à l'anglaise réduit en bonne farine 28 grammes de blé en une seconde, et que pour avoir la résistance moléculaire de ces 28 grammes de blé, il faut les multiplier par le coefficient 1500, on a pour cette résistance un effort constant de

$$42^{k} \ (= 0^{k},028 \times 1500) ;$$

mais si pour 28 grammes il faut vaincre cet effort à chaque instant infiniment petit, pour 1 seul gramme il suffira d'en exercer *un* 28 fois moins grand, et la résistance moléculaire pour un gramme de blé est de

$$1^{k},50 \ (= \frac{42^{k}}{28}).$$

Or, le nombre de grammes de blé à pulvériser étant de 174, dans le cas donné, l'effort continu à produire, pour détruire leur résistance moléculaire, doit être 174 fois plus grand que $1^{k},50$, on a donc

$$1^{k},50 \times 174 = 261 \text{ kilog.}$$

Cette résistance étant rapportée aux deux tiers du rayon de la meule, parcourt $5^{m},58$ par seconde, et le travail mécanique développé par le moteur est ainsi de

$$261^{k} \times 5^{m},58 = 1456^{k \cdot m},38 ;$$

lequel étant divisé par le cheval vapeur, 75 kilogrammètres, donne $19^{ch},42$ chevaux par seconde, pour moudre à l'anglaise 174 grammes de blé dans ce même temps, ou bien 15000 kilogrammes par 24 heures. Prenant le tiers environ de $19^{ch},42$ pour l'ajouter à ce nombre, afin de comprendre les résistances passives du moulin et les résistances des accessoires pour nettoyer le blé et bluter la farine, on obtient

$25^{ch},90$ $(= 19^{ch},42 + 6^{ch},48)$ chevaux vapeur.

Cette usine devrait être composée d'un fort nettoyeur, de plusieurs bluteries et de huit paires de meules rayonnées, dont huit gisantes et huit courantes ; parmi lesquelles deux d'entre elles seraient continuellement à réparer, toutes tour à tour, par un rabilleur attaché au moulin et chargé de tenir les meules en bon état, pour qu'il y en eût toujours six en mouvement.

Quel serait l'effort qu'il faudrait exercer sur une bande de fer de $0^{m},05$ d'épaisseur, chauffé au rouge brun, pour percer au poinçon un trou de $0^{m},10$ de diamètre ? D'après la page 329, on sait que la résistance à vaincre est proportionnelle à la surface enveloppe du trou ou du poinçon, multipliée par le coefficient 8.206.000. Donc, l'effort à faire est donné par le produit suivant :

$$3,1415 \times 0^{m},10 \times 0^{m},05 \times 8.206.000^{k} = 128.834^{k}.$$

Si la bande était de plomb au lieu de fer chauffé, l'effort demandé serait égal à :

$$3{,}1415 \times 0^{m},10 \times 0^{m},05 \times 4.249.000^{k} = 66709^{k}.$$

Ces deux résultats sont à même de montrer la possibilité de pouvoir calculer l'effort nécessaire pour traverser, avec un projectile long, les blindages en fer de 22 centimètres d'épaisseur à la température ordinaire ; le coefficient pour percer le fer froid étant connu.

Quelle serait la puissance dynamique suffisante pour broyer, pulvériser la racine de garance étuvée, pour donner 1000 kilogrammes de poudre par 24 heures ou

$$0^{k},0116 \left(= \frac{1000^{k}}{86400''}\right)$$

par seconde, c'est-à-dire 11,6 grammes ?

Par ce qui a été dit plus haut, à la page 332, on sait que $2^{g},78$, grammes, de cette poudre exigent un effort de $70^{k},06$, qui est donné par ce nombre de grammes, multiplié par le coefficient 25.200 kilog. ; mais si pour $2^{g},78$, il faut exercer un effort de $70^{k},06$, pour 1 seul gramme la résistance moléculaire doit être 2,78 fois plus petite, et pour $11^{g},6$, grammes, 11,6 fois plus

grande que pour 1 gramme. Donc, l'effort constant à produire est égal à

$$\frac{70^{k},06}{2^{g},78} \times 11^{g},6 = 291^{k},18 ;$$

lequel, en parcourant au milieu de l'épaisseur de la meule verticale $1^{m},42$ par seconde, fait un travail mécanique égal à

$413^{k \cdot m},47$ ($= 291^{k},18 \times 1^{m},42$) kilogrammètres,

que l'on divise par 75 kilogrammètres ; et l'on trouve que la puissance dynamique, pour détruire la résistance moléculaire de la racine de garance et obtenir 11,6 grammes de poudre, est égale à

$$5^{c},51 \left(= \frac{413^{k \cdot m},47}{75^{k \cdot m}}\right) \text{ chevaux vapeur.}$$

Augmentant ce nombre du tiers de sa valeur, on a $7^{c},33$ chevaux au moins ; cette addition est pour la part des résistances passives et autres. Cette production de garance, 1000 kilog. par 24 heures, demanderait pour faire un bon travail au moins quatre meules verticales, pulvérisant chacune $10^{k},42$ de poudre par heure.

MÉMOIRE

SUR

LA FORCE VIVE DES CORPS

LU

A L'ACADÉMIE DES SCIENCES

AGRICULTURE, ARTS ET BELLES-LETTRES

D'AIX

En sa Séance du 11 Mars 1875

Par M. PLAISANT, Ingénieur.

J'ai pris pour thème dans ce qui suit la force vive des corps et la définition de cette expression. En mécanique ce que l'on nomme *force vive* est exprimé algébriquement par M. V^2, que l'on traduit littéralement par *la masse du corps multipliée par le carré de la vitesse* ; *M* est la masse et *V* la vitesse.

Cette définition plus facile à retenir et mieux à l'usage de la mécanique, ne fait pas connaître la nature de la force vive. Il résulte de là dans le

langage ordinaire des interprétations qui s'écartent beaucoup de la chose dont on parle.

Les projectiles de toutes sortes lancés par les bouches à feu au moyen de la poudre de guerre ; les grandes masses en mouvement telles que : les vaisseaux de haut bord de l'État, les longs convois des chemins de fer, etc., possèdent chacun une force vive considérable, dont la moitié est la puissance dynamique développée par la force motrice qui a communiqué le mouvement ; laquelle moitié en animant le corps qui était en repos, se combine en quelque sorte avec l'inertie de ce corps, se loge dans sa masse et donne lieu à la force vive dont le corps reste animé.

Cette expression, *force vive*, est employée fréquemment dans le calcul des machines, depuis l'établissement de la mécanique industrielle ; et la force vive s'obtient par la quantité de mouvement M. V, qui a été transmise au corps de masse M, multipliée par la vitesse V que ce corps possède.

La force vive d'un corps, c'est-à-dire M. V^2, divisée par 2, indique aux mécaniciens que la masse d'un corps en mouvement renferme une quantité de travail mécanique, égale à celle qu'a développée la force motrice pour imprimer au corps la vitesse qu'il a acquise.

La quantité de mouvement M. V est l'accumulation, dans la masse M d'un corps, de toutes

les actions répétées successivement d'une force motrice, qui communique la vitesse *V* à ce corps dans un temps déterminé plus ou moins long.

Dans les corps terrestres la force vive subsiste tant que ces corps sont en mouvement, parce que ces corps sont susceptibles tôt ou tard de reprendre le repos.

Dans les corps planétaires, tout aussi bien dans tous les autres corps célestes, la force vive subsiste toujours, puisque ces corps tournent indéfiniment autour du soleil ; sans doute, qu'ils n'éprouvent aucune résistance du milieu dans lequel ils se meuvent.

Ce que l'on nomme *travail mécanique* d'une force motrice : c'est le produit, P. H, d'un effort *P* multiplié par le chemin *H*, que décrit son point d'application dans le sens propre de la résistance à surmonter. Cette force motrice exerce continuellement cet effort sur le corps qui cède à son action, pendant tout le temps que ce corps parcourt le chemin *H*. Conséquemment, pour qu'un travail mécanique soit produit par une force, il faut qu'il y ait nécessairement un chemin parcouru par le point d'application de cette force.

Ainsi, par exemple, quand un corps d'un poids *P* tombe verticalement de la hauteur *H* de trois, quatre, cinq mètres, etc., le travail mécanique développé par la pesanteur qui est ici la force motrice exerçant son action avec l'intensité *P*,

est égal à trois, quatre, cinq fois, etc., ce poids ; mais le résultat étant le produit des kilogrammes *P* par les mètres *H*, exprime des kilogrammètres ; c'est-à-dire *des kilogrammes* multipliés par *des mètres*. De même, lorsqu'une force motrice, quelle qu'elle soit, fait fonctionner, par exemple, une scierie mécanique à lames horizontales, le travail mécanique à produire sur le chassis des lames pour scier une pièce de bois, est égal pour chaque oscillation à *la résistance* qu'opposent aux scies les fibres ligneuses, *multipliée par le chemin horizontal* parcouru par les lames ou par cette pièce, selon que c'est le chassis ou la pièce de bois qui avance, et le produit est toujours des kilogrammètres. *Un kilogramme* multiplié par *un mètre* de hauteur à laquelle on le suppose élevé, donne *un kilogrammètre* ou le travail mécanique, qui sert d'unité pour mesurer la force vive des corps et le travail mécanique développé par les forces motrices.

Aujourd'hui qu'il se produit et se restitue journellement, sur les chemins de fer, des quantités prodigieuses de forces vives, dont les effets sont trop fréquemment désastreux ; aujourd'hui que l'on considère les énormes masses qui courent rapidement sur les rails, telles que les trains formés chacun par une puissante locomotive et une longue suite de wagons lourdement chargés, on sent le besoin d'être fixé sur la nature de la

force vive, prise souvent dans un sens qui n'est pas le sien ; et à moins d'être versé dans la dynamique, on ne sait guère, quand on parle de force vive, ce que signifie cette expression.

Pour bien se pénétrer de la nature de la force vive, je prends l'exemple suivant : un homme durant un temps plus ou moins long, soit cinq minutes, pousse un charriot placé sur un rail horizontal. Ce charriot acquiert un mouvement qui augmente de plus en plus pendant ces cinq minutes. On demande, après ce temps, le travail mécanique développé par la force motrice qui est ici l'action musculaire de cet homme, et l'intensité en kilogrammes de l'effort moyen constant qu'il fait à chaque instant infiniment petit du mouvement accéléré.

De prime abord ne semble-t-il pas qu'il est bien difficile de trouver ce travail mécanique et l'intensité en kilogrammes de cet effort ? Eh bien, non : il suffit de connaître la masse du charriot et de mesurer sa vitesse, à l'instant qu'il est abandonné à l'impulsion qu'il a reçue de cet homme pendant les cinq minutes ; puis de faire le produit de *la masse* par *le carré de cette vitesse* pour avoir sa force vive, et de prendre la moitié de ce produit pour obtenir le travail mécanique. Le charriot étant abandonné à son impulsion, on peut très-bien admettre sans erreur sensible, pendant la première seconde qui

suit l'instant où cet homme a cessé de le pousser, que le charriot se meut d'un mouvement uniforme avec la vitesse qu'il possédait au commencement de cette première seconde. Alors l'espace qu'il franchit ou le chemin qu'il parcourt sur le rail est égal à cette vitesse, et l'effort moyen constant ou le nombre de kilogrammes qui a lancé le charriot, est égal au travail mécanique trouvé, divisé par le chemin qu'il décrit dans la première seconde de mouvement uniforme. Je fais abstraction du très-faible travail mécanique absorbé par le frottement des roues contre les rails, et de celui des essieux contre leurs boîtes. N'est-il pas évident de conclure de là que la force vive est de la nature du travail mécanique, puisque c'est elle qui le fait connaître et qui en détermine exactement la quantité ?

Ainsi, *la force vive est le travail mécanique combiné avec l'inertie d'un corps en mouvement*, et, comme je l'ai déjà dit, elle est représentée par M. $V^2 = 2$. P. H, quand on met à la place de M et V^2 leurs valeurs respectives $\frac{P}{g}$ et $2.\ g.$ H ; c'est-à-dire que la *force vive est aussi égale au double du travail mécanique développé par la force P. qui a mis le corps en mouvement en parcourant le chemin H.*

Comme on a dû le comprendre par cet exemple, l'expression, *force vive*, employée en dyna-

mique ne désigne point une force *ni vive, ni morte, ni même une force permanente*, comme le sont les effets de l'attraction ou de la pesanteur, du calorique, etc., puisque la force se mesure toujours par une unité simple, *le kilogramme*, tandis que la force vive et le travail mécanique se mesurent au moyen d'une unité complexe, *le kilogrammètre*. Donc, on ne doit pas confondre les forces proprement dites avec la force vive. Ce sont *force* et *force vive* deux quantités bien distinctes. Comme on vient de le voir, la première est un effet simple, permanent, donnant des kilogrammes, et la seconde est un effet complexe, accidentel, produisant des kilogrammètres, et exprimant que le travail mécanique est combiné avec l'inertie d'un corps en mouvement.

C'est ainsi que les géomètres l'ont comprise, ceux qui ont vulgarisé cette expression dans la science; attendu que *le mouvement* et *la force vive* étant toujours simultanés ont la même origine: l'un est produit par la force qui pousse le corps, et l'autre par l'inertie de ce corps qui résiste aux actions de la force; que la force vive ne peut subsister que dans la masse d'un corps qui se meut; et qu'un corps en mouvement n'est point une force: c'est un récipient de force vive dans la masse duquel le travail mécanique développé par la force motrice P en parcourant la hauteur H, pour transmettre à ce corps la vitesse V, vient

s'emmagasiner quand la vitesse augmente, ou reste emmagasiné lorsque cette vitesse est toujours la même. De ce que les corps en repos, abstraction faite des mouvements de la terre, ne contiennent point de force vive, tandis que les corps en mouvement, quels qu'ils soient, en renferment tous dans leur masse, il s'ensuit fatalement la restitution du travail mécanique, lorsque la force vive est détruite par un obstacle qui fait reprendre le repos au corps.

On voit donc que la force vive n'est pas une force proprement dite, elle n'est que le double de la quantité de travail mécanique, que la force motrice a transmis à un corps pour le mettre en mouvement; laquelle quantité a été métamorphosée en force vive par l'inertie du corps en passant du repos au mouvement. Mais réciproquement, la force vive est métamorphosée à son tour en travail mécanique par la même inertie du corps, quand celui-ci repasse du mouvement au repos, alors qu'il restitue le travail mécanique que lui avait communiqué la force motrice. Conséquemment, tous les corps de la nature sont des réservoirs de force vive dès qu'ils prennent du mouvement; et la force vive n'est pas proprement une force : c'est une quantité de travail mécanique *dont la moitié* est disponible.

La force vive ne pouvant résider que dans les corps en mouvement, s'accumule dans leur masse

tout comme les eaux pluviales s'amassent dans un réservoir ; et elle abandonne ensuite ces corps au fur et à mesure que leur mouvement cesse, tout encore comme ces eaux quittent le réservoir quand on ouvre la vanne. Cette comparaison de deux phénomènes bien différents, qui ont nonobstant un certaine analogie, est bien propre à faire comprendre l'emmagasinage de la force vive dans la masse des corps qui se meuvent, où elle grandit comme le carré de leur vitesse.

Le rôle que jouent les forces vives est considérable dans la science du mouvement des corps ; le principe des forces vives donne le moyen le plus direct pour calculer les effets des forces, lorsqu'elles agissent sur les corps ou sur les machines, sans qu'il soit nécessaire de tenir compte de la forme de ces corps ni de leur liaison avec ces corps ; puisqu'il suffit de connaître la force vive emmagasinée dans le corps en mouvement, que l'on introduit si c'est de l'eau dans une roue hydraulique qui n'est qu'un récepteur, et de déterminer la force vive qui reste à ce corps quand il quitte le récepteur, après qu'il a transmis à cette roue une partie du travail mécanique dont il est le dépositaire. La différence des deux forces vives, l'une à l'entrée et l'autre à la sortie de la roue, donne la force vive et par suite le travail mécanique dont s'est emparé la roue hydraulique pour vaincre dans l'usine toutes les résis-

tances passives des machines-outils, et surtout celle de la matière première à façonner automatiquement.

On comprend, en général, que les corps, comme l'eau par exemple, les plus propices à la transmission du travail mécanique ne servent que d'intermédiaires aux forces motrices et à la matière première qui leur résiste. Ces corps ainsi placés entre la puissance et la résistance, d'abord l'eau, puis la roue hydraulique, ensuite les appareils de communication de mouvement et enfin les outils opérateurs, se transmettent de l'un à l'autre, de la force motrice à la matière première, le travail mécanique qui produit dans l'usine les transformations de cette matière, qui font l'objet d'une industrie ou d'une fabrication quelconque. Dès lors le principe des forces vives si fécond en mécanique, n'est lui-même que la conséquence du principe général de la transmission du travail mécanique, qui englobe celui des *travaux élémentaires* et par suite le principe des *vitesses virtuelles* démontré dans les traités de mécanique rationnelle.

Pour apprécier l'importance de l'usage que l'on fait de la force vive et du travail mécanique, il est nécessaire de prendre quelques applications de ces deux quantités. Je suppose qu'on veuille porter le désordre, avec des bombes de 200 kilogrammes, dans un grand établissement militaire

situé à 3000 mètres du point où l'on se trouve. On effectue cette opération en développant sur chaque bombe une quantité considérable de travail mécanique, qui est convertie en force vive par l'inertie du projectile que l'on fait ainsi arriver sur cet établissement. C'est au moyen de pièces puissantes d'artillerie que l'on atteint ce résultat; et avec une charge de poudre de guerre déterminée d'avance on peut lancer la bombe avec une vitesse moyenne de 400 mètres par seconde.

Admettant donc que la bombe poussée obliquement de bas en haut par la poudre à canon, monte, descende et arrive à l'extrémité de sa trajettoire avec cette vitesse moyenne; la pesanteur à partir du sommet de cette courbe lui ayant restitué ce qu'elle lui avait enlevé en s'élevant jusqu'à ce sommet, la bombe en tombant sur les bâtiments où son mouvement doit s'éteindre, transmet aux corps qu'elle rencontre *la moitié* de l'énorme quantité de force vive, qui s'est accumulée dans la masse et que voici :

$$M.V^2 = \frac{P}{g} \times V^2 = \frac{200^k}{9,81} (400)^2 = 3.260.800 \text{ kilogrammètres, dont la moitié} \frac{M.V^2}{2} = 1.630.400$$

kilogrammètres est le travail mécanique développé par la poudre, dont les gaz qu'elle a

produits, dilatés par une chaleur excessive, sont ici la force motrice qui a communiqué à la bombe une quantité de mouvement égale à :

$$M.V = \frac{P}{g} \times V = \frac{200^k}{9,81} \times 400^m = 8.152 \text{ kilo-}$$

grammes. Ce travail mécanique, 1.630.400 kilogrammètres, a été converti en force vive durant le temps très-court nécessaire à l'inflammation de la poudre et à l'expansion des gaz.

Il faut remarquer que, pour bien se rendre compte de la grandeur de ces nombres, ce travail mécanique est le même que celui qui serait produit par un corps du poids de 16.304 kilogrammes tombant de cent mètres de hauteur, ou par un poids de 163.040 kilogrammes descendant de dix mètres de hauteur, ou encore par 1.630.400 kilogrammes parcourant verticalement un mètre ; et que tous ces travaux seraient obtenus chacun dans le même temps qu'a mis la poudre pour lancer la bombe.

Quand le projectile ne va pas de prime abord s'enfouir dans la terre, et qu'il est revenu au repos après avoir fait ses ravages, sa force vive est entièrement consommée ; toutefois après s'être convertie, au fur et à mesure, par l'inertie de la bombe, en un travail mécanique égal à la moitié de cette force vive ou à 1.630.400 kilogrammètres qui ont été absorbés par les corps

détruits par le choc du projectile. Cette quantité considérable de travail mécanique, transportée au loin dans la masse de la bombe, pour ruiner de fond en comble tout ce qui fait partie d'un grand établissement, donne une idée des dégâts et des malheurs, sans compter ceux qui proviennent de son explosion, que le tir des bombes peut faire subir à une grande ville assiégée, et de l'usage barbare que l'on fait de la force vive pendant la guerre. A quoi devait-elle ressembler la malheureuse ville de Strasbourg après que les Allemands de 1871 ont eu jeté dans la place leurs 198.000 boulets, obus et bombes?

L'énorme quantité de travail mécanique, emmagasiné dans la masse de ce dernier projectile, ayant été produite presque instantanément, je suppose qu'elle l'ait été dans une seconde. Alors la comparaison de cette quantité avec celle qui est développée par un cheval de trait, dont on peut facilement connaître la force moyenne, permettra d'une manière plus saisissante encore d'apprécier cette énorme quantité de travail mécanique : le cheval de trait de force moyenne développe 63 kilogrammètres par seconde, en travaillant dix heures par jour, et en divisant par 63 kilogrammètres le travail renfermé dans la bombe, on obtient :

$$\frac{1.630.400^{k.m}}{63^{k.m}} = 25.879 \text{ chevaux de trait,}$$

tirant simultanément comme un seul cheval, en faisant chacun un effort de 70 kilogrammes et en parcourant $0^m,90$ durant une seconde. Ce nombre de chevaux ne semble-t-il pas étonnant? Cependant il est exact.

Personne ne pourrait affirmer qu'il n'a jamais éprouvé les effets de la force vive; l'enfant et l'homme en sont animés lorsqu'ils marchent ou qu'ils courent; le cavalier et sa monture en possèdent quand le cheval marche, trotte ou galope; une voiture et ses chevaux en accumulent dans leurs masses dès qu'ils sont en mouvement, et l'on ne doit pas oublier qu'elle augmente comme le carré de vitesse.

Ainsi, par exemple, si l'on prenait, pour simplifier le calcul, deux corps égaux de même masse, mais dont l'un prendrait une vitesse constamment égale à un mètre et l'autre des vitesses successivement égales à 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 mètres, etc., la force vive du premier serait toujours égale à 1, et celle du second corps deviendrait respectivement égale à 1, 4, 9, 16, 25, 36, 49, 64, 81, 100 mètres ou cent fois plus grande, etc.

L'homme, le cheval, la voiture dont il est parlé ci-dessus ne peuvent s'arrêter instantanément, il leur faut un temps plus ou moins long, selon le degré de vitesse acquise; et de nombreuses chûtes, souvent mortelles, sont dues à

la force vive, parce qu'on lui a résisté. Le voyageur en descendant d'un convoi de chemin de fer, qui va avec une grande vitesse, expose sa vie en oubliant qu'il a emmagasiné dans la masse de son corps une grande quantité de force vive. Un homme du poids de 80 kilogrammes, monté dans un train exprès qui ferait 13.5 lieues à l'heure ou parcourrait 15 mètres par seconde, c'est à peu près la vitesse ordinaire des convois de voyageurs, serait animé d'une force vive égale à :

$$M.V^2 = \frac{P}{g} \times V^2 = \frac{80^k}{9{,}81} (15^m)^2 = 1.834^{k.m},$$

et aurait emmagasiné dans sa masse la moitié de cette force vive ou le travail mécanique :

$$\frac{1834^{k.m}}{2} = 917 \text{ kilogrammètres};$$

et en supposant que cet homme en frappant le sol, dans sa chûte en sautant de wagon, eût le corps comprimé de vingt centimètres ; ledit corps par son élasticité reprenant sa forme première, les 0^m20 étant exagérés intentionnellement, cet homme serait anéanti par la commotion, et subirait à la fin du choc une pression presque instantanée égale à :

$$\frac{917^{k.m}}{0^m,20} = 4.585 \text{ kilogrammes.}$$

La force vive est le principe du battage des pieux que l'on enfonce dans le sol, pour donner plus de stabilité aux fondations d'une grande construction en maçonnerie. Le battage des pilotis s'exécute au moyen du choc, par une sonnette que l'on nomme machine à déclic, qui porte un corps de forme cubique en fonte de 400 kilogrammes appelé *mouton*, que l'on élève et fait tomber de 4 mètres de hauteur sur la tête du pieu. Pour connaître l'effort de compression qui résulte du choc d'un seul coup du mouton, il faut admettre d'abord que le pieu, déjà enfoncé fortement, entre encore dans le sol d'une certaine quantité à chaque percussion, comme cela a réellement lieu, et soit $0^m,01$ cette quantité ; puis, poser l'égalité connue dans laquelle on substitue 400^k à P et 4^m à H, et l'on a :

$$M.V^2 = 2.\ P.H = 2 \times 400^k \times 4^m = 3.200 \text{ kilogrammètres ;}$$

dont la moitié :

$$\frac{M.V^2}{2} = P.H = 1.600 \text{ kilogrammètres,}$$

est le travail mécanique développé par la pesanteur, emmagasiné dans la masse du mouton qui l'a transmis au pieu pendant le choc. Le pieu étant poussé par le mouton pendant qu'il parcourt un chemin d'un centimètre, la pression

qui fait descendre ce pieu s'obtient en divisant le travail mécanique par $0^{m},01$.

Divisant donc ce travail après l'avoir augmenté du produit de 400^{k} par $0^{m},01$, provenant de ce que le mouton et le pieu ont parcouru ensemble ce centimètre pendant le choc, il vient :

$$\frac{1.604^{k.m}}{0^{m},01} = 160.400 \text{ kilogrammes.}$$

La traduction littérale de ce résultat est comme suit :

Un corps du poids de 160.400 kilogrammes posé très-doucement sur la tête d'un pieu placé dans les mêmes conditions que ci-dessus, ferait descendre ce pieu de $0^{m},01$ dans un temps plus ou moins long ; c'est-à-dire que l'effet de cet énorme poids serait le même que celui qui serait produit par un mouton en fonte d'un poids quatre cents fois plus petit, et dans un temps généralement plus court.

A aucune époque de l'histoire de l'artillerie, jamais on n'avait eu la pensée de faire de la force vive un agent plus redoutable que de notre temps ! A l'Exposition universelle de 1867, à Paris, deux plaques en fer ou deux blindages, chacun de $0^{m}22$ d'épaisseur, étaient exposés par les forges de la Chaussade de la marine militaire française. Ces plaques, à la température ordi-

naire, avaient été traversées par des boulets longs de 0m,15 environ de diamètre et du poids de 145 kilogrammes. Chaque boulet avait été lancé par un canon rayé du calibre de 24, chargé avec 25 kilogrammes de poudre.

Lors du tir, la distance qui séparait les plaques de la bouche à feu était seulement de vingt mètres ; trois boulets étaient logés dans chaque plaque ; ils les avaient transpercées, mais sans avoir pu s'en séparer. Le choc des boulets contre les blindages avait été si violent et la pénétration dans le fer si rude, que la partie des boulets restée dehors, du côté de l'entrée, était un peu refoulée, c'est-à-dire qu'elle avait un peu augmenté de diamètre ; un faible bourrelet s'était formé à la surface du projectile et avait dû l'empêcher de pénétrer plus avant.

N'ayant pu connaître ni la vitesse avec laquelle les boulets avaient été lancés, ni le travail mécanique développé par les 25 kilogrammes de poudre dans l'âme du canon contre le boulet, ni la résistance du fer froid opposée à l'action d'un poinçon qui le perce presque instantanément, il m'a été impossible de calculer, approximativement même, la force vive dont chaque boulet était animé à l'instant du choc ; mais certainement elle a dû être prodigieuse.

En général, les mécaniciens, dans toutes les machines dont le mouvement passe par des

périodes d'accélération et de retardation, font usage de la force vive pour faire disparaître ces périodes et obtenir le mouvement régulier. A cet effet, les machines sont armées d'un *volant* plus ou moins pesant, selon leur puissance et le degré de régularité dans le mouvement qu'exige la qualité des matières façonnées et la finesse des produits de l'usine ; plus ceux-ci sont fins et délicats et plus le *volant* doit être d'un grand diamètre et d'un fort poids.

Cet organe mécanique ajouté à une machine n'est pas destiné à lui donner de la force, comme on pourrait le croire ; au contraire, il en absorbe beaucoup pour l'entretien de son propre mouvement ; mais c'est un réservoir pour y emmagasiner la force vive quand elle est surabondante, et qui la conserve tant que sa vitesse ne se ralentit pas.

Un volant, dans sa forme la moins dangereuse et la plus élégante, est un grand anneau portant des bras réunis à un moyeu, le tout en fonte et d'un poids considérable relativement aux poids des autres pièces de la machine. Toutes les machines à vapeur à mouvement rectiligne alternatif au piston portent un volant ; hormis cependant les locomotives dont leurs masses, réunies à celles des wagons agissant simultanément, font l'office de volant, et les machines des bateaux à vapeur qui ont leur mouvement régularisé par la grande masse de chacun d'eux.

Toutes les machines à vapeur, en général, transmettent leur puissance à la résistance à vaincre, au moyen d'un organe mécanique nommé *manivelle*, que l'on n'a pu encore remplacer jusqu'à ce jour ; organe précieux par-dessus tous les autres, pour recevoir le mouvement rectiligne alternatif du piston et le transformer en mouvement circulaire continu ; mais aussi organe très-défectueux pour la régularisation du mouvement, parce que sa longueur ou son bras de levier, en tournant autour de l'axe de rotation de la machine, augmente et diminue ou *vice-versa* du tout à rien à chaque demi-tour, et rend le mouvement de rotation très-irrégulier.

Néanmoins, ce grave défaut de la manivelle est corrigé presque entièrement par le volant, dont la vitesse de son anneau augmente ou diminue par suite de ce défaut. Ces deux organes mécaniques sont montés et fixés sur le même axe précité, qui reçoit à l'une de ces extrémités l'action de la puissance, et à l'autre extrémité l'action de la résistance tendant à s'opposer au mouvement.

Le mouvement grandit quand la manivelle présente au moteur sa plus grande longueur, parce qu'il se produit sur l'axe aussitôt un excès de travail mécanique, et le *volant gagne* une certaine quantité de force vive, puisqu'elle augmente comme le carré de la vitesse ; puis ce

mouvement se ralentit lorsque la manivelle en tournant offre au moteur sa moindre longueur, qui devient même nulle au point mort de chaque demi-révolution ; alors l'excès est en sens contraire, il se produit moins de travail mécanique, il devient insuffisant, et le *volant cède* une certaine quantité de force vive, que son inertie convertit en travail mécanique, qui vient au secours de la manivelle.

Ainsi, le volant s'empare du travail mécanique que l'axe précité reçoit de trop de la manivelle, dans un certain moment, et le restitue à cet axe quand il n'en reçoit pas assez de la manivelle, dans le moment suivant ; et de ce va et vient, d'une certaine quantité de travail mécanique convertie en force vive et cette force-vive transformée en travail mécanique, passant de la manivelle au volant et réciproquement du volant à la manivelle, pendant chaque révolution de l'axe sur lequel sont fixés ces deux organes, qui agissent simultanément et s'aident mutuellement ; et de ce va et vient, dis-je, résulte la régularisation du mouvement des machines à vapeur et de toutes les machines-outils qui sont dépendantes de ces machines, et qui ont pour objet de transformer les matières premières.

Il y a là entre ces deux organes un échange de relations mécaniques favorables à la régularité du mouvement ; une alternative de force vive

gagnée ou restituée par le volant, laquelle se produit entre deux vitesses limites très-peu différentes l'une de l'autre, et ces vitesses diffèrent d'autant moins que le volant est plus lourd et plus grand.

On comprend donc que la vitesse de régime de tous les appareils de transmission de mouvement, dépendant dans une usine d'une machine à vapeur, puisse rester comprise entre deux vitesses limites que l'on peut rapprocher autant que l'on veut pour atteindre le mouvement uniforme, en augmentant le poids du volant et surtout le rayon de son anneau ; parce que le carré de la vitesse grandit plus rapidement que la masse simple. Conséquemment, dans les arts mécaniques et dans les calculs mécaniques appliqués aux machines, la force vive est un agent auxiliaire qui sert à uniformiser le mouvement des appareils moteurs.

Ainsi toutes les machines dont l'irrégularité du mouvement provient soit d'organes défectueux, soit de la puissance, soit de la résistance, soit enfin de l'une et de l'autre tout à la fois, sont toujours munies d'un volant qui leur est indispensable. C'est surtout pour les machines à vapeur à détente variable prolongée, menant des filatures de laine qui filent les fils les plus fins, pour lesquels il faut un mouvement très-régulier si on ne veut pas les voir se casser au

filage, que l'on sent la nécessité d'un puissant volant.

Ces considérations sur la force vive, déjà un peu longues, je les termine par l'application suivante, qui a beaucoup de rapport avec ce qui se passe sur les chemins de fer, où de grands malheurs se produisent de temps en temps :

Deux longs convois fortement chargés et d'un poids chacun de 200,000 kilogrammes, comprenant locomotives, wagons et voyageurs avec leurs bagages, se rencontrent sur la même voie, comme cela eut lieu entre Rognac et Berre il y a quelques années, avec une vitesse chacun de 15 mètres par seconde, c'est-à-dire de 13 lieues 1/2 à l'heure. Ces deux convois ayant aussi des masses et des vitesses égales consomment sur eux-mêmes, pendant le choc terrible, en se détruisant mutuellement, toute la force vive dont ils sont animés, quand ils ont acquis la vitesse de 15 mètres ; et ce choc est indubitablement d'une violence extrême, effrayante.

La force vive emmagasinée dans la masse de l'un de ces convois, d'après ce qui a été dit plus haut, est de

$$M.V^2 = \frac{P}{g} \times V^2 = \frac{200.000}{9,81} \times (15)^2 = 4.587.156$$

kilogrammètres, dont la moitié est le travail mécanique développé par la locomotive dans un

temps suffisamment long, pour imprimer au convoi la vitesse de 13 lieues 1/2 à l'heure; lequel travail est égal à

$$\frac{M.V^2}{2} = \frac{200.000 \times 225}{2 \times 9,81} = 2.293.578^{k.m.}$$

L'autre locomotive ayant développé le même travail mécanique, que la masse du convoi en l'emmagasinant a converti en force vive, la force vive totale anéantie est égale à la somme des forces vives des deux convois ou au double de l'une d'elles, et l'on a pour cette force vive totale :

$2.\ M.V^2 = 2 \times 4.587.156^{k.m.} = 9.174.312$ kilogrammètres; et le travail mécanique qui broie les deux locomotives et une partie de chacun des convois, dans un cas aussi malheureux, est égal à la moitié de cette force vive excessive ou à :

$$\frac{M.V^2 + M.V^2}{2} = 4.587.156 \text{ kilogrammètres.}$$

C'est cette quantité prodigieuse de force vive qui est anéantie par la rencontre des deux convois, et que l'inertie des masses de ceux-ci convertit en travail mécanique, dans un temps très-court, au fur et mesure que les premiers wagons, l'un après l'autre, viennent se heurter sur les débris brûlants des locomotives.

Mais comme le travail mécanique se compose de deux facteurs, *de l'effort et du chemin parcouru*, il arrive ici comme pour le mouton et le pieu dans le pilotage, qu'aussitôt que le contact des corps a lieu la force vive se convertit en travail mécanique, et ces deux facteurs combinés dans ce dernier se séparent et l'effort qui se produit est d'autant plus grand que le chemin décrit est petit ; de là il résulte des efforts de compression énormes, qui déchirent, broient dans un temps très-court tout ce qui résiste le long de ce chemin.

A l'instant même de la rencontre les locomotives placées en tête des convois se heurtent et se brisent par le choc, pénètrent l'une dans l'autre et forment sur la voie, à l'endroit de la collision, un obstacle informe redoutable, contre lequel les premiers wagons s'amoncellent de chaque côté, et viennent se détruire en déchirant le fer, le bois, etc., et ce qui est le plus navrant, les malheureux voyageurs qui s'y trouvent enfermés ; les wagons se mettent en pièces et volent en éclats ; les suivants s'enfoncent contre les premiers et s'enchevêtrent les uns dans les autres !

C'est un affreux désastre qu'un accident pareil : des lambeaux de toutes choses sont là gisant sur le sol, entassés les uns sur les autres à l'endroit même du choc touchant les locomotives désemparées ; et des voyageurs tués, mutilés et contu-

sionnés se trouvent parmi les débris de wagons. C'est alors un pêle-mêle horrible à voir, un spectacle des plus affligeants : l'eau bouillante, la vapeur brûlante et les charbons ardents des foyers ; le fer, le bois, etc., et la chair humaine sont réunis dans ce lieu de désolation ! Il n'y a que les wagons les plus éloignés de la tête de chaque convoi, qui sont moins maltraités, mais les voyageurs n'en reçoivent pas moins de fortes contusions très-souvent dangereuses !

En présence d'une catastrophe aussi épouvantable, que peut-il faire l'homme par lui-même pour l'éviter ? Rien ! Lui l'auteur de toutes les merveilles modernes : *la machine à vapeur, la lumière au gaz hydrogène carboné, les chemins de fer, l'électricité, la télégraphie électrique, la lumière électrique, la réunion de deux mers par le canal de Suez, le tunel à travers le mont Cenis, etc.* ! Il ne peut rien, dis-je, parce qu'il n'en a pas le pouvoir, et il périt au milieu des débris fumants de son œuvre !

La force vive qui entretient le mouvement de tous les corps célestes, et que l'homme prend à son service comme un moteur auxiliaire pour régulariser ses machines ; la force vive se composant, comme je l'ai dit plus haut, de l'inertie des corps et du travail mécanique que les forces motrices ont développé sur ces corps, pour leur communiquer le mouvement qu'ils ont reçu, se

trouve renfermée dans la masse de tous les corps qui se meuvent dans la création ; la force vive dont les effets sur les chemins de fer sont souvent la cause de grands malheurs, effets désastreux que l'on ne peut éviter que par l'ordre dans la marche des trains et par la prévoyance d'hommes intelligents et sobres ; la force vive enfin tient à la nature des choses que Dieu a faites, elle suit son cours comme l'eau d'un torrent impétueux suit le sien, quand elle ne peut vaincre l'obstacle qu'on lui oppose, elle force le corps dans lequel elle est renfermée à venir se briser contre cet obstacle ! C'est le sort des locomotives et des convois qui se rencontrent, et celui des vaisseaux en mer qui trouvent des écueils sur leur route.

C'est le mouvement qui donne lieu à la force vive, comme le mouvement de rotation engendre la force centrifuge, comme aussi la concentration des nuages, déterminée par le mouvement des vapeurs aqueuses, chargées d'électricités de signes contraires et poussées par les courants atmosphériques, produit le tonnerre ! Rien n'est immobile sous la voûte des cieux, tout se meut dans l'univers ! et la force vive est partout, et il n'est pas plus permis à l'homme de mettre obstacle à l'emmagasinage de la force vive dans la masse des corps en mouvement, que d'empêcher la foudre de se manifester !

L'homme peut très-bien avec son génie créer des freins pour atténuer, dans certaines limites, les effets terribles de la force vive, mais pour l'anéantir d'un seul coup d'une manière absolue il n'en a point le pouvoir !

Je termine en rappelant que dans la science mécanique la définition de la force vive est comme suit : *la masse d'un corps multipliée par le carré de sa vitesse ;* mais comme elle provient toujours d'une force motrice, dont le travail mécanique va se loger et se mettre en réserve dans la masse d'un corps mis en mouvement par cette force, on peut aussi lui donner la définition suivante qui fait connaître sa nature, sans craindre de modifier les idées reçues sur cet agent du mouvement, la force vive est : *le travail mécanique combiné avec l'inertie d'un corps en mouvement,* quel qu'il soit, *gazeux*, *liquide* ou *solide.*

LES

ANCIENS CLIMATS DE L'EUROPE

ET

LE DÉVELOPPEMENT DE LA VÉGÉTATION

CONFÉRENCE

DONNÉE AU CONGRÈS DE L'ASSOCIATION FRANÇAISE
POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES
Tenu au Hâvre en août 1877

PAR LE COMTE DE SAPORTA
Délégué de l'Académie d'Aix.

Si je voulais approfondir la question que je vais aborder et qui fait l'objet de cette conférence, ce n'est pas une séance, nécessairement limitée et calculée de façon à ne pas fatiguer votre bienveillance, qu'il me faudrait employer; un cours entier et les limites mêmes d'une année y suffiraient à peine, tellement les détails sont nombreux, les problèmes compliqués, les observations neuves et les découvertes curieuses.

Je ne puis avoir d'autre pensée que d'esquisser à la hâte quelques termes de la question posée devant vous en l'effleurant d'une façon assez rapide pour éviter la fatigue, assez lumineuse

cependant pour vous permettre d'en saisir la portée et d'en entrevoir les conséquences.

Il me faut donc marcher résolûment au but et me placer dès l'abord au cœur même de mon sujet en élaguant le plus possible les préliminaires et en n'énonçant que ce qui est strictement nécessaire pour me faire comprendre de ceux de mes auditeurs qui sont étrangers à la géologie et à la botanique, dont je déroulerai l'histoire.

J'essayerai de résumer la marche de la végétation européenne à partir d'une certaine époque, et je dirai bientôt pourquoi cette époque a été choisie comme point de départ de mon examen.

Il s'agit de faire ressortir les relations de cette marche avec les modifications parallèles que subirent les anciens climats. Il est nécessaire par conséquent d'établir ce que furent d'abord et ce que devinrent ensuite ces climats, pourquoi et comment ils changèrent, et quelles furent les révolutions physiques qui vinrent, à bien des reprises, modifier le sol de l'Europe, et renouveler la distribution relative des terres et des mers. Chacun de ces états successifs dut laisser après lui, comme résultat et comme mesure de sa durée plus ou moins prolongée, un de ces groupes de dépôts reconnaissables à leurs fossiles caractéristiques, auxquels les géologues ont donné le nom de *formation* ou de *terrain*.

La série de ces terrains ou formations consiste en sédiments de diverses natures ; elle comprend encore les roches éruptives et celles dont le dépôt a été fait par voie purement chimique. C'est au moyen de ces terrains qu'on est parvenu à reconstituer les anciennes périodes, soit en déterminant pour chacune d'elles le périmètre relatif des mers et du sol émergé, soit en précisant la nature des êtres organisés, marins ou lacustres, aquatiques ou terrestres, dont on a pu recueillir les débris ou observer les vestiges.

Ainsi, les terrains sont le premier élément dont nous ayons à tenir compte, et pour le moment il doit suffire de retenir que chacun d'eux est identifié avec la période durant laquelle il a été produit, parce qu'en définitive, le terrain constitue le seul moyen matériel que nous ayons d'explorer une période. Toute période, et il a dû s'en trouver, surtout si l'on se renferme en Europe, toute période qui n'aurait donné naissance à aucun terrain, serait par cela même inconnue de nous ; nous en soupçonnerions à peine l'existence, en constatant une lacune probable entre le terrain antérieur et celui qui succède immédiatement, mais nous n'aurions aucun moyen de déterminer ni les êtres organisés, ni aucun des faits matériels ou des phénomènes se rattachant à cette période, aussi dénuée de souvenirs que le serait l'histoire d'un peuple nomade,

vivant sous des tentes, et qui n'aurait laissé après lui ni monument, ni inscription, ni annales d'aucune sorte.

L'étude des terrains a ainsi donné lieu à l'établissement d'un certain nombre d'époques ou périodes principales, subdivisées en périodes moins importantes ; celles-ci partagées elles-mêmes en étages ou sous-étages, chacun de ces derniers ayant par eux-mêmes assez d'importance pour correspondre à un état de notre continent distingué par une configuration géographique spéciale et par la prédominance de certains êtres.

Le second élément de la question que nous considérons est le *climat*. Puisqu'il s'agit de saisir l'influence et les modifications des anciens climats, il est juste de se demander ce qu'est le climat.

Le climat, on peut le dire, est une résultante de plusieurs causes combinées. La température est la principale, mais non la seule des causes d'où sort le climat.

La température est la somme de chaleur que notre globe obtient à un moment donné et sur un point quelconque de sa surface. Cette chaleur vient du soleil et dans les temps que nous aurons en vue, temps reculés, mais non les plus anciens de tous, cette source solaire de la chaleur terrestre est également la seule qui soit à invoquer,

quoi qu'on ait dit sur l'influence prétendue de la chaleur centrale.

Mais la chaleur solaire varie d'intensité, suivant l'angle sous lequel elle est départie. Selon que le rayon solaire frappe dans une direction plus ou moins voisine de la perpendiculaire, ou qu'il frappe obliquement, la chaleur est forte, modérée ou faible et même presque nulle.

On sait que l'inclinaison de 23 degrés environ de l'axe terrestre sur le plan de son orbite est la cause déterminante de la hauteur variable du soleil, sur l'horizon de chaque pays et dans l'ordre des latitudes se succédant de l'équateur au pôle. Je n'ai pas besoin d'insister sur ce point, mais il me faut le rappeler à mes auditeurs, comme essentiel à retenir et comme donnant à lui seul l'explication de l'inégalité des climats actuels.

L'obliquité plus ou moins prononcée des rayons solaires n'est pas la seule cause qui puisse élever ou abaisser la température terrestre ; il ne faut pas oublier que l'épaisseur et la densité de la couche atmosphérique traversée par la lumière influent directement sur la transmission et sur la déperdition plus ou moins lente de la chaleur solaire, dissipée presque aussitôt que perçue, ou emmagasinée pour un temps plus ou moins long, suivant la densité plus ou moins prononcée de l'atmosphère.

A la surface de la lune, privée d'atmosphère, la chaleur solaire n'a d'effet que sur le point qu'atteint directement le rayon. Le rayonnement emporte tout. Mais si la terre était entourée d'une atmosphère double ou triple en étendue de celle qu'elle a et chargée de vapeurs, la surface, plus lentement échauffée, garderait plus longtemps aussi la chaleur acquise, et la limite des neiges éternelles ne serait atteinte nulle part, pas même sur l'Himalaya ; c'est là une remarque qui doit être envisagée comme très-sérieuse, et dont l'application peut être faite aux temps anciens pour en éclairer les phénomènes.

La température d'un lieu et d'une région est encore susceptible d'être influencée, dans des limites souvent très considérables, par la configuration géographique ; la prédominance des étendues marines ou continentales, la communication avec des mers glaciales ou équatoriales, les courants aquatiques ou atmosphériques ; l'étendue, la direction, le relief des chaînes de montagnes, sont les principales de ces circonstances, qui toutes sont de nature à influer sur la température et à la modifier en l'élevant ou l'abaissant de plusieurs degrés. Le climat, je le répète, est une résultante de toutes ces causes combinées ; il exprime la distribution de la température à travers l'année et suivant les saisons.

Pour montrer la différence très-marquée qui existe entre le climat et la température, il suffit de considérer que la température d'une contrée se mesure à l'aide de moyennes, soit annuelles, soit mensuelles, soit enfin correspondant à celles de chaque saison. Eh bien! ces moyennes sont tout à fait insuffisantes pour faire connaître le climat. Elles ont pour résultat inévitable d'effacer les circonstances différentielles, de telle façon qu'un pays à saisons extrêmes peut obtenir une moyenne annuelle pareille à celle d'un pays à saisons sensiblement égales, et que deux régions, l'une très-sèche, l'autre constamment humide, pourront donner lieu à des moyennes identiques de température. Pour ne citer qu'un exemple, Brest et Marseille ont à peu près les mêmes moyennes de température (14,4 et 14,1), et la moyenne hibernale de la première de ces deux villes coïncide avec celle de Nice, à quelques dixièmes près, et cependant quelle différence entre le climat sec et venteux de la Provence et le climat pluvieux de la Bretagne! Cette citation me dispensera d'insister davantage sur ce point.

Le troisième élément du sujet que je vais aborder consiste dans le règne végétal lui-même. Pour ceux de vous qui ne sont pas botanistes, il faut dire un mot de ces divisions principales. Il se partage d'abord en deux grandes sections : les *Cryptogames* et les *Phanérogames*.

Les Cryptogames ne comprennent pas, comme les Phanérogames, des végétaux ayant à peu de chose près une structure d'une valeur égale.

Au contraire, les Cryptogames renferment des végétaux très-divers et surtout d'une organisation très-inégale. Les plantes les plus inférieures, celles qui sont réduites à une seule cellule ou à un petit nombre de cellules, ou dont le tissu ne se compose que de cellules, font partie des Cryptogames. Il existe même chez les Cryptogames plusieurs modes de reproduction, et c'est seulement en remontant la série que l'on rencontre, à la fin, des plantes d'une organisation plus élevée et plus complexe, et dans ces plantes un mode de reproduction assez uniforme, où l'organe mâle est représenté par des *anthérozoïdes* généralement motiles, et l'organe femelle par une cellule mère, ou *archégone*, du sein de laquelle le contact de l'anthérozoïde fait surgir la jeune plante. Dans beaucoup de cas, il existe une sorte de génération alternante qui se manifeste par la présence d'une production intérimaire nommée *prothallium*, et servant de siège aux organes sexuels.

Les Cryptogames les plus élevées en organisation peuvent égaler ou même dépasser beaucoup de Phanérogames par la perfection et la complexité de leur structure ; mais, au moins chez celles que nous possédons maintenant, il existe

toujours cette différence essentielle que leur reproduction s'opère constamment à l'aide d'anthérozoïdes et d'archégones développés sur un prothallium.

L'embranchement opposé des Phanérogames ne comprend que des végétaux d'une organisation sensiblement égale, ou du moins faiblement inégale, plus complexes et plus élevés que la généralité des Cryptogames, et chez lesquels la reproduction s'opère au moyen du grain de pollen qui représente l'organe mâle ; celui-ci féconde une cellule préexistante dans l'intérieur d'un ovule et la transforme en un embryon ou germe de la plante nouvelle, déjà formé de ses parties constitutives les plus essentielles.

La section des Phanérogames se subdivise elle-même en deux groupes très-inégaux : celui des Gymnospermes et celui des Angiospermes : dans le premier, le grain de pollen est mis directement en contact avec l'ovule nu ou presque nu, ou imcomplétement enveloppé. Dans le second, c'est à travers les parois d'une enveloppe ovarienne que le grain de pollen doit cheminer pour pénétrer jusqu'à l'ovule.

Les limites réciproques de ces deux catégories ne sont cependant pas tellement précises que l'on ne puisse passer de l'une à l'autre par des intermédiaires ; mais le rôle des Gymnospermes a été, comme nous allons le voir, si prépondérant

autrefois, que nous ne saurions négliger de les mettre en vue, tout en les considérant comme représentant « un état primitif, » que les autres Phanérogames ont dû traverser, avant d'être ce qu'elles sont devenues ensuite.

Les Angiospermes, de leur côté, se scindent fort naturellement en deux classes — les Monocotylédones et les Dicotylédones — selon le nombre et la disposition de leurs feuilles primordiales ou cotylédons. Les Monocotylédones, plus rarement et plus imparfaitement ligneuses que les Dicotylédones, ont les éléments du bois dispersés sans ordre, dans la tige; chez elles le liber ne se sépare pas du faisceau fibro-vasculaire et les faisceaux, ainsi composés, sont épars et entrecroisés au sein d'une masse parenchymateuse.

Chez les Dicotylédones, au contraire, les faisceaux fibro-vasculaires s'isolent promptement des faisceaux libériens et se disposent des deux parts en zones régulières et concentriques dont l'accroissement a lieu en sens inverse; de là, le bois et l'écorce ou revêtement extérieur, dont les arbres Dicotylédones se trouvent composés. Dans l'état actuel, les Angiospermes forment les neuf dixièmes au moins du règne végétal.

Les Dicotylédones comprennent les quatre cinquièmes des Angiospermes.

Le groupe des Gymnospermes, insignifiant comme proportion numérique, moins effacé par

le rôle qui lui est dévolu, reste, à ce point de vue, très en arrière des autres.

Les Gymnospermes comprennent les trois familles des Cycadées, des Conifères et des Gnétacées.

Dans les Monocotylédones, il faut ranger les Palmiers, les Graminées, les Bananiers et les plantes analogues.

Les Dicotylédones comprennent la plupart des plantes et des arbres à feuillage que nous avons sous les yeux maintenant, les chênes, les noyers, les ormes, les frênes, les renoncules, les Légumineuses et tous les arbres ou les plantes qui offrent la même organisation.

Il était loin d'en être ainsi à l'origine. Les Cryptogames ont longtemps dominé, puis les Gymnospermes se sont jointes à elles et ont obtenu l'égalité ou la prééminence.

Il n'y avait pas d'abord d'Angiospermes. Les Monocotylédones sont venues les premières, longtemps très-faibles numériquement, obscures et subordonnées.

Puis, les Dicotylédones ont apparu à leur tour, et dès leur apparition, dont nous allons bientôt examiner les circontances, elles ont lutté en nombre et en importance, et n'ont depuis cessé de croître et de se développer, tandis que les Monocotylédones les suivent, mais sans atteindre jamais au même degré d'expansion, tout en

accomplissant, de leur côté, un progrès analogue : tel est, en gros, l'ordre successif et la marche de la végétation en Europe, je puis ajouter dans le monde entier.

Prenons-la à son début.

Il faut pour cela nous transporter très en arrière dans la période des êtres primitifs ou paléozoïque ; on observe dans cette période la succession des terrains silurien, dévonien, carbonifère et finalement permien.

Le premier début nous échappe, il est trop lointain pour avoir laissé des traces. — Les quelques plantes trouvées dernièrement en Amérique ou en France dans le terrain silurien, et même vers la base de ce terrain, n'annoncent pas des formes très-différentes de celles du terrain carbonifère proprement dit. — L'origine de la flore terrestre doit être reportée au-delà même du terrain silurien, dans ce que l'on nomme le système Laurencien ou même par delà, pendant le dépôt des schistes cristallins azoïques.

Des circonstances particulièrement favorables au développement, ainsi qu'à la conservation des végétaux, signalèrent la période carbonifère à laquelle correspond le terrain houiller. La disposition du sol émergé en plages basses inondées par les eaux venues de l'intérieur, servant de ceinture aux continents de l'époque, changées en lagunes sous l'influence d'un climat tiède et hu-

mide, sous une atmosphère ruisselant de vapeur, cette disposition et ces circonstances, au moins dans tout l'espace qui s'étend des alentours du pôle au 35e degré de latitude, favorisèrent l'essor des Cryptogames vasculaires et des Gymnospermes qui, à elles seules, composaient alors le règne végétal tout entier.

L'abondance extrême des restes fossiles accumulés au sein des houillères, et dernièrement, les recherches d'un savant français promptement devenu célèbre (1), ont permis de reconstruire d'abord partiellement, puis intégralement, la plupart des types végétaux de cette curieuse époque, la plus reculée de celles dont les plantes soient arrivées jusqu'à nous, autrement qu'en vestige isolé.

Les genres, les familles elles-mêmes, parfois les groupes principaux diffèrent de ceux que nous possédons ou étonnent par la disproportion des types anciens avec le rôle et la taille de ceux qui les représentent sous nos yeux ou s'en écartent le moins.

Ce sont des fougères, souvent arborescentes, d'autres fois gigantesques, quoique herbacées, rappelant les Marattiées, les Lygodiées, les Gleichéniées des temps actuels, mais s'en écartant à

---

(1) M. Cyrille Grand'Eury, auteur d'une *Flore carbonifère du département de la Loire.*

divers égards. Ce sont des Calamariées, c'est-à-dire des végétaux assimilables à nos Prêles ou *Equisetum* par les particularités visibles de leur structure. Ce sont des Lycopodiacées, auprès desquelles nos Lycopodes sont des nains et des avortons. Les Lépidodendrées, par leur dimension inusitée, la ciselure de leurs organes, les détails de leur structure intérieure, annoncent un type, qui vient d'atteindre au plus haut degré de complication et de beauté qu'il lui ait été donné d'acquérir.

Enfin ce sont, à côté des Lépidodendrées, les Sigillariées dont l'organisation intérieure et toutes les parties offrent un tel ensemble de perfectionnements relatifs qu'on a hésité jusqu'ici à voir en elles des Cryptogames plutôt que des Gymnospermes.

Les Gymnospermes n'étaient encore représentées ni par des Conifères proprement dites, ni par de véritables Cycadées, mais par des types ambigus que les *Salisburia* les *Dammara* et certaines Taxinées modernes rappellent seulement. Du reste, les Fougères, les Lycopodiacées, les Calamariées et les Sigillaires dominaient évidemment dans les localités envahies par une végétation aquatique exubérante, dont les résidus ont formé la houille. Les Gymnospermes, et parmi elles les types qui rappellent plus ou moins les Cycadées et les Salisburiées, paraissent avoir

obtenu la prépondérance dans les localités plus élevées et plus reculées vers l'intérieur des continents; mais cette seconde catégorie est naturellement moins connue que l'autre. Les graines silicifiées, étudiées récemment par M. Brongniart, M. Renault et M. Grand'Eury, à qui l'on en doit la découverte, et charriées autrefois par les eaux, conduisent à ce résultat; par leur structure évidemment gymnospermique, leur nombre et leur variété, elles annoncent l'importance de cette seconde flore, aussi riche que la première, mais dont les types ne sauraient être décrits avec la même certitude, puisque leurs graines sont le plus souvent les seules parties qui soient venues jusqu'à nous.

La vue des types restaurés par M. Grand'Eury suffira pour vous permettre d'apprécier les caractères d'ensemble de la flore carbonifère. La période pendant laquelle elle s'est maintenue a été certainement fort longue; elle n'est pas restée immuable pendant cette longue durée; elle s'est modifiée dans les détails; certains types, principalement les Gymnospermes, ont tendu à prédominer vers la fin sur les Cryptogames. Cette flore a survécu à la période carbonifère proprement dite. Elle existait encore appauvrie, mais conservant une portion notable de ses formes les plus caractéristiques, lors du terrain permien, qui n'est qu'une suite du carbonifère; puis, ces types

ont disparu un à un, à l'exception de ceux comme les Prêles, certaines Fougères et Lycopodiacées, qui finalement, à travers toutes les périodes suivantes, sont arrivés jusqu'à nous.

Arrêtons-nous un instant, avant d'abandonner la flore carbonifère, pour constater les deux faits principaux, que son étude nous révèle comme une réalité incontestable :

Le premier, c'est que le règne végétal ne comprenait (au moins d'après ce que nous savons), en dehors des plantes les plus imparfaites et uniquement cellulaires, que deux classes : celle des Cryptogames vasculaires, douées à cette époque d'une perfection organique qu'elles ne retrouveront jamais plus, et celle des Phanérogames gymnospermes, composées de genres pour la plupart disparus, à l'exception peut-être du seul *Salisburia.*

Le second, c'est qu'il règnait alors, dans toute l'étendue des zones tempérée et glaciale, actuelles, une température parfaitement égale et un climat dont l'humidité tiède ne saurait être contestée.

Il suffit, pour vous faire saisir ce phénomène, de représenter devant vous la vue très-exacte d'une forêt et d'un marécage du temps de la période des houilles, et de vous dire que cette vue reste exactement la même dans ses traits caractéristiques, comme dans ses moindres détails, que l'on se transporte au Spitzberg vers

le 80e degré, à l'île des Ours (74e), dans les îles Britanniques, en Allemagne, en Belgique, dans le midi de la France ou dans le sud des Etats-Unis (32e), et jusqu'à Madagascar. Partout, sauf d'insignifiantes variations locales, les mêmes formes dominantes et les mêmes types caractéristiques reparaissent avec une uniformité absolue.

L'égalité du climat, dans le sens des latitudes, était donc aussi complète que le règne végétal était lui-même incomplet; au lieu de quatre groupes principaux, il n'en comprenait que deux, et ces deux sont justement ceux qui possèdent maintenant le moins d'espèces, près de dix fois moins que les deux autres.

A quel moment cette lacune a-t-elle disparu? Comment et au milieu de quelles circonstances le règne végétal a-t-il reçu son complément? C'est ce que nous allons voir bientôt, et nous constaterons aussi que cet événement se produisit alors justement que l'uniformité primitive du climat avait commencé à s'altérer, d'abord partiellement, en tendant peu à peu vers l'inégalité actuelle.

Pour apprécier la nature de ces deux grands phénomènes concomitants et peut-être solidaires l'un de l'autre, bien que la raison du lien qui semble les unir nous échappe encore, il faut franchir de grands espaces de temps, laisser derrière nous le Trias et ses trois étages, le Rhétien qui sert de transition entre le Trias et le Jura,

passer le Lias tout entier et nous placer au milieu des temps jurassiques, en pleine période oolithique.

C'est ce que nous allons faire ; mais, auparavant, puisque les notions les plus claires sur la façon dont la végétation s'est complétée successivement et sur l'inégalité croissante des climats dans le sens des latitudes nous sont venues des découvertes récentes auxquelles a donné lieu l'exploration des régions polaires, il est indispensable de jeter un coup d'œil sur ces régions, sur les hommes qui les ont parcourues et sur les gisements de plantes fossiles qui y ont été observés.

Je serai nécessairement très-bref, car, pour épuiser ou même pour effleurer sérieusement la matière, il faudrait avoir à soi de longues heures, tellement elle est riche et féconde en résultats précieux.

Le pôle arctique a toujours tenté les navigateurs ; ils n'ont mesuré, depuis trois siècles, ni leurs forces, ni les dangers, pour s'y aventurer; mais c'est seulement de nos jours que les terres de l'extrême nord ont été explorées dans un but purement scientifique et que des plantes fossiles y ont été recueillies.

Ce ne sont pas des Français, avouons-le, mais des marins anglais ou américains, des Danois et, par-dessus tout, des Suédois, à qui sont dues

ces expéditions fécondes, au point de vue de la paléontologie végétale. Les noms de Nierstsching, du docteur Amstrong, du docteur Kane, doivent être ici prononcés, bien que leurs collections, provenant, pour le premier des parages du détroit de Behring, pour le second des îles Melville, pour le troisième du Groënland, aient été forcément délaissées.

Le docteur Richardson a recueilli des plantes fossiles pour le British Museum, près de l'embouchure du fleuve Mackensie, vers le 65ᵉ degré latitude nord,

Le capitaine Mac-Clure en a rapporté de la Terre de Banks, sir L. Mac-Clintock des îles Melville et Bathurst; ces dernières plantes ont été déposées au Musée de Dublin.

Le territoire de l'Alaska a fourni son contingent, dû aux soins d'un Finlandais, M. Hjalmar-Furuhjelm, d'Helsingfors.

Le danois Steenstrupe, de Copenhague, a exploré l'Islande au même point de vue, mais les deux régions les plus riches en plantes fossiles sont le Groënland et le Spitzberg, toutes deux le long de leur côte occidentale.

Les gisements groënlandais les plus riches sont situés dans l'île de Disco et le long de la côte attenante de la presqu'île de Noursoak, vers le 70ᵉ degré, un peu au sud d'Upernavik.

Le capitaine Ingefield, le lieutenant Colomb, sir Mac-Clintock, les docteurs Torelly et Lyell, M. Whimper ont attaché leur nom à la flore fossile de ces parages qu'ils ont successivement explorés. Le professeur Nordenskjœld, de Stockholm, a aussi visité ces mêmes gisements ; mais le nom de ce célèbre et intrépide voyageur est plus particulièrement attaché au Spitzberg, d'où, grâce à six expéditions successives, il a rapporté d'immenses trésors. Maintenant cet homme infatigable continue dans le nord de la Sibérie la même série de recherches riches en observations scientifiques de toute sorte.

Quant à l'ensemble des documents relatifs à l'ancienne flore des régions polaires, un de mes amis les plus chers et les plus vénérés, M. Oswald Heer, professeur à Zurich, les a pour ainsi dire centralisés, à l'aide d'un travail immense qui semble disproportionné avec les forces de la nature humaine et qu'il a cependant exécuté. Il a mis au jour une suite de mémoires dont la réunion forme jusqu'ici quatre volumes sous le titre de *Flora fossilis artica*. On peut dire que sous sa baguette magique la flore polaire des anciens temps et de toutes les époques est sortie de son tombeau pour reprendre la réalité et la vie.

Pour l'intelligence du passé auquel nous allons revenir, et pour bien saisir la distribution des gisements de plantes fossiles arctiques qui vien-

nent d'être énumérées, il faut jeter un coup d'œil rapide sur l'Océan glacial et sur le pôle lui-même, jusqu'à présent inaccessible, situé vers le centre de cet Océan. Vous voyez que ce dernier forme une vaste mer intérieure, dont le plus grand diamètre est de mille lieues environ; semée d'îles et d'archipels, et même de grandes terres; limitée sur son pourtour par l'extrémité boréale, détachée en une immense ceinture, des deux continents, cette mer communique par trois passes : l'une étroite, le détroit de Behring; la seconde, sinueuse, aboutissant au détroit de Davis; la troisième, large, séparant le Groënland de la Norwége, avec les grands océans Pacifique et Atlantique.

La configuration géographique du pôle Nord le met de tous côtés en connexion avec les terres et les continents de l'hémisphère boréal; elle fait de ses alentours une région centrale d'où la vie a pu rayonner dans tous les sens, à des époques où aucune barrière ne séparait la zone arctique des zones plus méridionales.

Tout au contraire, la zone arctique a été longtemps une région mère où la vie avait un de ses foyers les plus actifs et d'où elle pouvait faire marcher ses productions : une officine de types et de formes végétales. De même que les formes des autres pays pouvaient librement franchir le cercle polaire et pénétrer jusqu'au pôle, de même

les végétaux polaires pouvaient redescendre vers le midi et y pousser des colonies. Ce dernier mouvement a dû s'accentuer, lorsque la température terrestre a commencé à se refroidir graduellement, en offrant aux plantes arctiques, atteintes les premières par ce refroidissement, de nouvelles contrées, toutes prêtes à les recevoir et soumises au climat auquel ces plantes avaient été habituées jusqu'alors dans leur pays d'origine.

Ainsi les régions polaires, que rien ne distinguait d'abord, au point de vue de la température, des autres régions du globe, ont fini par se refroidir graduellement jusqu'à être à la fin envahies par les glaces; le contraste, nul à l'origine, est maintenant poussé à ses dernières limites; l'égalité primitive a fait place à la désolation, d'une part, à l'exubérance, de l'autre.

Pour s'en convaincre, il suffit de mettre en regard la vue d'une forêt vierge de Java, sous la ligne, avec la perspective d'une plage du Spitzberg.

D'un côté, se montre tout ce que la richesse végétale a de splendide; de l'autre, on n'aperçoit que des glaces et, çà et là, quelques gazons perçant à ras du sol, à peine visibles.

La région arctique est donc morte à la vie végétale, mais avant d'arriver à ce degré d'épuisement, elle a possédé, durant des milliers de siècles, une végétation qui n'avait rien à envier à celle des zones actuelles les plus favorisées, et

si les plantes chez elle n'existent plus qu'à l'état d'empreinte, le sol, les rochers, les berges escarpées et nues sont là pour fournir à un géologue, comme Nordenskjœld, des coupes instructives qui démontrent que dès les temps les plus anciens et plus tard aux époques secondaires et tertiaires, lors du Jura, de la Craie et du Miocène, les terres arctiques ont toujours été distribuées par grandes masses insulaires ou continentales, avec des eaux courantes, des fleuves, des lacs, une végétation riche et puissante, et qu'elles ont eu, avec l'Europe et l'Asie, des attenances matérielles qui permettaient aux espèces végétales d'aller librement du sud au nord, et plus naturellement de redescendre vers le sud ; telles sont les données générales et les particularités relatives à la zone glaciale arctique, qu'il était nécessaire de mettre sous vos yeux, avant de reprendre le sujet même de la conférence au point où nous l'avions laissé.

Vers le commencement de la période oolithique, à l'époque de ce que l'on nomme la grande Oolithe, la végétation européenne avait revêtu un aspect bien différent de celui qu'elle avait eu du temps des houilles, et cependant elle était encore aussi incomplète que lors de cette première époque, plus incomplète même, puisqu'elle avait perdu en richesse et en profusion sans acquérir encore ce qui lui manquait, sauf un petit

nombre de Monocotylédones dont l'adjonction doit être cependant constatée.

Pour juger de ce qu'était à ce moment l'aspect de la flore européenne, aspect qui n'avait rien de particulier à notre continent, mais qui se retrouve en Amérique et en Sibérie, au Spitzberg aussi bien que dans les Indes, partout où il a été donné de mettre la main sur des plantes jurassiques, il suffit de jeter un coup d'œil sur la vue idéale, mais fort exacte, que nous allons faire passer devant vous et qui représente les abords d'une plage de la mer oolithique, couverte des principaux types de végétaux, dont les débris se rencontrent effectivement dans des couches littorales, déposées à portée de l'ancienne mer.

Vous distinguerez un ensemble de formes ayant toutes quelque chose de sec, de maigre, de coriace, de peu varié, puisque trois groupes seulement, les Conifères, les Cycadées et les Fougères, entrent dans la composition des masses. Un seul type de Monocotylédones se montre isolé au milieu des genres éteints de la famille des Cycadées: *(Zamites, Otozamites, Sphenozamites, Podozamites, Cycadites)*, des Conifères qui retracent le port des *Araucaria*, des *Arthrotaxis*, des *Widdringtonia*, et parmi lesquelles domine le singulier type des *Brachyphyllum* qui ne ressemble à rien dans la nature vivante. Cette unique Monocotylédone, unique quant au type, car on

en distingue plusieurs espèces, est encore mal connue, mais il est impossible de méconnaître, en elle, une parenté au moins éloignée avec les Pandanées et les Cyclanthées, entre lesquelles il semble qu'elle ait donné lieu à une sorte de trait d'union.

Les Fougères ont des frondes robustes, ou grêles et finement découpées, mais elles ont toutes une consistance coriace et une physionomie uniforme qui ajoutent une difficulté de plus à la définition des genres. Parmi elles, il faut distinguer les *Stenopteris*, les *Scleropteris*, les *Cycadopteris* et enfin les *Lomatopteris*, qui n'ont plus de correspondant parmi les Fougères vivantes et que l'absence ou le peu de netteté des nervures de dernier ordre distinguent aisément.

Si les formes végétales étaient encore très-éloignées de celles que nous connaissons, la France et l'Europe elle-même avaient une configuration très-différente de celle qu'elles ont acquise ; notre continent ne formait encore qu'un archipel de grandes îles, qui pourtant tendaient à se rejoindre, puisque, en France notamment, le seuil de la Bourgogne et celui du Poitou, commencèrent à se prononcer vers la grande Oolithe et soudèrent l'île centrale à la région des Vosges, d'une part, à la Vendée et à la Bretagne, de l'autre.

Nous nous transporterions de l'est de la France, où ont été puisés les principaux traits du paysage

fictif qui vous a été montré, au Spitzberg ou dans le fond de la Sibérie qu'il n'y aurait rien à y changer; l'ensemble aussi bien que les particularités les plus saillantes resteraient les mêmes; je vais plus loin et si, remontant la série des terrains, je passais de l'Oolithe au Corallien et du Corallien à l'Urgonien, c'est-à-dire à la Craie inférieure, malgré des modifications partielles, difficiles à saisir pour ceux qui ne s'adonnent pas à ce genre d'études, le paysage resterait absolument le même; ce serait toujours des Conifères, des Cycadées, des Fougères et quelques Monocotylédones. La flore urgonienne, dont je vous parle, a été observée en Hongrie, le long des Carpathes, d'une part; de l'autre, au Groënland, dans la presqu'île de Noursoak, et pourtant aucune différence esssentielle ne se manifeste entre ces divers gisements. On est autorisé à en conclure qu'à ce moment, je veux dire lors de l'Urgonien, aucun changement considérable ne s'était encore introduit qui fût de nature à modifier notablement la flore de l'Europe, ni celle des régions arctiques, dans le sens d'un complément du règne végétal. Je veux dire encore que l'uniformité de toutes ces flores arctiques, sibériennes et européennes est un indice de l'uniformité de la température dans le sens des latitudes, uniformité dont l'équilibre n'était pas encore rompu, du moins d'une façon bien appréciable.

A cet égard, cependant, il est juste de tenir compte des moindres indices ; ils sont pour nous dans la question que j'expose, comme ces premières lueurs de l'aurore, encore douteuses et incertaines, et qui pourtant annoncent l'approche du lever du jour. A Pattorfik, dans le Groënland, une seule feuille de Dicotylédone, une feuille de Peuplier, selon M. Heer, aurait été rencontrée ; à Kome et à Ekhorfat, dans d'autres gisements de la même localité, des Sapins se trouvent associés aux Cycadées et aux Fougères du groupe des Gleichéniées.

Nous touchons, à vrai dire, au moment où une révolution profonde va s'opérer dans le règne végétal, et les moindres signes avant-coureurs doivent nous trouver d'autant plus attentifs à les saisir que cette révolution fut plus rapide, plus simple et, à ce qu'il semble, plus inattendue.

D'immenses changements dans la distribution des terres et des mers de l'Europe s'étaient cependant opérés dans l'intervalle. Vous venez de voir l'Europe jurassique ; l'Europe de la Craie moyenne et supérieure, en se plaçant à la base du Quadersandstein et de la Craie blanche des géologues français, vers l'horizon, c'est-à-dire à la hauteur de l'étage cénomanien, ressemblait très-peu à la précédente et le reste de notre hémisphère avait sans doute changé d'aspect dans la même proportion. Il est certain, par exemple,

que l'Amérique septentrionale, vers le Missouri, le Kansas et le Nébraska, entre le Texas et les montagnes Rocheuses, subit à cette date, au commencement du Cénomanien, le contre-coup de pareils événements : un grand espace, émergé depuis le Trias, fut couvert par des eaux tantôt marines, tantôt lacustres, dont les dépôts donnèrent lieu à la formation du Dakota-group. La flore de cette formation, contemporaine de celles d'Europe et du Groënland, dont je vais parler, a été décrite par mon ami M. Léo Lesquereux.

La carte mise sous vos yeux vous fait voir ce qu'était l'Europe durant la période qui part du Cénomanien et s'étend jusqu'à la fin de la Craie blanche ; cette Europe est plus voisine de celle de nos jours que ne l'était l'Europe jurassique.

En laissant la Scandinavie, qui s'étendait peut-être alors très-loin vers le nord, on voit qu'elle consiste en un continent central qui paraît comme une réduction, sur des proportions restreintes, de l'étendue actuelle. L'Allemagne centrale et méridionale, la France de l'est, du centre, et presque toute celle du sud-est étaient alors émergées. Deux accidents, insignifiants par eux-mêmes, mais d'une grande importance pour nous, doivent être particulièrement notés.

Vous apercevez au sud, près de Marseille, deux échancrures sinueuses formant deux baies : l'une part de l'étang de Berre et s'étend jusqu'au delà

cientifique).

de Trets, vers la Sainte-Baume; l'autre, plus petite, commence à la Ciotat et se termine après le Beausset, non loin de Toulon. A l'extrémité opposée du même continent, au nord de Prague, une partie de la Bohême dessine une baie intérieure s'irradiant de toutes parts vers les terres. La présence de plantes fossiles sur ces deux points, au Beausset et près de Prague, donne à ces accidents un très-vif intérêt.

L'invasion de la Bohême par les eaux cénomaniennes transforma cette contrée en un fiord capricieux, où les eaux douces, saumâtres ou marines alternèrent à plusieurs reprises.

Cette invasion fit ainsi naître, très-heureusement pour nous, des circonstances favorables à la conservation des plantes de la contrée, dans un moment qui coïncide justement avec celui où les Dicotylédones se répandirent pour la première fois en Europe. De là l'importance qui s'attache à cette flore, encore très-peu connue, mais sur laquelle l'obligeance d'un savant russe, le professeur Kowaleski, m'a mis à même, ainsi que M. le professeur Marion, de réunir de précieux documents.

Le Cénomanien est bien l'étage qui correspond en Europe, comme du reste en Amérique, à l'introduction et à l'extension première des Dicotylédones. Aucune trace de ces plantes ne paraît avant cet étage; au contraire, dès qu'on l'aborde,

à quelque endroit que l'on se place, dans la vallée du Rhône, comme dans la Sarthe, en Bohême, comme en Moravie et dans le Harz ou au Groënland, ou bien encore dans le Nebraska, les Dicotylédones ne manquent pas de se faire voir, plus ou moins abondantes selon les lieux, seules ou associées encore à des types plus anciens, mais enfin toujours présentes, tandis que jusqu'à la craie de Rouen on n'en rencontre nulle part de vestige, à l'exception de la seule empreinte mentionnée déjà et recueillie à Eckorfat dans le Groënland septentrional. Tel est le phénomène formulé dans ses termes les plus exacts et les plus simples, avec ses obscurités, ses difficultés dont la solution peut être entrevue, mais sur lesquelles il est encore impossible de prononcer un jugement motivé.

Transportons-nous maintenant en Bohême, à quelques lieues au delà de Prague, sur l'horizon de la gryphée colombe, espèce d'huître caractéristique de ce niveau. Une vue idéale que je vais faire passer sous vos yeux vous montrera l'aspect que présentaient les bords d'une lagune située au fond d'une région boisée et montagneuse, non loin des rivages de la mer cénomanienne.

Un simple coup d'œil jeté sur l'ensemble vous fera juger de l'immense transformation qui s'est opérée dans la flore; ce n'est plus cette végétation à l'aspect étrange, si monotone dans son

originalité, si dépourvue d'ombrage et de massifs de feuillages, entremêlée de tiges épaisses, de troncs courts couronnés de frondes coriaces, et de maigres fougères.

L'aspect est celui qu'on aurait à l'île Maurice, dans certains parages de l'Amérique du Sud ou vers le midi de la Chine.

Les Dicotylédones associées à des Monocotylédones dominent et relèguent au deuxième plan les Conifères et les Fougères.

Celles-ci appartiennent généralement au groupe tropical des Gleichéniées, reconnaissables à leurs frondes légères une ou plusieurs fois dichotomes. Au centre du paysage on aperçoit les plus anciens Palmiers; à côté d'eux, quelques rares Cycadées, puis des Pandanées dont les vestiges ont été observés dans la craie de Gosau ; des *Araucaria*, des *Sequoia* peu différents des nôtres dressent leurs grandes pyramides. Plus loin ce sont des Araliacées, des Légumineuses-Cæsalpiniées, des *Magnolia*, des Laurinées, enfin le type maintenant disparu des *Credneria*. Ce sont là les principales Dicotylédones.

Considérons de plus près quelques-uns de ces types. Ils en valent la peine, puisque ce sont les plus anciens connus de leur classe. Cet état primitif ne se trahit chez eux que par la seule présence des *Credneria*, type curieux mais imparfaitement déterminé, dont les feuilles semblent

réunir les caractères confondus de celles des Platanes, des Sterculiers et de certaines Tiliacées exotiques.

Mais en dehors des *Credneria*, si l'on choisit celles des Dicotylédones de Bohême dont la détermination laisse moins de part à l'incertitude, on est surpris d'y rencontrer réunis des genres tropicaux et d'autres indigènes dans la zone tempérée boréale ou même encore européens. Parmi les premiers, je citerai un *Hymenea (H. primigenia)* bien reconnaissable, un *Aralia (A. Kôwalewskiana)* qui se rattache aux *Oreopanax* de l'Amérique; parmi les derniers, des *Magnolia* et enfin un lierre, *Hedera primordialis*, dont les feuilles tiennent le milieu par leur forme et leurs caractères entre le lierre d'Islande et celui du Caucase, simples variétés du lierre commun d'Europe. On voit que certaines formes végétales ont très-peu varié depuis la première extension des Dicotylédones jusqu'à l'époque actuelle. Il en est ainsi du lierre, que nous retrouvons d'étage en étage, toujours tracé sur le même modèle et changeant très-peu, jusqu'au moment où rien ne le distingue de celui que nous avons sous les yeux et qui couvre l'Europe, de l'Algérie à la Scandinavie. La végétation cénomanienne de Bohême était pleine d'ombre et de fraîcheur. L'ampleur exubérante des feuilles est là pour l'attester. Il ne faut pas oublier que nous sommes ici dans le

voisinage d'une mer septentrionale, celle qui baignait les plages boréales du continent crétacé. Il est naturel de tenir compte d'une pareille influence, s'exerçant au sein d'une contrée humide et boisée, entourée peut-être de hautes montagnes.

L'examen des végétaux, presque contemporains, du Sénonien inférieur des environs de Toulon (1) tend à confirmer cette pensée. Ils proviennent des abords d'une plage tournée au sud, le long d'une mer différente de la précédente, habitée par d'autres êtres et plus méridionale d'au moins 7 degrés en latitude. Malgré leur petit nombre, les végétaux du Beausset trahissent effectivement des affinités bien distinctes de celles que présentent les plantes de Bohême. On y remarque une seule Dicotylédone ; les Conifères et les Fougères sont encore dominantes. Parmi celles-ci je dois signaler le genre exclusivement jurassique des *Lomatopteris (L. superstes)* qui aurait survécu ; les Conifères, à côté d'un *Sequoia* alors répandu dans toute l'Europe, montrent un *Araucaria* dont la ressemblance avec l'*A. Bidwilii* est tellement frappante que je ne puis m'empêcher de la signaler ici, en même temps que je fais passer sous vos yeux tous ces types remarquables à tant d'égard.

(1) La découverte de ces végétaux est due à la sagacité de MM. Toucas, si connus de tous les géologues.

Ainsi, même en Europe, lors de la Craie supérieure et dans la période qui préside à la diffusion des plus anciennes Dicotylédones, la distinction des latitudes commence à se laisser entrevoir, et la végétation considérée dans le sud de l'Europe n'offre pas les mêmes caractères que dans le nord de ce continent, vers le 50e degré. Il nous reste, pour achever la démonstration, à nous transporter plus au nord, dans le Groënland crétacé. Un premier fait va nous frapper tout d'abord : ce sera l'absence de Palmiers, même au temps de la Craie, au sein des régions polaires.

Le type des Palmiers, qui tint si longtemps une place considérable dans l'ancienne végétation européenne et qui de nos jours encore constitue l'ornement le plus précieux des régions intertropicales, coïncide par la date de son apparition avec celle des Dicotylédones.

Le *Flabellaria chamæropifolia* de Gœppert placé au bord de l'eau dans le paysage idéal qui vous a été présenté et qui provient du Quadersandstein de Silésie, est un de ces Palmiers crétacés; un autre type de Palmier de la même époque, plus répandu et plus curieux, a été observé successivement à Muthmansdorf en Autriche, dans les lignites de Fuveau et près de Rians dans des calcaires garumniens, en Provence.

Ce dernier type, dont vous pouvez juger non-seulement par une reconstitution de l'ensemble, mais encore par des fragments de frondes qui vont être exposés devant vous, dénote un Palmier de grande taille, comparable aux *Geonoma* actuels, mais surtout au *Phœnicophorium Sechellarum* Wendl., remarquable espèce des Séchelles, un des plus admirables ornements de nos serres chaudes. Il présentait des frondes larges, à rachis ou côte médiane prolongé au milieu d'un limbe dont les segments demeuraient soudés entre eux ou ne se divisaient que vers les bords, à l'aide de fissures irrégulières et peu prononcées. Ce type tenait ainsi le milieu entre celui des Palmiers à frondes pinnées, comme les Dattiers, et celui des Palmiers à frondes flabellées ou semi-flabellées, comme le sont les Sabals. Beaucoup de Palmiers portent dans leur enfance des frondes construites sur ce modèle, avant de prendre leur entier développement et de revêtir leur forme définitive. Il est curieux d'observer un type semblable à l'origine du groupe, et l'exclusion de ce même groupe des régions arctiques constitue un précieux indice de l'abaissement de la température, commençant à se prononcer dans l'extrême nord.

La flore du système d'Atané, recueillie dans la presqu'île de Noursoak par Nordenskjœld et que M. Heer a rangée dans le Crétacé supérieur,

donne la mesure exacte de cet abaissement, encore à son origine.

Les Dicotylédones, dans cette flore, comprennent à elles seules plus de la moitié des espèces; les Fougères, les Conifères s'écartent peu de ce qu'elles sont en Europe au même moment. Les Cycadées ont encore quelques rares représentants; point de vestige de Palmiers comme je viens de le dire; mais peut-être un bambou (*Arundo groenlandica*, Hr.), une Scitaminée (*Zinziberites pulchella*, Hr.) Point de Laurinées à feuilles persistantes, mais un *Sassafras*, genre de laurier à feuilles trilobées et caduques, propre aux régions tempérées ou aux montagnes des régions chaudes. On y découvre des traces non douteuses de *Credneria*. Il existe encore un Figuier analogue à ceux de la section des *Urostigma*. Mais les formes dominantes de cette flore crétacée arctique sont des Peupliers alliés, il est vrai, à la section des *Populus euphratica*, puis des Légumineuses reconnaissables à leurs folioles éparses, ressemblant à celles des Casses et des *Colutea*.

Bien que se rattachant par une foule de liens et par la présence d'espèces et de types qui lui sont communs avec celle d'Europe à la même époque, la flore crétacée groënlandaise se distingue évidemment de la première par ses affinités tropicales bien moins nombreuses et moins prononcées, ainsi que par la substitution, en ce

qui concerne certains groupes, des formes particulières aux régions tempérées à celles qui caractérisent les pays chauds.

Le mouvement une fois inauguré ne s'arrêtera plus, il marchera avec lenteur, mais sans discontinuité, la divergence climatérique entre la zone arctique et la nôtre ira en s'accentuant. Malheureusement pour en mesurer exactement les progrès, il faudrait pouvoir supprimer une lacune considérable, qui vient s'intercaler entre la craie et le tertiaire moyen et qui nous cache la flore polaire durant un espace vertical assez considérable.

Le Groënland ni le Spitzberg ne nous fournissent rien, en fait de plantes, qui se rapporte soit à la base du Tertiaire ou Paléocène, soit à l'Eocène proprement dit. Il faut se contenter pour ces deux périodes des documents recueillis en Europe, ou en Amérique, et qui se rangent dans les divers étages ou degrés successifs entre lesquels elles sont partagées. Il est vrai que ces documents sont des plus riches ; malgré cette richesse, cependant, il est évident qu'en Europe même une lacune, due à l'absence ou à la stérilité des dépôts marins et lacustres, s'interpose entre la Craie supérieure et les premiers dépôts tertiaires.

La raison en est simple ; la mer, à la fin de la Craie, se retire de toutes parts ; elle subit à plusieurs reprises, surtout en Belgique et dans le

bassin de Paris, des oscillations partielles, mais enfin elle se retire avec les dernières ammonites. Je ne veux pas dire qu'il n'y ait aucun dépôt marin correspondant à cet âge, mais ces dépôts sont cachés ou par la mer ou par d'autres dépôts plus récents; ils n'affleurent nulle part. Certains étages parmi les plus inférieurs de la série tertiaire, comme celui de Mons et le Heersien, sont tellement restreints qu'ils se montrent à peine; il faut sonder à travers la couche superficielle pour arriver jusqu'à eux, et c'est à l'aide de puits ou d'excavations qu'on y parvient le plus souvent. Le retrait de la mer sur une grande échelle, après le dépôt de la craie supérieure, dans le midi comme dans le nord de la France, tel est le fait qui s'impose et qui domine les autres faits partiels.

Lorsque finit la grande période de la Craie, l'espace continental se trouve agrandi. Les Dicotylédones en ont profité pour s'étendre, se multiplier et se compléter ; une foule de types qui survivaient comme des épaves d'un passé très-reculé ou qui jouaient encore un rôle prépondérant, le perdent alors ; ils s'amoindrissent ou disparaissent complètement.

Les Gleichéniées sont remplacées presque partout par d'autres Fougères congénères des nôtres ou de celles de la zone tempérée chaude. Les genres éteints deviennent exceptionnels, rares

ou nuls dans cette catégorie de plantes. Les Cycadées tendent à s'éclipser tout à fait. Il en est de même des *Araucaria* parmi les Conifères, chez lesquelles les *Chamæcyparis* tendent à obtenir une place plus considérable. Les *Sequoia* diminuent en nombre et en importance. Ils ont quitté le premier plan, en Europe au moins, car ils persistent sans nul doute dans les régions arctiques, d'où ils reviendront plus tard pour occuper une seconde et dernière fois notre continent.

Cette marche des types et des formes, quittant les régions polaires pour s'étendre graduellement vers le Midi et s'y établir en disparaissant ensuite de leur pays d'origine; cette marche, que nous aurons à constater bien des fois, trouve son application dans l'étude même de la flore crétacée arctique, où nous observons en première ligne la présence des peupliers de la section des Coriaces ou *Euphratica*, type que nous retrouverons plus tard répandu dans toute l'Europe miocène, tandis que maintenant, reporté plus loin encore, il caractérise non plus l'Europe, mais seulement la zone tempérée chaude, sur une ligne qui va de l'Algérie au Jourdain, pour atteindre l'Euphrate et plus loin la Soongarie.

Telles sont à peu près les données générales qui doivent nous guider au moment de pénétrer dans la dernière des grandes époques qui ont

précédé l'homme sur la terre, mieux encore dans celle qui s'est terminée par l'extension de notre espèce.

Je veux parler de l'époque tertiaire.

A partir de l'époque tertiaire, les documents relatifs à la flore et les localités qui les fournissent se multiplient tellement qu'il est impossible de tout mentionner et de tout énumérer dans une seule conférence. Je me contenterai de signaler l'ensemble des phénomènes et de choisir quelques faits plus saillants, mieux connus, d'une interprétation plus facile, en négligeant volontairement tous les autres.

L'Europe a dû jouir d'une température modérée, d'un climat égal, à la fois humide et tiède sans excès, au début de l'époque tertiaire, pendant la période nommée paléocène par M. Schimper. Deux localités célèbres et riches, toutes deux, en empreintes végétales, Gelinden, près de Liège, et Sézanne, non loin de Paris, fournissent les éléments d'une appréciation exacte de cette première période.

Gelinden représente visiblement les approches d'une région boisée et montagneuse, Sézanne, les abords d'une cascade entourée des végétaux les plus riches et des plantes qui se plaisent auprès des eaux courantes.

La forêt de Gelinden comprenait principalement des chênes, des châtaigniers et des lauriers

de genre et d'aspect très-variés. Ces chênes sont les plus anciens dont on ait connaissance. Quelques-uns s'écartent peu de nos *Cerris*, d'autres reproduisent l'aspect des formes mexicaines ou asiatiques.

Le luxe de végétation dont Sézanne offre le tableau exigerait un temps très-long, s'il fallait le dérouler devant vous.

Je me contenterai de mettre sous vos yeux la reproduction d'un certain nombre d'espèces divisées en deux catégories :

L'une offre des types ou des formes devenus étrangers à notre pays, l'autre présente au contraire des espèces qui s'écartent très-peu de celles que nous possédons encore.

Dans la première de ces catégories, vous remarquerez une Fougère de la tribu des Cyathées, un *Sassafras*, *S. primigenium*, Sap., genre de Laurinée américaine que nous avons déjà signalé dans la flore crétacée arctique, un *Cissus*, *C. primæva*, voisin d'une espèce intertropicale de la côte orientale d'Afrique, une viorne dont le similaire se trouve au Japon, enfin, une très-grande Tiliacée, *Grewiopsis sidæfolia*, dont le genre est probablement perdu.

La deuxième catégorie est d'autant plus curieuse qu'elle démontre que certaines formes demeurées depuis européennes étaient dès lors arrêtées dans leurs traits principaux.

La vigne de Sézanne — *Vitis sezannensis*, SAP. — dont M. Munier-Chalmas a retrouvé les vrilles, se rapproche un peu plus du *Vitis cordata*, MICH., des États-Unis, que de notre *Vitis vinifera*; elle diffère pourtant très-peu de ce dernier.

Le lierre de Sézanne — *Hedera prisca*, SAP. — semble tenir le milieu entre le lierre d'Irlande et notre lierre ordinaire.

Le Cornouiller — *C. platyphylla*, SAP. — est surtout remarquable par la dimension inusitée de ses feuilles.

Le *Juglandites peramplus*, SAP., montre aussi de très-grandes folioles, assez peu différentes pourtant de celles de notre *Juglans regia*.

Les Palmiers continuent à se montrer; ils sont pourtant encore assez rares dans la période paléocène, ou du moins leur présence semble plus restreinte à ce moment que dans l'âge immédiatement postérieur.

Cet âge est celui qui correspond à l'Éocène proprement dit; c'est le temps de la mer nummulitique et de celle du calcaire grossier parisien. Cette grande période s'étend encore aux étages qui suivirent jusqu'au gypse de Montmartre inclusivement.

A cette époque, notre continent changea de nouveau d'aspect. Vous jugerez de ce changement en jetant les yeux sur une carte de l'Eu-

rope, telle que l'avait faite l'invasion de la mer nummulitique, cette méditerranée immense qui se prolongeait bien au delà de l'Europe jusqu'au centre de l'Asie, à travers la Perse et jusque dans l'Inde.

La mer nummulitique occupait encore tout le nord de l'Afrique, une partie de l'Égypte, de l'Arabie, de la Syrie et de l'Asie Mineure ; c'était une mer méridionale, et, comme elle découpait tout le sud et le centre du continent européen, par la vallée du Danube, elle a dû exercer une influence considérable sur le climat, sur les migrations et la composition même de la flore, non-seulement pendant sa durée, qui fut très-longue, mais, même après son retrait; puisque, s'il est vrai que les modifications apportées aux combinaisons végétales d'un pays soient lentes à se réaliser, il faut parfois plus de temps pour éliminer les éléments dont une flore se trouve composée, qu'il n'en avait fallu pour les introduire.

Les cartes que je mets sous vos yeux ont été étudiées avec soin pour le tracé de leurs contours, surtout celles dont l'importance m'a préoccupé vivement ; ces cartes sont vraies, considérées en masse et dans la distribution de leurs principaux éléments ; il faut pourtant observer qu'elles sont toujours des à-peu-près et les comparer à ces cartes anciennes de la Nouvelle-Hollande ou de l'Amérique septentrionale vers le pôle, dressées

alors que les explorations étaient encore imparfaites ; malgré bien des erreurs, ces cartes prises dans leur ensemble donnaient cependant une idée approximative des régions qu'elles représentaient.

Il est donc certain que l'Europe éocène se composait d'une réunion de péninsules et de grands archipels qui lui donnaient une visible ressemblance avec ceux de la mer des Indes. Les masses continentales ont dû être alors dans l'Afrique centrale d'une part, de l'autre, dans l'Orient de l'Asie, en Tartarie, en Chine et dans les Indes.

L'Europe devenue pour un temps une annexe de continents plus méridionaux en reçut des colonies de plantes qui envahirent son sol et pénétrèrent du sud au nord jusqu'aux environs de Londres.

Le climat européen de cette époque différait, à ce qu'il semble, de celui de la période précédente ; il devait être à la fois, plus chaud, plus sec et plus inégal. Si l'on s'en rapporte aux aptitudes des plantes caractéristiques que l'Europe d'alors renfermait, il devait y avoir une saison sèche, très-marquée et très-distincte d'une saison des pluies, analogue à celle des moussons qui règne de nos jours en Chine, dans les Indes et qui a ses analogues dans le continent africain.

Les mers qui baignaient l'Europe éocène et la découpaient de toutes parts en passes sinueu-

ses devaient donner lieu au même phénomène, qui se manifeste généralement lorsque le soleil vient d'atteindre sa plus grande élévation. Cette circonstance peut faire conjecturer que la saison des pluies, dans l'Europe éocène, coïncidait avec la fin d'été et une partie de l'automne.

Les Palmiers et plusieurs plantes tropicales, comme les Pandanées et les Bananiers, sous l'influence de la chaleur, se multiplièrent dans l'Europe éocène ainsi que beaucoup de formes indiennes et africaines que l'on observe à l'état fossile et dont la ressemblance avec leurs congénères actuels de ces deux contrées est réellement frappante.

C'est alors que certains groupes, comme les Myricées, les Araliacées, les Myrsinées, les Laurinées et principalement les Canneliers, beaucoup de Légumineuses, Cæsalpinées ou Dalbergiées et surtout des Acacias semblables aux gommiers d'Afrique, des Célastrinées, des Anacardiacées, des Rhamnées, des Houx, arbustes généralement munis de feuilles coriaces et épineuses, se répandirent dans toute l'Europe et y persistèrent plus ou moins longtemps.

Alors aussi se multiplièrent des formes dont l'analogie avec certaines Protéacées du Cap et de l'Australie ont frappé tous les auteurs qui ont voulu les décrire. Il est curieux de rencontrer à ce moment des espèces réellement ambiguës, et

que l'on peut attribuer avec autant de raison aux Myricées qu'aux Protéacées, aux *Comptonia* comme aux *Dryandra* ; ce sont là de petites énigmes botaniques dont les éléments vont vous être soumis.

Les Palmiers en se multipliant revêtent des formes qui les rapprochent de plus en plus de ce qu'ils sont aujourd'hui sous les tropiques ou dans la zone tempérée chaude, voisine du tropique.

L'absence des organes fructificateurs est ordinairement un obstacle à l'exacte détermination de ces anciens Palmiers ; on nomme *Flabellaria,* ceux dont la fronde présente des segments rayonnants en forme d'éventails ; *Sabal* ou *Sabalites* — ceux chez lesquels le rachis se prolonge plus ou moins en une saillie jusqu'au milieu du limbe, et *Phœnicites* ceux dont les frondes sont pinnées, à l'exemple de celles de nos Dattiers ou *Phœnix.*

Une heureuse découverte due à M. Aymard, m'a mis à même de décrire dernièrement un Palmier éocène de la Haute-Loire dont la fronde pinnée est accompagnée de son régime mâle. C'est le *Palæophœnix Aymardi* dont je fais passer sous vos yeux une reproduction très-exacte. Quelques-uns au moins de ces anciens palmiers européens étaient certainement congénères de ceux qui peuplent actuellement l'Afrique et les Indes orientales.

Cette période est réellement celle pendant laquelle ces végétaux ont tenu en Europe la plus grande place. Chaque flore locale présente alors une ou plusieurs espèces de Palmiers, le plus souvent flabelliformes.

Le *Sabalites andegavensis*, SCHIMP., caractérise la flore éocène des grès de la Sarthe et du Maine-et-Loire, de même que le *Flabellaria Lamanonis* tient la première place dans celle des gypses d'Aix.

Cette dernière flore est la plus riche que l'on ait encore découverte dans l'Éocène. Elle compte plus de trois cents espèces décrites et se place vers la fin de la période.

La vue idéale, que je vous présente, vous transporte sur les bords du lac d'Aix, à l'époque où se formèrent les gypses de cette localité. Le paysage, soigneusement combiné, offre une reconstitution fort exacte des principaux types. Le *Flabellaria Lamanonis* se dresse sur le milieu; il est accompagné de plusieurs autres Palmiers, entre autres du *Flabellaria costata* qui rappelle les *Thrinax* et les *Brahea*; un Bananier *(Musophyllum speciosum)* paraît à l'autre extrémité. On voit un Pin grêle *(Pinus Coquandii)* se montrer plus loin au milieu de Cupressinées africaines *(Callitris, Widdringtonia)*. Des arbustes épineux *(Myrica, Lomatites)*, une Araliacée aux feuilles profondément incisées, un

Gainier *(Cercis antiqua)*, plus loin des Canneliers, des Camphriers et d'autres Laurinées, des Chênes à feuilles petites et coriaces, de nombreux Gommiers à feuillage grêle complètent l'ensemble. Sur le premier plan, de nombreuses plantes aquatiques des *Rhizocaulon*, des *Arundo*, des Nymphéacées, des Alismacées et des Potamées ornent les eaux du lac, le long des sinuosités de ses rives. C'était une végétation sud-africaine ou austro-indienne pleine de vie et de variété, mais remarquable surtout par la faible dimension des organes appendiculaires et probablement des espèces elles-mêmes ou de la plupart d'entre elles.

Le tableau suivant réunit les principales espèces des gypses d'Aix et des grès de la Haute-Loire. Ces espèces doivent donner lieu à quelques remarques.

Le *Lomatites aquensis*, Sap., de même que le *Dryandra Micheloti*, Wat., des grès du Puy, vous font voir les deux formes qui reproduisent avec le plus de fidélité celle de certaines Protéacées actuelles d'Australie et qui justifient par cela même l'opinion de ceux qui admettent l'existence de ce groupe dans l'ancienne Europe.

Pour ce qui est de la petite taille des espèces, il est facile d'en juger en rapprochant des Myricées et des Chênes de la flore d'Aix les formes congénères qui reproduisent trait pour trait,

dans une période subséquente, le même type agrandi.

Il en est ainsi des *Myrica arguta* et *Saportana* vis-à-vis du *M. banksiæfolia* et des *Quercus cuneata*, *antecedens* et *elliptica*, vis-à-vis des *Q. armata* et *oligodonta* d'Armissan.

En effet, la période si nettement caractérisée dont je viens d'esquisser le tableau prit fin peu à peu. Loin de se terminer brusquement, en ce qui touche à la physionomie de la végétation européenne, elle donna lieu à une lente et graduelle transformation qui introduisit insensiblement de nouveaux types et changea peu à peu l'aspect de la flore en Europe, en éliminant un à un les végétaux qui y avaient longtemps dominé.

C'est alors que les genres et quelques-unes des espèces que l'Europe a depuis conservés commencèrent à s'établir définitivement sur notre sol pour ne plus le quitter, mais ces dernières sont encore en bien petit nombre ; le Lentisque et un peu après le Térébinthe peuvent être nommés les premiers, ainsi que l'Yeuse ou Chêne vert, dont la flore d'Aix fournit un exemple. Ce mouvement une fois commencé ira toujours en s'accentuant, mais à l'aide d'une impulsion d'abord très-lente ou à peine saisissable.

D'ailleurs, dans cet ordre d'idées de recherches, il faut soigneusement distinguer le genre

de l'espèce, le type de la race sortie de ce type, que nous avons encore sous les yeux.

Les genres ou les sections de genre devenus depuis étrangers à l'Europe, étaient encore les plus répandus ; les types éteints étaient eux-mêmes encore assez nombreux.

Il existe à Aix, à Sainte-Zacharie, et plus tard à Armissan, des bouleaux et des ormes ; mais, après un examen attentif, les premiers se sont trouvés appartenir aux *Betulaster*, les seconds aux *Micropteléa*, types à feuilles semi-persistantes qui habitent maintenant la Chine méridionale, le Népaul et les montagnes de l'Indo-Chine. Les Palmiers de cette époque, dont l'existence se prolongea jusqu'après le milieu des temps tertiaires, montrent le type des *Phœnix* associé à celui des *Sabal* américain. Quant aux *Flabellaria*, il paraît difficile de préciser leurs véritables affinités, et d'ailleurs l'Europe peut avoir eu des genres de Palmiers qui lui étaient propres.

Le tableau que je fais passer sous vos yeux réunit les principaux types de Palmiers de la période miocène. A côté d'eux se place une remarquable empreinte trouvée à Coumi, et qui prouve que l'Europe, à cette époque, possédait encore quelques Cycadées. L'*Encephalartos Gorceixianus*, Sap., appartient à un genre actuellement africain qui n'a dû avoir en Europe qu'une station momentanée et une faible extension, ainsi

que la rareté extrême de ses empreintes tend à le démontrer.

Parmi les genres éteints, j'ai choisi celui des *Anœctomeria*, type de Nymphéacée tertiaire dont tous les organes ont pu être retrouvés et très-exactement reconstitués. Le genre *Anœctomeria* compte plus d'une espèce. Celle des Gypses d'Aix confirme par sa petitesse ce que j'ai avancé au sujet de la taille amoindrie des formes végétales de l'âge éocène. L'*Anœctomeria* d'Armissan, *A. Brongniartii*, présente des dimensions plus que quadruples. Dans ce genre, dont les feuilles avaient une physionomie particulière, soit par leur mode d'échancrure, soit par la finesse de leur nervation, plusieurs fois dichotome et anastomosée en réseau le long du bord entier de la feuille, le fruit, au lieu de s'ouvrir par une scission irrégulière des parois, offrait une rupture symétrique et se divisait en un assez grand nombre de compartiments, correspondant aux bases d'insertion des pétales. — L'Europe d'alors était peuplée des types les plus variés, des formes exotiques ou disparues les plus riches. Les Palmiers s'avançaient jusqu'au 55e degré, les Camphriers et les Figuiers jusqu'au delà du 60e ; les Gommiers et les Sensitives jusqu'au 50e ; dans ses forêts, les arbres à feuilles persistantes dominaient de beaucoup sur la minorité de ceux qui les perdent annuellement. Notre continent va

cependant bientôt s'acheminer peu à peu vers l'état actuel. Il va se dépouiller de ses richesses, et recevoir du dehors une à une les espèces qu'il possède, ou bien ces espèces revêtiront insensiblement sur place les traits distinctifs qui les caractérisent maintenant ; mais pour bien expliquer les lois qui présidèrent à cette évolution, dont l'accomplissement mit à se réaliser un temps très-long, il nous faut jeter un dernier regard sur les régions arctiques et les plantes qu'elles comprenaient, au moment où s'ouvre cette dernière période.

Les régions arctiques, à la latitude du Spitzberg (76°-78°), et du Groënland (70°-71°), avaient continué de se refroidir durant le cours de l'Éocène. Si l'on assimile au climat de la partie méridionale du Japon (18° de moyenne annuelle) celui qui régnait au Groënland lors de la Craie supérieure (la présence des *Gleichenia* et d'un *Cycas* autorise à le croire), on ne peut guère attribuer à la même contrée à la fin de l'Eocène, au moment où les riches flores d'Atanekerdluk, au Groënland, de la baie de la Cloche au cap Lyell, de la baie de la Recherche, du cap Starastschin, dans le fiord des glaces, du cap Heer et de la baie du Roi (King's-Bay) étalaient leur plus grande splendeur, qu'une moyenne annuelle d'environ 12°, celle des environs de Lyon et des parties abritées du lac Léman. La moyenne

annuelle étant aujourd'hui de — 5° aux mêmes lieux, on peut juger en gros que la zone polaire, à la fin de l'Éocène, avait perdu plus d'un quart de la chaleur qu'elle possédait avant la fin de la Craie et que, de l'Éocène supérieur à l'âge actuel, elle a perdu les trois autres quarts en reculant de + 12° à — 5°.

Non-seulement la zone arctique était riche en ce moment en *Sequoia*, en *Thuia*, en *Taxodium*, en *Glyptostrobus*, dont les espèces peu à peu se répandirent dans toute l'Europe ; mais la zone arctique possédait des types et des formes parmi lesquels les essences à feuilles caduques dominaient incontestablement, qui semblent avoir été inconnues ou très-rares dans l'Europe contemporaine, mais qui furent destinées à s'y introduire, soit pour s'y implanter à tout jamais, soit pour y faire un séjour plus ou moins prolongé. Il est à remarquer que les espèces, devenues ainsi européennes après avoir été d'abord exclusivement arctiques, se trouvent également représentées de nos jours, soit en Amérique, soit en Asie, contrées au sein desquelles elles se sont introduites en rayonnant de toutes parts des alentours du pôle. D'autre part, on conçoit parfaitement que ces espèces, après leur introduction simultanée ou successive sur un grand nombre de points de la zone tempérée boréale et leur extinction dans l'extrême

favoriser l'extension des espèces venues de l'extrême nord ou de celles qui descendaient du sommet des montagnes pour gagner la plaine.

C'est ce que démontre effectivement la multiplication sur une foule de points, à cette époque, des genres à feuilles caduques et à physionomie indigène, tels que les Bouleaux, Aunes, Charmes, Ormes, Peupliers, Érables, Frênes, etc., en même temps que les *Sequoia*, *Taxodium*, *Glyptostrobus*, *Chamœcyparis*, amis de l'humidité, se substituent presque partout aux types africains des *Callitris* et *Widdringtonia*.

Le temps qui vit ce mouvement s'accentuer est celui que l'on désigne sous le nom de période aquitanienne, période qui succède à celle du Tongrien et qui précède immédiatement l'arrivée de la mer mollassique ou miocène. C'est la période des lacs tourbeux, des eaux calmes et limpides et des lagunes alimentées par de tranquilles courants. Le paysage revêt une physionomie bien moins exotique; son aspect, dont vous pouvez juger par une vue idéale du lac de Manosque, rappelle les parties boisées et arrosées de la Floride ou de la Caroline.

Les Palmiers, encore présents, sont loin d'être aussi nombreux; les masses de Laurinées accusent un rôle prépondérant; à l'écart, certaines Fougères, quelques Cycadées, rappellent les formes des anciens âges, tandis que, sur des pentes

montagneuses ou le long des ruisseaux ombreux, d'autres végétaux, similaires de ceux que nous possédons encore, se pressent en choisissant de préférence les revers septentrionaux et les vallées les plus froides.

La végétation aquitanienne offre une association parfois singulière de ces deux catégories de végétaux, ceux qui sont indigènes de notre zone et ceux qui habitent maintenant de préférence, aux alentours du tropique, ce que l'on nomme la zone tempérée chaude, entre autres les Canaries et le midi de la Chine. Armissan est la plus célèbre et la plus riche des localités du miocène inférieur, où se manifeste un semblable contraste.

Je vais faire passer successivement devant vos yeux deux séries de plantes provenant de cette localité, les unes manifestant des affinités exotiques ou tropicales, les autres se rattachant au contraire à des formes ou à des types demeurés depuis européens.

Vous remarquerez, parmi les premières, un *Dracœna*, une Andromède du groupe des *Leucothoe*, une Juglandée voisine des *Engelhardtia*; dans les secondes, des Bouleaux, des Chênes, des Érables dont l'un se distingue à peine de l'Érable de Montpellier.

Vous le voyez, les formes actuelles commencent à poindre; bientôt leur nombre ira en se multipliant.

Un événement géologique considérable, événement qui, sans doute, influa sur le mouvement que je signale, mit fin à la période aquitanienne, en introduisant de nouveau la mer au milieu des terres et jusque dans le centre de l'Europe.

Cet événement est le dernier de ceux dont j'ai à vous entretenir, le dernier de ceux qui changèrent à plusieurs reprises la configuration de l'Europe : je veux parler de l'invasion de la mer mollassique qui, sur beaucoup de points, recouvrit des espaces depuis longtemps émergés, mais qui sur d'autres se substitua aux lacs aquitaniens, en remplaçant leurs eaux douces par de l'eau salée.

Ce dernier phénomène eut lieu plus particulièrement en Provence.

La carte exposée devant vous montre d'abord la configuration et l'étendue des lacs aquitaniens teintés en bleu. La mer était alors absente de Provence, mais on observe cependant des traces de sa présence à Carry, le long du golfe de Marseille, d'où elle s'avança pour envahir, par la vallée du Rhône, l'intérieur du pays jusqu'au pied des Alpes. Cette invasion ne fut pas précisément brusque, elle fut plutôt graduelle et progressive. Les premiers dépôts marins se superposent généralement sans solution de continuité aux derniers dépôts lacustres et pourtant le résultat du mouvement qui fraya le chemin aux flots

de la mer de Mollasse fut de bouleverser entièrement le relief du pays. La nouvelle mer n'occupa qu'une partie des anciennes dépressions lacustres; elle traversa, pour ainsi dire, leur périmètre à l'aide de passes sinueuses qui lui permirent de s'avancer au-delà, vers les Alpes jusqu'à Digne, dans la vallée actuelle de la Durance et dans celle du Verdon, et de dessiner des fiords capricieux, dans le nord et le centre du département du Var. La mer de Mollasse a laissé des vestiges jusqu'au pied de la Sainte-Baume; mais entre cette montagne et Marseille, il n'existe d'elle aucune trace qui puisse faire penser qu'elle se soit étendue dans cette direction. La vallée de l'Huveaune, entre Aubagne et Marseille, demeura un lac ou plutôt correspondait à l'estuaire d'un fleuve vers son embouchure.

Les sinuosités de la mer de Mollasse, en Provence comme sur beaucoup d'autres points, rappellent à l'esprit les fiords scandinaves ou les découpures des plages illyriennes; ce fut une immersion de notre continent dont une carte générale de l'Europe, mise sous nos yeux, vous donnera une idée approximative.

Notre continent est découpé de telle façon qu'il redevient un grand archipel, comme au temps de la mer nummulitique.

Cette mer de Mollasse et celle des Faluns, qui

la représente dans l'ouest de la France, exercèrent leur influence de deux façons.

D'abord le climat devenant maritime et par conséquent tempéré, conserva longtemps une égalité et une douceur qui permirent aux éléments tropicaux que comprenait encore la végétation européenne, de se maintenir à côté des végétaux à feuilles caduques d'une introduction plus récente, qui tendaient à se développer au dépens des premiers. M. Heer, auteur d'une remarquable flore fossile helvétique, évalue à 20° en moyenne la température de la Suisse vers la fin de la période mollassique, alors que la riche flore d'Oeningen existait auprès de Schaffouse et que la mer tendait à abandonner le centre de l'Europe, par suite du mouvement d'érection de la région des Alpes, dont le relief commençait à s'accentuer. Il y avait alors en Suisse et en Autriche des Camphriers, des Canneliers et quelques Palmiers, les derniers de tous, associés à des peupliers, à des bouleaux, à des ormeaux et à des érables, dont l'analogie avec celles de ces essences qui peuplent la zone tempérée boréale est évidente. Il est vrai pourtant que ce sont plutôt les formes américaines et asiatiques qui dominent que nos espèces actuelles proprement dites.

J'ai signalé la marche probable de celles-ci s'avançant graduellement et arrivant des régions arctiques. Cette diffusion ne se fit pas en un jour,

et la mer de Mollasse, s'interposa longtemps comme un obstacle infranchissable devant certains types qui ne se répandirent que tardivement en Europe autour de cette mer. Je citerai comme exemple le Liquidambar, le Platane, le Tulipier, le Tilleul et bien d'autres que l'on observe dans les contrées situées au nord de la mer de Mollasse, en Bohême, en Allemagne, sur certains points de la Suisse et en Auvergne, avant de les rencontrer en Provence, en Italie et en Grèce.

Du reste, partout les types et les formes qui occupaient le sol européen et se rattachaient à un ordre de choses destiné à périr résistèrent avant de succomber; la lutte fut longue et longtemps partielle, avant de devenir complète et définitive.

Ainsi à Ménat, en Auvergne, lors du miocène supérieur, on observe un Noisetier que M. Heer a identifié avec le *Corylus Mac-Quarii* des régions arctiques; celui-ci ne diffère réellement pas de nos noisetiers actuels dont il paraît être la tige, mais le Noisetier de Ménat, *Corylus Lamottii*, dont je mets sous vos yeux une feuille accompagnée de son fruit, révèle un type tout exotique. Il se rattache évidemment à la section *acanthochlamys* représentée actuellement par une espèce unique qui habite la région de l'Himalaya.

Il est évident que dans ce cas le type arctique, plus robuste et mieux adapté aux circonstances

nouvelles qu'entraînait l'établissement d'un climat plus rude, a dû exclure à la fin l'ancien type européen qui ne s'est maintenu que dans les vallées de l'Himalaya.

Dans d'autres cas, les anciennes espèces se sont plutôt modifiées peu à peu ; d'abord polymorphes et divisées en une foule de races, elles ont donné lieu à une série de transformations graduelles, obtenues par enchaînement, d'où l'espèce moderne est finalement sortie.

Il n'est pas impossible alors, si les documents ne font pas défaut, et surtout s'il s'agit d'un type par lui-même peu inclin à varier, de dresser une sorte de tableau généalogique, montrant les phases successives de cette marche à travers le temps.

Il en est ainsi du Lierre et du Sassafras, dont j'ai pu vous montrer diverses épreuves, les plus anciennes datant de la Craie. Il en est encore ainsi de la Vigne que nous perdons de vue après Sézanne, mais que nous retrouvons dans le Miocène du mont Charray, en Ardèche, différant encore quelque peu de la Vigne actuelle, *Vitis vinifera*.

Le Chêne rouvre, vers la même époque, donne lieu à une foule de formes sensiblement rapprochées de l'espèce vivante, à laquelle une de ces formes a dû servir de tige ; c'est ce que montre un bel exemple emprunté à la flore des cinérites pliocènes du Cantal.

Enfin, pour terminer, j'ai voulu réunir dans un seul tableau toutes les variations auxquelles le type de notre Hêtre a donné lieu avant de revêtir, soit en Amérique, soit en Europe, les caractères qui le distinguent dans ces deux pays.

Dans ce tableau, figurent, comme points de départ, deux prototypes, l'un américain, l'autre européen, qui tendent à prouver la présence du genre à une date relativement ancienne, lors de la Craie cénomanienne.

Beaucoup plus tard, le *Fagus pristina*, Sap., de l'Aquitanien de Manosque, fait voir un Hêtre véritable, très-rapproché du *Fagus ferruginea*, Michx, d'Amérique; il a seulement des feuilles plus petites et plus atténuées vers le haut que celles de ce dernier.

Entre ce *Fagus pristina* et l'espèce américaine vivante, figurée à gauche du premier, s'interpose le Hêtre américain tertiaire, *Fagus antipofi*, Hr., de l'Alaska, qui n'offre de différence que par le contour un peu plus allongé du limbe, tout le reste étant pareil et la ressemblance de ce Hêtre avec celui de Manosque étant également évidente.

Le *Fagus ferruginea*, d'Amérique, qui habite, dans le centre des Etats-Unis, le bord des rivières, plutôt que les pentes boisées montagneuses, se rapproche donc plus que le nôtre de la souche commune originaire.

Au *Fagus pristina* aquitanien succède le *Fagus*

attenuata, Gœpp., dont les feuilles présentent un pétiole plus long et des nervures moins nombreuses. Le Hêtre pliocène, des cinérites du Cantal, dont je figure un rameau entier, est tantôt pareil au précédent, tantôt plus rapproché que lui de notre Hêtre, dont il s'écarte seulement par le sommet plus atténué du limbe et quelques nervures en plus (9 à 10 paires au lieu de 6-8).

Les *Fagus horrida*, Ludw. et *Feroniæ*, Ung., du Miocène supérieur font connaître d'autres races qui tendent également à se rapprocher plus ou moins de notre *Fagus sylvatica*, dont les feuilles se montrent enfin dans les travertins du Pliocène supérieur de l'Italie centrale.

Tandis que s'opéraient peu à peu les changements dont je viens de vous entretenir et que beaucoup d'espèces, depuis éliminées de notre sol ou rejetées plus loin vers le sud, se trouvaient encore fixées au centre de l'Europe, dans l'âge immédiatement postérieur au retrait de la mer de la Molasse, le climat ne cessa de devenir plus inégal et plus rude; cet abaissement, qui ne s'arrêta pas, accéléra les extinctions et les éliminations partielles ou totales, dont le dernier résultat fut d'amener enfin la flore européenne à son état actuel et de lui enlever en partie jusqu'aux acquisitions qu'elle avait faites récemment.

C'est ainsi, et par une suite d'oscillations répétées, que l'ordre de choses dont nous avons le

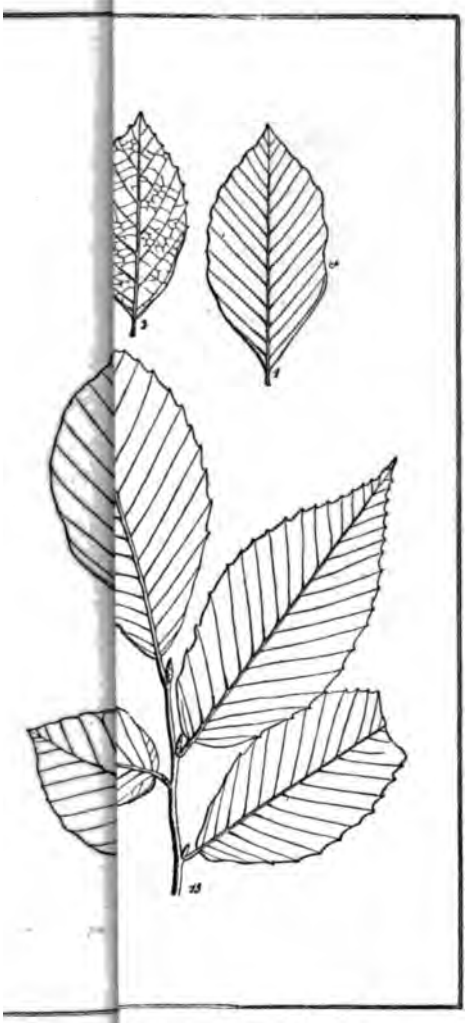

Fi l'aide des formes fossiles.
ue Scientifique.)

*1, F*ersanstein) de Niederschœna
(Sas). — *5, F. attenuata*, Gœpp.,
Mi *Feroniæ*, Ung., Miocène de
Bo— *11, F. sylvatica*, L., Plio-
cè actuelle (Ohio, Michigan, etc.)

spectacle a fini par s'établir, tandis que les régions polaires perdaient le peu de chaleur qu'elles avaient retenu et se trouvaient finalement réduites à ne plus comprendre que des tapis clair-semés de plantes naines ou d'arbustes rampants, perdus au milieu des glaces.

Vous le voyez, en dernière analyse et comme conclusion de cette conférence, les variations du climat, à partir du moment où les latitudes ont commencé à manifester leur influence, n'ont cessé de se combiner avec les tendances qui sont inhérentes à l'organisme des végétaux, et de les mettre en jeu de mille façons. Les végétaux, de leur côté, soit sur place, soit en émigrant, ont constamment donné naissance à de nouvelles formes qui, se substituant aux anciennes, ont réussi, d'époque en époque, à s'adapter aux conditions de milieu qui leur étaient offertes.

Quant aux causes premières et déterminantes, auxquelles l'abaissement graduel de la température terrestre et l'inégalité croissante des climats, dans le sens des latitudes, doivent être raisonnablement attribués, le plus sûr, en admettant le fait comme démontré, c'est encore d'avouer notre ignorance.

UN DOCUMENT INÉDIT

SUR

LAURE DE SADE

PAR

M. DE BERLUC-PERUSSIS

La Laure aimée de l'immortel rêveur de Vaucluse, était-elle la sœur ou la femme d'Hugues de Sade? Pétrarque s'éprit-il d'une idéale jeune fille, ou d'une prosaïque matrone? En d'autres termes, et pour placer la question sur le terrain élevé qui lui convient, l'amour du poète fut-il pur ou adultère?

Ce problème, on le sait, a provoqué des recherches nombreuses, des discussions passionnées, et qui ne semblent pas près de finir. La célébration de la fête séculaire de Pétrarque lui a donné une actualité et une importance qui ne peuvent échapper à personne.

Si, en effet, le vieux mort que les nations latines viennent de glorifier n'a dû ses inspirations et

son immortalité qu'à une ardeur perverse, méritait-il bien les honneurs posthumes qu'après cinq cents ans nous avons prodigués sur sa tombe?

Si, au contraire, sa passion fut légitime, ne faut-il pas, pour l'honneur des lettres, le proclamer bien vite? Doit-on plus longtemps laisser croire qu'une pensée détestable a pu inspirer de nobles et splendides accents? N'est-ce pas un devoir de désillusionner ceux qui, par une erreur monstrueuse en esthétique comme en morale, ont cru que le Mal pouvait engendrer le Beau?

Telle est au fond l'importance de cette question, en apparence généalogique. Et c'est cette considération qui nous engage à apporter dans l'enquête un document absolument décisif à nos yeux.

Nous n'aurons garde de reprendre et de discuter un à un tous les arguments invoqués dans ce procès. Un gros volume n'y suffirait pas, et ce n'est pas, d'ailleurs, le lieu d'aborder le champ des hypothèses, quand on a sous la main une pièce qui les détruit toutes.

Bornons-nous donc à rappeler quelques faits principaux et hors de toute conteste:

1° La tradition locale a toujours assuré que Laure était jeune fille; l'adversaire le plus acharné de ce système, l'abbé de Sade, le reconnaît lui-même en plusieurs endroits, tout en qualifiant,

avec une mauvaise humeur que nous lui pardonnons, cette tradition de « sourde. »

2° Les anciens auteurs qui ont écrit sur Pétrarque ont tous admis cette donnée, même Vellutello et ceux qui, avec lui, ont supposé une Laure de Chabaud.

3° Les généalogistes de la maison de Sade, antérieurs à l'abbé de Sade, ont montré la même concordance, et fait Laure fille de Paul.

4° Lorsque l'abbé de Sade, à qui il ne déplaisait point qu'on le supposât descendant de Pétrarque, adopta, quatre cents ans après la mort du poète, une opinion diamétralement contraire à la tradition, il dût, pour faire prévaloir sa théorie, falsifier les pièces du procès, et supprimer le nom de Laure du testament de son père.

5° Si, depuis un siècle, le système de l'abbé de Sade s'est propagé, c'est que l'importance de son étude, d'ailleurs très-remarquable, sur Pétrarque, et qui forme une véritable encyclopédie pétrarquesque, a fait tomber dans l'oubli tous les auteurs précédents, et que, d'ailleurs, on ne pouvait soupçonner qu'il eût altéré les documents de ses propres archives domestiques.

C'est ainsi qu'abusant de l'autorité du nom qu'il portait, l'abbé de Sade a imposé au public sans méfiance une opinion d'autant plus facile à faire accepter, au temps où il écrivait, qu'elle était plus immorale.

Et pourtant, à qui aurait lu et réfléchi, les textes ne manquaient certes pas pour réfuter la théorie de notre abbé.

C'est d'abord Pétrarque lui-même qui, dans son Epitre à la Postérité, semble avoir pris soin de répondre d'avance au neveu de Laure :

« Amore acerrimo, sed unico *et honesto*, in adolescentiâ laboravi, et diutius laborassem, nisi jam tepescentem ignem mors acerba, sed utilis, extinxisset. »

Et que l'on ne suppose pas qu'en parlant ainsi, le poète a voulu se décerner complaisamment un brevet de moralité ; car il ne fait, plus loin, nulle difficulté de confesser ses péchés de jeunesse :

« Libidinum me prorsus expertem dicere posse optarem quidem ; sed, si dicam, mentiar. Hoc securè dixerim, me, quanquam fervore ætatis et complexionis ad id raptum, vilitatem illam tamen semper animo execratum. Mox verò, ad quadragesimum annum appropinquans, dum adhuc et caloris satis esset et virium, non solum factum illud obscœnum, sed ejus memoriam omnem sic abjeci, quasi numquam fœminam aspexissem. Quod inter primas felicitates meas memoro, Deo gratias agens, qui me adhuc integrum et vigentem, tam vili et mihi semper odioso servitio liberavit (1). »

(1) Petrarca. Epist. ad Post.

De ces deux passages rapprochés résulte, avec toute évidence, la preuve que Pétrarque eut plus d'une faiblesse, mais que l'amour qui tourmenta et remplit son existence fut *honnête*, et ne fut point, par conséquent, adultère. Laure de Noves est, par là même, écartée du débat.

Il semble qu'après un tel témoignage, il est superflu d'en invoquer d'autres. Faisons-le pourtant en deux mots, pour montrer que la tradition fut toujours en parfait accord avec le dire du poète.

Le Monge des Iles d'Or, contemporain de Pétrarque, et dont le manuscrit, conservé à la Bibliothèque du Vatican, paraît avoir été annoté par Pétrarque lui-même, fait naître Laure de la maison de Sade. Il en est de même d'un autre chroniqueur de Provence, Hugues de Saint-Césary. — Tassoni rapporte leur double témoignage :

« Scrissero che Laura, amata dal Petrarca, dal 1340, abitava in Avignone, et nominaron la per donna della famiglia di Sado (1). »

Un autre écrivain, de très-peu postérieur à Pétrarque, Louis Peruzzi, originaire de Florence, mais établi à Avignon, est encore plus explicite que les précédents :

(1) Tassoni. *Considerazioni sopra le rime del Petrarca.* Note sur le CLXXXV^me^ sonnet.

« Vivendo il Petrarca in Avignone, nella sua giovenile, *infra l'altre pulzelle*, v'era una *giovane* chiamata Laurecta *de la casa di Salso*, e quali al presente sono in piè e de' maggiori de la villa. La quale di bellezza, contanenza e costumi fu tale quale lui cantando e scrivendo pone, chiamandola Laura, per non pigliare il nome diminutivo, e anzi per sonarla e chiudere meglo in versi...

« Avunque anni xxiij avea el Petrarca quando s'enamorò, Laura è da presumere di circa anni xviij. »

Le manuscrit original de Louis Peruzzi, conservé aujourd'hui encore à Florence dans les archives de la casa Peruzzi, a été publié d'abord par extraits dans l'*Histoire des Langues romanes*, de Bruce-Whyte (1), et plus tard, en entier, dans la savante collection Romagnoli à Bologne.

D'autres biographes du poète, des plus anciens, et notamment Squerciafico, vont plus loin, et nous assurent que la cour pontificale aurait voulu marier Pétrarque et Laure. L'historien d'Avignon, Fantoni, rapporte ainsi cette tradition : « Molti desideravano di veder congiunte in matrimonio quelle due rare persone, e tra gli altri il Som. Pont. Giovanni vi sollecitò il vir-

(1) *Histoire des Langues Romanes et de leur littérature*, t. III, pp. 372 et ss.

tuosissimo giovanne, eziandio con offererli per dispensa apostolica considerabili avantaggi di pensioni ecclesiastiche, accioche potesse con maggior decoro sostener lo stato conjugale. Ma ricusò l'offerta il Petrarca, rispondendo : non voler divenire marito, per non lasciare d'essere amante. Cosi e riferito nella sua vita in spagnuolo descritta in fronti de' suoi libri *de Remediis utriusque fortunæ*, parimenti tradotti in spagnuolo (1). »

S'il nous était permis de hasarder, au passage, notre sentiment sur le vrai motif qui dût empêcher Pétrarque de devenir le mari de Laure, notre explication serait plus prosaïque que celle qu'on lui prête.

Parmi les livres publiés en Italie à l'occasion du centenaire pétrarquesque, il en est deux qui nous apportent chacun une révélation curieuse.

Le premier est une vie jusqu'ici inédite du poète, et que M. Dominique Carbone a mise au jour avec d'autres documents précieux ; cette vie, d'une ancienneté hors de conteste, puisque Nostradamus en avait presque littéralement tiré le pittoresque portrait qu'il a tracé dut solitaire de Vaucluse, nous apprend que Pétrarque mourut d'un accident épileptique (2), ce qui donne mé-

(1) Fantoni. *Istoria d'Avignone*, L. II, c. 3, parte prima.

(2) *Vita di F. Petrarca pubblicata per la prima volta.* Beuf à Turin, 1874.

dicalement le droit de supposer que cette maladie était invétérée chez lui.

Le second est la description anatomique des restes du poète, dressée, lors de leur récente exhumation, par M. le professeur Canestrini, de l'Université de Padoue ; nous y voyons que Pétrarque était boiteux, et que l'examen de ses ossements atteste une claudication, non accidentelle, mais de naissance (1).

En voilà plus qu'il n'en faut pour contrebalancer aux yeux d'une jeune fille, tout le charme du *Canzoniere*. Nous en demandons pardon à la mémoire du glorieux père des sonnettistes ; mais c'est là, et non ailleurs, que nous semble se trouver l'explication de son célibat, moins volontaire peut-être qu'il n'a plu aux chroniqueurs de le supposer.

Quoi qu'il en puisse être, et pour retourner à notre sujet, voici de nouveaux témoignages où l'on verra la constance de la tradition avignonaise à affirmer non Laure de Noves, mais Laure de Sade.

« C'est une opinion connue dans nos quartiers,—écrit en 1647 Suarès, évêque de Vaison,—que cette belle personne était *de la maison de Sade*, qui a donné autrefois tant d'hommes illus-

(1) *Le ossa di F. Petrarca, studio antropologico.* Prosperini à Padoue, 1874.

tres à notre patrie, et qui lui en donne encore aujourd'hui (1). »

Un siècle plus tard, un autre chercheur des choses locales, le marquis de Caumont, qui un instant avait hésité à accepter l'opinion commune, y revient pleinement, et voit avec humeur son premier sentiment rapporté dans le *Nouvelliste du Parnasse* (2). Il s'en plaint à l'évêque de Rochester, auteur de l'indiscrétion.

« Au reste, monsieur, permettez que je vous fasse des reproches, d'avoir fait insérer l'article d'une de mes lettres dans le *Nouvelliste du Parnasse*. On écrit bien des choses qui ne sont pas faites pour l'impression : un commerce d'amitié n'exige pas l'exactitude convenable aux faits qui doivent être présentés au public. D'ailleurs, vous avez pu voir, dans les lettres qui ont suivi, que je vous y parlais en homme mieux instruit sur *le nom de famille* de la belle Laure. Au moyen d'une constante tradition et de preuves solides, qui résultent la plupart des monuments contemporains, j'ai tout lieu de penser qu'elle était réellement *de la maison de Sade*. Je pourrais, s'il était nécessaire, entrer dans une discussion à ce sujet, et établir sans réplique mon sentiment,

(1) Pithon-Curt. *De la Noblesse du Comté Venaissin*. 1743. T. III, v° Sade, *in fine*.

(2) *Nouvelliste du Parnasse*, année 1731, t. II, p. 236.

qui est, en effet, celui de toutes les personnes qui ont bien voulu se donner la peine de s'en instruire (1). »

D'aussi probants et d'aussi concordants témoignages vont trouver leur confirmation irréfutable dans le document nouveau que nous offrons aux curieux, et après lequel, ce nous semble, toute discussion sera close par les esprits de bonne foi.

En 1693, l'abbé Dominique Robert de Brançon publia, dans son *Etat de la Provence,* la généalogie des Sade. Après avoir indiqué les plus anciens auteurs de cette lignée, il arrive à Hugues de Sade, 1er du nom, qui testa en 1302 et eut, de sa femme Raimonde, Paul de Sade, chevalier, que nous trouvons établi à Avignon en 1316. « Paul de Sade, dit l'abbé Robert, fit un testament le 19 mai 1345 et laissa, d'Augière, sa femme, un fils nommé Hugues et *une fille appelée Laure ou Laurete de Sade, si connue sous le nom de la belle Laure.* Hugues de Sade, son père, a laissé un livre écrit sur le vélin, fait l'an 1349, et que j'ai vu, dans lequel il écrivait toutes ses affaires (2). »

(1) *Mémoires pour la vie de François Pétrarque,* t. III, pièces justificatives, p. 87.

(2) *État de la Provence,* t. III, p. 21. — Pithon-Curt donne les premières lignes de ce livre de raison, dans lequel Hugues de Sade avait fait un relevé de ses biens.

Ainsi, c'est sur la communication des titres domestiques de la maison de Sade, que l'abbé Robert a dressé sa généalogie, et c'est dans ces titres qu'il a trouvé la confirmation on ne peut plus précise de la tradition comtadine, qui fait Laure fille de Paul.

Mais voici où l'autorité de Dominique Robert acquiert un poids décisif.

Cet écrivain fut, on le sait, l'élève et l'auxiliaire de d'Hozier, qu'il seconda dans ses travaux généalogiques. D'Hozier hérita de ses manuscrits, et la Bibliothèque nationale (1) qui, à son tour, a recueilli le fonds d'Hozier, possède aujourd'hui quatre précieux volumes provenant de l'abbé Robert. Les trois premiers, qui forment les nos 775-777 du cabinet des titres, sont le nobiliaire de Provence. Le 4me, côté 778, contient les preuves de noblesse de quelques familles provençales. Robert a réuni, dans ce volumineux recueil, une foule de notes recueillies à mesure qu'il dépouillait les documents mis à sa disposition par les familles (2). Or, voici ce que nous y trouvons, au folio 249, vo :

(1) Nous ne saurions parler de la Bibliothèque de la rue Richelieu sans saisir, en hâte, cette occasion de remercier son éminent Directeur, M. Léopold Delisle, de son bienveillant empressement à en faciliter l'accès aux travailleurs de la province, durant les Réunions annuelles de la Sorbonne.

(2) Il ne sera pas superflu d'indiquer ici que l'authenticité

Lauretæ de Sado amore corripitur Franciscus Petrarcha, 1327 2 april. Avenioni, in ecclesiâ franciscanorû, sacro et solenni die veneris.

—

Laureta de Sado, filia Pauli de Sado, militis avenionensis, 1341 15 maii, Petrarchæ poematibus celebrata, etc., Avenioni apud amitam Stephanetam Gantelmam, mulierem doctrinâ et ingenio præ ceteris celebrem morabatz. Ubi nobilium mulierum academia instituta est, quarum nomina hæc sunt : Hugueta de Forcalquerio D^na^ de Tritis, Brianda de Agoutâ comitissa Lunæ, Beatrix de Agouto D^na^ de Saltu, Dulcia de Monasteriis D^na^ de Clumancio, Isoarda de Rocafolio D^na^ de Ansoisio, Anna Vice-Comitissa de Thalardo, Antoineta de Cadeneto de Lambisco, Rixenda de Podio-Viridi.

—

Laura de Sado, etc., 1348 obiit Avenioni.

—

Franciscus Petrarcha 1371 (1) *obiit.*

du manuscrit de l'abbé Robert est attestée en ces termes, par une mention autographe de d'Hozier : « *Extraits de la main du mesme Dominique Robert.* »

(1) Il y a ici une distraction évidente du copiste, qui a écrit 1371 pour 1374.

Et, comme si ces extraits n'étaient point suffisants, Robert les appuie d'un petit tableau généalogique, fort éloquent dans sa concision.

COMMVNION DE SADO (1)

PAUL, 1316.

HUGUES. AUDIBERT DE SADO, *Jurisconsulte*, 1385. LAURA *Moritur* 1348.

Un demi-siècle après l'abbé Robert, et peu d'années avant l'apparition des *Mémoires* de l'abbé de Sade, un autre généalogiste, Pithon-Curt, donna, dans son nobiliaire du Venaissin (2), sur les de Sade, une notice très-détaillée, et évidemment fournie par les auteurs de l'abbé, peut-être par son frère. Or, cette filiation concorde exactement avec celle que nous avons vue dans l'abbé Robert. Pithon-Curt y distingue soigneusement Laure de Sade, de Laure de Noves, sa belle-sœur, et il ajoute ce détail important : « Laure de Sade, employée dans le testament de son père, du 19 mai 1345, est cette Laure si célèbre par

(1) C'est la devise qui, suivant la tradition, aurait été donnée par le roi René à la maison de Sade.

(2) *De la Noblesse du Comté Venaissin*, t. III, p. 168.

sa beauté et par la passion que conçut pour elle François Pétrarque. »

Ce testament révélé par Pithon-Curt, était passablement embarrassant pour l'abbé de Sade ; mais notre abbé ne s'arrêta pas pour si peu. D'un trait de plume il biffa la clause qui le gênait, et du texte, fort long, qu'il donna de ce testament parmi ses pièces prétendues justificatives (1), Laure de Sade disparut complétement. C'est à l'aide de ce procédé commode et loyal, qu'infligeant un démenti à ses auteurs et à l'histoire, il parvint à faire accepter son triste système. La mort du marquis de Caumont vint à propos le délivrer d'un contradicteur importun, qui n'aurait pas manqué de relever son impiété filiale et sa mauvaise foi. Mais les droits de l'histoire sont imprescriptibles et, au bout d'un siècle d'erreur, il est encore temps de remettre en leur jour la vérité et la vertu.

(1) *Mémoires sur la vie de François Pétrarque*, t. III, pièces justificatives, pp. 56 et ss.

Janvier 1875.

UN

NOSTRADAMUS

DU XIIIme SIÈCLE

PAR

M. CHARLES DE RIBBE

Le texte latin qui est l'objet de cette note a été trouvé sur la couverture en parchemin d'un cartulaire du XIVe siècle, portant la date de 1353, et contenant un certain nombre d'actes passés à Aix-en-Provence par un tabellion de l'époque, nommé Pascalis (ou Pascal) de Bucot.

La première ligne, à la différence des autres, est assez facile à lire, et elle avait frappé l'attention de l'érudit successeur de Pascalis de Bucot, notre contemporain, à l'étude duquel le registre appartient; mais, en même temps, elle avait choqué chez lui les plus vives et les plus légitimes susceptibilités. « *Gallorum levitas Germanum justificabit ;* » ce qui, traduit littéralement en français, signifie : « La légèreté des Français jus-

tifiera le Germain. » — Quelle entrée en matière ! Quelle formule ! nous disait l'excellent notaire, en nous communiquant, à titre de curiosité, le texte en question. Voilà un étrange début. Pourriez-vous en déchiffrer la suite ? car le reste du document dépasse mes connaissances paléographiques.

Sa demande n'était pas aisée à satisfaire. Sans parler de la latinité qui est des plus mauvaises, constatons que les abréviations rendent quelques mots presque indéchiffrables, et que la ponctuation fait absolument défaut. Malgré tout, aidé du concours d'un de nos savants et dévoués confrères de l'Académie d'Aix, M. Morizot, nous avons pu fixer la teneur et le sens des dix lignes qui s'ajoutent à celle du début. C'est une imitation des anciens oracles sibyllins, une sorte de prophétie ; elle nous vient d'un Nostradamus inconnu du XIIIe siècle (1) ; elle est relative aux luttes du Sacerdoce contre l'Empire, et elle vise directement le rôle et la destinée des descendants de Charles d'Anjou, comme instruments de la politique française en Italie.

Et d'abord, voici le texte latin :

Gallorum levitas Germanum justificabit.
Italiæ gravitas Gallum confuse negabit.

(1) Mais l'inspiration est très-différente ; car Nostradamus était essentiellement attaché à l'orthodoxie.

Mille ducenti nonaginta victa sub annis,
Et novem junctis, resurget aquila grandis.
Gallus subcumbet; aquilæ (1) victricia signa
Mundus adorabit. Erit urbs (2) sub præsule digno.
Terræ motus erit quem sic auguror esse:
Constantine (3), cades, et equi de marmore facti (4),
Et lapis erectus (5), et multa palacia Romæ.
Papa cito moritur, Cesar regnabit ubique,
Sub quo tunc vana cessabit gloria cleri.

La traduction suivante de ces vers ne doit pas s'éloigner beaucoup de leur véritable sens :

La légèreté des Français justifiera le Germain.
La gravité italienne reniera les Français,
à la confusion de ceux-ci.
Vers l'an douze-cent-quatre-vingt-dix-neuf,
L'aigle vaincue se relèvera puissante.

(1) L'aigle impériale.

(2) Rome, la ville par excellence.

(3) L'arc de triomphe de Constantin, le plus grand de ceux de Rome.

(4) Sans doute, l'arc de triomphe de Septime-Sévère. Il était autrefois couronné d'un char triomphal, attelé de six chevaux de marbre.

(5) Un des obélisques autrefois renversés par les Barbares, et que les papes relevèrent successivement.

Les Français succomberont ; le monde adorera les enseignes victorieuses de l'aigle.
Rome sera sous un digne chef.
Il y aura un tremblement de terre, qui, à ce que conjecture, aura les effets suivants :
Constantin, tu tomberas, et tomberont aussi les chevaux de marbre,
Et l'obélisque, et beaucoup de palais romains.
Le pape meurt bientôt. César régnera partout,
Et sous lui s'évanouira la vaine puissance du Clergé.

Sans doute, de telles élucubrations prophétiques échappent à toute critique, et une œuvre de ce genre ne mérite pas d'être prise au sérieux. Mais il y a intérêt à rechercher dans quelles circonstances elle a pu trouver naissance et crédit, quelle était au fond sa portée politique, et comment, bien des années après l'époque marquée par le prétendu prophète pour l'accomplissement de sa prédiction, celle-ci continuait à occuper les esprits, en Provence, au point d'être inscrite sur le parchemin d'un cartulaire notarial.

L'aigle impériale, est-il dit, a été vaincue. Or, là dessus, au moins, nous sommes en pleine clarté ; on connaît la chute et l'extinction de la maison de Souabe, et l'on sait combien le retentissement en fut grand en Europe.

Les luttes de Frédéric II, empereur d'Allemagne, contre la papauté, avaient eu pour lui les plus funestes résultats. Ce prince, après avoir travaillé toute sa vie à unir ensemble la Germanie, l'Italie et les Deux-Siciles, était mort en 1250 sous le poids des anathèmes qui l'avaient frappé, et ses projets ambitieux avaient été renversés. Quand il eut disparu de la scène, les Gibelins n'éprouvèrent plus qu'une succession de revers. Mainfroi, son fils naturel, était resté le maître dans les Deux-Siciles; mais il trouva un adversaire redoutable dans le Comte de Provence, Charles d'Anjou, que le Pape avait appelé à son secours, et bientôt après il fut battu et tué à Bénévent. Conradin, petit-fils de Frédéric, ne fut pas plus heureux et périt sur l'échafaud. Le parti gibelin semblait perdu : du faîte de la puissance, il était tombé dans le néant, presque sans l'espoir d'un retour de la fortune. L'heure était décisive, et les imaginations populaires étaient fortement impressionnées par un si solennel et dramatique spectacle. Une légende se forma, au sujet du dernier représentant de la cause impériale. Un aigle, disait-on à Naples, aurait été vu descendant des cieux jusqu'à terre, au moment où le petit-fils de Frédéric II était victimé; il aurait trempé dans son sang son aile droite et serait ensuite remonté dans les airs. Ce qui est certain, c'est que Conradin n'avait pas voulu laisser périr

avec lui les destinées du parti gibelin. Du haut de l'échafaud, il avait lancé son gant comme un signe d'investiture et un gage de bataille, et ce gant ramassé par un chevalier avait été porté à Pierre d'Aragon. Or, un tel fait, se produisant dans des circonstances semblables, fut le point de départ de nouvelles complications politiques, et il eut des suites qui sont trop bien marquées dans notre texte prophétique, pour ne pas appeler toute notre attention.

Pierre III d'Aragon n'était pas un personnage vulgaire ; l'histoire lui a donné le surnom de *Grand*, et en effet, dès le jour où il succède à son père Jacques Ier (1276), il apparaît comme un des princes les plus habiles et les plus redoutés, avec lesquels ses adversaires dussent compter.

Il avait épousé Constance, fille de Mainfroi ; il nourrissait des projets de conquête et des idées de prépondérance, qui s'étendaient beaucoup au-delà de son petit royaume d'Aragon. Ne nous étonnons donc pas si le parti gibelin salua en lui l'héritier de Frédéric II, et s'il mit toutes ses espérances dans le succès de ses revendications. Le fait est, comme l'a observé l'historien Papon (1), que les prétentions de Constance furent le fondement de celles que la maison d'Aragon eut désormais sur Naples et sur la Sicile, et qu'elles

(1) *Histoire de Provence*, t. III, p. 68.

devinrent la cause originelle des guerres par lesquelles l'Italie fut désolée pendant plusieurs siècles.

Voilà comment la maison d'Aragon se trouva personnifier en elle, aux yeux des Italiens, les intérêts et le drapeau politique de la maison de Souabe. Et maintenant, il nous faut rechercher par l'effet de quelles excitations et de quel esprit d'opposition ces passions italiennes, débordant au dehors, agirent aussi de l'autre côté des Alpes.

Notons la situation de la Provence, à l'avènement de Charles Ier d'Anjou. Jusqu'alors, elle avait été un grand fief de l'Empire, placé sous la suzeraineté nominale des monarques d'outre-Rhin. Les rois d'Aragon possédaient ce fief; leur race s'y était implantée depuis plus d'un siècle, et ils n'en furent pas dépossédés sans éprouver un profond et amer ressentiment. Lorsque Béatrix, fille de Raymond Bérenger III, dut se choisir un époux (1245), les prétentions à sa main prirent, comme on l'a dit, les proportions d'un procès entre le Saint-Empire et la France, entre le Nord et le Midi de la Gaule, entre les maisons de Germanie et de France. « L'empereur Frédéric II, intéressé au maintien de sa suzeraineté sur le pays, avait demandé la main de l'héritière pour son neveu. La France, après avoir marié le comte de Poitiers, frère du Roi, avec l'héritière

de Toulouse, voulait marier le comte d'Anjou, autre frère du Roi, avec l'héritière de Provence, faisant pour le compte des branches de sa maison royale ce qu'elle ne pouvait pas de sitôt faire pour son propre compte. Le roi Jacques Ier d'Aragon, plein de douleur à la vue de cet ancien et important domaine qui allait sortir de sa race, proposait aussi son fils... La France avait beaucoup d'ennemis. « Les Provençaux, s'écriait un poète national, en voyant s'avancer cette révolution mémorable, au lieu d'un brave seigneur, vont avoir un sire ; subjugués par les Français, ils ne porteront plus la lance ni l'épée. Plutôt la mort que cet affront. » Ce fut cependant la France qui l'emporta..... Charles, comte d'Anjou, s'approchait avec les bannières royales, et, ayant éconduit le prince d'Aragon..., il épousa Béatrix avant la fin de l'année 1245 (1). Telle avait été en Provence la fin de la maison d'Aragon. Celle-ci avait cédé à la force des choses, mais sans renoncer à prendre sa revanche.

Plus tard, des événements inattendus surgirent; Charles intervint en Italie ; il engagea une guerre implacable contre son suzerain légal, et il alla jusqu'à se débarrasser de Conradin par l'échafaud, au lendemain du jour où ce dernier venait de se

(1) Rouchon, *Résumé de l'Histoire de l'Etat et Comté souverain de Provence*, p. 183-184.

faire couronner empereur à Rome (1268). Alors tous les ressentiments qu'il avait trouvés contre lui, en arrivant en Provence, se réveillèrent; on l'accusa de félonie; on vit en lui l'agent d'une politique sans frein et sans scrupule, qui, non contente d'asservir le pays, l'engageait dans des expéditions ruineuses au profit de l'intérêt français. Les armées de Charles d'Anjou étaient des armées franco-provençales; en réalité, la France intervenait directement en Italie sous la conduite du frère du Roi, et c'est ainsi que les passions gibelines traversèrent les Alpes pour se communiquer à la Provence, ou du moins au parti aragonais qui s'y maintenait encore. Nous venons de raconter comment Pierre III recueillit l'héritage des droits de Conradin, et il n'y a rien d'extraordinaire à supposer que ses revendications éveillèrent des sympathies chez les Provençaux qui étaient demeurés fidèles à sa famille.

A toutes les époques de bouleversement, des prédictions ont été propagées par les divers partis en lutte, dans le but d'inspirer une foi aveugle aux masses populaires. C'était très-fréquent autrefois, sous l'influence des mœurs qui donnaient une grande place à l'astrologie. Nostradamus n'a pas été une exception, et le XIIIe siècle n'a cédé en rien sous ce rapport au XVIe.

Il y a lieu de croire que les représailles, exercées contre la maison d'Anjou, dominatrice de

l'Italie, concoururent à enhardir ces pseudo-prophètes. Nul n'ignore comment la Sicile s'insurgea en 1282 contre Charles ; l'histoire nous dit à la suite de quelles trames secrètes, nouées avec le roi d'Aragon, Jean de Procida organisa les massacres des Provençaux et des Français, qui sont connus sous le nom de *Vêpres Siciliennes*. Pierre III bénéficia de ces affreuses vengeances. Accueilli avec ivresse en Sicile, il venait d'y recevoir la couronne, lorsque le pape Martin IV le frappa d'excommunication, proclama une croisade contre lui, et donna son royaume d'Aragon à Charles de Valois, second fils de Philippe le Hardi, roi de France.

Le parti gibelin naguère abattu renaissait, et, malgré la levée de boucliers dont il venait d'être l'objet, il semblait prendre le dessus. Charles, prince de Salernes, fils et héritier de Charles Ier, avait été fait prisonnier en Sicile, et il y était retenu en captivité. Robert d'Artois, envoyé par Philippe le Hardi au secours des Provençaux, n'avait pu empêcher ceux-ci d'évacuer les places qu'ils y occupaient encore.

Est-ce dans ces circonstances que furent écrits les vers sibyllins, dont le cartulaire notarial de Pascalis de Bucot nous a transmis le texte énigmatique? Nous n'avons là-dessus aucun rayon de lumière, et le champ est ouvert à toutes les interprétations. Le pseudo-prophète annonce que la

légèreté française subira de tristes revers de fortune, que les Français, d'abord accueillis comme des libérateurs, seront reniés, à leur confusion, et que l'œuvre des empereurs germains sera justifiée. On est porté à penser que cela a dû être dit au lendemain des Vêpres siciliennes. Mais une date est fixée ; c'est l'année 1299. Vers cette année-là, affirme le Nostradamus inconnu, l'aigle se relèvera grande et glorieuse. Cherchons donc à cette date si quelque événement mémorable s'est en effet produit.

En fait, que voyons-nous?

Dans l'année 1287, un traité a été conclu à Champfranc entre Charles le Boiteux, rendu à la liberté, et Alphonse d'Aragon, fils de Pierre III. Le premier s'est engagé à obtenir du Roi de France et de Charles de Valois, l'abandon de leurs droits prétendus sur l'Aragon, et le second a promis de son côté d'abandonner la Sicile. En 1291, nouveau traité à Brignoles, confirmant et complétant celui de Champfranc. Mais, le peuple sicilien n'a pas ratifié cette paix entre les princes, et il a porté sur le trône Frédéric, le troisième fils de Constance et de Pierre III.

Frédéric est devenu le chef national de l'insurrection sicilienne. Contre lui, luttent le pape Boniface VIII et Charles II d'Anjou ; en lui, semblent toujours revivre Mainfroi et Conradin. Ceux-

ci ont disparu ; mais leur cause, celle du parti gibelin, subsiste presque sans changement.

Est-ce à l'intronisation de Frédéric en Sicile que se rapportent les espérances du pseudo-prophète? Nous n'oserions répondre affirmativement, et même tout porte à croire le contraire; car, en 1297, Charles II d'Anjou venait de marier à Rome son fils Robert, duc de Calabre, avec Yolande d'Aragon, en présence de Jacques d'Aragon, de Procida et de la reine Constance, de celle-là même qui avait vu son père Mainfroi, sa mère et son frère, détronés et mis à mort par Charles Ier. Il est vrai que Frédéric avait été tenu en dehors du traité de paix. Attaqué par les Français et les Aragonais, il avait même gagné sur eux, en 1299, la grande victoire de Falconara. J'ajoute que Frédéric devait, en définitive, réussir à conserver la Sicile, et que ses deux fils y régnèrent successivement, quoique en droit elle fut revenue à la maison d'Anjou par un traité signé en 1302. Ce fut seulement plus tard, en 1391, que la Sicile fit retour à la couronne d'Aragon par le mariage de Marie, descendante d'un de ces deux fils de Frédéric, avec Martin, héritier de la branche aînée de sa maison.

En 1298, avait eu lieu à Aix-la-Chapelle le couronnement d'Albert Ier d'Autriche, comme empereur d'Allemagne, et les chroniqueurs du temps mentionnent les fêtes extraordinaires qui eurent

lieu alors. Serait-ce à l'occasion de cette renaissance de l'aigle impériale que la prophétie aurait été faite ?

Quoi qu'il en soit, une seule conclusion est à tirer du rapprochement de nos vers sibyllins avec la situation politique de la fin du XIIIe siècle : c'est qu'ils furent composés sous l'influence des passions gibelines, déchaînées contre l'intervention des Français en Italie, et qu'ils furent colportés en Provence par les ennemis de la domination française.

L'auteur était hostile à la puissance pontificale; il se déclarait le partisan des Césars, et il rêvait pour eux, non-seulement le pouvoir absolu en Italie, mais l'empire du monde. Détruire ce qu'il nomme « la vaine puissance du clergé, » est à ses yeux le progrès. Pour cela, il ose faire appel au feu du ciel, ou plutôt de l'enfer; il prédit des tremblements de terre; avec un radicalisme de fou furieux, il voudrait voir s'anéantir jusqu'aux plus beaux palais et monuments de Rome, et il semble s'attaquer entre tous à l'arc de triomphe de Constantin, parce que sans doute il est à ses yeux le symbole de l'union des pouvoirs spirituels et temporels dans la ville des papes à la fois pontifes et rois.

Nous avons déjà observé que de telles élucubrations ne méritent pas d'être prises au sérieux. Aussi nous sommes-nous borné à rechercher par

quelles causes elles avaient pu pénétrer jusqu'en Provence, et nous croyons que notre explication est plausible. Resterait une question difficile, pour ne pas dire impossible, à éclaircir : Comment cette prophétie du XIIIe siècle se trouve-t-elle écrite sur la couverture en parchemin d'un cartulaire notarial de 1353? Ici, nous renonçons à hasarder des conjectures, car elles ne reposeraient sur aucun fondement.

Signalons simplement un fait curieux : sur le même parchemin, et en dessous des vers sibyllins, est une note en latin d'une date très-postérieure, et qui rappelle un événement des plus néfastes de nos annales de Provence; nous voulons parler de la prise de Marseille par les Aragonais en 1423. On dirait presque que c'est un *post-scriptum* destiné à constater que la prophétie s'est réalisée, sinon pour Rome, du moins pour Marseille, dans laquelle se résumait en quelque sorte la meilleure partie de la vie et de l'indépendance provençales.

Ici la scène change, et nous trouvons établie en Provence la deuxième maison d'Anjou. Celle-ci a essayé en vain de reconquérir le royaume de Naples, et alors qu'a-t-elle fait pour se relever? Elle s'est réconciliée avec les ennemis héréditaires de Charles Ier : Louis II a épousé Yolande d'Aragon.

Il semblait que les brandons de discorde fussent éteints. Mais il n'en fut rien, et il était dit que les partis angevins et aragonais seraient immortels dans leurs haines.

En 1423, l'adoption de Louis III d'Anjou par Jeanne II, héritière du royaume de Naples, remit en présence le Comte de Provence et le Roi d'Aragon. Celui-ci venait d'être évincé; il avait été d'abord choisi, mais au dernier moment il s'était aliéné Jeanne par son ingratitude.

Il retournait dans ses Etats, lorsque, passant à Marseille, il voulut faire retomber sur cette ville tout le poids de sa vengeance. Il força la chaîne du port, fit mettre le feu aux maisons voisines, alluma un incendie tel que 4,000 maisons furent réduites en cendres, et livra le reste de cette grande cité au pillage.

L'événement est marqué sur la couverture du cartulaire de 1353, sans doute par un successeur de Pascalis de Bucot, qui n'avait pas perdu de vue le curieux texte latin, contenant la prophétie du XIIIe siècle. La note porte que le 20 du mois de novembre, dans l'année 1423, jour de samedi, le roi d'Aragon est entré dans le port de Marseille, avec vingt-deux galères, *vigenti duabus galeys*, après avoir brisé la chaîne du port, *scisa cathena dicti portus*. On ajoute qu'il fit mettre le feu à la ville, *fecit poni ignem huic*, en sorte que l'incendie s'étendit jusqu'à la colline, *usque ad collam*.

Point de réflexion, le fait est noté sans commentaires. Il semble qu'on ait très-intentionnellement voulu consigner les représailles des Aragonais et leur sauvage attentat sur Marseille, en dessous des prédictions dirigées, longtemps auparavant, vers l'époque des Vêpres siciliennes, contre les Français envahisseurs de l'Italie.

FABLES

PAR

M. J.-B. MORISOT

I

LA PERVENCHE ET LE SAULE PLEUREUR

—

A MADAME ***

—

Une fable, Madame, ah ! pour moi quel labeur !
Vous l'exigez pourtant ! — soit ! — ma muse inhabile,
Au caustique censeur
Dira qu'elle a péché pour être trop docile.

La fable fait parler arbres, fleurs, animaux.
Si je fesais parler la bête ?...
— On le voit tous les jours — allons, un coup de tête !
— Plus l'obstacle était grand, plus la gloire est complète ;
Fesons jaser des végétaux.

Dans le cristal d'une fontaine
Une pervenche se mirait ;
La fleur n'est pas moins vaine
Que la femme, à ce qu'il paraît.

« Que je suis belle !
« Oh ! les charmants fleurons !
« Se disait-elle.
« Les arbres, du soleil arrêtent les rayons,
« Mais ils n'ont pour parure
« Qu'une monotone verdure.
« Nous sommes les enfants gâtés de la nature.
« Ton avis, s'il te plaît, mon voisin le pleureur ;
« Dans ta chevelure affaissée
« J'ai vu briller de la rosée,
« Mais jamais, jamais une fleur. »
Le saule répondit : « Ma chère,
« Moquez-vous. Moi, je pleure en frère ;
« Je pleure, hélas ! sur la grâce éphémère
« De vous et de vos sœurs.
« Nous allons, nous, jusqu'à l'hiver — les fleurs
« Brillent une journée ;
« Ta corolle est déjà fanée. »

II

LE NID DE PINSONS

—

Les enfants, trop souvent, n'écoutent pas leur mère,
Ils vont au gré de leur tête légère,
Et les regrets, les vains regrets
Suivent de près ;
Ce n'est pas dire assez, la mort impitoyable
Mainte fois a puni leurs écarts indiscrets ;
J'en puis donner pour preuve une certaine fable...
— De la Fontaine ? — Non.
L'auteur assez prudent, tient à cacher son nom.

Dans les branches odorantes
D'un pin noueux
Des pinsons avaient fait leur petit nid soyeux ;
Voici quatre œufs, bientôt quatre têtes charmantes.
On a chaud dans un nid quand s'enflamme l'été ;
Nos pinsonnets battent de l'aile
Appelant la liberté.
La mère le comprit. « Mes enfants, leur dit-elle,
« Vous voulez donc partir ! Ah ! je tremble en pensant
« Dans quels périls, à chaque instant,

« Et la jeunesse et l'inexpérience
« Vont vous jeter !
« L'enfance
« N'a jamais su douter !
« Prêtez, prêtez l'oreille à ma voix maternelle,
« Si vous la dédaignez, je vous perds sans retour.
« Fuyez le chat rusé, l'impétueux autour,
« L'homme aux engins trompeurs, à la flèche cruelle.
« Demain, vous sortirez de votre étroit berceau,
« Pour passer, éblouis, dans un monde nouveau.
« Enfants, la liberté peut vous être mortelle
« Dès votre premier vol ; de grâce, pas de cris !
« N'attirez pas nos ennemis.
« Un d'eux vous a ravi, naguère, votre père ;
« N'ajoutez pas à ma douleur amère !
« J'ai tant pleuré que, dans mes yeux,
« Je ne sais s'il reste des larmes. *
« A mon deuil, maintenant, se joignent les alarmes.
« Encore un mot : restez d'abord en ces beaux lieux,
« Dans ces bosquets, pour moi si longtemps pleins de charmes;
« De ces arbres hospitaliers,
« Soyez prudents, ne vous éloignez guère.
« Gardez-vous bien d'aller jusqu'à ces peupliers
« Ou jusqu'à cet ormeau touffu, mais solitaire...
« Vous n'avez pas un mois ; pour sûr, vous tomberiez. »

De ces conseils émus, de ce tendre langage
Qui n'eut été touché ? Par un certain ramage,

---

* A ces mots, en pleurant, ils se dirent adieu.

(LAFONTAINE. *Les deux pigeons.*)

Chaque oisillon promit d'être sage, bien sage,
De voleter, muet, dans le secret bocage...
Promettre est quelque chose, et promettre n'est rien.
L'effet est tout ; nous verrons bien.

Le lendemain, l'aurore à peine était levée
Qu'un bruit d'ailes confus annonçait le départ
De l'agile couvée.
Tous de crier, de voler au hasard.
« Silence ! pas si loin ! disait bien bas la mère.
Elle parlait encor qu'un des oiseaux tombait
Lourdement sur la terre.
Grippeminaud, hélas ! près des vieux pins rôdait,
Le mécréant s'élance, et sur l'oiseau qui crie,
En grondant, l'œil en feu, met sa patte ennemie.
Tandis que sous sa dent le pauvret se tordait,
Les autres étourdis, dans l'excès de leur joie,
Volaient toujours, poussant des cris.
L'oiseau de proie
Entendit — il planait, chassant pour ses petits —
Le voilà sur les pins. Il regagne son aire,
Il revient, il repart... emportant dans sa serre
Les pinsonnets, sous les yeux de la mère
Qui, d'accents éplorés, suit ses malheureux fils.

TABLEAU

DES

MEMBRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, AGRICULTURE, ARTS ET BELLES-LETTRES d'Aix

---

BUREAU

(1877-1878)

Président : M. DE BERLUC-PERUSSIS ✲.

Vice-Présidents : MM. le Dr PAYAN et l'abbé CHERRIER.

Secrétaires-perpétuels : MM. le comte DE SAPORTA ✲ (pour les Sciences) et CHARLES DE RIBBE ✲ (pour les Lettres.)

Secrétaire-perpétuel honoraire : M. MOUAN.

Secrétaire annuel : M. GUILLIBERT ✲.

Archiviste : M. l'abbé BOYER ✲.

Trésorier : M. DE GARIDEL.

MEMBRES RÉSIDANTS.

MM.

MOUAN Jean-Louis-Gabriel, avocat, conservateur de la Bibliothèque d'Aix, officier d'Académie, 13 mars 1833.

SAPORTA (marquis de) Anne-François-Gaspard-Charles-Adolphe, 17 avril 1833.

GARIDEL (de) Léon, officier d'Académie, 29 mars 1836.

Tavernier Adolphe-Alexandre, avocat, docteur en droit, ancien bâtonnier, 14 juin 1840.

Maurin (l'abbé) Elzéar-François, ancien aumônier du Chapitre, 30 novembre 1841.

Payan Pierre-Scipion, docteur en médecine, correspondant de l'Académie de médecine, 29 mars 1842.

Bonafous ✱ O. ✲ Norbert, doyen de la Faculté des Lettres, 18 décembre 1849.

Gibert Joseph-Marc, directeur honoraire du Musée, 7 décembre 1852.

Feraud-Giraud ✱ Louis-Joseph-Delphin, président à la Cour d'appel, 10 février 1857.

Ribbe (de) ✱ Charles, 10 février 1857.

Sauteron-Séranon (de) Jules, avocat, ancien bâtonnier, lauréat de l'Institut, 9 février 1858.

Reinaud de Fonvert Alexis, membre de la commission des Musées, 16 mars 1858.

Espieux Jacques-Auguste, chanoine, 30 novembre 1858.

Gaut ✲ Jean-Baptiste, bibliothécaire d'Aix, 19 février 1863.

Payan-Dumoulin (de) Charles-François-Ernest, conseiller à la Cour d'appel, officier de l'Instruction publique, 2 juin 1863.

Bourguet Eugène, docteur en médecine, inspecteur des Eaux thermales, lauréat de l'Académie de médecine, 20 février 1866.

Saporta (comte de) ✱ Gaston, correspondant de l'Institut, 17 avril 1866.

Achintre Joseph-Frédéric, professeur émérite de l'Université, 13 mai 1867.

Morisot Jean-Baptiste, professeur émérite de l'Université, officier d'Académie, 3 juin 1867.

Boyer ✱ Jean-Pierre, chanoine, doyen de la Faculté de Théologie, 28 mars 1870.

Reynald Hermile, professeur d'histoire à la Faculté des Lettres, 28 mars 1870.

Lescouvé ✱ Alfred, président à la Cour d'appel, vice-président de la commission des Musées, 20 février 1866 (rang du 15 janvier 1872).

Plaisant ✻ Thomas, ingénieur chargé des travaux de l'Ecole d'Arts et Métiers, en retraite, 5 février 1872.

Laurin Auguste, professeur à la Faculté de Droit, 4 mars 1872.

Cherrier Joseph-Auguste, docteur en Théologie, aumônier de l'Ecole d'Arts et Métiers et de la place d'Aix, 15 avril 1872.

Beaumarchey Louis, professeur émérite de l'Université, 13 janvier 1874.

Berluc-Perussis (de) ✻ Léon, 24 janvier 1865 (rang du 7 décembre 1875).

Blondeau Charles, professeur émérite de l'Université, 15 janvier 1878.

Guillibert ✻ Hippolyte-Jean-Baptiste-Marie-Félix, avocat à la Cour d'appel, 15 janvier 1878.

Foncin ✻, inspecteur honoraire d'Académie, 27 février 1878.

MEMBRES D'HONNEUR.

MM.

Rigaud C. ✻✻, premier président de la Cour d'appel d'Aix, 16 mai 1859.

Sigaudy ✻, premier président de la Cour d'appel de Montpellier, 16 avril 1860.

Boutreuil ✻, doyen honoraire de la Faculté de Droit d'Aix, 15 juillet 1844 (rang du 19 décembre 1865.)

Roux ✻ ✻ P., ancien maire d'Aix, 21 décembre 1866.

Vieille O. ✻, recteur de l'Académie universitaire de Dijon, 1er mars 1869.

Beaune ✻✻, procureur général à la Cour d'appel de Lyon, 25 janvier 1876.

Forcade (Mgr) ✻, archevêque d'Aix, 6 juin 1876.

Zévort C. ✻, recteur de l'Académie universitaire d'Aix, 27 février 1877.

Fortis (de) ✻, président honoraire à la Cour d'appel d'Aix, 25 février 1845 (rang du 19 février 1878.)

Clément-Simon ✻ C. ✻, procureur général près la Cour d'appel d'Aix, 19 février 1878.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

Poujoulat, à Paris, 11 juillet 1838.

Ramus, sculpteur à Paris, 10 décembre 1839.

Giraud (Charles), membre de l'Institut à Paris, 28 mai 1825 (rang du 30 mai 1844.)

Coquand, ancien professeur à la Faculté des Sciences de Marseille, 29 janvier 1839 (rang du 30 mai 1844.)

Ricard (Adolphe, secrétaire de la Société archéologique de Montpellier, 6 janvier 1846.

Robert, docteur en médecine, à Lafare, 27 janvier 1846.

Pellicot, président du Comice agricole à Toulon, 20 avril 1847.

Topin (Hippolyte), à Livourne, 20 avril 1847.

Feraud (l'abbé), curé aux Sièyes (Basses-Alpes), 8 mai 1849.

Giraud (Magloire), chanoine-curé de Saint-Cyr (Var), 17 mai 1851.

Rothe (Auguste), professeur à l'Académie royale de Soroe (Danemarck), 11 janvier 1853.

Rostan (Louis), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Saint-Maximin (Var), 1er mars 1853.

Cherbonneau, professeur à Constantine, 19 décembre 1856.

Adriani (Jean-Baptiste), professeur à Turin, 26 janvier 1858.

Zeller (Jules), professeur au collége de France, à Paris, 6 février 1855 (rang du 13 avril 1858.)

Lallement, avocat à Nancy, 22 juin 1858.

Ayma, censeur du Lycée de Limoges, 13 avril 1858 (rang du 30 mai 1859.)

Guérin, avocat à Grasse, 7 mai 1860.

Gistel, professeur à Ratisbonne, 18 juin 1860.

Ferrand, ancien secrétaire général des Bouches-du-Rhône, 20 janvier 1861.

Tisserand (l'abbé), aumônier du Lycée, à Nice, 18 mars 1861.

Bouschet de Bernard, à Montpellier, 15 avril 1861.

Dumesnil-Marigny, ancien élève de l'Ecole polytechnique, 30 décembre 1861.

Revel du Perron (de), ancien sous-préfet, 24 novembre 1862.

Roques (l'abbé), à Albi, 26 janvier 1863.

Mistral (Frédéric), à Maillane, 2 mars 1863.

Joly, doyen de la Faculté des Lettres de Caen, 18 juin 1860 (rang du 20 avril 1863.)

Teissier (Octave), à Marseille, 20 avril 1863.

Mouttet, à Toulon, 20 avril 1863.

Saudbreuil, premier président de la Cour d'Amiens, 3 juin 1861 (rang du 12 mai 1863.)

André (Ferdinand), archiviste de la Lozère, à Mende, 2 décembre 1863.

Julien (Félix), officier de marine à Toulon, 8 décembre 1863.

Tailliar, président honoraire à la Cour de Douai, 22 décembre 1863.

Périgot, membre de la Société géographique de France, 22 décembre 1863.

Gabrielli (comte de), procureur général à la Cour de Bordeaux, 27 février 1860 (rang du 3 janvier 1865.)

Ouvré, recteur de l'Académie universitaire de Grenoble, 9 janvier 1860 (rang du 2 janvier 1866.)

Méry (Louis), ancien professeur à la Faculté des Lettres d'Aix, à Marseille, 7 décembre 1852 (rang du 27 février 1866.)

Egger, ancien président du Congrès scientifique d'Aix, membre de l'Institut, 21 décembre 1866.

Lesseps (comte de), président-fondateur de la Compagnie du Canal de Suez, 21 décembre 1866.

Larcy (baron de), ancien député, 21 décembre 1866.

Fonssagrives, professeur à la Faculté de médecine de Montpellier, 21 décembre 1866.

Matheron, ingénieur à Marseille, 21 décembre 1866.

Bouschet (Henri), à Montpellier, 22 janvier 1867.

Vallier (Gustave), à Grenoble, 22 janvier 1867.

Valère-Martin, à Cavaillon, 22 janvier 1867.

Carro, bibliothécaire de la ville de Meaux, 29 janvier 1867.

Planchon (Emile), professeur à la Faculté des sciences de Montpellier, 26 février 1867.

Gaucourt (de), juge de paix à Saint-Saëns (Seine-Inférieure), 27 mai 1867.

Roumanille (Joseph), à Avignon, 27 janvier 1868.

Carnazza-Amarri, professeur à l'Université de Catane, 6 avril 1868.

Blancard (Louis), archiviste des Bouches-du-Rhône, 7 décembre 1868.

Poncy (Charles), homme de lettres à Toulon, 10 mai 1869.

Cazalis (Frédéric), fondateur du *Messager agricole*, à Montpellier, 10 mai 1869.

Malinowski, professeur à Alais, 25 avril 1870.

Lavollée, docteur ès-lettres à Paris, 25 avril 1870.

Topin (Marius), homme de lettres à Paris, 16 mai 1870.

Tournadre (de), ingénieur en chef à Grenoble, 7 décembre 1852 (rang du 27 novembre 1871.)

Bonvallot (Edouard), conseiller à la Cour d'appel de Dijon, 26 février 1872.

Millien (Achille), à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre), 16 décembre 1872.

Desjardins (Arthur), avocat général à la Cour de Cassation 8 avril 1867 (rang du 1er décembre 1873.)

Benoist (Eugène), professeur à la Sorbonne, 5 mai 1873 (rang du 7 décembre 1875.)

Falsan (Albert), à Lyon, 14 mars 1876.

Besson (Mgr), évêque de Nîmes, 13 juin 1876.

Bonaparte Wyse (William C.), à Waterford (Irlande), 4 juillet 1876.

Reguis (Marius), docteur en médecine, attaché à la Faculté des Sciences, à Marseille, 23 janvier 1877.

Revoil, architecte diocésain, à Nîmes, 27 février 1877.

Azaïs (Gabriel), secrétaire de la Société archéologique de Béziers, 24 avril 1877.

Jannet (Claudio), professeur à l'Université catholique de Paris, 17 avril 1871 (rang du 11 décembre 1877).

LISTE

DES

ACADÉMIES ET SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Aix.	Société historique de Provence.
—	Comice agricole de l'arrond. d'Aix.
—	Chambre consultative d'agriculture.
—	Chambre consultative des arts et manufactures.
Abbeville.	Société d'émulation.
Agen.	Société d'agriculture, sciences et arts.
Alais.	Société scientifique et littéraire.
Alger.	Société d'agriculture.
Amiens.	Société des antiquaires de Picardie.
—	Société linnéenne du nord de la France.
Angers.	Société académique de Maine-et-Loire.
—	Société d'agriculture, sciences et arts.
—	Société industrielle d'Angers et de Maine-et-Loire.
Apt.	Société littéraire, scientifique et artistique.
—	Comice agricole de l'arrondissement.
Arles.	Commission archéologique.
Besançon.	Académie des sciences, belles-lettres et arts.
—	Société d'agriculture du Doubs.
—	Société d'horticulture du Doubs.
Béziers.	Société archéologique, scientifique et littéraire.
—	Société d'étude des sciences naturelles.

Bordeaux.	Académie des sciences, belles-lettres et arts.
ulogne-sur-Mer.	Société académique.
—	Société d'agriculture de l'arrondissement.
Brest.	Société académique.
Caen.	Société française d'archéologie.
—	Académie des sciences, arts et belles-lettres.
—	Société des beaux-arts.
—	Société d'agriculture et de commerce.
Cahors.	Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot.
Cannes.	Société des sciences naturelles et historiques, des lettres et des beaux-arts.
Castres.	Société littéraire et scientifique.
lons-sur-Marne	Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne.
lon-sur-Saône.	Société d'histoire et d'archéologie.
Chambéry.	Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
âteau-Thierry.	Société historique et archéologique.
Cherbourg.	Société nationale académique.
Colmar.	Société d'histoire naturelle.
—	Société d'agriculture.
Constantine.	Société archéologique du département.
Digne.	Société centrale d'agriculture et d'acclimatation.
Dijon.	Académie des sciences, arts et belles-lettres.
—	Société d'agriculture et d'industrie agricole du département.
Douai.	Société d'agriculture, sciences et arts.
raguignan.	Société d'études scientifiques et archéologiques.
—	Société d'agriculture et de commerce du Var.

Dunkerque.	Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.
Evreux.	Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure.
Falaise.	Société d'agriculture, d'industrie, des sciences et des arts de l'arrondissement.
Forcalquier.	Athénée.
Grenoble.	Académie delphinale.
—	Société de statistique, des sciences naturelles et des arts industriels de l'Isère.
Laon.	Société académique de l'Aisne.
Le Hâvre.	Société nationale hâvraise d'études diverses.
Lille.	Société des sciences, de l'agriculture et des arts.
—	Comice agricole.
Limoges.	Société archéologique et historique du Limousin.
—	Société d'agriculture, des sciences et des arts de la Haute-Vienne.
Lons-le-Saunier.	Société d'émulation du Jura.
Lyon.	Académie des sciences, belles-lettres et arts.
—	Société littéraire, historique et archéologique.
—	Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles.
—	Société botanique.
—	Société de géographie.
—	Société académique d'architecture.
—	Société protectrice des animaux.
Macon.	Académie.
Le Mans.	Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.
Marseille.	Académie des sciences, belles-lettres et arts.
—	Société de statistique.

Marseille.	Société de géographie.
—	Société de médecine.
—	Société départementale d'agriculture des Bouches-du-Rhône.
—	Société d'horticulture.
Mende.	Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère.
Metz.	Académie de Metz, lettres, sciences, arts et agriculture.
Montauban.	Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne.
Montbéliard.	Société d'émulation.
Mont-de-Marsan.	Société des lettres, sciences et arts des Landes.
Montpellier.	Académie des sciences et lettres.
—	Société pour l'étude des langues romanes.
—	Société archéologique.
Nancy.	Académie de Stanislas.
—	Société centrale d'agriculture et Comice de Nancy.
Nantes.	Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure.
Nice.	Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes.
—	Société centrale d'agriculture, d'horticulture et d'acclimatation de Nice et des Alpes-Maritimes.
—	Société de médecine et de climatologie.
Nîmes.	Académie du Gard.
—	Société d'étude des sciences naturelles.
—	Société d'agriculture du Gard (Comice agricole de Nîmes).
Niort.	Société centrale d'agriculture des Deux-Sèvres.
Paris.	Société philotechnique.
—	Société française de numismatique et d'archéologie.

Paris.	Société centrale d'agriculture de France.
—	Société zoologique d'acclimatation.
—	Société protectrice des animaux.
Pau.	Société des sciences, lettres et arts.
Poitiers.	Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts.
Pont-à-Mousson.	Société philotechnique.
Le Puy.	Société d'agriculture, sciences, arts et commerce.
Rennes.	Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.
La Rochelle.	Académie des belles-lettres, sciences et arts.
Rodez.	Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.
Rouen.	Académie des sciences, belles-lettres et arts.
—	Société centrale d'agriculture de la Seine-Inférieure.
—	Société industrielle.
Saint-Étienne.	Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres de la Loire.
Saint-Lô.	Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle de la Manche.
Saint-Quentin.	Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie.
—	Comice agricole de Saint-Quentin.
Toulon.	Société académique du Var.
Toulouse.	Institut des provinces de France.
—	Académie des jeux floraux.
—	Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.
—	Société d'histoire naturelle.
—	Société d'agriculture de la Haute-Garonne.
Tours.	Société archéologique de Touraine.
Troyes.	Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube.

Valence.	Société départementale d'archéologie et de statistique.
—	Société départementale d'agriculture de la Drôme.
Versailles.	Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise.
—	Société des sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise.
—	Société d'agriculture et des arts de Seine-et-Oise.
Vitry-le-François.	Société des sciences et arts.
—	Comice agricole de l'arrondissement.

Genève.	Institut national.
Moscou.	Société impériale d'agriculture.
Christiania.	Université royale Frédéricienne de Norvège.
Washington.	Smithsonian Institution.
—	United states geological and geographical Survey of the territories.
Boston.	American academy of arts and sciences.
—	Society of natural history.
Colombus.	Ohio State agricultural society.
Rio de Janeiro.	Commission géologique de l'empire du Brésil.

Envois du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

—

— Revue des sociétés savantes des départements.
— Archives des missions scientifiques.
— Dictionnaire topographique de la France.
— Répertoire archéologique de France.
— Journal des savants.
— Romania.

Envois du Ministère de l'Agriculture et du Commerce.

—

Bulletin du Ministère de l'agriculture et du commerce.
Bulletin consulaire français.

La Gazette des Lettres (Paris).
La Provence du Littoral (Hières).

TABLE DES MATIÈRES

—

Pages

Avant-propos, par MM. les secrétaires perpétuels.... v

Bureau de l'Académie 487

Liste des membres résidants 487

— — d'honneur 489

— — correspondants 490

Liste des sociétés correspondantes..... 493

Envois des ministères 499

—

SCIENCES

Mémoire sur les forces accélératrices et les forces retardatrices, par M. l'ingénieur Plaisant 303

Mémoire sur la force vive des corps, par le même.... 357

Les anciens climats de l'Europe et le développement de la végétation, par M. le comte G. de Saporta..... 385

Nomenclature franco-provençale des plantes qui croissent dans notre région, par M. le Dr Marius Réguis 11

Rapport sur l'ouvrage précédent, par M. Achintre... 1

De l'influence que la température de l'eau exerce sur les effets du bain, par M. le Dr Bourguet 207

LETTRES

Un Nostradamus du XIIIme siècle, par M. Charles de Ribbe 465

Un document inédit sur Laure de Sade, par M. de Berluc-Perussis 451

Étude sur la marquise de Lambert et sur madame de Staël, par M. Tavernier 241

Un épisode du séjour d'Horace Vernet à Rome, par M. Alexis de Fonvert 229

Causerie de voyage, par M. le comte G. de Saporta .. 187

Poésies française et provençale, par M. J.-B. Gaut .. 221

Fables, par M. J.-B. Morisot 481

ACADÉMIE D'AIX

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES

SCIENCES, AGRICULTURE, ARTS ET BELLES-LETTRES D'AIX

TOME XII

AIX-EN-PROVENCE
CHEZ MARIUS ILLY, IMRIMEUR DE L'ACADÉMIE
Rue Manuel, 20
1882

INSTALLATION

DE

M. CLÉMENT-SIMON

Procureur Général

Comme Membre d'honneur de l'Académie

(Séance du 7 Mai 1878)

DISCOURS DE M. CLÉMENT-SIMON

—

Messieurs,

Si j'avais suivi mon inclination, ce n'est pas comme membre d'honneur que j'aurais souhaité d'être admis parmi vous. Mon ambition et mes goûts eussent été mieux satisfaits si j'avais pu vous appartenir par les liens d'une confraternité plus étroite, entrer dans vos rangs comme un simple ouvrier heureux et fier d'associer son humble labeur aux travaux féconds des nobles vétérans de la science et des lettres qui illustrent votre compagnie.

Votre extrême bienveillance se fut peut-être prêtée à favoriser mes préférences et rien n'aurait pu me flatter

davantage et mieux exciter ma gratitude. Mais je devais choisir l'honneur accordé à ma charge plutôt qu'à ma personne. La modestie me le conseillait et je me félicite de vous fournir l'occasion de sceller une fois de plus l'alliance séculaire de votre Académie avec la magistrature.

Cette alliance en effet date de votre berceau. En parcourant avec intérêt les volumes de vos annales, combien j'ai été heureux d'y rencontrer la trace de nombreux magistrats dont la mémoire est encore vivante dans le sein de cette grande et belle Cour d'Aix : les St-Vincens, les d'Arlatan-Lauris, les Castellan, les Rouchon et ceux que je vois autour de moi et qui succèdent si dignement à leurs devanciers. Les magistrats sont à leur place dans les Académies. Il en est peu qui ne marient pas le culte des lettres à la pratique des lois. Leurs austères fonctions leur commandent des habitudes de retraite. Le calme de leur vie est favorable à l'étude. Quels tristes loisirs que ceux qui ne sont pas charmés par le commerce de ces amis toujours fidèles qu'on retrouve au seuil de sa bibliothèque ! Quel repos fastidieux et stérile que celui qui est privé des nobles distractions de l'esprit ! La retraite devient alors la solitude, le loisir n'est plus que l'oisiveté. Un ancien l'a dit avec énergie : *Otium sine litteris, mors.*

Je vous remercie donc, Messieurs, de l'honneur renouvelé que vous avez voulu faire dans ma personne à la magistrature. C'est un anneau de plus que vous avez soudé à une chaîne d'or. S'il est, hélas ! d'un métal moins précieux que ceux auxquels il vient se rattacher, daignez croire qu'il ne sera pas moins solide et que rien désormais ne saurait le briser.

On assure que les liens de sang et de race ne périssent pas et qu'après des siècles ils exercent d'irrésistibles attractions. Serait-ce là ce qui m'entraînait vers vous et ce qui m'a valu votre gracieux appel ? Je ne sais, mais au milieu de vous, dans cette hospitalière Provence, je ne me sens pas étranger, je retrouve au contraire les traditions de mon pays, la langue qui m'a nourri, une foule de souvenirs qui parlent à mon cœur. L'indulgent accueil que j'y ai reçu aidant à l'illusion, je pourrais croire que je suis chez moi. Le Limosin qui m'a vu naître appartient à l'antique langue provençale. Littérairement, nous avons la même origine, la même gloire, les mêmes aïeux. Le Limosin et la Provence ont grandi ensemble, ont aimé, chanté et souffert ensemble. Leur histoire se confond pendant des siècles : les plus brillants de leur existence. Nulle part plus qu'ici je ne pourrais retrouver des vestiges qui me sont chers et réveiller l'écho des noms qui ont illustré ma patrie.

L'antique gloire de cette terre limosine si riante dans sa pauvreté, comme les enfants de ses chaumières si beaux et si joyeux dans leurs haillons, peut être ignorée ailleurs : elle est connue de vous, parce que c'est votre propre gloire. Le Limosin, ce fut le cœur de la Provence. Vous ne serez pas blessé, j'en suis sûr, de cet accès de patriotique orgueil. J'exalte devant une mère la beauté et la grâce de sa fille aînée.

Hé bien oui, ce fut ce coin de terre qui passe aujourd'hui pour deshérité qui secoua le premier les langes de la barbarie. L'esprit souffle où il veut ! Le monde se relevait avec peine de la terrible épouvante de l'an mil. En proie à toutes les misères, à toutes les décrépitudes, il s'étonnait

d'avoir dépassé la date fatale sans être mort d'épuisement et de vieillesse. L'obscurité était partout, dans les mœurs, dans les lois, dans les consciences même. A peine une lueur vacillante était-elle conservée au fond des cloîtres, protégée par des mains pieuses contre les mauvais vents du dehors. L'ignorance, la cruauté, la force brutale, régnaient sans frein. Et pourtant, dans cette épouvantable anarchie, ce monde caduc s'était repris à l'espoir. On entendait je ne sais quels murmures, on entrevoyait sur la nuit sombre je ne sais quels éclairs qui semblaient annoncer comme une aurore prochaine.

En effet, des entrailles de ce vieillard décrépit allait sortir un admirable déploiement de jeunesse, d'enthousiasme et d'amour ; sur ces ruines et dans ce chaos germait une superbe efflorescence. Un radieux printemps allait succéder presque sans transition au plus rude hiver. Véritable renaissance intellectuelle et morale, un Noël dans l'ordre profane, car c'était pour la première fois que certaines idées de justice, de loyauté, de désintéressement, d'abnégation, allaient entrer dans les rapports des hommes.

C'est du Nord aujourd'hui que nous vient la lumière, c'est au Midi qu'elle se leva alors. Le Nord était encore dans sa torpeur glacée, balbutiant un idiome rude comme ses mœurs, lorsque le Midi fit tout-à-coup entendre les sons mélodieux d'une langue déjà perfectionnée, et versa devant l'Europe ravie les trésors d'une littérature brillante et exquise. Dans son premier vol, la poésie des troubadours atteignit les sommets. Elle se hâtait sans doute parce qu'elle devait prématurément mourir. On peut dire qu'elle inventait la rime, car, avant elle, ce n'était qu'une assonance

monotone et sans grâce ; elle la pliait à tous les caprices de l'imagination, l'alternant, la répétant, l'entrelaçant dans les combinaisons les plus ingénieuses. Elle conquérait pour toujours aux langues latines ce gracieux patrimoine. Du premier coup, elle trouvait tous les secrets du rythme et de la mesure, de la cadence et du nombre, tous les ornements, toutes les grâces, je dirais presque toutes les affèteries d'une poésie raffinée. Ce n'était pas seulement l'avènement d'une langue et d'une littérature, c'était aussi la manifestation d'une civilisation, d'une société nouvelles. Une littérature n'est qu'un reflet. C'est l'expression des idées, des aspirations, des mœurs d'une époque. Toute littérature a sa philosophie et sa morale qui sont celles du temps. Je ne prétends pas que les idées philosophiques et morales des troubadours fussent des plus élevées et des plus pures, mais elles annonçaient un immense progrès. C'était la société féodale dans sa période chevaleresque succédant à la société barbare, la raison essayant de combattre l'instinct, l'imagination s'élançant vers des horizons nouveaux, une certaine ardeur de dévouement et de sacrifice, la pitié pour les faibles au lieu du mépris et de l'oppression, l'amour remplaçant les brutales passions, le développement de la vie domestique, le respect de la femme ou plutôt son exaltation, son idéalisation.

Voilà ce que fut la littérature provençale. Voilà l'événement qu'elle représente dans l'histoire de la civilisation nationale. Laissons-la rabaisser par ses détracteurs. Laissons contester sa signification et sa primogéniture. Plaignons ceux qui ne peuvent pas en goûter le charme. Ce langage n'est pas le leur, cette harmonie ne dit rien à leur âme,

tandis qu'elle nous émeut dans nos fibres les plus délicates. Ne nous étonnons pas que nos poètes provençaux aient le même sort qu'Ovide sur les bords du Tanaïs.

Il n'y a pas là la moindre idée de rabaisser le Nord de la France devant le Midi, ni de créer une sorte de séparatisme ethnographique ou littéraire. Quelle indignité pour un cœur français ! La France est une dans son passé comme dans son avenir ; et cette indivisibilité est indestructible, parce qu'elle est fondée sur une origine commune que le travail des siècles n'a fait que cimenter. Le Midi n'a brillé de ses propres rayons que l'espace d'un matin : le Nord, au contraire, absorbant le Midi, a poursuivi sa journée et sa littérature a jeté un éclat qui est sans pareil au monde. Mais à chacun le sien, c'est l'axiome de la justice. Au Nord, la cantilène de sainte Eulalie, le roman de Wace l'anglo-normand, et si l'on veut la chanson de Roland où perce le souffle épique sous une langue encore rudimentaire ; au Midi, ses chants d'amour et de guerre, ses cours galantes, ses mœurs douces et polies et sa myriade de poètes. Les troubadours avant les trouvères.

C'est dans la seconde moitié du XIe siècle que nous apparaît la poésie provençale dans une forme déjà parfaite. Le premier troubadour connu est Guillaume, comte de Poitiers et de Limoges, qui mourut en 1127. Quelques-unes de ses poésies ont été conservées. Celles de ses émules sont perdues. Parmi eux, le plus brillant était Ebles, vicomte de Ventadour, qui devant la postérité s'appelle Ebles le chanteur. Le suzerain et le haut vassal rivalisaient de talent et de magnificence. A la cour du comte de Poitiers, comme au château de Ventadour, on menait une vie

luxueuse et élégante. Ce n'étaient que brillantes chevauchées, fêtes splendides, divertissements du corps et de l'esprit. Il faut lire dans le chroniqueur Geoffroy de Vigeois quelques traits de la vie de ces grands seigneurs limosins, qui écrivaient leurs chansons entre deux batailles, pratiquaient l'hospitalité d'une façon royale, armaient chevaliers de simples laboureurs qui avaient mérité cette dignité et respectaient la foi jurée à leur suzerain comme à leur dame (1).

Du même temps, on connaît deux autres troubadours ; Ebles de Pierre Buffière, renommé, dit le même auteur, par ses gracieuses cantilènes. C'était le favori du comte Guillaume, et qui ne lui cédait en rien par le génie, la politesse des mœurs et la courtoisie. Le quatrième poète est celui dont les œuvres nous offriraient le plus d'intérêt.

Grégoire Bechade de Lastours, homme lettré et d'un esprit pénétrant, nous apprend encore Geoffroy, composa sur les exploits des Croisés un poème considérable en langue maternelle où pour mieux dire en langue vulgaire, afin d'être parfaitement compris du peuple. Au retour de la Palestine, il y travailla l'espace de douze ans, sur l'ordre de l'évêque Eustorge (qui monta sur le siége de Limoges en l'an 1106). Quels regrets doit inspirer la perte de cette épopée ! C'était la Jérusalem délivrée, chantée par un témoin oculaire !

Les quatre troubadours les plus anciens que l'on connaisse appartiennent donc au Limosin. Puis nous voyons

(1) *Chronica Vosiensis*, ap. Labbe *Nova Bibliotheca manuscriptorum*.

défiler tous les maîtres de l'école limosine, la plus brillante et la plus renommée sans contradiction, et dont le grammairien provençal du XIIIe siècle, Raymond Vidal, dit dans sa Manière de trouver : « Dans tous les pays de notre langue, les chants en langue limosine jouissent d'une plus grande autorité que ceux d'aucun autre idiome. » Il suffit de nommer les plus célèbres : Bertram de Born, Gaucelme Faydit, Hugues de la Bachellerie, Bernard de Ventadour, Marie de Ventadour, Gui et Ebles d'Ussel, Gaubert de Puycibot, Giraud de Borneilh.

Ces poètes que Dante lui-même admirait, qu'il n'a pas dédaigné d'imiter, ils vous appartiennent, Messieurs ; ils garderont toujours le nom de poètes provençaux. C'est à bon droit que cette terre privilégiée les réclame comme ses enfants. La Provence aurait sans doute assez de lustre sans celui que lui donnent ses poètes. La Grèce et Rome se sont unies pour tresser sa couronne. Les innombrables vestiges que le Peuple-Roi a laissés sur son sol, ses antiques libertés, ses Etats, son Parlement suffiraient pour l'illustrer ; mais son auréole littéraire est encore la plus précieuse. C'est celle qui lui est la plus chère, et elle a tressailli d'orgueil, lorsqu'après des siècles écoulés un nouveau troubadour de génie a essayé non sans succès de la replacer sur son front.

La plupart de ces charmants poètes que je viens de nommer, ont d'ailleurs passé leurs jours en Provence. Ils étaient assidus à la cour si brillante et si hospitalière des Bérenger, et ils sont vos compatriotes comme les miens. Voulez-vous me permettre quelques souvenirs. Ils me sont doux, parce qu'ils créent des liens entre nos deux patries.

Gancelme Faydit, par exemple, un des plus renommés troubadours, l'amoureux passionné de la belle Marie de Ventadour, naquit à Uzerche. D'après Nostradamus, il se maria dans cette ville d'Aix avec une jeune fille d'une des meilleures maisons de Provence, Guillemette de Soliers. Il l'enleva du couvent où ses parents l'avaient placée et courut la France avec elle, ses musiciens et ses jongleurs. Elle était belle et possédait une voix harmonieuse. Elle chantait les sirventes et les tensons de son époux. Cette existence agitée la mena vite au tombeau. D'autres auteurs prétendent que Faydit se maria non avec Guillemette de Soliers, mais avec une baladine nommée Guillelme Monge, du bourg d'Alet, de la seigneurie de Bernard d'Anduze, dans la marche de Provence. Celle-ci aussi était belle et spirituelle et chantait admirablement, mais elle s'adonnait immodérément aux plaisirs et à la bonne chère, et mourut de ses excès. Après une série d'aventures, Faydit se retira chez Raymond d'Agoult, seigneur du Sault en Provence, et y termina ses jours.

Gaubert de Puycibot, né près de Limoges, vécut aussi et mourut dans vos parages. Il avait épousé une noble demoiselle de la maison provençale de Barras. Il eut le tort de la laisser seule pour suivre Savary de Mauléon qui allait en ambassade en Espagne. La solitude fut mauvaise conseillère. L'épouse délaissée fut enlevée par un chevalier anglais qui l'abandonna à son tour. Le malheur et la misère la firent tomber encore plus bas. Cependant Puycibot revint d'Espagne et, traversant la cité d'Arles, il retrouva sa femme dans les plus pénibles circonstances qu'on puisse imaginer. Ici je dois vous renvoyer au biographe provençal

qui dit les choses par leur nom (1). Il faut reconnaître que ce Gaubert, qui de son côté ne brillait pas par la vertu, n'avait que ce qu'il méritait. Il arracha sa femme à la honte et la conduisit dans un couvent. Pour lui il eut tant de douleur et de repentir qu'il abandonna *lo trobar e'l cantar* et se réfugia de son côté dans la vie monastique. Il mourut en 1263 dans l'abbaye de Pignan ou de Thoronet, au diocèse de Fréjus. Ces deux existences eurent au moins une fin morale.

La voix des troubadours s'éteignit. Les destinées et les rapports de la Provence et du Limosin ne restèrent plus si unis ; mais dans les siècles plus récents combien de souvenirs de mon pays je retrouve encore parmi vous, combien de Limosins ont été mêlés à votre histoire. Des capitaines, des gouverneurs : les Ventadour, les Turenne, les Noailles ; des abbés de Saint-Victor, de Montmajour, des archevêques d'Arles et d'Aix, des cardinaux ; l'abbé Pierre de Bagnac, cardinal de Montmajour ; l'archevêque Pierre de Cros, cardinal d'Arles ; Etienne de Lagarde, archevêque d'Arles ; Guillaume, son frère, qui lui succéda et couronna, dans la basilique de Saint-Trophime, l'empereur Charles IV ; Daniel de Cosnac, archevêque d'Aix, et beaucoup d'autres.

Ce dernier, Daniel de Cosnac, est l'un de vos plus célèbres prélats, et c'est en même temps une des plus curieuses figures du XVIIe siècle. Son administration agitée, pleine d'habileté et d'énergie, vous est connue. Ses longs séjours à Aix avec l'abbé poète Montreuil, ses nombreuses

(1) Rochegude, *Parnasse Occitanien*.

fondations, ses violents démêlés avec les ordres religieux de sa ville métropolitaine, son Concile provincial pourraient faire l'objet de la plus intéressante étude.

Après avoir trop longuement peut-être, (on s'attarde facilement sur le sentier des doux souvenirs,) parlé des Limosins chez les Provençaux, j'aimerais à vous montrer les Provençaux chez les Limosins. Je rappellerais beaucoup de noms qui vous sont chers, mais il faut savoir se borner. Je ne résiste pas cependant à dire en passant que nous partageons avec vous la célébrité des Mirabeau. Mirabeau l'aîné, dont le génie fait oublier le caractère, passa son enfance et une partie de sa jeunesse en Limosin, au château de Saillant, chez son oncle le comte de Lasteyrie, à Aigueperse, à Pierre Buffière, chez sa grand'mère la marquise de Vassan. On parle encore dans ces régions de la nature impétueuse, des écarts de cet enfant prodigieux, et des légendes extraordinaires se sont formées sur son compte. Si l'on en croit ces récits populaires, un de ses divertissements de jeune homme consistait à arrêter les gens sur les routes désertes et à leur arracher leur bourse sous menace de mort, sauf à les avertir le lendemain qu'ils avaient été victimes d'une plaisanterie de mauvais aloi.

Tandis qu'il fut nommé député du tiers-état d'Aix, son frère, le vicomte de Mirabeau, fut élu pour représentant par la noblesse du Haut-Limosin.

Vous le voyez, Messieurs, nos provinces quoique éloignées ont eu toujours de nombreux points de contact, et aujourd'hui encore dans cette renaissance de la langue maternelle, qui est l'honneur des Roumanille et des Mistral, les félibres du Limosin viennent vers vous comme vers

des frères, et plusieurs ont eu l'honneur de remporter vos palmes.

Tous ces souvenirs me rendent particulièrement heureux d'entrer dans votre compagnie, et je n'ai plus besoin de témoigner de l'intérêt que je prendrai à vos travaux. Déjà, en lisant les nombreux volumes de vos mémoires que votre éminent et si sympathique président a bien voulu m'offrir en votre nom, j'ai goûté le charme du talent et de l'érudition de vos savants et de vos littérateurs. Je viendrai m'instruire à leur école, et les moments que je passerai avec eux seront pour moi aussi fructueux qu'agréables.

DISCOURS DE M. DE BERLUC-PERUSSIS

Président.

—

MONSIEUR,

Le Palais et notre Académie furent, de tout temps, voisins. L'Académie, orgueilleuse de ce voisinage, chercha toujours à faire siennes les illustrations du Palais. Grande est sa fierté, comme sa joie, d'inscrire aujourd'hui sur sa liste d'honneur un nom éminent sous l'hermine, éminent aussi dans les lettres. Elle n'oublie pas que les plus pures parmi les gloires savantes de cette province, c'est la robe qui les abrita. Elle s'avoue, en toute ingénuité, que, bien longtemps avant la création d'une société littéraire, la vraie Académie d'Aix, c'était notre vieille Cour souveraine de Provence. Elle se plaît à dire que cette Cour,

toujours debout aujourd'hui, n'a perdu, avec son nom, son attribution la plus dangereuse, que pour mieux garder et mieux accroître ses traditions de savoir et d'éloquence.

Au moment, Monsieur, où vous venez ajouter un anneau brillant à cette longue chaîne de parlementaires lettrés, vous déplaira-t-il que j'évoque un instant leur mémoire? Ils sont, à vrai parler, vos ancêtres par l'esprit, vos répondants au seuil de cette compagnie. A qui payer la dette due à l'aïeul, sinon aux mains de l'héritier?

Au jour même de sa fondation, le parlement d'Aix eut la fortune, unique peut-être parmi les parlements de France, de compter dans les rangs de ses premiers membres un de ces initiateurs qui ouvrent la voie de l'étude à toute une province. A quelques pas du Palais de Justice s'élève encore la vieille demeure que le conseiller Gaspard Du Périer construisit au commencement de ce laborieux XVIe siècle, pour en faire, moins un hôtel aristocratique, qu'une bibliothèque de livres rares, un musée d'antiques, un médailler, un cabinet de peinture. Ce fut là le berceau de cette lignée de jurisconsultes et de soldats, presque tous érudits ou poètes, depuis François Du Périer, l'ami de Malherbe, et son fils Scipion, jusqu'à ce Du Périer qui, sous le nom de Dumouriez, appartient presque à notre temps.

Si les plus humbles sièges de la Cour étaient occupés par des Du Périer, quels grands noms ne rencontrerons-nous pas à la tête du Parlement? Vous-même, Monsieur, et avec vénération, les avez prononcés, le jour où vous recueillîtes leur succession. François Ier se montra bien le Père des lettres quand il nous envoya pour premier président Chassanée, ce digne élève du Père de la justice, qui

nous a laissé à la fois de sérieuses compilations juridiques et d'heureux essais en poésie latine. Comme tous les esprits qu'élargit et élève la culture littéraire, Chassanée se montra généreux et tolérant au milieu des atrocités de son temps. Mieux que son *Catalogus gloriæ mundi*, sa conduite dans l'affaire des Vaudois lui assure une pure et juste renommée. Il eut le courage de suspendre l'exécution d'un arrêt odieux et voulut empêcher le crime de Mérindol. Mais les passions surexcitées l'emportèrent; on assure que ce doux et loyal esprit fut victime du fanatisme de son entourage. A en croire la légende, on aurait profité de sa vive passion pour les fleurs pour lui offrir un bouquet empoisonné. Une telle mort ne messiérait point à cette belle physionomie : quoiqu'il en soit, Chassanée mort, d'Oppède qui, lui, n'avait pas la tolérance des lettrés, reprit l'œuvre inique du massacre, et souilla le roc de Mérindol de cette large tâche de sang que, depuis trois siècles, les flots de la Durance n'ont pu laver. Le Parlement tout entier, à cette triste date, semble obéir à une impulsion fatale; on voit que le sabre y supplante la plume. Et l'avocat général Honoré Du Laurens (1586) n'écrit son *Henoticon* que pour démontrer la légitimité de courir sus aux hérétiques.

Mais, pour un Du Laurens, combien de magistrats, autrement illustres, nous réconcilient, à cette époque même, avec les parlementaires provençaux? Voici d'abord le conseiller Jean de Lacépède (1578), plus tard président à mortier (1586), et qui passe de là à la première présidence de la Cour des comptes (1600); du faîte de cette grande situation, il demeure sans respect humain fidèle aux bonnes lettres, et publie ses poésies sacrées, psaumes

ou sonnets, si recherchés, de nos jours encore, des curieux. On s'explique, avec de telles mœurs judiciaires, que la fille du président de Coriolis ait pu, en 1581, épouser un pauvre cadet de Normandie, échoué à Aix, sans autre richesse que ses rimes et le nom, obscur alors, de Malherbe.

Tandis que Lacépède préside la Cour des comptes, Du Vair arrive à la tête du Parlement. Quel nom que celui-là ! et quel nom jumeau il amène tout naturellement à l'esprit : Peyresc, un Mécène moins l'amitié d'Auguste, a dit Balzac ; le procureur général de la littérature, selon l'heureux mot de Bayle.

Ces deux hommes résument la Provence d'alors. A leur souvenir vient s'ajouter celui du procureur général Galaup de Chasteuil, écrivain, fils et père d'écrivains.

A peine cette génération est-elle éteinte qu'une autre surgit, non moins laborieuse, non moins dévouée aux bonnes lettres. C'est d'abord le président Gaufridy, si connu par ses *Mémoires* et ses *Emplois* (1687) ; le conseiller du même nom, son fils, dont l'histoire de Provence est dans toutes nos bibliothèques ; puis un parent, un émule de Peyresc, le conseiller Thomassin de Mazaugues, qui fit revenir de Paris les manuscrits de notre mécène, vendus par un inepte héritier ; enfin son fils, président aux enquêtes, qui continua les études et les collections de son père, et, sans avoir rien publié sous son nom, fut la providence des auteurs, car les Montfaucon, les Bougerel, les Muratori, les P. Lelong, les d'Olivet, lui durent la communication de matériaux sans nombre.

Il semble que le génie des lettres planait sur notre bonne vieille cité pour empêcher ce culte sacré de s'éteindre et ces trésors de se disperser. A la mort du dernier Mazangues, comme après Peyresc, les archives historiques et littéraires, accumulées par tant de générations, furent de nouveau menacées de disparaître. Un frère et un neveu du président, MM. de Thomassin et de Trimond, se partagèrent ces richesses. Le premier vendit sa part, qui, fort heureusement, tomba aux mains intelligentes de Mgr d'Inguimbert et est aujourd'hui l'orgueil de la bibliothèque de Carpentras. Le second, mieux inspiré, fit présent d'une portion, assez considérable encore, de cette collection au président de Saint-Vincens, correspondant de l'Académie des Inscriptions, un digne continuateur, au sein du Parlement d'Aix, des Peyresc et des Mazangues. Je ne louerai pas M. de Saint-Vincens, non plus que le président, son fils ; leur vie, leurs œuvres, leurs libéralités envers la bibliothèque Méjanes, sont connues de tous, au sein surtout de cette Académie qui aime à lire ce nom révéré sur la liste de ses fondateurs.

C'est ainsi que, graduellement et sans interruption, cette magistrature de Provence s'est continuée, fidèle à ces grands souvenirs de la science et du bien-dire. Aujourd'hui encore, elle se complait à voir à sa tête un de ces esprits qui savent mêler à la gravité magistrale, l'empreinte délicate et charmante d'études fortement littéraires. Ce n'est pas notre Académie, en qui se fondit un jour, après une courte et brillante carrière, l'Institut philosophique d'Aix, qui pourrait oublier que l'un des plus vaillants mainteneurs de cette société fut le chef actuel de notre magistrature ; elle n'oublie pas davantage la prose si oratoire de l'avocat,

de l'administrateur ou du député, ou encore les vers tombés, aux heures de villégiature, de cette plume qui, avec la même aisance, burine, tous deux irréformables, un arrêt aux larges motifs ou un sonnet à la pointe délicate.

Ces traditions ont donné à la Cour d'Aix un si notoire relief, que par une rencontre qui n'est évidemment pas fortuite, le pouvoir semble choisir pour elle les plus érudits, les plus lettrés parmi ses magistrats d'élite. Les noms de MM. Saudbreuil, de Gabrielli, Desjardins, Beaune, vous viennent ici tout naturellement à la pensée ; ils honorent notre Compagnie, et aucun nom mieux que le vôtre, Monsieur, ne pouvait s'ajouter aux leurs.

Comme eux tous, vous êtes magistrat au sens vrai et complet de ce grand mot, dont l'étymologie ne saurait être trop méditée. Vous êtes magistrat, c'est-à-dire des plus élevés non seulement par le siége, mais par le niveau des idées et du caractère, du savoir et des sentiments. Or un homme n'est tout cela que si au savoir juridique s'ajoute en lui le suc nourricier de ce que l'on appelait naguère encore les belles-lettres. Le droit serait, en effet, bien limité dans son horizon, sans ces grandes perspectives. C'est la philosophie qui le fonde, l'histoire qui l'éclaire, l'éloquence qui le traduit. Voilà pourquoi tout juriste excellent excelle aussi en ces grandes choses ; pourquoi, Monsieur, à chaque étape de votre carrière judiciaire, vous avez marqué l'empreinte de l'érudit à côté de celle du jurisprudent.

Je ne veux remonter qu'à quelques années. Tout aussi bien je vous trouve, en 1872, inaugurant, comme avocat général, la rentrée de la Cour de Pau, par un discours qui est une œuvre, et une œuvre considérable. *La Démocratie*

et le Pouvoir judiciaire, tel est le thème que, hardiment, courageusement, vous abordez, à l'heure la plus indécise et la plus troublée. Là, en esprit viril, qui sait jeter bas les entraves du préjugé, d'où qu'il vienne, vous luttez à la fois et contre ceux qui veulent faire de la justice la servante du populaire, et contre ceux qui veulent la soustraire à l'empire de l'idée, sainement entendue, de la démocratie. Remontant aux sources de la question, vous l'éclairez des lumières de la philosophie et de la science politique. L'unité du pouvoir judiciaire, partagé par nos lois entre des juridictions si variées, vous paraîtrait désirable. Vous souhaiteriez peut-être aussi l'indépendance plus complète de ce pouvoir qui, dans notre organisation, n'est en réalité qu'une branche du pouvoir exécutif. A vos yeux, le principe du jury, tel que nous l'avons emprunté des vieilles traditions germaniques et de l'Angleterre, est un principe fécond et qu'il serait dangereux d'ébranler ; cette magistrature anonyme peut seule, en l'état de nos mœurs, porter la responsabilité des condamnations capitales ou politiques. Par contre, il y aurait imprudence à appeler le jury soit à l'examen des débats civils, soit au jugement des procès correctionnels ; et plus encore peut-être à déléguer les fonctions judiciaires à une magistrature élective. Toutefois vous voudriez ne pas laisser l'avancement du juge absolument livré au caprice du pouvoir, et c'est sur ce desideratum final que votre plume s'arrête, après avoir sondé avec autant de profondeur que de fermeté ce grand et redouté problème de la justice dans la démocratie.

Cette étude révéla en son auteur un esprit d'une telle vigueur personnelle, qu'elle vous signala dès cet instant,

Monsieur, comme pouvant apporter l'aide la plus puissante à toute œuvre d'initiative intellectuelle. Or, c'était justement l'heure où l'homme en qui s'incarnait l'esprit d'initiative par excellence, l'à jamais regrettable M. de Caumont, cherchait, avant de mourir, à former un groupe intime de continuateurs de sa pensée. Il jeta naturellement les yeux sur le vaillant avocat-général de Pau, et eut, avant de quitter ce monde, la consolation de voir sa création privilégiée, le Congrès scientifique de France, s'organiser, sous votre direction, avec un relief digne des grandes sessions de Strasbourg ou d'Aix. Et j'ajoute que le souci de cette lourde tâche, ajouté à celui de vos occupations professionnelles, ne vous empêcha point d'apporter au Congrès de Pau votre contribution de travailleur. Ce mémoire, plein d'aperçus neufs, sur *Alain d'Albret et la succession de Bretagne*, est l'une des plus curieuses monographies provinciales que je sache. On y suit avec attrait et presque avec sympathie cette physionomie si caractérisée du bisaïeul d'Henri IV, comme lui ambitieux, à la fois entreprenant et habile. Né plus pauvre que le dernier cadet de Gascogne, sans autre avoir que le mince fief de Rions et 500 livres de revenu, puis devenu, à la suite d'un premier mariage avec Françoise de Blois, comte de Périgord et vicomte de Limoges, Alain éleva bientôt ses prétentions jusqu'à la main d'Anne de Bretagne. Il réussit à l'obtenir de la faiblesse du duc François, et le mariage fut conclu *par paroles de présent* avec cette fiancée de onze ans. Anne devenue nubile et duchesse, refusa de tenir son engagement. Alain qui poursuivait la duché et non la femme, exigea alors qu'elle épousât son fils Jean d'Albret, et Charles VIII promit de réaliser

cette union. Jean d'Albret, il est vrai, était déjà marié à l'héritière de Navarre ; mais la duché de Bretagne valait mieux que le petit royaume pyrénéen, et le divorce était alors de mode royale.

Par malheur pour les d'Albret, Charles VIII trouva, réflexion faite, que la terre bretonne était un fleuron digne de la couronne de France, et, bien que marié lui aussi, il répudia Marguerite d'Autriche pour épouser Anne de Bretagne. La déception fut cruelle pour Jean d'Albret ; il est vrai qu'à moins d'un siècle de là, Henri IV devait prendre sa revanche, et ce n'est pas, Monsieur, sans un patriotique orgueil de méridional que vous évoquez, en terminant, les étranges et providentielles destinées de cette race gasconne qui sut grandir à la fois par la politique et par l'épée jusqu'au jour où elle s'annexa la France elle-même, terminant ainsi la vieille et détestable lutte des provinces du nord contre les pays d'Oc.

De Pau le Congrès scientifique de France se transporta, l'an d'après, à Périgueux, et l'œuvre la plus considérable qui lui fut soumise était encore de vous, Monsieur. C'est une statistique de la vicomté de Limoges au moyen-âge, œuvre de patiente érudition, puisée aux sources premières, et reconstituant pour la première fois, sous tous ses aspects, l'organisation de ce grand fief du Limosin qui offre, avec notre Provence, tant de points curieux de comparaison. Il a fallu des années de recherches pour accomplir ce travail, qui semble sorti d'une de ces vieilles plumes bénédictines, dont la critique sûre et le labeur obstiné font à la fois notre admiration et notre découragement.

Ce n'est pas seulement à ces grandes, mais intermittentes assises de la science que vous avez apporté, Monsieur, un concours assidu et remarqué. Dans les diverses villes de notre Midi où vous ont successivement appelé vos fonctions judiciaires, un juste renom vous avait précédé, et les plus éminentes Académies se sont fait un orgueil de vous ouvrir leurs portes dès la première heure. C'est ainsi qu'à Agen, à Pau et à Toulouse, vous avez tour à tour apporté le tribut de votre collaboration aux sociétés locales. Je voudrais que l'heure me pressât moins, pour entretenir un instant cette Assemblée des travaux dont vous avez enrichi leurs Mémoires. Il me suffira, d'ailleurs, de rappeler au souvenir de mes confrères une publication que tous connaissent, car elle fut un événement parmi le monde de l'érudition historique : je veux parler de ce testament du maréchal de Monluc, tiré de vos archives domestiques et publié avec une introduction où la carrière et le portrait du glorieux soldat sont esquissés dans un élégant et complet raccourci. Je ne peux davantage taire ce *Journal de François de Syrueilh*, où sont racontées, jour par jour, les guerres de religion dans la Guyenne et la Gascogne, précieux document qui, complété par vos savantes notes, ajoute un chapitre de plus à cette histoire si agitée, si curieuse, si instructive du XVIe siècle ; lumineuse leçon du passé, où le présent peut voir ce que l'esprit de parti, étroitement substitué au patriotisme, peut amonceler de ruines matérielles et morales.

Si rapide, si incomplet qu'il soit, ce relevé de vos travaux donne, Monsieur, la mesure de ce qu'attend l'Académie de l'aide bienveillante que vous venez de lui promettre en

termes si élevés et si généreusement sentis. Il n'était nul besoin des pages éloquentes que nous venons d'applaudir, pour nous remplir, au moment où vous devenez nôtre, de fierté et d'espérance. Déjà, et sans attendre l'heure de votre installation, vous avez bien voulu associer notre Compagnie au récent succès qu'obtenait, l'autre jour, en Sorbonne, une importante découverte archéologique qui vous est due. Tout aussi bien, Monsieur, et puisque, d'avance, vous avez pris rang parmi nous, ce n'est point par une banale formule d'installation que je prétends vous accueillir. J'aime mieux vous dire plus simplement combien l'Académie d'Aix est honorée de vous voir accepter, sous le titre de membre d'honneur, les fonctions effectives d'Académicien titulaire. Par une distinction heureuse, notre Société est la seule en province qui joigne à l'étude de la science le privilège d'honorer les actions méritoires. Qui sera plus compétent en cette double matière que le magistrat éprouvé, qui, aux travaux du chercheur, sut joindre, en un jour de calamité publique, le dévouement du citoyen et du croyant, et arracher, au péril de ses jours, plusieurs familles à la mort? Votre modestie s'offensera, je le crains, du souvenir que j'évoque; mais il m'a semblé qu'il était bon de rappeler, en un temps où les axiomes eux-mêmes sont obscurcis, que le savoir et la vertu ne sont qu'un, et que le *dicendi peritus* n'est que la manifestation du *vir bonus*.

ICONOGRAPHIE NUMISMATIQUE

DU

ROI RENÉ

ET DE SA FAMILLE

A Monsieur LÉON DE BERLUC-PERUSSIS

Président de l'Académie d'Aix.

La Provence, depuis quelques années surtout, prend une grande part au mouvement scientifique de notre époque. Le sol est incessamment fouillé, comme le sont les archives de la province, par des chercheurs dont les noms se sont acquis une juste renommée. En géologie, j'allais dire en botanique, M. le marquis de Saporta a publié d'importants travaux, qui touchent autant à la première de ces sciences qu'à la seconde. Le nom de votre éminent secrétaire-perpétuel appelle tout naturellement sous ma plume celui

de M. Marion, son collaborateur, et ceux de MM. Philippe Matheron et Émile Arnaud dont la notoriété s'étend bien au-delà de votre région.

De son côté, et dans une sphère plus modeste, M. Panescorse, s'adressant à une branche de l'histoire naturelle moins importante sans doute, mais encore inexploitée, a fait et publié une merveilleuse collection d'objets que la science a su embellir d'un nom technique imité de celui d'un empereur d'Orient, le despote Constantin-Copronyme : je veux parler des *coprolythes*, ces archives de la faune antédiluvienne qui, moins heureuses que la faune proprement dite dont elles ne sont qu'un chapitre, attendent encore leur Cuvier et promettent à l'histoire cosmique du globe de si intéressantes révélations. Quant à l'âge de transition qui vient réclamer sa place entre ces époques reculées et les temps modernes, les belles recherches de MM. Cartailhac et Casalis de Fondouce nous ont aussi édifiés sur les commencements préhistoriques de l'humanité dans notre vieille Gaule.

Mais si le sol du globe terrestre renferme encore bien des archives inexplorées, permettez-moi, mon cher confrère, de vous entretenir un instant de celles dont, tous, nous secouons la poussière à l'envi et avec tant de zèle. En archéologie, M. Ch. Lenthéric ressuscite *les villes mortes du Golfe de Lyon* [1] ; en sigillographie, M. Blancard [2] ; en numismatique, M. Laugier ; partout, nous rencontrons une

---

(1) *Les villes mortes du Golfe de Lyon* ; Paris, Plon, 1876.

(2) *Iconographie des sceaux et bulles conservés dans la partie antérieure à 1790 des Archives départementales des Bouches-du-Rhône* ; Marseille, Arnaud, 1860.

armée de vaillants pionniers qu'il m'est impossible de citer tous ici, et qui, sans hésitation devant la difficulté des recherches, fouillent le sol et les archives, les collections publiques ou privées, défrichent tout devant eux et fondent, par leur labeur incessant, l'histoire de la patrie. Chaque jour apporte sa pierre à l'édifice, sa page à l'histoire; chaque jour, une découverte nouvelle vient s'ajouter à celles de la veille. Maints historiens ont raconté l'existence du roi René comme souverain politique; et, récemment encore, M. G. Pontier, substitut à la Cour d'Aix, a fait la part du souverain comme législateur [1], de même que M. Lecoy de la Marche a déjà fait celle du *bon roi* poète et artiste [2].

C'est d'un de ces petits bonheurs, si grands pour les numismates, que je veux vous entretenir dans cette lettre; c'est de la découverte d'un nouveau médaillon du roi René de Provence, — du *bon roi René*, comme les Provençaux l'ont toujours nommé, — découverte que j'ai faite dans les archives qui portent le nom de *Musée et Bibliothèque de Carpentras*, et que je dois à son excellent directeur, M. Barrès, qui a mis, à me seconder dans mes recherches, une obligeance dont je suis heureux de lui donner ici un témoignage de gratitude. Je parle d'*un* nouveau médaillon... je me trompe: ma bonne étoile m'en a fait découvrir plusieurs, et c'est sous vos auspices que je suis heureux d'offrir à l'Académie d'Aix l'hommage d'une étude que je crois

---

(1) Gust. Pontier. *Le droit provençal au XVe siècle; René d'Anjou législateur*; Aix, Remondet-Aubin, 1878.

(2) *Le roi René, sa vie, son administration, ses travaux artistiques et littéraires*; Paris, Firmin Didot, 1875.

intéressante pour une province à la gloire de laquelle elle a déjà élevé tant de monuments littéraires. Si le sillon a été commencé par d'autres, je lui apporterai aussi mon labeur, je le perfectionnerai autant qu'il sera en moi, et j'espère en voir sortir un jour une moisson qui pourra être utile à l'histoire de l'art comme à ceux qui entreprendront d'ériger peut-être quelque nouveau monument au souverain populaire de la Provence.

J'allais donc vous parler de ces curieux médaillons, et le peu que je vous en aurais dit aurait été bien vite épuisé, si je n'avais songé que, dans leur isolement, ces pièces n'auraient offert qu'un intérêt de curiosité assez restreint, et qu'il serait peut-être plus à propos de chercher à leur en donner un plus grand par le rang qu'elles doivent occuper dans les œuvres d'art de ce genre, ayant trait au roi René. J'ai donc pensé que le meilleur moyen était de réunir en une monographie, aussi complète que possible, tout ce que l'on connaît de curiosités de ce genre ; curiosités éparses dans tant de publications diverses, que leur recherche n'était pas d'un accès très-facile et que les opinions de ceux qui en ont traité n'offraient pas moins de difficultés par leur diversité que par leur singularité. C'est en captant les sources infimes disséminées à droite et à gauche dans le sol, c'est en les isolant avec soin des éléments nuisibles qui les entourent, que l'on réussit à créer une importante fontaine.

D'autre part, les images qui ont été données de ces monuments, mal ou insuffisamment interprêtés par des burins inexacts, fort peu habiles ou n'ayant pour eux que le talent

inconscient de la machine [1], laissaient beaucoup de doutes aux interprétations de ceux qui ne pouvaient les connaître que par les livres où elles avaient vu le jour pour la première fois. Une autre cause venait encore augmenter les difficultés de cette étude : ces curieux spécimens des premières médailles artistiques coulées et ciselées en Italie ou en France sont tellement disséminés et gisent dans des collections si lointaines, pour la plupart, qu'il était pour ainsi dire impossible de les étudier avec quelque certitude.

Ce sont ces difficultés, mon cher confrère, que vous m'avez aidé à lever, en me priant de faire part de ma découverte à la savante Société dont vous êtes le digne président, et c'est dans ses encouragements que j'ai puisé l'idée de rassembler avec soin, non les monuments eux-mêmes de cette curieuse numismatique qui ne pouvaient être déplacés, mais de bonnes empreintes que des correspondants dévoués ont bien voulu me transmettre, ainsi que les notes éparses dans diverses publications.

De plus, j'avais un scrupule que vous avez compris.

La science des médailles possède, dans votre Provence, un représentant autorisé et dont la modestie m'interdit de faire l'éloge dans ces lignes. Peut-être avait-il songé lui-même à publier ces pages de votre histoire populaire... Le digne conservateur du cabinet numismatique de Marseille a levé tous mes scrupules à cet égard. Il a fait plus : en me félicitant de mon idée, en s'y associant de tout cœur, il m'a

---

(1) Comme le *procédé Colas*, spécialement employé dans le *Trésor de numismatique et de glyptique*.

promis de dessiner lui-même tous ces charmants spécimens de la renaissance de l'Art, et je suis heureux de vous offrir mon honorable confrère et ami, M. Laugier, comme mon collaborateur le plus précieux dans ce travail, pour lequel il n'a pas plus hésité à me communiquer les publications nécessaires que les notes qu'il avait déjà dans ses cartons.

Après ce préambule obligatoire, j'aborde les faits et gestes du roi René. Une notice sommaire de son existence est indispensable, en effet, pour bien comprendre l'histoire de ces médailles ou en donner tout au moins une explication plausible.

La destinée du roi René a été fort singulière. Appelé par des héritages de famille à régner sur des contrées bien diverses et bien éloignées les unes des autres, il combattit pendant sa jeunesse et une partie de sa vie pour son bon droit ; et si, malgré son esprit chevaleresque et son grand courage, il perdit successivement les fleurons de sa couronne, il vint mourir, avec des titres dont il ne possédait plus que l'ombre, au sein de ce comté de Provence qui l'adorait et qui, après sa mort et celle de son successeur, Charles du Maine, devait définitivement être incorporé à la France. A l'opposé du *Vert-Galant*, avec lequel René offre plus d'un trait de ressemblance, il perdit ses États au lieu de les conquérir ; mais, comme lui, il conserva toujours l'amour de son peuple et une popularité que rien ne put affaiblir.

René était fils de Louis II, duc d'Anjou, et de Yolande, fille du roi d'Aragon. Il était né à Angers le 16 janvier 1409.

En 1420, à onze ans, suivant les usages des souverains de cette époque, il épousa Isabelle, fille et héritière du duc de Lorraine.

En 1429, abandonnant le siège de Metz qu'il attaquait pour son beau-père, il se rendit auprès du roi Charles VII qu'il servit avec éclat jusqu'à la fin de la campagne. En 1430, le duché de Bar et la Lorraine vinrent se réunir à ses États par la mort de son grand-oncle maternel et par celle de son beau-père. Cette dernière province lui fut aussitôt disputée par le comte de Vaudemont, partisan du duc de Bourgogne. Battu et fait prisonnier le 2 juillet 1431, René obtint sa liberté sur parole et se rendit avec son compétiteur à Bâle, pour soumettre leur différend à l'empereur Sigismond qui le jugea en faveur de René. Celui-ci revint alors se constituer prisonnier du comte de Vaudemont, ainsi qu'il l'avait promis, et il ne put recouvrer sa liberté que le 25 novembre 1436, et encore grâce à l'intercession du roi de France. Le frère aîné de René venait de mourir, et cette mort lui apportait un nouvel État dans la province d'Anjou ; de plus, adopté par la reine Jeanne pour son successeur, le royaume de Naples vint encore augmenter l'étendue de ses possessions. Reçu et couronné dans cette capitale, en 1443, il y fut bientôt bloqué par un autre compétiteur, Alphonse d'Aragon, qui s'empara de la ville par trahison. René parvint à s'échapper, retourna en Lorraine, et, peu de temps après, maria Marguerite, sa fille aînée, au roi d'Angleterre, et Yolande, la seconde, à Ferry de Vaudemont ou de Lorraine, la seule des enfants de sa première femme qui laissa des descendants qui survécurent à leur aïeul. C'est par cette branche que la race d'Anjou s'est perpétuée et

survit encore dans les princes de la maison d'Autriche, issus des ducs de Lorraine : l'empereur François-Joseph II, actuellement régnant, est le descendant direct du roi René.

En 1453, à la sollicitation du duc de Milan et des Florentins, il fit sans succès une nouvelle expédition contre le roi d'Aragon. De retour en France, il perdit, dans la même année, sa femme Isabelle, et, peu de temps après, son fils à qui il venait de céder le duché de Lorraine.

Ce fut vers cette époque (1454), qu'il épousa Jeanne de Laval, fille de Guy XIII et d'Isabelle de Bretagne.

En 1472, l'Anjou lui fut enlevé par Louis XI.

« Longtemps éprouvé par l'inconstance et la perfidie des hommes, il avoit conçu une sorte de mépris pour tout ce qui flatte l'orgueil des Souverains. Il peignoit une perdrix quand on lui apprit la perte du royaume de Naples : on prétend qu'il ne discontinua point son travail, persuadé que pour être heureux il devoit oublier qu'il étoit Roi [1]. »

---

(1) C'est ainsi que je trouve dans la *Gazette des Beaux-Arts* (Paris, Quantin, 1877, t. XV, p. 335), une notice fort curieuse de M. P. Trabaud sur le *Tableau du roi René à Aix*, peinture attribuée au roi de Sicile par la tradition populaire... et par Quatrebarbes, puis à Van Eick.

L'auteur de l'article dit avec beaucoup de vérité que René peignit avec finesse plusieurs livres d'Heures qui sont en partie conservés; qu'il était plus particulièrement enlumineur que peintre, car l'on trouve dans l'état de sa maison les noms des enlumineurs Turlère et Bertrand le Berger, et surtout celui de Francisco Laurens, l'auteur du bel ouvrage placé dans l'ancienne chapelle des Célestins, et maintenant à Saint-Didier, à Avignon.

« On faisait donc toutes sortes de suppositions sur le tableau du *Buisson ardent*, ajoute M. Trabaud, lorsque l'on découvrit aux archives des Bouches-du-Rhône (MM. l'abbé Albanès et Louis Blancard) la pièce suivante, tirée des *Comptes des menus plaisirs de la maison du Roy :*

« A Me Nicolas, le paintre qui a faict RVBRVM (sous-entendu RVBVM) QVEM VIDERAT MOYSES, la somme de XXX escus pour reste qui luy est

Vaincu et dépouillé, mais non abattu, René se réfugia dans le culte des lettres et des beaux-arts qu'il avait toujours aimés, et cela sans négliger en rien le bonheur de ses sujets, la gloire paisible de la fin de son règne. Accablé de revers et de malheurs domestiques par la perte de tous les siens, il se retira donc, en 1473, dans ses états de Provence ; et, après avoir, — pour ne pas éveiller les susceptibilités et contrarier les projets de son terrible neveu, le roi Louis XI de France, — choisi pour héritier son neveu Charles du Maine, au détriment de son petit-fils René II de Lorraine, il se livra exclusivement, ainsi que je viens de le dire, aux lettres et aux arts qu'il cultivait avec succès. Sa mort arriva le 10 juillet 1480.

Je ne tenterai certainement pas de rien enlever à la réputation que ce monarque s'est acquise comme poète et comme artiste ; mais la part qui lui a été faite, en peinture surtout, a été tellement controversée, que, — sans nier un talent qu'on a peut-être voulu trop surfaire, mais dont il reste néanmoins des traces charmantes, — je me range sans hésitation avec ceux qui consentent bien à lui accorder un délicieux talent d'*amateur* [1], mais non à le considérer comme un *artiste* qui aurait eu le temps non seulement de peupler ses palais de curieux tableaux, mais encore d'en octroyer à ceux qu'il honorait de son amitié et de ses fa-

---

deu dudict ouvraige pour ce LXX florins (Reg. de Vaulx, an 1475–1476 ; C^les^ extraordinaires n° 24, v° du f° 47). »

La question n'en est plus une, et le débat se trouve définitivement tranché par cette citation.

(1) Papon, *Histoire générale de Provence ;* Paris, Pierres, 1784, t. III, p. 383.

veurs, ou dont il voulait récompenser les services ; absolument comme d'autres offrent une tabatière enrichie de leur chiffre en brillants ou de leur portrait en miniature. Non ! il ne faut rien exagérer, et la gloire du roi René n'a point à en redouter d'amoindrissement. Il aimait les arts, et tout le monde sait que, dans la branche d'Anjou comme dans celle des Valois, ce fut un don de naissance et que René fut digne de sa race.

Quant aux médaillons que nous possédons de lui, il s'est trouvé des écrivains pour renchérir encore sur les panégyristes qui ont voulu voir dans René l'auteur de tableaux peints sans doute sous son inspiration, et quelquefois sous sa direction, à cause des emblèmes qu'il y faisait placer, et pour prétendre que ce prince était lui-même l'auteur de quelques-uns d'entre eux. « Sans doute, dit M. Lecoy de la Marche [1], ce travail offre beaucoup d'analogie avec les travaux manuels dont il s'occupait ; mais une telle assertion demanderait à être appuyée sur des indices plus positifs ; et c'est assez déjà d'avoir rapporté d'Italie la tradition de cet art classique. »

René, en effet, aimait à s'entourer d'artistes italiens ; et, parmi ceux qui exécutèrent des médailles de ce prince, il en est deux dont les noms nous ont été révélés par leurs œuvres. Nous les retrouverons en leur lieu. La France n'avait pas encore produit d'artistes en ce genre, et les premiers échantillons de cet art nouveau, contemporains de la renaissance des arts, appartiennent au milieu du XVe siècle.

---

(1) *Le roi René*, etc., t. II, p. 124 à 126.

La fabrication des médailles était une des branches les plus intéressantes de l'art de l'orfèvrerie, et l'on sait, dit encore M. Lecoy de la Marche [1], « que la numismatique est redevable au roi René d'une série de médailles italiennes d'un goût bien supérieur à celles qui ont été frappées avant lui : l'art de la gravure sur bronze, réveillé par son influence, alla depuis en se perfectionnant ; mais les spécimens qu'il fit exécuter sont déjà fort beaux. »

Victor Pisano ou Pisanello, peintre de Vérone, fut un des créateurs du genre. Mais si les premiers médaillons furent coulés et ciselés par des artistes italiens, il ne s'ensuit pas de là que les médaillons de René furent exécutés en Italie. Ce prince aimait, je le répète, à s'entourer d'artistes de tous genres, et, selon toute probabilité, les portraits gravés que nous avons de lui ont été modelés en Provence ; leur date semble, en effet, venir appuyer cette assertion. René avait perdu depuis longtemps ses États de la péninsule, et l'on peut affirmer que ces médaillons — à plus forte raison ceux de la reine Jeanne, — n'y ont pas été exécutés [2].

Abordons maintenant la description de ces pièces ; nous trouverons encore, chemin faisant, diverses observations à

---

(1) *Le roi René*, etc., *loc. cit.*

(2) M. Lecoy de la Marche (*Le roi René*, t. II, p. 118) parle d'un Allemand, établi en Provence, qui aurait frappé pour ce prince « des *comptoirs* d'argent ou jetons à compter, marqués *à la souche et à la voile*, c'est-à-dire, d'un mât et d'une voile ; » mais ils sont encore à retrouver. L'auteur du *Roi René* commet ici une petite erreur qu'il importe de relever en vue des recherches futures des numismates : ces mots *à la souche et à la voile* ne signifient point *un mât* et *une voile*, mais bien une voile placée au-dessous du symbole de prédilection du vieux roi, — la *souche d'or*, — telle du reste qu'on la voit dans plusieurs de ses dessins allégoriques.

présenter au sujet de chacune d'elles, observations que je crois mieux placées de la sorte que dans l'exposé dont j'ai cru devoir faire précéder cet essai.

I.

En tête de ces belles productions de la Renaissance, et malgré l'absence de toute date, je n'hésite pas à inscrire un curieux médaillon déjà publié, en 1836, dans le *Trésor de numismatique et de glyptique* [1].

HIC — RENATuS — [*fi*] LIVS [2] REGVM SCICILIaE AVDIACIOR — AVO — ET — CaETERA *(Celui-ci* [est] *René, fils du roi de Sicile, plus vaillant que son aïeul, etc.)*; Buste à gauche, la tête couverte d'un bonnet rond à bordure relevée, et revêtu d'une armure. Dans le champ gauche, la couronne royale ouverte; dans le champ droit, le casque de René, semé de lis sans nombre et surmonté d'une grande fleur de lis florencée.

---

(1) V. les *Médailles coulées et ciselées en Italie, aux XVe et XVIe siècles* : 2e partie, p. 12, pl. XIV, n° 1.

(2) Sur l'exemplaire du cabinet de Carpentras comme dans la gravure du *Trésor de numismatique*, le mot *fi*LIVS, gravé de la sorte, me paraît douteux, et je serais fort tenté de le lire plutôt FiLiVS, ainsi qu'on le trouve reproduit sur quelques monnaies de Charles VII, fils aîné de France (de 1417 à 1422), contemporaines, par conséquent, du roi René. La même imperfection de fonte s'observe aussi sur l'exemplaire du cabinet de Vienne, dont un des numismates les plus distingués de l'Autriche, M. le Dr Alexandre Missong, m'a envoyé une excellente empreinte, en même temps qu'il m'en indiquait le métal.

Cette médaille est uniface.

BRONZE et PLOMB [1]. Module : 85 mill. (PL. I, n° 1.)

Cab. de Vienne (Autriche) (BR.)—Cab. de Carpentras (Vaucluse) (PL.)

Si je place cette pièce en tête de l'*Iconographie* du roi René ; si, par conséquent, je la considère comme la plus ancienne de toutes celles qui furent coulées et ciselées en son honneur, ma seule raison de le faire est puisée dans l'équipement guerrier de ce prince, et parce que je me plais à y voir une allusion à l'époque militante de son existence agitée [2].

Ce médaillon de René a dû être coulé à l'époque de l'entreprise sur le royaume de Naples. La figure du roi paraît, en effet, plus jeune que sur les médailles suivantes et la légende qui entoure son buste semble autoriser aussi cette assertion. Le casque est la conséquence de la couronne, et cette couronne est celle de Sicile : c'est la conquête de celle-ci qui justifie la présence du premier sur cette médaille. Je suis donc, malgré son mutisme, presque assuré qu'elle a dû être fabriquée vers l'époque de l'expédition de René à

---

(1) L'exemplaire de Carpentras offre une particularité assez intéressante pour que je la signale ici. A n'en pas douter, il a dû être entièrement doré, dans le principe, puisque la légende porte encore des traces de dorure entre ses caractères. Aujourd'hui, le champ est de la couleur du plomb ; la couronne, le casque et la cuirasse sont dorés aussi ; la figure est couleur de chair, les lèvres très-rouges. Le bonnet est rouge vermillon foncé.

(2) Il y aurait encore un autre motif à invoquer dans le rapprochement de la forme FLVS (pour *filius*) de la légende, s'il était *prouvé* que ce mot *filius* est gravé, ainsi que je l'ai supposé dans la note précédente ; ce qui rapprocherait davantage la fabrique de ce médaillon des premières années du roi Charles VII.

Naples [1]. Si je ne me trompe, nous en retrouvons un écho, ou, si vous le préférez, une contre-partie dans le magnifique médaillon de bronze [2] coulé en mémoire de son heureux vainqueur, peu de temps après celui qui nous occupe. Par une de ces *répliques* dont l'histoire fournit plus d'un exemple, — telles que le *bâton noueux* pris pour devise par Louis d'Orléans disputant, pendant la maladie de Charles VI, le gouvernement à Jean de Bourgogne, afin de faire entendre que « là où il frapperoit la bigne s'y lèveroit, » auquel bâton le Bourguignon répondit par une autre devise, un *rabot*, avec ces mots flamands : *Hic hood* « je le tiens, » pour indiquer qu'il aplanirait le bâton noueux d'Orléans ; telles encore que la revanche d'Henri IV répondant, par une médaille représentant la France abattant le centaure, au duc de Savoie qui avait fait frapper des monnaies avec l'image d'un centaure foulant aux pieds la couronne de France, etc., — l'auteur du médaillon d'Alphonse [3] aura voulu *répondre* à celui de René par une devise et des symboles qui ne peuvent, vous le comprendrez facilement, laisser aucun doute dans l'esprit. Au buste de René, à son audace qui rappelle celle de son aïeul, à son casque de combat et à la couronne de Sicile dont il a hérité,

---

(1) J'ai trouvé dans les cartons de M. Aloïss Heiss, à Paris, une contrefaçon moderne de ce médaillon *en bronze*, auquel on a cru devoir, je ne sais pour quel motif, donner un revers, celui du médaillon d'albâtre publié par Fauris de Saint-Vincens et dont nous retrouvons plus loin la reproduction, le *poids* aux initiales R I.

(2) Il existe aussi un fort bel exemplaire en argent de ce médaillon au Musée archéologique de Madrid.

(3) *Trésor de num. et de glypt.* (*Méd. coulées*, etc., 1re partie, p. 2, pl. I, n° 2.)

l'artiste oppose le buste de son compétiteur plus heureux, avec la devise : DIVVS ALPHONSVS REX TRIVMPHATOR ET PACIFICVS, et la date M·CCCC·XLVIIII (1449), comme pour célébrer la gloire du vainqueur et les douceurs de la paix dont son triomphe définitif venait de doter ses peuples. Le revers de cette médaille vient, du reste, à l'appui de mon hypothèse : un aigle, qui vient de mettre à mort une bête fauve, semble inviter d'autres oiseaux de proie qui l'entourent à prendre leur part du butin. C'est du moins l'interprétation que j'en trouve dans le *Trésor de numismatique ;* mais l'attitude du roi des airs me semble, au contraire, recommander à son entourage un certain respect de sa conquête..... De plus, la couronne est la même ; et si le casque diffère, c'est que, comme celui du médaillon du roi René, il doit être la représentation fidèle de la coiffure de ce prince dans les combats.

Si cette médaille avait été exécutée dans les temps paisibles que la destinée lui fit plus tard, nul doute que le roi n'eût pas été représenté avec l'armure, entre sa couronne et son casque chevaleresque ; à moins pourtant que le souverain n'ait eu la pensée de faire placer ces insignes à côté de lui pour rappeler les magnifiques tournois dont il connaissait si bien les règles et qu'il a illustrés de ses précieuses et artistiques compositions [1]. Cependant la légende de cette pièce semble m'autoriser à donner la préférence à la première de ces suppositions. Ce médaillon serait donc

---

(1) V. *Les Tournois du Roi René, d'après le manuscrit et les dessins originaux de la Bibliothèque royale,* publiés par Champollion-Figeac, pour le texte, et Dubois pour les dessins ; Paris, Ch Motte, 1826, gd-in-fo.

antérieur de quelques années à ceux qui vont suivre, et la fleur de lis *florencée* qui surmonte le casque me ferait volontiers penser qu'elle y avait été placée comme un symbole des droits du roi René poussé par les Florentins eux-mêmes à sa malheureuse expédition contre le roi d'Aragon en 1454.

Vous remarquerez sans doute l'incorrection de la légende de ce médaillon. Si l'artiste était fort dans son art, il ne l'était guère en latin.... Il est vrai qu'à cette époque, sous des influences de linguistique que je ne puis indiquer, cette langue n'avait peut-être pas des formes très-arrêtées comme orthographe, et que la langue italienne, comme le vieux français, devait exercer sur sa forme écrite une funeste influence. Ajoutons aussi, et avec plus de raison encore, que si les artistes, limités pour l'inscription des légendes qu'on leur donnait, dans un cercle parfois très-restreint, ne se gênaient pas pour en retrancher alors une ou plusieurs lettres, ils en prenaient également à leur aise, lorsque ces légendes étaient trop courtes pour bien garnir le champ dont ils disposaient, et que, dans ce cas, employant le système opposé, ils en allongeaient les mots au lieu de les raccourcir. Témoins les mots ScICILIaE et AVDIACIOR, que le lecteur a dû remarquer dans la description ci-dessus.

On conviendra enfin que la terminaison ET CETERA vient assez singulièrement accompagner cette légende. Passe encore après des titres !... L'artiste aura cru sans doute devoir placer là, comme ailleurs, cette formule complémentaire.

II.

Pour ce médaillon, pas de suppositions possibles pour l'époque de son émission, et les doutes ne porteront que sur l'objet représenté au revers, et par conséquent sur la pensée qui a présidé à sa naissance. Décrivons-le d'abord :

•:• RENATVS·DEI·GRACIA·IHERVSALEM·ET·SICILIaE·REX·ET (en monogramme)·CaETERA *(René par la grâce de Dieu roi de Jérusalem et de Sicile, etc.)* ; Buste à droite, coiffé d'un bonnet rond, à bords relevés par derrière. Costume fort simple.

R/ En haut : ·M·CCCCLXI (1461) ; en bas : OPVS—PETRVS *(sic)*—DE MEDIOLANO *(Ouvrage de Pierre de Milan)*, en trois lignes ; Dans le champ, un *poids*, attaché par quatre cordons terminés par des nœuds à leurs deux extrémités et noués ensemble dans leur partie supérieure, orné de deux espèces de *poignées* terminées par une sorte de tête, et sur lesquelles on lit, à gauche, EN ; à droite, VN. Au centre du *poids*, en caractères gothiques, un R et un I ; tout au tour, et formant un encadrement rompu seulement par la date et le nom de l'auteur de la médaille, une série de huit tronçons de bois écottés.

ALBATRE et BR. Mod. 91 mill. (PL. 2.)

Musée d'Aix (en Provence). — Cab. du Grand-Duc, à Florence.

Cette pièce a déjà été publiée trois fois, à ma connaissance : par Jules-François-Paul Fauris de Saint-Vincens, fils du président, dans ses *Médailles et jettons frappés en*

Provence; par Champollion-Figeac, en tête de la préface des *Tournois du roi René;* enfin, dans le *Trésor de numismatique et de glyptique* [1]. Trois auteurs différents, autant d'opinions ; mais si j'en apporte une quatrième, je ne veux rien enlever à mes prédécesseurs de ce qui leur appartient en propre, et je commencerai par consigner ici leurs divers sentiments.

Le premier en date est Fauris de Saint-Vincens, dont le recueil a paru en 1800-1801 [2]. « J'ai vu, dit-il, deux médailles de plomb où étaient le nom et le buste de René ; elles ont plus de trois pouces de diamètre. Celle que j'ai fait graver sur l'avant-dernière planche de ce recueil est d'ivoire et a quatre pouces de diamètre ; elle porte le buste de ce prince vu de profil. L'artiste a voulu rendre tous les détails de la figure de René ; il n'a même pas omis une verrue avec des poils qui est près de l'oreille. Au revers, on voit un cable terminé par quatre nœuds, qui traverse et soutient une masse sur laquelle sont inscrites trois unités en chiffres gothiques. Aux deux côtés, sont deux croissants renfermans les mots EN UN. Il y a apparence que cela a du rapport au mystère de la Trinité. Il y a au-dessus la date de M·CCCC·LXI, et au-dessous ces mots barbares [3],

---

(1) *Méd. coulées et ciselées en Italie*, etc. ; 2e partie, p. 12, pl. XIV, n° 2.

(2) *Monnoies des comtes de Provence* (Aix, Henricy, an IX), à la suite desquelles se trouvent les médaillons du roi René et de Jean de Matheron.

(3) On a voulu voir une faute du graveur dans le mot PETRVS (au lieu de *Petri*) ; je suis assez porté à voir de même. Cependant, je ferai observer que ce pourrait bien être aussi pour une simple omission de la lettre F *(fecit)*, que Fauris de Saint-Vincens a pu traiter ces mots de *barbares*. On disait fré-

OPUS PETRUS DE MEDIOLANO. Le travail de cette médaille n'est pas méprisable. Elle me paroit fort supérieure à celle que Pisanello frappa pour l'empereur Jean Paléologue, pendant son séjour à Florence en 1439, dont le dessin est du plus mauvais goût. Cependant Pisanello n'étoit pas un peintre sans réputation. Le médaillon de Jean Paléologue offre une singularité : on y voit le nom de Pisanello en grec et en latin. On peut conjecturer que pendant l'espace de vingt-deux ans qui se sont écoulés entre ces deux artistes l'art s'étoit perfectionné. »

Il y a, dans cette description, plusieurs erreurs qu'il importe de relever dès à présent.

D'abord, ce médaillon n'est pas en ivoire, mais bien en albâtre, ainsi qu'il est facile à chacun de s'en assurer.

En 1821, suivant une note qui m'est communiquée par M. Laugier, la ville de Marseille acheta la collection numismatique du président Fauris de Saint-Vincens pour la somme de 18,000 fr. A la même époque, la ville d'Aix acquit pour 17,000 fr. les bronzes anciens et autres objets, et Arles, pour 4,550 fr., eut une partie de la bibliothèque.

Par cet achat de monnaies et de médailles, tout ce qui consistait en objets de numismatique, — y compris les livres spéciaux, — aurait dû venir à Marseille ; il n'en fut pas ainsi, et la ville d'Aix retint un certain nombre de médailles modernes, parmi lesquelles celles de René et de Jean de Matheron, gravées toutes les deux dans le recueil

---

quemment alors : *opus fecit*. On remarquera, du reste, que cette faute ne s'est pas reproduite dans le médaillon du même auteur que je publierai plus loin, sous le n° IV de cet essai.

de Saint-Vincens. Soit négligence, soit indifférence, Marseille n'ayant fait aucune réclamation à ce sujet, ces précieuses médailles sont restées à Aix et ont été placées au Musée, dans une salle où sont déposés d'autres objets qui ont appartenu à Saint-Vincens, et où tout le monde peut vérifier mon assertion relative à la matière du médaillon de René. C'est la pièce originale sur laquelle, selon l'auteur de la note du *Trésor de numismatique et de glyptique* [1], a été fondue la médaille du cabinet de Florence. Pour mon compte, je suis plutôt porté à penser que c'est le contraire qui est arrivé, et que le médaillon d'albâtre n'a été exécuté que d'après celui de bronze, qui a dû être la première expression de cette œuvre d'art.

La description du type du revers est, il faut en convenir, par trop fantaisiste sous la plume de Fauris de Saint-Vincens, pour qu'une sage critique puisse s'y arrêter d'une façon sérieuse. Je lui passerais encore sa *masse;* mais ses *trois unités*, ses *deux croissants* [2], et le rapport que l'auteur trouve entre toutes ces choses et le *mystère de la Trinité*, oh ! c'est trop fort, et de pareilles imaginations ne sont pas faites pour donner une idée bien haute de la judiciaire ou de la sagacité des numismates de cette époque.

---

(1) *Méd. coulées*, etc. ; 2e partie, p. 12, pl. XIV, n° 3.

(2) Cette idée de deux croissants, là où il n'y a sans doute que les deux poignées d'un support, — les extrémités arrondies, les pommeaux de deux manches auxquelles la perspective semble donner cette forme, — a été sans doute suggérée à Fauris de Saint-Vincens par un rapprochement d'idées entre ces objets et le double croissant que l'on voit au revers de quelques sceaux de René, croissants qui sont l'emblème d'un ordre de chevalerie créé par ce prince, possédant du reste ses sceaux particuliers, et qui n'ont aucun rapport direct ou indirect avec notre médaillon.

Mettons que l'exécution de l'objet représenté au revers laisse quelque chose, beaucoup même à désirer, je le concède volontiers ; mais que ces maladresses artistiques puissent donner lieu à de pareilles interprétations, je ne crois pas que cela soit admissible.

Le roi René était poète, et son imagination aimait les symboles, les allusions. Il ne se contentait pas d'en rechercher pour lui, il excellait à en inventer même pour ses favoris ou ceux qu'il voulait honorer d'une façon particulière. Ses propres *imprese* ont souvent varié, et M. Lecoy de la Marche [1] en a cité un certain nombre.

Jeune et captif, on le voit peindre des *oublies* sur les murs de la prison où il se croit abandonné de tous, au château de Bracon, près de Salins.

Plus tard, un autre symbole, la *chaufferette* aux charbons enflammés, avec la devise *Ardent désir — Dévot lui suis*, témoigne partout, malgré ses nombreuses infidélités, de sa tendresse conjugale. On la retrouve en 1476, à Arles, dans la Salle du Roi.

A l'époque de son veuvage, il remplaça parfois la *chaufferette* par un *arc brisé* ou plutôt un *arc détendu* [2] avec la devise italienne : *Arco per lentare, piaga non sana* [3] ;

---

(1) *Le roi René*, etc. ; t. I, pp. 491, et 530 et suiv.

(2) Villeneuve-Bargemont, dans son *Histoire de René d'Anjou* (t. II, p. 111) appelle cet arc un *arc turquoys en or et azur, dont les cordes d'argent sont détendues*, et ce que M. Lecoy de la Marche a appelé une *chaufferette* est décrit par lui comme un *panier d'or d'où sortent des flammes rouges*. « Sous l'anse, on lit ce mot en lettres bleues : *Tant*. »

(3) Ruffy, dans son *Histoire des comtes de Provence* (p. 401), s'est tiré de la traduction de ces mots par une périphrase. Suivant lui, cela signifiait que

puis, lorsque la mort faucha tour à tour ses enfants et ses petits-enfants, le vieux prince, resté seul avec son malheur, représenta sa maison par une *souche* d'or, d'où part un seul rejeton, avec les mots : *Vert meur.*

Quant à la *masse* dont j'ai parlé plus haut, M. de Villeneuve-Bargemont, dans l'ouvrage cité [1], y fait évidemment allusion, quand il décrit un emblême qui offre « une *cloche* d'or, sur laquelle sont peintes les initiales R. J., entourées de ces mots : *en un.* »

La plupart de ces *emprese*, ainsi que ce dernier auteur le dit dans son livre, se trouvent reproduites dans le superbe manuscrit connu sous le nom de *Preces piæ* ou *Heures latines du roi René,* dues au talent du royal artiste.

Champollion-Figeac, qui a aussi publié ce médaillon en tête de la préface des *Tournois du roi René,* ainsi que je l'ai dit plus haut, accueille l'interprétation de la *masse* de Fauris de Saint-Vincens ; mais il rectifie la mauvaise lecture de ce dernier, en rétablissant les lettres R. J. qu'il

---

« la mort de la reine n'avait pas le pouvoir de luy (René) en faire perdre le souvenir. »

Bouche, de son côté (*Histoire chronologique de Provence*, t. II, p. 462) dit que René avait beaucoup aimé Isabelle et qu'il témoigna une grande douleur de sa mort. « Car comme durant la vie de cette Princesse il portoit pour deuise vn rechaut auec des charbons allumez, et pour ame de cette deuise D'ARDENT DESIR, entourée d'vn Chapellet, auec ses mots DEVOT LVY SVIS, ainsi qu'il estoit representé dans vne vitre en sa Chapelle Royale des Carmes de la ville d'Aix, que I'y ai autrefois veuë en ma jeunesse, et est encore representé dans vn grand rond sur l'entrée de la grand porte du Palais Royal de la ville d'Aix : de même après sa mort changeant de deuise, il prit vn arc turquois, ayant la corde rompuë, auec cette inscription italienne : *Arco per lentare piaga non sana*, c'est-à-dire, débander l'arc ne guérit pas la playe. »

(1) Note 2 de la page précédente.

avait eu la singulière idée de traduire par *trois unités* [1].

Quant à M. Ch. Lenormant, il émet [2] l'opinion que cet objet est une bourse. « Pour nous, dit-il, après examen attentif des *Heures latines du roi René,* peintes et écrites par lui-même, que l'on conserve à la Bibliothèque, et sur les marges duquel cet emblême est fréquemment répété [3], nous croyons pouvoir dire que ce n'est ni une masse, ni une cloche, comme le pense M. le vicomte de Villeneuve-Bargemont, qui décrit ce même manuscrit dans son *Histoire de René d'Anjou* [4]. Peut-être le roi René voulut-il faire entendre par l'inscription gravée sur la bourse : *René, Jeanne en un,* que son cœur et celui de sa seconde femme, Jeanne de Laval, y étaient renfermés. »

Tel a été aussi mon avis pendant quelque temps ; mais, avant de le livrer à l'impression, j'ai été bien aise de le justifier par l'examen des *Preces piæ* elles-mêmes, et j'ai profité d'un récent voyage à Paris pour en faire la vérifi-

---

(1) Les sceaux de René comme duc de Bar, comte de Guise et héritier présomptif de Lorraine, étaient décorés des initiales R Y *(René, Isabelle)*, surmonté d'une couronne. D'autres sceaux, postérieurs aux précédents, portent les lettres I R *(Jeanne, René,* ou peut-être *Johanna Regina)* ; les initiales du roi et de la reine de Sicile sont souvent reproduites ainsi. Ses manuscrits eux-mêmes sont marqués aux lettres R I *(René-Isabelle* ou *René-Jeanne)*, semées à profusion et toujours séparées.

(2) Le *Trésor de numismatique.*

(3) Je crois plutôt que M. Lenormant s'est laissé séduire, sans s'en douter, par l'apparente similitude de forme de cet objet avec le sac de velours cramoisi qui renfermait le fameux dyptique peint par René, sac dont il ne diffère que par l'agencement des cordons, et que Champollion a figuré au bas de la planche placée en tête de ses *Tournois du roi René.* Du reste, il avait sous les yeux le manuscrit des *Preces piæ,* et je ne puis admettre qu'il ait pris un *poids* pour une *bourse.*

(4) T. II, p. 444, liv. V, et *Notes,* p. 344 du même volume.

cation. Je dois donc à la vérité de reconnaître que je ne puis plus partager le sentiment de M. Lenormant, et que j'en reviens tout simplement à celui de Fauris de Saint-Vincens que j'avais l'air de dédaigner en premier lieu ; seulement, je remplace son expression de *masse* par celle de *poids* que je trouve mieux appropriée. Le manuscrit sur vélin des *Heures latines* du roi René [1] offre alternativement, sur presque toutes les marges de cette œuvre splendide, la représentation de la *chaufferette* ornée du mot TANT, de l'*arc détendu* à la devise ARCO PER LENTARE, etc., et de la *masse* avec celle de EN-VN. Or, cette dernière image qui, seule, doit ici fixer notre attention, est, à n'en point douter, un *poids* en métal, — en or, si vous voulez, — dans les entailles triangulaires duquel passent des cordons mi-partie de pourpre et d'argent. Les lettres gothiques R I sont peintes couleur d'azur, ainsi que celles de la devise EN-VN placées sur deux sortes de *poignées*. Ce *poids* est bien un peu singulier par les deux appendices que le royal artiste lui a donnés, ainsi que par son mode de suspension au moyen de cordons noués ; mais il n'en est pas moins un *poids* par sa forme principale, et je trouve qu'on peut fort bien lui attribuer aussi le sens emblématique que M. Ch. Lenormant voulait trouver à une *bourse* : deux cœurs *en un* seul pour faire le bien, deux cœurs *en un* seul pour s'aider à supporter le fardeau, le *poids* de la couronne et de l'existence.

---

(1) Bibliothèque nationale ; Cabinet des Manuscrits, fonds latin, n° 17, 332.

III.

Ici, mon cher confrère, se présente le curieux médaillon dont je vous parlais en commençant et qui a été le point de départ de cette monographie, la première cause du travail auquel l'Académie d'Aix a bien voulu réserver un si favorable accueil.

Décrivons-le d'abord ; les observations viendront ensuite.

•:• RENATVS · DEI · GRACIA — IHERVSALEM · ET· SICILI*a*E · REX · ET (en monogramme) · C*a*ETERA ; Buste à droite, avec un bonnet à bords relevés tout autour, fort élégant et orné, sur le côté, d'une plume fixée par une plaque de perles ou de pierres précieuses. Costume plus chargé que celui de la médaille précédente.

Médaillon uniface.

PLOMB *(entièrement doré)*. Mod. 90 mill. (PL. I, n° 2.)

Cab. de Carpentras (Vaucluse).

On ne saurait nier un grand air de ressemblance entre ce médaillon et le précédent. La tête est *exactement* la même. On dirait que le graveur, — car elle est évidemment du même burin, — n'a voulu que rendre son œuvre un peu moins *réaliste*, en ajoutant au costume, pour le relever, quelque chose de moins simple, de moins négligé que dans le premier, et en en retranchant un détail par trop *naturaliste*, — comme on dit à présent, grâce à l'école de M. Émile Zola : — cette verrue ornée de poils dont l'auteur avait

décoré sa joue. Pour le reste, la médaille semble la même. Chaque chose est à sa place, pour la figure comme pour la légende, qui ne semblent l'une et l'autre qu'un moulage du premier médaillon.

Ainsi agencé, le portrait de René perd de sa vulgarité et devient plus noble. Si le premier faisait involontairement songer à la chanson de Béranger, où se trouve jusqu'au nom de la reine [1] :

---

(1) *Jehanneton*, ainsi que René l'appelle lui-même dans son roman de *Regnault et Jehanneton ou les amours du bergier et de la bergeronne*. (Quatre-barbes, *Œuvres complètes du roi René*, etc.; Angers, Cosnier et Lachèse, 1845, t. II, p. 405.)

Beaucoup de gens parlent du royaume d'Ivetot : peu connaissent son histoire, ou plutôt ils la résument dans les petits vers de celui « qui n'a chanté que l'infortune. » Il paraît que c'est dans le premier tiers du VIe siècle que ce royaume microscopique fut fondé par le roi Clotaire, à la suite d'un meurtre qu'il aurait commis sur Waltier, seigneur d'Ivetot, meurtre pour la réparation duquel il aurait érigé la seigneurerie en royaume. Le fait est peu authentique. Quoiqu'il en soit, les seigneurs d'Ivetot ont longtemps porté le titre de roi, et l'on a calculé que les revenus de ce royaume, au commencement du XVe siècle, n'arrivaient pas à 800 livres. En chansonnant les modestes souverains de cet État, Béranger n'a certainement pas eu en vue de faire le portrait de l'un d'eux en particulier ; il s'est contenté de rire, en faux bonhomme, d'une royauté qui devait être d'allures fort simples.... Il n'en est pas moins étrange que sa chanson s'applique si bien à René d'Anjou, et je ne serais point étonné que le malin satirique ait voulu désigner sous ce titre d'emprunt « le roi d'Ivetot » qui ne pouvait lui créer d'ennemis, le pauvre roi René, qui avait toujours préféré la poésie et les beaux-arts aux jouissances d'un trône contesté, et dont la mémoire est restée si affectionnée des Provençaux, que, sous une désignation plus directe, la popularité du chansonnier aurait bien pu en souffrir... Sous une apparente simplicité, Béranger était un politique prudent, ... un *opportuniste*, comme on dit aujourd'hui.

Le hasard, peut-être, lui avait fait connaître la *Complainte sur la mort du Roi René, faite en* 1480, placée à la fin de l'*Histoire générale de Provence* de Papon, et il y avait trouvé sans doute un trop beau motif à ses *flon-flons*, pour ne s'en être pas inspiré, et n'avoir pas saisi cette occasion de chansonner la *royauté*....

Il était un roi d'Ivetot
Peu connu dans l'histoire,
Se levant tard, se couchant tôt,
Dormant fort bien sans gloire,
Et couronné par Jeanneton
D'un simple bonnet de coton,
Dit-on.
Oh ! oh ! oh ! oh ! ah ! ah ! ah ! ah !
Quel bon petit roi c'était là !
La, la.

.....

Aux filles de bonne maison
Comme il avait su plaire,
Ses sujets avaient cent raisons
De le nommer leur père, etc.

.....

Il n'agrandit pas ses États,
Fut un voisin commode,
Et modèle des potentats,
Prit le plaisir pour code.
Ce n'est que lorsqu'il expira
Que le peuple qui l'enterra,
Pleura.
Oh ! oh ! oh ! oh ! ah ! ah ! ah ! ah !
Quel bon petit roi c'était là !
La, la.

Si le premier portrait, dis-je, fait involontairement songer aux petits vers de la muse populaire, celui-ci rappelle bien mieux les vers de Georges Chastelain, un poète contemporain du bon roi :

J'ai un roy de Cécile
Veu devenir bergier,
Et sa femme gentille
De ce propre mestier
Portant la pannetière,
La houlette et le chapeau,
Logeant sur la bruyère
Auprès de leur troupeau.

Et puisque, à propos d'un roi-poète et d'une médaille assez prosaïque, je fais tant que de consacrer un chapitre au *Gai-savoir*, pourquoi ne pas réunir aux vers précédents ceux qui sont dus au roi lui-même et que je trouve bien en situation ? On peut les voir, écrits de sa main, au f° 87 de son *Roman de trés douce mercy au cuer d'amours epris* [1], au-dessous de ses armes suspendues à la branche verte d'une souche d'or, et précédés de ces mots :

Telles sont les armes de Rene roy de Ihrlm et de Sicile et les vers qui soubz estoient escripz disoient ainsi :

Je suis Rene Daniou qui se vieult acquiter
Comme coquin damour seruāt de caymander
En cuydant mainte belle à moy acoquiner
Et ma caymanderie Coquinant esprouuer
De maintes quont voulu mon cœur racoquiner
Par leurs coquinans yeulx de plain vont lemporter
Et par leurs doulx langaiges atraire et enorter
Destre leur seruiteur dont sans nulle nommer
Dames et damoiselles et bourgeoises donner

(1) Biblioth. nat. ; Cab. des ms., fonds français, n° 24, 399.

Leur ay du tout mamour pour o [1] la leur changer
Pour ce le Dieu d'amours ma fat cy adiourner
Pour mon blason y mectre si lay fait apporter.

Cette médaille n'a pas de revers ; mais, par ses rapports avec la précédente, on sent qu'elle doit être attribuée au même artiste et porter la même date.

« René, suivant Bouche [2], étoit beau, grand, bien fait ; il avoit reçu au visage, à la journée de Butgneville, une blessure dont la cicatrice ne lui messioit pas [3]. »

Franchement, supposerait-on cette masculine beauté à l'examen de ces médaillons, qui ont l'air de faire de René plutôt un gros bonhomme, de figure et de tournure assez vulgaires, et plus digne de figurer dans un tableau de Téniers que sous le pinceau des Véronèse, des Vandick ou des Rubens. Il est vrai que, sous cette apparence commune, les médaillons que nous verrons tout-à-l'heure dénotent plus d'intelligence et font presque deviner, — avec le secours du texte de Bouche et de Papon cependant, et aussi avec les

---

(1) O, *avec*, dans le vieux langage.

(2) « Ce prince estoit non seulement beau de corps, d'vn Royal maintien, d'vne très-belle et riche taille, d'vn visage très-agreable, ouuert et ioual, qui imprimoit du respet et de l'amour à tous ceux qui le regardoient : mais encore très-beau d'esprit, doüé de toutes les Royales vertus necessaires pour former vn grand Prince, sage, prudent, docte, eloquent, magnanime, liberal, doux, patient, moderé en ses prosperitez, et inébranlable en ses aduersitez : temperant et sobre en son boire et manger : quelques-vns ajoûtent qu'il ne beuoit point de vin, et qu'il repondit vn iour aux Neapolitains, qui luy en demandoient la raison, que c'estoit pour faire declarer menteur Tite-Liue, qui avoit dit que les bons vins avoient fait passer les Alpes aux François. »

(3) Papon, *Hist. gén. de Provence*, t. III, p. 401.

écrits des panégyristes du roi de Provence, — qu'il ne faut pas juger l'homme sur sa mine et sur sa tournure. On sent, du reste, que ces *portraits* ont dû être fort ressemblants, mais d'une ressemblance peu flatteuse, et que les artistes contemporains n'ont pas su leur communiquer un peu de cet idéal, ou plutôt de cette distinction, si nécessaire à un œuvre d'art, surtout quand il s'agit d'un personnage tel que René. Comparez donc une Vierge de Raphaël avec une Vierge flamande. Il ne faut pas voir les grands hommes en déshabillé, et Jupiter doit toujours se voiler un peu derrière la nuée. Il est vrai, comme le dit M. Lecoy de la Marche, que ces médailles « respirent l'air pacifique qui domina chez le roi de Sicile à partir de son âge mûr, et qu'il avait à cœur de manifester au début du règne de l'ombrageux Louis XI. » Il est vrai aussi que les ciseleurs n'ont pas donné à la royale physionomie les mêmes traits que les miniaturistes dans leurs œuvres ; mais il faut songer que l'instrument et la matière étaient plus rebelles pour les graveurs que pour les peintres, et qu'à cette époque de la renaissance de l'art le burin des artistes n'en était pas encore arrivé à la délicatesse et à la science des Germain Pilon. Leurs essais imparfaits n'en sont pas moins fort précieux, dit encore avec raison le même critique, par leur authenticité incontestable.

IV.

A la suite de la pièce précédente, je crois devoir placer l'intéressante médaille dont je dois la connaissance à l'obligeante communication de M. le baron Pichon. Je dirai tout à l'heure les motifs qui, en l'absence de la date, m'engagent à lui donner ce rang ; mais je dois d'abord la décrire.

· SAGAX · IMBVTA · — FVLGET · VIRTVTIBUS · AVDIAS ·; Buste à droite, avec la couronne royale, les cheveux rangés en bandeaux légèrement ondulés ou crêpés (?)

R/ ⁝ PRVDEN[TI]A · EST · — SVPER · OMNIA · [V]IRTUS ·; *(la prudence est une vertu supérieure à tout, est la plus grande des vertus)*; La Prudence, debout en trois-quarts à droite, tenant de la main droite un long sceptre autour duquel est enroulé un serpent, et, de la gauche, un miroir. A l'exergue, et en deux lignes : OPVS · PETRI · DE · — · MEDIOLANO ·

BRONZE doré (1). Mod. 85 mill. (PL. III.)

Cab. de M. le b^on^ Pichon, à Paris.

---

(1) L'avers est entièrement doré, de cette vieille dorure qui est indéniable ; quant au revers, il n'en reste que quelques traces. Il y a de plus, à droite et à gauche de cette dernière face de la médaille, des oreillettes brisées, indices d'une sorte de monture de la pièce, destinée sans doute à être fixée quelque part, oreillettes qui obstruent la lecture des mots PRVDEN*tiA* et *vIRTVS*, mais néanmoins les laissent deviner sans difficulté.

Large trou au-dessus du fleuron de droite de la couronne.

Et d'abord, comment traduire la légende placée autour du buste?... Ce mot AVDIAS, deuxième personne du subjonctif présent du verbe *audire*, est bien singulier, il faut en convenir, sur une médaille, et je ne sache pas qu'il y en ait d'autre exemple en numismatique : c'est un procédé qui paraît emprunté aux fabricants d'épitaphes.

Je ne suis pas de ces gens chez qui

Pouvoir tout expliquer est un don de nature... ;

aussi, quand je suis embarrassé, — ce qui m'arrive trop souvent, — je le reconnais sans fausse honte.... et je cherche. C'était le cas ici, et j'ai frappé à bien des portes, chacun voulant donner un sens différent à ces quelques mots ; mais enfin, par ce temps de suffrage universel, j'ai pensé que, malgré mes instincts de résistance, il valait mieux me soumettre sagement à l'avis du plus grand nombre, et j'ai fini par adopter la traduction suivante, ou du moins le sens, de cet hexamètre..., si toutefois c'en est un : *Sache* ou *écoute : Sagace, elle brille parée de toutes les vertus ;* ou bien, *Sagace, elle brille par les vertus qui sont son partage. Sache-le bien.*

Ce médaillon paraît être le premier qui ait reproduit les traits de la reine Jeanne de Laval. C'est le seul également où elle soit figurée avec la couronne royale sur la tête, couronne telle qu'on la trouve représentée pour la forme et pour l'élévation dans les peintures dont le roi René lui-même a illustré son *Cuer d'amours* [1]. Il a dû

---

(1) Voir la *Notice sur le livre du Cuer d'amours* publiée en tête de ce roman, par le Cte de Quatrebarbes ; *Œuvres complètes du roi René*, t. III, *passim*.

être comme une sorte d'épithalame numismatique, un don de joyeux avènement, une sorte de prise de possession de son titre de souveraine.

Quant à la chevelure fixée en bandeaux, que l'on ne retrouve pas sur les autres médaillons, je ferai remarquer que son agencement concorde complètement avec celui du portrait de Jeanne sur le fameux tableau du *Buisson ardent*.

J'aurais dû peut-être placer cette médaille à la date de **1454**, année du mariage de Jeanne avec René ; mais j'ai pensé qu'en l'absence du millésime, il valait mieux la rapprocher de la suivante, qui en est comme le corollaire.

L'auteur de cette œuvre remarquable est Pierre de Milan.

V.

Après le médaillon que nous venons d'étudier, en voici un non moins intéressant, dont je dois la connaissance à l'*Annuaire de la Société française de numismatique et d'archéologie* [1] et qui, par la date qu'il porte, me semble postérieur de six ou sept ans au précédent. Il est signé par François Laurana, artiste qui, avec Pierre de Milan, semble s'être partagé la faveur de leur royal Mecène, René d'Anjou. Je renvoie à plus loin quelques renseignements sur ces deux médailleurs.

Sous la signature de M. Aloïss Heiss, le savant auteur de

---

(1) 2e série, t. I, 2e partie, 1878, p. 137 et suiv.

la *Description des monnaies antiques de l'Espagne*, des *Monnaies des rois wisigoths d'Espagne*, etc., etc., l'*Annuaire* a fait connaître, en effet, aux amateurs des œuvres d'art du XVe siècle un fort beau médaillon, sur lequel le buste de la reine de Sicile nous est offert revêtu d'un splendide costume. Je ne veux pas dire que ce soit le *costume royal*, préférant conserver cette épithète à celui de la médaille précédente, la seule qui représente la femme de René, la tête ceinte de la couronne, occupant seule aussi tout le champ de la médaille, au lieu d'être conjuguée au second rang avec son royal époux, ainsi que nous le verrons dans les deux médailles suivantes. Ce médaillon me semble même une conséquence du premier : après l'avoir fait *pourtraire* avec ses insignes de souveraineté, mais en l'entourant seulement d'une légende laudative de circonstance, René aura voulu voir représenter de nouveau celle qui lui avait uni sa destinée, mais cette fois avec son titre de reine et sous l'aspect aimable de la femme dépouillée du costume officiel pour un vêtement d'apparat non moins splendide, une *tenue de ville*. Cette médaille a donc, sur les autres, une importance iconographique fort grande, puisqu'elle imprime à l'effigie de Jeanne, par les titres qu'elle lui donne, le caractère d'un portrait réellement *officiel*, dont ceux auxquels je viens de faire allusion sont dépourvus, et dont celui qui précède ne jouit, comme eux, que par interprétation.

« Jeanne avait alors vingt-huit ans, dit M. Heiss. Elle n'avait pas les traits régulièrement beaux, son front était bombé et son nez long et mince, mais on pouvait admirer la courbe gracieuse de sa bouche, son menton dessiné et la forme élégante de son cou et de ses épaules.

« Quoiqu'il en soit, il est certain qu'elle sut inspirer une grande passion à René d'Anjou. Très-peu de temps après la mort de sa première femme, Isabelle de Lorraine, René était retourné en Italie dans l'espoir de recouvrer son royaume de Naples, lorsqu'il reçut à Plaisance un portrait de Jeanne de Laval envoyé par les seigneurs de sa cour ; la vue de cette image produisit sur lui un tel effet, qu'il prit moins d'intérêt aux affaires qui l'avaient amené en Italie et qu'il ne pensa plus qu'à rentrer dans ses États. En effet, peu de mois après, en septembre 1454, à Angers, il épousa Jeanne de Laval, qu'il vit pour la première fois la veille de son mariage [1]. Sa tendresse ne fit qu'augmenter depuis, si l'on doit s'en rapporter aux poésies, romans ou fabliaux qu'il composa et dont le sujet était, sous des noms supposés, mais transparents, les amours de Jeanne et de René. L'emblême gravé au revers de notre médaille est une allégorie, qui prouverait qu'après sept ans de mariage les deux époux *sans pair* étaient encore comme deux tourtereaux qu'un même lien affectueux unissait. »

La gravure qui accompagne l'article de M. Heiss ne rend malheureusement pas certains détails de ce beau médaillon. M. Dardel, à qui elle est due, ayant sans doute sous les yeux une empreinte un peu confuse [2], ne l'a pas interprétée

---

(1) Quelques auteurs prétendent qu'il la connaissait déjà, et qu'il l'aurait même distinguée dans un tournoi.

(2) L'erreur pourrait aussi provenir de ce que le graveur aurait exécuté son dessin sur l'exemplaire en *bronze* que M. Heiss en a fait faire d'après une empreinte prise sur celui de Turin, exemplaire retouché par l'artiste avant la fonte et sur lequel on remarque, en effet, les variantes que je signale ici.

ainsi qu'elle devait l'être : il a placé un petit *cœur* après le mot REGINA, là où il ne se trouve qu'un trou de suspension placé au-dessus de la tête de Jeanne ; de plus, il a trop fermé les yeux de la reine et rendu un peu lourdement le collier passé autour de son cou. Quant au revers, on peut lui reprocher aussi son manque de fidélité, par la manière dont certains détails ont été exécutés. Enfin, les légendes ont été reproduites plus en relief qu'elles ne le sont réellement sur l'exemplaire de Turin.

J'ai pu, grâce à M. Vincenzo Promis, conservateur du Cabinet royal des médailles de cette ville, qui a bien voulu m'en envoyer une nouvelle empreinte, rectifier les erreurs de la gravure de l'*Annuaire de la Société française de numismatique*, grâce surtout au talent de mon collaborateur, M. Laugier, et je vous soumets une nouvelle édition de ce curieux médaillon, en même temps que je vous en offre une description plus correcte.

DIVA [1] IOANNA REGINA — SICILIaE ET CaETERA *(la pieuse Jeanne, reine de Sicile, etc.)* ; Buste à gau-

---

(1) L'expression *Divus* était dans les mœurs de l'époque et fut décernée à certains personnages avec des acceptions diverses. J'ai déjà cité plus haut une médaille (p. 39) du compétiteur de René au trône de Naples. Je pourrais en alléguer d'autres, sans compter celle du roi Louis XI que l'on verra plus loin. Je me bornerai à rappeler ici qu'à l'occasion d'une pièce de fantaisie de François Ier, publiée par moi dans le *Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme* (1874), pièce qui portait, non le titre de *Divus*, mais celui de *Dominus* devant le nom du roi, — ce que je crois avoir prouvé péremptoirement en discutant ce sigle D, — je soutins d'une façon trop absolue, je m'empresse de le reconnaître, qu'il n'y avait pas de médailles de la Renaissance offrant cette qualification de *Divus*. Celles de Jeanne de Laval,

che de la reine, les cheveux entièrement dissimulés sous une coiffure richement ornée, surmontée d'un diadème garni de fleurons et de pierres précieuses. Sur le cou, un collier de grosses perles.

R/ PER — NON — PER *(couple sans pareil)* sur une banderole ; dessous, en deux lignes : ·M·CCCC·—·LXI· (1461) ; dans le champ, un tourtereau et une tourterelle, perchés sur une branche de groseillier, le cou orné de deux rangs de perles réunis par un lien commun. A l'exergue, en deux lignes : FRANCISCVS · LAV — RANA · FECIT·

PLOMB (1) Mod. 90 mill. (PL. IV.)

Cab. royal de Turin.

« Le collier que porte Jeanne de Laval, dit M. Heiss, est celui de l'*Ordre du Croissant*, institué par son mari le 11 août 1448 (2). Bien que les femmes ne fissent point partie

---

d'Alphonse et de Louis XI viennent donner un démenti formel à mon assertion, et l'on ne m'accusera certes pas de chercher à mettre la vérité sous le boisseau ou d'empêcher la Vérité de sortir de son puits. Si je réfute parfois des erreurs commises par mes confrères, je ne m'épargne pas moi-même, quand il y a lieu de le faire, et je ne cherche pas plus à dissimuler mes gros péchés que mes peccadilles... *Errare humanum est, sed perseverare diabolicum.* Nos pères, du reste, n'attribuaient pas à cette expression le sens que les anciens y attachaient, et qu'ils n'appliquaient à leurs empereurs et impératrices qu'après leur mort ; ils donnaient seulement à entendre que cette épithète, un peu exagérée dans la forme, ne renfermait au fond qu'un hommage aux vertus ou à la piété.

(1) J'ajouterai également, sur un renseignement fourni par M. Promis, que ce médaillon est en plomb, et non en bronze, ainsi que M. Heiss l'a indiqué par erreur.

(2) J'ai déjà parlé de cet Ordre dans la note 2 de la page 44.

de cet ordre de chevalerie, on voit que la reine de Sicile en portait les insignes dans son costume officiel. Nous ferons remarquer, à ce propos, que sur une médaille à l'effigie d'Anne de Hongrie, épouse de Ferdinand Ier, alors roi des Romains, cette princesse est également parée du collier d'un ordre dans lequel les femmes n'étaient pas admises, celui de la Toison-d'Or.

« Dans les comptes et mémoriaux du roi René, aux numéros 539 et 548, il est fait mention de *colliers d'or à l'ordre du roy ;* mais la forme n'en est pas indiquée ; la médaille de Jeanne de Laval nous la fait connaître.

« Au revers, les deux tourtereaux font évidemment allusion à la tendresse réciproque des deux époux, et la branche de groseillier chargée de fruits est peut-être l'emblême d'une fécondité désirée [1].

« La devise : PER NON PER , au-dessus des deux symboles de Jeanne et de René, signifie *Paire sans pair,* sans pareille.

---

(1) Il existe, à la Bibliothèque de la rue Richelieu (Cab. des ms., fonds français, n° 12,178), une copie figurée d'un manuscrit de la Bibliothèque Impériale de Saint-Pétersbourg, *Les Amours de Rene Roy de Naples et de Sicile et de Jeanne Fille de Guy Comte de Laual quil espousa en secondes Noces*, copie exécutée en 1843 par B. Soboltchicoff, et en tête de laquelle on voit un dessin représentant des oiseaux perchés ou voletants dans les arbres, au pied desquels des lapins se livrent de leur côté à divers ébats. Le livre se termine par une autre vignette représentant les emblèmes aimés du roi de Sicile : la souche, la chaufferette et les deux colombes posées côte à côte, mais sans attache, sur la branche de groseillier de notre médaille ; le tout placé au-dessus des armes de René et de Jeanne.

Quatrebarbes (t. II, p. 105) donne également ce dessin et rétablit le titre exact du roman : *Regnault et Jehanneton ou les Amours du Bergier et de la Bergeronne.* Les deux colombes, enchaînées par un lien sur une branche de groseillier, se trouvent encore reproduites dans l'ouvrage de Quatrebarbes (t. III, p. 204), d'après le psautier manuscrit de Poitiers.

« La branche de groseillier est un emblême mentionné plusieurs fois dans les comptes et mémoriaux du roi René ; ainsi, p. 275, on lit : « Au petit retraict près ladite chambre du roy, ung charlit garni de lit, ciel, très-doux et sarge blanche avec deux landiers. Ladite chambre painte à *groyseliers dont les groyselles sont rouges.* » Il y avait aussi au manoir de Reculée, en Anjou, une chambre peinte en groseilles. René se plaisait à orner ses appartements de peintures emblématiques. Il peignit des oublies sur les murs de la prison de Bacon, où il était enfermé, donnant à entendre par là que personne ne pensait plus à lui (A. Lecoy de la Marche, *le roi René*, t. 11, p. 77). Du temps de sa première femme, Isabelle de Lorraine, c'étaient des chaufferettes, aux charbons enflammés, avec la devise « Ardent désir, dévôt lui suis, » qui se trouvaient reproduites dans toutes ses habitations et jusque sur le monument de sa sépulture (*Loc. cit.*, p. 78). Il eût été surprenant, étant connu le goût du roi de Sicile pour les devises et les emblêmes, qu'il n'en eût pas composés pour ses médailles. »

Pour un sentiment basé sur l'imagination, à défaut de textes, tout le monde a ses coudées franches ; mais, lorsqu'il s'agit d'une impression qui repose sur le sens donné à un document, on n'a plus la même liberté, et je ne puis accepter l'opinion la plus respectable et la plus sincère qu'après l'avoir conférée avec le titre même qu'on a invoqué. C'est ce qui m'arrive à propos de ce collier. M. Heiss est trop ami de la vérité pour se blesser de mes efforts à lui restituer ses droits. N'est-ce pas là le but que nous nous proposons tous ?

En bien examinant le soi-disant *Collier de l'Ordre du Croissant*, je comprends que M. Heiss ait été séduit par l'idée d'en avoir retrouvé l'image, inconnue jusqu'à présent ; mais je regrette de ne pouvoir partager son avis, et voici sur quoi je me fonde :

1° J'ai lu les statuts dudit Ordre, d'un bout à l'autre, dans Lecoy de la Marche et dans Quatrebarbes, et je n'ai trouvé dans cette longue création du roi René aucune mention, aucune allusion même à un collier quelconque. Le seul insigne de l'Ordre qui ait existé [1] était un croissant d'or sur lequel était écrit en émail bleu : LOZ EN CROISSANT, lequel se portait, dit M. Heiss, au bras droit, et auquel on attachait autant d'aiguillettes d'or émaillées de rouge qu'on avait fait d'actions remarquables. Il y avait aussi un costume particulier splendide ; mais jamais il n'est question d'un collier.

De plus, les statuts disent que le croissant se portait *sous* le bras et non pas *au* bras, et c'est ainsi que M. Hon. Gibert, conservateur des musées d'Aix, l'a figuré dans *le roi René* de M. Gaut [2].

---

(1) Lecoy de la Marche, t. I, p. 530 à 536, et t. II, p. 349, pièces justif., n° 78. Quatrebarbes : *Institution de l'ordre militaire du Croissant avec les statuts d'iceluy et les armes d'aucuns Chevaliers*, t. I, pp. 51 et suiv.

(2) Aix, Remondet-Aubin, 1869, p. 27. — Le même livre renferme également quelques autres gravures dessinées par M. Gibert, et sur lesquelles je dois dire un mot. C'est ainsi que le médaillon d'albâtre que j'ai décrit au paragraphe II de la présente monographie, a été réduit aux deux tiers de la grandeur de l'original et offre quelques incorrections : le C du mot ET CETERA manque, et la verrue de René a été omise (p. 9). C'est ainsi encore que (p. 27) le même livre donne l'image d'un chevalier du Croissant, figuré suivant les statuts de l'Ordre, et que le portrait de Jean de Matheron, dont on verra la médaille à la suite de celles de René, a été emprunté à cette médaille même (p. 49).

2° M. Heiss réfère de son opinion à l'article 548 des comptes et mémoriaux du roi René. Voici cet article :

548 — 1447 — Mandement de payer à monseigneur le séneschal d'Anjou LXX escuz ou la valleur, pour ung collier d'or à l'ordre du roy prins de luy et donné à messire Angelo de Asseolis ; donné à Masseille..... ..... LXX escuz (VI^{xx} II flor. VI g°.)

Pour moi, je n'y vois que la mention d'un collier d'or offert en présent à un seigneur dont il m'a été impossible de retrouver le nom sur la liste des *chevaliers de l'Ordre*. « *A l'ordre* du roy prins de luy, » c'est-à-dire, *sur son ordre (jussu)*...; c'est le mot *ordre* qui a été la cause de la méprise de M. Heiss, et qui lui a fait supposer, contre tous les documents, que cet Ordre avait pu être créé avant le 11 août 1448 [1]. Du reste, l'honorable écrivain n'avance

(1) Les statuts de l'Ordre du Croissant (Quatrebarbes : *Œuvres complètes du roi René*, etc., t. I, p. 51 et suiv.) débutent ainsi : « Au nom de Dieu pere, du Fils et du Saint-Esprit, etc....., aujourd'hui unziesme jour d'aoust, l'an mil quatre cens quarante huict, tenant en S. Eglise le Siége Apostolique, Nicolas Pape Quint, a été encommencé et mis sus un ordre pour perpetuellement et à jamais durer au plaisir de Dieu par Chevaliers et Escuyers qui seront et pourront estre jusques au nombre de cinquante. Lequel Ordre sera nommé l'Ordre du Croissant, pourceque les dictz Chevaliers et Escuyers porteront desoubz le bras dextre un Croissant d'or, armes Camaille sur lequel sera escrit de lettres bleues *los en Croissant*, et sera faict par la façon et maniere que cy deuant est figuré et portraict..... »

Ces statuts sont la reproduction du ms. de l'*Ordre du Croissant* d'après le ms. de Claude Ménard de Saumur, à qui on doit la conservation du texte de ces admirables institutions.

J'ajouterai qu'aucun des portraits du roi ne porte son collier; c'était bien l'occasion, ou je me trompe fort, d'en montrer l'image, s'il avait existé.

Bouche (*Hist. chron. de Provence*, t. II, p. 466) a figuré les armes du roi sous une couronne, dans un triple collier formé de trois rangs de chaînons, au dernier desquels est suspendu un croissant portant seulement le mot LOZ, et il

cette opinion que sur l'assertion de M. Lecoy de la Marche, qui dit textuellement [1] que, dès le mois de septembre 1447, l'orfèvre Charles Raoulin confectionna « ung collier de l'ordre du roy [2]. »

VI.

CONCORDES · ANIMI · IAM · CaECO · CARPIMVR · IGNI · ET · PIETATE · GRAVES · ET · LVSTRES · LILII · FLORES · *(Rejetons illustres des lis, respectables par notre piété, nos âmes s'accordent pour brûler d'un aveugle amour)*; Bustes conjugués de René et de Jeanne de Laval à droite, la tête couverte, pour le premier, d'une toque élégante ornée d'une plume ou aigrette, et pour Jeanne d'un diadême à plusieurs rangs de perles ou de pierreries. Tous les deux sont revêtus d'un costume sur lequel se détache un collier de grosses perles.

R/ *Anépigraphe.* Le roi René assis de face, au milieu d'une place publique ; un chien est couché à ses pieds. Autour de lui, un grand nombre de personnages dont les atti-

---

ajoute un peu plus loin que le symbole de cet Ordre était un croissant d'or sur lequel était gravé au burin, et puis en émail rouge, ce mot LOZ. Comme on le voit, sa description est aussi fantastique que son dessin.

L'*Ordre du Croissant* fut supprimé en 1460 par une bulle du pape Pie II.

(1) T. I, p. 531.

(2) Voir, au surplus, le *Grand Dictionnaire historique* de Moréri, t. IV, p. 277 ; *Ordre du Croissant institué en* 1448 (Ms. de l'Abbaye de Saint-Victor de Paris) ; Mennius, dans les *Délices de chevalerie* ; André Faryn, le *Théâtre d'honneur et de chevalerie*, Paris, 1620 ; Bouche, *Hist. chron. de Provence*, l. 7, etc., etc.

tudes sont fort variées, mais dont l'action est assez difficile à déterminer. Dans le fond, un magnifique édifice. A l'exergue, et en deux lignes : OPVS · PETRI · DE · MEDIOLANO — MCCCC · LXII *(Ouvrage de Pierre de Milan, 1462)*.

PLOMB. Mod. 102 mill. (PL. V.)

Cab. de F. — Cab. de Marseille.

Ce médaillon a été publié dans le *Trésor de numismatique et de glyptique* [1], d'après l'exemplaire du Cabinet de France ; le revers en paraît assez *flou* et manque de précision. Serait-ce un défaut commun à tous les exemplaires qu'on en a tirés ? J'inclinerais volontiers à le penser, en voyant celui de Marseille, qui offre les mêmes imperfections. De plus, ce dernier exemplaire, comme celui de la reine Jeanne (V. le n° IV), quoique plus rond et plus complet que l'original de la publication du *Trésor de numismatique*, possède de chaque côté du revers un morceau de bronze soudé à la médaille, — des oreillettes sans doute, — qui semblent indiquer une ancienne monture. Il a aussi un trou rond au-dessus des têtes de René et de Jeanne, derrière la plume de la coiffure de René.

M. Ch. Lenormant, ne pouvant donner sans doute trop d'étendue à son article, s'est contenté de faire remarquer que la légende de cette médaille forme deux vers alexandrins *léonins*, et il ajoute qu'ils sont très probablement du roi René lui-même. « On remarquera, dit-il, que le dernier

(1) *Méd. coulées*, etc.; 2e partie, p. 42, pl. XIV, n° 3.

vers renferme un barbarisme et une faute contre la prosodie. » Quant au revers, il en considère la scène comme représentant le prince rendant la justice sur une place publique.

Le *Magasin pittoresque* [1], de son côté, a consacré aussi quelques lignes à cette médaille, mais sans en donner l'image. Au sujet de la légende, reproduite avec deux inexactitudes pour le premier vers, — *Concordis* et *carpimus* pour *Concordes* et *carpimur*, — l'auteur anonyme de cet article, fort remarquable du reste, dit que les deux époux y sont désignés seulement par une allusion à leurs armoiries, l'artiste ayant compté, non sans raison, qu'on les reconnaîtrait facilement, quoique les traits de ces augustes personnages paraissent un peu embellis sous sa main. *Pietate graves*, suivant l'auteur, ne signifie pas seulement que ces deux époux étaient religieux, mais encore que l'écusson de Jeanne de Laval était chargé d'une croix, de même que la phrase *Lustres lilii flores* signifie que le roi René était de la maison de France, dont le blason est chargé de fleurs de lis. *Lustres*, barbarisme détestable, est là pour *illustres* [2], qui aurait faussé la mesure de ce mauvais vers. Je crois, dit-il, qu'on peut les traduire ainsi : « Nous qui sommes illustres par les lis et par la piété, notre âme s'accorde pour brûler d'un aveugle amour. » N'est-ce pas toujours le *deux* EN UN de la médaille n° II ?

---

(1) Année 1853, p. 206.

(2) Pour forger cet adjectif, l'auteur de ces vers s'est sans doute autorisé du verbe *lustrare*, employé dans le sens d'*illustrare, ornare*, mot de la basse latinité que Du Cange a placé dans son *Dictionnaire*.

« Le revers de cette médaille, ajoute enfin l'auteur anonyme, est fort intéressant, mais il n'est pas très-facile d'en déterminer le sens ; l'exergue porte simplement la signature et la date : *Opvs Petri de Mediolano.* MCCCCLXII ; ce qui n'éclaircit point le sujet. Si nous ne nous trompons, le roi René assiste à une fête sur une place publique, peut-être à Aix, la capitale de son comté de Provence. Le roi est assis ; un chien est couché à ses pieds ; il semble que les personnages placés devant lui sont des danseurs qui exécutent un pas. Dans le fond est un édifice antique ou imité de l'antique. Nous ne savons quel est cet édifice : est-ce une construction éphémère et élevée uniquement pour une fête, ou bien est-ce un monument véritable? Ces colonnes à chapiteaux corinthiens peuvent paraître prématurées en 1462 ; mais si l'édifice qui nous occupe est une invention du roi René, il ne faut pas oublier qu'à Aix nous sommes pour ainsi dire en Italie, puisque nous sommes à la cour d'un roi italien qui employait des artistes italiens.

« La publication de cette médaille, dit l'auteur en finissant, facilitera la solution du problème. Quelqu'un de nos lecteurs du Midi de la France reconnaîtra peut-être un monument de sa ville natale ; si cet heureux hasard se réalisait, nous espérons qu'on voudra bien nous éclairer sur ce point intéressant pour l'histoire de l'art. »

J'ai voulu me rendre l'intermédiaire entre ce désir et le concours demandé. J'ai consulté, à Aix, les personnes qui paraissaient le mieux connaître leur antique cité. Aucune, évoquant des souvenirs traditionnels et les gravures ou tableaux représentant les vieux monuments de la capitale de la Provence, n'a pu reconnaître celui représenté sur

notre médaille, et je suis resté convaincu que l'artiste italien qui en est l'auteur ne s'est pas préoccupé outre mesure de la vérité du site. Selon moi, — et en cela je me range à l'opinion de M. Lenormant, — la scène offerte par la médaille représente le roi René rendant la justice sur une place publique, ce qui n'est pas trop déjà dans les usages ; mais le sceptre royal ne serait guère de mise au milieu d'un ballet populaire, et l'attitude de l'un des personnages est plutôt celle d'un suppliant que d'un *danseur*. Pierre de Milan, voulant célébrer la justice du *bon roi*, aura très-certainement imaginé cette mise en scène un peu théâtrale, assez italienne par le goût, et rappelant de loin St Louis rendant la justice sous le chêne de Vincennes. Il faut se souvenir, du reste, que les biographes de René ont beaucoup vanté son amour pour la justice et ont raconté « qu'on le vit quelquefois, revenant du combat, écouter les plaintes des particuliers ou signer des expéditions, avant de quitter sa cotte d'armes [1]. »

Dans tous les cas, ces diverses hypothèses ne nous éclairent pas sur les motifs qui ont fait placer cette scène au revers d'une médaille portant les bustes de René et de Jeanne ?

Pourquoi n'y verrait-on pas aussi la scène de la réception publique de quelque ambassadeur, ou peut-être encore mieux celle d'une *Cour d'amour* solennelle, où se jugeaient souverainement les questions agitées entre les troubadours, questions auxquelles, on le sait, René et Jeanne portaient

---

(1) Papon, *Hist. gén. de Provence*, t. III, p. 392.

et prenaient un grand intérêt? Quoiqu'il en soit, la date de cette médaille nous indique qu'on ne peut placer cette scène dans sa capitale de Provence, attendu que l'*Itinéraire du roi René* [1] prouve que, s'il séjourna dans cette ville du 18 août au 24 décembre 1461, il la quitta dès le 4 janvier de l'année suivante pour se rendre en Anjou, et qu'il ne revint dans le Midi qu'après le mois d'avril 1463. La médaille portant le millésime M·CCCC·LXII, il est facile d'en conclure que cette date est celle d'un évènement dont on a voulu fixer le souvenir, et que cet évènement se passa dans l'une des villes de l'Anjou, où le roi résida pendant cette année, à Angers peut-être.... Mais ces diverses hypothèses ne nous éclairent pas sur les motifs qui ont fait placer cette scène au revers d'une médaille portant les images de René et de Jeanne. La *Cour d'amour,* seule, ou même l'ambassade, pourrait tout concilier.

Il est un autre détail du revers qui réclame peut-être aussi sa part d'examen.

Ce chien, couché aux pieds de René et qui n'a jamais autrement attiré l'attention de ceux qui ont décrit cette médaille, mérite, suivant moi, qu'on s'y arrête un instant, quoique le roi n'ait pas, que je sache, à l'exemple d'Alcibiade, fondé sa réputation ou cherché à attirer les regards en retranchant l'appendice caudal à son fidèle compagnon.

Ce chien, dont les historiens ne nous ont pas ou nous ont à peine entretenus, paraît avoir tenu une certaine place

---

(1) Lecoy de la Marche, t. II, p. 437.

dans l'affection de son maître. Quatrebarbes [1], qui l'a pris je ne sais où, veut bien nous apprendre que souvent on voyait René et Jeanne, sans autre garde qu'un fidèle lévrier, parcourir à pied les campagnes voisines ; mais je soupçonne fort cet auteur d'avoir commis une double inadvertance. D'abord, à tort ou à raison, les lévriers ne passent pas pour un type de fidélité.... Puis ce nom de *lévrier*, à mon sens, a dû sonner plus poétiquement à l'oreille de Quatrebarbes que celui de *barbet*, de *griffon* ou de *terrier*...., et nous allons voir que, nulle part, nous ne retrouvons de traces de lévrier dans les monuments dus à René ou à son influence.

Le fameux triptyque d'Aix, le tableau du *Buisson Ardent*, si longtemps attribué à René et que Quatrebarbes n'a pas manqué de placer parmi ses œuvres, nous donne une nouvelle édition de cet ami du prince. Le volet droit, en effet, représente le roi agenouillé devant un prie-dieu, couvert d'un tapis à ses armes et sur lequel est posé un coussin supportant sa couronne, à côté de son livre d'heures. « A ses pieds, un joli *barbet*, qui fut sans doute au nombre de ses amis, et peut-être le plus fidèle.... » Mais Quatrebarbes tient à son *lévrier* : aussi, ajoute-t-il avec soin : « *dit M. Bodin* [2], » comme pour le rendre responsable de l'emploi d'un pareil qualificatif.

Dans le tome IV du même auteur [3], à propos du *Mor-*

---

(1) *Œuv. compl. du roi René*, etc. t. 1, p. XCVI.

(2) *Œuv. compl. du roi René*, p. CXLVIII

(3) *Œuv. compl. du roi René*, p. 1. n° 1.

tiffiement de vaine Plaisance que René a composé, dit-on, dans un moment de ferveur et dédié à Jean Bernard; archevêque de Tours, le roi s'est représenté lui-même écrivant son traité, en costume royal, avec son fidèle compagnon couché à ses pieds.

Si je ne me trompe, nous retrouverons encore ce chien, — le même que celui du triptyque, — sur le revers de la médaille du *compère* Matheron, dessiné, je n'en puis douter, en souvenir de René. La tige de lis, placée à côté de l'ami du roi, et autour de laquelle s'enroule la devise si bien appropriée : *Ditat servata fides* (la fidélité enrichit) [1], est une preuve de l'intervention de la mémoire de son ancien maître dans la composition de ce sujet, comme du sentiment qui porta Matheron à donner, en cette circonstance, une nouvelle représentation de son petit favori, de la gueule duquel s'échappe la banderolle ou plutôt la devise que le royal artiste avait sans doute composée lui-même. Le chien a toujours été l'emblême de la fidélité, et, pour moi, nul doute que l'ami d'un roi, qui avait eu si souvent à se plaindre de la fausseté et de la trahison des hommes, n'ait voulu y faire allusion et rappeler ainsi que lui, du moins, lui avait été fidèle. Aussi, je ne comprends pas bien pourquoi Champollion-Figeac, dans sa description sommaire du diptyque peint par le roi René et sur les volets duquel est représentée, à l'extérieur, cette peinture emblématique d'une tige de lis passée au travers d'une cou-

---

(1) *Fides* a aussi le sens d'*attachement fidele*, et c'est ainsi que Cicéron entend cette expression *servare fidem* : garder sa foi, être fidèle à ses engagements.

ronne, — mais, cette fois, sans l'image du petit chien, — a traduit cette devise par : *La bonne foi enrichit* [1].

Ce chien, barbet ou griffon, a donc joué son *personnage* parmi les *familiers* du bon roi, et je ne vois pas pourquoi, archéologiquement parlant, on lui enlèverait, par le silence et l'oubli, le rôle muet qu'il a dû remplir en maintes circonstances, quand ce ne serait qu'au point de vue du décor.

VII.

J'arrive à un monument numismatique du roi René que le *Magasin pittoresque*, le premier, a eu la bonne fortune de faire connaître dans son volume de 1853 [2]. Ce médaillon porte la signature de Francesco Laurana, à qui l'on doit la fort curieuse médaille du roi Louis XI, gravée dans le XVIIIe volume du même recueil [3]. Suivant l'auteur de la

---

(1) *Les Tournois du roi René.* L'auteur des *Tournois* veut voir dans ces portraits ceux de René et d'une *maîtresse*, nommée Capelle.... Pour moi, je suis persuadé que ce ne peut être que Jeanne de Laval. Le latin, dans ses mots, a beau avoir le privilège de braver l'honnêteté, la devise *Ditat servata fides* aurait été une singulière *effronterie* dans la bouche du roi, et René ne s'en serait jamais rendu coupable. Comme les oracles de la sibylle antique, les devises sont, en général, d'interprétation assez facultative, celle-ci comme beaucoup d'autres. Par ces mots, évidemment, le mari de Jeanne n'a pas voulu faire allusion à la fidélité de l'homme dans le même sens que sur la médaille de Matheron, il ne l'a considérée qu'au point de vue des rapports sentimentaux des deux époux, et Dieu sait comment il l'a justifiée!...

(2) P. 206.

(3) Année 1850, p. 272.

notice, qui paraît être le même que celui de la précédente médaille, cet artiste avait sans doute été attaché à la personne du roi René, et, pour le démontrer, il cite plusieurs médailles signées de lui et qui, toutes, représentent des personnages de la maison d'Anjou, dont René était le chef. Laurana ne cherchait pas à idéaliser ceux dont il reproduisait l'effigie ; c'était un réaliste naïf, en même temps fort habile homme, et qui rendait parfaitement les traits et la physionomie de ses modèles. Témoin la médaille que je vais décrire, et pour les personnages de laquelle l'artiste a plus compté sans doute sur la ressemblance de ses modèles que sur la légende assez obscure qui en accompagne les portraits, pour que personne ne se méprenne sur leur identité.

⁝ DIVI · HEROES · FRANCIS · LILIIS · CRVCEQve · ILLVSTRIS · INCEDVNT · IVGITER · PARANTES · AD SVPEROS · ITER · *(Ces demi-dieux, illustres par les lis de France et par la croix* [de Laval], *marchent sans perdre de vue la route du ciel)* ; Bustes conjugués de René et Jeanne, à droite ; le roi est coiffé d'un simple bonnet, mais sa robe, se terminant autour du cou par une bordure d'épaisse fourrure, paraît être d'un riche brocard ; la reine a les cheveux en bandeaux, contenus par plusieurs rangées d'un diadème de perles et de pierreries ; à son cou est suspendue une *croix* (?) soutenue par un riche collier formé de quatre rangs de grosses perles.

R/ · PAX · AVGVSTI *(Paix d'Auguste* ou *du roi)* ; dans le champ, en trois lignes : · M · — · CCCC · — · LXIII (**1463**) ; à l'exergue, en deux lignes : · FRANCISCVS · LAVRANA · — · FECIT · *(Œuvre de Fois Laurana)* ; La Paix personnifiée, debout de face, tenant un rameau

d'olivier de la main droite et un casque sur la gauche, entre une cuirasse posée sur le sol et un tronc mort d'où s'échappe un unique rejeton verdoyant.

PLOMB. Mod. 87 mill. (PL. VI.)

Cab. de France. — Cab. de M. le b^on^ Pichon, à Paris.

L'auteur de l'article du *Magasin pittoresque* dit qu'il ne connaît de ce médaillon *que deux exemplaires*, mais il ne nous apprend pas où se trouve le second.

Divi heroes Francis liliis cruceque illustris,
Incedunt jugiter parantes ad superos iter.

Ces vers barbares, dont on accuse le roi-poète d'être le père, ont la prétention de former deux hexamètres ; mais, comme dans ceux de la médaille précédente, il ne faut y voir, je crois, qne des vers *léonins*, système de versification fort en vogue au moyen-âge et qui offre cette particularité qui les faisait rechercher alors, du dernier pied rimant avec le troisième. Encore, dans le cas présent, pour faire rimer *Francis* avec le dernier pied du vers, l'auteur a-t-il été forcé d'écrire *illustris* pour *illustres*, forme archaïque que l'on rencontre parfois, comme le fait justement observer le collaborateur du *Magasin pittoresque*, dans les poésies du siècle d'Auguste. Et tous ces frais d'imagination, pour apprendre à la postérité que les blasons du prince et de sa femme « se distinguaient, l'un par les lis de France, l'autre par une croix, et que tous deux vivaient pieusement dans l'espoir du paradis !... »

Mais si l'auteur anonyme du *Magasin pittoresque* a eu raison quant à la légende, où a-t-il pris le droit de dire

que le collier de la reine Jeanne, représenté sur cette médaille, devait être un témoignage éclatant de la passion du roi pour sa femme et qu'on ne pouvait pas l'évaluer à moins de 100,000 francs de notre monnaie, attendu la grosseur et le nombre des perles qui, d'après ce que l'on en voit, devaient s'élever au moins à cent?.... Pour ce qui est de la première de ces assertions, je ne vois rien dans ce bijou qui en indique la provenance, soit du côté de René, soit de celui de la famille de Jeanne; pour la seconde, elle me fait songer à ce marin qui, passant en vue de l'île de Ténériffe et ayant braqué sa longue-vue sur les quais de Sainte-Croix, écrivit sur son journal que les habitants lui en avaient paru fort affables.....

Quant au revers, dont la composition et la légende rappellent quelques types des médailles romaines, avec un mélange des idées du temps, comme sur la médaille de Louis XI du même auteur, il s'agit évidemment d'une paix conclue par le roi René. Cependant, quoiqu'il en dise, je ne puis admettre avec lui que la paix suspende un casque à une branche d'arbre : elle le tient simplement sur la main, ainsi qu'on le voit sur une foule de médailles antiques, et il suffit d'y apporter une légère attention pour reconnaître que cette erreur provient uniquement de ce que la main passe devant la branche d'arbre en question, et que c'est une illusion de perspective. Ce tronc d'arbre étiolé, d'où s'élance néanmoins un nouveau rejeton, est, je l'ai déjà dit, une de ces figures dont René était si friand, et dont il aimait à multiplier l'image partout autour de lui. « Ce tronc mort, qui pousse une branche nouvelle, dit l'écrivain du *Magasin pittoresque*, est une des devises

ou *impresa* que René se plaisait à inventer et souvent à peindre lui-même.... Dans le *Recueil des monuments français inédits* de N.-X. Willemin (pl. 209) on voit sculptés, sur une armoire de l'église des Cordeliers d'Angers, deux écussons aux armes du roi René. L'un de ces écussons est appendu à la branche verte du tronc. Il est difficile de dire à quel évènement de sa vie ou à quelle pensée de son cœur l'ingénieux prince a voulu faire allusion, lorsqu'il a choisi cet emblême. Les uns prétendent que ce fut lors de la victoire de Nancy, remportée par son petit-fils René, duc de Lorraine, sur Charles-le-Téméraire, que le roi titulaire de Sicile prit pour devise cet arbre mort avec son rejeton verdoyant ; d'autres, que ce fut lors de son mariage avec Jeanne de Laval, sa seconde femme, celle qui paraît sur notre médaille. Pour dire vrai, on ne peut rien affirmer en pareille matière ; il était de l'essence des *impresa* d'être mystérieuses, énigmatiques, même pour les contemporains ; à plus forte raison le sont-elles pour nous. Il est donc plus sage d'imiter la réserve du savant auteur de l'explication des planches de Willemin, M. A. Pottier, bibliothécaire de la ville de Rouen, et de rester avec lui dans le doute. Ce même emblême de l'*arbre mort au rejeton verdoyant* se retrouve sur des lettres d'anoblissement accordées par le roi René à un de ses fidèles sujets italiens. Les lettres commencent par la formule : René, etc. ; or, la lettre R initiale est formée par l'arbre mort au rameau verdoyant, auquel est appendu l'écusson des armes du roi, et par une branche d'oranger chargée de feuilles et de fruits, avec ces mots : *vert meur* (vert mûr). Cette

autre *impresa* est une nouvelle manière d'exprimer la même idée. »

Pour ce qui concerne la légende PAX AVGVSTI, je veux encore citer les lignes suivantes empruntées au même article du *Magasin pittoresque*. N'ayant rien de nouveau à émettre sur ce sujet, mieux vaut la citation entière qu'une incomplète analyse.

« A quel traité de paix doit-on rapporter notre médaille ?

« On ne trouve pas, à la vérité, dans l'histoire du roi René que ce prince ait conclu la paix en l'année 1463 ; mais la médaille est datée suivant l'ancien style, et elle peut avoir été faite réellement en 1464 : or, pendant le cours de cette année, Louis XI, qui voyait se former contre son autorité une conspiration qui éclata l'année suivante sous le nom de ligue du *Bien public*, vint visiter son oncle le roi de Sicile pour s'assurer de la fidélité des princes de la maison d'Anjou. Il passa quelques jours avec René, tant à Angers qu'aux Ponts-de-Cé, et demanda au roi de Sicile et au comte du Maine, ses oncles, « qu'ils demeurassent toujours en foi et loyauté, en leur promettant plusieurs choses dont rien ne fut accompli. »

« Après cette entrevue avec son oncle, Louis XI convoqua à Tours une assemblée de princes et seigneurs, qu'il voulait retenir soumis à son obéissance. Dans cette assemblée, le roi de Sicile protesta à son neveu le roi de France, dont l'inquiétude n'avait pu se déguiser entièrement, que leur résolution unanime était de le servir envers et contre tous, sans rien épargner. C'est à cette promesse de fidélité et de paix avec le roi que fait évidemment allusion la légende

de notre médaille. Si nous ne sommes point dans l'erreur, la médaille du même Laurana, représentant Louis XI, avec la légende *Concordia augusta* [1], a dû être faite à la

---

(1) Je n'ai pas voulu laisser passer l'excellente occasion qui m'est offerte de donner une nouvelle édition de cette belle médaille, liée si intimément à celle de René, objet du présent paragraphe, et je le fais d'autant plus volontiers, que le *Magasin pittoresque* n'en avait offert qu'un dessin réduit à ses lecteurs et que je lui restitue sa dimension exacte. Cette pièce n'est malheureusement pas assez bien conservée pour qu'on puisse lire la signature *Franciscus Laurana fecit* à l'exergue du revers ; mais, constatée au siècle passé par le numismate allemand J.-David Koelher, nous la connaissons par la gravure qu'il en a donnée, en 1734, dans ses *Récréations numismatiques*. Je ne serais point éloigné, du reste, de penser que l'exemplaire de Paris n'a jamais porté de signature à l'exergue, ainsi que nous aurons lieu de le remarquer pour une médaille de Jean de Calabre. En voici la description :

DIVVS LODOVICVS REX FRANCORVM *(Le pieux Louis, roi des Français)* ; Buste à droite, coiffé d'un chapeau de feutre, de fourrure ou de peluche, de forme élevée et arrondie par le haut, et revêtu d'une sorte de tunique boutonnée sur le devant.

℞ CONCORDIA·AVGVSTA· *(Concorde des Augustes, des Rois)* ; La Concorde assise à droite, tenant une branche d'olivier et non de laurier, ainsi que l'indique le *Magasin pittoresque* ; à ses pieds, un casque.

BRONZE. Mod. 85 mill. (PL. VII.)

Cab. de France.

Le Cabinet des médailles de Lyon possède un second exemplaire uniface de cette pièce, mais moins grand, tout en paraissant le même pour le buste du roi. Il est en bronze doré, n'a que 69 mill. de diamètre et est percé d'un trou de suspension au sommet du chapeau. Toute la différence consiste en ce que, — ainsi que nous le verrons ci-après pour le médaillon contemporain de René et de Jeanne que je viens de décrire, — on a retranché la légende extérieure au buste, pour la reporter plus bas dans le champ, mais de manière à ce que, le buste affleurant le bord même de la médaille par le haut et par le bas, la légende s'y trouve coupée en deux : DIVVS·LVDOVICVS— REX·FRANCORVM. *(Ludovicus*, et non *Lodovicus* comme sur l'exemplaire parisien.

même occasion [1] ; c'est le pendant de celle qui représente le roi René. Lorsque nous avons reproduit ce curieux portrait du roi Louis XI [2], nous avons dit que cette Concorde ne pouvait concerner que le roi René, et notre conviction reposait sur ce que Laurana était attaché à la personne de ce prince ; mais en l'absence de date, nous avions pensé à une autre entrevue de l'oncle et du neveu qui eut lieu en 1469. Aujourd'hui le nouveau monument que nous publions nous oblige à modifier, sur ce fait, notre premier avis [3]. »

Comme on le voit, cette médaille est un monument fort curieux pour l'iconographie, et surtout pour l'histoire de l'art.

Je ferai remarquer aussi que le *Magasin pittoresque* a donné, par erreur, ce revers à un autre médaillon de René, dû à Pierre de Milan, — celui de notre n° VI, — mais qu'il appartient bien réellement au monument que je viens de décrire.

Cette œuvre d'art ne doit point être séparée d'une intéressante variété qui en existe et dont je dois la bienveillante communication à M. Charles Cournault, de Malzéville (Meurthe), l'un des plus zélés créateurs du Musée historique

---

(1) On suppose que, par manière de bons procédés, le roi René fit à son *beau neveu* la gracieuseté de commander son médaillon à un artiste de sa cour, en consacrant par le revers CONCORDIA AVGVSTA, imité des anciens, le souvenir heureux de l'union de sentiments qui régnait entre les deux souverains.

(2) *Mag pitt.*, t. XVIII, p. 272.

(3) *Id.* t. XXI, p. 208.

de la Lorraine, à Nancy. Ce médaillon est uniface et ne nous offre que l'avers du précédent, diminué d'un bon centimètre, et dont on a retranché la prétentieuse légende pour lui en substituer une autre plus simple et plus dans la note de l'union cordiale des deux époux.

· DVO · CORPORA — · VNVS · ANIMvs *(Deux corps, un seul cœur, un seul esprit)* ; Mêmes bustes que sur la précédente médaille.

Médaillon uniface.

LAITON doré. Mod. 68 à 70 mill. (PL. IX, n° 2.)

Cab. de Mlle Rolin, à Nancy.

Suivant les renseignements que me donne M. Cournault, ce médaillon est en cuivre jaune et la dorure ne date que d'une quarantaine d'années. Il fait partie de la riche collection d'objets d'art de Mlle Rolin, de Nancy, collection formée avec patience par son père et augmentée par elle-même avec une rare intelligence. Je ne dois pas plus laisser passer cette occasion de la remercier pour la courtoisie avec laquelle elle a mis cette médaille à la disposition de mon honorable correspondant, que de témoigner à ce dernier toute ma gratitude pour l'excellent dessin qu'il a marqué tant d'empressement à m'envoyer et qui a été reproduit sur la planche IX de ma monographie.

La légende DVO CORPORA, VNVS ANIMVS est, on le voit, une paraphrase des mots EN — VN que nous avons déjà vus sur notre médaille n° II : c'est toute l'affection si intime de René et de Jeanne, mise en relief par le burin des artistes dont ils s'entouraient, et il est probable que

cette variété de l'avers est due aussi au médailleur Francisco Laurana. Ce sont les mêmes têtes ; la légende seule a été changée.

VIII.

Pour rendre plus complète cette galerie numismatique du roi René et de sa famille, je lui joindrai la belle médaille de son fils Jean, duc de Calabre et de Lorraine, œuvre aussi de Francisco Laurana. Je regrette vivement de ne pouvoir y ajouter celle de Charles d'Anjou, comte du Maine et frère de René, mort en 1473, médaille citée par l'auteur anonyme de l'article du *Magasin pittoresque*, comme se trouvant dans la collection de M. de Crignon de Montigny où il l'a vue, mais dont on ignore le sort actuel, et que, pas plus que M. Aloïss Heiss, je n'ai eu la chance de découvrir. Dans un ordre moins important, je donnerai encore deux autres médailles de René, mais celles-ci dues à des artistes modernes, et je le ferai sans commentaire. J'y réunirai enfin le beau médaillon du Musée d'Aix représentant Jean Matheron, le confident et l'ami du bon roi, dont l'histoire est si intimément unie à la sienne qu'on ne peut guère le séparer de lui, et qui clora cette série des charmants spécimens de la renaissance de l'art en France.

Jean, duc de Calabre et de Lorraine, né, suivant quelques auteurs, le 2 août 1424, selon d'autres, le 7 janvier 1426, se rendit, en 1454, aux vœux des Napolitains qui désiraient l'avoir pour chef ; mais abandonné des Floren-

tins, des Milanais et des Vénitiens qui avaient fait la paix avec le compétiteur de son père, il reprit le chemin des Alpes. Rappelé en Italie, en 1458, et nommé gouverneur de Gênes par le roi Charles VIII, il partit de cette ville, l'année suivante, pour la conquête du royaume de Naples, soumit d'abord plusieurs villes de la Pouille et des Abbruzzes, et défit l'armée de Ferdinand, successeur d'Alphonse, en 1460 ; ce fut alors que le pape Pie II, protecteur du roi d'Aragon, lui opposa le fameux Scander-Beg, roi d'Albanie, et, la chance ayant tourné contre lui, il fut battu à Troja dans la Pouille, en 1462 ; puis, trahi par Piccinino, son général, et abandonné des seigneurs mêmes qui l'avaient appelé, il perdit sans retour le royaume de Naples qu'il fut forcé d'évacuer en 1464.

En 1467, il passa en Catalogne, pour se mettre à la tête des habitants de cette province, révoltés contre le roi d'Aragon Jean II. Il y eut une trêve en 1469 ; mais, le 16 décembre de l'année suivante, il mourut de la peste à Barcelone, ce qui mit fin à une guerre dans laquelle il avait montré un courage et des talents supérieurs. Quoique rarement heureux, il fut un des plus grands capitaines de son siècle.

Il avait épousé Marie, fille de Charles Ier, duc de Bourbon, et eut, pour son successeur, son fils Nicolas II, qui fut duc de Calabre, et ensuite duc de Lorraine et de Bar [1].

Le médaillon capital de Jean a déjà été publié dans le

---

(1) *Hist. gén. de Provence*, par Papon ; *Hist. chron. de Provence*, par Bouche *(passim)*.

Trésor de numismatique [1]. M. J.-B. Gaut, conservateur de la Bibliothèque d'Aix, l'a également reproduit, — mais l'avers seulement, — d'après un dessin de M. Honoré Gibert, conservateur des Musées de la même ville, qui l'a malheureusement copié sur un autre dessin du cabinet de Saint-Vincens, réduit d'un tiers, et sur lequel la légende a été assez incorrectement rendue, puisque le mot CALABE y remplace celui de CALABER [2].

Mais la publication du *Trésor de numismatique* diffère pourtant de celle que j'offre ici en un point assez important : si elle présente, au revers, le nom du graveur que l'exemplaire de M. Laugier ne porte point, ce dernier a de son côté, sur le précédent, l'avantage de nous offrir la date, ce qui n'est pas d'un mince intérêt.

IOHANES DVX CALABER ET LOTHORINGVS · SICVLI · REGIS PRIMOGENITVS *(Jean, duc Calabrais et Lorrain, premier-né du roi de Sicile)* ; Buste à droite, coiffé d'un bonnet fort élevé.

R/ MARTE FEROX · RECTI CVLTOR · GALLVSQVe (Q et V conjugués) REGALIS *(Vaillant dans les combats, ami de la justice, défenseur vigilant de la couronne paternelle)* ; Temple rond fort-élégant, supporté par des colonnes et sur la coupole duquel se dresse une statue aîlée tenant une lance et un bouclier, et aux pieds de

---

(1) *Méd. coulées et ciselées en Italie.* t. I, p. 15, pl. XVII, n° 3.

(2) *Le roi René*, etc. ; Aix, Remondet-Aubin, 1869, p. 18.

laquelle on lit, dans le champ, la date : · M · CCCC · — · LXIIII · (1464) ·

BRONZE. Mod. 85 mill. (PL. VIII.)

Coll^on de M. Laugier, à Marseille (1).

Je donne également le dessin du revers de l'exemplaire du Cabinet de France (PL. IX, n° 1).

Je reviens au *Trésor de numismatique* pour démontrer, une fois de plus, combien ce magnifique ouvrage a été fait avec peu de soin, pour la plupart du temps.

D'abord, la légende de l'avers a été imprimée, dans le texte, avec le mot PRIMOGENITI au lieu de PRIMOGENITVS, qui se lit heureusement sur la pièce originale ; puis, le nom du médailleur est aussi reproduit erronément dans la note : « FRANCISCVS · CAVRANA · *François Caurana* (nom de l'artiste). » Une seule fois, ce pouvait être une faute de typographie ; mais deux !.... c'est évidemment une fâcheuse négligence.

Quant à ce nom de LAVRANA, il est gravé sur la médaille du Cabinet de France avec le premier A réuni en monogramme à l'V qui le suit.

Si l'on consulte la note biographique très-sommaire de la page précédente, et si l'on cherche, à la date 1464, quelle action a pu mériter à Jean la frappe d'une médaille commémorative en son honneur, on conviendra que cette marque d'admiration ne pouvait pas rencontrer une coïncidence

(1) Cette pièce, m'assure-t-on, est une contrefaçon faite vers 1821 d'une médaille originale dont on ignore la destinée.

moins heureuse : c'est l'année même où l'héritier présomptif de René vit lui échapper pour toujours cette royauté, pour la défense de laquelle il avait déployé tant de courage, de talent et de persévérance, pour laquelle — aux termes un peu extraordinaires de l'inscription de notre médaille, — il s'était montré comme une sentinelle vigilante, comme le *coq vigilant de la royauté*, GALLVS REGALIS....

Et l'on pense involontairement à ces décorations, accordées de nos jours à ceux que l'État va rendre à la retraite et destinées à rappeler les services passés.... Je ne sais, mon cher confrère, si vous pourrez y découvrir un autre motif....

IX.

Voici maintenant les médailles modernes dont j'ai parlé au commencement du paragraphe précédent.

RENAT*vs* · I · *Dei* · *Gratiâ* · *Rex* · IER*osolymæ* · SICIL*iæ* · *Dux* · AND*egaviæ* · CAL*abriæ* · LOT*haringiæ* · BAR*riæ* · PROV*inciæ* · COM*es* *(René Ier, par la grâce de Dieu, roi de Jérusalem* [*et*] *de Sicile, duc d'Anjou, de Calabre, de Lorraine* [*et*] *de Bar, comte de Provence)*; Buste couronné à droite, et revêtu du manteau royal et de l'Ordre de Saint-Michel. Sur le bord du bras : · S · V · (Saint-Urbain).

R/ ELISABETH · A · LOT*haringiâ* · REGINA · IER*osolymæ* · SICIL*iæ* · DVCISSA · CAL*abriæ* · LOT*haringiæ* · BAR-

riæ · (Elisabeth ou *Isabelle de Lorraine, reine de Jérusalem et de Sicile, duchesse de Calabre, de Lorraine et de Bar)*; Buste à gauche, couronné, en costume royal. Sous le bras : ·S·V·

BRONZE. Mod. 46 mill. (PL. X, n° 1.)

Cab. de Marseille. — Cab. de Grenoble.

Cette médaille n'a pas pour nous l'intérêt artistique de celles que nous venons d'étudier ; c'est une œuvre moderne que, néanmoins, je n'ai pas cru devoir dédaigner, car elle paraît être la seule trace numismatique qui existe de la première femme de René. Elle fait partie de la série numismatique connue sous le nom de *Suite Saint-Urbain.*

La suivante a moins d'intérêt encore ; mais je n'ai pas voulu la repousser non plus d'une monographie qui a la prétention de reproduire la physionomie du roi de Sicile et de sa famille par les médailles.

RENÉ D'ANJOU Cte DE PROVENCE — ROI DE NAPLES ET DE SICILE ; Buste à droite, avec la couronne sur son bonnet traditionnel, et revêtu d'un costume bordé de fourrure au collet, autour duquel est passé un collier de perles. Dessous : D. CHARDIGNY F ;

R/ Dans le champ, en huit lignes : NÉ — A ANGERS — EN M·CCCC·IX· — MORT — EN M·CCCC·LXXX· — GALERIE METALLIQUE — DES GRANDS HOMMES FRANÇAIS. — 1817.

BRONZE. Mod. 40 mill. (PL. X, n° 2.)

Cab. de Marseille. — Cab. de Grenoble.

Remarquons, en passant, que c'est la seule médaille de René qui lui donne le titre de *Comte de Provence.*

M. Roux-Alphéran, dans ses *Rues d'Aix*, etc., raconte, à ce sujet, que « le bon président de Saint-Vincens dit très-plaisamment, lorsqu'il eut connaissance du dessin de ce monument (il s'agit de la Fontaine de René, à Aix, par David d'Angers, inaugurée en 1823) que la mort ne lui permit pas de voir exécuter : « Ce pauvre roi René a toujours eu du malheur : après avoir fait de l'eau claire pendant toute sa vie, le voilà condamné à en faire encore après sa mort. » Il n'approuvait pas, en effet, que l'image vénérée de ce prince fût placée sur une fontaine. Que n'eût-il pas dit, s'il eût pu prévoir que l'Académie des inscriptions et belles-lettres de la capitale, ce corps ordinairement si savant, supprimerait le titre de *comte de Provence* dans l'inscription qui devait être placée sur le piédestal de la statue ! « Hélas ! disait aussi le général Pascalis, à l'occasion de cette suppression, c'était le seul titre qui restait à ce bon René, et l'en voilà dépouillé par une académie. »

Une variété de cette médaille est pourtant d'un intérêt particulier pour la ville d'Aix, car on m'assure qu'elle a été frappée en souvenir de l'érection du monument-fontaine du roi René, ou plutôt de la décision qui fut prise en cette circonstance. On s'est servi, à cet effet, du coin de face de la pièce précédente, et on a fait graver, au revers, une inscription digne de respect sans doute, mais un peu banale, on ne saurait en disconvenir.

Même légende et même buste que la médaille ci-dessus.

R/ Dans le champ, en neuf lignes : AU — BON ROI —

RENÉ, — MORT A AIX EN 1480, — DONT LA MÉMOIRE — SERA TOUJOURS CHÈRE — AUX PROVENÇAUX — 1819

BRONZE. Mod. 40 mill. (PL. X, n° 3.)

Cab. de Marseille.

X.

De Michel Matheron, à qui le roi René avait donné la seigneurie de Peinier, en 1463, en récompense de ses services, et N*** Boutaric, sa femme, étaient nés plusieurs enfants dont l'aîné, qui continua la postérité, était Jean de Matheron, chevalier, seigneur de Peinier, de Salignac et d'Entrepeires, qui fut un des plus grands hommes d'État de son temps.

Maître des Requêtes sous le roi René, en 1468, il reçut, la même année, l'Ordre de Chevalerie du duc de Milan. Pourvu, quelque temps après, d'un office de Maître Rational, il fut envoyé à Rome par René pour prêter au pape Sixte IV le serment d'obédience, et il sut si bien plaire au souverain pontife par son savoir, sa doctrine et son éloquence, que celui-ci le combla d'honneurs et de privilèges, assez curieux pour mériter d'être rapportés. C'est ainsi qu'outre la dignité de Comte Palatin de son Palais de Latran, « il luy donna encore le pouuoir et la faculté de doner à dix personnes les degrez de Bachelier ou de Licencié, ou de Docteur en l'vn et en l'autre Droit, apres auoir esté examinées et trouuées suffisantes et capables ; de plus

le pouuoir de legitimer des bâtards de toute sorte ; de creer des Notaires iusques au nombre de dix ; d'auoir un Autel portatif, pour y faire celebrer la Sainte Messe par toute sorte de Prêtres seculiers ou reguliers, par tout où il se trouueroit, en la ville ou en voyageant par la campagne, pourueu que ce ne fût pas long-temps avant l'Aurore ; et de se choisir tel confesseur qu'il voudroit, pour l'absoudre de toute sorte de cas, même des reservez au S. Siege, une fois en sa vie, et en l'article de la mort, par deux differentes Bulles, toutes deux données à Rome le huitième deuant les Calendes de Feurier de l'an 1474. année quatriéme de son Pontificat [1]. »

Matheron jouit de toute la confiance de son souverain : il était son confident, son ami, et celui-ci l'appelait familièrement son *compère*.... Mais René mourut en 1480 ; Charles d'Anjou, son neveu, le suivit de près dans la tombe (1481), et Matheron, que ses grandes qualités recommandaient au roi de France, devint aussitôt l'homme de la situation.

Le roi Charles VIII le fit, en 1483, Juge et Conservateur des Monnaies en Provence, « l'affranchit des Tailles jusques à la concurrence d'un feu, le pourvut de la charge de Grand Président en 1487, le fit son Chambellan en 1489, et l'envoya par trois fois son ambassadeur en Italie, pour traiter avec les Florentins sur le fait du passage de son armée et pour faire avec eux une nouvelle alliance » ; ce qu'il sut conduire au plus grand avantage de la France.

---

(1) Bouche, *Hist chron. de Provence*, t. II, p. 471.

Ce fut au milieu des triomphes du roi, qu'il mourut à Rome, en février 1495, et fut enseveli à la Minerve [1].

Marié à Louise d'Ortigue, il en avait eu deux fils : René et Charles de Matheron [2].

Il portait : *D'azur, à une voile en poupe d'argent, attachée à une antenne posée en fasce d'or, liée de gueules et accompagnée en pointe d'un rocher d'or sur une mer de pourpre.*

Cimier : *Un pupitre d'or à trois fasces* (lisez : *faces*), *chargé de trois livres ouverts d'argent, surmonté d'un bras armé d'argent, tenant une épée de même garnie d'or, avec cette devise d'un côté : SELON LE VENT, et de l'autre les mots latins : DITAT SERVATA FIDES* [3].

La médaille de Jean Matheron est bien postérieure à celles du roi René, ainsi que nous allons le voir. Elle ne peut être attribuée ni à Pierre de Milan, ni à Francesco Laurana : le faire en est tout différent, et le haut-relief de la tête, et aussi du sujet du revers, indique, à mon sens, une provenance italienne, je veux dire romaine. Mais décrivons-la d'abord.

---

(1) Bouche, *Hist. chron. de Provence*, p. 502

(2) Bouche, *Hist. chron. de Provence ;* Robert de Briançon, l'*État de la Provence dans sa Noblesse*, t. II, p. 365 ; Fauris de Saint-Vincens, *Mon. des Comtes de Prov.*

(3) Selon Robert de Briançon ; mais Nostradamus (*Histoire et chronique de Provence*, Lyon, Rigaud, 1624, p. 485) dit : « D'azur à vn rocher d'argent sur vne mer de pourpre, et vne voile enflée d'or, telles qu'on peut les voir dans leur Chappelle de fort belle et noble marque dans l'Eglise des Iacobins d'Aix, auec cette deuise, *Ditat servata fides ;* et cest autre seruant d'ame au corps de l'Escu venuë en force de prouerbe, *Selon les vents la voile.* »

IO*hannes* · MATHAROM · D*ominvs* · DE SALIGNACO · EQVES · IVRIV*m* · DOCTOR COMES — PALATINI *(Jean Matheron, Seigneur de Salignac, chevalier, Docteur en droit, Comte Palatin)* ; Buste à gauche, coiffé d'un bonnet dont les bords sont relevés par derrière. Les cheveux, coupés sur le front, descendent jusque sur les épaules. Le collier de l'Ordre de Saint-Jean-de-Latran est passé autour de son cou et repose sur la partie visible du vêtement décrit au revers.

R/ · CANBELLANVS · REGIVS — MAGNVS · IN · PROVINCIA · PR*a*ESIDENS · CONCILLIA*rivs* (*Chambellan du roi, Grand-Président de Provence, Conseiller*) ; Jean Matheron debout de face, vêtu d'une cuirasse recouverte d'un long manteau pendant par derrière et ouverte sur les côtés pour laisser les bras libres. Il a le même bonnet et collier de l'Ordre de Saint-Jean-de-Latran. De la main droite, il porte l'épée haute ; de la gauche, il tient un livre appuyé sur sa poitrine. A gauche, c'est-à-dire au-dessous de son bras droit, sont ses armoiries surmontées du casque de chevalier et sommées du cimier décrit plus haut ; à droite, une tige de lis entourée, au sommet, d'une couronne ouverte fleurdelisée et entrelassée d'une banderolle sur laquelle on lit : DITAT — SERVATA — FIDES, et qui s'échappe de la gueule d'un petit chien.

BRONZE. Mod. 90 mill. (PL. XI.)

Musée d'Aix (Provence.)

C'est en 1481 que la Provence est réunie à la France, et Matheron, illustre déjà par la confiance et l'amitié de ses anciens souverains et par les dignités qu'ils lui ont conférées, voit aussitôt ses services agréés et recherchés par le roi Charles VIII. Nous avons vu plus haut que c'est en

1487 que celui-ci l'avait pourvu de la charge de Grand-Président et, en 1489, de celle de Chambellan. Quant à ses titres de Chevalier et de Comte Palatin, ils dataient déjà, ainsi que je l'ai dit, du temps du roi René et de ses précédentes ambassades.

Pas de millésime ; mais la date ressort approximativement des qualifications honorifiques inscrites sur la médaille. Si les premières remontent au règne de René, celles que l'on voit dans la légende du revers sont, de toute évidence, de l'époque qui suivit la réunion de la Provence à la France ; mais comme le titre de Chambellan est le dernier qui lui fut accordé par son nouveau maître, et cela à la date de 1489, nous ne pouvons en inférer autre chose, si non que cette médaille, si elle n'est pas de cette année même, a tout au moins été fabriquée entre 1489 et 1495, date de sa mort. Or, comme la vie de Matheron se passa, pour ainsi dire, au service du roi de France en Italie, on en peut conclure que ce beau bronze est l'œuvre d'un artiste italien et qu'il a été fait dans ce pays. J'ai déjà dit mon sentiment à cet égard.

Pour ce qui concerne le revers, mes observations seront courtes, la description que j'en ai donnée étant suffisante. Après avoir signalé, en passant, deux fautes du graveur — CANBELLANVS écrit par un N avant le B, et CONSILLIA*rivs* par deux L, — je ferai remarquer que la représentation du cimier du casque n'est pas tout à fait en rapport avec la description qu'en donne Robert de Briançon, l'une des devises manquant, et la seconde étant placée autrement sur notre médaille. Le pupitre à trois faces ne se comprend pas très-bien non plus, et la main qui le surmonte semble

armée d'un poignard plutôt que d'une épée. Pourtant ce doit être cette dernière arme, car ce cimier paraît rappeler le livre et l'épée, qui sont évidemment, entre les mains de Matheron, comme les attributs de ses hautes fonctions. Enfin, pour ce qui regarde la devise DITAT SERVATA FIDES, je prie mon lecteur de se reporter à ce que j'en ai déjà dit, dans mon sixième paragraphe (p. 24), au sujet du petit chien de René, que je persiste à voir représenté ici, non comme le *portrait* de son favori, mais comme l'emblême de la fidélité. Vous voyez que je suis loin de partager le sentiment de Fauris de Saint-Vincens, qui termine la description de cette médaille par cette appréciation singulière : « Au bas du lys est un animal qui a l'air d'un petit chien, que je crois être un lion !... » — J'ajouterai que si rien n'est plus commun et d'un symbolisme plus connu que la tige de lis considérée comme attribut de la virginité ou de la pureté, — la *Caractéristique des Saints* nous en fournit vingt exemples pour un, — il ne peut s'agir ici d'autre chose que du lis, emblême d'une famille royale — la couronne en fait foi, — et de l'attachement de l'un de ses serviteurs les plus dévoués.

Au-dessus de la mauvaise gravure du recueil de Saint-Vincens, sont gravées les deux lignes suivantes :

MEDAILLE DE BRONZE DE IEAN DE MATHERON EMBASSADEVR
A ROME POVR LES ROIS RENÈ ET LOVIS XII MORT EN 1495

Arrivé à la fin de la description des médailles de René et des siens, je ne considère pas comme inutile, mon cher confrère, de refaire le tableau des portraits connus de ce

roi — tableaux, sculptures ou médailles, — que M. Vallet de Viriville a placé dans son *Iconologie historique* [1]; vous en comprendrez toute l'utilité pour les artistes, et vous verrez que je fais plus qu'en doubler la liste.

1.—1455. Miniature de Stuttgart, ms. 141.

2.—1458. Miniature du ms. de la bibliothèque d'Albi, lithographiée dans les *Œuvres de René*, éd. de Quatrebarbes, t. IV, p. 198.

3.—Vers 1460. Médaille du Cab. imp. de Vienne et du Musée de Carpentras. (V. pl. I, n° 1).

4.—1461. Médaille d'albâtre de Pierre de Milan. (V. pl. II).

5.—1461 probablement. Médaille du Musée de Carpentras. (V. pl. I, n° 2).

6.—1462. Médaille de René et Jeanne. (V. pl. V).

7.—1463. Id. id. (V. pl. VI et pl. IX).

8.—1465. Dessin à la plume du Musée d'Aix, gravé dans le *Magasin pittoresque*, 1844, p. 400.

9.—1465. Type analogue au précédent : crayon exécuté au XVIe siècle. (Bibliothèque nationale de Paris, Cab. des Estampes, réserve *Portraits dessinés*, t. I, pl. I; vol. n° 1358).

10.—1470 à 1480. Portrait de René peint par lui-même pour Jean de Matheron ; lithographié dans Villeneuve-Bargemont *(Hist. de René d'Anjou)* en tête du t. I.

---

(1) *Annales archéologiques* de Didron aîné. Paris, Clayc, 1855, t. XV, pp. 103-111.

11.— (?) Médaille de René et Isabelle (suite Saint-Urbain). (V. pl. X, n° 1).

12.—1817. Médaille de René, comte de Provence. (V. pl. X, n° 2).

A quoi il faut aussi ajouter, pour être plus complet :

13.— Le triptyque du *Buisson ardent.*

14.— Le diptyque reproduit en tête des *Tournois du roi René.*

15.— Le portrait-sceau en marbre du Musée d'Aix (Provence).

16.— La statue de David d'Angers, à Aix [1].

Un autre tableau, publié déjà par M. Aloïss Heiss [2] dans sa *Notice sur une médaille inédite de François Laurana, représentant Jeanne de Laval,* etc., m'impose aussi le devoir de le compléter et de lui réunir ceux des médailles de son contemporain Pierre de Milan et des autres artistes dont j'ai reproduit l'œuvre.

---

(1) Au moment où s'achève l'impression de ce travail, M. Honoré Gibert, directeur du Musée d'Aix, veut bien me communiquer les épreuves du Catalogue de ce Musée (2me éd., 1er vol.), et m'autoriser à en extraire l'indication de quelques portraits du roi René qui avaient échappé à mes recherches :

AIX. — *Ancienne collection Clérian,* René et Jeanne de Laval en prières, assistés de saint Bernardin de Sienne, peinture de petite dimension sur panneau oblong en travers. N° 39 du Catalogue de vente (1853).

ANGERS. — Statue tombale (V. de Villeneuve-Bargemont).

FLORENCE. — Épreuve du médaillon d'Aix.

MARSEILLE. *Musée.* — Deux peintures. N°s 182 et 183 du Catalogue.

PARIS *Louvre.* (Musée de la Renaissance). — Médaillon en bois, série B, N° 191. Armes, série B, n° 12.

(2) *Annuaire de la Soc. franç. de Num. et d'Arch.*, 1878.

Médailles connues de Pierre de Milan.

1.—1454 (?). Médaille de la reine Jeanne (au R/ de la Prudence).

2.—1461. Médaille de René (au R/ du *poids*).

3.—1461 (?). Id. (au buste portant une plume au bonnet).

4.—1462. Médaille de René et Jeanne (au R/ d'une scène publique).

De Pierre de Milan, je ne puis rien dire. Connu seulement par les quelques médailles que nous avons de lui, tout ce qu'on en sait est qu'il fut le contemporain de Laurana et l'un des artistes qui paraissent avoir été appelés d'Italie par le roi René et avoir joui de sa faveur.

Médailles connues de Francisco Laurana.

1.—1461. Jeanne de Laval (au R/ des tourtereaux).

2.—1463. René et Jeanne (au R/ de la Paix).

3.— Sans date. La même, sans revers, et avec une légende différente.

4.—1464. Jean de Calabre, fils de René, sans le nom du graveur.

5.— Sans date. La même, avec le nom du graveur.

6.— Id. Louis XI (au R/ de la Concorde).

7.— Id. id. (sans le R/).

8.— Sans date. Angelo Cato, archevêque de Vienne.

9.— Charles d'Anjou, comte du Maine, frère de René.

« Il (Laurana) était à la fois, dit M. Heiss, d'après M. Lecoy de la Marche à qui il emprunte ces détails, peintre, sculpteur, fondeur, ciseleur et peut-être aussi orfèvre. Son nom peu modifié est cité plusieurs fois dans les comptes et mémoriaux du roi René avec la désignation de *tailleur d'ymaiges*, et comme auteur d'un bas-relief en marbre » aujourd'hui dans l'église de St-Didier d'Avignon. M. Heiss a trouvé, dans le *Dictionnaire des artistes français* de Bérard, qu'un nommé Laurens travaillait, en 1490, comme fondeur et ciseleur au mausolée de Ferry II, comte de Lorraine et de Vaudemont, érigé dans l'église Saint-Georges de Nancy, et pense que cet artiste pourrait bien être le même que Francisco Laurana. Du reste, on ignore la date de sa naissance aussi bien que celle de sa mort.

Sous le n° 8 de la dernière liste ci-dessus, j'ai placé une médaille, sans attribution d'auteur jusqu'à présent et que, dans un travail récent, mais non encore imprimé, j'ai cru devoir, avec quelque réserve cependant, accorder à Laurana : c'est celui d'Angelo Cato, archevêque de Vienne de 1481 à 1497 ou 1498, publié déjà dans l'*Histoire de la Sainte Eglise de Vienne* de Charvet [1] et dans le *Trésor de numismatique* [2]. Ce n'est point le moment de développer ici les motifs historiques ou les rapports de voisinage que j'invoque à l'appui de mon opinion ; mais, en l'absence de la signature, absence que l'on a remarquée aussi sur la médaille de Louis XI, je dois dire que j'y ai été amené et

(1) P. 527.
(2) *Méd. ital.*, etc., 2e part., p. 36, pl. XL, n° 1.

par le trait de parenté qui semble exister entre le revers de cette pièce et celui de la médaille de René au revers PAX AVGVSTI, et par le métal, la forme des caractères, le faire, le style enfin, et beaucoup d'autres motifs pour lesquels je renvoie à la lecture de ma future publication. C'est à ces divers titres que je me suis cru autorisé à l'insérer dans ma liste.

MÉDAILLES CONNUES, MAIS D'AUTEURS INCONNUS OU MODERNES

1.— Sans date. Le roi René, entre une couronne et un casque (sans revers).
2.— Sans date. Jean de Matheron.
3.— Sans date. Médaille de René et d'Isabelle (suite de Saint-Urbain).
4.—1817. Médaille de René, par Chardigny.

J'ai achevé, mon cher confrère, cet attrayant examen des divers médaillons connus de votre *bon roi René* et de son entourage ; et, dans un sujet qui jusqu'à présent n'avait été traité que d'une façon fort décousue, par lambeaux, pour ainsi dire, et par des auteurs d'opinions passablement opposées, — *tot capita, tot sensus !* — je me suis efforcé d'apporter un peu d'ordre et de critique, et de faire triompher le bon sens et la raison. Ai-je réussi dans cet essai que je me suis efforcé de rendre le plus complet possible ? A vous, mon cher président, et à Messieurs les membres de votre savante société, de décider si le Dauphinois n'a pas démérité de ses excellents confrères de la Provence, et si son travail

est digne de trouver place dans les Mémoires de votre Académie, quand ce ne serait que pour l'acquit d'une dette qui remonte déjà à bien des années.

Agréez, mon cher confrère et ami, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

G. VALLIER,

Membre correspondant de l'Académie d'Aix.

Grenoble, octobre 1879.

CORRECTIONS ET ADDITIONS :

P. 36, l. 11, au lieu de *fils du roi*, lisez : *fils des souverains*.

P. 67, l. 6, *lisez :* plomb *et bronze*.

P. 83, l. 14, ajoutez, en note :

Au moment de l'impression, j'apprends que ce médaillon a été vendu, il y a peu de jours, avec toute la collection de M. de Montigny ; mais j'ignore en quelles mains il a passé.

P. 90, l. 9, après *Boutaric*, ajoutez, en note :

Annoni Boutarelle, suivant le *Trésor de numismatique*.

P. 93, l. 26, ajoutez, en note :

Ce médaillon a également été publié dans le *Trésor de numismatique* (Méd. franç., 1re partie, p. 47, pl. LVII) ; mais l'auteur de l'article n'indique ni le métal ni la collection qui le renferme. Il dit seulement que le revers, ainsi que la légende de l'avers, en est très-fruste, et il traduit la devise par : *La foi gardée enrichit.* Enfin, dans la description qu'il donne du cimier du casque placé sur l'écusson de Matheron, il ne parle pas du *pupitre à trois faces* qui, suivant lui, — et suivant moi aussi, — ressemble beaucoup plus à un avant-bras couvert du *gantelet* qu'au pupitre de Robert de Brianson.

TABLE

Exposition du sujet 25

I. — Médaillon de René, cuirassé, entre une couronne et un casque (uniface et sans date).—Planche I, n° 1 36

II. — Médaillon de René, au revers du *poids* (1461). — Pl. II 41

III. — Médaillon de René, au bonnet orné d'une plume (uniface et sans date). — Pl. I, n° 2 49

IV. — Médaillon de Jeanne de Laval, couronnée, au revers de la Prudence (sans date). — Pl. III 55

V. — Médaillon de Jeanne de Laval, au revers des Tourterelles (1461). — Pl. IV 57

VI. — Médaillon aux bustes conjugués de René et de Jeanne, au revers de la place publique (1462). — Pl. V 66

VII. — Médaillon aux bustes conjugués de René et de Jeanne, au revers de la Paix (1463). — Pl. VI.. 74

VIII. — Médaillon de Louis XI, au revers de la Concorde (sans date). — Pl. VII 80

IX. — Médaillon aux bustes conjugués de René et de Jeanne (uniface et sans date). — Pl. IX, n° 2... 82

X. — Médaillon de Jean de Calabre, au revers du Temple (1464). — Pl. VIII 85

XI. — Le même médaillon (sans date). — Pl. IX, n° 1 .. 86

XII. — Médaillon de René, au revers d'Isabelle (sans date). — Pl. X, n° 1 87

XIII. — Médaillon de René, au revers portant la date de 1817. — Pl. X, n° 2 88

XIV. — Médaillon de René, au revers portant la date de 1819. — Pl. X, n° 3 89

XV. — Médaillon de Jean de Matheron (sans date). — Pl. XI 93

PL. I.

N° 1.

N° 2.

BIBLIOTECA

gier del.

Lith. Allier Grenoble

RENATVS DEI · GRACIA · IHERVSALEM · ET · SICILIE REX · ET CETERA
·M·CCCCLXI
EN
VN
OPVS
PETRVS
DE·MEDIOLANO

BIBLIOTECA

ier del.

Lith Allier Grenoble

Laugier del.

Lith. Allier Grenoble

PL. V.

Laugier del.

Lith. Allier Grer

PL. VI.

N.I.V.
H.

Laugier del.

Lith. Allier Grer

PL. VII.

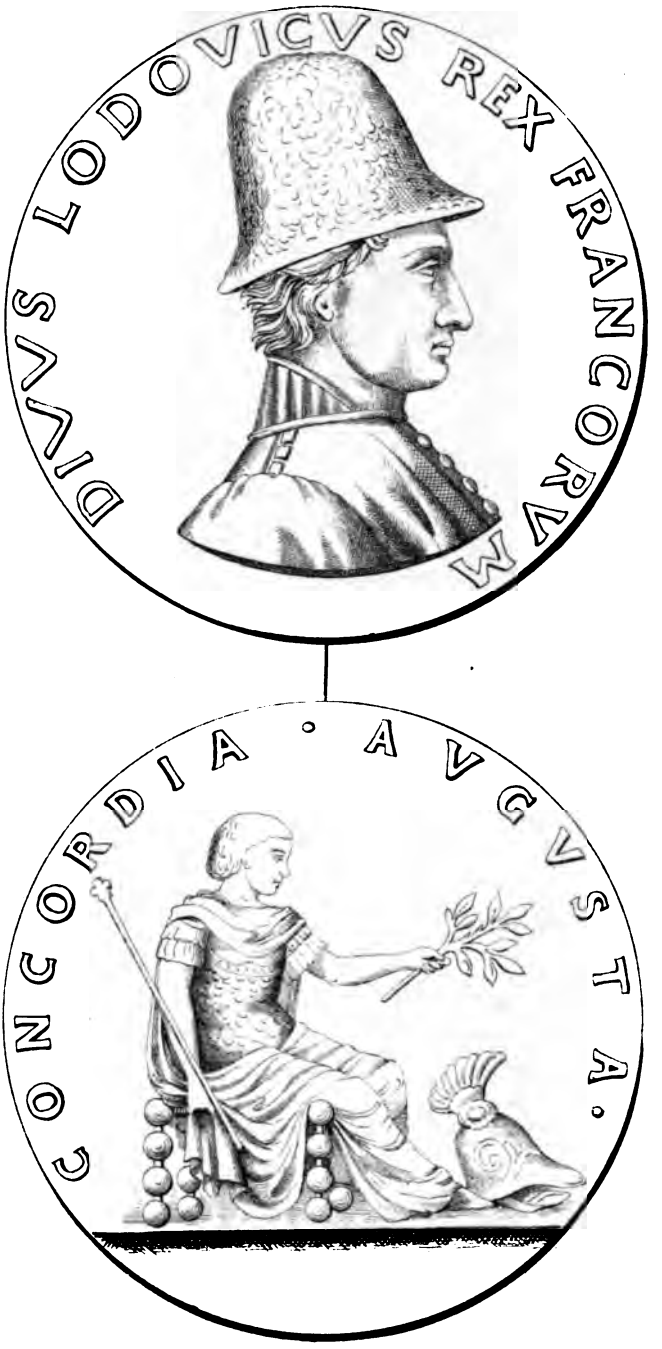

UNIV.

ier del.

Lith. Allier Gren

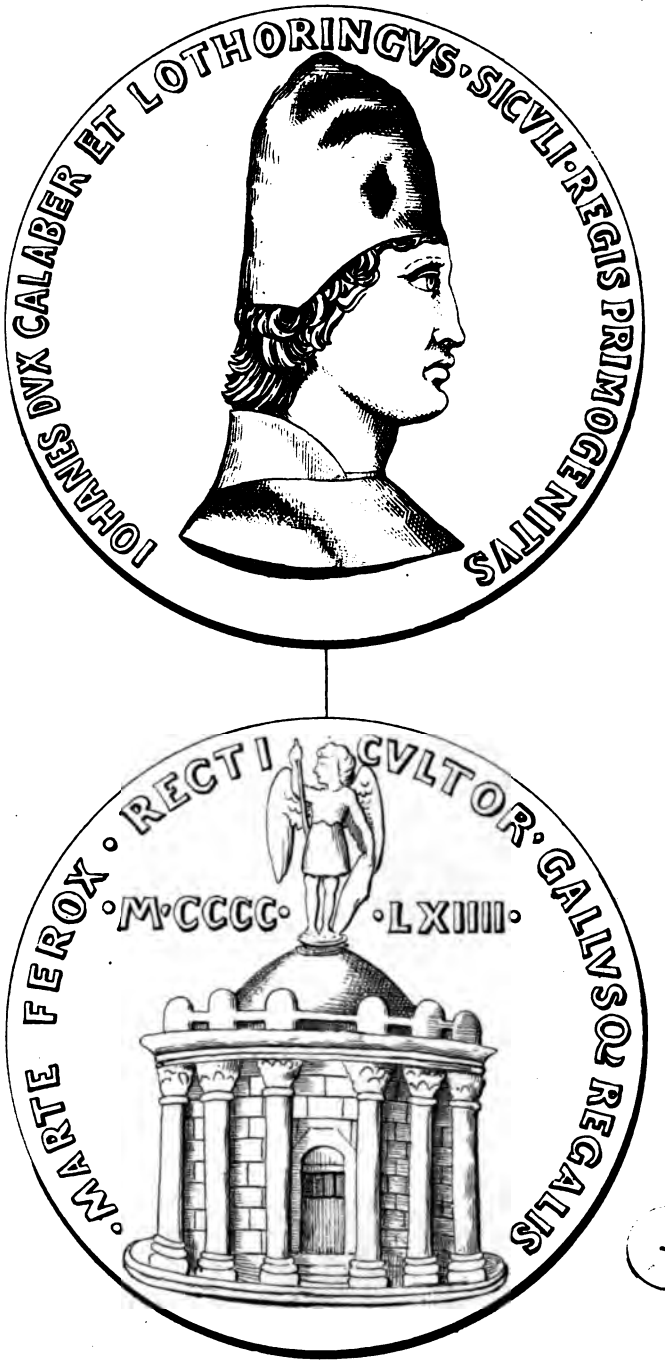

Laugier del.

Lith. Allier Gr.

Nº 1.

Nº 2.

Laugier del.

Lith. Allier Grenoble

UNIV

Laugier del.

Lith. Allier Grenoble

PL. I.

N° 1.

N° 2.

UNIV.

er del.

Lith. Allier Grenoble

PL. II.

gier del.

Lith. Allier Grenv

FVLGET
VIRTVTIBVS
AVDIAS
SAGAX
IMBVTA
SVPER
ONIA
EST
PRVDE
RTVS
OPVS·PETRI·DE
·MEDIOLANO·

ICH

Laugier del.

Lith. Allier

PL. V.

Laugier del.

Lith. Allier Gre

PL. VI.

Laugier del.

Lith. Allier Grav

UNIV.

ier del.

Lith. Allier Grenoble

PL. VIII.

Laugier del. Lith. Allier Gr

PL. IX.

Nº 1.

Nº 2.

Laugier del.

Lith. Allier Gro

PL. X.

Laugier del.

Lith. Allier G

UNIV. M. H.

gier del.

Lith. Allier Grenoble

MONOGRAPHIE

DES

MONNAIES DE RENÉ D'ANJOU

ROI DE SICILE ET COMTE DE PROVENCE

PAR

J. LAUGIER

CONSERVATEUR DU CABINET DES MÉDAILLES DE MARSEILLE

Le travail que notre confrère M. Vallier a fait sur la suite si riche et si intéressante des médailles du roi René et de sa famille, travail aussi savant qu'humouristique, méritait d'être complété par la description des monnaies que ce prince a émises pendant tout le temps qu'il a régné sur la Lorraine d'abord et ensuite sur la Provence, en y joignant aussi celles qu'il fit frapper dans les Abruzzes, pendant qu'il tentait de reconquérir son royaume de Naples, et celles qui furent frappées en Aragon, lors des conquêtes de son fils, Jean de Calabre, dans ce pays.

Au point de vue de l'art, les monnaies de René ont certainement moins d'attrait que ses médailles. Le temps n'était pas encore venu où la véritable effigie du prince devait être reproduite sur le numéraire ; les types ordinaires étaient les armoiries et la croix tantôt simple tantôt ornée, et, si quelquefois le prince y figurait, c'était plutôt comme image que comme portrait. Nous verrons dans le

cours de cette étude certaines pièces sur lesquelles René est représenté en entier avec les emblêmes de la souveraineté, tels sont les *gillats* frappés en Italie à l'imitation de ceux de Charles II et de Robert, et les pièces d'or aragonaises qui portent son buste couronné.

Je complète donc la partie attrayante et particulièrement artistique des médailles de René par la suite tout aussi intéressante, quoiqu'un peu plus aride, de toutes les pièces qui constituent le monnayage de ce prince. Je crois que ces deux séries réunies contribueront beaucoup à faire ressortir l'importance de notre numismatique locale. De même que M. Vallier a recueilli toutes les médailles déjà publiées ou non pour en faire un tout complet, j'en ai fait autant pour les monnaies dont le nombre en est assez considérable et j'ai profité de ce travail d'ensemble pour y joindre quelques exemplaires encore inédits [1].

Je vais donc tâcher de donner la monographie aussi complète que possible des monnaies de René, en la faisant précéder de quelques détails historiques indispensables et qui compléteront en quelque sorte ceux déjà donnés par M. Vallier.

En 1418, le duc de Lorraine Charles II accorda la main de sa fille Isabelle à l'héritier du duché de Bar, René d'Anjou, fils de Louis II, roi de Sicile, et d'Yolande d'Aragon, à la condition que, s'il mourait sans enfant mâle issu de son mariage, le duché passerait après Isabelle à sa seconde

---

(1) Ce mémoire a déjà été publié avec variantes dans la *Revue belge de Numismatique* de la présente année.

fille Catherine, marquise de Bade. Antoine de Vaudemont, neveu de Charles II, protesta contre cette disposition, en revendiquant la Lorraine comme fief masculin, mais la noblesse lorraine le débouta de ses prétentions en déclarant que la coutume du duché ne reconnaissait pas la masculinité du fief. Alors la guerre éclata entre Antoine de Vaudemont et René ; la bataille fut livrée le 4 juillet 1431, auprès de Bulgneville. René, vaincu et blessé, fut conduit au château de Dijon, où il resta longtemps prisonnier ; à force de sollicitations, Isabelle parvint à le faire sortir de prison ; mais, ne pouvant payer la rançon exorbitante d'un million de florins exigée par le duc de Bourgogne qui avait puissamment aidé Antoine de Vaudemont contre René, il dut retourner en captivité et n'en sortit définitivement qu'en 1436, en payant deux cent mille florins.

Louis III, fils adoptif de Jeanne II, reine de Naples, étant mort le 24 novembre 1434, avait fait son frère René héritier du comté de Provence et du royaume des Deux-Siciles. René était dans les prisons du duc de Bourgogne lorsqu'il apprit que Jeanne II, par testament du 2 février 1435, l'avait, à son tour, appelé à lui succéder, dans tous ses États. Cette nouvelle couronne lui suscita deux rivaux de plus, Alphonse d'Aragon, qui réclamait le royaume de Naples, comme ayant été adopté par Jeanne II avant Louis III, et le pape Eugène IV, qui prétendait que ce royaume devait lui être inféodé comme étant un fief mouvant de l'Église ; plus tard, mieux inspiré, le pape se déclara pour René et lui envoya des secours.

René, ne pouvant lutter lui-même contre Alphonse d'Aragon, confia à la duchesse Isabelle le soin de défendre

ses droits ; ses premiers efforts furent couronnés de succès, mais bientôt trahie par le duc de Milan, qui, jusque-là, avait servi sa cause avec ardeur, elle essuya des défaites.

Aussitôt délivré de ses fers, René se hâta d'accourir en Italie. Il remporta quelques victoires ; mais, dépourvu de ressources et n'ayant pas même de quoi payer son armée, il fut abandonné par elle et obligé de fuir devant le roi d'Aragon. Il quitta le royaume de Naples, dont il reçut cependant l'investiture des mains du pape, et vint débarquer à Marseille.

En 1453, il tenta une seconde expédition en Italie, avec l'aide des Florentins et du duc de Milan François Sforza ; obligé de rentrer en Provence l'année suivante, il remit le commandement à son fils Jean, duc de Calabre, qui, à son tour, fut contraint de quitter le pays. Une troisième tentative, mêlée de succès et de défaites, ne put point raffermir l'autorité de René sur le royaume de Naples, qui fut complètement perdu pour lui.

Isabelle de Lorraine étant morte, René se démit de son duché en faveur de son fils Jean, qui en prit possession le 26 mars 1453 ; à partir de ce moment, il se retira en Provence, où il se livra à l'étude des sciences et des lettres. Le 10 septembre 1455, il épousa Jeanne de Laval, fille de Guy XIII, comte de Laval, et d'Isabeau de Bretagne.

En 1468, la Catalogne se souleva contre Jean II, roi d'Aragon, et offrit la couronne à René en vertu des droits qu'il avait sur ce pays par la reine Yolande, sa mère. Se sentant trop âgé pour entreprendre une nouvelle guerre, il chargea le duc de Calabre de cette expédition ; le sort des armes lui fut partout favorable ; mais, atteint par une

fièvre pestilentielle, il mourut à Barcelone, le 13 décembre 1470. Nicolas d'Anjou, son fils, prit alors le commandement : les revers qu'il essuya le forcèrent d'abandonner le pays et de retourner en Provence.

En 1474, René institua par testament Charles d'Anjou, fils de son frère le comte du Maine, qui lui succéda six ans après sous le nom de Charles III. Cette décision lui occasionna bien des tribulations de la part de Louis XI, roi de France, autre neveu de René, qui convoitait aussi son héritage et ne le voyait qu'avec peine passer en d'autres mains. Louis XI s'empara des duchés de Bar et d'Anjou ; il les rendit quelque temps après, sur la promesse de la réunion de la Provence à la couronne de France après la mort de Charles III.

René mourut à Aix, le 10 juillet 1480, âgé de soixante-douze ans ; l'année suivante, son corps fut transporté à Angers, où Jeanne de Laval lui fit élever un magnifique mausolée. Son neveu et successeur, Charles III, faible et maladif, ne lui survécut que quatorze mois ; il mourut à Marseille, le 11 décembre 1481.

Afin de ne pas établir de confusion dans les monnaies que René a fait fabriquer comme souverain réel en Lorraine et en Provence et comme prétendant en Italie et en Aragon [1], je les classerai en quatre catégories, en commençant par celles de la Lorraine.

---

(1) Je ne crois pas commettre une énormité en désignant René comme *prétendant* pour ces deux royaumes, puisque, pour les posséder, il était obligé de les conquérir.

Ces monnaies ont toutes été publiées par M. de Saulcy dans ses *Recherches sur les monnaies des ducs héréditaires de Lorraine*, Metz, 1841. C'est dans cet excellent ouvrage que j'ai pris tous les types et toutes les variétés qui constituent la première partie de ce travail.

Pl. I, n° 1. RENAT · D · BAR · M · P · CO. *(René duc de Bar, marquis, comte de Provence)*. Le duc armé, debout, coiffé d'un chapel de roses, et tenant l'épée nue, s'appuie sur un écusson écartelé d'Anjou et de Bar, avec Lorraine brochant sur le tout.

Rev. ✠ SIT NOMEN DOMINI BENEDICTVM. En légende intérieure : MONETA S · MICHA. Croix pattée coupant la légende.

Poids, 2 grammes 269 milligrammes. *Argent.*

Pl. I, n° 2. RENATI * DVX * BARREN * LOTH · M. Écusson écartelé d'Anjou et de Bar, avec Lorraine sur le tout, posé sur épée la pointe en bas.

Rev. ✠ BNDICTV · SIT · NOME · DNI · NRI · IHV · XPI. En légende intérieure : MONETA DE NANCI. Croix double, dite *Croix de Lorraine*, potencée à toutes ses extrémités.

Poids, 1 gramme 863 milligrammes. *Argent.*

Pl. I, n° 3. RENATI · DVX · BARREN · LOTH · M. Même type que sur la pièce précédente.

Rev. SIT * NOMEN * DNI * BENEDITV. Une fleur de lis commence cette légende ; croix de Lorraine.

Poids, 1 gramme 945 milligrammes. *Argent.*

M. de Saulcy décrit encore une pièce semblable, mais dont la fleur de lis est remplacée par un alérion.

Pl. I, n° 4. RENATI · DVX · BARRENSIS · LOTHO. Champ écartelé d'Anjou et de Bar avec Lorraine sur le tout.

Rev. MONETA † NOVA † DE † S † MICHAL. Épée la pointe en bas entre un barbeau accompagné de trois croisettes et un alérion.

Poids, 2 grammes 430 milligrammes *Argent.*

Pl. I, n° 5. RENATI * DVX * BARREN * LOTH * M *. Même type que la pièce précédente.

Rev. MONETA * FACTA * IN * S · MICHAL. Type de la précédente.

Poids, 1 gramme 242 milligrammes. *Argent.*

Pl. II, n° 6. Mêmes types, sauf qu'au droit on lit : RENATI DVX · BARREN LOTHOR.

Poids, 1 gramme 242 milligrammes. *Argent.*

Pl. II, n° 7. RENATVS · B · LOTH · DVX. Une petite croix de Lorraine précède la légende. Écusson écartelé d'Anjou et de Bar avec Lorraine sur le tout.

Rev. MONETA. NCEIO. Épée la pointe en bas entre un alérion et un barbeau.

Poids, 324 milligrammes. *Argent.*

Pl. II, n° 8. RENATI · DVX · BARR. Champ écartelé d'Anjou et de Bar avec Lorraine sur le tout.

Rev. MONETA ·:· DE ·:· S · MICHAL. Croix.

Poids, 270 milligrammes. *Billon.*

Pl. II, n° 9. RENATVS · DVX · L · M · T. Champ écartelé comme sur la pièce précédente.

Rev. MONETA · S · MICHAL. Croix pattée coupant la légende, cantonnée de quatre trèfles.

Billon

Pl. II, n° 10. ✠ RENATI * DVX * BARREN * LOH · M ⁜ Champ écartelé.

Rev. MONETA * FACTA * IN · NANCEIO. Épée la pointe en bas, entre un barbeau accompagné de trois croisettes et un alérion.

Poids, 1 gramme 404 milligrammes. *Argent.*

Pl. II, n° 11. ✠ RENATI · DVX · BARREN · LO. Champ écartelé.

Rev. ✠ MONETA · DE · NANCEI. Croix pattée.

Poids, 432 milligrammes. *Billon.*

Pl. II, n° 12. Même légende et même type que la précédente.

Rev. ✠ RENATI · DVX · BARREN · LO. Croix pattée.

Poids, 513 milligrammes. *Billon.*

Pl. II, n° 13. ✠ RENATVS · DVX · MARCHIO. Écusson de Lorraine dans un cercle à six lobes.

Rev. MONETA DUCIS LOTHORI. Épée la pointe en bas entre deux alérions.

Poids, 648 milligrammes. *Argent.*

Pl. II, n° 14. RENATVS · DVX · LOTHO. Épée la pointe en bas.

Rev. ✠ MONETA DE NANCEI. Alérion.

Billon.

Ainsi que l'indiquent les légendes de ces monnaies, René n'a fait fabriquer son numéraire lorrain qu'à Nancy et à Saint-Mihiel. Son compétiteur, Antoine de Vaudemont, avait fait faire les siennes à Vézelise, où il avait établi un atelier monétaire.

A la suite des monnaies lorraines de René, je crois devoir ajouter, comme complément, le jeton à ses initiales qui fait partie du cabinet de France et qui a été publié dans l'*Histoire du jeton au moyen-âge*, par J. ROUYER et E. HUCHER, Paris, 1858.

Pl. II, n° 15. ☙ CRVCEM : TVAM : ADORAMVS : DOMINE. Croix de Lorraine accostée de deux R *(Renatus Rex)*.

Rev. ☙ POVR : DES : COMPTES : DANGIERS. Les armes d'Anjou, composées d'un semé de France avec bordure de gueules, occupant tout le champ.

Argent.

Ce jeton, frappé pour la chambre des comptes d'Angers, a, quant au type de la croix et des initiales, une certaine analogie avec les pièces à la croix de Lorraine, que René fit frapper à Tarascon. M. Hucher l'avait d'abord publié dans la *Revue numismatique* de 1848, p. 380. Il n'était pas certain alors, d'après son renvoi, que les initiales fus-

sent des R plutôt que des B, et pensait qu'il pouvait avoir été frappé pour Jean Bernard, seigneur d'Estiau, qui fut maire d'Angers, après avoir occupé des places de finances à la cour de René ; mais dans l'*Histoire du jeton*, il ne doute plus des initiales, s'appuyant sur les types de plusieurs monnaies de ce prince où elles sont représentées de la même manière, accostant la double croix.

Les premières monnaies que René a fait fabriquer en Provence sont des imitations de celles qui avaient été émises par Charles VII et Louis XI.

Les archives des Bouches-du-Rhône ne renferment aucune ordonnance monétaire de ce prince ; les seuls documents qui s'y trouvent ne sont que des ordres de paiement et une ordonnance de 1479, sur la valeur des monnaies qui avaient cours en Provence et dans le comtat Venaissin. Je donnerai ces pièces à la fin de ma notice, quoiqu'elles ne soient pas d'un grand secours pour le monnayage de René. Pourtant, elles n'en ont pas moins un intérêt relatif et nous savons qu'en fait d'histoire, et surtout d'histoire locale, le moindre détail peut quelquefois avoir de l'importance.

Ces pièces ont été prises dans le registre *Aquila* de la cour des comptes, B. 18, page 181 verso : j'en dois la communication à la bienveillante amitié de M. Blancard, archiviste du département, qui les avait recueillies pour lui-même.

MONNAIES FRAPPÉES EN PROVENCE.

Pl. III, n° 1. ✠ RENATVS ⁘ D ⁘ G ⁘ IHRL ⁘ E ⁘

SICIL ⁘ RE. Écusson à trois fleurs de lis surmontées du lambel, avec couronne fleuronnée et fleurdelisée.

Rev. ✠ COMES ⁘ PVICE ⁘ ET ⁘ FOCAQVERI. Croix de Jérusalem.

Or, demi-écu.

Ce demi-écu d'or, seul exemplaire connu, appartient au cabinet de France ; il a été publié dans divers ouvrages et, en dernier lieu, par Poey d'Avant dans le deuxième volume des *Monnaies féodales de France,* pl. XCI, n° 17.

L'existence de ce demi-écu fait supposer que l'écu a dû être frappé ; il faut espérer que quelque jour un heureux hasard le fera découvrir, comme cela est arrivé pour les magdalons, dont je parlerai plus loin, quand je décrirai les pièces fabriquées à Tarascon.

Les moyens pécuniaires dont René disposait ne lui permettaient pas d'émettre des monnaies d'or et d'argent en grande quantité, aussi l'on n'en connaît qu'un très petit nombre d'exemplaires ; ses pièces de billon même, quoique nombreuses comme variétés de types, sont assez difficiles à trouver, quelques-unes même sont uniques.

D'ailleurs, sous son règne, on se servait beaucoup, en Provence, des monnaies de France, indépendamment de celles de ses prédécesseurs, que l'on rencontre encore de nos jours assez abondamment.

Pl. III, n° 2. ✠ RENATVS ⁘ IHRLM ET ⁘ SICILIE ⁘ REX ⁘ Trois fleurs de lis avec lambel à trois pendants surmontés d'une couronne.

Rev. ✠ COMES ⁘ PVINCI ET ⁘ FORCALQVERI ⁘ Croix pattée et fleurdelisée.

Argent, gros. — *Revue Numismatique*, 1860.

Pl. III, n° 3. ✠ ⁘ RENATVS ⁘ IHRLM ⁘ ET ⁘ SICIL ⁘ REX ⁘ Même type que la précédente.

Rev. ✠ COMES ⁘ PVINCIE ⁘ ET FORCACERI. Même croix.

Argent, gros. — Communiqué par M. Hoffmann, à Paris.

Pl. III, n° 4. ✠ ⁘ RENATVS ⁘ IHRLM ET ⁘ SICILIE ⁘ R. Même type.

Rev. ✠ COMES ⁘ PVINCIE ⁘ ET FORCALQE ⁘ Même croix.

Argent, gros. Poids, 3 grammes 27 milligrammes. — Musée de Marseille.

Les gros d'argent de René sont extrêmement rares. J'ai donné ici les trois que je connais et qui ne varient que par les légendes ; il doit certainement en exister d'autres, mais ils ne doivent pas différer beaucoup de ceux-ci.

Ces gros ont été fabriqués à l'imitation de ceux qui furent émis sous Charles VII, par ordonnances de juillet 1447 et de juin 1456 ; et sous Louis XI, par ordonnances de juillet 1461, juillet 1465 et janvier 1473.

Pl. IV, n° 5. ✠ ⁘ RENATVS ⁘ IHRLM ⁘ ET SICILIE R ⁘ Écusson semé de fleurs de lis surmontées d'un lambel dans un double cercle trilobé, accompagné de trois petites couronnes.

Rev. ✠ ꝸ COMES P ◦ VINCIE ꝸ ET FORCALQR ꝸ Croix pattée cantonnée de deux fleurs de lis et de deux couronnes, le tout dans un double cercle quadrilobé.

Blanc, *billon*. — Musée de Marseille.

Pl. IV, n° 6. ✠ Fleur de lis, RENATVS ꝸ IHRLM ꝸ SICILIE ꝸ RE.

Rev. ✠ ꝸ COMES ꝸ PVINCIE ꝸ ET FORCAQ. Mêmes types que la précédente pour le droit et le revers.

Blanc, *billon*. — Musée de Marseille.

Pl. IV, n° 7. ✠ RENATVS ꝸ R ꝸ IHRLM ꝸ ET ꝸ CICILIE. Une fleur de lis termine la légende.

Rev. ✠ ꝸ COMES ꝸ PVINCIE ꝸ ET FORCAQ. Mêmes types que le n° 5.

Blanc, *billon*. — Musée de Marseille.

Pl. IV, n° 8. ✠ ꝸ RENATVS ꝸ IHRL ꝸ ET ꝸ SICILI ꝸ REX ◦

Rev. ✠ COME ꝸ PVINCIE ET ꝸ FORCALCRI. Mêmes types que le n° 5.

Blanc, *billon*. — Poey-d'Avant, pl. XCI, n° 19.

Pl. V, n° 9. ✠ RENATVS ꝸ DEI ꝸ GRA ꝸ IHRL ꝸ ET ꝸ SICIL ꝸ REX.

Rev. ✠ ꝸ COMES ꝸ PVICIE ꝸ ET ꝸ FOLCAQVERI ꝸ Types du n° 5.

Blanc, *billon*. — Poey-d'Avant, pl. XCI, n° 20.

Pl. V, n° 10. ✠ ⁝ RENATVS ⁝ DEI ⁝ GRA ⁝ IHRLM ⁝ E SILI.

Rev. ✠ ⁝ COMES ⁝ PVICIE ⁝ ET ⁝ FORCACERI ⁝ Types du n° 5.

Blanc, *billon.* — Musée de Marseille.

Pl. V, n° 11. ✠ ⁝ RENAVS ⁝ SISILIE ⁝ REX ⁝ C ⁝ P ⁝ *(Comes Provinciæ)*. Écusson aux armes de Hongrie, Provence, Jérusalem, Anjou et Bar, dans un double cercle trilobé accompagné de trois petites couronnes.

Rev. + ⁝ SIT ⁝ NOMEN ⁝ DNI ⁝ BENEDITVM. Croix pattée cantonnée de deux fleurs de lis et de deux couronnes, le tout dans un double cercle quadrilobé.

Blanc, *billon.* — Musée de Marseille.

Pl. V, n° 12. ✠ ⁝ RENATVS ⁝ REX ⁝ S ⁝ SSILLIE ⁝ Même écusson que le précédent.

Rev. Même légende et même type que le précédent.

Blanc, *billon.* — Poey-d'Avant, pl. XCI, n° 18.

Le revers de ces deux blancs est absolument identique à ceux du roi Charles VII, à cause de la légende *sit nomen Domini benedictum*. Les autres portent *Comes Provinciæ et Forcalquerii* et l'écusson aux armes de Provence seulement, tandis que ceux-ci ont un écusson compliqué représentant les armes réelles et de prétention de René.

Quant aux armes de Hongrie, que René a mises sur quelques-unes de ses monnaies et sur ses sceaux, nous trouvons dans Duby la note suivante, qui lui fut communi-

quée par Papon, à propos de l'article relatif aux monnaies de Provence [1] :

Le royaume de Hongrie passa aux comtes de Provence de la première maison d'Anjou-Sicile, par le mariage de Charles II, dit *le Boiteux*, avec Marie de Hongrie, fille d'Étienne V. Carobert, leur petit-fils, recueillit cette succession, par le consentement des États en 1301 ; mais en 1385, lorsque sa petite-fille Élisabeth, femme de Sigismond de Brandebourg, occupait le trône, une grande partie de la noblesse de Hongrie s'étant révoltée, cette princesse déféra le royaume de Hongrie à Charles de Duras, surnommé *de la Paix*, qui se fit couronner le 31 décembre de la même année et qui fut assassiné à Bude le 6 février de l'année suivante. Ses droits passèrent à sa fille Jeanne II, qui, ayant fait le roi René son héritier, par testament du 2 février 1435, les lui transmit avec ceux qu'elle avait sur le royaume de Sicile.

Pl. VI, n° 13. ✠ ꝛ R ꝛ IRLM ꝛ CICILLIE ꝛ REX ꝛ Écusson de Provence surmonté d'une petite couronne, le tout dans un cercle trilobé.

Rev. ✠ C PVICIE ꝛ ET FOLC . . . R . Croix pattée cantonnée d'une couronne et d'une fleur de lis, dans un cercle quadrilobé.

Demi-blanc, *billon*. — POEY-D'AVANT, pl. XCII, n° 2.

Pl. VI, n° 14. ✠ RENATVS ꝛ D ꝛ G ꝛ IHRL ꝛ E ꝛ SICIL ꝛ R. Écusson de Provence, comme le précédent.

---

(1) *Traité des monnaies des Barons*, etc., par DUBY, 1790, t. II, p. 108.

Rev. ✠ COMES ⁝ PVICE ⁝ ET ⁝ FORCALQV. Même croix.

Demi-blanc, *billon* — Musée de Marseille.

Pl. VI, n° 15. ✠ RENA ⁝ DI ⁝ IHR ⁝ ET ⁝ CILIE⁝ REX. Armes de Hongrie, Anjou et Bar occupant tout le champ.

Rev. ‡ COMES ⁝ PVICIE ⁝ ET ⁝ FOLCARII. Champ parti aux armes de Jérusalem et de Provence. Au bas de la ligne de séparation se trouve la lettre A, indice de la ville d'Aix comme atelier monétaire.

Demi-blanc, *billon*. — Musée de Marseille.

Il résulte de cette particularité que l'usage d'une lettre monétaire était en vigueur pour la Provence antérieurement à 1480, avant d'être adopté en France par l'ordonnance du 14 janvier 1539, qui retira la lettre A à Aix pour la donner à Paris et la remplaça par le ꝫ que cet atelier a conservé jusqu'à sa fermeture en 1786, époque du transfert de l'Hôtel des Monnaies à Marseille.

Le lettre A a continué à figurer sur les monnaies frappées à Aix sous Louis XI, Charles VIII et Louis XII.

Pl. VI, n° 16. ✠ REG ◦ NATVS ⁝ IHR ⁝ EST SIL. Mêmes armes que le précédent.

Rev. ✠ COMES ⁝ PVICIE ⁝ E ⁝ POR ⁝ Armes de Jérusalem et Provence, sans indication monétaire.

Demi-blanc, *billon*. — Collection de M. le marquis de Clapiers, à Marseille.

Pl. VI, n° 17. ✠ REG · NA · · · · · EI◦ Dans le champ. REX, sous une couronne dont les fleurons extrêmes coupent la légende.

Rev. ✠ COMES · PVICIE · E : POR. Croix pattée cantonnée de quatre fleurs de lis.

Couronnat. *Billon.* — Musée de Marseille

Les couronnats de René sont extrêmement rares : je ne connais que les deux qui sont au Musée de Marseille et qui malheureusement ne sont pas dans un état satisfaisant de conservation. Cependant, malgré leur usure, ils sont suffisamment lisibles et ne laissent aucun doute sur leur attribution. Leur type rappelle les couronnats de Jeanne et Louis de Tarente, dont le dessin est absolument le même.

Voici maintenant les monnaies frappées à Tarascon. Leur type particulier et la forme des lettres se rapprochant du XVIe siècle indiquent la dernière période du monnayage de René. Elles diffèrent entièrement des autres pièces fabriquées en Provence et portent toutes la croix de Lorraine.

Serait-ce comme réminiscence de son ancienne souveraineté sur ce duché que René aurait placé cette croix sur ces dernières monnaies ? C'est peu probable. La légende : *O crux ave nostra spes unica*, qui entoure la croix, indique un sentiment de tristesse et de résignation qui dépeint parfaitement la situation d'esprit dans laquelle René se trouvait dans les dernières années de sa vie.

Ce prince, toujours malheureux, fut dans sa vieillesse accablé de chagrins et d'ennuis ; la perte de son royaume de Naples, la mort de son fils Jean de Calabre, à Barce-

lone [1], celle de son petit-fils, que les Catalans voulaient avoir pour chef, puis celle de Nicolas, second fils de Jean de Calabre, dernier rejeton de sa postérité masculine, les malheurs de sa fille Marguerite, femme d'Henri VI, roi d'Angleterre, enfin les tracas qu'il eut à subir de la part de Louis XI, tant de chagrins et de déceptions faisaient qu'il avait conçu une sorte de mépris pour les grandeurs et tout ce qui flatte l'orgueil des souverains ; en mettant sur ces monnaies les marques héraldiques qui représentaient ses titres, presque tous éphémères, et, au revers, comme contraste, la croix entourée de la pieuse légende, il disait clairement que ce n'était plus qu'en cet emblême divin qu'il mettait son unique espérance.

Suivant l'exemple des autres princes de la maison d'Anjou, ses prédécesseurs, René avait une grande vénération pour sainte Marie-Madeleine ; il le témoigna souvent par les largesses et les faveurs qu'il accorda aux églises et aux couvents de la Sainte-Baume et de Saint-Maximin ; il mit aussi l'effigie de sainte Madeleine sur les monnaies d'or qu'il fit faire à Tarascon et qui, à cause de ce type, prirent le nom de *Magdalons*.

Dans la partie monétaire insérée dans l'*Histoire de Provence* de Papon, t. III, p. 621, Saint-Vincens dit, à propos des pièces de Charles III, que cette monnaie s'appelait

---

(1) Jean, duc de Calabre, avait épousé, le 2 avril 1437, Marie, fille de Charles Ier, duc de Bourbon, décédée en 1448, après avoir mis au monde René, mort jeune ; Jean II, duc de Calabre, qui mourut environ dix-huit mois après ; Marie, que la mort enleva en bas-âge, et Nicolas II, qui fut duc de Calabre, puis duc de Lorraine et de Bar, et qui mourut le 24 mai 1473.

Magdalon ou Magdalin. C'est le premier nom qui est préférable, puisque nous le trouvons répété plusieurs fois dans les notes de dépenses du roi René [1].

Pl. VII, n° 18. ✠ ⁝ MARIA ⁝ VNXIT ⁝ PEDES ⁝ XPISTI ⁝ Buste de face et nimbé de sainte Madeleine tenant le vase à parfums, dans un cercle perlé et cannelé intérieurement.

Rev. ✠ O ⁝ CRVX ⁝ AVE ⁝ SPES ⁝ VNICA ⁝ Croix de Lorraine accostée des lettres · R · · R · *(Renatus Rex)* dans un cercle perlé et cannelé.

Magdalon, OR.

Exemplaire semblable comme légende, mais avec une variante dans le buste de sainte Madeleine, et n'ayant point le cercle perlé au revers.

Pl. VII, n° 19. Mêmes types et mêmes légendes ; seulement la petite croix qui commence la légende du revers est remplacée ici par une tarasque, indication certaine de Tarascon comme lieu de fabrication.

Ces trois magdalons appartiennent au Musée de Marseille et pèsent chacun 1 gramme 5 décigrammes.

---

(1) A ung petit garçon qui a joué du tabourin devant le Roy, ung magdalon, pour ce I fl. IIIJ patag. Au fol de Monseigneur de St-Pierre qui a joué des otz devant le Roy, en don deux magdalons, pour ce II fl. I gros en dessous. — Un florin de magdalon = I fl. IIIJ pat. (Archives des Bouches-du-Rhône. Reg. B. 215. Dépenses du roi René).

Pl. VII, n° 20. Couronne, RENATVS EX LILIIS SICILIE CORONATVS. Armes de Hongrie, Provence, Sicile, Jérusalem, Anjou, Bar, et sur le tout d'Aragon.

Rev. Tarasque, O : CRVX : AVE : NOSTRA : SPES : QR : VNICA. Croix de Lorraine accostée des lettres R · R ·

Billon. — Musée de Carpentras.

Pl. VI, n° 21. Mêmes types et mêmes légendes, avec la tarasque figurée sur les deux côtés de la pièce.

Billon — Musée de Marseille.

Pl. VII, n° 22. Même type et même légende, la tarasque est remplacée par un point.

Rev. Tarasque, O ⁝ CRVX ⁝ AVE ⁝ SPES ⁝ VNICA. Croix de Lorraine.

Billon. — Musée de Marseille.

Pl. VII, n° 23. Couronne. RENATVS · REX · SICILIE. La lettre R dans le champ.

Rev. O · CRVX · AVE · SPES · VNICA. Croix de Lorraine.

Billon. — Musée de Marseille.

Pl. VII, n° 24. R · E · X · R · E · N · A · T · V · S : R dans le champ.

Rev. O · C · R · V · X ⁝ A · V · E ⁝ Croix de Lorraine.

Billon. — Musée de Marseille.

J'ai déjà publié cette dernière pièce dans la *Revue numismatique belge* de 1876, comme étant la plus petite fraction

des monnaies de Tarascon ; quoiqu'elle ne porte point la tarasque, ainsi que la précédente, on ne peut douter de sa provenance à cause de son air de famille avec les autres, et si, au lieu des armoiries, ces deux pièces ne portent que la lettre R, c'est parce que l'espace n'était pas suffisant pour y graver un écusson aussi compliqué.

MONNAIES FRAPPÉES EN ITALIE.

Pl. VIII, n° 1. ✠ RENATVS ◦ D ◦ G ◦ R ◦ SI ◦ ET ◦ IER ◦ *(Renatus Dei gratia rex Siciliæ et Jerosolimæ).* Le prince assis sur un siége orné de deux lions, tenant le sceptre de la main droite et de la gauche le globe crucigère. Dans le champ, un I surmonté d'une fleur de lis.

Rev. ✠ HONOR · R · IVDICIV · DILIGIT. Croix de Lorraine accompagnée de quatre fleurs de lis.

Gillat, *argent.* — Musé de Lyon. Poids, 2 grammes 9 décigrammes.

Cette pièce représentant la croix de Lorraine est une intéressante variété de celle que je vais décrire. Sa légende *honor regis judicium diligit,* et l'absence de titres relatifs à la Provence indiquent son origine napolitaine.

Pl. VIII, n° 2. ✠ ◦ RENATVS ◦ DEI ◦ GRE ◦ IRVL · E · SIC R ◦ Même type que la précédente, dans le champ, un aigle, indication de la ville d'Aquila.

Rev. ✠ ◦ ONOR ◦ REGIS ◦ IVDICIV ◦ DILIGIT. Croix à nervures, ornée de fleurons à l'extrémité de chaque branche, et cantonnée de quatre fleurs de lis.

Gillat, *argent.* — Musée de Carpentras. Poids, 3 grammes 6 décigrammes.

Pl. VIII, n° 3. ✠ RENATVS ◦ DEI ◦ GRA ◦ IERL ◦ E ◦ SIC ◦ R ◦ Même type que la précédente, avec l'aigle dans le champ.

Rev. ✠ HONOR · REGIS · IVDICIV · DILIGIT · Croix semblable à la précédente, mais variée comme ornementation.

Gillat, *argent.* — Lazari, *Zecche degli Abruzzi*, pl. I.

Pl. VIII, n° 4. ✠ RENATVS DEI GRE IERL SICL. Même type que le n° 2.

Rev. ✠ HOHOR REGIS IVDICV DILIIT. Croix à peu près semblable aux précédentes.

Gillat, *argent.* — Musée de Marseille. Poids, 2 grammes 5 décigrammes.

Ce nom de Gillat ne rend qu'imparfaitement celui de *Gigliato* que portaient ces pièces en italien, par rapport aux lis qui ornaient les branches de la croix, peut-être aussi parce qu'elles étaient émises par des princes qui portaient pour armes un écusson semé de fleurs de lis. On les nommait aussi *carlini* et *robertini*, à cause de leur similitude avec les mêmes pièces fabriquées à Naples par Charles II et Robert. C'était la principale monnaie d'argent et, selon les temps, elle a été la douzième ou la dixième partie du florin.

Pl. IX, n° 5. ✠ RENATVS ⁘ REX ⁘ DI ⁘ G ◦ Aigle de face, regardant à gauche.

Rev. S ⁘ PETRVS ⁘ PP · Figure pontificale assise de face, bénissant et tenant une longue croix.

Argent. — Musée de Marseille.

Le véritable nom de cette monnaie, que nous désignons aujourd'hui sous celui de denier, était *cella*, mot corrompu d'uccello *(oiseau)*, provenant de l'aigle qui y était représenté et qui constituait les armes d'Aquila. Les *celle* furent fabriquées dans cette ville sous Jeanne II et René. D'après un document de 1439, on sait que quarante celle équivalaient à un ducat ; dans un autre document, de 1433, ces mêmes celle sont appelées *quartaroli* ou quart de carlin, et en 1442 *trentini*, c'est-à-dire valant 30 deniers [1].

Vergara et Muratori ont donné un dessin fantaisiste de cette pièce en la grossissant démésurément. Saint-Vincens, copiant Vergara, l'a aussi donné dans sa planche relative aux monnaies de René.

Pl. IX, n° 6. REX · RENATVS. Aigle semblable au précédent, mais couronné.

Rev. S · PETRVS · C · Même type que dessus, la lettre C est la marque ou l'initiale du monnayeur.

Argent. — Musée de Marseille.

Pl. IX, n° 7. ✠ RENATVS ⁘ DEI ⁘ GR ⁘ RE. Croix pattée cantonnée au premier d'une fleur de lis.

Rev. ✠ DE ⁘ AQVILA ⁘ Lion marchant à gauche.

Billon, quattrino. — Musée de Marseille.

---

(1) Lazari, *Zecche e monete degli Abruzzi nei bassi tempi*, p. 24.

MONNAIES FRAPPÉES EN CATALOGNE.

Pl. IX, n° 1. ✠ RENAT9 · PRIM9 · DEI : GRA · REX · ARAGO · Buste de René de face, couronné et tenant un sceptre, entouré d'un cercle lobé et perlé.

Rev. ✠ DEVS : IN : ADIVTOR MEVM INTENDE. Écusson d'Aragon couronné, dans un cercle semblable à celui de l'autre côté.

OR. *Écu.* — Musée de Marseille. Poids, 3 grammes 1 décigramme.

Pl. IX, n° 2.. Mêmes types et mêmes légendes que la précédente, seulement on y lit ARA au lieu d'ARAGO.

OR. *Demi écu.* — Musée de Marseille. Poids, 1 gramme 7 décigrammes.

Pl. IX, n° 3. ✠ RENAT9 · P9 · DEI · GRA · RX · ARA.

Rev. ✠ DE · I · ADIVTOR MEVM ENDE . Mêmes types que le n° 1 pour les deux côtés.

OR. *Quart d'écu ?* — Musée de Marseille. Poids, 6 décigrammes.

J'ignore quelle dénomination peut avoir cette pièce ; d'après son poids, elle serait plutôt le cinquième de l'écu que le quart.

Le style de ces trois monnaies indique leur origine tout à fait espagnole ; elles ont dû être frappées en Catalogne par Jean de Calabre, pendant son expédition dans ce pays de 1468 à 1470.

J'ai tâché de réunir dans cette monographie toutes les monnaies que René a fait faire pendant son long règne, tant en Lorraine qu'en Provence, en y joignant celles des Abruzzes et de la Catalogne. Je ne doute nullement que mon travail ne soit incomplet, il doit exister d'autres variétés et même d'autres types qui n'ont pas encore été retrouvés, ou qui sont perdus dans des collections obscures et qui attendent le moment où leur tour viendra d'être livrées à la publicité. Je serai heureux si ce recueil peut contribuer à faire surgir des pièces inédites ; car, autant pour René que pour ses prédécesseurs, la numismatique des comtes de Provence laisse encore des lacunes à combler.

Je ne crois pas, cependant, terminer cette monographie sans dire un mot sur les sceaux provençaux de René, qui sont tous d'une exécution remarquable et ont un mérite artistique tout particulier. Ces sceaux sont connus par la publication qu'en a faite M. Blancard dans son Iconographie [1]. Outre les armes réelles et de prétention qui y sont figurées, on y voit des titres qui ne sont point mentionnés sur les monnaies et que leur exiguité ne permettait pas d'y mettre ; il y est qualifié, outre les titres ordinaires, de *comte de Piémont, duc d'Anjou, de Bar et de Lorraine, roi d'Aragon et de Valence, comte du Mans, marquis de Pont-à-Mousson*, ce dernier titre se trouve sur le grand sceau ou sceau de Majesté sur lequel René est représenté

(1) Iconographie des Sceaux et Bulles conservés dans les archives départementales des Bouches-du-Rhône, par L. BLANCARD, 1860.

d'un côté en costume royal, assis sur son trône, tenant le sceptre et le globe crucigère, et de l'autre, en costume de guerre, à cheval et l'épée haute.

Quant aux armoiries elles sont les mêmes que celles qui sont sur les monnaies frappées en Provence, mais sur quelques sceaux il y a en plus les armes de la Lorraine qui ne figurent jamais sur ces sortes de monnaies ; c'est peut-être à causes de ces armes et du titre de duc de Lorraine qui les accompagne, que Saint-Vincens avait attribué à notre René les trois monnaies qu'il a mises dans son recueil sous les numéros 4, 5 et 6, qui sont de René II, duc de Lorraine.

PIÈCES DIVERSES

RELATIVES A DES PAYEMENTS DANS LESQUELS FIGURENT DES DÉNOMINATIONS DE MONNAIES DU TEMPS DE RENÉ. (ARCHIVES DES BOUCHES-DU-RHÔNE).

Mention de Gillet Brisson, maître des monnaies de Provence, 1465.

. . . . . .

à Gillet Brisson, maistre des monnoies de Prouvence, la somme de dix-neuf florins a lui ordonnez et tauxés par mondit seigneur le lieutenant du Roy, pour la despence de quinze jours quil a vacqué, alant, séjornant et retournant dApt à Tharascon pour pratiquer avec lui de faire faire monnoie en Prouvence.

Appert par sa quittance datée du cinquième jour davril — flor. XIX.

RENÉ, etc. . . . . a nostre amé et feal conseiller et trésorier général de nostre pays de Prouvence, Pierre de Trougnon, salut. —Nous voulons et vous mandons expressément par ces presentes, que quelconques deniers de vostre recepte et mesmement des deniers des gabelles de Rosne escheuz ou à eschoir, vous payez, baillez et delivrez ou faictes payer, bailler et delivrer à nostre cher et bien amé Jehan Pluvier, marchant demeurant a Vallance, la somme de trois mille

cxxv florins de Prouvence pour mille v cents escus dor neufs, laquelle somme nous avons donnée et octroyée, donnons et octroyons par ces dictes presentes au dict Jehan Pluvier et a plusieurs autres marchans frequentans le tiraige du sel, pour les aidier à payer, certaine somme dargent en quoy ils avoient esté condampnéz par le commissaire de Mgr le Roy et le nostre, pour ce qui luy toucheoit pour sa moitié de la part de lEmpire [1], et l'autre moitié des condempnations à nous appartenans quictée, remise et donnée affin quilz fussent plus enclins à nous servir ou dict tiraige lequel ilz vouloient du tout habandonner.

Donné en nostre palais d'Aix, le ix jour de juin, lan MCCCCLXX, *(signé)* René.

Mandement au dict tresorier paier a Pierre de la Jaille, conseiller et chambellan du Roy, de quelxconques deniers de sa recepte ordinaire ou extraordinaire, la somme de cxvj florins, viii gr. pour lescus dor a luy donnez pour le dict. S^r^ pour achecter un cheval.

Donné a Masseille, le xxiiij jour daoust, mil IIIJ LXXV. — René — Par le Roy, le S^r^ destoys et autres presens. Merlin.

Mandement au dict tresorier (Pierre de Trougnon) paier a mestre Pierre le Roy dit Benjamin, de quelxconques

---

(1) On appelait ainsi les anciennes provinces impériales du sud-est de la France, Provence et Dauphiné.

deniers de sa recepte ordinaire ou extraordinaire, la somme de LXX florins pour XXX escus dor, a raison de IJ· florins, IIIJ gros pièce, a lui deu pour un cheval en poil noir quil a fait prandre de luy.

Donné a Aix, le xe jour de Juin mil IIIJ^c^ LXXV. Ainsi signé, RENÉ ; — Par le Roy, maistre Pierre Robin et autres presens. — MERLIN.

(Dans la marge en note du temps) .... XXVIIJ s lescu.

Un écu d'or valait donc 2 florins, 4 gros.

RENÉ. . . . . à nostre amé et feal conseiller et tresorier general de Prouvence, Guillaume de Remertville, — Nous voulons, vous mandons et expressement enjoignons par ces presentes que des deniers venant de loutre-plus du tiraige du sel pour nostre part de lEmpire, vous païez, baillez et delivrez ou faictes païer bailler et delivrer a nostre amé et feal conseiller et secretaire Jehan de Vaulx IIIJ^c^ LXV florins VIIIJ gros pour IJ^c^ escuz que luy avons donnez et donnons par ces dites presentes, pour les bons et agreables services qu'il nous a faits chacun jour, residant continuelement en nostre service et compaignie.

Donné à la Bastide de Masseille le XXIIIJ^c^ jour de Janvier mil IIIJ^c^ LXXV, — RENÉ — par le Roy, de son exprès commandement. GIRARDIN.

Mandement du tresorier paier a Olive, femme de cham-

bre du Roy, la somme de IJ^c L florins pour C ducaz dor [1] que le dict S^r lui a donnée pour une foiz en consideracion et aussi pour et en recompense des fraiz et depens quil lui a convenu durant la maladie que la dicte Olive a puis nagueres eue. — Donné à la Bastide-les-Masseille, le IIIJ jour du mars mil IIIJ^c LXXV (1476). — RENÉ. Par le Roy, Jehan de Vaulx et aultres presens. — MERLIN.

Mandement aux gens des comptes d'Aix, a louer es comptes de Girardin Boucher, maistre de la chambre aux denier du Roy, la somme de IIJ^c livres tournoys, qui vallent IIIJ^c L florins, monnoie de Provence [2], laquelle somme le dict S^r a donnée et octroyée à Jacquet Boulle son boucher, pour et en recompense de IIIJ^c L livres t. qui ont esté robbées au dict Jacquet.

Donné à Lyon, le derrenier jour de may, mil IIIJ^c LXXVI. — RENÉ. Par le Roy le vichancelier et aultres presens. — MERLIN.

Mandement adressant à Jehan Barrot, grenetier de Berre et ses successeurs ou dict office, a paier a maistre Guillaume de Peliciis, cirurgien du Roy, la somme de IIIJ^c escuz, a raison de XXV gr. monnoie de Prouvence pour escu, de

---

(1) Le ducat d'or valait donc 2 florins et demi.

(2) Donc une livre tournois valait 1 florin et demi.

pension chacun an, et icelle somme avoir a prandre des deniers de sa recepte et de quartier en quartier en chacun cent escuz telz que dessus de troys moys en troys moys par egale porcion et avecques ce lui paie entierement tout ce que peut lui estre deu de sa dicte pension jusques a present, sans y faire aucune contradiction. — Donné à la Bastide les Masseille, le — jour d'avril, lan de lincarnation nostre S^r^ mil IIIJ^c^ LXXVJ. — René.

Par le Roy, le vichancelier et autres presens. — Merlin.

Mandement aux gens des comptes et archifs daix allouer es comptes de Guillaume de Remertville [1], la somme de VIJ^c^ florins pour IIJ^c^ escus dor, a raison de XXVIIJ gr. pièce, a lui ordonnee par le s^r^ Roy et icelle somme avoir et retenir par ses mains en deux années, pour et en recompense de loffice de contrerolleur du grenier a sel dyères quil a resigné es mains du dict s^r^ au prouffit de Loys Merlin.

Donné à Masseille le VIJ jour de février, mil IIIJ^c^ L XXV. — René. Par le Roy, Jehan de Vaulx et aultres presens. — Merlin.

---

(1) Guillaume de Remerville, Lorrain, fut attiré en Provence par le roi René qui le fit successivement son secrétaire en 1466, trésorier des finances en 1472 et maître rational en 1479. (*État de la Provence* par Robert de Brianson, tom. II, p. 362).

2 janvier 1479. — *Ordonnance sur la valeur des monnaies ayant cours en Provence et dans le Comtat-Venaissin.*

Conseil du Roy tenu à Tharascon le IJ jour de janvier mil IIIJ LXXIX, à la nativité de nostre Seigneur, auquel estoient de par Monseigneur le gouverneur d'Avignon et du conté de Venice pour la part de nostre saint Père le Pape, Messeigneurs Loys de Perusse et Thomas Buzaffy [1], citadins de ladicte ville d'Avignon et pour la part du dict Seigneur Roy (René) Messeigneurs les évesque de Marseille, le chancelier Honorat de Berre, grand mestre donstel, le Seigneur de la Jaille, le Seigneur de Cothignac, le vice-chancellier maistre Pierre Robin, le Seigneur de Torriers [2], mestre du requestre, maystre Loys Durant, Anthoine Gelle, général des monnoyes de Prouvence et aultres, — a esté délibéré par tous les dessus dicts, conclud et ordonné par le Roy et les dessus dicts de Perusse et Buzaffy, depputés de par le dit Gouverneur d'Avignon por nostre dict Saint-Père thouchant lusance et faict des monnoyes dor et dargent qui auront cours es pais de Prouvence, ville d'Avignon et comté de Venice en la forme et maniere et

---

(1) Voici ce qu'on lit dans l'*Histoire de la Noblesse du Comté-Venaissin*, de Pithon-Curt, tom. II, page 388. Article *PERUZZIS :* Ce Louis Peruzzi en fut nommé premier Consul (d'Avignon) avec Thomas de Bufalis *(sic)* à l'assemblée convoquée à Tarascon pour régler le prix des espèces d'or et d'argent, du coin des comtes de Provence, qui avaient cours à Avignon et dans le Comté-Venaissin.

(2) Turriers, village de la viguerie de Sisteron.

ainsi que cy après sensuyt après pluseurs assemblées pour ce faictes, tant au dit lieu d'Avignon que en ceste dicte ville.

Premièrement a esté ordonné pour ouster la clemeur du pupple qui estoit grande pour occasion des monnoyes tant dor que dargent, qui ont cours esdicts païs de Prouvence, Avignon et Venice, que chacune pièce des dictes monnoyes dor et dargent auront cours esdicts païs en la maniere qui s'ensuyt :

Ducas de poix, la pièce.....	xxxij gros
Escus de Roy, sans le souleil...	xxx gros
Escus au souleil, la pièce	xxx gros, 1 parpaillole de France.
Escus de Bretaigne, Guienne, Foix et Borbon, la pièce.....	xxviij gros
Escus de Savoye, la pièce	xxix gros
Escus de Pape et de Prouvence, la pièce.....	xxx gros
Alphoncins de poix, la pièce, un ducat et demi, por ce.....	iiij florins
Escus neufs de Foix.....	xxx gros

Et est entendu que les dictes pieces dor soient du poix quilz doyvent estre, et sil y a faulte, sera paié pour chacun grain, iij patacs.

Florins d'Aulvergne vieulx et de poix la pièce.....	xxiiij gros
Florins de trait, de poix, la pièce	xxij gros, iiij patacs
Florins de chat, de poix.....	xv gros

et sil sen trouve de ligiers sera paié pour chacun grain un quart.

Florins de Prouvence et d'Avignon, la pièce ..... xv gros

Nobles à la Rouse, de poix, la pièce ..... v florins, ix gros

Nobles de Henry, de poix, la pièce ..... v florins, iiij gros

Lyons dor de Flandres, la pièce. iii florins

Salus bons et de poix, la pièce. xxxi gros

Et sil y a tare en chacune des dictes pièces dor, sera paié pour chacun grain iij patacs.

MONNOYE BLANCHE.

Grans gros de Prouvence, faiz nouvellement devant Nouel derrain passé ..... ij gros, iiij pataz

Gros de Prouvence aussi faiz nouvellement ..... i gros, ij pataz

Gros de Boullegne ..... ii gros, ij patacz

Autres gros de Boullegne, petits i gros, i pataz

Testons de Millan, qui se soullent metre por iij gros, pièce..... ij gros, iiij pataz

Parpeillole de Roy aura cours en Avignon et au conté de Venice pour xx deniers bons, et en Prouvence vj pataz et demy.

Parpeillole de Savoye, Losenne, Bourbon, faictes jusqua présent, la pièce ..... vi pataz

Rodes, la pièce..... iij pataz

Demiz gros, quars de Prouvence, de Pape, de Gennes et Savoye au-

ront leur cours acoustumé, cest assavoyr les dicts demiz grox, la pièce, IIIJ pataz et les dicts quars, pour IJ pataz.

Grans Gros de Gennes, la pièce. IJ gros

Pataz de Prouvence et Avignon, leur cours acoustumé.

Fors vielx de Savoye, la pièce.. I pataz

Mailles de Prouvence et de Daulphiné auront cours les IJ pour. I pataz

et les deniers vieulx d'Avignon IIJ pour un patart au dict lieu d'Avignon.

Et toutes autres monnoyes que les dessus dites, tant dor que dargent nauront aucun cours, mais seront mises au marc pour billon.

Item, est ordonné que nulle personne de quelque estat ou condition quil soit, ne doye prendre ou donner cours a aucunes monnoyes novellement faictes et qui se pourroient doresnavant faire sans congié et licence de ceulx qui seront depputez de par le dit seigneur Roy et le dit Gouverneur dAvignon à la revisitation des dictes monnoyes, et ce sur pene damende arbitrayre.

Item est prohibé et deffendu que nul de quelque estat ou condition quil soit, ne doye prendre ou mettre aucunes des monnoyes dor et dargent dessus specifiées et déclarées que pour le prix declairé et ordonné cy-dessus. Et semblablement de non leur donner cours à plus hault pris soit en marchandise ne aultrement sur pene damende arbitrayre.

Item, semblablement est prohibé et deffendu que nul de quelque estat ou condition quil soit, ne doye porter ne faire transporter ou vendre à personne estrange aucune quantité de billon dor ou dargent hors de pais de Prouvence ou davignon, et ceulx qui le feront, seront pugniz et mis en amendes telles que lesdicts depputez aviseront, et ledict billon confisqué.

Et afin que les choses dessus dites soient mieulx observées et gardées, seront commis et depputés de par le Roy et mon dict seigneur le Gouverneur, chacun de sa part, tel nombre de personnes quilz aviseront, entenduz en telles matières, qui auront permission de pugnir lesdicts transgresseurs par pugnition corporelle ou amendes, comme ils verront estre a faire selon la qualité des délicz dans ce que les justiciers spirituelz et temporelz de Prouvence et d'Avignon y aient que veoir ne que cognoistre autres que lesdicts depputez.

Item, et afin que les marchans qui auront aucun billon dor et dargent ou autre or et argent rompu et cassé en puissent avoir despêchements, seront tenues les monnoyes de Prouvence ouvertes et aussi celles davignon, si bon leur semble.

Est ordonné du consentement du Roy et des dessus dicts por Monseigneur le Gouverneur, que les dicts qui seront depputez ou quatre deulx, congnoissans et expers en faict de monnoye, ordonneront la loy et le poix de la monnoye dor et dargent qui desormais se batra et ouvrera esdictes monnoyes ; et aussi donneront ordre de besoigner au fait des orfevres.

Lesquelz depputez seront esleuz par le dicte Roy et Gouverneur dedans le xve jour de ce moys de janvier et le s'entrenotiffieront et feront assavoyr lun a laultre dedans ledict jour au plus tard pour les faire besoigner ou fait de leur commission tant dune part que dautre.

Item est dict et apponté que toutes autres ordonnances faictes par le temps passé jusques a present touchant le pris et cours de monnoye de xxviij gros-escu, et de xxx gros-ducat et le cours et pris de monnoye blanche est ousté et cassé autrement que dessus est dit, les anxienes convenances faictes entre Prouvence et Avignon demourent en leur vertu non desrogeans à ces presentes.

Item, a esté accordé et consenty ausdits dAvignon et conté de Venice temps et delay deulx deffaire et vuider le pais des quars de Berne et de Filibourg et demi grox d'Orenge et de Mondragon jusques à la feste de Nostre Dame de mars prochain venant, lequel terme passé ne seront prins ne mis que au marc por billon.

Et au regart des patars qui ont esté faiz esdicts lieux, ils sont des a presens oustez et aboliz.

Item est ordonné par le dit sieur Roy et consenty par les dessusdits por le dit gouverneur davignon que saucuns sont trouves delinquans contre les ordonnances dessus dites esdite ville davignon et conté de Venice qui soient du conté de Prouvence ou dailleurs, ilz seront pugniz audit pays par lesdits depputés et en seront les amendes a nostre Saint Pere, et pareillement saucuns des dites ville davignon et conté de Venice ou dailleurs sont trouves en pais de Prouvence delinquans contre lesdites ordonnances, ilz y seront

pugniz par lesdits depputez et les amendes en appartiendront audit sieur Roy de Sicille, sans fere aucune remission de lun a lautre desdits delinquans.

RENÉ.

Fait et expédié par le Roy en son dit conseil ad ce presens et consentans les dessus nommés de Perusse et Buzaffy depputés par Mgr le gouverneur dAvignon pour la part de nostre Sainct Père le Pape, le jour et an que dessus.

B. Aquila, n° 18, p. 181 v°.

TABLE

—

Pages.

Notice historique sur René..... 106

Monnaies frappées en Lorraine, pl. I, II 110

— en Provence, pl. III, IV, V, VI, VII... 114

— en Italie, pl. VIII, IX..... 125

— en Catalogne, pl. IX 128

Pièces diverses des Archives des Bouches-du-Rhône..... 131

PL. I.

Larguer del.

6
Æ

7
Æ

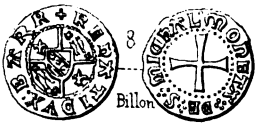

8
Billon

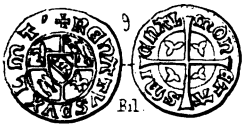

9
Bil.

10
Æ

11
Bil.

12
Bil.

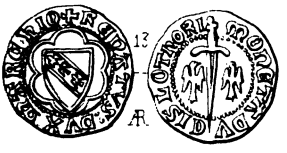

13
Æ

14
Bil

15

1
OR

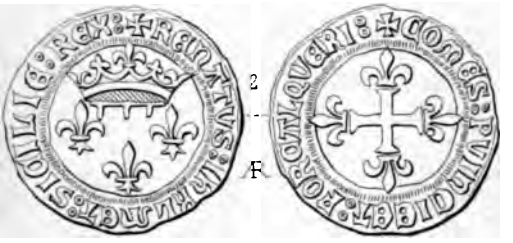

2
AR

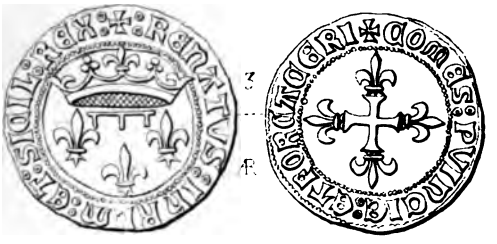

3
AR

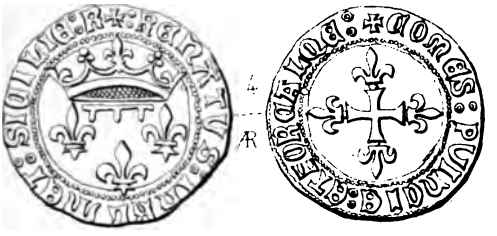

4
AR

UNIV. OF MICH.

9
Bil

10
Bil

11
Bil

12
Bil

UNIV. OF MICH.

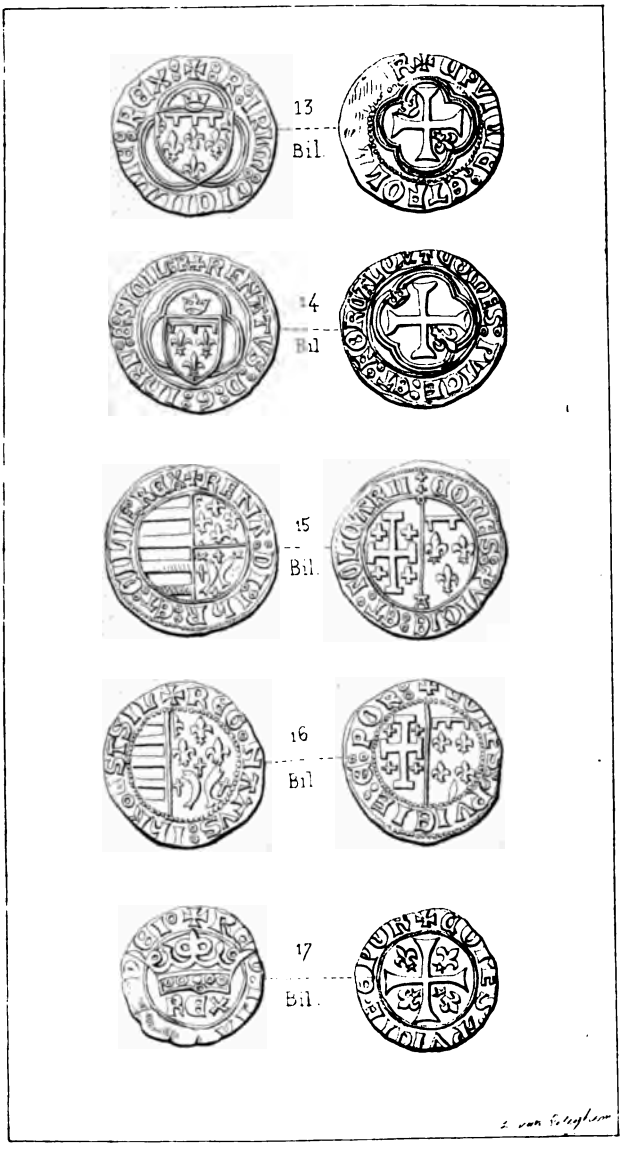
13
Bil.
14
Bil
15
Bil.
16
Bil
17
Bil.

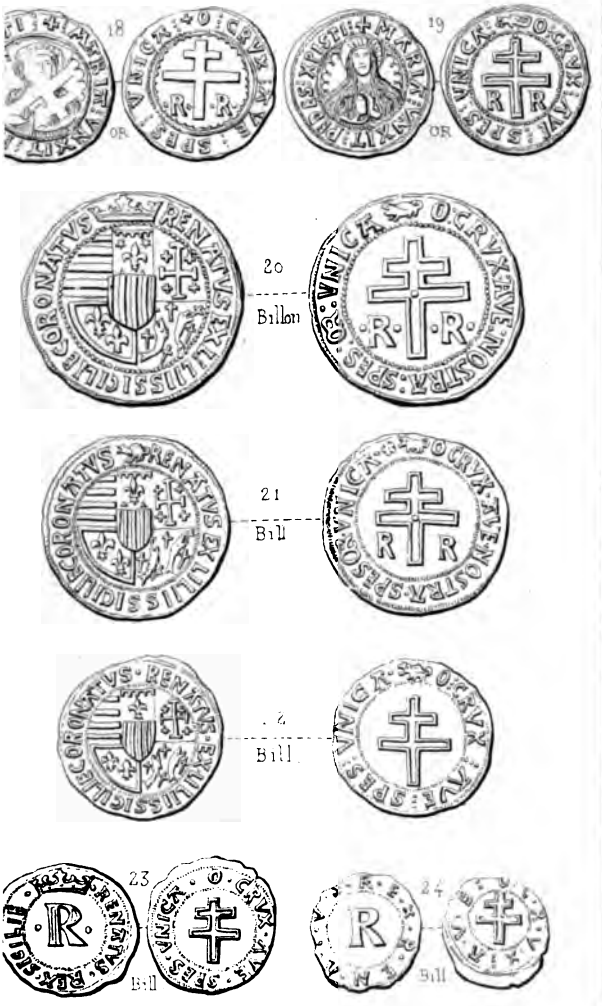
18
OR
19
OR
20
Billon
21
Bill
22
Bill
23
Bill
24
Bill

1
Æ
2
Æ
3
Æ
4
Æ

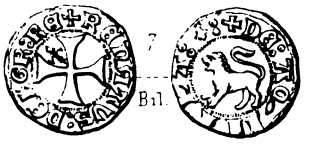

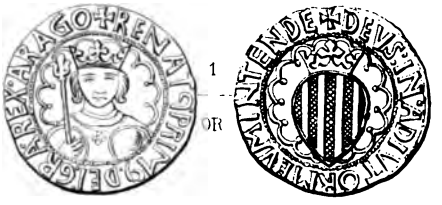

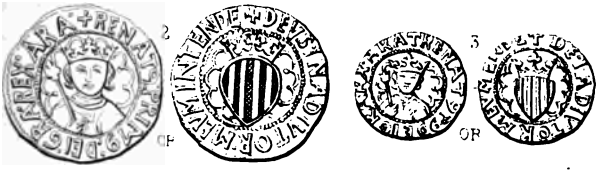

UNIV. OF ILL.

ÉTUDE

SUR

COUSIN

ET SUR SON HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE

PAR

M. A. TAVERNIER Père, Avocat.

Cousin occupe une grande place dans le monde philosophique. Sa célébrité est un fait incontesté. Il a rempli la plus grande partie de notre siècle du bruit de ses travaux. Ses brillantes leçons, comme professeur de philosophie, à Paris, sur un théâtre si élevé, sa traduction de Platon, ses explorations constamment soutenues de tous les systèmes philosophiques, le caractère fortement spiritualiste de sa philosophie, sa grande déférence pour la foi chrétienne, ont fait de lui une illustration, utile à étudier, à connaître. Il importe de lui donner toute sa valeur, de mettre au grand jour ses titres de gloire les plus réels, de marquer enfin et de suivre la trace qu'il a laissée après lui. Cela

importe d'autant plus que le mouvement actuel n'est pas celui qu'il a cherché à imprimer à la science philosophique ; que notre siècle s'en écarte ; que le sophisme, dont il a été l'ennemi, revient obscurcir les intelligences, et que trompé dans ses espérances qui lui faisaient entrevoir pour l'avenir le règne de la raison droite et saine, il serait obligé lui-même, s'il revenait à la vie, de recommencer ses luttes et d'affirmer plus que jamais l'exactitude et la vérité des maximes philosophiques qui firent sa gloire.

Il est donc opportun, à l'heure actuelle, de remettre en honneur la doctrine spiritualiste de Cousin ; de montrer comment il a su traverser tous les systèmes philosophiques, qui ont eu cours dans le monde, sans perdre cette trace lumineuse ; comment depuis la Grèce et les grands génies philosophiques qu'elle a produits, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, au milieu de cette masse d'erreurs et de vérités, de ce mélange, de cette confusion, où les idées les plus contraires sont tour à tour adoptées, proclamées, défendues, avec l'adresse, l'habileté, le génie philosophique les plus divers et les plus variés, sa main a su saisir le vrai, discerner les génies qui s'étaient voués à la défense de la vérité, et leur donner ses préférences et ses adhésions. Il peut y avoir de l'utilité dans un travail de cette nature ; et nous n'éprouvons qu'un seul regret, en y pensant et au moment où nous osons l'entreprendre, c'est qu'une main habile, une intelligence philosophique du premier ordre ne l'ait pas réalisé. Un plus grand bien aurait pu en naître ; l'exemple aurait séduit et entraîné, et un obstacle ou une protestation utile contre l'erreur aurait pu en sortir.

Mais laissant de côté ces regrets et suivant l'impulsion

qui me pousse, ne voyant que le but que je me propose, j'exposerai sur Cousin toutes mes pensées, comme un compte que je me rendrai à moi-même des longues heures employées à l'étudier, à le comprendre et à le goûter.

Toutefois, avant de commencer cette étude, il faut poser les bases que je lui donne, prévenir les erreurs, répondre aux préventions raisonnables que Cousin a créées contre lui, parler de ses rares variations, indiquer comment il en est sorti ; en un mot, faire la part de l'homme, de ses faiblesses, des erreurs inhérentes à la raison humaine, et enfin montrer à tous pourquoi Cousin, qui a été si plein de déférence, de respect et d'admiration pour la foi chrétienne, est resté rationaliste sans devenir chrétien.

Une fois ces explications données, ces concessions faites, cette haute intelligence connue avec la part de grandeur et de faiblesse qui en ont fait le fond, nous suivrons plus volontiers l'impulsion spiritualiste qu'il nous aura donnée. Nous saurons que ce souffle qui nous vient de lui, est le prix de l'étude, de l'examen, de la raison calme, réfléchie, éclairée et sans nul effort nous le suivrons.

La division de cette étude est donc toute tracée. Nous parlerons d'abord de Cousin. L'examen de son histoire de la philosophie ne viendra qu'après.

PREMIÈRE PARTIE.

—

Les deux plus belles et plus exactes compositions philosophiques de Cousin sont incontestablement *son Histoire*

générale de la Philosophie et son ouvrage sur *le vrai, le beau et le bien.* C'est là que Cousin a été hautement spiritualiste, qu'il a proclamé sa doctrine sur Dieu, sur l'immortalité de l'âme, sur la Providence et sur la création, avec une conviction glorieuse, une philosophie transcendante, un élan digne de Platon. C'est là qu'il a résumé et concentré tout ce qu'il avait recueilli de son commerce avec ce génie spiritualiste, avec Descartes, ce second Platon, qui a donné au XVIIe siècle cette grande impulsion vers la vérité que ce siècle se plût à suivre, et avec tous les autres esprits nés et formés dans cette école de l'intelligence et de la saine raison. C'est là qu'on peut voir et trouver son testament philosophique. C'est là enfin que l'on peut le juger, parce qu'il s'est posé là comme un homme qui a achevé et terminé sa course, qui a tout vu, tout exploré et qui nous laisse sa dernière pensée.

Est-ce à dire pourtant que toujours Cousin a possédé pleinement la vérité philosophique, et que dans le cours d'une longue existence, au milieu de tous les systèmes philosophiques que l'Allemagne produisit avec autant de témérité que de hardiesse, mais avec la célébrité et le bruit que de grandes intelligences, comme celles de *Schelling* et de *Hégel,* savaient donner à leurs conceptions, il n'a jamais varié, et que les principes spiritualistes qu'il avait puisés à l'école de Maine de Biran et de Royer-Collard n'aient pas perdu pour quelque temps la certitude qu'ils avaient eue pour lui, et qu'il n'ait pas cédé un instant devant cette nouvelle sophistique environnée d'éclat ? Non, il n'est pas permis aujourd'hui de révoquer en doute ce moment d'erreur, cet ébranlement, cette chûte de son intelligence. Mais,

disons-le à sa louange, s'il eut été plus glorieux pour lui de rester fidèle à sa doctrine primitive, de suivre sa première pensée, qui avait été celle de résister et de combattre ces étranges doctrines, c'est un mérite encore bien grand que celui d'avoir reconnu son erreur et de l'avoir réparée, en affirmant de nouveau de plus fort sa doctrine première, et de n'avoir cédé qu'à une conviction plus profonde, sans redouter le reproche qui pouvait et qui devait naître de ce changement si remarquable.

Dans la vie de ce grand spiritualiste, ce fait a de l'importance. Il excite l'intérêt. La curiosité est mise en éveil. On veut en connaître la cause, et avec juste raison on veut savoir s'il est exact, justifié, prouvé, d'autant plus que Cousin a paru vouloir le nier, qu'il n'en a jamais convenu, et que lorsqu'on le lui rappelait, il protestait avec confiance du contraire.

Après ce point important, il en est un second, qui ne l'est pas moins et qui demande aussi à être éclairci. C'est celui de l'éclectisme de Cousin, qui lui a été si longtemps et si vivement reproché. Pour juger ce qu'il en est, il faut encore le voir et le saisir dans ses derniers travaux ; c'est là seulement que nous trouverons sa vraie pensée. Car, suivant que l'on comprend et applique l'éclectisme, il est et peut être une erreur ; comme aussi, il peut n'être qu'un procédé raisonnable, s'il se borne à choisir la vérité et à repousser l'erreur, à choisir l'une là où elle se trouve et à repousser l'autre de quelque autorité qu'elle procède. Ce point n'a pas l'importance du premier, mais il ne laisse pas que de présenter de l'intérêt ; suivant le sens qu'on donnerait à l'éclectisme, Cousin n'aurait pas cru à la vérité,

s'il avait fait des systèmes les plus opposés un système philosophique composé d'éléments contradictoires.

Enfin une troisième question se pose toujours quand on étudie la philosophie de Cousin, quand on le voit si plein de respect pour la foi chrétienne, s'incliner devant les plus beaux génies qu'elle a inspirés, devant Bossuet par exemple ; quand on l'entend expliquer la supériorité de Descartes sur Platon, par l'influence du christianisme sur la philosophie ; lorsque surtout on le voit exprimer le désir d'une alliance intime entre la philosophie et la foi, on se demande avec une anxiété pleine d'intérêt si, de son côté, cette alliance a eu lieu, s'il en a rempli les conditions naturelles, en un mot ce qui a manqué en lui pour qu'elle s'opérât. Ici encore nous essaierons de dire toute la vérité et de la prouver. C'est le point qui assignera à Cousin son vrai caractère de philosophe, qui est resté rationaliste sans devenir chrétien, avec la conviction profonde cependant de la grandeur, de la beauté de la foi chrétienne, et de son influence utile sur la philosophie.

Quand ces trois points préliminaires seront résolus, nous commencerons à pouvoir juger sainement la grande célébrité que nous avons voulu étudier.

I.

En 1819 Cousin voulut visiter l'Allemagne. Il s'y rendit attiré sans doute par le caractère de ce pays, la nature de ses écrivains et surtout par les conceptions philosophiques

de Kant, de Schelling et de Hégel, qui renversaient tout ce que le spiritualisme de Platon, de Descartes, de Malebranche et de l'école française avaient si hautement et si victorieusement proclamé. Kant avait détruit toute foi dans les lois intérieures de la raison. D'après lui, point de certitude ; nous ne savons pas si elles ont une réalité externe et objective. Elles ne peuvent nous garantir ni l'existence du monde, ni celle de Dieu, ni notre propre existence. Sur tous ces points, d'après lui, nous n'avons aucune certitude scientifique. Voilà le résultat de sa critique de la raison *pure*. *Schelling*, allant plus loin, dans sa philosophie de la nature, confondait ce qu'il y avait de divin dans l'existence du monde et dans l'esprit de l'homme avec Dieu même. L'univers n'était l'œuvre de Dieu qu'en étant une partie de son être. Dieu le créa en se développant lui-même. Le panthéisme le plus complet était sa doctrine.

Enfin Hégel, par son système de l'identité des contradictoires, anéantissait la raison, et sa philosophie n'était encore qu'un panthéisme abstrait et absolu, enlevant au monde son auteur, à la création sa sagesse, à la vie sa raison divine et sa fin morale, à l'âme humaine son immortalité. Voilà l'état philosophique de l'Allemagne quand Cousin conçut la pensée de la visiter. Il se lia avec Hégel et Schelling ; il vécut dans leur intimité. Il étudia leurs systèmes, il les entendit les développer. Fut-il séduit et entraîné par eux ? Il n'y a pas lieu de le croire. Mais il en fut troublé et sa première pensée fut de les combattre. Nous en avons une preuve précieuse dans la *Notice historique de M. Mignet sur Victor Cousin*, prononcée à l'Institut de France le 16 janvier 1869. M. le secrétaire

perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, parlant du séjour de Cousin en Allemagne et de son retour, nous fait connaître par une lettre écrite sans nul doute par lui à la veille de sa rentrée en France, ces paroles remarquables qui indiquent une émotion profonde, le désir de combattre ce qu'il avait vu de plus près, mais qui ne nous donnent pas la garantie et la certitude qu'aucune trace, qu'aucun reflet de ces malheureuses conceptions ne se produira pas plus tard dans l'esprit du philosophe français. Ecoutons-le cependant, c'est une gloire pour lui d'avoir ainsi pensé. Ne la lui refusons pas :

« Le jour va paraître, écrit-il ; mon corps est las, mais « mon âme est sereine...., et je me dis avec assurance : « Oui, sans doute, l'Allemagne est une grande école de « philosophie ; il faut l'étudier et la bien connaître, mais « il ne faut pas s'y arrêter. La nouvelle philosophie fran- « çaise, s'il m'est donné de lui servir de guide, ne cher- « chera pas plus ses inspirations en Allemagne qu'en « Angleterre ; elle les puisera à une source plus élevée « et plus sûre, celle de la conscience et des faits qu'elle « atteste, et celle aussi de notre grande tradition nationale « du XVIIe siècle. Déjà par elle-même elle est forte du « bon sens français, je l'armerai encore de l'histoire entière « de la philosophie, et, Dieu aidant, nous saurons bien « échapper ainsi au scepticisme de Kant, traverser le sen- « timent de M. Jacobi et parvenir sans hypothèse à un « dogmatisme un peu meilleur que celui de la philosophie « de la nature. »

Il se trompait lui-même en se promettant cette victoire. Il subit à son tour l'influence du dogmatisme d'Hégel. Pour

le prouver il n'y a plus qu'à suivre ses écrits et ses leçons depuis l'année 1828.

D'abord, dans la préface des *Fragments philosophiques*, on le voit déjà disciple d'Hégel, et il n'est déjà plus celui de l'école écossaise et de Royer-Collard. Dans ses leçons il ne conçoit plus la création comme une chose possible, mais nécessaire. Il dit encore : « Si Dieu n'est pas tout, il n'est rien. » Et en 1833, résumant Schelling, il disait encore : « L'être absolu est l'identité du moi et du non-moi, « et cette identité du moi et du non-moi, de l'homme et « de la nature, c'est Dieu. » Et il ajoutait ces mots qu'il a supprimé plus tard : « Ce système est le vrai. »

Autre chute encore de Cousin et autre adoption du système allemand sur l'histoire. Dans ces têtes rêveuses l'histoire à son tour et les faits humains sont régis par une loi absolue ; les trois éléments de l'infini, du fini et du rapport du fini à l'infini doivent s'y retrouver encore. Et dans ses leçons Cousin pliait ainsi les faits humains à cette théorie; il les reconstruisait en les soumettant à ces lois arbitraires. Il s'ensuivait une consécration de la force, quelquefois de l'injustice, toujours quelque chose tenant plus de l'imagination que de la vérité ! C'est ce qui fit dire à M. Mignet, dans la *Notice historique sur Cousin* déjà citée, à l'occasion de ces leçons, ces mots faits pour attirer l'attention et que le lecteur n'arrête pas à ce point unique, mais qu'il étend surtout aux doctrines panthéistiques dont Cousin était devenu le partisan momentané : « M. Cousin se res- « sentait alors un peu du commerce des derniers grands « philosophes allemands Schelling et Hégel, dont le dernier « était venu lui rendre à Paris les visites qu'il avait reçues

« de lui à Heilderberg et à Berlin, *et qui tous deux avaient*
« *mis beaucoup d'imagination dans la philosophie et*
« *quelques chimères dans l'histoire. Aussi M. Cousin*
« *trouvait-il plus tard qu'il avait alors beaucoup*
« *hasardé !* »

Ce n'est pas sur ce seul témoignage que nous pouvons appuyer ce que nous avons dit de l'influence exercée par la philosophie allemande sur Cousin. Nous invoquons d'abord les paroles et les idées exprimées par M. Cousin dans ses leçons citées et imprimées. C'est un fait qui justifie nos assertions. Nous invoquons ensuite le témoignage des écrivains philosophes contemporains. M. Ravaisson, dans son livre de la *Philosophie en France au XIXe siècle,* signale avec une exactitude incontestable les inconstances de sa métaphysique qui va flottant de Hégel à Descartes. Nous invoquons encore et surtout le témoignage de M. Amédée de Margerie, professeur à la Faculté des lettres de Nancy, qui, dans sa *Philosophie contemporaine,* a consacré des pages pleines de sens à relever et à constater les erreurs philosophiques de Cousin, en y apportant toutefois une modération qui l'honore et qui ne fait que les rendre plus saillantes, et qui a soin, après avoir constaté cette éclipse momentanée, de signaler le retour de Cousin à ses idées premières.

Comment tout cela avait-il pu se produire en l'état de sa première impression? Il serait difficile de le préciser. Mais voici ce qu'on peut dire : Cousin n'adoptait pas toutes les conséquences du panthéisme allemand; il maintenait l'idée de la providence, celle de la liberté, du devoir. Il voulait mitiger le panthéisme. Il mêlait les contradictoires et, par une déplorable méthode, il détruisait les principes

du spiritualisme, et il faisait du panthéisme quelque chose de mitigé pour en corriger les conséquences.

Mais laissons cette erreur que Cousin a plus tard réparée, dont il est resté le vainqueur, et qui ne l'a dominé que peu de temps.

Qu'en est-il maintenant de son éclectisme ?

II.

Si son éclectisme n'avait été que la méthode ordinaire, suggérée par la raison et le bon sens, et qui consiste à choisir entre divers systèmes, à prendre dans chacun ce qu'il y a d'exact et de bon, à repousser ce qu'il y a d'inexact et de faux, et de composer après le système définitif auquel on donne son adhésion, on lui aurait fait un reproche mal fondé. Ce procédé est celui de la raison et on ne peut pas en concevoir de plus légitime et de moins dangereux. Ce n'est donc pas ce qu'on a reproché à Cousin.

A-t-on pu, à défaut, lui reprocher un autre genre d'éclectisme, celui, par exemple, d'avoir réuni les systèmes les plus contradictoires et les plus opposés, et d'avoir fait, par un synchrétisme absurde de ce tout, un système unique, comme le fit autrefois l'école philosophique d'Alexandrie, qui réunit les principes du stoïcisme, ceux d'Aristote et enfin ceux de Platon, et fit de ce tout un ensemble philosophique qui se contrariait et qui se détruisait par les parties dont il se composait? Non sans doute ; Cousin n'a jamais commis une erreur aussi grossière.

[illegible] le caractère de l'éclectisme qui [illegible] philosophiques et qui a été chez lui [illegible] arrêtée, qu'il n'a cessé de proclamer, [illegible] complu, et qu'il n'a modifié dans ses [illegible] que par une déclaration solennelle, dont [illegible] considérable, si toutefois elle n'efface pas le [illegible] préexistant. En étudiant l'histoire de la philosophie, Cousin a été frappé d'un fait singulier, c'est le retour constant des mêmes systèmes, de leur enchaînement, de cet liaison apparente, qui lui a fait penser que l'intelligence humaine tourne fatalement dans le même cercle, que ces systèmes sont cause les uns des autres, que celui-ci est le correctif de celui-là, que l'un est né de l'excès de l'autre, et que tour à tour et toujours il en a été ainsi. C'est, selon lui, le sensualisme qui d'abord se présente, puis l'idéalisme qui naît de l'excès auquel le premier système s'est livré ; c'est ensuite le scepticisme qui corrige ce que l'idéalisme a eu de trop ; c'est enfin le mysticisme qui se relevant de l'abaissement où le scepticisme a jeté l'humanité, le pousse par un élan divin jusque dans les hauteurs les plus exagérées. Ce fait a tellement frappé Cousin, que non-seulement il ne cesse pas de voir cet enchaînement mystérieux dans le passé, mais encore qu'il l'annonce comme devant se réaliser dans l'avenir et conduire toujours l'humanité dans la même voie. Cette prétendue vérité trouvée et découverte, Cousin a eu tout de suite son éclectisme particulier. Il a pensé que tous ces systèmes étaient nécessaires, parce que tous ils ont un degré d'utilité ; parce qu'ils se servent de correctif les uns aux autres ; que, par suite, ils forment tous ensemble les éléments de la philosophie. C'est aussi cet

ensemble qu'il présente comme l'œuvre unique de la pensée humaine, de laquelle il ne faut rien retrancher.

Évidemment c'est là son erreur. En admettant que l'enchaînement dont il parle soit vrai, en admettant que ce qu'il présente comme les causes de ces effets soit certain, pourquoi conserver, pourquoi respecter tout un système philosophique, le sensualisme, par exemple, dans son entier? Pourquoi ne pas lui emprunter seulement l'argument principal qui s'en déduit pour corriger l'idéalisme outré, et flétrir tout le reste? L'erreur a-t-elle droit aux hommages de la pensée? Pourquoi respecter le scepticisme philosophique? A quoi peut-il conduire, quand il est absolu? La force des choses a conduit Cousin à faire précisément ce que nous indiquons, et en cela il a abandonné son système. Un des titres qu'il a au respect de la postérité, c'est la réfutation victorieuse qu'il a faite, dans ses leçons et dans ses écrits, du système de Locke, qu'il a détruit de fond en comble, système qui n'est pas autre chose que le sensualisme philosophique. Un autre titre encore qu'il a à nos respects, c'est la glorification qu'il n'a cessé de faire de l'idéalisme de Platon et de Descartes. Il a donc, tout en exposant sa doctrine particulière sur l'éclectisme, pratiqué l'éclectisme raisonnable. Il a flétri ce qui devait l'être. Il a loué ce qui méritait d'être applaudi. Il a admiré ce qui était digne d'admiration. La puissance de sa raison a fait taire son système.

Enfin, en 1864, il a fait une déclaration qui ne permet plus de croire qu'il ait voulu jamais en faire pour lui et pour les autres une règle. Après avoir dit que l'historien de la philosophie doit respecter les tendances de l'esprit

humain en écrivant l'histoire, il se hâte d'ajouter : « Mais « entendons-nous bien : l'impartialité n'est pas l'indiffé- « rence. Parmi les différentes parties de la nature hu- « maine, que nous reconnaissons et acceptons toutes avec « respect et reconnaissance des mains de l'auteur de toutes « choses, il en est pourtant que nous préférons à d'autres : « nous préférons l'esprit au sens ; la croyance est à nos « yeux meilleure que le doute. Aussi nous ne nous défen- « dons pas d'une sympathie déclarée pour tous les systèmes « qui mettent l'esprit au-dessus des sens et ne s'arrêtent « point à la négation et au scepticisme. Nous sommes hau- « tement spiritualiste dans l'histoire de la philosophie, tout « autant que dans la philosophie elle-même.... L'art qui « recherche et discerne le vrai, ajoute-t-il, dans les diffé- « rents systèmes, qui, sans se dissimuler ses justes pré- « férences pour quelques-uns, au lieu de se complaire à « condamner et à proscrire les autres à cause de leurs « inévitables erreurs, s'applique plutôt, en les expliquant « et en les justifiant, à leur faire une place légitime dans « la grande cité de la philosophie ; cet art élevé et délicat « s'appelle l'*éclectisme.* » (*Histoire générale de la philosophie*, 8e édition, p. 30, 31, 32).

Voilà la dernière pensée de Cousin sur son éclectisme. Il y a bien peu à y retrancher pour n'en faire que l'éclectisme raisonnable dont nous parlions plus haut. Il n'y a qu'à y retrancher la mission qu'il donne à l'historien de la philosophie de *justifier les erreurs inévitables* qui s'y rencontrent.

C'est ainsi qu'en étudiant de près les écrivains et leurs doctrines, et surtout en les suivant jusqu'aux derniers

moments de leur existence, on finit par pouvoir trouver la vérité et pouvoir dire ce qu'ils ont été.

Voyons maintenant ce qu'il fût vis-à-vis de la foi chrétienne et ce qui lui a manqué sur ce point.

III.

Il y a peu d'admirateurs du christianisme plus déclarés que Cousin. Il n'a jamais négligé une occasion de le saluer avec respect, de signaler la grandeur de ses dogmes, leur conformité avec les besoins de la nature humaine, le secours merveilleux qu'il est venu lui donner et l'éclat singulier que ses doctrines ont ajouté à la philosophie elle-même. Quand il parle de la trinité créée par la philosophie des Alexandrins, voici ses paroles : « Il proclame qu'elle « n'est qu'une visible imitation de la trinité chrétienne, « qui déjà se répandait dans le monde, mais imitation « trompeuse qui diffère essentiellement de son *sublime* « modèle et lui est profondément inférieure. » (Histoire générale de la philosophie, p. 191). Quand il parle du dieu de Descartes, de celui que sa philosophie nous montre, il l'appelle le *Dieu parfait du christianisme* (id. p. 418). Quand il compare la philosophie grecque de Platon et celle du XVIIe siècle de Descartes et de ses imitateurs, il attribue au christianisme et à son influence le caractère plus élevé, plus haut, plus parfait que la dernière a eu sur la première (p. 566 ibid.) Quand il recherche ce qui a manqué dans la philosophie grecque pour bien caractériser l'unité

divine, il s'écrie : « Mais pour arriver à cette conception « achevée de l'unité divine il fallait à la philosophie le « christianisme, les grands docteurs de l'Eglise, et au « XVIIe siècle Leibnitz et Bossuet. » (Ibid., p. 194).

Au nom de Bossuet il s'incline ; il le proclame le docteur infaillible, et il dit de lui : « Si on voulait donner à Bossuet « un nom d'école, comme au moyen-âge, il faudrait l'ap- « peler le docteur infaillible, sans courir le risque d'être « démenti. » Puis il ajoute : « Cet homme dont le génie « est en quelque sorte le bon sens éloquent, qui dans « ses vastes études avait su concilier Platon et Aristote, « Saint-Augustin et Saint-Thomas. » Il signale surtout à l'attention et à l'étude des philosophes ses élévations sur les mystères, son introduction à la philosophie et de la connaissance de Dieu et de soi-même, son traité du libre arbitre et autres (p. 194 et 420-421).

Enfin dans son ouvrage du vrai, du beau et du bien, il a consacré à la gloire du christianisme une des pages les plus éloquentes qui puisse être lue, que sa longueur nous oblige à supprimer ici, mais qui fournira à tout homme sérieux le sujet de la plus profonde méditation. *(Le vrai, le bien, le beau*, p. 428, 429, 430*)*. Et il termine par ce sublime conseil qui s'adresse à ses élèves comme à ses lecteurs : « Mesurez vos progrès en philosophie par ceux « de la tendre vénération que vous ressentirez pour la « religion de l'Evangile. »

Arrivé jusque-là, qu'a-t-il manqué à Cousin pour être un philosophe chrétien, pour n'être pas resté rationaliste? Quel est le pas qu'il avait à faire et qu'il n'a pas fait? Il faut le chercher et le dire. Il a cru à la souveraineté

absolue de la raison. Il n'a pas vu qu'il y a des choses qu'elle ne peut pas décomposer ni modifier, notamment la foi chrétienne, qui descend de plus haut et qui s'impose à l'intelligence, telle que l'Être divin l'a faite. Il n'a pas vu que vis-à-vis d'elle, la puissance de la raison se réduisait à vérifier sa naissance, à constater son exactitude et à reconnaître sa divinité. Il n'a pas vu qu'après ce premier travail de la raison, il fallait accepter les conséquences qui naissaient de cette vérification, et n'admettre en philosophie que des principes en accord avec cette lumière divine ; la prendre comme un phare devant illuminer la marche de la raison, en lui laissant une immense liberté ! La chose était d'autant plus facile, qu'il reconnaissait lui-même que le Christianisme avait dépassé Platon, que les philosophes formés à son école avaient mieux que lui compris l'âme, Dieu, le monde, la conscience, le devoir ; que Descartes notamment l'emportait sur le philosophe grec ; et enfin que Malebranche, Bossuet, Leibnitz, Fénelon, St-Augustin et St-Thomas n'avaient été ni attardés dans leur marche philosophique, ni moins heureux dans leurs conceptions, pour avoir fait de la foi l'usage que nous avons indiqué. Cousin se trompait encore s'il croyait que la foi chrétienne condamnât la raison. Mille fois, elle en a proclamé la puissance, l'efficacité, l'irréfragable certitude qu'elle peut donner, non-seulement pour les choses de la vie, mais pour ce qu'elle a appelé si merveilleusement de ce mot qui dit tout, les *préambules de la foi*, c'est-à-dire pour toutes les vérités qui peuvent y conduire, Dieu, l'âme, la liberté, la conscience, le devoir, l'idée du bien.

Enfin Cousin n'avait pas vu qu'aux yeux de la foi chré-

tienne la puissance de la raison est si grande et si nécessaire, que ceux qui veulent en détruire les lois, en décréter l'impuissance, l'anéantir dans l'intelligence humaine, comme le font les sophistes allemands, sont à ses yeux plus criminels encore que ceux qui attaquent et qui nient la foi, au témoignage de l'abbé Gratry, ce grand philosophe contemporain qui n'a pas hésité à écrire dans son *Traité de la connaissance de Dieu*, consacré par l'Académie française et loué par le chef de l'Église, ces mots qu'on ne saurait trop répéter au siècle dans lequel nous vivons : « Violer les « lois de la raison et fausser les esprits en les délivrant du « joug de ces lois est, à l'égard de la vraie religion, la plus « dangereuse des attaques. De même que dans l'ordre « moral, comme le dit très bien St-Thomas, les crimes « contre nature sont plus graves que le sacrilège ; de même « dans l'ordre intellectuel, le crime contre nature qui atta- « que la raison est plus grave que le sacrilège qui s'attaque « à la foi. Ruiner la raison, c'est défoncer le sol pour « empêcher l'édifice religieux d'y tenir. » (Gratry, *Traité de la connaissance de Dieu*, p. 32).

Malheureusement Cousin ne comprit pas ces vérités. Il resta sous sa tente, croyant à sa raison plus qu'à tout, et l'alliance qu'il avait si souvent conseillée de la foi et de la philosophie ne se fit pas chez lui, parce qu'il n'en accomplit pas la condition première, qui était d'en reconnaître la limite.

DEUXIÈME PARTIE.

—

L'HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE.

C'est un immense et intéressant tableau que celui que présente l'histoire de la philosophie. Le travail de l'intelligence humaine pour se rendre raison de ce qu'elle est, de ce qu'elle voit, de l'infini dont elle a la pensée, de l'âme, du monde, de la création, c'est ce qu'il y a de plus attrayant, de plus fait pour nous plaire et pour nous satisfaire. S'éclairer soi-même, dissiper les ténèbres qui nous enveloppent, arriver à lire en nous, reconnaître le vrai, le beau, comprendre et goûter le bien, voilà le but de la philosophie humaine. L'histoire de tous ses efforts est donc ce qu'il y a de plus saisissant, surtout quand on part des premiers âges du monde, qu'on en parcourt les périodes les plus éclairées par le génie humain et qu'on arrive ainsi, de degrés en degrés, à travers les erreurs et les vérités, à pouvoir mesurer cette puissance de la raison et à la placer en présence des résultats définitifs qu'elle a pu obtenir.

On comprend que Cousin se soit complu dans un travail de cette nature. Il avait une souplesse d'esprit et une puissance de pénétration à tout saisir, une parole qui savait tout peindre, un style correct qui reproduisait exactement sa pensée ; enfin une ardeur qui ne s'effrayait de rien, ni de l'aridité des recherches, ni de la monotonie des sujets,

ni de la grandeur des génies philosophiques qu'il avait à juger. Son histoire commence par la philosophie de l'Orient, c'est-à-dire de l'Égypte, de la Judée, de la Perse et de l'Inde, puis il arrive à celle de la Grèce. Il passe ensuite à celle du moyen-âge, oubliant, on ne peut trop se l'expliquer, la philosophie des Pères de l'Église et notamment celle de St-Augustin, sur laquelle il se tait. Il parle de la philosophie de la renaissance, et enfin il consacre à celle du XVIIe siècle les plus belles pages qu'il ait écrites sur cette matière, notamment quand il nous fait revivre Descartes, ce grand philosophe, l'honneur et la gloire de la philosophie française. Il termine enfin par la philosophie du XVIIIe siècle.

Ce n'est pas sur tous ces points que nous allons le suivre et même, sur ceux que nous avons choisis, ce n'est pas la reproduction entière de ce qu'il a dit que nous allons nous permettre de faire. Nous allons seulement juger sa manière, son exactitude, ses omissions, ses erreurs, lui opposer des autorités aussi graves que la sienne là où il sera en désaccord avec des esprits vraiment philosophiques ; en un mot, c'est une étude critique que nous nous permettrons, en nous réservant toute la liberté de notre intelligence, quand nous pourrons combattre la sienne avec succès.

Nous nous arrêterons de préférence et exclusivement : 1° sur la philosophie grecque ; 2° sur l'omission de la philosophie des Pères de l'Église et notamment sur celle de St-Augustin qu'on peut lui reprocher ; 3° sur la philosophie du moyen-âge ; 4° sur celle du XVIIe siècle.

Si l'on nous demandait pourquoi nous avons fait ce choix, nous dirions que ces époques nous ont paru inspirer

plus d'intérêt et présenter la plus saine des philosophies, qu'il importe surtout de faire bien connaître et goûter. Que nous apprendrait en effet la philosophie orientale ? Au milieu des rêves des philosophes de l'Inde, des mythes dont elle s'enveloppe, que pourrions-nous saisir d'utile ? J'en dis autant de l'époque de la renaissance où nulle célébrité ne s'aperçoit, où il faut suivre les noms obscurs des sophistes qui s'y rencontrent ; et pour le XVIIIe siècle, quand nous aurons parlé avec Cousin de la philosophie de Locke, qu'il a si admirablement convaincu d'erreur, qui commence dans le XVIIe siècle et se prolonge dans le XVIIIe, nous aurons vu tout ce siècle dans sa partie philosophique. On reconnaîtra en effet sans peine avec nous que Voltaire et Rousseau n'appartiennent pas précisément à la philosophie ; leur esprit, leurs compositions, les élans de leur imagination, les emportent bien loin de la philosophie dans le monde de l'histoire, du poème, de la critique, des théories politiques, de la tragédie, du roman, en un mot de toutes les formes que le génie littéraire comporte et saisit. Il y a chez eux l'empreinte de tel ou tel esprit philosophique ; mais ils l'ont reçue de telle ou telle école. Quant à eux, ils peuvent en être les disciples ; mais ils ne s'en sont jamais constitués les maîtres. J'en dis autant d'un autre grand écrivain, de Montesquieu. Il a résumé admirablement les lois qui ont régi le monde ; mais ce sont les lois civiles et politiques, et il a laissé à d'autres le soin d'exposer les lois de l'être humain et de l'être divin. En cet état, on se demande pourquoi Cousin les a considérés comme des philosophes et pourquoi ils figurent en cette qualité dans le tableau qu'il en a tracé au XVIIIe siècle ? Peu importe ce

détail. Nous devions pourtant le signaler pour expliquer la nature de notre travail, l'esprit dans lequel nous l'avons conçu, et les omissions que volontairement nous y introduisons.

I

LA PHILOSOPHIE GRECQUE.

Dans la philosophie de la Grèce, celle de Platon a le plus d'élévation, de grandeur et de moralité. Elle a valu à son auteur une qualification des plus significatives. Bossuet l'a appelé divin ; dans le transport de son admiration il n'a su trouver que ce mot pour rendre toute sa pensée. La philosophie de Platon consiste essentiellement dans la théorie des idées. L'homme, en effet, reconnaît et découvre dans son être, au-dessus de ce qu'il voit extérieurement et de ce qu'il pense dans son esprit, les idées, c'est-à-dire certaines notions distinctes de son intelligence et des objets qui le frappent. Il conçoit, par exemple, l'idée du bien, celle de l'infini, l'idée du vrai, celle du beau. Voilà donc tout un monde idéal. D'où vient-il? où réside-t-il ? Il fait essentiellement partie d'un être qui le produit, qui le renferme, et qui est au-dessus et de la nature et de l'homme, parce que ce n'est pas la première qui le produit, ni le second qui ne fait qu'en subir l'influence. L'auteur de ces idées, c'est l'Être divin, en qui elles résident et d'où elles découlent.

Une autre manière de retrouver l'Être divin, dans Platon, c'est l'abstraction, ou la dialectique, qui consiste en voyant le fini et en s'en détachant, de reconnaître l'infini et de le retrouver en montant de ce qui est transitoire et accidentel, à ce qui est permanent et durable. Car si l'être fini existe, à plus forte raison l'infini, qui a essentiellement pour lui la vie permanente, doit-il exister.

Enfin comme cet être renferme en lui la source et la cause du bien, il est essentiellement bon, et c'est sa bonté et son amour qui l'ont porté à produire le monde.

Le dernier principe de cette philosophie, c'est que l'homme doit se rapprocher le plus possible de cet Être divin et de lui ressembler par la pensée et par ses actes, c'est-à-dire par la vertu. Et ici Platon reproduit les idées de Socrate.

Voilà, en substance, ce que Cousin dit de cette philosophie, en y ajoutant quelques traits sur la science générale de Platon, et, pour éviter des longueurs, il supprime tout le complément qu'on aurait voulu lire et voir analysé par lui. On s'étonne, en effet, de ce qu'il a omis de résumer ce que Platon a dit et prouvé pour l'immortalité de l'âme, dont il a inspiré la croyance à tout ce que l'antiquité a eu de grand ; comme encore de ce qu'il n'a rien dit des pensées de Platon sur la création. Le grand philosophe grec la fait venir de Dieu ; mais il suppose la matière éternelle. C'est sa bonté qui l'a produite. Et Platon n'arrive pas à comprendre comment la puissance infinie a pu créer de rien ce qui existe. C'est plus tard que cette vérité sera philosophiquement démontrée par la philosophie de St-Augustin. La Grèce et tous ses philosophes passeront, Aristote succè-

dera à Platon, mais pas plus que celui-ci le premier ne résoudra la difficulté.

En résumé, l'exposé de Cousin sur Platon qui est exact, est trop court, trop incomplet et ne satisfait pas pleinement. Un esprit philosophique, de premier ordre, contemporain de Cousin, a au contraire merveilleusement réussi à peindre la philosophie de Platon, c'est l'auteur du *Traité de la connaissance de Dieu*, M. Gratry, dont l'œuvre a été couronnée par l'Académie Française en 1853. Il y a mis plus d'élan, plus d'énergie et après l'avoir lu on sent beaucoup mieux la hauteur où Platon est arrivé, et l'abîme immense qui sépare cette philosophie des systèmes actuels et contemporains. Avec un égal amour des théories philosophiques, il y a entre ces deux auteurs une différence immense ; le spiritualisme de l'un est augmenté d'un principe qui a manqué à l'autre. La foi chrétienne de Gratry se complait dans tout ce qui lui ressemble. Elle le fait mieux goûter. Elle l'exalte avec des accents qui respirent la vie. Le spiritualisme rationaliste de Cousin sent beaucoup moins vivement, parce qu'il ne se promet pas un but aussi grand et aussi élevé.

Cousin est plus complet, quand il expose la philosophie d'Aristote. Il y est un peu contraint, parce qu'il faut ici signaler les différences des deux doctrines et en même temps aussi les points de similitude qui s'y rencontrent. Aristote n'a pas suivi la voie tracée par Platon. Il en a créé une autre. Il ne part pas de l'idée, pour remonter à la source d'où elle dérive. Il la suit au contraire dans la réalité sur laquelle elle porte. Au lieu de s'abstraire et de se séparer d'elle, il s'y renferme. De là, l'étude des choses

réelles, de toute la nature physique, de toutes les sciences. Il ne nie pas les idées, mais il les renferme dans les choses contingentes dont il en fait les principes. Faut-il en conclure qu'il fasse dériver toutes nos connaissances de la sensation ? Nullement. Il admet trois ordres de connaissances : 1° les vérités qu'on obtient par la démonstration, les vérités déduites ; 2° les vérités partielles qui viennent de la sensation ; 3° enfin les vérités générales qui sont les bases de toute démonstration et qui viennent de la raison même. Ces principes ne se prouvent pas... Ils entraînent notre assentiment, notre foi même ; ils reposent sur eux-mêmes.

Aristote va même plus loin, il distingue deux ordres d'intelligence : l'une destinée à accueillir le résultat des impressions matérielles ; l'autre agissant dans un ordre supérieur, vivant des vérités premières, n'ayant pas besoin des croyances et subsistant de l'universel et des principes.

On dirait qu'Aristote s'est senti à l'étroit dans la philosophie de Platon, et qu'il a étendu ce que celui-ci, à son sens, avait trop resserré.

La différence entre les deux doctrines devient plus grande à mesure qu'Aristote étend sa vue. Dieu est bien, selon lui, l'être immatériel et divin ; mais il n'a que la connaissance. Il n'est pas la Providence. Il est bien l'auteur de la matière, mais il ne la connaît pas, parce que cesser de se contempler soi-même, ce serait, pour l'être divin, déchoir, dégénérer, et altérer sa nature.

Cousin corrige, contredit, réfute ces théories. Il marche d'un pied ferme sur toutes ces erreurs. Il donne à Platon la supériorité qui lui est due sur tous ces points. Il insiste

[illegible] contre les réfutations inexactes qu'Aristote avait [illegible] de la théorie des idées de Platon. Il montre très-bien la croyance d'Aristote à l'immortalité de l'âme.

I termine par deux reproches. Aristote, dit-il d'abord, se contredit quand il accorde tout à la sensation, et quand il reconnaît cependant que l'intelligence et la raison de l'homme trouvent en elles-mêmes des idées de toute sorte et peuvent vivre sans le secours de la sensation. En second lieu, il a moins d'exactitude dans sa doctrine sur la morale, parce qu'il ne voit dans la vertu que l'équilibre des passions et la juste mesure qu'il faut garder avec elles.

Ce résumé de la philosophie d'Aristote a de la valeur. Il est précis, exact, complet. Cousin le présente comme la seconde partie de ce modèle philosophique dont Platon a fourni le premier.

Arrivé à ce point, le lecteur regrette une lacune que Cousin aurait pu, mieux que nul autre, combler. Un coup d'œil général sur l'influence de ces deux grands philosophes, sur les siècles qui ont suivi cette époque glorieuse, aurait admirablement terminé le tableau. Une indication des causes qui firent entre eux le partage de ces deux systèmes et qui déterminèrent le choix fait entre eux, aurait encore agrandi la scène. On voudrait savoir pourquoi dans le moyen-âge la théorie d'Aristote avait plus séduit et entraîné d'esprits que celle de Platon. Cousin s'est refusé l'honneur de nous dire et de nous apprendre toutes ces choses. En jetant ainsi les yeux sur l'avenir et en y portant les regards ; en montrant les genres d'esprits qui furent fidèles à ces deux doctrines, il eut montré d'un seul coup ce que peut sur l'humanité la raison, quand elle est sagement conduite.

habilement et moralement dirigée. Ce qui autorise nos regrets sur ce point, c'est que, lorsque nous serons parvenus au moyen-âge, à l'époque où Aristote a régné en souverain, Cousin ne nous expliquera pas davantage le problème dont nous venons de poser les termes, et que lui plus que personne était capable de résoudre. Bossuet, dans l'*Histoire universelle*, nous montre l'enchaînement des événements et des empires, leur marche vers un but qu'il nous signale. Nous aurions voulu que d'une main aussi ferme Cousin rattachât à chacun des grands systèmes de philosophie de la Grèce ceux que les siècles suivants virent naître et se développer, comme des conséquences ou des imitations de ces premiers modèles.

II

LA PHILOSOPHIE DES PÈRES DE L'ÉGLISE ET NOTAMMENT DE St-AUGUSTIN.

On est surpris de ne rien trouver sur ce point dans l'histoire de la philosophie de Cousin. Il y avait cependant mille raisons pour qu'il en fît le sujet de ses études et de ses leçons. Les noms des Pères de l'Église étaient assez grands pour attirer son attention. Un autre illustre écrivain contemporain de Cousin, Villemain, a fait sur eux des travaux littéraires très remarquables et qui ont ajouté à sa gloire comme critique. Le côté philosophique était aussi riche que le côté littéraire. C'était une lumière nouvelle

qui s'était levée sur le monde ; pourquoi ne pas la faire connaître telle qu'elle fût? Ce n'aurait été d'ailleurs qu'un acte de justice. Les Pères de l'Église, plusieurs au moins d'entre eux, avaient rendu un hommage si complet à la philosophie de Platon, qu'ils sont allés jusqu'à comparer la philosophie grecque à l'ancienne loi, à la regarder comme une sorte de préparation évangélique et à voir dans les vrais philosophes comme des prophètes de la raison. C'est M. Gratry, t. I., p. 260 et 261 du *Traité de la connaissance de Dieu*, qui le dit et qui cite à l'appui de son assertion Clément d'Alexandrie, et St-Justin.

Pour ne citer parmi les Pères de l'Église qu'un seul nom, celui de St-Augustin, n'était-il pas de nature à faire naître de grands travaux et à inspirer une vive sympathie philosophique? L'Académie des sciences morales et politiques partageait notre sentiment lorsque, le 30 novembre 1861, elle mettait au concours : *La philosophie de St-Augustin; ses sources, son caractère, ses mérites et ses défauts, son influence et particulièrement au XVIIe siècle.* Elle avait entrevu là un immense travail digne des préoccupations de la science philosophique ; elle y appelait les plus habiles et son appel fut entendu. En 1864 elle couronnait l'ouvrage de M. Nourrisson sur la *Philosophie de St-Augustin*, en deux volumes, où le programme, tracé par l'Institut de France, a été fidèlement suivi et où le grand philosophe chrétien a été étudié comme il méritait de l'être.

M. Cousin lui-même, plus tard et dans son ouvrage *Du vrai, du beau et du bien*, a eu la conscience et la conviction de son oubli, et il consacre à St-Augustin quelques

lignes qui augmentent nos regrets. Il dit de St-Augustin : « Le fondateur de la métaphysique chrétienne St-Augustin, « est un disciple déclaré de Platon : partout il parle comme « lui du rapport de la raison humaine à la raison divine « et de la vérité à Dieu. Dans la *Cité de Dieu*, liv. X, « chap. II, et dans le chap. IX du liv. VII des *Confessions*, « il va jusqu'à rapprocher à cet égard la doctrine platoni- « cienne de celle de St-Jean. Il adopte sans réserve la « théorie des idées, *livre de* 83 *questions*, question 46. » Mais resserré dans les proportions de ce travail sur *Le vrai, le beau et le bien,* Cousin ne pouvait plus refaire ce qui eut été à sa place naturelle dans le livre de l'histoire de la philosophie.

Quitterons-nous maintenant ce sujet intéressant sans signaler quelques traits de l'esprit philosophique de St-Augustin? D'abord a-t-il fait ce que Cousin ne cesse jamais de demander? A-t-il conçu la philosophie comme une science de la raison, distincte de la révélation, qui ne se confond pas avec elle, qui a sa marche tracée? Oui, et cette vérité est affirmée par lui avec une telle précision qu'il n'est plus possible de dire que la foi chrétienne confond et mêle ces deux choses.

Voici ce que dit sur ce point St-Augustin : « Quant à ce « qui concerne la philosophie spéculative et aussi la phi- « losophie morale, il ne manque pas d'esprits très péné- « trants et très habiles qui nous montrent qu'Aristote et « Platon sont d'accord, quoique les inhabiles et les inat- « tentifs les croient très éloignés : de sorte qu'à mon avis « le travail et les luttes de la pensée, avec le secours des « siècles, ont enfin produit *une philosophie véritable*

« *(una verissimæ philosophiæ disciplina).* » *Contra academicos*, 1, 487.

Et plus bas il ajoute encore : « Et pour vous dire toute « ma pensée, sachez que quelle que soit cette sagesse hu- « maine, je ne crois pas encore la posséder toute entière. « J'ai maintenant 33 ans, mais ce n'est pas une raison « pour désespérer d'y atteindre. Je méprise tout le reste, « tout ce que les hommes croient des biens et je consacre « ma vie à la chercher..... J'ai d'un côté l'autorité du « Christ, dont rien ne peut m'écarter.... *Mais pour ce que « peut atteindre l'effort de ma raison, je suis décidé à « posséder le vrai, non pas seulement par la foi, mais « encore par l'intelligence ;* et sous ce rapport je crois « trouver dans Platon des doctrines qui s'accordent avec « nos dogmes. (Ibid., 1, 487). »

Ces textes sont cités par Gratry, *Traité de la connaissance de Dieu,* et dans les pages remarquables qu'il a consacrées à la théodicée de St-Augustin.

Au surplus, ce fait si remarquable chez St-Augustin de sa croyance à la puissance de la raison et à la science philosophique se complète par un autre plus général, attesté par l'histoire, c'est que les docteurs chrétiens du XIIe au XVIIe siècle exclusivement se sont formés comme philosophes à l'école d'Aristote, et que les Pères des premiers siècles se sont formés à l'école de Platon (Thomassin, *Tract. de Deo, prefat, n^o^ X*). Preuve nouvelle que l'école du Christ ne rejetait pas celle des grands philosophes, et que la première demandait aussi ses révélations humaines à la seconde.

Encore une question : la philosophie de St-Augustin n'a-t-elle rien corrigé à celle de Platon et d'Aristote, que le saint évêque se plaisait à proclamer d'accord entre eux, et qui par leur accord avaient formé cette vraie philosophie à laquelle il se rattachait? L'un et l'autre s'étaient trompés sur la création. Platon faisait la nature éternelle comme Dieu, sortie de Dieu comme une effusion de son amour; Aristote la faisait aussi éternelle, mais ignorée de Dieu. St-Augustin détruit ces erreurs par l'argument de la puissance infinie qui peut tout parce qu'elle est sans limites. Elle complète ainsi Platon, corrige ce maître avec l'arme même dont il a revêtu Dieu, quand il lui a donné son être divin investi de la puissance infinie.

Les vrais amateurs de la science philosophique pourront donc réparer l'omission de Cousin sur St-Augustin, en recourant au livre de M. Nourrisson et à la théodicée de Gratry.

III

LE MOYEN-AGE.

En attirant nos regards sur le moyen-âge philosophique, Cousin a soin de déterminer la série des siècles qu'il embrasse. Il le fait commencer à Charlemagne ; lui fait embrasser les siècles qui s'écoulent du VIIIe siècle au XVe siècle ; le divise en trois époques distinctes : la première, où la philosophie est selon lui sous la garde et la protection de ce qu'il appelle la théologie ; la seconde, où ces deux

puissances marchent d'accord ; la troisième, où la philosophie commence son émancipation. A tout cela l'histoire a donné un nom, c'est celui de la philosophie scolastique, parce qu'elle est née des travaux faits par les écoles primitivement fondées par Charlemagne.

Voilà l'enveloppe sèche et aride, le cadre du grand tableau de la philosophie du moyen-âge. Nous assistons ici presque à la renaissance de la science philosophique. La nuit qui s'est faite dans le monde, à la suite de l'envahissement des Barbares, et les sombres ténèbres qui semblent envelopper l'intelligence humaine, par qui seront-elles dissipées ? Qui recommencera à lui donner la vie ? C'est la foi chrétienne. C'est elle qui va reprendre tous les systèmes anciens, les animer, les proposer successivement à l'étude du genre humain, et lui imprimer ce mouvement vers la recherche de la vérité par la raison humaine. La justice aurait exigé que Cousin lui rendit cet hommage ; qu'il reconnût que c'est à elle que cette rénovation est due. Loin de là, il n'est dominé que par une pensée ; il s'étonne et semble regretter que la philosophie de cette époque ait marché d'abord sous sa direction ; que, plus tard, elle ait vécu dans un accord réel avec elle, et il ne se réjouit que lorsque la rupture semble commencée entre ces deux puissances. On nous permettra même de trouver inexact, incomplet et insuffisant le nom qu'il donne constamment à la foi chrétienne, quand il l'appelle *la théologie*. C'est la foi chrétienne qui a dominé dans le moyen-âge sur la science philosophique et non pas la théologie ; mais elle n'a dominé que dans le sens que nous avons déjà précisé, comme un phare qui éclaire la marche de ceux qui

cherchent la vérité philosophique, et nullement comme une entrave à leurs efforts et une barrière arbitraire posée par la science théologique. Nous verrons bientôt, dans la deuxième époque du moyen-âge, Cousin oublier sa pensée dominante, saluer les deux grands ordres monastiques de St-Dominique et de St-François, comme des ouvriers admirables dans la philosophie, donnant au XIIIe siècle la plus grande partie de l'honneur qu'il lui rend. C'est une contradiction de sa part ; mais, disons-le, c'est une justification du reproche que nous lui adressons et de la vérité de notre observation.

Dans la première époque, Cousin nous intéresse par ce qu'il dit de St-Anselme. « Le vrai métaphysicien de ce « temps, dit-il, est St-Anselme. » Ce qui le frappe surtout c'est l'ordre d'idées suivi par ce vrai métaphysicien, qui indique, en effet, que la doctrine de St-Augustin sur la puissance de la raison était suivie et adoptée. St-Anselme consacre d'abord un livre tout entier à la découverte de la vérité par la raison. Il suppose un homme ignorant qui la cherche avec les seules forces qu'elle peut lui fournir, et il lui en donne le moyen. Ce livre est le *Monologium*, ou soit le modèle de la manière dont on peut arriver raisonnablement à la foi. St-Anselme complète son œuvre et dans un autre livre, le *Proslogium*, il se rend compte par la raison de la vérité qu'il a trouvée. Et c'est ainsi que, renouvelant par cette double épreuve les données philosophiques de St-Augustin, le métaphysicien de la première époque du moyen-âge prouve que rien n'a été perdu, que rien n'a été changé dans la foi à la puissance de la raison.

Un dernier titre au respect de la postérité est donné par Cousin à St-Anselme. Il reconnaît qu'il a le premier mis en avant le grand argument que reprendra Descartes, plusieurs siècles après lui, pour prouver l'existence de Dieu. De la seule idée d'un *maximum* absolu de grandeur, de beauté et de bonté, il tire la démonstration de l'existence de son objet.

Voilà donc un terrain qui promet à la philosophie de se développer. Le germe va croître et grandir ; c'est un réveil auquel il faut applaudir.

A côté de la figure de St-Anselme, Cousin place celle d'Abélard, dont il trace le caractère, résume les travaux et définit le genre d'esprit philosophique. Il intervint dans la question du nominalisme et du réalisme, et conquit un nom et une place remarquable par le système intermédiaire du *conceptualisme,* qui lui valut un grand succès. Il fonda, de plus, une école de libre interprétation, et Cousin le regarde comme le Père du rationalisme moderne. C'est ailleurs et dans des ouvrages spéciaux que Cousin a détaillé ce qu'il pense d'Abélard. Ce qu'il en dit dans son *Histoire de philosophie* se réduit à ce que nous en avons résumé.

Ici donc, comme plus tard, dans cette première époque du moyen-âge, deux voies s'ouvrent à l'intelligence humaine : celle qui ne veut d'autre direction qu'elle-même et qui croit à sa puissance infaillible, sans redouter l'erreur ; l'autre qui veut user aussi de la raison, qui en connaît l'étendue, mais qui en reconnaît aussi les limites et qui surtout ne veut pas errer et qui tient ses yeux fixés sur ce qui peut en prévenir la chûte. C'est par leurs effets qu'il faut juger ces deux méthodes. Mais pourquoi s'étonner

que dès cette époque la lutte philosophique recommence ? Elle est un effet de la liberté de l'homme. Toujours elle se renouvellera.

Nous arrivons au XIIIe siècle, et au premier quart de ce siècle commence la deuxième époque de la philosophie du moyen-âge, celle où, suivant l'indication de Cousin, la foi et la philosophie marchent d'accord.

C'est une justice à rendre à notre historien. Il est admirateur de cette époque. Il fait le XIIIe siècle presque aussi grand que le XVIIe (p. 236). La création des deux ordres religieux de St-Dominique et de St-François contribue, d'après son aveu, au développement de la philosophie (p. 237). L'effet se produit ; la méthode d'Aristote est acceptée et sa philosophie épurée l'est aussi (p. 240). Enfin les esprits éminents des deux ordres, St-Albert et St-Thomas-d'Aquin d'une part et St-Bonaventure de l'autre, tiennent le sceptre et dominent ce siècle. Mais ici se présente une question qui n'est pas sans intérêt.

Cousin a-t-il suffisamment apprécié St-Thomas-d'Aquin ? Le place-t-il au rang qui lui est dû dans la philosophie ? On peut avec raison en douter, et pour résoudre la question, il n'y a qu'à comparer la place qu'il lui donne à celle que Gratry lui a faite. Cousin s'est surtout préoccupé de signaler le mérite exceptionnel de St-Thomas dans l'application et le détail de sa philosophie. Il le déclare professeur *incomparable* (p. 242) ; *maître accompli*, *d'une clarté parfaite* (ibid.), d'un style, d'une fermeté, d'une vigueur, d'une précision qui ne fléchissent jamais (ibid.) ; remarquable par *la justesse*, *la mesure*, *l'équilibre* dans toutes

ses pensées (p. 243) ; — toujours fidèle à l'esprit philosophique, convaincu que la lumière naturelle de la raison peut, par ses seules forces, s'élever jusqu'à la connaissance de Dieu et de ses attributs et particulièrement moraliste. Mais à tout cela il ajoute : « Il n'a mis dans le monde ni « une méthode, ni un principe, ni même une direction qui « lui appartienne ; il ne faut pas non plus rêver dans S^t^- « Thomas un membre de la famille des grands philoso- « phes, un rival de Platon, d'Aristote ou de Plotin. »

Gratry au contraire, dans le *Traité de la connaissance de Dieu*, t. 1, p. 276, s'exprime sur St-Thomas d'une manière toute opposée. Voici ses paroles : « On peut dire « que St-Thomas-d'Aquin est à St-Augustin ce qu'Aristote « est à Platon. On peut dire encore que St-Thomas ren- « ferme St-Augustin, Aristote et Platon. Il renferme « comme philosophe toute la substance de ses trois grands « prédécesseurs. »

Puis répondant presque à l'une des objections de Cousin, il explique pourquoi St-Thomas n'est pas précisément créateur en systèmes philosophiques. « Ce que Platon, « Aristote et St-Augustin avaient trouvé en philosophie, « il n'avait plus à le chercher. Il a dû surtout déduire et « opérer par syllogismes, puisque les majeures lui étaient « données..... Ce n'est pas le syllogisme appliqué aux « données des sens, ni aux notions abstraites, mais le « syllogisme appliqué aux idées, ce que distingue Pla- « ton. » (p. 277).

Après ces premières paroles, Gratry entreprend l'exposition du théodicée de St-Thomas-d'Aquin ; il l'expose dans un ensemble lumineux et précis, et il termine par

ces paroles remarquables : « St-Thomas, dit-il, est aussi « supérieur à Platon en science précise du monde intel- « ligible que peuvent l'être, en astronomie, Képler et « Newton, relativement à Pythagore..... C'est toute la « distance qu'il y a entre la conjecture et l'instinct du « génie, d'un côté, et de l'autre, la science déployée et « fixée. Je mets Platon bien haut, mais je vois St-Thomas « d'Aquin aussi supérieur à Platon, et plus encore, que « notre science du monde physique est supérieure à celle « des Grecs. C'est que Platon travaillait presque seul, sous « les ténèbres de l'ancien monde ; St-Thomas travaillait « sous le soleil du christianisme, soutenu du travail, de « l'expérience et de la sagesse des innombrables témoins « de la lumière ; de même que notre science moderne, « fruit d'un travail commun, s'éclaire de tout ce que lui « montrent des milliers de regards, grandit de ce que cent « mille mains lui apportent. »

Gratry a évidemment plus profondément étudié l'esprit philosophique de St-Thomas. Il le connaît mieux. Il le suit dans cet immense travail de perfectionnement philosophique qui lui fait dépasser Platon, non pas en conjecture, ni en génie, remarquons-le bien, mais en science plus déployée et mieux fixée. M. Cousin lui-même est-il un créateur en philosophie ? A-t-il ajouté à ce que les grands philosophes lui ont transmis ? Faudrait-il pour cela le réduire au rôle d'incomparable professeur, et nier en lui cette puissance d'intelligence qui comprend le vrai, qui combat le faux, qui fait à la vérité sa place, en dissipant tout ce qui l'obscurcit et qui la fait briller plus vive et plus saisissante, en la dégageant de tout ce qui n'est pas elle ? C'est ce qu'a

fait l'esprit puissant de St-Thomas-d'Aquin. Il a vu dans le monde intelligible plus clairement que Platon ; il a perfectionné celui-ci. C'est une part glorieuse que ne lui fait pas Cousin et à laquelle il a droit.

Au XIVe siècle, prend naissance la troisième époque de la scholastique. C'est là que commence à se manifester la séparation de la philosophie et de la foi. La question du réalisme et du nominalisme renaît ; elle divise les esprits. Elle fait naître le doute, puis le scepticisme, puis enfin celui-ci produit le mysticisme. Absence de grands noms dans cette période ; rien qui attire plus particulièrement l'attention. L'esprit humain s'agite, mais il ne produit rien de grand. Passons donc en laissant à l'historien le mérite de tracer toujours bien ses tableaux.

IV.

LE XVIIe SIÈCLE.

Ce siècle ouvre à l'historien de la philosophie un vaste horizon. C'est là que Cousin va formuler d'une manière plus précise et plus complète sa doctrine du spiritualisme. Il le fera deux fois avec insistance, avec succès, avec gloire. D'abord quand il examinera l'œuvre importante de Locke sur l'*Entendement humain* et que pied à pied il combattra son système sensualiste et ses idées. Une seconde fois quand il exposera la grande doctrine de Descartes, qu'il se complaira à soutenir chacune de ses pensées, à les justifier et à

répondre à tous les reproches injustes adressés au cartésianisme. C'est presque un hymne chanté en l'honneur de son illustre fondateur, qui sort des paroles, des accents de Cousin, de la conviction surabondante qui le domine et qui se termine par les mots que nous avons déjà rappelés de la supériorité de Descartes sur Platon.

Après l'exposé des doctrines de ces deux grands adversaires, Cousin n'oublie pas ceux qui les ont suivis et même précédés. Il leur donne une place convenable. Il les juge. Nous verrons ce que ces tableaux du second ordre peuvent valoir après ceux du premier.

Mais avant tout, Cousin signale le caractère général de la philosophie de ce siècle qui, à la différence de celle des siècles précédents, a réalisé le vœu le plus cher à son esprit, la séparation complète de ce qu'il appelle la théologie, et de ce que nous appelons la foi chrétienne, de la philosophie. Selon lui, à cette époque, chacune de ces sciences, si on peut appeler la première de ce nom, s'est tenue dans ses limites. La raison a marché seule, isolée, séparée, et la foi, à son tour, n'a plus rien demandé à la philosophie, vivant de sa vie propre. Le fait ne peut pas être contesté. Les auteurs les plus ordinairement opposés en conviennent, et sur ce point Cousin et Gratry sont d'accord. (V. Gratry, *De la connaissance de Dieu*, t. I, p. 330 et p. 364 et suiv.) Mais ce en quoi ils diffèrent, c'est que Cousin s'applaudit de cette marche de la philosophie et que Gratry la regrette.

Il y a dans les arguments de Gratry une telle portée, une telle étendue de vue, que celui qui étudie l'histoire de la philosophie doit fixer son attention sur eux. C'est à la raison seule qu'il s'adresse : « Vouloir abstraire la philo-

« sophie de toute théologie est, dit-il, une tentative aussi « fausse que de vouloir la séparer des sciences mathémati- « ques et naturelles et de prétendre à la métaphysique sans « s'inquiéter du monde visible et des mystères de la géo- « métrie. Vouloir isoler la raison de la lumière surnatu- « relle, est un travers semblable à celui des idéalistes qui « la veulent isoler de la lumière physique des sens. » (Gratry, *ibid.*, t. I, p. 19).

Voilà un premier argument auquel Cousin n'a jamais répondu ; auquel même on peut dire qu'il a rendu justice en déclarant, comme nous l'avons vu, que ce qui a fait la supériorité de Descartes sur Platon, c'est le Christianisme.

En voici un second, qui s'adresse à ceux qui penseraient que la foi n'a rien à retirer de la philosophie. Gratry rappelle cet axiome de St-Thomas-d'Aquin qui aurait déclaré : « Que la théologie peut recevoir de la philosophie une plus « grande manifestation de ses dogmes ; et, par-là, ajoute- « t-il, on se priverait donc d'un moyen de manifestation, « c'est-à-dire d'un moyen d'introduire dans l'esprit des « hommes la lumière divine révélée. »

Enfin, et ceci est le troisième argument de Gratry, il se demande quels ont été les effets produits par cette méthode, si la vérité a été plus solidement assise, si elle a été plus respectée et si les erreurs philosophiques ont été moindres. Il répond par le tableau des erreurs du XVIIIe siècle, le successeur immédiat du XVIIe siècle, par les erreurs du nôtre où nous voyons la philosophie allemande attaquer même la raison, et la détruire par la doctrine des contradictoires qui seraient également vrais. Voilà, conclut-il, où arrive la raison isolée.

L'observateur sincère, l'ami de la vérité philosophique n'hésitera pas à conclure de ce débat qu'enlever toute limite à la raison, que la séparer du surnaturel, c'est lui enlever le seul guide qui puisse prévenir l'erreur et l'empêcher de naître.

Sans descendre au XVIIIe et XIXe siècle, l'argument de Gratry serait aussi fort en restant dans le XVIIe siècle. Là encore est-ce que la méthode suivie a prévenu et empêché le sensualisme de Locke ? Est-ce que Cousin n'a pas été obligé de le combattre ? de relever ses erreurs ? Est-ce que l'erreur philosophique est sans danger, sans conséquences fatales ? Est-ce uniquement comme exercice de l'intelligence que la philosophie doit être considérée ? Et pourvu qu'elle invente, qu'elle imagine, qu'elle crée, son but est-il atteint ? Les réponses à ces questions suffisent pour signaler de quel côté se trouve la doctrine à adopter. Et si jamais on pouvait aller jusqu'à soutenir que c'est ce qu'a voulu dire Cousin, que c'est ce qui est renfermé dans le principe qu'il a posé, on aurait fait à ce génie philosophique, si pénétrant, l'injure la plus grave, celle de lui imputer une erreur morale qu'à notre sens il n'a jamais commise.

Cette question vidée, nous arrivons à Locke et à sa doctrine sensualiste si vivement et si victorieusement réfutée par Cousin. La méthode qu'il a suivie est d'une grande simplicité. Il aborde successivement chacune des thèses principales du philosophe anglais. A chacune il fait sa réponse brève, concise, exacte. Il montre le vice de l'idée. du système. D'un point il passe à un autre sans rien omettre de principal. Chaque coup porté ébranle successivement l'édifice. Il commence par les idées innées niées par Locke ;

il se demande ce qu'il fait des idées d'espace, de temps, d'infini ; il le suit dans sa théorie du langage et des idées représentatives, sur celle des idées images. S'élevant plus haut, il interroge sa philosophie sur Dieu, sur l'âme, sur la liberté, sur le bien et le mal. C'est là que, résumant ses réponses et ses objections, il prononce ces mots accusateurs : « Si Locke, dit-il p. 363, chancelle sur Dieu, il « s'égare entièrement sur l'âme. » Les preuves marchent à l'appui. Elles sont décisives. Les arguments sont complets. Jamais Cousin n'a mieux parlé la langue philosophique, jamais il ne s'est mieux joué de toutes les difficultés de la pensée ; point d'abus de langage, point d'obscurité. L'esprit le moins philosophique le suit, le comprend, le goûte ; et la métaphysique devient accessible à tous. D'un seul trait il peint quelquefois l'ensemble du système, et on n'admire pas moins sa concision que l'exactitude de ses preuves. « L'esprit, selon Locke, dit-il p. 346, est une « table-rase naturellement vide et c'est la sensation qui le « remplit. » Et il ajoute : « La réflexion ne rend que ce « qu'elle a reçu de la sensation. » C'est un immense service rendu à la cause de la vérité que ce renversement de la philosophie sensualiste. C'est là une des gloires de Cousin, celle que rien ne pourra lui ravir. C'est une étude à faire avec lui. Là il a défendu la raison, l'âme, Dieu, la liberté de l'homme, les bases par conséquent de toute société et les principes de toute morale. La trace qu'il a laissée ici est profonde autant que lumineuse.

Après Locke, Cousin analyse le système philosophique de Descartes. On peut dire qu'il s'y complait. Il le loue, il l'admire comme le plus simple, le plus net, le plus décisif

des philosophes ; il proclame Descartes le fondateur de la philosophie moderne, le créateur de la psychologie ; enfin il le reproduit. Et dans un tableau assez resserré il le suit dans ses idées principales et il le défend contre les diverses objections qui ont été soulevées contre lui, par les auteurs contemporains et par ceux venus après. C'est surtout contre le reproche de spinozisme qu'on ne lui a pas épargné qu'il s'élève, et il faut reconnaître que ses réponses sont complètes et qu'elles entraînent avec elles la conviction du lecteur. Ici, dans l'examen de l'idéalisme de Descartes, Cousin continue ses affirmations de spiritualiste, déjà si énergiquement exprimées dans la réfutation de Locke. Mais on y sent de plus un élan, une chaleur et une force de conviction qui ici n'est plus indirecte, mais exprimée par une adhésion tellement intime, que le système de Descartes semble le sien et qu'on l'en croirait l'auteur.

Chose remarquable pourtant ! Tout en donnant une adhésion si entière, Cousin ne cesse pas d'exercer sa puissance de critique intelligent. Il relève, il complète, il corrige même, et son œil pénétrant descend dans le plus profond de la pensée de Descartes pour la redresser. Sur un point il admire entièrement, sur un autre il retire son admiration, et ce n'est enfin que sur l'ensemble du système, sur sa grandeur morale et sur sa simplicité, qu'il l'accorde entière et sans mesure.

Il faut en effet convenir que le système philosophique de Descartes se dégage de toute forme philosophique, difficile à suivre ou à comprendre. Il prend dans l'homme, dans sa pensée, dans le sentiment qu'il en a, la preuve de son existence physique et le principe de la certitude. De la

nature de la pensée, qui est immatérielle, il conclut avec raison la nature du sujet pensant, c'est-à-dire sa simplicité, son immatérialité ; et du sentiment du fini, qui donne à l'homme le caractère de sa pensée, il déduit avec tout autant de raison l'existence d'un être infini que suppose l'idée du fini, être infini dont la pensée ne dépend pas de l'homme, que l'homme ne peut pas détruire parce qu'il ne l'a pas formée lui-même. Nous voilà donc, par un chemin bien court, parvenus à trouver la certitude, l'âme, la nature de notre âme, et l'être divin, les trois bases de toute philosophie et les trois principes qui achèveront d'amener toutes les autres conséquences d'une philosophie raisonnable. Et c'est sans sortir de lui-même que l'homme trouve ces vérités ! Et c'est par la réflexion sur lui qu'il y arrive ! C'est à ce propos que Cousin dit avec beaucoup de raison (p. 401) : « Une doctrine aussi saine, aussi robuste, aussi « lumineuse devait faire et fit en effet de rapides conquêtes. « Devant elle reculèrent le scepticisme, le matérialisme et « l'athéisme qui s'étaient si fort répandus en France et en « Europe à la suite des guerres civiles et religieuses... »

Descartes a-t-il été aussi heureux dans sa démonstration de l'existence du monde, quand il dit que Dieu ne permettrait pas que l'homme fut trompé par l'image qu'il en voit? Non sans doute, et sur ce point le jugement de Cousin nous paraît exact. Il dit avec raison que Descartes a commis une faute grave, un anachronisme évident dans l'histoire de la connaissance humaine en ne plaçant pas sur la même ligne, à côté de la croyance à l'existence de l'âme et à l'existence de Dieu, la croyance à l'existence du monde. Selon

lui la perception du monde extérieur nous est donnée avec celle de notre propre personne.

Cousin montre toute sa sagacité philosophique, quand il défend Descartes. Contre le premier reproche qu'on lui a adressé de nier la liberté de l'homme, il répond par des textes précis de l'auteur qui disent le contraire. Ce qu'il faut remarquer ici, c'est que Descartes n'est pas arrêté dans sa croyance à cette doctrine par l'argument tiré de la prescience de Dieu. Il déclare nettement que là est un mystère que la raison humaine ne peut pas pénétrer, et qu'il suffit de sentir en soi-même sa liberté pour ne pas la nier, parce qu'on se trouve en présence d'une chose que nous savons être incompréhensible de sa nature. Cousin accepte cette solution. Il y adhère et par suite sa raison s'incline ici devant la nature de l'être infini, devant les notions raisonnables qui en dérivent, et qui ne veulent pas qu'on admette les contradictoires, c'est-à-dire Dieu voulant l'homme libre et enchaînant sa liberté par sa prescience. Il a fait ici ce qu'il a toujours dit de ne pas faire. Sa raison s'est tue devant le surnaturel, et il a accepté toutes les conséquences de la foi à Dieu et à sa nature.

Sa réponse à une autre objection tirée de ce que Descartes aurait dit que la conservation du monde serait une création continuée et renouvelée, a aussi un caractère très raisonnable et très sensé. Selon lui l'Être divin conserve, aggrandit et développe ce que primitivement il avait produit d'une façon rudimentaire. C'est le Dieu du christianisme.

Sur tous les autres points relatifs au reproche du spinozisme, on peut le suivre avec confiance. Il est exact et sa justification de Descartes est complète.

[illegible] que Descartes est un grand nom qui fait honneur à la France. Sa philosophie a quelque chose de [illegible] français ; il est net, précis, marchant librement, [illegible] d'entraves, d'obscurité, de nuages, moral et chrétien. C'est une gloire pour Cousin d'avoir mis en relief toutes ces qualités et d'avoir posé ces doctrines et ces systèmes dans le XIXe siècle pour le régénérer.

Hélas ! que nous sommes loin aujourd'hui du règne de cette philosophie. Ne parlons que de la France. Nous voyons dans les doctrines philosophiques du moment s'éteindre cette vive lumière du spiritualisme. Il n'y a pour s'en convaincre qu'à résumer celle de Taine, de Renan, de Vacherot, de Littré. Nous sommes retombés dans les plus bas fonds du panthéisme et de l'athéisme. Ce qui reste du spiritualisme dans quelques écrivains peu nombreux n'a ni la puissance de Cousin pour lutter, ni un nom aussi célèbre. De plus le spiritualisme s'éloignant toujours de la foi chrétienne, concède, abandonne toujours quelque partie de son système; la création, il la traduit en une existence éternelle de la matière ; il accepte ainsi au moins implicitement quelques-unes des erreurs du panthéisme ; et sa marche mal assurée semble toujours plus perdre son point d'appui. Oui, à si peu de distance de l'époque où Cousin faisait dominer ses principes spiritualistes, des voix dissonnantes se font entendre, couvrent la société et l'enveloppent, et on se demande d'où nous pourra venir le salut.

Après Descartes, le XVIIe siècle nous présente une autre grande renommée. Malebranche l'a rempli de l'éclat de ses systèmes philosophiques. Il est un de ses écrivains les plus

remarquables. Ses écrits ont concouru à fixer la langue française, à lui donner sa précision, son caractère simple et correct, sa lucidité. Il compte au premier rang dans cet ordre d'idées comme dans celui de la pensée. Il est observateur plein de finesse des passions : il les comprend et les juge en maître. A tous ces titres M. Cousin devait s'arrêter devant ce nom et lui consacrer une adhésion ou une contradiction, suivant que Malebranche se serait incliné devant Descartes, ou aurait réfuté sa doctrine. M. Cousin n'a pas manqué à ce devoir, et il faut reconnaître qu'en se séparant de Malebranche, quand celui-ci à son tour abandonne le système cartésien et sur les points dominants de son système personnel, M. Cousin sait encore rendre justice au puissant métaphysicien qui a cru devoir rejeter le système philosophique du fondateur de la psychologie. La place qu'il lui laisse dans le monde philosophique est encore fort grande. Il accuse bien son génie d'être excessif comme celui de Plotin ; de manquer de la sobriété de Platon, d'Aristote et de Descartes; d'être un dissident dans la famille cartésienne; de chanceler souvent en métaphysique entre Descartes et Spinoza. Mais il avoue que c'est le christianisme qui l'a sauvé, et que sa théodicée est celle de Descartes, de St-Augustin et de Platon, qu'elle demande grâce pour bien des chimères et qu'elle couvre et répare bien des paradoxes. Remarquons en passant de nouveau l'heureuse contradiction de notre historien, qui ne veut pas que la foi chrétienne domine, éclaire et dirige la philosophie et qui reconnaît ici pourtant encore qu'elle a empêché Malebranche d'aller jusqu'à la dernière extrémité de ses erreurs et qu'elle l'en a *sauvé*.

Mais allons jusques au but de cette étude. M. Cousin est-il fondé dans les reproches qu'il adresse à Malebranche ? Oui. Se trompe-t-il dans les excès qu'il lui impute ? Non, répondrons-nous sans hésiter. Et il suffit de reprendre un à un les principes de la philosophie de Malebranche pour en demeurer convaincu.

Malebranche rejette d'abord celui posé si nettement par Descartes, celui que nous appellerons l'argument de la conscience : *je pense, donc je suis*, argument et base de la certitude si près de nous, si intime et si facile à suivre. Jusque-là si Malebranche avait trouvé mieux, il n'aurait fait qu'ajouter une arme de plus pour le spiritualisme. Mais ce premier principe repoussé, il l'a remplacé par d'autres contestables, contestés et généralement repoussés.

Le premier qu'il pose c'est qu'aucune créature ne peut agir sur une autre créature. Par suite c'est Dieu seul qui agit partout et par conséquent en nous-même. L'homme n'est pas agent, il est agi, comme il le dit. Mais alors l'homme n'a pas d'existence propre et véritable. Dieu est la seule cause, et par suite la seule substance. — Ici Malebranche touche au spinozisme, avec des intentions chrétiennes, il est vrai, mais c'est là un de ses excès.

Un second principe tout aussi exagéré c'est que l'esprit de l'homme ne peut apercevoir que ce qui lui est intimément uni. Par suite le monde des corps ne nous étant pas uni, l'esprit ne l'aperçoit pas. Il ne croit à l'existence du monde que par l'autorité de Dieu, qui ne peut pas nous tromper. Le témoignage des sens, le consentement du genre humain, le cri du sens commun, ne sont donc rien à ses yeux.

Le troisième principe, c'est que ce que nous apercevons de la nature et des objets qu'elle renferme, ce n'est que l'idée que nous en concevons. Et par-là Malebranche dénature, mêle et confond le monde des idées de Platon, qui est tout différent.

Enfin suivant un quatrième principe, nous ne pouvons voir qu'en Dieu l'étendue elle-même, la quantité et la grandeur, étendue, quantité et grandeur intelligible. D'où suit encore un rapprochement du spinozisme.

Voilà ce que blâme, relève et combat M. Cousin dans Malebranche et qui justifie le jugement qu'il a porté sur lui.

Ajoutons qu'il le loue d'avoir ajouté à Descartes ce que celui-ci avait omis, négligé ou non entrevu, les vérités universelles et nécessaires, qui font que la vérité n'est pas l'effet de la volonté arbitraire de Dieu, mais son ouvrage immortel et impénétrable où reluit sa sagesse ; et en cela il l'associe à St-Augustin, à Platon, ainsi qu'à Bossuet et Leibnitz.

Enfin il le déclare l'auteur de la belle théorie universelle et immuable en vertu de laquelle Dieu n'a pas à changer à tout moment les lois qu'il a données pour toujours à la nature.

Ainsi résumée, la contradiction opposée par M. Cousin à Malebranche n'a rien d'exagéré, d'injuste, ni d'outré. Elle se trouve en harmonie avec ce que les plus grands esprits en ont pensé. L'histoire a recueilli et M. Cousin le constate (p. 446) que Bossuet avait écrit de sa propre main, sur le traité de la nature et de la grâce que Malebranche lui avait adressé, ces mots décisifs qui résument si bien ce

qu'on peut dire de lui : *pulchra, nova, falsa*. L'histoire raconte encore que Fénelon ne fut pas satisfait de ce système philosophique ; et de nos jours le P. Gratry, qui a consacré à l'étude de Malebranche des pages qui résument admirablement l'élan, la foi, la science philosophique de cet homme célèbre, termine par ces mots qui résument toute sa pensée : « Malebranche, dit-il, a confondu les deux degrés de l'in- « telligible divin. Il attribue à la raison, c'est-à-dire à la « vue naturelle de Dieu dans le miroir de l'âme, des carac- « tères qui n'appartiennent qu'à la vision surnaturelle de « Dieu dans son essence. »

Arrêtons-nous ici et terminons cette imparfaite étude de l'histoire de la philosophie. Il en ressort une leçon bien grave et une vérité qui ne saurait être contestée. C'est, d'une part, que l'esprit humain ne pouvait pas faire un plus digne usage de ses lumières, que de chercher par ses seules forces le vrai sur tous les points que la philosophie explore ; qu'il s'honore en étudiant Dieu, l'âme, sa liberté, son immatérialité ; en cherchant le principe de la certitude et en résolvant ainsi pied à pied tous les mystères qu'il rencontre depuis la création jusqu'aux plus petits détails de notre intelligence. C'est, d'autre part, que la raison dépourvue d'un guide, d'une lumière surnaturelle, ne fait jamais que parcourir un même cercle d'évolutions, de vérité et d'erreur ; qu'elle accepte les systèmes philosophiques les plus opposés ; puis qu'elle les rejette ; qu'elle dit le oui et le non sur les mêmes points ; qu'elle recommence cent fois les mêmes tentatives sans que jamais la vérité empêche ou prévienne l'erreur, ni que l'erreur reconnue en préserve

plus tard l'humanité ; que ce mouvement est tellement réel et si souvent répété que les esprits les plus sérieux et les plus graves en sont venus jusqu'à croire que fatalement cet entraînement s'impose à la pensée humaine, que le sensualisme engendre l'idéalisme, que celui-ci produit le scepticisme, et qu'enfin de cette dernière doctrine naît infailliblement le mysticisme ; que par suite la marche de l'esprit humain sera toujours la même, incertaine, variable et jamais assurée de posséder la vérité. Il ne reste donc pour arriver au port, pour créer une doctrine philosophique durable, certaine, invariable, qui réponde aux besoins de l'humanité, que de lui donner pour point de départ, comme guide et comme contrôle, la révélation divine faite à la terre pour la soutenir dans sa marche et la fixer dans ses incertitudes. Ce n'est pas toutefois la pensée de M. Cousin, et toute sa vie a été employée à demander qu'il en fut autrement. Il a écrit son livre pour nous peindre la puissance de l'esprit philosophique et pour l'admirer ; mais en même temps, obligé d'en présenter toutes les erreurs, il nous fournit lui-même le plus fort argument contre sa pensée dominante. C'est sur son témoignage non suspect qu'on peut dire que l'édifice qu'il cherche à construire, en ne l'appuyant que sur la raison, manque de solidité. Il n'a, pas plus que les autres, échappé à cette loi fatale dont nous parlions plus haut. A peine sa voix s'est-elle éteinte que ses doctrines spiritualistes n'ont plus été respectées ; son rationalisme a été méconnu, dépassé et presque remplacé par de dégradantes théories. S'il avait vu ce fait, aurait-il persévéré dans son opinion ? Pour son honneur nous aimons à penser qu'il l'aurait abandonnée et qu'il aurait

accepté celle qui lui est entièrement opposée : car redisons-le encore une fois, ce n'est pas refuser à la raison humaine la capacité et la puissance d'atteindre à la vérité que d'en reconnaître les limites et de la garantir contre l'erreur, en faisant briller à ses yeux, à la hauteur où elle se place naturellement, une lumière qui ne vient pas de la terre, qui est descendue des cieux et que Platon lui-même avait appelée de tous ses vœux.

A. TAVERNIER PÈRE, *Avocat.*

NOTE SUR COUSIN

M. de Falloux, dans l'édition de 1872, Paris, librairie académique Didier et Cie, de la correspondance du P. Lacordaire et de Mme Swetchine, a ajouté au vol., p. 565, un *appendice* très intéressant sur l'opinion de Lacordaire touchant Cousin. Il cite notamment une lettre de Lacordaire, du 9 janvier 1840. *Il trouvait Cousin attaqué avec injustice ou emportement.* Y a-t-il un Père de l'Église qui n'ait des opinions et même des erreurs ? Jetterons-nous

leurs écrits par la fenêtre pour que l'océan de la vérité soit plus pur ? Oh ! que l'homme qui combat pour Dieu est un être sacré, et que jusqu'au jour d'une condamnation manifeste, il faut porter sa pensée dans des entrailles amies (lettre du 9 janvier 1840).

Le rationalisme intellectuel et le rationalisme social, disait-il dans la même lettre, sont les deux grandes plaies du monde, et il jugeait que quiconque les combattait par un spiritualisme sincère était digne d'encouragement et de sympathie, avant même qu'il se fût rendu maître des erreurs partielles qui le séparaient encore de la rectitude absolue.

M. de Falloux cite divers faits ou soit des paroles de Cousin en faveur du christianisme, notamment celles-ci. Il disait : « Si je devais écrire que Jésus-Christ n'est pas « Dieu ou de monter sur l'échafaud, je monterais sur « l'échafaud..... Oui, plutôt que de l'écrire, je monterais « sur l'échafaud. »

Après avoir cité un long passage de M. Cochin sur Cousin, dans le même sens que Lacordaire, M. de Falloux révèle au public une lettre de Cousin, écrite au Pape Pie IX, le 30 avril 1856, ainsi conçue et remise à lui, de Falloux, par Cousin :

« Très-Saint-Père,

« Monseigneur l'archevêque de Paris a bien voulu me « communiquer une lettre de votre Sainteté, remplie de « tant de bonté et si digne du cœur paternel de Pie IX, « que je cède au besoin de vous en exprimer ma sincère « et profonde reconnaissance. Oui, Très-Saint-Père, on

« vous a dit vrai : loin de nourrir aucun mauvais dessein « contre la religion chrétienne, j'ai pour elle les sentiments « de la plus tendre vénération ; j'aurais horreur de lui « porter directement ou indirectement la moindre atteinte, « et c'est dans le triomphe et la propagation du christia- « nisme que je place toutes mes espérances pour l'avenir « de l'humanité. Affligé d'avoir vu autrefois mes intentions « trahies par de fausses apparences, j'ai voulu, en ces « derniers temps, faire un livre de philosophie entièrement « irréprochable ; et ne me fiant pas à mes sentiments les « plus sincères, à mes études, à mon âge, j'ai recherché « les conseils d'amis sages et pieux, d'ecclésiastiques « éclairés et autorisés. Les sacrifices d'amour-propre ne me « sont rien auprès du grand but que je poursuis, l'éta- « blissement d'une philosophie irréprochable, amie sincère « du christianisme *. Si donc, malgré tous mes soins et « ceux de mes doctes conseillers, quelques passages nous « avaient échappé qui pussent troubler le cœur de votre « Sainteté, qu'on me les signale, et je les ôterai de bien « bon cœur, ne demandant qu'à me perfectionner sans « cesse, et moi et mes humbles écrits. Tels sont mes « sentiments, Très-Saint-Père ; fiez-vous à votre cœur, « et, j'ose le dire aussi, à ma parole : c'est celle d'un « homme qui n'a jamais trompé personne, et qui touchant « au terme de sa carrière et voué à la retraite, ne connaît

* Le texte primitif portait *alliée*. Sur les observations de Mgr l'archevêque de Paris, M. Cousin substitua, sans difficulté, le mot *amie*, dans la lettre adressée au Saint-Père.

« aucun intérêt sur la terre capable de lui faire prendre « un masque et déguiser ce qu'il croit être la vérité.

« Je mets à vos pieds, T.-S.-P., l'hommage de mon « respect filial.

« COUSIN.

« 30 avril 1856. »

NOTA. — M. de Falloux fait savoir que cette lettre fut remise par Cousin à l'archevêque de Paris, *pour qu'il la fît parvenir au Pape ; et pour le cas où la publicité serait jugée utile en France, il m'en remît le double écrit de sa main, ainsi que le billet d'envoi :*

« A M. le comte de Falloux, rue de l'Université, hôtel « des ministres.

« Mon cher confrère et ami, voilà la lettre. Faites-en « l'usage que vous jugerez le meilleur. Vous connaissez « tous mes sentiments.

« V. COUSIN.

« 30 avril 1856. »

« Étant hors d'état de sortir, j'ai adressé la lettre à « Mgr l'archevêque, pour qu'il la fasse parvenir. »

A. TAVERNIER PÈRE, *Avocat.*

DE QUELQUES CONSIDÉRATIONS

SUR

LES MOUVEMENTS DE L'ATMOSPHÈRE

EN PROVENCE

Par M. Albert DELIGNE, Ingénieur civil des Mines.

Les perturbations atmosphériques par lesquelles le printemps a cette année si singulièrement manifesté son apparition dans cette riante Provence dont le ciel d'ordinaire si clément à pareille époque ne nous envoie plus qu'à de rares intervalles les tièdes rayons d'un soleil bienfaisant, m'ont suggéré l'idée de substituer au texte de lecture que j'avais primitivement choisi un sujet qui puisse au moins avoir à vos yeux, à défaut de tout autre, le mérite d'une certaine actualité ; et j'ai songé à l'étude des conditions météorologiques de notre beau pays.

Si simple que puisse paraître au premier abord l'étude des mouvements de l'atmosphère en Provence, lorsque,

pendant des semaines entières, aucun nuage n'y vient obscurcir la voûte azurée des cieux, lorsque les rares vapeurs qui tendent à se condenser et à s'amonceler en nimbus se trouvent rapidement balayées et entraînées vers la haute mer par le souffle puissant du mistral, la situation géographique de la contrée ne l'en rend pas moins fort complexe, beaucoup plus complexe même que celle de la plupart des autres régions de la France, soumises absolument aux mêmes lois générales. Les brusques variations de température, les amples oscillations du baromètre, les alternances si fréquentes de soleil et de mauvais temps, la multiplicité des directions de vents pluvieux en ont été pendant tout cet hiver la preuve la plus éclatante.

A tout bien considérer cependant, dans toutes ces soudaines péripéties des vents, que l'on croirait volontiers s'opérer au hasard, le désordre est plus apparent que réel. Bien que le souffle se fasse tour à tour sentir de chaque point de l'horizon, il n'existe, en Provence, comme partout ailleurs, que deux courants atmosphériques fondamentaux : celui qui vient du pôle pour aller remplacer l'air dilaté des régions tropicales, et celui qui reflue de l'équateur après s'être élevé dans les hauteurs de l'espace au-dessus de la couche des vents alizés. Par suite de la rotation de la terre, le premier de ces courants a une direction générale nord-est sud-ouest, le deuxième étant dirigé en sens inverse, c'est-à-dire du sud-ouest au nord-est.

Issus de la même origine, les vents provençaux, quelqu'ils soient, ne sont que des dérivations de ces deux courants principaux, amenées et modifiées elles-mêmes par le relief du sol des contrées voisines. S'ils possèdent une direction

générale nord-sud, c'est que les masses d'air amenées par le courant polaire et le courant équatorial sont obligées de plonger dans l'espèce d'entonnoir formé par les Vosges, le Jura et les Alpes à l'est, les hauteurs de la Côte-d'Or, du Beaujolais, des Cévennes à l'ouest. Les molécules fluides dont est constitué ce vent dominant, les unes issues du pôle, se sont fait jour à travers la trouée de Belfort et les défilés vosgiens ; les autres, originaires des régions tropicales, nous parviennent après avoir décrit une gracieuse courbe autour du plateau central.

Un courant aérien à peu près parallèle vient puissamment renforcer la vitesse générale nord-sud dont sont animées les masses aériennes dans la vallée du Rhône, et forme ce vent impétueux, auquel les Gaulois des régions rhodaniennes dressaient des autels et offraient des sacrifices comme à leur dieu le plus effrayant, ce vent qui, semblable à une armée invincible faisait reculer devant lui les Cimbres, attirés pourtant par les riches campagnes du littoral, ce vent enfin auquel l'imagination populaire a donné depuis le nom de « maître » maïstrale.

Causé par la juxta-position de deux surfaces inégalement échauffées, le mistral joue un rôle considérable dans la météorologie provençale. Il se fait surtout sentir en hiver et au printemps, quand les Cévennes, couvertes de neige, sont devenues relativement très-froides, et que les plages marines continuent d'être échauffées journellement par les rayons du soleil ; alors les masses d'air roulent en torrents du haut des montagnes pour remplacer le courant ascendant d'atmosphère dilatée qui se forme au-dessus de la région du littoral. La nuit, il est vrai, les terres basses situées au

pied des monts perdent de leur chaleur par le rayonnement, et l'afflux de l'air froid diminue, mais pour recommencer le lendemain lorsque le soleil réchauffe de nouveau l'atmosphère des plaines. En été et en automne, la différence de température est généralement moins grande entre les plages et les arides escarpements des Cévennes : aussi le mistral est-il moins fort durant cette saison ; mais il n'en exerce pas moins toujours une certaine influence sur la climatologie de la région, sur toutes les tempêtes d'origine locale qui peuvent y survenir, lorsque surtout il vient à être entravé dans sa marche par des courants opposés.

En quittant en effet les défilés des Cévennes et l'étroite vallée du Rhône pour pénétrer dans les vastes plaines du Gard, de la Camargue et de la Crau, le mistral, trouvant devant lui un champ plus vaste à son action, s'y déploie en tous sens, et souffle en éventail le long de la côte méditerranéenne. Or, dans le grand bassin compris entre l'Espagne, la France et l'Italie, le golfe du Lion est seul accessible aux vents du nord-ouest. Le golfe de Gênes en est abrité par les contre-forts des Alpes-Maritimes. — Il se produit là un effet analogue à celui qu'on remarque lorsqu'un courant d'eau rapide pénètre dans un bassin par sa partie latérale : toute la masse d'eau se met à tournoyer. Aussi, quand le mistral donne avec force, voit-on fréquemment le vent souffler du sud-ouest à Ajaccio, et de l'est sur les côtes de Ligurie. Un mouvement semblable se produit dans la mer : un courant du nord-ouest y prend naissance, sous l'action du mistral, à une certaine distance de la côte, tourne vers l'est, par suite d'un effet de remous, dans le voisinage de la Corse, et porte à l'ouest, le long des côtes de France :

c'est ce dernier courant qui transporte les alluvions et les sables du Rhône, dans le port de Cette, sur les bas-fonds de la Nouvelle, près de Narbonne, tandis que les abords de Marseille en sont complètement garantis.

Les vents du nord-ouest sont généralement secs sur nos côtes méditerranéennes ; les molécules qui les composent peuvent en effet être comprises, par rapport à leur origine, sous trois groupes bien distincts : 1° celles qui, issues des cimes cévenoles, sont aussi pauvres en humidité que les rochers abrupts d'où elles se sont élancées ; 2° celles qui dérivent du courant polaire, possédant une température relativement peu élevée et ne renfermant qu'une très-faible proportion de vapeur d'eau ; enfin 3° celles qui, provenant du courant équatorial, ne nous amènent exceptionnellement la pluie que lorsque le mauvais temps sévissant dans le Nord et dans le Centre, elles ne peuvent écouler en amont toutes leurs vésicules aqueuses, et déversent alors leur excédant d'eau condensée sur la région du littoral.

Au point de vue des effets hygrométriques, les vents du nord-est, appelés vulgairement dans le pays « montagnière, » et issus des Alpes en vertu d'une cause tout à fait analogue à celle qui donne naissance au mistral, se comportent à peu près de la même façon que ce dernier, et ne nous amènent que rarement la pluie en été ou la neige en hiver.

Les vents du sud ou sud-est sont au contraire humides ou pluvieux ; on les confond souvent avec le *siroco*, vent des déserts d'Afrique, bien qu'ils aient une origine beaucoup moins méridionale. A terre ou en mer, à une petite distance des côtes, les directions de ce vent essentiel-

lement marin sont considérablement modifiées par les saillies du sol, notamment dans la partie orientale de la région, vers Hyères, Nice et Menton. Là surtout dominent ces vents de remous si capricieux, que le plus faible changement dans la force et la direction du mistral ou du vent général suffit à renverser presque subitement. Aussi les prévisions météorologiques y sont-elles extrêmement difficiles ; aussi, plus qu'en aucune autre partie des côtes de France, le marin doit-il y tenir compte des conditions locales au milieu desquelles il se trouve. Les nombreux naufrages dont ces parages ont été le théâtre, et tout récemment l'épouvantable catastrophe de l'*Arrogante*, ne l'ont malheureusement que trop démontré.

Telles sont, Messieurs, les conditions suivant lesquelles se produisent les mouvements généraux de l'atmosphère au-dessus de la région provençale. Il me reste maintenant à vous entretenir, si vous voulez bien me le permettre, du rôle qu'y jouent les mouvements que je qualifierai d'accidentels, quoiqu'ils se reproduisent à des intervalles plus ou moins rapprochés, plus ou moins périodiques, suivant des lois encore peu connues : j'entends par là ces mouvements tournants de l'air, gigantesques spirales où s'élaborent les tempêtes, immenses laboratoires où l'eau s'évapore sans cesse pour se condenser ensuite, et se précipiter en averses où le frottement des molécules d'air tournantes engendre l'électricité des orages, et qui ont, plus que depuis bien longtemps, apporté durant cette saison, leur contingent à notre belle contrée.

Sans vouloir discuter ici la belle théorie que l'illustre météorologiste Dove a établie au sujet de la formation de

ces tourbillons, attribués par le savant berlinois au conflit qui se produit au-dessus de l'Atlantique, entre le courant équatorial et les masses énormes d'air chaud dilatées sur le Sahara et épanchées latéralement ; ou celle de M. Hébert, en vertu de laquelle ils seraient plutôt produits par le choc de ce même courant équatorial et des vents violents qui soufflent en toutes saisons des Montagnes-Rocheuses vers les rivages orientaux de l'Amérique ; je me bornerai à vous esquisser brièvement leur influence sur notre climatologie.

Quoique les tempêtes des golfes de Lion et de Gênes naissent souvent, ainsi que je vous le disais plus haut, sous l'influence de conditions toutes locales ; quoique la Méditerranée soit plus rarement envahie par les tempêtes tournantes que les côtes nord ou nord-ouest de l'Europe, les régions qu'elle baigne sont cependant loin d'en être exemptes. Souvent elles y parviennent après avoir traversé la France, l'Allemagne et même la Russie ; et si la Provence et le Bas-Languedoc, protégés par le rempart pyrénéen, se trouvent alors soustraits à leur choc direct, ils n'en éprouvent pas moins quelquefois le contre-coup. Dans le cas où une tempête envahit ainsi la Méditerranée après avoir été refoulée du nord vers le midi au travers de l'Allemagne, le vent tourne à l'est ou au sud-est, le ciel se couvre de nuages, et la baisse barométrique devient considérable en s'étendant progressivement vers Cette. Mais, dans le cas exceptionnel où la bourrasque, venue du golfe de Gascogne, longe les Pyrénées pour gagner le golfe de Lion, la pression barométrique, d'abord très-faible, avec vents violents des régions est, remonte graduellement,

les vents conservant la direction du quart-est et faiblissant peu à peu jusqu'à ce qu'ils reviennent au nord-ouest.

Lorsque la tourmente passe sur le nord de l'Espagne, sur l'ouest et le nord-ouest de la France, sans atteindre la Provence, un mouvement de hausse barométrique s'y produit d'abord avec tendance des vents à incliner vers l'est ; à cette hausse temporaire succède une baisse graduelle ; le ciel se couvre, le vent tourne au sud-est ou au sud-ouest, fraîchit, et la pluie est imminente. Cette situation dure tant que le baromètre reste plus bas à Montpellier qu'à Marseille ou Toulon. Dès que les deux pressions tendent à s'égaliser, dès que le vent des nuages dépasse l'ouest vers le nord, le ciel se rassérénit, le mistral reprend son souffle et la hausse barométrique se fait d'abord sentir à Cette et Montpellier, puis à Marseille et Toulon.

Enfin lorsque, par suite de lois encore fort peu connues, les tempêtes tournantes se déplacent vers l'ouest à la surface de l'Atlantique, elles abordent directement l'Europe au seuil même de Gibraltar, le franchissent, et sévissent avec violence sur les côtes orientales de l'Espagne et le littoral de la Provence, sur lesquels se déversent alors des pluies torrentielles. Ce fait, que dans ces dernières années l'on pouvait qualifier d'exceptionnel, est devenu très fréquent pendant tout cet hiver ; et nous pourrions bien en ressentir l'influence durant quelques mois encore.

En résumé, si les phénomènes météorologiques qui se produisent en Provence se rattachent directement aux mouvements généraux de l'atmosphère, et sont sous leur dépendance parfaite, ils se trouvent assez profondément modifiés par la configuration du littoral, et sensiblement

aussi par la constitution géologique du sol et la nudité des monts. Souvent protégée des tempêtes tournantes par la chaîne des Pyrénées et la péninsule Ibérique, la région méditerranéenne française se trouve soustraite au régime pluvieux du Centre et du Nord, et possède ainsi un climat tout différent du reste du pays.

Ce n'est qu'accidentellement que, sous l'influence de causes peu connues, les tourbillons se déplacent vers l'ouest de l'Atlantique, au large de Gibraltar, franchissent la Méditerranée, et que la Provence, directement atteinte par les tempêtes, reprend pendant une période plus ou moins longue, un climat plus anormal en apparence, mais plus conforme en réalité à la latitude de la contrée.

C'est précisément de ces faits exceptionnels que notre climat se trouve dépendre aujourd'hui ; c'est à eux que nous devons ces coups de vent du sud et de l'ouest, ces bourrasques et ces pluies, dont la fréquence est si grande depuis quelques semaines.

Gardons-nous bien toutefois de nous en plaindre ; et consolons-nous de l'absence momentanée de notre beau soleil. Les molécules aqueuses de l'atmosphère, déjà si bienfaisantes pour le cultivateur, constituent de plus, en raison de leur grande chaleur spécifique, le régulateur de température par excellence. Un état hygrométrique plus élevé est ici beaucoup moins défavorable à la santé publique que ces brusques alternatives de mistral et de siroco, de chaleur accablante et de froid pénétrant, auxquelles nous expose trop souvent la sécheresse d'une con-

trée que la Providence avait comblée de ses bienfaits, mais dont l'homme, en déboisant avec cupidité et sans intelligence les collines et les monts, a malheureusement, de sa propre main, détruit les plus beaux avantages.

ÉTUDE HISTORIQUE

LE

ROI GIANNINO

PAR

M. Eugène TAVERNIER

Conseiller à la Cour d'appel d'Aix.

Les époques troublées de notre histoire nationale ont vu se produire des évènements singuliers qui dénotent combien les récits les plus invraisemblables, appuyés sur des faits souvent imaginaires, peuvent s'imposer un moment à la crédulité publique lorsque, toute autorité étant ébranlée, la confusion règne partout. Ce ne sont pas seulement les masses ignorantes qui propagent l'erreur en la partageant ; souvent les esprits les plus éclairés, ceux qui dans la hiérarchie sociale occupent le rang le plus élevé, entraînés par quelques circonstances qui ont l'apparence de la vérité,

poussés par des mobiles divers, viennent confirmer la croyance populaire en y attachant le prestige de leur nom. Il faut alors, quand on veut rétablir la véracité des faits historiques, se livrer à plus d'investigations, à plus de recherches minutieuses pour dissiper les nuages qui ont obscurci la clarté des évènements. Heureux encore quand il se rencontre de ces chercheurs érudits et patients que rien ne décourage ; convaincus d'avoir pressenti la vérité, ils consacrent leurs travaux, leur vie entière à réunir et rassembler les preuves irréfragables qui démontrent enfin l'énormité de l'erreur et de la fraude. N'avons-nous pas vu, il y a vingt-cinq ans, un éminent historien, M. de Beauchêne, dans un livre inspiré par les plus nobles sentiments, reconstituer pièce par pièce les matériaux de nos annales contemporaines sur un fait jusqu'alors incomplètement connu. L'auteur de *Louis XVII* est ainsi parvenu à prouver invinciblement la fausseté des titres de tous les *ducs de Normandie* qui, usurpant la personnalité de l'auguste orphelin du Temple, avaient trouvé au commencement de ce siècle de trop complaisants partisans. Ils furent nombreux à cette époque les prétendus fils de Louis XVI qui trompèrent la confiance de généreux esprits, en exploitant leur enthousiasme et leurs souvenirs pieux.

Nous voudrions aujourd'hui appeler un instant votre attention sur un prétendant au trône qui se disait fils d'un roi de France. Bien différent des imposteurs dont nous venons de parler, il n'usa pas de supercheries pour faire reconnaître son droit à la couronne. Plus audacieux qu'eux toutefois et plus téméraire, il ne craignit pas de revendiquer les armes à la main, contre le roi régnant, la puissance sou-

veraine. Cette entreprise s'est produite au XIVe siècle et est venue se dénouer dans notre Provence et à Naples, où régnait alors la reine Jeanne. Ce fait complètement inconnu de ceux qui ont écrit l'histoire provençale n'a pas été consigné dans nos plus importantes annales nationales. De tous les historiens français des siècles derniers et de nos jours, deux seulement le mentionnent en quelques lignes.

Le Père Daniel [1] raconte qu'en 1361, un nommé Jean Gouge, natif de Sens, se fit proclamer roi de France. Il avait mis à la tête des bandes mercenaires, sous lesquelles il espérait conquérir la couronne, un Anglais, Jean de Vernay. Ce dernier, qui prenait le titre de Lieutenant-général du roi de France, après s'être emparé du château de Codolet, près d'Avignon, fut battu et pris par les troupes royales. Jean Gouge ne tarda pas à son tour à être fait prisonnier par le sénéchal de Provence, Mathieu de Gesvaldo.

Dans l'*Histoire générale du Languedoc* [2], D. Vaissette indique l'expédition de Jean Gouge plus sommairement encore. Le document que donnent le Père Daniel et D. Vaissette à l'appui de ce fait est une lettre du pape Innocent VI à Louis de Tarente et à Jeanne de Naples. Le Saint Père, en faisant connaître aux souverains de Sicile et de Provence les circonstances qui ont amené l'arrestation de Jean Gouge (le texte latin porte *Johannes Guga*), les prie instamment d'accéder aux demandes qui leur seront adressées au sujet de celui-ci par le roi Jean.

---

(1) *Histoire de France* par le P. G. Daniel. Paris, 1755, in-4°, tom. V, p. 524.

(2) Paris, 1742, in-fol., tom. IV, p. 312.

L'authenticité de cette pièce ne saurait être contestée. L'original se trouvait, en 1765, dans le registre manuscrit d'Innocent VI, entre les mains de M. de Vorne, conseiller au Parlement de Dijon, et le Père Daniel indique qu'il en a eu communication par l'intermédiaire de M. l'abbé Baluze [1].

Une seule erreur due à une similitude de nom se trouve dans le récit des historiens français qui ont traduit les termes latins *civis Senensis*, par ces mots : natif de Sens. Nous verrons par la suite de cette étude que Guga était citoyen de Sienne, mais qu'il était né à Paris.

L'oubli dans lequel est tombé le prétendant s'explique d'autant moins que, bien avant la publication de la lettre d'Innocent VI qui eut lieu au XVIIIe siècle dans divers recueils, déjà les *Lumina Salica* de Chifflet [2], au siècle précédent, avaient, dans un sens hostile à la maison royale de France, fait connaître les évènements extraordinaires de la vie du fils présumé de Louis le Hutin. L'ouvrage de Chifflet avait été réfuté par Le Tenneur, conseiller à la Cour des aides de Bordeaux [3].

En 1723, le célèbre savant Siennois Girolamo Gigli,

---

(1) Cette lettre a été publiée en 1717. *Parisiis*, in-fol, Thesaurus novus anecdotorum, Martene et Durand, tom. II, p. 934, épist. XCI, et quelques années plus tard dans la continuation des Mémoires de littérature et d'histoire par le Père Desmolets. (Voir *Pièces justificatives* et Éclaircissement n° 1).

(2) J.-J. Chiffletii opera politico-historica ad pacem spectantia. Lumina salica ad vindicias hispanicas, t. 1, page 278 — 1660, 2 vol. in-fol. Antwerpiæ.

(3) Veritas vindicata adversus J.-J. Chiffletii vindicias hispanicas, Lumina nova et lampades historicas, opera et studio J.-A Tennenrii. — Parisiis. Billaine, 1651, in-fol.

dans son *Diario Sanese* (Lucques, Venturini, 2 vol. in-4°), relevait les péripéties de l'existence du prétendant. Comme Chifflet, mais avec un esprit de haute critique et une grande impartialité, il avait puisé les éléments insérés au *Diario Sanese* dans les divers manuscrits conservés en Italie sous ce titre : *Historia del re Giannino di Francia :* Il avait aussi terminé sur ce sujet un ouvrage important qui est resté inédit.

Nos archives publiques elles-mêmes contenaient des copies des principaux documents que conservaient les bibliothèques de Rome et de Sienne, et des extraits des auteurs italiens qui s'étaient occupés de Giannino.

Avant la Révolution, un ministre de la maison du Roi, M. Bertin, avait chargé M. de La Porte du Theil d'aller chercher en Italie les pièces importantes se rattachant au prétendu Jean Ier, et le *cabinet des Chartes* réuni depuis Charles X à la bibliothèque royale, conservait fidèlement ce dépôt précieux que nos historiens contemporains semblent avoir ignoré. Félix Papencordt, historien allemand, dont la mort a trop tôt interrompu l'œuvre déjà considérable, publiait, en 1841, *Cola di Rienzo, et son temps* [1] et, quoique le prétendant ne fut pas le sujet principal de son remarquable travail, il sut résumer en quelques pages saisissantes les divers documents se rapportant à Giannino. Les plus importants qui avant lui n'avaient jamais été publiés, furent joints à son ouvrage comme pièces jus-

(1) Cola di Rienzo, und Seine Zeit, Hamburg und Gotha bei Friedrick und Andreas Perthes, 1841. M. Léon Boré a donné une traduction de cet ouvrage sous ce titre : *Rienzi et Rome à son époque.* Paris, Jacques Lecoffre, 1845.

tificatives. Regrettons que le plan de son œuvre ne lui ait pas permis de discuter plus longuement avec l'autorité de sa haute science, le mérite des prétentions de Giannino à la couronne de France. Il n'hésite pourtant pas à partager l'avis de Le Tenneur, le contradicteur de Chifflet.

Trois ans après la publication de Papencordt, M. de Monmerqué faisait paraître une *Dissertation historique* sur Jean Ier. Le savant académicien n'a pas eu connaissance de *Cola di Rienzo et son temps*. Les minutieuses recherches qu'il avait faites dans les bibliothèques de Paris, et la précieuse découverte d'une *Charte de Rienzi*, lui permirent toutefois d'exposer avec beaucoup de précision et de sagacité la plupart des pièces du procès. Mais il apporte dans ses conclusions une grande réserve et beaucoup de circonspection. Le titre même qu'il donna à son travail dans le recueil de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, *Doutes historiques*, indique assez qu'il était loin de formuler une opinion décisive sur la grave question qu'il avait si bien exposée.

Malgré les derniers travaux de Papencordt et de M. de Monmerqué, nos historiens français qui ont écrit après eux ont continué à garder le silence sur ce problème historique.

Loin de nous la prétention de résoudre les difficultés de ce sujet, et de dissiper toutes les ombres qui couvrent depuis plus de cinq cents ans, l'événement mystérieux de la substitution du fils de Louis-le-Hutin.

Nous voudrions seulement faire revivre et replacer sous vos yeux la figure intéressante et sympathique de ce Jean Gouge que les Siennois appelèrent le Roi Giannino de France.

Le Père Daniel ignorait les origines de Jean Gouge et les circonstances de sa vie. Il se tait sur le fondement de son prétendu titre à la couronne. « On ne trouve nulle part, dit-il, ce qu'il devint après son arrestation. » Heureusement les archives de la commune de Sienne, l'Histoire siennoise manuscrite de Sigismondo Tizio, auteur estimé et qui jouit en Italie d'une autorité incontestable, et l'*Historia del Re Giannino* [1] permettent de combler cette lacune. Sienne a conservé dans ses dépôts publics les monuments les plus précieux et les plus dignes de foi. Ce sont surtout ces documents que nous avons consultés et suivis. Le récit des faits que nous exposerons n'est souvent que la traduction fidèle de Tizio, et de Papencordt qui nous paraît avoir discerné avec une sûreté de vue supérieure la vérité historique au milieu des obscurités de la légende. Nous ne saurions trop remercier ici M. le chevalier Bianchi, président de l'Académie royale des sciences, et Directeur du *R. Archivio di stato* à Sienne qui, avec une excessive obligeance, a bien voulu nous prêter le concours de son érudition si éclairée pour nous aider dans nos recherches et nous faire profiter des riches trésors dont la garde lui est à si juste titre confiée.

Giannino ne fut pas un ambitieux vulgaire qui en imposa par le mensonge aux princes et aux populations. Ses prétentions furent consacrées par de puissants patronages. Son droit a été chaudement défendu par Rienzi, le roi Louis de Hongrie, la république de Sienne si florissante alors,

---

(1) Voir Pièces justificatives et Éclaircissements n° 2.

par le grand conseil de Rome après la mort du tribun et par les sénateurs Colonna et Annibaldeschi, par le frère du roi de Navarre. Il eut des partisans convaincus parmi les cardinaux de la Cour papale à Avignon ; quelques grands seigneurs de France et certaines villes du royaume le reconnurent comme roi. La grande compagnie commandée par Landau s'apprêtait à le secourir. Enfin il fut appuyé par les bandes mercenaires licenciées depuis la paix avec l'Angleterre. Une cause de cette nature méritait d'être rappelée.

L'entreprise de Giannino a en outre vivement préoccupé le roi de France Jean II, le pape Innocent VI, la reine Jeanne et Louis de Tarente. Elle doit donc avoir sa place dans les chroniques de notre pays. Pour nous, Messieurs, elle a même un intérêt plus spécial encore, puisque c'est sur les bords du Rhône, à quelques lieues d'Avignon, que le prétendant vint tenter le sort des armes. C'est en Provence, à Saint-Étienne, qu'il fut fait prisonnier par le grand sénéchal Gesvaldo.

Mais avant de raconter les vicissitudes de l'existence de *Giannino,* jetons un coup-d'œil rapide sur l'époque où vont se passer les évènements étranges que nous avons à signaler. On aura peut-être plus facilement l'explication de cette téméraire entreprise qui permit à un simple citoyen d'une république italienne, exerçant le négoce, de venir disputer au roi de France, les armes à la main, la légitimité de son titre héréditaire.

Nulle époque ne fut aussi troublée que le milieu du XIVe siècle : nulle ne fut plus fatale à la France. Un esprit nouveau semble animer, non-seulement dans notre pays, mais sur différents points de l'Europe, les populations les plus

soumises jusqu'alors aux traditions de respect envers l'autorité séculaire des chefs reconnus et dont le temps semblait avoir consacré l'investiture première.

A peu près vers le même temps, Arteweld dans les Flandres, Etienne Marcel à Paris, la Jacquerie dans les provinces de France, Rienzi à Rome, nous montrent que c'est au sein du peuple même et non plus sur les degrés des trônes héréditaires que la puissance souveraine tend à prendre sa source et sa force. Les guerres incessantes, les famines, les pestes, les saisons rigoureuses avaient aigri et surexcité les esprits. Les fautes des chefs de nations n'avaient fait qu'aggraver la situation et augmenter le malaise général. Il est facile alors à ceux qui promettent la réforme des lois, la suppression des abus, d'entraîner les populations pour proclamer un ordre de choses nouveau. On fait entrevoir aux yeux des nations malheureuses une ère prospère où le règne de la justice amènera, avec le bien-être et l'abondance, l'affranchissement des servitudes, la suppression des impôts et des charges de toute nature qui grèvent les personnes et la fortune privée.

Si ceux qui dirigent les mouvements populaires ont quelque générosité dans le cœur, de l'honnêteté dans leurs plans et de l'habileté dans leur conduite, ils peuvent triompher facilement. Mais la difficulté commence dès qu'ils sont arrivés au but de leur ambition. Ils n'ont pas d'ordinaire l'aptitude qui convient aux véritables chefs d'Etat. Leurs meilleures intentions sont souvent paralysées par l'impossibilité d'imposer et de maintenir des mesures salutaires.

Le pouvoir les éblouit, et bientôt ceux qui ont voulu inaugurer un régime pacifique et légal sont entraînés ensuite

à commettre des actes que l'historien et le moraliste ne sauraient trop flétrir. Ils deviennent alors les victimes de ceux qu'ils ont poussé à la révolte, et tombent frappés à leur tour par le poignard qu'ils avaient dirigés contre leurs ennemis.

On le vit surtout au XIVe siècle. A l'exception des républiques italiennes où les citoyens se préparaient de bonne heure à diriger l'Etat et où les traditions locales avaient préparé de fortes races, les gouvernements populaires ne surent rien fonder de durable. Et encore en Italie, si la vitalité de ces vaillantes communes leur assura une importance considérable et les fit briller d'un éclat que les siècles n'ont point effacé, ce fut au prix de guerres continuelles de cités à cités, de querelles intestines, de luttes fratricides et de factions qui le jour où elles triomphaient imposaient successivement quelquefois la mort, toujours l'exil à ceux que la victoire avait trahis.

Partout ailleurs les aspirations généreuses et patriotiques qui avaient inspiré les mouvements populaires se changèrent bientôt en actes criminels et despotiques. Le sentiment national qui a élevé ces hommes nouveaux, la faveur du peuple qui les soutient un instant, font place au mécontentement, aux murmures, enfin aux menaces et à la fureur qui amènent leur chute.

Arteweld, ce héros populaire de la Flandre, est assassiné sur le seuil de sa demeure, au moment où désespérant de pouvoir réunir les cités flamandes en républiques fédératives, il concevait la pensée de céder la souveraineté de la Flandre au prince de Galles.

En France, l'affranchissement des communes que la royauté favorisait depuis deux siècles avait augmenté la liberté du peuple, en même temps qu'elle fortifiait l'autorité royale contre les abus de l'organisation féodale. Et déjà, avant nos désastres du XIVe siècle, l'unité française se dessinait et s'accentuait en rattachant mille petites souverainetés distinctes à *un centre unique de juridiction et de pouvoir* [1]. En s'avouant bourgeois du Roi, le plébéïen s'affranchissait des droits de son seigneur et s'élevait ainsi, non-seulement dans la hiérarchie municipale où il était désormais associé à l'administration de sa commune, mais il allait prendre part au gouvernement de son pays en siégeant dans les grandes assemblées du royaume. Et quoique la représentation du Tiers-Etat se bornât à cette époque aux *bonnes villes,* aux communes privilégiées, elle eut cependant la mission, qu'elle accomplit avec courage et dévoûment, de défendre les droits du peuple sans distinction de francs ou de serfs, de bourgeois ou de paysans.

Ce fut surtout sous le roi Jean que le rôle des communes, dans les Etats-Généraux, prit un rôle prépondérant. Etienne Marcel, prévôt des marchands, pour remédier à l'état social compromis par les batailles de Crécy et de Poitiers, et par les fautes du dauphin, pendant la captivité du roi, voulut déplacer le principe de l'autorité publique. Selon lui, la puissance devait être transférée de la couronne à la nation. Ses premières réformes étaient inspirées par un sentiment juste et honnête. Mais loin de hâter le développement nor-

---

(1) Augustin Thierry. *Essai sur l'Histoire du Tiers-Etat*, tom. I, p. 72.

un travail graduel qui firent l'unité et la grandeur de la France, a compromit l'œuvre des siècles précédents par des théories qui ne répondaient pas aux nécessités du moment. Au lieu de chercher l'harmonie sociale dans les diverses forces qui toutes devaient légitimement concourir à l'administration du royaume, il tendit à absorber dans le *Tiers* les prérogatives de la puissance, et dominant à son tour l'Assemblée réduite à la fin aux mandataires des villes, il ne tarda pas à suivre la voie funeste et violente des factieux. Il ne craignit pas, pour assurer ses plans de domination et son ambition personnelle, de s'allier aux *Jacques* qui livraient le malheureux pays de France aux massacres et au pillage. Après s'être couvert du sang des maréchaux de Champagne et de Normandie, il méditait de mettre à mort tous ceux qui restaient fidèles à l'autorité royale. Déjà les portes des partisans du Dauphin avaient été marquées d'un signe qui devait les livrer à la fureur du peuple. Enfin comprenant qu'il ne pourra maintenir sa dictature, il s'apprêtait à remettre Paris et le royaume à Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, lorsqu'il est frappé mortellement par Jean Maillart, à la Porte-Saint-Antoine. Ce jour-là même, Charles-le-Mauvais signait un traité secret avec Edouard III, l'ennemi juré de la France.

L'œuvre de Marcel, eut-elle été exempte des crimes dont il se souilla, était d'ailleurs contraire aux traditions nationales et prématurée. L'esprit de tyrannie et de despotisme qui caractérisa la fin de sa dictature nous montre que la terreur ne saurait jamais être une arme excusable, même pour arriver à un but légitime, et qu'un Etat ne peut se fonder et se maintenir s'il ne s'inspire de ces principes

primordiaux de justice et d'honnêteté supérieurs à toutes les constitutions humaines.

Rome vit aussi à la même époque s'élever par deux fois, au souverain pouvoir, le fils de l'hôtelier du Transtevere. Rienzi, au début de son administration, n'écoutant que les inspirations généreuses de son esprit et le besoin de rétablir le règne de la justice, si odieusement violé par les factions dans la Ville éternelle, sut exciter l'enthousiasme des Romains par les sages lois qu'il édicta et la modération qu'il apporta dans l'exercice du gouvernement. Son sincère amour du peuple et le désir de rendre à Rome le prestige que les querelles des barons et l'anarchie qui en était la suite avaient depuis longtemps détruit, le rendirent l'idole des Romains ; son autorité reconnue par toutes les nations étrangères lui assura une légitime influence. Mais le pouvoir fut trop lourd pour ce caractère irrésolu qui manquait de fermeté et de décision. Bientôt il abusa de sa puissance. Il humilia les barons sans pouvoir déjouer toutes leurs haines : il ne sut modérer ses habitudes de luxe excessif, il croyait ce faste indispensable à la consolidation de son pouvoir. Les sentences criminelles qu'il rendit n'eurent pas toujours le bien public pour mobile, et il se montra prodigue des exécutions capitales. Des mesures odieuses qu'il employa pour subvenir à ses dépenses personnelles, celles qu'il crut devoir édicter pour entretenir une armée nationale ameutèrent enfin, aux cris de *mort au traître*, la population de Rome, et au moment où il fuyait la capitale, recouvert d'un manteau de paysan, il fut frappé d'un coup d'épée par le boucher Cecco. Rienzi vint expirer sur le perron du Lion-d'Or où lui-même avait

prononcé de si nombreuses condamnations à mort. L'historien contemporain, Matteo Villani, à propos de la fin du tribun, s'exprime en ces termes : « Ainsi finissent d'ordinaire ceux qui se font maîtres des peuples. La victoire, la fortune et la domination subitement acquises disparaissent subitement. »

Mais revenons au sujet spécial de notre étude.

Si aujourd'hui, malgré les documents provenant des archives italiennes, la critique historique doit s'exercer encore sur le titre du prétendu droit de Giannino à la couronne de France, si surtout le fait primordial d'où découlait ce droit est plus que discutable, il ne peut exister le moindre doute sur les péripéties accidentées de son existence et le haut intérêt que le prétendant sut inspirer. La légitimité de sa cause ne saurait découler des puissants patronages qui le soutinrent ; mais l'authenticité de pièces conservées dans les registres publics établissent d'une façon claire et évidente la mission du citoyen de Sienne et l'importance qu'elle eut aux yeux de ses contemporains.

En 1315, un Siennois du nom de Guccio di Mino, de la famille des Gieri Baglioni, âgé de 20 ans, était venu en France, pour diriger un établissement de commerce de son oncle Spinello Tolomei. Les Mino, les Baglioni, figurent parmi les familles les plus honorables de Sienne ; celle des Tolomei surtout brillait parmi les plus considérables. Les annales de la République nous les montrent occupant les hauts emplois dans l'administration de la cité. Guccio, sous le patronage de son parent Tolomei, se préparait dans la pratique des affaires de négoce, et par l'expérience acquise dans les voyages et le séjour en France, à continuer

plus tard dans son pays les traditions des siens. On voyait alors dans beaucoup de villes italiennes, surtout à Florence et à Sienne, les membres de la classe la plus élevée employer leur activité dans les entreprises commerciales. C'est peut-être à ces sages coutumes que ces races énergiques et vigoureuses conservèrent longtemps cette vitalité qui donna tant de reliefs à ces petits états. La richesse acquise par le travail et l'influence qu'elle procure, assuraient ainsi à ces familles, une autorité légitime que le suffrage populaire sanctionnait le plus souvent.

Guccio avait le siège de son négoce non loin de Carsix [1]. Picard, seigneur de Carsix était mort. Ses deux fils, Pierre et Jannoctus, habitaient le château paternel avec leur mère, la dame Eliabel et leur sœur Marie, âgée de 15 ans. Le voisinage avait amené des relations fréquentes entre la famille de Carsix et Guccio. La conformité de leur âge et de leurs goûts réunissait souvent les jeunes seigneurs et le neveu de Tolomei soit au château, soit dans les lieux environnants où ils se livraient aux exercices de la chasse. L'intimité de Guccio et des deux châtelains devint si grande, que ceux-ci le regardaient comme leur frère. Aussi n'avaient-ils aucune défiance vis-à-vis de lui, et ils le recevaient avec les marques de la plus vive cordialité. Guccio, dans ses visites assidues au château, s'éprit de Marie, leur sœur, et celle-ci ne tarda pas à répondre à ses sentiments tendres et passionnés. Une servante facilita leurs entrevues

(1) Carsix, en Normandie, aujourd'hui bourg du canton et de l'arrondissement de Bernay (Eure.)

intimes, et à l'insu de sa mère et de ses frères, Marie épousa secrètement Guccio. L'amitié qui unissait ce dernier aux seigneurs de Carsix, lui permit de continuer après ce mariage clandestin à venir au château. Mais Marie devint grosse, et quand elle ne put plus dissimuler son état, elle fut interrogée par sa mère et ses frères. Marie leur découvrit alors toute la vérité.

L'indignation de la famille contre Guccio fut extrême. On l'obligea à quitter le pays, et pour cacher la faute de Marie et le déshonneur qui rejaillissait sur eux, ses frères conduisirent l'épouse de Guccio à Paris, auprès d'une de leur parente, abbesse d'un monastère de dames nobles. Ils la prièrent de garder secrètement Marie jusqu'à l'époque de ses couches, et de prendre toutes les précautions nécessaires pour que la naissance de son enfant resta cachée. Peu de temps après l'arrivée de Marie au monastère, elle donna le jour à un fils qui fut appelé Janninus [1]. Ceci se passait dans les premiers jours de novembre 1316.

A cette même époque, la reine Clémence, veuve de Louis X le Hutin, mit au monde un fils. Louis X qui était mort le 5 juin 1316, avait laissé la reine enceinte. De son premier mariage avec la fameuse Marguerite de Bourgogne, il n'avait eu qu'une fille qui fut plus tard la femme du roi de Navarre.

A la mort du roi, il fut ordonné que son frère, Philippe, comte de Poitou, serait nommé régent du royaume jusqu'à l'époque de la naissance de l'enfant que portait la reine.

---

(1) *Sigismondi Titii historiarum Senensium*, — l. 11. fol. 248 et suivant

S'il naissait un fils, Philippe continuerait la régence jusqu'à la majorité du roi. Si c'était une fille, Philippe serait couronné, les femmes ne succédant pas au trône.

Pendant la grossesse de la reine, les royaux de France avaient décidé que deux barons choisis parmi les plus sages, les plus expérimentés et les plus fidèles, seraient commis avec leurs femmes, à la garde de Clémence, et auraient un soin tout spécial de la reine et de l'enfant qui devait naître, afin qu'aucune fraude ne pût être commise et qu'il n'arrivât aucun préjudice à la couronne. On se prémunissait contre toute supercherie possible. De cette façon le sexe de l'enfant serait officiellement constaté, et dans le cas où il ne naîtrait pas viable, il serait impossible d'en substituer aucun autre ; de même qu'on ne pourrait prétendre qu'il était mort, si réellement l'enfant naissait dans de bonnes conditions de vitalité. Ces précautions, inspirées par une haute prudence, avaient pour but de déférer la couronne à qui elle était justement due d'après les lois du pays.

La reine avait fait vœu de donner à son fils, si le ciel lui en accordait un, le nom de Jean, en l'honneur de saint Jean-Baptiste. Le 15 novembre naissait un enfant du sexe masculin, qui selon la promesse de la reine s'appela Jean.

Philippe le régent avait épousé la fille de la comtesse d'Artois. La belle-mère de Philippe était une femme ambitieuse, elle ne voyait pas sans tristesse que la couronne royale allait échapper à son gendre [1].

---

(1) Sigism. Titius, loc. cit.

C'est ici qu'il nous faut reproduire le récit fondé sur les documents dont nous avons parlé, et qui est en opposition complète avec celui des historiens français. Quelques-uns racontent qu'au moment de ses couches, la reine souffrait d'un accès de fièvre quarte, et que cela causa la mort du jeune roi. Tous sont unanimes à dire que Jean mourut quelques jours après sa naissance, et qu'il fut inhumé à Saint-Denis.

Voici l'autre version, d'après les chroniques italiennes.

Envieuse du sort réservé à cet enfant, la comtesse d'Artois désirait vivement sa mort, afin que Philippe-le-Long fut couronné roi légitime. Elle devait tenir le roi sur les fonts baptismaux, et elle eut soin de faire répandre le bruit que l'enfant n'était pas né viable, et qu'il ne survivrait pas. Elle agissait ainsi, afin que cette opinion s'accréditant, elle put impunément et sans se compromettre, attenter aux jours du fils de Clémence. On ne soupçonnerait pas son crime, la mort paraissant naturelle et prévue.

Les deux barons qui avaient le soin de la garde de la reine et de l'enfant, s'empressèrent de rechercher parmi les dames nobles, une nourrice pour le roi Jean. C'est ainsi que la jeune Marie de Carsix, l'épouse de Guccio, qui se trouvait encore au monastère avec son fils, fut choisie pour allaiter l'enfant royal. Les barons prirent toutes les précautions nécessaires pour que Marie sortit, pendant la nuit et en secret, avec son fils de la chambre où elle se trouvait. Elle fut conduite dans la chambre de la reine et devint la nourrice du roi.

Il fut alors réglé qu'au bout de quelques jours, l'enfant serait montré à toute la cour et aux grands officiers de la

couronne, afin qu'on lui rendît les honneurs et les hommages dûs au roi. La comtesse d'Artois, qui était sa marraine, demanda comme une grâce spéciale à Clémence de le présenter elle-même et de le tenir dans ses bras. Cet honneur lui fut accordé. Mais les deux barons, chargés du soin de l'enfant, devinant et pressentant les mauvaises intentions de la comtesse, craignirent que celle-ci en prenant le jeune roi dans ses mains, ne trouvât le moyen de le faire périr. Aussi résolurent-ils de substituer, pour la cérémonie publique, le fils de la nourrice Marie au jeune roi Jean. On enveloppa Janninus dans les langes royaux, on plaça la couronne sur sa tête, et le fils de Guccio reçut ce jour-là tous les honneurs réservés au roi. Cette substitution avait pour but d'épargner les jours de l'enfant royal si quelque projet criminel avait été formé contre lui. Les prévisions des deux barons se réalisèrent. La nuit qui suivit la présentation de Janninus à la cour, il succomba. On prétendit que la comtesse d'Artois avait été l'auteur de la mort de l'enfant ; quelques-uns sont d'avis qu'elle l'avait fortement étreint pendant qu'elle le montrait à l'assemblée des barons. D'autres assurèrent qu'elle l'avait empoisonné, en plaçant sur la langue de l'enfant, une substance vénéneuse [1].

---

(1) Nous avons suivi le récit que Sigismondo Tizio reproduit d'après le document appelé *Témoignage de Rienzi* rédigé en latin, t. 11, fol 218 et suivant. Le même historien (t. 11, fol. 324), donne la traduction en latin d'un parchemin *italien* qu'il avait vu entre les mains de Guidone Tolomei. Ce parchemin était certifié authentique par la signature d'un notaire : il contenait la prétendue lettre du frère Antoine, religieux Augustin, à Rienzi, l'attestation du Tribun et deux lettres de ce dernier à Giannino. D'après ce document italien, Giannino, l'enfant de Marie de Carsix, serait mort la nuit dans la

Quoiqu'il en fut de tous ces bruits, l'enfant, que tout le monde croyait être le roi, était mort le lendemain. Les deux barons, qui seuls étaient dans le secret, furent épouvantés. Ils comprirent le sort qui était réservé au véritable souverain. Nous voyons, dirent-ils, claire et manifeste l'intention coupable de la comtesse d'Artois et de Philippe. Ils croient certainement que le roi est mort. Heureusement, il n'en est rien. Mais trouvons un moyen pour que l'héritier du trône échappe à ses meurtriers.

Ils se rendirent auprès de Marie, lui firent connaître dans quelles circonstances Janninus venait de mourir et lui expliquèrent les motifs de leur conduite. Marie fondit en larmes, se livra au plus vif désespoir quand elle apprit que son cher Janninus avait péri. Les barons tentèrent vainement de la consoler et d'adoucir l'amertume de sa douleur. Ils essayèrent toutefois de lui donner du courage et quelque espérance en lui faisant entrevoir le sort qui lui était réservé. « Tu es bien jeune, et le ciel te donnera encore les douceurs de la maternité. Nous te conjurons d'affirmer que c'est le propre fils de la reine, notre roi, qui est mort et non le tien : de cette façon, notre seigneur-maître échappera

---

chambre où se trouvait aussi le jeune roi Jean, et dans la crainte que Guccio, son mari, ne l'abandonnât après la perte de Janninus, Marie aurait elle-même fait l'échange des deux enfants en présence de la nourrice de son fils qu'elle obligea, par menaces et promesses, à devenir complice de cette fraude. (Voir le n° 2 des *Pièces justificatives* et *Eclaircissements* où nous avons essayé d'expliquer cette seconde version du fait de la substitution dans l'hypothèse même où la signature du notaire serait authentique. Ce qui nous a fait préférer le récit tel qu'il résulte du *témoignage de Rienzi*, c'est qu'il est conforme à la lettre authentique du roi de Hongrie et aux énonciations du manuscrit. *Historia del re Giannino di Francia*

au péril qui le menace. Tu le tiendras caché le plus secrètement que tu le pourras comme ton Janninus, jusqu'au jour où nous t'indiquerons de le faire connaître. En agissant ainsi, tu pourras être la dame la plus honorée et la plus considérée de tout le royaume, et placer en grand état les tiens et toute ta parenté. S'il en était autrement, cet enfant, notre maître, mourrait comme le tien, tu perdrais ce roi qui est confié à tes soins, et nous serions tous les trois exposés à périr. » Il est plus facile de comprendre que d'exprimer la douleur et les angoisses de Marie. Le malheur était venu la frapper au début de la vie. Son union secrète avec Guccio ne lui avait donné que des heures bien courtes de félicité. Il avait fallu se séparer d'un époux tendrement aimé et elle avait compris qu'un abîme existait désormais entre lui et sa mère et ses frères. Elle n'espérait pas pouvoir jamais réconcilier sa famille et Guccio, et elle connaissait toute la gravité de l'injure que ce dernier avait infligée à la maison de Carsix, en trompant la confiance, l'amitié et l'hospitalité qu'on lui avait si généreusement accordées.

Son enfant était son unique joie, son mari toute son espérance. Le choix fait par les barons, son arrivée à la cour pour être la nourrice du roi lui avait un instant laissé entrevoir les plus douces perspectives d'avenir. Le crédit de la reine, ses fonctions près du jeune roi devaient amener tôt ou tard la réconciliation de tous ceux qu'elle aimait et qui étaient maintenant séparés par des sentiments de haine et de vengeance. Elle pouvait espérer qu'un jour qui n'était peut-être pas éloigné, elle ferait reconnaître et accepter par sa famille une union qui n'était pas une mésalliance, puisque Guccio était comme elle, de noble

maison. Et puis d'ailleurs, quoi qu'il advint, n'avait-elle pas près d'elle son cher Janninus qui répondrait à sa tendresse et qui donnerait à sa vie cet élément de bonheur domestique qui efface toutes les disgrâces du sort. — A présent son avenir est détruit, son cœur est brisé, sans espérance, et de plus, la voilà dépositaire d'un secret d'Etat qui ajoute encore aux rigueurs de sa destinée. Sa vie est en danger, quoi qu'il advienne, et à seize ans elle n'entrevoit pas sans horreur la mort, alors même qu'elle doit terminer de si grandes infortunes.

Marie comprit qu'elle ne pouvait refuser ce qui lui était demandé par les barons. Sa douleur fut affreuse ; en la voyant éclater en sanglot et verser d'amères larmes, on crut à la cour qu'elle pleurait le roi. Le deuil fut grand dans le palais. Les princes, les officiers de la couronne témoignèrent par leur attitude une extrême tristesse. La reine, retenue encore par les suites de sa couche, à la nouvelle de la mort du roi, fut frappée à la fois dans ses plus vives affections de mère et de souveraine. Le coup fut pour elle si cruel qu'elle comprit alors combien étaient éphémères les joies les plus pures et les honneurs les plus élevés de ce monde. Ce fut sans doute la perte de son fils qui fit naître chez elle la pensée qu'elle réalisa deux ans plus tard, et à ce sujet, nous ne pouvons passer sous silence un fait historique dont notre Provence et la ville d'Aix doivent conserver le souvenir. Le continuateur de Nangis (page 74), et le chanoine de Saint-Victor (page 482), rapportent que Clémence, femme de Louis X, quitta la cour

pour Avignon, et prit en 1318 le voile à Aix-en-Provence dans le couvent des sœurs de Saint-Dominique [1].

Quelque grande que fut l'impression causée par la mort du roi Jean, on ne se livra pas toutefois à d'actives investigations pour en rechercher la cause. Si l'on songe que Philippe et la comtesse d'Artois dirigeaient les affaires du royaume, on s'expliquera cette réserve, qui fortifia les bruits et les soupçons dont la belle-mère du régent était l'objet.

Marie et les deux barons gardèrent le silence le plus absolu sur la substitution qui avait eu lieu. Ils n'en parlèrent ni à la reine ni à toute autre personne par crainte de ceux qui gouvernaient alors.

Le fils de Guccio fut inhumé à Saint-Denis. Les funérailles avaient été célébrées avec toute la pompe royale.

Quelques jours après, les deux barons, pour mettre la vie du véritable roi à l'abri de toute attaque, firent conduire Marie et l'enfant au monastère. On prit les mêmes précautions de prudence. Ce fut secrètement et la nuit que l'épouse de Guccio retourna auprès de sa parente, emportant le jeune enfant dont elle devenait dépositaire ; c'était, aux yeux de tous, son fils Janninus qu'elle ramenait avec elle.

Son séjour dans cette demeure se prolongea encore quelque temps. Enfin la famille de Carsix rappela auprès d'elle la malheureuse Marie. On reçut au château l'épouse de Guccio et l'enfant. La mère et les frères n'eurent pas de peine à pardonner à Marie, dont la conduite avait été plus imprudente que coupable. Mais on garda contre Guccio tout

---

(1) De Sismondi, *Histoire des Français*, tome 9, page 330.

sentiment des premiers jours, et jamais celui-ci ne revint au château de Carsix et ne put obtenir l'autorisation de se retrouver près de sa femme. Celle-ci resta fidèle à son premier amour : quelque irrégulier qu'eut été son mariage, elle ne voulut pas le faire rompre et contracter une autre union. Le même sentiment inspira Guccio qui resta lié par son premier serment.

Guccio s'était fixé à Paris où il continuait à s'occuper des affaires de Tolomei. S'il ne pouvait se rapprocher de Marie ni espérer qu'elle viendrait le rejoindre, il voulut au moins voir et connaître son jeune fils. Il demanda et réclama instamment qu'on conduisit Janninus près de lui : il s'engageait à ne le garder que quelques jours.

Marie ne croyait pas se séparer à jamais de l'enfant nourri et élevé par elle. Elle pensait qu'il ne demeurerait pas longtemps auprès de Guccio et qu'il lui serait bientôt rendu. Ces prévisions furent trompées. Janninus, c'était ainsi qu'on l'appelait, avait près de 10 ans. Guccio l'accueillit avec bonheur : mais pour empêcher qu'on ne l'élevât dans la haine de son nom, pour lui donner une éducation et des habitudes conformes aux traditions de sa famille, il l'envoya à Sienne auprès de son père, et à partir de ce moment Janninus, qu'on appelait à Sienne Gianni ou Giannino, fut regardé comme le fils de Guccio. Il reçut l'instruction que l'on donnait aux enfants des familles honorables de Sienne, et de bonne heure on l'initia au commerce et à l'industrie.

La situation des Guccio avait été très prospère et liée à la grande maison de Tolomei dans laquelle se trouvait engagée la partie la plus importante de leur fortune. Le jeune Giannino, quand il eut terminé ses études aux écoles munici-

pales de Sienne, fut d'abord affilié dans la corporation de l'*Arte della Lana*. Il entreprit ensuite de plus vastes opérations dans diverses branches industrielles.

Marie, si cruellement éprouvée déjà, ressentit vivement les douleurs de la séparation quand elle eut la certitude que Jean ne reviendrait plus à Carsix. Non-seulement elle ne revit plus ce cher enfant auquel elle s'était tendrement attaché et qu'elle avait conservé jusque-là comme un dépôt sacré : mais elle ignora même le lieu où Guccio l'avait dirigé.

Le départ et l'absence de l'enfant lui causèrent une terreur douloureuse qui ne fit qu'augmenter quand elle eut complètement perdu l'espérance de savoir ce qu'il était devenu. Elle ne confia à personne tout le temps qu'elle vécut ce secret qui n'était pas le sien. Elle s'était engagée vis-à-vis des barons à garder le silence jusqu'au jour qui serait marqué par eux. Et maintenant si elle réclamait cet enfant, ne pouvait-elle pas attirer sur la tête du jeune roi des périls autrement graves encore, que ceux qui résultaient de leur séparation. Son cœur était partagé entre la crainte de ne plus pouvoir retrouver l'enfant qu'on lui avait confié, et celle plus vive encore qu'on ne le fit périr. Sa vie s'écoula sainte et honnête au château de Carsix [1]. Elle, que l'adversité avait frappée dès ses premières années, s'empressait de consoler les malheureux et d'adoucir leur misère. Vivant avec ses frères, elle était la providence de la contrée. Sa foi ardente, sa vive piété la soutenaient dans les cruelles épreuves qu'elle subissait et dont elle ne voyait pas le

(1) Sigismondo Tizio, loc. cit.

terme ici-bas. Trois ans environ après le départ de Jean pour l'Italie, le 1er février 1328, le troisième fils de Philippe-le-Bel, Charles IV, mourait sans postérité. Il avait, comme son frère Louis-le-Hutin, laissé sa femme enceinte. Le 1er avril de la même année, la reine mit au monde une fille, et le régent Philippe de Valois, neveu de Philippe-le-Bel, fut proclamé roi de France.

Pourquoi les barons qui avaient remis à Marie le jeune fils de Louis-le-Hutin gardèrent-ils le silence, à ce moment solennel où la couronne de France allait passer sur la tête de Philippe, chef de la nouvelle branche [1] ? Marie, observant religieusement la parole donnée aux barons, ne révéla rien, et continua de vivre dans sa retraite de Carsix, en proie à toutes ces cruelles préoccupations. L'établissement de la branche des Valois rendait désormais impossible, aux yeux de Marie, la reconnaissance des droits de l'enfant qui lui avait été autrefois remis. Elle n'eut plus d'espérance en ce monde, et tourna toutes ses préoccupations vers le ciel. Les chagrins abrégèrent sa vie, et à peine âgée de 45 ans, en 1345, au mois de juin, elle rendit son âme à Dieu. Avant

---

(1) G. Gigli dans son *Diario Sanese* (15 novembre), résumant le manuscrit : *Vita del re Giannoni*, indique, il est vrai, que les barons, avant de mourir, avaient révélé leur secret à l'évêque de Paris. Mais ce fait n'est appuyé par aucune preuve, ni la lettre du roi de Hongrie, ni le *témoignage* de Rienzi, ni la lettre du frère Antoine ne mentionnent rien de pareil. Et cette circonstance, si grave si elle avait eu lieu, aurait sans nul doute été rapportée. Gigli lui-même a combattu cette assertion quand il ne reconnaît, pour les faits indiqués dans la *Vita*, un caractère de certitude qu'aux événements personnels à Giannino *(di suoi avvenimento)*. Quant aux autres circonstances relatées et particulièrement pour le fait de l'échange « qui n'est établi, dit-il, que par l'écrit d'une dame publié, par un religieux, » il ne les admet pas comme véritables, personne ne pouvant les affirmer avec certitude.

de mourir, elle appela près d'elle son confesseur, un moine Augustin, le père Jordano, espagnol, qui habitait près de Carsix un couvent des frères de cet ordre. Elle fit au religieux sa confession générale, et au moment de paraître devant Dieu, elle lui raconta tous les faits que nous venons de relater, donnant mission au père Jordano de rechercher activement le fils du roi Louis, âgé de 28 ans environ, et s'il était assez heureux pour le retrouver, de lui faire connaître en son nom toutes ces circonstances, afin qu'il sût véritablement qui il était et que la couronne de France lui appartenait légitimement. Elle remit entre ses mains son testament qui confirmait son récit.

Mais laissons parler le père Jordano dont la relation est consignée dans le *Témoignage de Rienzi* sur les prétentions de Gianni de Guccio, de Sienne, à la couronne de France.

« A la mort de dame Marie, dit le père Jordano, je voulus d'abord savoir ce qu'était devenu Guccio, son mari. Je pensais que si je parvenais à le trouver, il me serait plus facile de savoir si celui qui se disait son fils vivait encore, et quel lieu il habitait. J'appris alors que Guccio était mort à Châlons, en Champagne, vers 1340. Redoutant le seigneur Philippe de Valois qui régnait alors en France, je restai plusieurs années tristement préoccupé de la mission que j'avais à remplir : ma conscience me reprochait de ne pas rechercher cet enfant. La crainte de ceux qui gouvernaient m'accablait, et j'omettais ainsi d'accomplir ce que je m'étais engagé à faire. J'avais surtout peur qu'il n'arrivât quelque scandale ou quelque dommage pour notre ordre. En ce qui me concernait personnellement, je n'avais qu'un faible souci de ce qui pouvait m'arriver, fai-

sant facilement le sacrifice des courtes années qu'il me restait à vivre. Ayant repoussé toutes ces vaines craintes, je me décidai à braver les périls qui menaçaient mon ordre tout entier et ma personne, ne voulant pas laisser plus longtemps un prince légitime privé de la couronne. Si la royale maison de France est maintenant en perpétuelle servitude, c'est sans doute à cause de cette substitution. Elle a eu lieu, il est vrai, par suite de louables intentions ; mais le prince a trop longtemps vécu pauvre, faible et dépouillé de tous ses droits royaux. Depuis que cet enfant a quitté le palais de ses pères, le royaume de France ne fut jamais plus troublé par les calamités publiques, les pestes, la guerre et les divisions intestines. Le prince légitime, véritablement roi de France, devait mettre un terme aux malheurs de son pays et le replacer dans la voie de Dieu. »

« Je pris mes dispositions pour m'enquérir de lui, car je suis certain que Dieu ne l'aurait pas caché si longtemps s'il ne l'eut prédestiné à pacifier l'univers et à reconquérir les Lieux-Saints d'outre-mer. J'en ai la ferme confiance. Mais étant moi-même accablé par les ans, il m'est bien difficile de voyager. J'ai alors confié au frère Antoine, du royaume de France, religieux de notre ordre, homme d'une grande sainteté qui est allé plusieurs fois à Rome, la mission de rechercher le roi et lui faire connaître toute la vérité. J'ai remis à ce frère copie du testament de dame Marie, relative à cette matière. Le frère Antoine accepta avec dévoûment et confiance ce mandat dont il comprenait toute l'importance et s'engagea à faire, pour réussir, tout ce qui dépendrait de lui. Le frère partit de notre couvent de Carsix dans le

mois de juillet 1353. Il se rendit en Italie, recherchant avec sagesse et prudence, durant son voyage, tout ce qui pourrait le mettre sur la trace du roi. Arrivé à Porto-Venere, il tomba gravement malade ; il s'affligeait avec une vive douleur de ce qu'il n'avait pu encore trouver la vérité, et ne savait à qui confier ce soin difficile : eut-il rencontré une personne qui fut digne de le remplacer, voudrait-elle accepter une pareille charge ? Il craignait de mourir avant d'avoir dévoilé ce mystère ; mais ayant appris que le seigneur Nicolas de Rienzi, tribun des Romains, venait d'être nouvellement réintégré dans sa puissance, et connaissant combien il était animé d'un grand sens et d'un esprit élevé, il pensa lui notifier et mettre par écrit toutes les particularités de cette affaire [1]. »

Rienzi reçut, le 6 septembre 1353, le message du frère Antoine, qui contenait le testament de Marie et toutes les indications que nous avons rapportées. Il avait entendu parler, pendant son séjour à Avignon, du fait de la substitution du fils de Louis-le-Hutin. Frappé de la sincérité de la déclaration de Marie et du religieux Augustin, il ajouta une foi entière à toutes les circonstances qui lui étaient révélées. Il voyait, dans ces faits, avec son esprit enclin au mysticisme, le jugement de Dieu lui-même qui, à cause de cette fraude exercée envers le légitime souverain, avait frappé la France de tant de calamités. Aussi s'empressa-t-il de donner tous ses soins pour rechercher le prétendu fils de Guccio. Il employa les moyens d'action que

(1) Témoignage de Cola de Rienzo, Sigism. Titii. *Histor. Senens.*, t. II, f. 248.

sa haute situation lui fournissait pour arriver à le découvrir. Enfin ayant appris qu'il habitait Sienne, par un député qu'il avait envoyé dans cette ville, Rienzi le manda près de lui à Rome.

Gianni était alors âgé de 38 ans. Il n'avait plus quitté Sienne depuis l'époque où Guccio l'avait fait conduire auprès de son père. Il s'était fait remarquer dans son pays par la pureté de ses mœurs, la droiture de son caractère, sa piété et son intelligence dans les affaires commerciales. La banqueroute de son parent Tolomei avait entraîné la perte de toute sa fortune, et il avait été obligé de renoncer aux affaires de son négoce. Il dut réduire son genre de vie, déjà simple, à des habitudes plus modestes encore. Il connut même les dures nécessités de la vie. Mais la confiance et l'honorabilité dont il jouissait dans son pays l'appelèrent à la direction de l'hôpital de Sainte-Marie de la Miséricorde. Il sut, par son habile administration et sans compromettre les fonds dont il était chargé, réparer les désastres de sa fortune. Il put alors se livrer à ses anciennes opérations et donner plus d'extension encore à ses entreprises commerciales.

Les citoyens Siennois, comme ceux des autres républiques italiennes, étaient tous appelés à défendre par les armes l'honneur et les intérêts de l'Etat, et Sienne avait montré au siècle précédent, à la bataille de Montaperti, où elle défit les Florentins, la vaillance et le courage de ses habitants. Le réveil des sciences et des arts qui se produisit alors dans cette ville, avant même le brillant épanouissement de Florence, n'avait pas amolli la virilité de ce peuple. Sienne comptait toujours dans ses murs de braves

soldats qui savaient exposer leur vie pour le salut du pays. Le patriotisme faisait partie des vertus privées, et Gianni avec sa nature droite avait le sentiment du devoir imposé à tout citoyen : il n'aurait pas reculé dans un engagement avec des troupes ennemies, et il aurait volontiers versé son sang pour la défense de sa patrie et de son foyer : la peur ne le dominait pas. Mais il était loin d'avoir des aptitudes militaires spéciales : sa capacité, sous ce rapport, était nulle, et jamais les suffrages du peuple ne l'auraient appelé à diriger un des bataillons de la République. Bornant son ambition aux soins de sa famille et de ses enfants, de ses fonctions municipales et de son industrie, il avait plus qu'aucun autre de ses compatriotes les mœurs douces et simples d'un citoyen paisible. La prudence avait toujours guidé ses moindres actions. Aussi lorsque le député de Rienzi l'eut prié de se rendre à Rome, exigea-t-il, avant d'entreprendre ce voyage, une communication écrite émanée du Sénateur Tribun. Rienzi s'empressa de la lui faire parvenir, et aussitôt Gianni se mit en route.

Le 2 octobre il entrait dans la Ville éternelle. Après être descendu dans une hôtellerie au *Campo di Fiore,* il se rendit au Capitole. Seul à seul avec lui, le Tribun le questionna sur son origine, sur ses premières années, sur son père et sa mère. Reconnaissant que le récit de Gianni était en tout conforme avec le message du frère Antoine, Rienzi lui révéla qu'il était roi de France et se prosterna devant lui [1]. Gianni refusa d'abord de croire

(1) Papencordt. *Cala di Rienzo, und Seine zeit,* pages 296 à 300. Manuscrits *del Re Giannino.*

à la véracité d'une pareille affirmation. Il était, disait-il, simple citoyen de Sienne, et n'avait pas d'autre désir que de mourir dans l'état modeste où il avait toujours vécu. Mais Rienzi, dont la parole avait tant de puissance et de persuasion, mit en œuvre son éloquence chaleureuse pour le convaincre que tout ce qu'il venait de lui découvrir était la vérité. Le Tribun ébranla son imagination, surmonta ses objections, et finit par détruire les doutes que cette ouverture avait fait naître dans son esprit. Persuadé, grâce aux insistances de Rienzi, et au prestige qui s'attachait encore à sa personne, qu'il était vraiment le roi de France, Gianni se déclara prêt à réclamer la couronne avec l'aide et l'appui du Tribun. Rienzi avait fait entrevoir à cette âme pieuse et désintéressée la mission providentielle que Dieu réservait au descendant des rois de France. Ce fut surtout la perspective de ce rôle réparateur indiqué par Rienzi qui entraîna Giannino. Le Tribun toutefois l'engagea pour le moment à garder le secret le plus absolu sur cette révélation. Mais il lui promit de demander au Pape, à l'Empereur et aux Princes chrétiens de vouloir bien envoyer à Rome des députés qui se réuniraient dans un grand conseil pour examiner et reconnaître la légitimité du droit de Gianni. Le Saint-Père et les autres Princes sommeraient le roi de France régnant de remettre la couronne à celui qui en était le légitime héritier, et Gianni serait au besoin rétabli par les armes sur le trône de ses pères.

Le *Témoignage* de Rienzi dont nous avons déjà parlé, se termine en ces termes : « Mais ayant appris la révolte qui se préparait à Rome contre nous, et craignant de périr

avant d'avoir donné nos soins et nos ordres pour que Gianni put recouvrer son royaume, nous lui remîmes copie du document relatif à sa naissance, le samedi 4 octobre de l'an 1353, scellée de notre sceau où se trouve une grande étoile entourée de huit plus petites. Au milieu de ce sceau sont les armes de la sainte Eglise et du peuple romain, afin de donner une plus grande foi à ce document. Que cela soit connu de tous. Nous demandons à notre très pieux et gracieux Seigneur J.-C., qu'il nous permette de vivre encore longtemps pour voir un acte d'une si grande justice consommé dans le monde, *amen.* » Le parchemin, ajoute l'historien Siennois qui écrivait près de deux siècles après ces événements, existe encore muni du sceau et de l'empreinte sur la cire, de telle sorte qu'il n'existe aucun doute que ce ne soit celui-là même que le Sénateur a fait écrire et confirmer par son seing, afin que chacun puisse ajouter foi au contenu de cet écrit [1].

Rienzi remit en outre à Gianni un sceau qui rappelait celui du Tribun lui-même. Ces armes représentaient un soleil avec douze rayons et douze étoiles en souvenir des douze pairs de France. Il lui fit rendre les honneurs réservés aux personnages de haute distinction et lui confia une lettre pour le cardinal Albornos, légat du Saint-Siège qui se trouvait à Montefiascone. Rienzi réclamait du cardinal l'envoi immédiat de troupes, afin de résister aux forces des Colonna et des autres barons romains ligués contre lui et qui voulaient le renverser. Le Tribun, en le char-

(1) *Sigism. Titii histor. Senens.* Tome 11, fol. 219. — Voir aux *Pièces justificatives et Eclaircissements*, n° 3.

geant de cette mission, ajouta que la présence de Gianni à Rome n'était pas sans périls. Giannino prit congé de Rienzi, et quitta Rome le 4 octobre.

Avant de partir, il était allé s'agenouiller au tombeau des Apôtres, à Saint-Pierre, et s'apprêtait à rejoindre Albornos. Mais au moment de franchir les murs de la Ville Sainte, un Siennois qui était de garde à la porte l'ayant reconnu, le prévint de fuir sans retard Rome, car Rienzi allait être renversé par les barons, et Gianni par suite de ses relations avec le Tridun courait de grands dangers.

Plein de reconnaissance vis-à-vis de son bienfaiteur, Giannino, sans écouter le conseil qui lui était donné, retourne près de Rienzi pour le prévenir du sort qui le menace, le suppliant d'abandonner le Capitole et de se réfugier dans une retraite assurée. Rienzi, malgré les pressentiments et les avis qu'il avait déjà reçus, n'écouta pas ce nouvel avertissement ; il insista seulement pour que Gianni se rendit au plus tôt vers le cardinal Albornos. Giannino fit toutes ses diligences et arriva le lendemain à Montefiascone après avoir marché la nuit entière. Il remit au légat le message du Tribun. André Salmoncelli, le commandant des troupes pontificales s'apprêtait, sur l'ordre d'Albornos, à partir pour Rome. Gianni avait accompagné le cardinal à Orvieto, lorsque quelques jours après, on apprit la déposition et la mort de Rienzi [1].

A cette nouvelle, Guccio retourna à Sienne où il continua à vivre aussi simplement qu'avant ce voyage de Rome qui

---

(1) Félix Papencordt, loc. cit., page 302. (édit. allemande).

venait de lui révéler de si hautes destinées. Les perspectives glorieuses que Rienzi lui avait fait entrevoir ne le séduisaient pas, et il préférait au rôle brillant et périlleux qu'on avait voulu lui assigner sa vie calme et heureuse à Sienne. Fidèle au conseil de Rienzi et suivant en cela ses propres inspirations, il garda le plus profond secret sur le rôle que la Providence lui réservait. Il crut devoir toutefois le confier au frère Bartolomeo Mino, son confesseur, religieux dominicain d'une grande sainteté. Pour Giannino c'était un devoir de conscience, et l'ambition n'avait pas prise dans son âme. Bartolomeo l'encouragea dans sa résolution de ne rien révéler, l'assurant que le ciel saurait bien lui marquer le jour où la vérité devrait se manifester.

Gianni avait été appelé par le suffrage de ses concitoyens à l'administration des deniers municipaux. Deux ans s'étaient écoulés depuis son retour de Rome, lorsque le 9 octobre 1356, on apprit à Sienne le désastre de Poitiers [1], la captivité du roi Jean et la mort de la fleur de la chevalerie française. En ce moment, Fra Bartolomeo se trouvait dans une assemblée de nobles et de bourgeois de Sienne qui tous déploraient le sort fatal qui s'acharnait contre la famille royale et la nation française autrefois si glorieuses, maintenant menacées d'une perte complète. Alors Fra Bartolomeo n'hésite plus. Il croit voir le moment indiqué par la Providence pour révéler le secret de Gianni. Il se lève dans l'assemblée, rend grâce à Dieu, et annonce

(1) La bataille de Poitiers s'était livrée le 19 septembre 1356.

aux assistants que les droits du véritable souverain de France vont être enfin reconnus. On le presse de s'expliquer. Il expose alors le récit complet des vicissitudes de Gianni, fait connaître le testament de Marie de Carsix, épouse de Guccio, dont il présente une copie authentique. Quelque extraordinaire que soit le récit, il trouva créance dans la réunion, car plusieurs des gentilshommes et des négociants présents qui avaient séjourné en France se souvenaient d'avoir ouï parler d'un fait aussi surprenant. La ville entière eut bientôt connaissance de la communication de Fra Bartolomeo. On s'applaudissait d'avoir vu élevé, à Sienne, un roi de France, et tout le monde faisait des vœux en faveur de Giannino. Celui-ci continuant l'attitude qu'il s'était imposée ne voulut d'abord pas reconnaître l'exactitude des faits révélés. Mais le récit de Fra Bartolomeo fut bientôt confirmé par de nouveaux renseignements venus de différentes sources. De plus, les deux moines augustins, les frères Jordano et Antoine qui avaient cru devoir quitter la France pour échapper aux effets de leurs déclarations à Rienzi, indiquèrent la part qu'ils avaient eue aux confidences de Marie de Carsix. Ils adressèrent, de Palerme où ils se trouvaient, à l'évêque de Sienne, aux autorités municipales et à Guccio lui-même des attestations formelles du fait étrange que Sienne venait d'apprendre [1].

Le grand conseil de la ville décida de prêter son appui aux revendications de Gianni. On lui nomma un conseil

---

(1) Papencordt, loc. cit pag. 313 et suiv (édit. allem

particulier composé de six personnes des plus notables de Sienne, qui devaient ne rien négliger pour établir les droits de celui-ci : l'argent de la caisse municipale fut mis au service des six conseillers de Gianni, pour transmettre à l'étranger les lettres et les documents propres à faire réussir l'entreprise du roi de France, leur hôte.

L'affaire devait être soumise au Pape, à l'Empereur et aux vingt-sept membres des Etats-Généraux de France qui administraient en ce moment le royaume, ainsi qu'aux rois de Hongrie, de Naples, d'Angleterre et de Navarre. Mais le conseil privé de Gianni fut d'avis de s'adresser d'abord aux Romains pour qu'ils prissent à cœur le parti de celui dont Rienzi, tribun et sénateur de Rome, avait reconnu les droits, et le premier, par sa haute influence, avait convaincu Gianni de la justice de sa cause. Fra Bartolomeo se rendit à Rome le 7 avril 1357 ; il alla soutenir les intérêts de son ami devant le grand conseil de la ville où se trouvaient les deux sénateurs, Pierre Colonna et Nicolas Annibaldeschi.

L'assemblée reconnut fondées les prétentions de Gianni, et des lettres à l'appui de cette décision furent remises au religieux Dominicain au nom de la République romaine ; fra Bartholomeo revint à Sienne porteur de ces messages [1].

On conduisit le *roi* Giannino, ainsi l'appelait-on à Sienne, dans une place forte pour le mettre à l'abri de toute sur-

---

1) Histoire manuscrite *del R. Giannino*.

[illegible] royaux lui furent rendus et son conseil [illegible] résolut d'activer les mesures qui devaient amener [illegible] connaissance du vrai roi.

[illegible] époque les Siennois avaient des relations très importantes avec la France. Les négociants de Sienne [illegible] d'indisposer le Dauphin s'ils soutenaient celui qui revendiquait le trône, et de voir ruiner leurs établissements. Aussi parvinrent-ils, dans le renouvellement des fonctions municipales, à écarter les partisans de Gianni. Le conseil privé de celui-ci fut dissous, et Giannino ne put plus compter sur l'aide et le secours de la ville de Sienne. Sachant que sa naissance était maintenant connue, il ne crut plus pouvoir se consacrer aux affaires de son négoce. Après de longues hésitations, il était décidé à agir. Ce ne fut pas une impression spontanée et violente qui le saisit : persuadé depuis longtemps déjà qu'il était le fils du roi Louis, il avait attendu que Dieu lui fit connaître le moment opportun. Le devoir d'intervenir activement s'imposait désormais à ses yeux. Louis de Hongrie, le neveu de la reine Clémence le reconnut comme roi légitime; mais sur le point d'en venir aux mains avec les Vénitiens, il ne pouvait actuellement le secourir par les armes. Gianni reçut aussi du frère du roi de Navarre des assurances très sympathiques, mais le roi de Navarre se trouvant prisonnier, on ne pouvait en ce moment lever des troupes pour le soutenir. Les messagers que Giannino avait envoyé auprès du Pape et des autres souverains n'osèrent même pas accomplir leur mission. Le comte de Landau qui commandait la Grande compagnie s'engageait à la mettre

à son service pour l'aider à conquérir son royaume [1]. Nul secours n'eut été plus utile au succès de sa cause que les forces considérables dont disposait celui qui avait succédé à Montréal. L'énergique organisation que le chevalier de St-Jean, fra Moreale (ainsi nommé en Italie), avait su donner à ses troupes, la discipline relative qui y régnait, l'abondance des richesses acquises par le butin, l'approvisionnement des vivres faisaient de ce corps une armée redoutable.

Malgré le supplice de Montréal, condamné à mort par Rienzi, la Grande compagnie conservait encore, sous les ordres de Landau, toute sa force, tout son prestige. Elle était recherchée par les princes et les villes qui voulaient avoir à leur service des soldats aguerris et éprouvés. Mais au moment où Giannino la réclamait, elle était retenue à la solde du comte de Montferrat.

Gianni crut pouvoir trouver à la Cour de Hongrie le soutien matériel et immédiat qu'il avait vainement cherché. Louis de Hongrie l'avait déjà reconnu roi de France, il était assuré d'être bien accueilli par lui. Aussi quitte-t-il Sienne le 2 octobre 1357, et il se rend à Bude le 3 décembre. Le roi de Hongrie le reçut comme le fils de la reine Clémence sa tante, lui donna tous les témoignages de sympathie et d'amitié et l'encouragea dans son entreprise. Mais si le roi partagea ses espérances, l'entourage de Louis et sa Cour ne montrèrent pas la même confiance. D'ailleurs, Louis de Hongrie n'avait pas renoncé à la couronne de Naples. Il

(1) Félix Papencordt, loc. cit, page 315.

fallait préparer des expéditions lointaines qui ne lui permettaient pas de mettre au service de son royal cousin les troupes dont il avait lui-même besoin pour faire triompher ses plans de conquête en Italie. Il remit pourtant à Giannino, avant que ce dernier ne quittât Bude, le témoignage et l'expression les plus formels de la reconnaissance de ses droits [1].

Gianni en retournant à Sienne, en mars 1359, rapportait ce document important et considérable que les archives de Sienne ont conservé.

Dans une lettre adressée à tous les rois, prélats, princes, ducs, comtes et barons, aux villes et aux chefs des municipalités, le roi de Hongrie déclare que le seigneur Jean, dit de Guccio, élevé dans la ville de Sienne, homme noble et de race royale, faisant partie de sa famille, est né de très auguste prince seigneur Louis, roi de France, et de la reine Clémence. « Ce seigneur, ajouta-t-il, étant venu en Hongrie auprès de nous, il nous a démontré avec évidence, à l'aide d'écrits et d'instruments authentiques, ses droits à la couronne de France. Ces écrits établissent d'une manière certaine que dame comtesse d'Artois et le seigneur Philippe-le-Long, son gendre, oncle du dit seigneur Jean, afin d'assurer au régent le trône de France, peu de jours après la naissance du dit seigneur Jean, avaient prémédité de le faire périr. Mais la divine providence permit qu'un autre enfant fut présenté à la place du fils du roi ; et de même qu'autrefois l'avait fait la Vierge Marie, fuyant secrè-

(1) Félix Papencordt, loc. cit., pages 315 et 316.

tement en Egypte pour cacher et dissimuler son fils, conduit par l'ordre du Très-Haut, ainsi par le secours et le conseil de la nourrice fut préservée avec prudence la vie du véritable enfant royal, à la place duquel l'autre fut mis à mort. Et comme les anciens, les grands barons et les dames de notre royaume qui, après la mort du dit seigneur Louis, roi de France, avaient été envoyés par sénérissime seigneur Charles, notre pére de pieuse mémoire, pour se rendre auprès de la reine Clémence sa sœur, affirmaient par leur témoignage la vérité de ce fait, voyant dans toutes ces circonstances que le dit seigneur est Jean issu du roi Louis et de la reine Clémence, nos dits parents, nous avons fait comparaître devant nous les dits barons. Ceux-ci nous ont appris en outre que le dit seigneur Jean, alors enfant, après qu'il eut été changé et substitué, avait été transféré en Toscane, sans doute dans la ville de Sienne. Pour arriver à une plus grande certitude, à l'aide d'investigations nouvelles, pendant que le dit seigneur Jean se trouvait dans notre royaume, nous avons envoyé secrètement, comme messagers, des hommes discrets et prudents, au royaume de France, qui, de retour dans nos Etats, requis avec soin par nous et pleins de zèle envers la foi due à Dieu et à notre sacrée couronne, rapportèrent et affirmèrent que tout s'était, en effet, passé ainsi que le seigneur Jean le disait. C'est pourquoi nous faisons appel à votre amitié, avec les instances les plus cordiales, afin que vous vouliez bien recommander et soutenir le dit seigneur Jean dans l'accomplissement de ses desseins, assurés que nous penserons que tout ce que

vous aurez fait pour lui, vous l'aurez fait pour notre couronne et pour notre cher frère.

Bude, 15 de mai de l'an du seigneur 1359 [1]. »

Avant de revenir à Sienne, Gianni s'était mis en relation avec les juifs de la Hongrie, de la Carynthie et de l'Autriche, alors persécutés. 50,000 florins d'or lui avaient été remis par ceux-ci et de plus fortes sommes avaient été promises. Le prétendant devait en retour leur accorder une paisible résidence en France.

Peu de temps après l'envoi de la lettre du roi de Hongrie, un fait singulier se produisit à Sienne. Le suffrage populaire portait de nouveau Guccio aux charges municipales. Le 18 octobre 1359 il était nommé membre du conseil des douze pour le quartier de Camullia ; et le 22 du même mois, dans la salle du palais communal, en présence du podestat, des 207 conseillers et des douze membres du grand conseil, le notaire municipal déclara que Gianni ne pouvait être pourvu de la charge des douze parce qu'il était né de race royale, et que par droit de succession légitime il devait être roi de France. Que ce fait est établi, dit la délibération *del consiglio della Campana* (c'était la réunion générale du grand conseil de la commune de Sienne) *per narrationem, déclarationem et assertionem,* comme cela résulte de la lettre du roi de Hongrie avec le sceau et les armes du souverain. Que si par le passé Jean a été appelé Gianni de Guccio, si on l'a réputé citoyen de Sienne, il est réellement

(1) Voir aux *Pièces justificatives et Eclaircissements*, la lettre du roi de Hongrie (texte latin), n° 4.

le seigneur Jean, né de sénérissime prince et seigneur Louis, autrefois roi de France, et de très excellente reine Clémence; qu'il fut substitué *(mutatus)* et transféré ensuite en Toscane, ainsi que l'établit la teneur des lettres transcrites ci-dessous; qu'aux termes des statuts de la commune de Sienne, il ne peut dès lors être pourvu de l'office des douze. » L'assemblée ratifia cette déclaration, et un autre citoyen fut nommé pour remplacer Gianni [1].

Ses amis trouvant dans toutes ces circonstances la reconnaissance de ses droits, le poussaient à poursuivre son entreprise. Giannino voulait d'abord se rendre à Naples auprès de la reine Jeanne et du roi Louis, espérant que les liens de parenté qui le rattachaient à la maison d'Anjou mettraient les souverains de Naples dans ses intérêts. Il crut pourtant préférable d'aller demander au pape, à Avignon, la confirmation de ses titres. Chrétien sincère et convaincu, avant d'entreprendre la revendication par les armes du trône de ses ancêtres, il voulait avoir la haute consécration morale du Saint-Père.

Il dit donc adieu, le 31 mars 1360, à la ville de Sienne, où il avait passé les années les plus douces de sa vie et qu'il ne devait plus revoir. Après s'être embarqué à Gênes et avoir traversé la Provence, il arriva à Avignon. Innocent IV occupait depuis huit ans le siége pontifical. Vivement attaché au roi de France Jean et à la maison de Valois, le Saint-Père ne pouvait voir d'un œil favorable un prétendant qui

---

(1) Archivio di stato in Siena-Consiglio della Campana. — Seria IIIa. Elezioni e cerne di officiali. — Nomi di officiali. — Anno 1357-1385, n° 332. — Communication de M. le chevalier Lucien Banchi, directeur du R. archivio di stato, à Sienne.

venait apporter un nouveau ferment de discorde à la France, déjà si éprouvée. La cause de Giannino avait été surtout soutenue et encouragée par Rienzi et par Louis de Hongrie. Le tribun n'était plus : mais son souvenir ne pouvait être à Avignon bien sympathique, quoique le sénateur de Rome eut été réintégré par l'autorité du chef de la chrétienté. On n'avait pas oublié à la Cour pontificale et ses abus de pouvoir et ses entreprises contre la souveraineté papale. Quant à Louis de Hongrie, il s'était acharné longtemps contre la malheureuse Jeanne de Naples ; et sous prétexte de venger le sang d'André, son frère, versé, disait-il, avec l'assentiment de cette princesse, il avait voulu surtout s'emparer des Etats de Naples. Or, c'étaient les souverains pontifes qui avaient appelé au trône des Deux-Siciles la maison Angevine, et Innocent VI suivait la politique de ses prédécesseurs avec d'autant plus d'ardeur que Jeanne et Louis de Tarente, en cédant à Clément VI l'Etat et la ville d'Avignon, avaient acquis des droits à la protection toute spéciale du Saint-Siège.

Aussi Gianni ne put se mettre en communication directe avec Innocent, soit que le Pape eut refusé de s'entretenir avec le rival et l'ennemi du roi de France, soit que Gianni connaissant les dispositions du Saint-Père, n'eut pas même osé l'approcher. Nous verrons bientôt combien devaient être funestes les conséquences de sa venue dans la ville des Papes.

Il eut d'abord avec des cardinaux de la Cour d'Avignon de nombreuses conférences. Il sut même intéresser quelques-uns d'entre-eux à ses plans, et il put compter sur leur appui moral.

Giannino avait franchi la mer et se trouvait maintenant sur le théâtre où il devait tenter la fortune des armes pour se faire proclamer roi. Le moment lui paraissait propice. Jamais la France n'avait traversé une période aussi critique. Le pays était runé : la captivité du roi, la Jacquerie s'ajoutant à toutes les autres calamités publiques, avaient affolé les populations. Le traité de Brétigny, malgré le retour du roi, venait aggraver encore nos désastres. Le mécontentement, le découragement, le réveil des passions anarchiques favorisaient les projets du prétendant. Dans des conjonctures pareilles il espérait que le pays le recevrait comme un libérateur. N'avait-on pas persuadé à Giannino qu'il avait été conservé providentiellement pour régénérer la France.

Sa vie avait toujours été pure, ses habitudes laborieuses, et son programme de roi devait s'inspirer et des malheurs des temps, et des vertus privées pratiquées constamment par lui. Mais les conceptions de son esprit n'étaient pas à la hauteur de la mission à laquelle il se croyait appelé. Complètement dépourvu de la capacité nécessaire à un chef d'armée, il n'avait pas davantage le génie d'un homme d'Etat. Il ne sut ni choisir, ni discerner les éléments indispensables au triomphe de ses projets.

A ce moment, les compagnies d'aventuriers qui désolaient le pays étaient nombreuses. La paix avec l'Angleterre avait rejeté dans toute la France ces bandes sans discipline. Les *Amis de Dieu et ennemis de tout le monde*, *les Tard-venus* et d'autres encore, ravageaient les provinces. En Italie, les éléments de destruction avaient su être utilisés par des *condottieri* habiles. Tour à tour au service des passions des seigneurs qui voulaient imposer leur tyrannie,

ou des démocraties turbulentes de l'époque, les chefs passaient souvent avec leurs troupes sous des drapeaux qu'ils avaient combattu peu de temps auparavant. Ces bandes qui comptaient des hommes aguerris, se livraient à des déprédations sans nombre. Elles n'étaient pas sans valeurs militaires, mais au point de vue moral, rien ne les arrêtait. Comment d'ailleurs auraient-elles possédé les qualités que leurs chefs mêmes ne connaissaient pas. Les plus illustres d'entre eux, les Visconti, les Colonna, les Malatesta, les Montréal, les Landau poussés le plus souvent par des mobiles peu honorables ne pouvaient inspirer à leurs troupes des sentiments élevés qu'ils violaient tous les jours. Le patriotisme et les vertus guerrières ne les inspiraient pas : leur force, leur courage, leur expérience, ils ne les employaient qu'à leur intérêt propre, sans s'inquiéter de l'honnêteté des moyens qui devaient les conduire au but. Une vie aventureuse, irrégulière, dépourvue de tout frein moral, la licence et la corruption des camps, l'appât du butin étaient pour la plupart des chefs les résultats qu'ils se proposaient d'atteindre. Quelques-uns de ces condottieri avaient l'ambition de commander aux peuples après avoir été à la tête de leurs soldats. Mais à ceux-là même, il manquait l'élément généreux qui éleva jusqu'à l'héroïsme les grands caractères de la chevalerie ; l'honneur, l'esprit de dévouement et de sacrifice, les chefs de ces compagnies ne les connaissaient pas.

Mais les bandes qui infestaient la France étaient dans des conditions bien plus mauvaises encore. Elles ne se composaient que de gens sans aveu, indisciplinés, ne vivant que de rapines, n'ayant aucune organisation régulière : leurs

chefs étaient pour la plupart des hommes qui, par suite de crimes, avaient dû quitter leur patrie. Si ces compagnies portaient l'épouvante et l'effroi dans les campagnes, elles étaient sans cohésion pour une action militaire : sous ce dernier rapport, elles ne ressemblaient point aux troupes mercenaires à la solde des Etats italiens.

Giannino, nous l'avons vu, avait obtenu du comte de Landau le concours de la grande compagnie, et la vaillance de cette troupe aurait pu inquiéter ce qui restait de l'armée du roi Jean. Mais il ne sut pas attendre le moment que Landau lui avait assigné. Il crut que le jour de l'action était venu : la nécessité de commencer promptement les opérations militaires et sa mauvaise étoile le poussèrent vers un homme auquel l'honnêteté de Giannino n'aurait jamais dû s'associer. C'est à Avignon qu'il se mit en relation avec Jean de Vernago [1]. Ce gentilhomme anglais avait été banni de son pays pour de nombreux méfaits. Innocent VI lui avait donné asile. Gianni trouva en lui un homme déterminé qui connaissait les choses de la guerre, car il avait pris part aux luttes de l'Angleterre contre la France.

Vernago s'offrit à lui pour diriger l'entreprise qui devait le rétablir sur le trône, et le prétendant subit l'ascendant de cet aventurier sans moralité et sans honneur. Ce dernier rassembla en assez grand nombre des hommes d'armes toujours prêts à se livrer au pillage et à la dévastation.

Les désastres de Crécy et de Poitiers avaient détruit

---

(1) Le Jean de Vernay du père Daniel. Nous le désignons sous le nom indiqué dans la lettre d'Innocent VI.

toutes les armées régulières du roi de France. Aussi Vernago crut-il qu'avec les forces qu'il avait réunies il pouvait commencer les hostilités. Il espérait que les chances heureuses de la guerre viendraient augmenter encore le nombre de ces hommes. Avec les nouveaux subsides que Gianni comptait recevoir, surtout avec le butin conquis dans les premiers engagements, le Lieutenant du roi de France, c'est le titre que prenait Vernago, croyait pouvoir grouper facilement autour de lui les bandes d'aventuriers qui cherchaient à s'enrôler.

Dès le début, la compagnie de Vernago se signala par des excès de toute nature. Elle porta l'épouvante parmi les populations des campagnes. Le pays qu'elle occupait fut ravagé et couvert de ruines. Jean de Vernago avait choisi les rives du Rhône pour première base de ses opérations militaires. Son séjour à Avignon lui avait permis de se rendre compte de tous les avantages stratégiques de cette position. Il s'empara bientôt du château de Codolet [1], et ce premier succès enhardit son audace. Mais quelques affaiblies que fussent les troupes du roi de France, elles ne tardèrent pas à reprendre l'offensive, et le fort de Codolet, où Vernago s'était réfugié, fut cerné et bientôt repris. Le lieutenant du prétendant tomba entre les mains de l'armée royale.

Si Giannino n'avait pas cru devoir se mettre à la tête de la compagnie de Vernago, il en suivait de près les mouvements. Il pensait que sa présence était nécessaire pour

---

(1) Codolet (Languedoc) appartient aujourd'hui au département du Gard, arrondissement d'Uzès, canton de Bagnols.

encourager l'action engagée. D'Avignon il avait négocié avec plusieurs villes de France et quelques seigneurs, des relations sympathiques qui lui assuraient un concours effectif si la victoire se décidait pour lui au début de la campagne. La déroute et la capture de son lieutenant ruinèrent toutes ses chances de succès.

A la nouvelle de la prise du château de Codolet, Giannino s'était retiré à Saint-Etienne, en Provence. Le Pape et le roi de France agirent puissamment auprès du grand sénéchal de Provence, Mathieu de Gesvaldo, pour qu'il voulût bien intervenir. Il était urgent que Giannino fut arrêté. L'entreprise audacieuse de Vernago pouvait se renouveler tant que le prétendant serait en liberté. Mathieu de Gesvaldo accéda à la prière du Pape et du roi Jean. Il se rendit lui-même à Saint-Etienne. Gianni fut fait prisonnier et détenu dans la forteresse de cette ville.

Jean de Vernago en choisissant la vallée du Rhône comme base de ses opérations avait fait preuve d'une certaine intelligence militaire. Il avait espéré par son entrée dans les pays du Languedoc soumis alors au roi de France, réveiller les sentiments d'hostilité qui ne s'étaient pas entièrement calmés depuis un siècle de conquête. On pouvait trouver, dans ces provinces méridionales, humiliées d'avoir perdu leur indépendance, une force morale supérieure à celle résultant des troupes de Vernago. Si le Midi reconnaissait Giannino, la lutte s'engageait alors dans de plus grandes proportions et avec plus de succès. Le début de la guerre étant favorable au prétendant, des alliances puissantes auraient été conclues. Les princes, les villes

qui avaient reconnu les droits de Gianni, enhardis par ces premiers avantages, n'auraient plus hésité à apporter un secours efficace à l'entreprise du roi providentiellement rétabli dans une partie de ses états. Les mobiles qui dirigent les chefs des peuples ne changent pas avec le cours des âges, et au XIVe siècle comme de nos jours, il importait pour entraîner les hésitants de frapper un premier coup décisif qui aurait augmenté les chances de victoire définitive. Sous ce rapport, la prise du petit fort de Codolet était déjà un résultat heureux. Mais ce qui paralysa dès le début l'action de la compagnie de Vernago, c'étaient les relations sympathiques au roi de France des souverains qui commandaient aux provinces voisines du Languedoc. Innocent VI, conformément aux traditions de la cour papale d'Avignon, entretenait avec le roi de France les rapports de la plus grande cordialité. Les malheurs du roi Jean avaient inspiré au Saint-Père l'intérêt le plus affectueux, et c'était folie de penser qu'il n'interviendrait pas en faveur du vaincu de Poitiers revenu dans ses états.

Si Giannino avait eu les moindres notions nécessaires à un homme de gouvernement, il se serait bien gardé d'aller porter le foyer de l'insurrection contre l'autorité du roi régnant à quelques lieues de la ville papale. Mais une autre considération aurait dû l'engager à ne point choisir les rives du Rhône comme le terrain de ses premiers engagements militaires. Jeanne de Naples régnait en Provence. Cette princesse avait reconquis son royaume de Naples sur Louis, roi de Hongrie. Elle avait dû de rentrer dans sa capitale des Deux-Siciles, non-seulement à l'affection de ses sujets napolitains et à la bravoure de ses fidèles proven-

çaux : mais l'autorité morale du Pape l'avait puissamment secondée; Louis de Tarente, son mari, et elle ne pouvaient, dans une question aussi grave que celle soulevée par Giannino, se séparer du successeur de Clément VI. Il fallait ignorer complètement les ressorts puissants qui mettent en mouvement les actions des hommes, et surtout de ceux qui dirigent les destinées des nations, pour oser espérer un concours effectif ou même une neutralité sympathique d'une princesse qui avait eu tant à souffrir de la conduite du roi de Hongrie à son égard. Jeanne de Naples ne pouvait pas épouser la querelle d'un prétendant qui avait, pour soutenir son titre à la couronne, l'amitié et l'appui moral de son plus cruel ennemi. Il suffisait dès lors de quelques soldats provençaux pour arrêter dès le début la marche des troupes de Vernago. Portée sur une autre partie du territoire plus favorable au point de vue politique, l'attaque du *lieutenant du roi de France* pouvait avoir des résultats bien différents. La Bourgogne, le Forez et le Lyonnais, étaient à ce moment-là même ravagés par les compagnies mercenaires, et un an plus tard, la Grande compagnie infligeait au connétable de France Jacques de Bourbon, la sanglante défaite de Brignais (16 avril 1362).

On ne peut prévoir les conséquences de l'alliance effective de Gianni avec cette armée puissante, s'il eut attendu l'arrivée du comte de Landau en France pour commencer les hostilités. Sans aucun doute la lutte aurait été autrement ardente et vive, et les suites, quelles qu'elles eussent été pour Giannino, auraient encore ajouté aux malheurs de la France.

L'entreprise de Gianni était imprudente, parce qu'elle était mal combinée, mais eu égard à l'état de la France, elle n'était pas insensée. S'il avait su employer les seuls moyens que la situation si critique du royaume mettait à sa disposition, il pouvait tenir en échec le roi Jean privé de troupes et signaler son passage sur notre pays par de plus grandes ruines. La providence voulut épargner de nouvelles divisions, de nouvelles calamités à la France si cruellement frappée. La défaite de Vernago détruisait les espérances de Giannino. Mais cette expédition malheureuse avait pour ce dernier de bien plus terribles effets. Détenu dans le fort de Saint-Etienne, il perdait la liberté, et un autre péril le menaçait. Le roi Jean avait mis sa tête à prix, et Innocent VI, qui déjà s'était interposé auprès du grand sénéchal pour amener l'arrestation du prétendant, s'adressait, maintenant qu'il était prisonnier, à Jeanne, souveraine de la Provence, afin qu'il fut fait droit *aux demandes justes et honnêtes* du roi de France. En associant sa destinée à un aventurier perdu de réputation, Giannino compromit non-seulement le succès de son entreprise, sa liberté et sa vie ; mais sa mémoire liée désormais à celle de Vernago aurait pu, aux yeux de la postérité, être flétrie sans retour par le jugement sévère du Pontife. Innocent VI ne pouvait en effet trop condamner les crimes dont se souillèrent les bandes du lieutenant de Giannino ; tout semblait indiquer au moment de sa prise d'armes que le prétendant était l'instigateur et le complice autorisé de ces déprédations, et que Vernago exécutait ses ordres. Mais à présent que le jour s'est fait sur la vie entière du citoyen Siennois, sa conduite est expliquée. Il manqua de discernement dans le choix des

moyens et des forces à employer pour l'exécution de ses plans. Accusons seulement son défaut de capacité et de prévoyance. Mais séparons, dans notre appréciation morale, l'odieux Vernago et l'honnête Giannino dont les intentions étaient loyales et pures de tout sentiment criminel.

Jeanne reçut avec déférence le message du Pape, mais elle n'apporta point de précipitation dans la décision qu'elle crut devoir prendre. Elle savait qu'en livrant Guccio à Jean II, c'était l'arrêt de mort du prétendant. Elle ne voulut pas que celui-ci fut exposé aux effets immédiats de la colère du roi. Alors les crimes d'Etat étaient jugés sommairement. La condamnation et le supplice de Giannino étaient certains. On ne peut donc qu'applaudir à la libéralité de la comtesse de Provence. Elle préféra se réserver le soin d'apprécier par elle-même le degré de culpabilité de Giannino. Déjà par les soins de son grand sénéchal, elle avait pu comprendre que sa conduite n'était pas celle d'un conspirateur ambitieux et sans moralité. Elle crut même dans l'intérêt de son prisonnier devoir le faire conduire à Naples pour l'éloigner de la France et rendre plus difficile son extradition. Elle désirait statuer elle-même sur le sort de celui dont la bonne boi et la sincérité étaient évidentes. Jeanne, la reine au cœur généreux et clément, agit dans cette circonstance difficile avec une sagesse et une prudence que l'histoire doit proclamer.

Elle ne pouvait laisser Giannino libre, reprendre la direction d'un mouvement qui aurait de nouveau troublé le royaume ami de son cousin Jean de France. Elle était bien aise aussi de condescendre dans une certaine mesure aux conseils paternels et à la prière d'Innocent VI. Mais après

les malheurs qu'elle avait éprouvés elle-même (ceux que l'avenir lui réservait devaient les dépasser encore) : au milieu de l'éclaircie heureuse et brillante de son règne à Naples, Jeanne, qui réformait par de sages lois la justice dans les Deux-Siciles et en Provence, ne consentit pas à ce qu'un infortuné, trompé par les apparences de la vérité, fut traité comme un criminel digne du dernier supplice. Les documents se taisent sur le genre de vie imposé à Giannino pendant sa captivité à Naples. On sait seulement qu'il reçut, dans le donjon du château de l'Œuf, de vifs témoignages d'intérêt et de sympathie de la part d'un grand nombre de personnes qui étaient admises à le visiter. Mais on connaît la grandeur d'âme et l'esprit de haute justice qui guidaient la souveraine. Et par cela seul que Jeanne avait refusé de remettre Gianni au roi de France, on peut assurer qu'elle traita avec humanité et certains égards celui dont elle connut les sentiments honnêtes et qui n'avait consenti à prendre les armes que pour obéir à de hautes influences auxquelles il ne sut résister, tant elles lui parurent autorisées et légitimes [1].

Giannino mourut à Naples dans le courant de l'année 1362. Il était arrivé dans cette ville le 19 février. Il s'était

---

(1) Gigli, dans les *observations préliminaires* du manuscrit qui se trouve au collége Romain, prétend que le roi de Naples fit périr Giannino dans les prisons du château de l'OEuf, à Naples. Cette assertion n'est justifiée par aucun document certain. Elle est en contradiction avec le refus de Jeanne de Naples de livrer Giannino au roi de France, avec le caractère de cette princesse et avec le régime auquel fut soumis le prisonnier. Si les souverains de Naples avaient résolu sa mort, ils lui auraient infligé les rigueurs du secret, et auraient prohibé ces communications fréquentes du prétendant avec ses amis et ses partisans.

écoulé plus d'un an depuis le jour où il avait été fait prisonnier par Mathieu de Gesvaldo.

En quittant Sienne, le prétendant y avait laissé un fils nommé Gabriel, issu de son second mariage avec Necca di Vanni-Aggazzari. Ses descendants s'y maintinrent pendant près de deux siècles. On les appelait les fils du roi Giannino. Le dernier de sa race mourut en 1530, et fut inhumé dans l'église de St-Dominique, à Sienne, où se trouvait le tombeau de sa famille [1].

Quel est le but, quelle est la conclusion de ce récit ? Si le principe de Quintilien est vrai, ce serait peut-être ici le cas de l'appliquer. Mais le *scribitur ad narrandum non ad probandum* ne saurait être toujours la devise de l'histoire. Si elle est la règle du chroniqueur qui ne doit relater que des faits sérieusement contrôlés, sans les dénaturer à l'appui d'une thèse préconçue, il importe toutefois, par l'application de moyens que la logique et la critique donnent au narrateur pour la solution de certains problèmes historiques, d'éclairer les évènements souvent obscurcis et incomplètement connus. Pourquoi aussi réduire l'histoire, cette branche si importante d'études, au simple

---

(1) *Voir aux Pièces justificatives et Eclaircissements* n° 5.

énoncé des péripéties qui se sont produites dans les âges écoulés. Ne faut-il pas tirer des exemples passés la moralité qui élève les nouvelles générations à des appréciations pleines d'utilité et leur donne, pour ainsi parler, l'expérience nécessaire à la vie présente en leur faisant connaître les actes de ceux qui nous ont précédé.

Notre intention est plus modeste. En racontant un des épisodes les plus étranges et les moins connus de notre histoire nationale, nous avons voulu surtout rappeler des événements qui ont excité la sympathie et l'intérêt de personnages ayant joué, dans les annales du XIVe siècle, un rôle considérable, et montrer également que le temps efface souvent bien vite le souvenir des faits les plus dramatiques.

Devons-nous toutefois borner notre tâche au simple récit que nous venons d'exposer? Nous faudra-t-il renoncer à porter un jugement définitif sur le fondement des prétentions du roi Giannino et laisser croire, ainsi que certains documents contemporains semblent l'établir, que Gianni de Guccio était le fils de Louis-le-Hutin, vraiment roi de France par voie d'hérédité et de primogéniture? Cette destinée doit-elle rester encore de nos jours environnée de mystère, comme elle est demeurée en France près de six siècles complètement oubliée? Des considérations morales nous donneront peut-être la clef de cette énigme historique.

A l'époque de notre récit, par suite du défaut de descendance masculine dans la maison de France, la question de la succession des femmes au trône considérée déjà comme prohibée par les lois du royaume, fut par trois fois solen-

nellement résolue. La loi salique fut reconnue définitivement, appliquée par les barons et sanctionnée par la nation. Mais des princes, intéressés à faire valoir leurs prétendus droits résultant de leur descendance ou de leur alliance par les femmes, avaient ouvertement revendiqué le trône.

Edouard III d'Angleterre, dont les victoires furent si funestes à la France, réclamait la couronne par le droit de sa mère, fille de Philippe-le-Bel. Le duc de Bourgogne voulait que sa nièce Jeanne, fille de sa sœur Marguerite, première femme de Louis-le-Hutin, fut préférée au frère du roi. Plus tard, Charles de Navarre, fils de Jeanne, petit-fils de Louis-le-Hutin et de Marguerite, se posa aussi en prétendant, et Etienne Marcel voulait le proclamer roi, en dépossédant le Dauphin pendant la captivité de Jean.

Ces divers compétiteurs mirent en mouvement toutes les influences pour faire reconnaître leurs droits. Ils ne négligèrent aucun moyen. Si rien n'avait transpiré au sujet de la substitution du fils de Clémence, on ne pourrait trouver, dans le silence gardé à ce sujet par les princes aspirant au trône, aucun argument contre les titres de Gianni. Mais il résulte des titres conservés en Italie, que ce fait était connu. Le roi de Hongrie le mentionne dans sa lettre insérée dans la délibération de la commune de Sienne. Les ambassadeurs hongrois envoyés à Paris auprès de Clémence, à la mort de son fils, avaient attesté la vérité du fait. Rienzi en avait entendu parler, lors de son séjour à Avignon, les seigneurs et les négociants de Sienne qui furent présents à la révélation de fra Bartholomeo se souvenaient que le bruit en avait couru lorsqu'ils étaient en

France. Or si aucun des princes prétendant au trône ne révéla ce grave évènement, alors qu'ils se virent repoussés dans leurs revendications, on peut conclure que déjà à cette époque, le récit de la substitution avait été reconnu sans fondement.

Cette question si importante n'aurait-elle pas aussi été soulevée au sein des Etats-Généraux qui se réunirent plusieurs fois au XIVe siècle après 1316 ? Jamais la représentation nationale n'avait eu tant d'autorité et de puissance réelle, et assurément si on avait pu croire que le fils de Louis-le-Hutin vivait encore, des voix indépendantes se seraient fait entendre en faveur de l'héritier de nos rois. On peut donc conclure qu'à ce moment déjà la sagesse de la nation avait condamné comme reposant sur l'erreur le bruit que Jean Ier n'était pas mort.

Les pièces contemporaines qui ont été conservées sont elles-mêmes contradictoires sur le fait capital de la substitution.

Tandis que le *Témoignage de Rienzi* (texte latin) et la lettre du roi de Hongrie attribuent aux deux barons le rôle principal dans le fait de l'échange des deux enfants, la lettre du frère Antoine (texte italien), raconte que Marie de Carsix redoutant d'être délaissée par son époux Guccio, après la mort de son fils, substitua à celui-ci l'enfant royal. Le défaut d'authenticité de cette lettre du frère Antoine et sa contradiction formelle avec les deux documents latins et le manuscrit *del re Giannino* permettent de repousser cette version. Elle est d'ailleurs invraisemblable. On ne peut croire en effet qu'une jeune femme de 16 ans, dans le palais même du roi, sans l'aide et l'appui de puissants per-

sonnages, en présence de la nourrice de son fils, eut pu se rendre coupable d'un crime si odieux, d'une exécution si difficile, dont les conséquences de toute nature devaient être si graves.

Il nous reste maintenant à examiner le degré de certitude du récit que nous avons donné, en nous conformant aux documents dont l'authenticité est le moins contestable. Rienzi, à la veille de sa chute, n'a-t-il pas accueilli trop facilement et sans les contrôler les révélations des frères Jordano et Antoine ? Dans un but d'hostilité contre la maison régnante des Valois qui soutenait Jeanne de Naples, Louis de Hongrie, l'ennemi de cette princesse ne se sera-t-il pas trop légèrement laissé entraîner à partager les illusions de Rienzi et de Giannino ?

Mais allons plus loin, et admettons un instant la véracité complète des circonstances de la substitution relevée dans le *Témoignage de Rienzi* et dans la lettre du roi de Hongrie, telles que nous les avons exposées dans cette étude. Cet examen nous conduira encore à conclure que Giannino n'était pas l'héritier de la couronne de France.

L'harmonie était loin d'exister dans la famille royale au moment où Philippe, le régent, fut couronné. Charles, son frère, qui régna après lui, ne voulut pas assister au sacre de Philippe-le-Long, à Reims. Si donc le crime révélé dans le témoignage de Rienzi et dans la lettre du roi de Hongrie avait été réellement commis par la comtesse d'Artois, à l'instigation de Philippe, les deux barons auraient trouvé

auprès du prince Charles un puissant appui pour rétablir l'ordre légal dans la succession de la couronne.

On ne saurait toutefois suspecter la véracité de la déclaration de la nourrice, Marie de Carsix, l'épouse de Guccio, dont la vie sainte et respectée s'est écoulée loin des agitations du monde : se croyant dépositaire d'un secret des plus graves, elle l'a religieusement gardé jusqu'à son lit de mort, observant avec fidélité la promesse qu'elle a faite aux barons. Marie ne peut mentir, quand elle remet au frère Jordano son testament et qu'elle fait à ce religieux sa confession générale quelques instants avant de paraître devant Dieu. On ne peut également mettre en doute la sincérité et la bonne foi complète des moines Augustins, Jordano et Antoine. Ils n'interviennent qu'en 1345, à la mort de Marie de Carsix. Or nous avons vu que dès 1316, les députés de Hongrie avaient connu le fait de la substitution.

Mais la conduite des deux barons après l'évènement et le silence complet qu'ils ont gardé dans la suite sont des preuves plus décisives encore contre l'authenticité des prétentions de Gianni. Pourquoi n'auraient-ils rien révélé, non-seulement à l'avènement de Philippe, alors qu'ils auraient trouvé au sein de la cour même, dans le prince Charles, un défenseur indépendant des droits du jeune roi, mais encore à la mort des deux derniers fils de Philippe-le-Bel. On ne peut surtout expliquer leur coupable réserve, lorsque par le défaut d'héritier direct, la branche des Valois fut appelée au trône [1]. Et ceux qui auraient poussé le zèle

(1) Voir la note page 236, sur la prétendue révélation du secret par les barons.

et le dévoûment jusqu'à compromettre leur vie en déjouant les projets criminels de la comtesse d'Artois, comment seraient-ils devenus si pusillanimes. Leur vigilance, leur soin empressé à conserver le rejeton royal n'auraient abouti qu'à la lâcheté et à la trahison. En admettant même que la crainte et la frayeur eussent paralysé chez eux tout sentiment loyal et généreux pendant leur vie, ne pouvaient-ils au moins confier avant de mourir le secret important dont ils étaient dépositaire, et laisser par écrit le témoignage authentique de la substitution de l'enfant. Marie de Carsix avait su tout disposer pour que la vérité pût être un jour connue, et les deux barons choisis parmi les plus élevés de la cour de France, n'auraient pas accompli un devoir que l'honneur et la conscience leur commandaient. Une pauvre femme sans appui, peu instruite des choses de l'Etat, aurait eu plus de prévoyance et plus de perspicacité que deux grands officiers de la couronne. Si le fait a eu lieu, l'attitude des barons ne peut se justifier. On comprend mieux leur inaction, leur silence, si Marie a été trompée par eux, si le récit de la substitution qu'ils ont fait à la nourrice, au moment de la mort de l'enfant royal était imaginaire. Il resterait alors à rechercher le motif de leur conduite. Plusieurs mobiles ont pu les diriper. Bornons-nous à indiquer le plus probable. N'ont-ils pas voulu se réserver, si les circonstances le permettaient un jour, d'appeler sur le trône de France un roi de leur choix. La descendance directe de Philippe-le-Bel, aux yeux d'une partie de la nation, semblait avoir été condamnée par l'anathème de Boniface VIII, et le peuple vit plus tard dans la mort des trois fils de ce roi, tombés à

la fleur de l'âge sans héritier, l'effet de la malédiction divine. Ce pressentiment n'a-t-il pas inspiré la résolution des deux barons, au moment où Jean Ier a succombé ?

Quoiqu'il en soit, malgré l'autorité des témoignages de Rienzi et du roi Louis en faveur des droits de Gianni, les évènements et les considérations que nous venons de rappeler nous semblent de nature à établir que le roi Giannino était le fils de Guccio et de Marie de Carsix et non le fils de Louis-le-Hutin.

Gianni de Guccio, dépouillé de son prestige de roi, n'en restera pas moins une des figures les plus sympathiques et les plus intéressantes du XIVe siècle. Sa première enfance au château de Carsix, sa vie à Sienne, son caractère doux et modeste ne l'avaient pas appelé à jouer le rôle de prétendant. Ce ne furent ni le désir de la puissance ni la fraude qui inspirèrent ses dernières résolutions. Il se refusa à croire d'abord aux révélations qui lui furent faites par Rienzi. Longtemps après son voyage à Rome, il garda le silence sur sa nouvelle destinée. Il subit plus qu'il ne les seconda les hautes influences qui l'entraînèrent à tenter la conquête de la couronne de France. Il dut à la générosité de Jeanne de Naples de ne pas être livré au roi Jean et de ne pas subir en place de Grève le dernier supplice comme coupable de haute trahison et de lèse-majesté.

Dans sa prison, à Naples, il regretta plus que le trône auquel il se croyait appelé, sa famille, ses amis et la ville où s'était écoulée sa tranquille existence. Il ne devait plus revoir maintenant le ciel aimé de Sienne et ses splendides monuments qui l'avaient charmé dès son jeune

âge, sa merveilleuse cathédrale aux voûtes ogivales et aux colonnes élancées, le palais public où il avait siégé comme administrateur de la cité, et cette place *del Campo*, illustrée par Dante, et si célèbre dans les fastes de la République. Ces lieux lui rappelaient les plus chers souvenirs. Pourquoi les avait-il quittés ? Pourquoi ne furent-ils pas l'unique théâtre de sa vie. Elle se serait achevée loin des agitations et des périls d'une lutte au-dessus de ses forces. Au lieu de reposer auprès des siens dans l'église de St-Dominique, il mourut sur la terre d'exil, et à Naples la place de sa sépulture est ignorée.

Telle fut la destinée de Giannino. Son berceau est environné de mystère et sa tombe demeure inconnue. La sépulture de ses descendants à Sienne, sur laquelle étaient gravées les armes des Baglioni n'a pas échappé elle-même aux outrages du temps. On ne retrouve plus trace dans le cloître de St-Dominique du tombeau où quatre générations des fils de Giannino ont été inhumées. Mais Sienne garde toujours avec un soin religieux le souvenir de sa mémoire.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

ET ÉCLAIRCISSEMENTS

N° 1.

Lettre du pape Innocent VI à Louis, roi, et à Jeanne, reine de Sicile.

(Traduction du latin.) (1)

A mes chers et illustres Fils dans le Christ, salut et bénédiction apostolique.

L'ennemi du genre humain, de la paix et de la tranquillité des peuples, acharné surtout contre les fidèles serviteurs du Christ, ne cesse dans son insatiable désir du mal de s'appliquer, par tous les moyens possibles, à susciter le scandale parmi les nations et à combattre les intérêts publics. C'est ainsi (et ce fait vous est peut-être déjà connu) que dans la tête d'un certain Jean, appelé Guga, a germé une idée téméraire. Son esprit a conçu un projet tellement

---

(1) D'après le texte latin publié par le Père Desmolets dans la *Continuation des Mémoires de littérature et d'histoire*, tom. X, 2e partie.

insensé que sous des prétextes nouveaux et sans nul doute ridicules il a osé et ose encore se faire passer pour le roi de France. Il appuie cette assertion par des discours effrontés et d'une audace étrange sur l'état du royaume de France.

Bien que cette prétention imaginaire si nouvelle et inspirée, nous n'en saurions douter, par l'esprit du mal, soit ridicule aux yeux des gens sensés, elle a trouvé cependant des complices, des alliés, des fauteurs de sa chimérique témérité.

Parmi ceux-ci se trouve un certain Jean de Vernago, soldat anglais, auquel nous avons nous-même donné asile, alors qu'il était exilé et banni de l'Angleterre pour avoir commis de nombreuses atrocités. Cet homme se couvrant du nom de l'insensé Guga n'a pas rougi de se faire passer pour le lieutenant du roi de France, et s'étant mis à la tête d'une troupe d'hommes d'armes, il épouvantait le royaume de France par des rapines, des pillages, des meurtres et des incendies. Enfin sous le titre mensonger qu'il portait (celui de lieutenant du roi de France), il s'empara par des manœuvres criminelles d'un petit fort appelé Codolet, situé près de notre ville d'Avignon. C'est là que dans un combat avec des soldats du roi de France, Jean, notre très cher fils en Jésus-Christ, il a été fait prisonnier. C'est là qu'il est encore détenu aujourd'hui. Quant à Jean Guga, il a été pris par les gens de notre fils bien-aimé, Mathieu de Gisaldo, noble seigneur, votre sénéchal militaire en Provence. Il a été fait prisonnier par le sénéchal lui-même et est en lieu sûr pour le moment.

Dès lors il convient à Vos Excellences, de même qu'à l'honneur et aux intérêts du roi de France auquel vous attachent des liens puissants de consanguinité, de vous montrer pleins d'un zèle fraternel pour le bien de son royaume et de faire droit à ses demandes justes et honnêtes.

C'est pourquoi nous vous prions et vous exhortons vivement d'accepter toutes les demandes qu'il croira vous faire à ce sujet. Vous manderez donc à votre sénéchal d'avoir à prendre, relativement à ce Jean Guga, les mesures inspirées par l'honnêteté et la

prévenance. C'est ainsi que nous aurons de votre générosité la plus haute idée et que le roi Jean aura lieu de se trouver satisfait.

Donné à Avignon le 15 des calendes de mai de la neuvième année de notre pontificat (année 1361).

N° 2.

Manuscrit du roi Giannino. (1)

Il existe dans plusieurs bibliothèques italiennes différents manuscrits portant le titre de *Vita* ou *Historia del Re Giannino di Francia*. La *libreria del comune* de Sienne (m^scrit^ 5. E. 4.) en possède un qui lui-même est une copie de celui qui se trouve dans la bibliothèque *gia Casanatense* à Rome. Le manuscrit siennois se compose de 95 pages in-8° grand.

A Rome, on le trouve encore dans la bibliothèque Chigi (Mª Q. 1.27) et dans la bibliothèque Barberini. Tous ces manuscrits sont postérieurs au milieu du XVIe siècle.

Le célèbre savant siennois, Giralmo Gigli, qui déjà dans son *Diario sanese* (t. I, pag. 138, 161 ; t. II, pag. 423), publié à Lucques, s'était occupé des faits de Gianni se rattachant à Sienne, avait voulu, au commencement du siècle dernier, pour compléter ses études sur le prétendant, publier avec des commentaires ce récit collationné sur les divers exemplaires conservés en Italie. Son

---

(1) Voir Papencordt, *loc. cit.* (édit. allem.), pag. 349 à 354. Cette partie de l'ouvrage de l'auteur allemand n'ayant pas été encore traduite en français, nous avons cru devoir reproduire les principales indications qu'elle contient sur les sources historiques relatives à Giannino.

manuscrit prêt à être imprimé, composé de trois volumes in-4°, est encore conservé à Rome au Collége romain (m° 8. d. 1-3). Le premier volume contient le texte italien d'après les différents manuscrits dans sa plus complète intégrité, le second les remarques philologiques et historiques, le troisième une copie des passages de l'ouvrage de Sigismond Tizio relatifs à ce sujet. Popencordt a utilisé le récit italien du premier volume qui lui a été gracieusement communiqué par le R. P. Marchi.

Dans la préface de ce premier volume, préface qui a pour auteur Bartholomeo di Piero de Novara, il est dit que ce récit fait par Gianni de Guccio lui-même, fut ensuite copié par Bartolomeo della Gazzaia et Salomon di Niccolo di Messer Spinello Piccolomini, et l'auteur de la préface assure avoir suivi exactement cette copie. Par suite de ces indications, Giralamo Gigli et avec lui d'autres érudits croyent voir dans ce récit un ouvrage de la littérature siennoise du XIV° siècle. « On peut le compter, affirme Gigli dans son *Diano sanese* (15 novembre), parmi les meilleures productions de notre siècle toscan et de notre dialecte siennois. » Le même auteur ajoute que Gianni avait, en outre de la *Vita*, composé des vers italiens qui dénotaient un vrai talent de poète.

Un autre savant siennois et philologue distingué, Benvoglienti (*Delizie degli eruditi Toscani*, tom. II, pag. 205), est d'un avis contraire. Il fait remarquer que l'italien du récit est moderne, qu'on ne possède aucun manuscrit remontant au XIV° siècle, que Sigismond Tizio qui a écrit son histoire de Sienne en 1527 et qui s'est longuement occupé du roi Giannino n'a pas connu l'existence d'un texte original italien. Benvoglienti assure en outre que le récit conservé dans ces manuscrits a été traduit du latin par Tommaso Aggazari sous Pie II.

Papencordt déclare que quelques philologues italiens qu'il a interrogés ont confirmé le jugement de Benvoglienti sur le caractère plus récent de l'italien du récit ; mais il ajoute qu'il ne lui a pas été possible de contrôler sur quelles bases Benvoglienti avait assis ses autres appréciations si affirmatives. En résumé on ne peut

admettre que Giannino soit lui-même le véritable auteur du récit détaillé tel qu'il est conservé dans le manuscrit de Giralamo Gigli ; car on voit les traces les plus claires d'un remaniement, et il est toujours parlé de Giannino à la troisième personne. Mais on trouve plusieurs autres *notices* incomplètes sur lui qui ne portent aucune trace de remaniement postérieur dans lesquelles Giannino parle à la première personne. Ces *notices* que Giannino peut avoir faites lui-même, ont évidemment fourni les bases de l'*Historia del Re Giannino di Francia*, et l'on doit les admettre comme des matériaux contemporains et comme les sources du récit. Ce qui prouve encore que ces *notices* proviennent d'une origine authentique, ce sont les indications qu'elles contiennent sur les magistrats, personnes, dates, etc..., relatifs aux évènements où Gianni fut mêlé. En effet ces indications sont conformes aux procès-verbaux officiels des Archives *delle Riformagione* de Sienne et au *témoignage de Rienzi* reproduit par *Tizio*. La même conformité avec ces pièces officielles n'existe pas toujours dans les divers manuscrits de l'*Historia del Re Giannone*.

Relativement aux rapports de Gianni avec Rienzi, c'est à Sigismond Tizio que l'on doit les documents que nous avons reproduits et traduits dans le cours de cette étude. S. Tizio, né à Castel-Fiorentino en 1448, fut curé de la paroisse de Saint-Vincent à Sienne (et non de Saint-Etienne, ainsi que le dit Papencordt). Il mourut en 1528. Il a écrit une histoire universelle en latin en dix volumes in-4°. C'était un écrivain consciencieux, un érudit qui recherchait avec un soin scrupuleux les matériaux de son ouvrage. Pour les faits contemporains qu'il raconte et surtout pour ceux relatifs à l'histoire de Sienne, il a, en Italie de nos jours encore une grande autorité. Cet ouvrage manuscrit se trouve à Rome dans la bibliothèque Chigi et à Sienne dans la *Libreria del comune*. (1)

---

(1) Les indications de l'ouvrage de Tizio données dans cette Étude se rapportent toujours, quand l'exemplaire n'est pas mentionné, au manuscrit Chigi.

Tizio (tom. II, fol. 218 et suiv.) assure avoir vu l'original même du témoignage de Rienzi, texte latin.

Cette affirmation d'un auteur sérieux et digne de foi nous a paru donner à ce document *latin* un caractère de véracité préférablement à un document *italien* que nous avons déjà indiqué (Voir la note de la page 229) et sur lequel nous devons donner quelques explications.

Tizio raconte lui-même (tom. II, fol. 322) que peu de jours après avoir copié ce témoignage original *latin*, il avait vu chez le seigneur Guidone Tolomei, à Sienne, un autre témoignage *italien* dont l'authenticité était certifiée par la signature d'un notaire. Tizio l'inséra au folio 324 de son Histoire en le traduisant en latin. Ce parchemin-Tolomei contenait d'abord la lettre par laquelle Rienzi invite Gianni à venir à Rome, datée du 18 septembre ; puis la lettre du frère Antoine à Rienzi, datée de Porto-Venere le 25 août ; plus loin un acte de Cola, sans date, constatant qu'il a vu Gianni le 2 octobre et lui a remis en mains propres, comme à l'héritier légitime de la couronne de France, la lettre du frère Antoine ; enfin une lettre de Cola à *Giannino di Guccio da Sienna famigliare nostro a Montefiaschone o ad Orvieto* du 7 octobre dans laquelle il l'invite à obtenir de prompts secours du Légat qui préviendraient sa chute à Rome.

A la suite se trouvait l'attestation d'un notaire siennois datée du 24 janvier 1356 certifiant l'authenticité de ces lettres et documents.

Il y a au sujet du fait de la substitution de l'enfant d'importantes différences entre l'exposition du document latin cité par Tizio à la page 218, tome II, et celle résultant du parchemin-Tolomei (texte italien) reproduit également par Tizio qui l'a traduit en latin, page 324, même tome.

Le document *latin* raconte que les deux barons chargés de la garde du jeune roi, pour préserver ses jours menacés par l'ambitieuse comtesse d'Artois et le régent, opérèrent eux-mêmes, de concert avec Marie de Carsix, la substitution de Jean Ier, en présentant aux grands officiers de la couronne, à la place de l'enfant royal, le

fils de Marie et de Guccio qui mourut le lendemain victime des coupables manœuvres de la belle-mère de Philippe-le-Long.

Il est dit, dans le document *italien*, attesté par Cola et affirmé sincère par le notaire, que le véritable fils de Marie mourut subitement la nuit : celle-ci qui dormait dans la même chambre où se trouvaient les deux enfants avait elle-même fait la substitution, dans la crainte que Guccio, son mari, ne la délaissât dès qu'il saurait que leur fils était mort. Par promesses et menaces, elle obligea la nourrice de Janninus qui se trouvait présente à se rendre complice de ce crime. Cette circonstance rappelle celle indiquée au troisième livre des Rois (chap. III, versets 16 et suiv.), et la preuve qu'elle ne fut pas d'abord répandue et qu'elle n'était qu'une modification altérée de la première version rapportée dans le document latin, résulterait de la lettre du roi de Hongrie, en tout conforme sur ce point au *Témoignage de Rienzi* dont Tizio avait vu l'original latin. Papencordt pense que c'est Gianni lui-même qui indiqua cette circonstance pour mieux établir ses prétentions. Quoiqu'il en soit on ne peut rien conjecturer de certain là-dessus tant que l'original italien ne sera pas retrouvé (1).

L'attestation du notaire sur le parchemin *italien* (Tolomei) pourrait toutefois s'expliquer. La version du document *latin* (témoignage de Rienzi) contenait une accusation des plus graves et des plus formelles à l'encontre de la comtesse d'Artois et de son gendre, le roi Philippe-le-Long. Rienzi, dans le témoignage latin, aurait rapporté fidèlement le récit de *Fra Antonio*, confirmé plus tard par la lettre du roi de Hongrie.—Mais afin de faciliter le rétablissement de Gianni sur le trône de France n'aura-t-il pas modifié sur ce point important de la substitution le récit du frère Antoine pour ne pas accuser les princes de la maison de France, tout en sauvegardant les prétendus droits de son protégé. C'est une simple conjecture, mais elle expliquerait mieux, selon-nous, l'existence des deux documents latin et italien.

---

(1) Papencordt. *Cola di Rienzo* (édit. allem., pag. 349 à 352).

On peut admettre aussi, et c'est l'opinion de Papencordt, que Gianni est l'auteur de cette seconde version. Il aurait modifié le récit primitif pour mieux établir ses prétentions en supprimant l'accusation contre la belle-mère du roi et contre Philippe.

[illegible] observations préliminaires à la *Vita del Re Gian-* [illegible] du Collège romain) relève toutes les contradictions [illegible] italien avec la *Vita* qu'il croit avoir été rédigée par [illegible] lui-même. Mais même en supposant que la modification [illegible] de l'échange eût été faite par le Prétendant dans le document italien, et dans l'hypothèse où la *Vita* aurait été écrite par lui-même, on s'expliquerait encore ces divergences. La *Vita* n'était pas destinée à être rendue publique au moment où Gianni la rédigeait. — La lettre du frère Antoine, au contraire, était la base de ses prétentions, et pour rendre le succès de sa cause moins difficile, il a pu supprimer dans la lettre du religieux Augustin ce qu'il croyait dangereux pour ses intérêts et y apporter les modifications signalées.

Que ce soit Cola lui-même ou Gianni qui ait répandu la version du document italien, on comprend le mobile qui a dirigé le correcteur. On a alors l'explication de l'attestation du notaire, et cela ne détruit pas la foi due au document latin de Rienzi, confirmé par la lettre du roi de Hongrie et par les énonciations de la *Vita*.

Une circonstance qui n'a pas été relevée et qui indépendamment des autres considérations signalées infirme à nos yeux l'authenticité du parchemin Tolomei, c'est qu'il est écrit en italien. Or le frère Antoine était un religieux français, et il est peu vraisemblable qu'il se soit servi de la langue italienne pour s'adresser à Rienzi.

A cette époque, l'italien était encore la langue vulgaire des pays d'outre-monts, elle était peu usitée en France, et un moine Augustin français écrivant à Rienzi pour un sujet aussi important devait se servir de la langue officielle de toute la chrétienté, du latin ; ainsi donc, malgré la signature du notaire, le parchemin italien n'est incontestablement pas la reproduction exacte et textuelle de la lettre originale du frère Antoine. A plus juste titre encore, la même obser-

vation doit être faite au sujet de l'*acte* de Rienzi affirmant les droits de Gianni également contenu dans le parchemin Tolomei. On s'expliquerait difficilement que Rienzi eut employé la langue vulgaire pour confirmer la déclaration du frère Antoine et proclamer les droits de celui qu'il croyait être le légitime héritier de la couronne de France. En effet, soit qu'il s'adresse au Saint-Père, à l'Empereur, soit qu'il ait à communiquer avec les chefs d'Etat et les Républiques d'Italie, ses lettres-missives sont toujours écrites en latin. On peut donc conclure que les deux pièces les plus importantes du parchemin italien n'ont pas été reproduites textuellement. Ce ne sont point les pièces originales, et tout indique qu'elles ont été modifiées. — Les documents en langue vulgaire ont pu être remaniés, même avec l'assentiment de Rienzi (si l'affirmation du notaire est sincère) ; mais le témoignage latin nous paraît être la pièce primordiale à laquelle il faudra recourir pour connaître la véritable appréciation du Tribun sur les circonstances de l'échange. Cela n'implique évidemment pas la *vérité* des faits relatés dans le document latin : mais c'est l'expression authentique de l'opinion de Rienzi.

Il est vrai que l'*original* du témoignage latin n'a pu être retrouvé de nos jours ; nous l'avons vainement fait rechercher en Italie et on ignore ce qu'il est devenu. Mais Tizio atteste avoir vu sur le parchemin latin le sceau même du Tribun qui en confirmait la teneur.

Indépendamment de la lettre du roi de Hongrie conservée dans les archives de Sienne qui corrobore l'attestation du curé de Saint-Vincent sur ce point, en ce sens tout au moins que cette pièce authentique reproduit la version du *témoignage* latin, un autre fait prouve encore la véracité du consciencieux historien siennois pour ce qui est relatif à Giannino. Tizio n'a rien inventé et il s'est scrupuleusement borné à consigner dans son histoire les divers documents qu'il avait recueillis et dont il avait eu les titres sous les yeux. La bibliothèque de Sienne garde encore une copie du parchemin italien (titre Tolomei) conforme à la traduction latine que Tizio a insérée dans son histoire. Mais la pièce même qu'il avait vue entre

les mains de Guidone Tolomei au XVIe siècle a été aussi conservée, et au XVIIIe siècle, elle a été collationnée avec soin par Gigli qui a pu la consulter chez Antoine Sansedoni qui en était détenteur. Gigli nous indique minutieusement comment ce titre Tolomei était parvenu à Sansedoni. Ce parchemin resta longtemps en la possession de l'illustre famille Tolomei. Pomponius Tolomei le possédait encore en 1602. A cette époque Gughelmi Guidini en devint détenteur. Il était au temps d'Alexandre VII en la possession d'Alexandre Gughelmi, secrétaire des lois de la ville de Sienne. Il passa ensuite à Antoine Sansedoni, gendre de Corneille Gughelmi, chez qui Gigli l'a vu au XVIIIe siècle.

Ainsi donc plus de deux cents ans après la rédaction de l'histoire de Tizio, on retrouvait le titre que ce dernier avait inséré et fidèlement reproduit.

Si en Italie le souvenir du roi Giannino s'était conservé, grâce aux différents auteurs que nous avons indiqués et qui ont laissé des manuscrits intéressants à consulter, en France il s'était complètement effacé et le nom même du prétendant n'avait pas survécu aux agitations de son temps. Sa courte apparition au milieu des grands troubles du XIVe siècle n'avait pas attiré l'attention des chroniqueurs et s'était évanouie sans laisser d'autres traces que la lettre du pape Innocent VI, qui elle-même ne fut publiée et connue qu'au XVIIIe siècle.

Toutefois au XVIIe siècle, J.-J. Chifflet (né à Besançon en 1588, mort en 1660), avait publié dans le *Lumen decimum* de ses *Lumina salica* le résumé des divers documents dont nous venons de parler. Chifflet avait étudié la médecine à Paris, à Montpellier et à Padoue. C'était un érudit qui avait parcouru l'Italie et l'Allemagne pour se livrer à des recherches sur l'antiquité et le moyen-âge. Ses connaissances étaient variées et étendues : il devint médecin du roi d'Espagne Philippe IV. Mais ses *Lumina* n'étaient pas inspirés par l'amour de la science et de la vérité : c'était un volumineux pamphlet dirigé contre la maison de France en faveur de la maison d'Autriche. Chifflet mettait ainsi son érudition aux gages de l'Espa-

gne. Loin de contrôler rigoureusement les matériaux dont il avait eu connaissance en Italie, il les fit servir uniquement à sa thèse préconçue et passionnée.

Gigli nous apprend dans ses *Observations préliminaires* (manuscrit du Collége romain) que Chifflet avait vu, à l'époque d'Alexandre VII, le parchemin Tolomei qui se trouvait alors entre les mains d'Alexandre Gughelmi, à Sienne. Dans son récit qui résume l'*Historia del Re Giannone*, le médecin du roi d'Espagne suit de préférence, sur le fait de l'échange, la version qui incrimine la comtesse d'Artois et Philippe-le-Long. Il ne mentionne pas les contradictions capitales du parchemin Tolomei et de l'*Historia* qui étaient de nature à faire repousser la prétendue substitution. Il ne sait pas discerner et choisir dans la *Vie de Giannino*, dont il a connu les manuscrits, les éléments de vérité qu'une saine et impartiale critique lui aurait permis de découvrir. Heureusement pour la mémoire de Jacques Chifflet, d'autres titres plus sérieux que ses *Lumina salica* justifient la réputation de savant qu'il s'était acquise au XVIIe siècle. Son Histoire de Besançon (*Vesuntio*, 1680) mérite l'autorité dont elle jouit : c'est un ouvrage estimé, et *le blason des Chevaliers de la Toison d'Or* contient de précieuses recherches et reste un livre curieux à consulter.

Mais les *Lumina salica* ne parurent pas en France sans être combattus. Jacques-Alexandre Le Tenneur, conseiller à la Cour des Aides de Bordeaux, voulut venger la maison de France des imputations calomnieuses de Chifflet. Il publia à ce sujet, peu de temps après, une réponse ayant pour titre : *Veritas vindicata*. Malheureusement Le Tenneur ne connaissait pas assez les documents originaux pour réfuter avec autorité le *Lumen decimum*. Il y a bien des invraisemblances dans l'œuvre de l'adversaire de Chifflet, et il se contente de rejeter sans les discuter les pièces sur lesquelles s'est appuyé l'auteur des *Lumina*. Sa conclusion toutefois est précise, et Papencordt [1] qui a étudié avec un soin si scrupuleux tous les mo-

(1) Papencordt. *Cola di Rienzo* (édit. allem.), pag. 353.

numents relatifs à Gianni de Guccio, approuve le jugement de Le Tenneur. Voici comment s'exprime l'auteur de *Veritas vindicata :* « Pourquoi avoir confiance dans Agazzano et à Piccolomini loués par Chifflet, alors que vous ne trouvez rien dans nos historiens qui s'y rapporte et qui l'autorise ? En effet, il est incontestable que la vérité de la chose est très incertaine ; elle ne peut être connue qu'à peine, pour ne pas dire qu'elle est impossible à se manifester, lorsqu'elle dépend de la fidélité des narrateurs, alors surtout qu'ils n'ont donné eux-mêmes aucune preuve. » (1)

N° 3.

Charte de Rienzi.

Nous avions terminé notre Etude, lue à l'Académie en mai 1880, et déjà les premières pages de notre travail étaient sous presse, lorsque, grâce à l'obligeante indication de notre confrère et ami, M. de Berluc-Perussis, nous avons pu prendre communication de la *Dissertation historique sur Jean Ier*, de M. de Monmerqué (2).

---

(1) Fides sit penes Authores ab eo (Chifleto) laudatos, Agazzanum et Piccolomineum, de ea namque apud historicos nostros nihil reperias. Certum est autem, et eam esse incertissimam vixque resciri potuisse rei veritatem, ne dicam impossibile omnino fuisse, ut manifestaretur, cum scilicet tota ex narrantium fide pendeat, nec ipsi ullam unquam probationem exhiberent.

LE TENNEUR. *Veritas vindicata*, loc. cit., page 115.

(2) Monmerqué. *Dissertation historique sur Jean Ier*, suivie d'une *Charte de Rienzi* et d'un *Appendice* — Paris, Tabary, bouquiniste-éditeur, 1844.

La Charte de Rienzi que le savant académicien a jointe à son remarquable travail est venu confirmer encore l'autorité de l'historien Sigismondo Tizio, que nous avions religieusement suivi dans notre récit.

La *Charte* retrouvée et publiée par M. de Monmerqué n'est autre que le Témoignage de Rienzi, qu'au XVIe siècle l'auteur siennois avait inséré au tome II de son *Histoire de Sienne*, fol. 218. Bibliothèque Chigi à Rome. Nous avons collationné avec soin le *fac simile* de la Charte et le texte donné par Tizio. C'est le même document et tout semblerait indiquer que la précieuse charte n'est autre que l'original latin qu'avait vu l'historien siennois. Seulement la charte n'est plus munie du sceau de Rienzi que Tizio avait formellement constaté. M. de Monmerqué fait observer que le sceau de la charte a été arraché. On voit donc encore les traces du sceau sur la pièce dont le *fac simile* est reproduit dans la *Dissertation historique*. La *Charte* est écrite sur parchemin et datée du 4 octobre 1354 : l'écriture est une gothique italienne du XIVe siècle. Voici comment cette charte est parvenue à la connaissance de M. de Monmerqué :

En 1842, le catalogue de la bibliothèque de feu M. de Lamberty, — Paris, Silvestre, in-8°, portait page 221, sous le n° 2,032, l'indication suivante : *Titres de la maison Piccolomini ; collection provenant du Trésor des chartes de la ville de Sienne.*

M. Bernhardt, ancien élève de l'Ecole des Chartes, auteur de plusieurs ouvrages estimés, avait été chargé d'indiquer dans le catalogue la nature de cette pièce. Il l'avait fait en ces termes : « Parmi « les documents d'un intérêt direct pour la France, nous signale- « rons l'*Original* de la fameuse Charte sur la substitution d'un « enfant maladif à la place du roi Jean Ier, fils posthume de Louis- « le-Hutin, évènement sur lequel on possède un écrit d'un Picco- « lomini. »

Sans être aussi affirmatif que M. Bernhardt dont l'opinion toutefois sur ce point est d'un grand poids et dont la compétence ne saurait être repoussée, on peut cependant assurer que cette pièce

est au moins contemporaine aux évènements qu'elle signale. Si ce n'est pas l'original même, c'est incontestablement un double remontant à l'époque où Rienzi l'a écrit. Quand Tizio affirmait avoir vu ce *Témoignage latin*, il disait donc vrai, puisqu'on retrouve en 1845 le texte même qu'il reproduisait au XVIe siècle, texte qui est incontestablement du XIVe siècle.

Si M. Bernhardt a appelé le premier l'attention des savants sur cette charte, il est juste aussi de dire que c'est à Tabary, modeste bouquiniste, qu'on en doit la publication. Averti par la note de M. Bernhardt, il se rendit acquéreur de cette pièce à la vente Lamberty. Ses premières notions de latin lui suffirent pour apprécier le mérite de ce document ; il le communiqua à M. de Monmerqué qui le fit éditer.

Nous avons fait activement rechercher cette charte pour savoir où elle se trouve actuellement. La mort de M. de Monmerqué a rendu ces recherches difficiles ; si elles ne restent pas infructueuses, nous les communiquerons ultérieurement à l'Académie.

M. de Monmerqué a eu soin de joindre à son travail les textes latins et italiens, avec la traduction française, de tous les documents dont il a eu communication. Cette publication, fort rare, est très précieuse, car sauf le procès-verbal du conseil della Campana, la lettre du roi de Hongrie, elle contient les principales pièces historiques relatives à Giannino, telles que la lettre d'Innocent VI, les extraits du *Diario sanese* de Gigli et ses observations préliminaires, le *Lumen decimum* de Chifflet et enfin le parchemin Tolomei-Sausedoni dont nous avons longuement parlé. On doit regretter qu'il n'ait pas connu l'ouvrage de Papencordt paru en Allemagne trois ans auparavant et qu'il n'ait pu consulter au Collége romain le travail manuscrit de Gigli, contenant avec commentaires l'*Historia del Re Giannino*. Ses scrupuleuses et patientes recherches faites exclusivement dans les bibliothèques de Paris auraient été ainsi complétées, et peut-être aurait-il résolu alors d'une façon plus décisive la question soulevée par cette énigme historique.

L'auteur de la *Dissertation* a reproduit les extraits du Père Daniel et du D. Vaissette. Il a de plus relevé avec un soin extrême et une grande sagacité les termes des chroniqueurs français contemporains qui ont raconté les évènements qui suivirent la mort de Louis-le-Hutin. Il croit voir dans leur silence même, sur certains points, une réserve intentionnelle qui pourrait faire supposer que toute la vérité n'a pas été reproduite par eux. La mort violente du petit roi Jean, dit-il, était une tradition de la Cour de France, et, à l'appui, M. de Monmerqué cite un extrait de l'*Abrégé de l'Histoire de France*, de M. de Brianville, que la duchesse de Montausier fit faire pour la première éducation du Dauphin. « Quelques-uns ont « dit que la nourrice de Jean Ier l'avait fait mourir en lui enfonçant « une longue aiguille dans la tête, afin qu'on ne s'aperçut pas de « la cause de sa mort. » (1)

L'attitude des princes au moment du sacre de Philippe-le-Long laisse planer dans l'esprit de M. de Monmerqué un doute assez sérieux sur la conduite criminelle du Roi, gendre de la comtesse d'Artois. Dans la conclusion de son étude, il s'exprime en ces termes : « Parvenu au terme de cette discussion, nous nous félicitons « d'être conduits à ne formuler qu'un doute. Qu'il serait en effet « pénible à tout ami de l'ordre, à tout homme dévoué aux principes « de notre belle monarchie de France, de penser qu'en l'année « 1316 la lignée royale aurait été violemment interrompue par le « crime d'une princesse, dont un de nos rois serait le complice ? « Qui ne reculerait devant ce fait et devant ses conséquences ? « Philippe-le-Long, Charles-le-Bel, Philippe de Valois, et toute « cette branche qui nous a donné Charles V, Louis XII, Fran- « çois Ier, Henri II, n'auraient régné qu'en vertu d'une ancienne « possession, et cette immense irrégularité n'aurait cessé qu'à la « mort de Henri III, le dernier des Valois. Puis serait enfin venu « Henri IV, ce roi chéri du peuple qui, descendu de Robert de

(1) Monmerqué, *loc. cit.*, pag. 7.

« France, comte de Clermont, sixième fils de Louis IX, aurait « enfin fait rentrer la couronne dans la lignée directe du saint « roi. » (1)

N° 4.

Lettre du Roi de Hongrie. (2)

Universis Regibus, Prelatis, Principibus, Ducibus et Comitibus, Baronibus, Civitatibus ac Rectoribus earundem universis in Christi nomine constitutis Nos Ludovicus Dei gratia Rex Hungarie salutem et sincere dilectionis affectum.

Quoniam refulsit in nobis sol qui prius erat in nubilo, et accensus est ignis mire claritatis, veritatis et claritatis, ideo dignum fore decernitur, et rectum rationi videtur, ut ubi expedire cognoscimus, ibi etiam operam efficacem adhibeamus. Hinc est quod Dominus Johanninus dictus Guccii nutritus in civitate Senarum, vir nobilis et de stirpe regali nostrorum progenitorum natus serenissimi Principis Domini Ludovici Regis Francorum et Regine Clementie beatarum recordationum filius, juxta considerationem suos gressus dirigens ad partes regni nostri Hungarie ad nos veniens coronam Francie sibi de jure debitam per multa autentica instrumenta et

---

(1) Monmerqué, *loc. cit.*, pag. 33.

(2) Ce document se trouve consigné dans le procès-verbal de la délibération *del Consiglio della Campana*.

Archivio di stato in Siena. Seria III, Elezioni et Cerne di Officiali. — Nomi di Officiali. — Anno 1357-1385. N° 332. (Communication de M. le chevalier Lucien Banchi, directeur du *Regio Archivio di stato* à Sienne).

scripta evidenter demonstravit, in quibus clare vidimus contineri, quod Nobilis Dominica comitissa scilicet de Artes et Dominus Philippus Longus gener suus, Patruus dicti Domini Johannis, ut in Regno Francie liberius regnare posset, post nativitatem dicti Domini Johannis non post multos dies necem eidem ascultando intendebat, et mortem : Sed divina Providentia et nutricis auxilio et consilio mutatus per quasdam simulationes ostenso alio puero more Marie Virginis in Egiptum occulte habitationis fugiens, celansque et fingens puerum de medio sublatum volente Altissimo, vitam ejusdem, pro quo alter interimebatur, caute reservavit. Et etiam nobiles Seniores scilicet et majores Barones et Baronisse Regni nostri, qui post mortem dicti Domini Ludovici Regis Francie per Serenissimum Dominum Carolum pie memorie Patrem nostrum ad visitandam Dominam Clementiam Regìnam antedictam sororem suam alim missi fuerant huic testimonium perhibent veritati et d. Dnum Joannem Domino Ludovico Regi et Regine Clementie prefâtis Parentibus in omnibus dictis videntes, facientes coram Nobis assimilari, addicientes iidem, prefati scilicet Barones quando dictus Dominus Johannes tunc puer in Regno Francie fuerat cambiatus, et mutatus et inde ad partes Tuscie, videlicet ad Civitatem Senarum translatus. Ad ejusdem rei majorem certitudinem investigandam dicto Domino Johanne in Regno nostro existente misi nemptios viros discretos et prudentes ad Regnum Francie secrete, qui demum reversi per nos juxta fidem Deo et sacre Corone debìtam studiosius requisiti, predicta, sicut dictus Dominus Johannes asserebat, sic per omnia fore facta assertive retulerint, et affirmaverint. Qua propter vestram amicitiam quantum possumus viscerosius rogamus, ut prefatum Dominum Joannem in suis agendis negociis recommendatum habere velitis, scientes a certo, quod quicquid pro eo feceritis nostre Corone et Carissimo Frati nostro fore factum reputabimus. Valeat vestra cara amicitia per tempora longissima. Datum Bude, XV. die mensis Maii. Anno Domini MCCCLVIIII.

N° 5.

Famille et descendance de Giannino.

De nos jours lorsque le voyageur quitte l'Institut des Beaux-Arts, à Sienne, non loin de la modeste demeure de Sainte-Catherine, il trouve, au pied de la citadelle, le couvent et l'église de Saint-Dominique. C'est là qu'était le tombeau des fils de Giannino. Dans une de nos excursions dans la vieille cité Gibeline nous voulûmes rechercher les traces de la sépulture des descendants du Prétendant et tâcher de découvrir sur la pierre tombale quelques vestiges de nature à nous fournir des renseignements utiles sur celui que les Siennois avaient reconnu être l'héritier légitime du Roi de France.

Tizio et Gigli reproduisaient le *liber mortuorum* de Saint-Dominique qui ne laissait aucun doute sur le lieu où avaient été inhumés le fils et les petits-fils de Giannino.

Papencordt avait de plus mentionné l'observation suivante de Gigli : « Les pierres du tombeau furent plus tard enlevées du sol « et transportées dans la première cour du cloître; là on peut « encore en voir une avec les armes et l'inscription : Gabriello di « Giannino Guccii Bagliani o Rede suo. »

Mais aucune trace du tombeau des Guccii Baglioni n'existait plus ni dans l'église ni dans le cloître de Saint-Dominique. Le temps et diverses circonstances avaient détruit et fait disparaître les vestiges de ce monument qui jusqu'à la mort du dernier descendant du Prétendant (en 1530) s'était trouvé, ainsi que l'établissait le livre mortuaire, entre les deux portes du couvent. Nos actives recherches n'amenèrent aucun résultat. Mais grâce à la bienveillante communication de M. le chevalier Banchi nous avons pu reconstituer cette pierre tombale et toutes les indications qu'elle contenait. Ce document complètement inédit est très précieux. C'est un titre de plus

à ajouter à ceux que nous avons déjà examinés, et il semble confirmer encore l'opinion que nous avons émise sur le peu de fondement des prétentions de Giannino.

Au commencement du XVIIIe siècle, à l'époque de Gigli, le tombeau des Gucci Bagliani se trouvait en très mauvais état et déplacé du lieu où il avait été précédemment. La pierre tombale où étaient gravées l'inscription et les armes, transportée dans la première cour du cloître fut fidèlement décrite et reproduite par Gio^ni^ Antonio Pecci, dans ses *Memorie d'Iscrizioni Antiche di Sienna*, vol. III. *Terzo di Camullia.* — Chiesa di S. Domenico 158 . *Manoscritto.* — *Biblioteca d'Archivio, a Siena.*

L'inscription, avec l'orthographe et les caractères italiens du XIVe siècle porte :

S· GHABRIELO : DI GIANINO : GUCCI : BAGLIONI.
ET· REDE : SUE : c'est-à-dire : Sepolcro di Ghabrielo, etc...

Au-dessous, le blason des Bagliani dont voici la description :

D'or à la croix brètessée de gueules surmontée de cinq billettes mouvantes du chef, celle du milieu posée sur le haut de la croix.

Nous sommes heureux de pouvoir reproduire ici la pierre tombale fidèlement décrite et dessinée par G^e^ A^nio^ Pecci que M. le chevalier Banchi nous a si gracieusement fait parvenir.

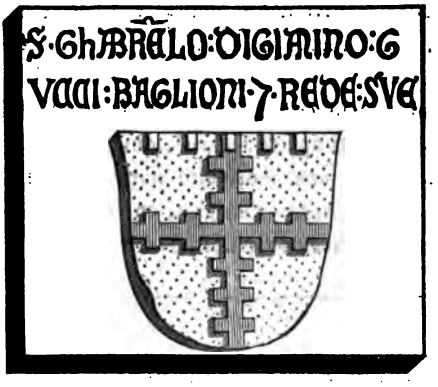

L'écu ne porte aucune trace de fleur de lys d'or. Et cependant Giannino, ainsi que le rapporte l'*Historia* manuscrite avait placé au centre de la croix des Baglioni les armes de France, quand furent reconnus ses droits à la couronne, et la tradition, à Sienne, assure que la famille Baglioni portait au milieu de son blason les trois lys d'or sur champ d'azur. Ainsi les fils de Giannino n'osaient pas affirmer, même sur le tombeau de leur famille, leurs droits à la descendance des Rois de France.

Il est vrai que le *liber mortuorum* de Saint-Dominique (1) était plus explicite : il mentionne toujours la qualité de fils et de petit-fils du *Roi Giannino,* soit qu'il l'exprime en latin ou en italien *(Regis, del Re)*. L'acte mortuaire de Gabriel, le fils de Giannino, ajoute encore : *Qui ut ferebatur de certa linea domus Regalis Francie descendebat.* Celui du dernier descendant, Camille, mort en 1530, se termine par ces mots : *Iste fuit ex stirpe Regia.* Malgré ces termes du *liber mortuorum* qui établissaient clairement les prétentions à l'origine royale, sur la pierre tumulaire l'inscription indiquant seulement le nom patronimique de Gianni (Guccii Baglioni) sans la qualification de *Roi* et l'absence de la fleur de lys semblent établir que leur titre était même à leurs yeux contestable et qu'ils ne voulurent pas le revendiquer ouvertement.

Giannino avait épousé le 13 juin 1342, en premières noces, Giovanna di Niccolo Vivoli, qui mourut victime de la peste. Le 25 janvier 1348, il contracta un second mariage avec Necca di Vanni di Ghello Agazzari. De cette union naquit Gabriel qui survécut à son père et qui mourut en 1427. Daniel, fils de Gabriel, laissa en mourant (1466) un fils appelé Gabriel, qui fut l'ami et le contemporain de Tizio. Son acte mortuaire porte la date de décembre 1528. Enfin deux ans après s'éteignit, en la personne de Camille, fils de ce Gabriel, la race de Giannino.

---

(1) Le *liber mortuorum* de Saint-Dominique se trouve à Sienne dans la bibliothèque publique et dans le *R. Archivio di Stato.*

Le *liber mortuorum* où nous avons puisé ces renseignements nous fait connaître, au sujet des descendants du Prétendant, une particularité qui frappa vivement l'imagination populaire, quoiqu'elle put s'expliquer très naturellement, et dans laquelle on crut voir un signe manifeste de la véritable origine royale de Gianni.

A la mort de Gabriel, fils du Prétendant, on constata sur son corps, à l'épaule droite, une croix blanche *quasi de filo argenteo.* Pareil phénomène se reproduisit au décès du fils et du petit-fils de Gabriel. Cette croix fixée par les fils de Giannino en caractère ineffaçable était-elle seulement un emblême pieux qu'ils avaient voulu imprimer sur leur épaule comme un souvenir de Saint-Louis partant pour la croisade? Il y a lieu de penser qu'ils le firent aussi pour appuyer leur prétention par un signe ayant l'apparence d'un fait miraculeux.

A l'époque du passage à Sienne de Charles VIII, roi de France en 1494, après la conquête éphémère de Naples, l'arrière-petit-fils de Giannino, Gabriel (et non son petit-fils Daniel, ainsi que le dit inexactement Papencordt, Daniel étant mort en 1466), voulut se présenter devant le Roi et réclamer de lui un secours pécuniaire, en sa qualité de parent. Il en fut dissuadé par le cardinal Piccolomini, de Sienne, neveu du Grand Pape (Œneas Silvius) Pie II, qui fut lui-même élevé plus tard sur le Siège Apostolique sous le nom de Pie III.

La situation de fortune, la position sociale de ce descendant de Gianni était des plus humbles : il exerçait le métier de *sutor* (cordonnier). S'il n'était pas issu de race royale, il appartenait à une famille très considérée qui avait autrefois occupé un rang élevé à Sienne. Le petit-neveu de l'illustre maison Tolomei en était réduit à trouver des ressources pour vivre dans l'exercice d'un des plus modestes états manuels.

Tizio qui vécut à Sienne près de lui, avait pour Gabriel une grande estime et des sentiments de vive amitié. Il le questionnait souvent sur les péripéties de son aïeul et lui faisait raconter tout ce que ses parents lui avaient transmis au sujet du roi Giannino.

L'amitié a guidé les recherches de l'historien siennois. On ne peut pas douter de ces sympathies pour la cause du Prétendant et cependant, chroniqueur consciencieux et fidèle, il n'a rien écrit pour colorer et fortifier les titres de celui-ci : il s'est borné à mentionner religieusement et avec un scrupule tout particulier dans son histoire les documents qu'il avait recueillis avec soin, sans les altérer dans un sens favorable à Giannino.

Quoique dans plusieurs parties de son Histoire, notamment tome II, fol. 360 (exemplaire Chigi à Rome), tome II, fol. 628 et suiv. et tome IV, fol. 208 et suiv. (exemplaire de la Bibliothèque publique à Sienne), il n'ait pas dissimulé que Giannino qu'il appelle toujours *Johannes* était à ses yeux de race et de lignée royales, et qu'il crut à la substitution : qu'il ait trouvé de sérieuses raisons pour confirmer sa conviction (1) soit dans le silence et les omissions volontaires des auteurs contemporains français sur l'expédi-

---

(1) *Et stirpem et regiam prosapiam Johannis, tum alterius suppositionem, subalternationemque extit, tantis avvertionibus relatis non modo adducebamur nos credere, verum propre impellebamur ut notorium facti transeuntis negari puderi ascribendum censeremus, cum et bella quæ Johannes incohavit in Provincia in antiquis reperiantur codicibus ; et nostra tempestate Proceres Francorum quidam Petrum de Oca Assecinum Tabellionem Senensem nuntium ad Rege Francorum destinatum a Republica sub Pandulphi Tirannide de Johannis Posteritate percontati sunt ad aurem. Non defuere tamen ex Scolasticis Gallorum in Senensi Gimnasio tempestate nostra eruditioni vacabant, assererent que de Johanne fatebantur supposititionem videlicet, et stirpem regiam commentitia fuisse omuia, et ab Hispanis improbe inventa fuisse, tamen seductum hominem peregrasse Provincias, copias conduxisse, et Provinciam turbare cepisse.*

Legerunt enim apud nos Jordanum religiosum virum, eiusque socium Antonium nationefuisse hispanos, hostesque Francorum, illisque semper infensos, et contra Reges Gallorum agere voluisse, com-

tion de Giannino en Provence, évènement, dit-il, incontestable et attesté par d'anciens documents authentiques, soit dans d'autres particularités moins concluantes, il s'est abstenu toutefois de formuler un jugement définitif et motivé sur les circonstances de l'échange des deux enfants, fait primordial d'où découlaient les prétentions de Giannino.

Son impartialité augmente le degré de confiance qu'il doit inspirer : sa réserve vient, selon nous, confirmer encore la conclusion de notre étude.

E. T.

---

mentitia adinvenisse, Mariam Carsiensem, quam audiverat in confessione ea omnia prapalasse, et uti res sese habuerat, exonerandæ conscientiæ gratia testamento cavisse. Verum post obitum mulieris, ut reprobari non valeret, Jordanum callidum hominem aperuisse Pontificem Gregorium undecimum et natione Gallum Hisnonnensem, et qui regi favebat, ut pote factionis Guelforum Johannem hujusmodi adversus Francos molientem merito fuisse persecutum ; alia plura adversus Jordani assertiones afferebant Francorum scolasticorum ratio ab instituto hujus scribendæ historiæ quandoque nos pene dimovit. Verum cum in Divi Dominici sacrario antiquos evolverimus codices, in librum, quem mortuorum vocant, incidimus, atque in eo sub anno salutis quadragesimo vigesimo septimo supra millesimum, hec legimus verba plurimis ostensa, videlicet : Gabriel Giannini Guccij civis honoratus et dilectus a cunctis, qui ut ferebatur, de recta linea domus regalis Franciæ descendebat, ut etiam patuit per evidens signum pluribus visum dum humabatur ; nam in ejus spatula dextra reperta est Crux alba quasi de filo argenteo, quem receperit Pius Dominus, qui est Rex Regum et Dominus Dominantium (dans le manuscrit original du *Liber mortuorum* que Tizio reproduit après *Dominantium* se trouve le mot : *Amen*). *Die sexta Januarij sepultus est inter duas portas conventus. Hæc in eodem libro ad Verbum.*

Tizio. Vol. II, fol. 628 de l'exemplaire de la Bibliothèque publique de Sienne. (Communication de M. le chevalier Banchi).

LES CORRESPONDANTS DE PEIRESC

JOSEPH GAULTIER

PRIEUR DE LA VALETTE

LETTRES INÉDITES, ÉCRITES D'AIX A PEIRESC, DE 1609 A 1632

PUBLIÉES ET ANNOTÉES

par

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE

Une des plus brillantes époques de l'histoire littéraire et scientifique de la ville d'Aix a été, sans contredit, l'époque représentée par le règne de Louis XIII. Autour de Peiresc, comme autour d'un chef aimé autant qu'admiré, se pressaient en foule des hommes d'élite qui appartenaient à la noblesse, à la bourgeoisie, au clergé, à la magistrature. L'infatigable ardeur du

grand érudit se communiquait, semble-t-il, à tous ses concitoyens. Son cabinet était comme un foyer d'où rayonnait sans cesse une flamme généreuse qui électrisait tous les esprits. Les archéologues rivalisaient de zèle avec les naturalistes, et les philologues avec les astronomes.

Parmi ces derniers, on remarquait Joseph Gaultier [1], prieur de La Valette [2]. C'est aujourd'hui pour nous presque un inconnu. Je voudrais, à l'aide de quelques lettres inédites qui nous restent de lui, montrer combien il est digne de notre souvenir [3]. Mais, avant de lui laisser la parole, je vais résumer en peu de lignes la notice qui lui a été consacrée dans le *Dictionnaire de la Provence et du Comté Venaissin* [4], par un des meilleurs collaborateurs d'Achard, l'abbé

---

[1] On écrit quelquefois *Gaultier*, d'autres fois *Gauthier*. J'adopte l'orthographe constante de la signature du correspondant de Peiresc.

[2] Ce prieuré appartenait au diocèse de Toulon. La Valette est une commune du département du Var, canton de Toulon, à cinq kilomètres de cette ville.

[3] Un peu plus tard, je m'occuperai successivement de quelques autres Aixois qui firent partie du groupe dont Peiresc était le centre, notamment des antiquaires Pierre-Antoine de Rascas de Bagarris et Boniface Borrilly, du docte médecin Antoine Mérindol, des deux frères Jean et François Galaup de Chasteuil : le premier, procureur général en la Cour des comptes de Provence, à la fois poète, orateur et savant humaniste ; le second, philologue et astronome qui devint si célèbre sous le surnom de *Solitaire du mont Liban*, etc.

[4] Tome III, p. 353-355.

de Capris-Beauvezer. Cette notice a paru tellement bonne au président Jules-Antoine-Alexandre Fauris de Saint-Vincens, qu'il lui a fait l'honneur de la transcrire, sans rien en retrancher, sans rien y ajouter [1], dans le recueil de la correspondance de Peiresc qu'il avait préparé pour l'impression et qui est un des trésors de la magnifique bibliothèque de la ville d'Aix [2]. Le savant associé libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres avait sans doute regardé comme inutile de refaire ce qui déjà avait été si bien fait.

Joseph Gaultier était fils de Suffren de Gaultier, seigneur de Saint-Pierre, et d'Anne de Flotte, laquelle était de la famille des seigneurs de Roquevaire. Il naquit à Rians [3] le 24 novembre 1564. Il montra dès

---

[1] Voici la seule variante qu'il m'ait été possible de relever. L'abbé de Capris-Beauvezer avait dit : « On conserve dans les manuscrits de M. le président de Mazaugues (bibliothèque publique de Carpentras) les observations astronomiques que Gautier avait fait avec Peiresc. » M. de Saint-Vincens a modifié ainsi cette phrase : « J'ai les lettres à Peiresc que l'on conservait parmi les manuscrits de M. le président de Mazaugues, ainsi qu'une partie des observations astronomiques que Gautier avait fait avec Peiresc. » Il est bon d'ajouter que, de son côté, l'abbé de Capris-Beauvezer a textuellement reproduit divers passages de la vie de Gassendi par Bougerel, tirés des pages 304, 305 du volume de 1737.

[2] Manuscrit 1023, tome V de la correspondance de Peiresc, f° 242.

[3] Rians est aujourd'hui un chef-lieu de canton du département du Var, arrondissement de Brignoles, à quarante-cinq kilomètres de cette ville.

sa jeunesse, pour employer les enthousiastes expressions de son biographe, « un génie propre à toutes les sciences. » Ce fut avec un rapide succès qu'il étudia les mathématiques, l'astronomie, la médecine, la théologie, la jurisprudence. Il paraît même qu'il acquit une grande célébrité au barreau, où, pour emprunter à l'abbé de Capris-Beauvezer une énumération qui fait quelque peu sourire, « il devint le protecteur des pauvres, le soutien des veuves et le père des orphelins. » Après avoir obtenu le grade de docteur en théologie, il embrassa l'état ecclésiastique et fut vicaire général de plusieurs archevêques d'Aix. Sa maison [1] s'ouvrait à tous les prêtres pauvres que leurs affaires appelaient dans cette ville, et non content de leur donner la plus généreuse hospitalité, il servait leur cause, quand elle était juste, leur prodiguant ses conseils, et allant même jusqu'à se faire pour eux intrépide solliciteur. Ami de Peiresc, il le fut aussi de Ismaël Boulliau, de Gassendi, de Morin, de Wendelin [2], etc. Il mourut à Aix le 1er décembre 1647, laissant diverses sommes pour les

---

[1] On ne sait malheureusement pas où était située cette maison. M. Roux-Alphéran n'en dit rien dans *les Rues d'Aix*, et le silence d'un aussi consciencieux et habile chercheur est désespérant. S'il n'a pas parlé de la maison, M. Roux-Alphéran a très bien parlé du propriétaire (tome I, p. 145, note).

[2] Ces personnages sont si connus que je ne donnerai aucune note sur eux. On trouverait, au besoin, tous les renseignements désirables dans la *Vie de Gassendi*, par Bougerel. Voir encore les *Documents inédits sur Gassendi* (Paris, 1877, in-8°).

pauvres, pour l'église de La Valette, pour la fondation d'une messe à sa maison de campagne de Puyricard [1] en faveur des paysans des environs [2].

L'abbé de Capris-Beauvezer a complété sa notice par des citations empruntées à l'excellente *Histoire d'Aix* de Pitton et aux lettres de Gassendi. « C'était un homme, » dit Pitton, « qu'il fallait fréquenter pour connaître la noblesse de ses vertus. Il joignait la modestie à un profond savoir, et il aimait mieux savoir beaucoup que de passer pour savant. L'astronomie le fit connaître dans toute l'Europe. Les savants le consultaient, et tous les curieux qui passaient par Aix le visitaient pour recevoir ses oracles. » — Dès que Gassendi eut appris la mort de Gaultier, il écrivit au comte d'Alais [3] en ces termes : « Il me semble que j'ai perdu la moitié de moi-même. Plût à Dieu que je pusse faire connaître un jour à l'Univers sa sagesse, sa bonté et sa sincère amitié, que j'ai éprouvées pendant tant d'années ! » — « Quelle perte, » dit-il en écrivant à Wendelin sur le même sujet. « Quel personnage, grand

---

[1] Paroisse de 200 âmes dans la commune d'Aix.

[2] On a prétendu que Gaultier avait laissé sa bibliothèque à la ville d'Aix, mais M. Rouard, dans sa notice sur la Méjanes, déclare (p. 92) n'avoir trouvé aucun sérieux témoignage à l'appui de cette assertion.

[3] L'abbé de Capris-Beauvezer nous apprend que le comte d'Alais aimait beaucoup le prieur de La Valette, et qu'ayant appris qu'il était malade à Puyricard, il s'empressa d'aller lui apporter l'assurance de sa plus vive sympathie.

Dieu ! Il n'est pas nécessaire que je vous parle de la beauté de son esprit, de la solidité de son jugement, de sa grandeur d'âme, de l'innocence et de la candeur de ses mœurs et de toutes ses excellentes qualités ; vous les connaissez parfaitement [1]. »

A tous les éloges qui viennent d'être donnés à Joseph Gaultier, il convient de joindre un petit reproche : Absorbé par ses travaux, le prieur de La Valette refusait parfois sa porte à ses meilleurs amis. Que l'on préfère ses livres à des visiteurs importuns, je me l'explique à merveille. Mais qu'on les préfère même à un visiteur tel que Peiresc, voilà ce que j'ai peine à comprendre, ce que j'ai peine à pardonner. Un semblable visiteur, vivante encyclopédie, ne valait-il pas tous les livres du monde ? L'héroïne d'une des plus jolies comédies d'un célèbre académicien était toujours sortie. Le prieur de La Valette, au contraire, ne quittait presque jamais son logis, et pourtant, quand on se présentait pour le voir, on répondait invariablement qu'il n'était pas chez lui. Écoutons les plaintes adressées par Peiresc avec une spirituelle malice à un ami commun, Gassendi : « M. le Prieur de La Valette ne

---

[1] Rapprochons de ces extraits des lettres latines de Gassendi, déjà traduits et cités par Bougerel, ce que l'admirable biographe de Peiresc avait écrit du prieur de La Valette du vivant même de cet ami : « *Viri totius quidem matheseos, sed astronomicæ præsertim peritissimi (Viri illustris Nicolai-Claudii-Fabricii de Peiresc, senateris Aquisextiensis vita.* Paris, 1641, in-4°). »

se laisse trouver ne jour ne nuict chez luy, tant il est affaizandé à ce promener par la ville nonobstant la pluye, et possible le faict il dire ainsi chez luy pour avoir plus de liberté d'estre dessus ses livres, dont je luy feray bien la guerre à la premiere veue... [1] » — « Je ne reverray M. le Prieur de La Valette sans luy faire un peu la guerre des mauvaises instructions qu'il donne à son laquay, car il me confessa que son maistre n'avoit bougé du logiz de toute la sepmaine, à cause d'un petit rhume, et toutes foys on me disoit à moy, aussy bien qu'à tous les autres, qu'il estoit à la promenade, à l'heure mesme de la cheute du serain, ce que je ne luy eusse pas faict prendre dans les conventions particulieres que nous avons ensemble de ne nous point accompagner hors de la chambre où nous nous trouvons [2]. »

Les lettres écrites à Peiresc par cet intraitable ennemi des visites, ne manquent pas d'intérêt. Gaultier n'entretient pas seulement de ses expériences astronomiques son éminent correspondant : il l'entretient aussi de divers sujets moins relevés et plus accessibles à la majorité des lecteurs. J'espère que la Provence surtout fera bon accueil à ces pages qui renferment à

---

[1] Lettre encore inédite du 25 février 1633.

[2] Lettre encore inédite du 27 août 1633. Ceci fait songer aux deux vers du grand Corneille *(la suite du Menteur*, acte IV, scène IV) :

> Me reconduire encor ! Cette cérémonie
> D'entre les vrais amis devrait être bannie.

peu près tout ce qui nous reste d'un savant dont elle a le droit de s'enorgueillir [1].

A l'appendice, on trouvera deux lettres inédites de Gassendi au prieur de La Valette [2]. Ces lettres sont comme deux glorieuses couronnes que je pose sur le front d'un ressuscité.

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE.

---

[1] Je dis *à peu près*, parce que j'ai cru devoir écarter deux ou trois lettres dont l'aridité aurait trop effrayé tous ceux qui ne sont pas des spécialistes.

[2] Rappelons que Gaultier, en 1616, donna l'hospitalité à Gassendi dans cette même maison où il avait déjà reçu J.-B. Morin et Ismaël Boulliau ; qu'il excita Gassendi à s'appliquer aux observations astronomiques, et que ce dernier lui dédia sa troisième lettre contre Morin (Paris, 1643, in-4°). Voir *Documents inédits sur Gassendi*, p. 10, notes 3, 4 et 5.

LETTRES INÉDITES DE JOSEPH GAULTIER

I [1]

MONSIEUR,

Je ne pense point que la prefixion de la naissance d'Auguste se puisse impugner apres la justification de tant d'evidans [2] passages que m'avès fait voir, et les demonstrations, et non pas conjectures, que l'on en peut tirer par les voyes d'astronomie; car en ce que touche l'authorité de ces passages, tant Suetone que Dion sont d'accord qu'il naquit le IX des calendes d'octobre, outre le tesmoi-

---

[1] Bibliothèque d'Inguimbert, à Carpentras. Liasse in-folio n° 12 contenant diverses pièces de la collection Peiresc. — Autographe. — Bibliothèque Méjanes, à Aix, manuscrit 1023, f° 246.

[2] Dans la copie d'Aix, une singulière erreur a transformé *tant d'evidant passages en tant de millions* de passages. L'énormité du chiffre, alors qu'il ne s'agit que de quelques passages, aurait dû, ce semble, rendre une telle erreur impossible. Disons de plus, une fois pour toutes, que dans la copie d'Aix on a trop souvent modernisé l'orthographe.

gnage de la pierre de Narbonne que plus clairement que tout autre m'a mis hors de doulte et faict voir l'erreur de l'heure faicte par Suetone, car audict marbre, et dans Dion, et encores au mesme Suetone y est *IX kalendas octobris*, mais si Auguste feust né *paulo ante exortum solis* du mesme jour des calendes, ce seroit au jour devant et *VIII kalendas*, attendu que les calendes avec le jour commençoient au lever du soleil, comme vous l'avés aussi marqué par vostre discours. Si donc Auguste est nay VIII kalendas, il est nay par consequent apres le soleil levé du mesme jour, et par consequent le 23 de septembre, et c'est à mon advis le moyen pour excuser Calvisius qui, ayant esgard à ces mots de Suetone, *ante solis exortum IX kalend.* Il reffere le jour au 22 de septembre, ce qu'est vray en ce sens, mais neantmoins c'est contre le mesme Suetone et contre Dion, et tous autres historiens, et encore contre ce marbre exempt de toute exception. Et pour me relever du calcul que j'avois entrepris pour distraire l'intercalation qu'avoit esté faicte par Jules Cesar des trois mois, dix-huict ans apres qu'Auguste fust né, j'en ay mesme esté forcé par les mesmes Suetone et Dion accordans l'un et l'aultre qu'Auguste est decedé le XIV avant les calendes de septembre [3], et n'a vescu que soixante-six ans [4] moins trente-

---

[3] A la marge, Gaultier a mis : 19 août.

[4] *Sic.* C'est un lapsus de l'auteur, et il est évident qu'il faut lire *soixante-seize*. Les historiens sont unanimes pour déclarer qu'Auguste mourut âgé de 76 ans, ou plus exactement de 75 ans dix mois et vingt-six jours, comme le marque Le Nain de Tillemont (*Histoire des Empereurs*, tome I, 1720, in-4°, p. 45).

cinq jours, ce qui ne pourroit estre si on avoit esgard à la dite intercallation ; il faut donc necessairement inferer que Suetone et les autres historiens content le mois de septembre de la nativité d'Auguste du calendrier correct et reformé, bien qu'il ne l'ait esté que 18 ans après.

Il ne reste donc point de difficulté qu'Auguste ne soit né au 23 septembre [5] et après le soleil levé, affin de ne dementir tant d'historiens et beaux tesmoignages et le mesme Suetone par deux fois. Outre vos bonnes raisons [de l'heure] de l'accouchement [6] de la mere du dit Auguste, et de l'heure où s'assembloit le senat tirées de la verité de l'histoire, à toutes lesquelles raisons si nous adjoustons celle de l'horoscope qui ne reçoit ni tesmoignage, ni authorité au contraire, [7] il sera ennuyeux d'ouir plus disputer de cecy. Nous sommes par ainsi forcés et reglés de donner la naissance d'Auguste entre deux et trois heures apres midy du 23 septembre ; j'ay donc dressé sa figure en ce temps là [8]

---

[5] Une faute d'impression fait dire aux auteurs de *l'Art de vérifier les dates* (édition de 1818) qu'Auguste naquit le 9 septembre.

[6] Gaultier, distrait comme un mathématicien, a oublié d'écrire le mot *heure* que je place entre crochets. Dans la copie d'Aix, le petit péché d'omission a été réparé.

[7] C'est-à-dire ni témoignages ni autorité qui lui soient contraires.

[8] Cette figure est dans la liasse où se trouve la présente lettre. La même liasse renferme un billet dans lequel Gaultier répond ainsi à une question de Peiresc : « Je n'ay sceu trouver dans Suetone ny dans aulcun aultre livre des miens la déclaration de ceste difficulté. Ces scoliastes de Suetone n'ont rien marqué sur la difficulté ou contrariété de ce passage. Je poursuis de m'y resouldre par quelque

et cuilli le mouvement des planettes au mesme temps, et j'ay esté comme estonné de ce que j'ay trouvé le mesme seigneur et maistre de la naissance que vous m'avès dit, et si asseurement que quand on prendroit quelle autre heure du mesme jour que l'on vouldroit, encore n'y mettroit-on empeschement. J'en ai receu tel plaisir que me suis trouvé surpayé du peu d'heures que j'y pourrois avoir mis. Je l'ay laissée pour vous la faire voir, attendant la mettre au net, et y adjouster les manquemens qu'y trouverès, demeurant, Monsieur, vostre plus humble serviteur.

GAULTIER.

A Aix, le 18 novembre 1609 (9).

Adresse : A Monsieur, Monsieur de Peiresc, conseiller du Roy en son Parlement de Provence à Aix. Accompagné de figures d'astronomie.

---

aultre moyen, car sans ce principe il est impossible de fere rien de bon ny que vous puisse contanter.... » Peiresc a mis au dos du billet cette petite inscription : « M. le prieur Gaultier de La Valette, 7 novembre 1609. Sur la nativité d'Auguste. »

(9) Rappelons que l'on conserve dans la bibliothèque d'Inguimbert (registre XXXVI) un cahier d'observations faites au mois de novembre de l'année suivante par Gaultier : *Observationes medicœorum et aliorum planetarum factæ a domino Josepho Gualterio.*

II [1]

MONSIEUR,

Par la vostre du 20 octobre que je receuz hier, XXI de ce mesme mois [2], j'ay veu que les miennes n'ont esté rendües ny à vous ny à M. de Valaves [3], lequel me fit tenir une lettre de M. Gassendi, mais sans aucun pacquet de M. de Digne [4] ou autre, et par celle mesme qu'il m'adresse, il n'est faict aulcune mention d'aultre lettre que de celle dudict sieur Gassendi, laquelle me donne advis avoir trouvé parmi les lettres qu'on vous adressoit de Paris. Ledict sieur Gassendi me mendoit de leur faire tenir ses papiers et pièces de son procureur [5] pour la prévosté de Digne. Or, j'en escripvis incontinent à Me Beneton, son procureur, afin qu'il mandast à son frère tenant son étude à Aix, tandis qu'il estoit reffugié à St-Zacharie [6], mais n'ay peu

---

[1] Bibliothèque d'Inguimbert, registre LX, tome II, fo 329. Copie. Bibliothèque Méjanes, manuscrit 1023, fo 329, copie.

[2] Dans la copie d'Aix, on a élagué, comme superflu, ce petit membre de phrase.

[3] Le frère cadet de Peiresc, frère trop connu pour qu'il soit nécessaire d'en rien dire ici.

[4] C'était alors Raphaël de Boulogne. Voir sur ce prélat le *Gallia Christiana* (tome III, col. 1135).

[5] Dans la copie d'Aix, on a supprimé les cinq mots qui suivent le mot *papiers*.

[6] Saint-Zacharie, commune de 1,800 habitants, faisant partie du canton de Saint-Maximin (Var).

tirer autre chose si co n'est que estant du depuis ledict maistre Beneton allé à Aix pour le serment de St-Remy, m'a donné advis avoir faict prendre extraict et mémoire des principales pièces dudit proces et que suyvant mon advis par vostre moyen et faveur il la feroit tenir audict sieur Gassendi, afin qu'il peust faire voir à son conseil de Paris l'estat de ce sien proces ; ledict maistre Beneton est du depuis sorti d'Aix, ayant prins quarantaine à Carnoules [7] avec Monsr le greffier Falconis, ne sachant du depuis ce qu'il a faict et n'ayant moy du depuis receu aulcune lettre de luy, bien que je luy aye escript et le feray encore pour ce mesme subject. J'ay veu par la vostre de M. Gassendi son intention, laquelle il m'avoit ainsy déclaré d'avoir lettres et provision d'Avignon de subrogation au droit de sa partie et ay veu par la vostre la prinse d'une petite datte en sa faveur. Je ne scay ce que portera son conseil par delà, mais de mon sentiment s'il ne se trouve le premier impetrant par mort par icelle datte, je ne crois pas que les provisions sur icelle luy puissent servir, et c'est ce qui m'a retenu de mander querir des provisions suivant son advis ayant apprins le decedz de sa partie par l'impetration d'un ou deux impetrans, l'un desquelz inopinément me consulta sur son impetration. Vous scavez trop mieulx la praticque en France de la regle de chancellerie *de subrogandis litigantibus infra menses*. Il me semble que son droit bien clair fondé sur un bon concordat, homologué par nostre St Pere et confirmé par arrest de la Cour, n'a besoin d'estre

---

[7] Carnoules, commune de 1,300 âmes, au canton de Cuers (Var).

si foiblement plastré ; il n'a besoin à mon advis de jetter son proces par devant les juges non suspects et c'est à quoy il doibt perpetuellement surveiller. Cela faict et assistant luy au jugement, je me confie tant à sa bonne cause que je ne me puis persuader qu'il la puisse perdre, nonobstant tous arrests du depuis intervenus, qui n'ont encore jugé le principal. Toutesfois je feray ce que vous ou son conseil de delà me diront de faire en ce subject [8].

Par ma precedente, je me rejouissois avec vous de vostre retraicte à Beaugencier [9] et trouve que vous avez tres bien faict, sans denigrer ceux de vostre compagnie qui n'en ont voulu faire aultant, me craignant fort que leur grande vigilance à la conservation de leur patrie ne soit contrainte succomber à la trop forte rigueur de la maladie qui comme un grand feu ne s'esteint guières que par soubstraction de la matière et du bois, qui est le plvs evident remede que ce mal aye encore rencontré [10].

---

[8] Tout ce passage, à partir de : Or j'en escripvis, manque dans la copie d'Aix. On l'a jugé trop peu intéressant. J'ai pensé qu'il fallait le maintenir à cause des renseignements donnés sur Gassendi, plaideur, renseignements à rapprocher de ceux que l'on trouvera dans divers documents inédits, groupés à la suite de *l'Oraison funèbre* du grand philosophe, réimprimée en ce moment même par la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes.

[9] On sait que la peste ravageait alors la Provence. Le fléau se déclara dans Aix au commencement du mois d'avril 1629, et Peiresc alla passer dans sa maison de campagne la fin de cette année et les deux années suivantes.

[10] S'explique-t-on que tout ce paragraphe ait été rejeté de la copie d'Aix?

Je vous disois encore le plaisir que j'avois prins à la vostre pour les isles flotantes de S. Omer [11]. Cela nous apprend bien beaucoup [12] de choses, comme vous scavés trop mieulx, et nous descharge de plusieurs niaiseries, de quoy j'auray l'honneur de vous parler [13] à nostre premiere entreveue qui sera bientost, si ces frequentes quarentaines d'Aix ny à Rians et si peu d'observation des reglemens de santé desja resolus continuent plus longuement. La santé neantmoins est icy pour encores [14] tres bonne, laquelle priant Dieu vous conserver longuement demeure, Monsieur, vostre, etc...

GAULTIER, *sieur et prieur de La Valette.*

A Rians ce 22 octobre 1629.

Et au dessus est escript : A Monsieur, Monsieur de Peiresc, seigneur et abbé de Guistres, Baron de Rians, conseiller du Roy en son parlement de Provence, à Beaugencier.

---

[11] Voir dans le livre de Bougerel (p. 41-43) une description de ces îles flottantes, tirée d'une lettre écrite, en 1629, par Gassendi à Peiresc.

[12] Le *beaucoup* a été sacrifié par l'auteur de la copie d'Aix qui l'a probablement pris pour un pléonasme. Mais Gaultier a voulu dire que cela apprenait *beaucoup de choses* et les apprenait *bien*.

[13] Ni Aix ni Rians ne figurent dans la copie d'Aix.

[14] On a remplacé dans la copie d'Aix *pour encores* par *pour le présent.*

III [1]

MONSIEUR,

Je vis vostre lettre à M. de Galaup [2] le 20e du passé sur le spectacle que nous debvions avoir de l'*Estoile de Venus soubs le Soleil* [3]. Je me mis incontinent en diligence de scavoir à quel jour de ceste année ce seroit, et trouvay que ce jour estoit *expiré puis la veille S. Mathias* XXIII *Febvrier*. Du despuis et faict trois jours il m'a faict voir vostre rôle des livres, me marquant encores une semblable *conjonction de Mercure soubs le soleil, laquelle suivant les Tables Rudolphines* [4] *doict arriver le 17 de may prochain*, auquel jour selon les mesmes Tables de

---

[1] Bibliothèque d'Inguimbert, registre LX, f° 313. Autographe. — Bibliothèque Méjanes, manuscrit 1023, f° 250, copie.

[2] C'était François Galaup de Chasteuil qui, en cette même année 1631, au mois de juillet, partit pour Constantinople avec M. de Marcheville, ambassadeur du roi de France auprès du grand seigneur.

[3] Ces mots ont été soulignés par Peiresc, ainsi que tous les autres mots qui dans cette lettre et dans les lettres suivantes seront imprimés comme ceux-ci.

[4] Les *Tabulæ Rudolphinæ* rédigées par Tycho Brahé, terminées et publiées par Kepler (Ulm, 1627, in-f°), tables qui remplacèrent si avantageusement les *Tables Alphonsines*, composées par ordre d'Alphonse X, roi de Castille, imprimées à Venise en 1483, et les *Tables Pruténiques*, de Reinhold, dédiées à Albert, duc de Brandebourg.

Soleil *sera à midy au* 26.,,. *du Taureau, et Mercure au mesme degré et* 13 *m.*, mais la latitude sera *de* 21.50. Or ceste conjonction se faisant si proche de la teste du Dragon dudit ☌ si les tables ne manquent en la longitude dudict planette [5], *pourra arriver nonobstant ladicte latitude, qu'il se trouvera soubs le soleil.* Nous le pourrions assurer si les dictes Tables estoient certaines, mais d'autant que les *Tables Daniques posent ledict planete au degré* 29.36 *des Gemeaux, et par consequent ceste conjonction pourroit arriver trois jours devant le* 17 *de may.* L'on ne peut deviner quelles tables seront plus veritables. Je ne manqueray pourtant, *durant ces trois ou quatre jours, faire tout mon possible si nous pouvions voir ceste belle observation*, qui nous decouvriroit de belles choses en la nature, *nous asseureroit du mouvement dudit planette*, de sa distance du soleil, *de la grandeur de son orbe*, de sa revolution et de son cours suivant l'opinion de Copernic [5 bis],

---

[5] Les auteurs du dictionnaire de Trévoux font observer que « le mot planète était autrefois du genre masculin, comme en grec et en latin. »

[5 bis] Sur Copernic, je citerai de récentes et excellentes pages de M. C.-A. Valson, doyen de la faculté catholique des sciences de Lyon *(Les Savants illustres du XVIe et du XVIIe siècle,* tome I, 1880, p. 4-44). M. Valson retrace de Copernic ce magnifique portrait : « Copernic se présente à nous le premier, et sa figure est une des plus admirables dont l'histoire des sciences ait conservé le souvenir. Grand par son génie, par sa haute raison, par son noble caractère, il nous offre un des types les plus parfaits du savant, du philosophe et de l'homme de bien. »

et nous faisoit encore voir de quelles tables les Astronomes ou Astrologues se doibvent plus asseurement servir : des *Pruteniques*, *Daniques*, *Rudolphines* ou *Alphonsines;* car le différent qui est à ce coup en ce planete donne lieu de quoy penser, et c'est la raison à mon advis pourquoy Kepler et les autres Astronomes esveillent si curieusement les curieux à prendre garde à ceste conjonction, affin de reconnoistre ce Mercure celeste cent fois plus variable que le terrestre.

Au principal j'ay esté tres marri d'avoir veu que *ma lettre de Barjols* [6] ne vous a pas été rendüe par Monsr Gras, frère de mon juge de La Valette, laquelle luy baillis estant moy à Brignolles pour l'Assemblée du pais ou le jour auparadvant m'estant enquis auprès de vostre homme de vostre bonne santé, je le priay de prendre ma lettre à son départ. Les allarmes que nous avons despuis souffert en ceste ville nous l'ont tellement exercé que ne scavions plus que devenir et deviner qui estoient plus à craindre les esleus ou les reprouvés [7]. Si mon beau vicariat ne m'heust tenu par les pieds, je me feusse tres volontiers donné l'honneur de vous voir faisant ma retraicte à La Valette,

---

[6] Chef-lieu de canton du département du Var, arrondissement de Brignoles, à 22 kilomètres de cette ville.

[7] Cette énergique description des impressions produites à Aix par la peste n'a pas trouvé grâce devant l'auteur de la copie de la Méjanes. Ce même copiste — qui, comme on le voit, était un grand bourreau — a supprimé la phrase qui précède celle ci, de même que la pittoresque phrase qui la suit, où le correspondant de Peiresc se plaint de son vicariat qui le *tient par les pieds.*

pour vous remercier plus opportunement que par ma lettre de votre cathalogue de Golius [8], duquel cayer ayant faict tout mon possible de trouver la dernière feuille qui s'est esgarée, j'ay pensé vous envoyer le surplus croyant que la dicte feuille perdue ne contenoit à mon advis que un ou deux livres. Je n'eusse tant gardé ledict rôle si je n'eusse veu ou apprins par vostre lettre que receus avec icelluy qu'il vous feust necessaire [9]. Or ce cathalogue nous faict voir tout plein de choses que le vulgaire ne croit aisement, pensant que toute politique, moralités et science soit enfermée dans nostre Europe. Plaise à Dieu que nous ayions, un jour, moyen de voir quelqu'un de ces livres, et puissions mieux connoistre nostre petitesse, laquelle je crains fort que ne trouvions autant en bas, que nos professeurs des sciences la portent haut, que sera après avoir prié Dieu

---

[8] Jacques Golius, né à la Haye en 1596, mort en septembre 1667, fut professeur de mathématiques et d'arabe à l'université de sa ville natale. Voir un excellent article sur cet érudit dans le *Dictionnaire critique*, de Bayle (tome VII de l'édition Beuchot, p. 103-110). Le catalogue dont parle Gaultier est intitulé : *Catalogus variorum librorum quos ex Oriente advenit et in publica bibliotheca Leydense deposuit Jacobus Golius* (Paris, 1631). Gassendi prit soin de l'édition de ce précieux recueil.

[9] Le copiste a ainsi abrégé cette phrase : « Je vous remerciois de vostre catalogue de Golius. Je n'eusse tant gardé ledit role si je n'eusse appris par vostre lettre qu'il vous estoit nécessaire. »

vous tenir en sa s^te^ garde, demeurant tousjours, Monsieur, vostre, etc.

GAULTIER.

A Aix le xii avril 1631 (10).

IV (1)

MONSIEUR,

Je receus hier la vostre du 13e du present avec les deux livres de Mr Gassendi qu'il vous a pleu me faire voir, ensemble la lettre de Mr Bouchard (2) que je fairay porter à Paris à la plus prompte commodité. Je n'avois encore veu ces livres et ne sçay à qui vous aviés donné charge de les me faire voir par cy devant, vous remerciant neantmoins bien humblement de vos continuelles faveurs. J'ay parcouru dès hier ces livres, le plus grand desquels me semble avoir esté mis au jour par le dit sieur Gassendi, plutost pour

---

(10) L'adresse est la même que dans la précédente lettre, et comme il en est ainsi dans toutes les lettres suivantes, nous n'y reviendrons pas. — Peiresc, en une note mise au dos de la lettre, en a ainsi résumé le contenu : « Conjonction de Mercure au 17 may. Catalogue de Golius. »

(1) Bibliothèque d'Inguimbert, registre LX, tome II, f° 345. Autographe. — Bibliothèque Méjanes, manuscrit 1023, f° 252.

(2) Pour Jean-Jacques Bouchard je demande la permission de renvoyer à la notice mise en tête de ses lettres inédites à Peiresc en cours de publication dans le *Cabinet historique*, notice et lettres qui formeront le troisième fascicule de la série de plaquettes intitulées : *les Correspondants de Peiresc.*

gratifier le P. Mercenne [3], son bon ami, que pour aucune necessité qu'il eut de repondre aux phantasques (à mon advis) imaginations de ce Flud, medecin, [4] auquel (comme à tous autres qui se repaissent d'imaginations de si peu de vraysemblance [5] sans aucune demonstration, doist estre permis de purger leur cerveau de ces fumées chimiques, theologiques et physiques, et s'aquerir la reputation de ceux qui se payent *de si plaisante et legere monnoye qui me semble par sa legereté surnager par dessus toutes les plus subtiles questions de nos scolastiques,* c'est mon sentiment, et quitte volontiers aux autres la parfaite connoissance de la gravité de telles matieres, si point en y a, pour laquelle voir, la lumiere des Anges ne me seroit assez suffisante. *Le s^r^ Gassendi me semble prou bien ratiociner contre le dit Flud pour le dit pere, mais qu'y gagnera-t-il ? Sinon un combat contre des atomes, c'est ma resverie, et mon petit sentiment sur ces resveries,* et si peut estre sentiment en ces matieres [6]. Pour ses observations joinctes audict volume, je pense qu'il a tres bien fait de les faire voir au

---

[3] On écrivait ainsi quelquefois au XVIIe siècle le nom du savant minime, Marin Mersenne, qui fut aussi bien l'ami de Descartes que celui de Gassendi.

[4] *Epistolica exercitatio in qua precipua principia philosophiæ Roberti Fluddi deteguntur, et ad recentes illius libros adversus patrem Marinum Mersenium scriptos respondetur,* etc. (Paris, Cramoisy, in-8°, 1630). Voir l'analyse de cet ouvrage dans Bougerel (p. 72-76).

[5] Ces cinq mots n'ont pas été reproduits dans la copie d'Aix.

[6] Ce dernier membre de phrase a été omis dans la copie d'Aix.

public, excepté celles du Comete [7] qui parut l'année 1618 pour estre si precises qu'il seroit à desirer. Bien est vray qu'ils le seront plus que tout plein d'autres qu'on a par cy devant mis au jour qui ne font que donner gloire et lustre à celles qui procedent des bons et exacts instrumens.

Pour la conjonction derniere de Mercure avec le soleil, je pense, si bien m'en souvient, vous avoir marqué par ma precedente le jour auquel chacune des Tables soit Prutenicques, Daniques ou Rudolphines la mettoient, et d'autant que la difference d'icelles s'estendoit du 12 de ce mois jusques au 17, et qu'il estoit seulement besoin d'une ou deux fois en chacun desdicts jours entremoyens, car ladicte conjonction estant d'asses longue duree, il ne falloit employer à l'observation non plus de temps que à dire un PATER, puisque, comme scavés trop mieux, *il estoit seulement besoin de tourner la lunette vers le soleil et recevoir son image avec un papier blanc dans la chambre obscure*, laquelle image eust facilement marqué la tache qu'eut fait

---

[7] Nous lisons dans le *Dictionnaire de Trévoux* : « On a douté pendant longtemps si ce mot était masculin ou féminin. Ménage dit que de son temps cette question fut fort agitée à la Cour durant l'apparition d'une comète, et que quelqu'un dit plaisamment qu'il fallait lui regarder sous la queue pour savoir si elle était mâle ou femelle. Aujourd'hui l'usage général fait ce nom féminin. » M. Littré donne du mot cette excellente petite histoire : « Comète fut d'abord du féminin ; au XVIe siècle on fit ce mot du masculin pour se conformer à l'étymologie ; plus tard on hésitait entre l'ancien genre et le nouveau : ces affreux comètes. Mercure de France, octobre 1779, p. 33. »

Mercure au soleil par sa conjonction, mais vous avés à plaindre tant moins ceste occasion que je pense que vous eussiez fait ceste observation aussy bien que moy sans fruict, car les pluyes ordinaires qui ont duré du 12 jusques au 16 de ce mois, ont tousjours tenu le ciel tout couvert. J'allay à La Vallette et partis le second de ce mois. Je portay ma meilleure lunette, et le 12e jour j'observay sans rien voir. Le lendemain mardy le ciel demeura tousjours couvert. Le mercerdy de matin commença cette grande et extraordinaire pluye qui dura jusques au dimanche incessamment, auquel jour par intervalle s'estant fait voir le soleil, je n'y peus encore voir aucune tache par mes observations. Aussi, j'estois hors du temps porté par les Tables, et dans lequel les pluyes ont tousjours continué, ce que m'a comme entierement persuadé que *ces pluyes tant insolites et extraordinaires ont esté causées par ceste conjonction.* Or ni les Ephemerides, ni autres advis de Kepler n'eussent de rien servi en ce cas, outre que icelles estant tirées et calculées de ces Tables que nous avons, nous n'eussions rien eu de nouveau pour ce subjet.

Je me rejouis grandement d'entendre qu'il y aye des observations de ces gens hors de nostre monde, pour y voir ou leur industrie ou nostre bassesse, et pour pouvoir justifier beaucoup de beaux axiomes qui sont supposés par les Astronomes. *C'estoint nos plaintes que à tout le moins nos Europeens qui estoint par desla n'avoint quelque soin de regarder le ciel.*

Je feus tres marri à mon départ de La Valette que je ne peus me donner l'honneur de vous voir en passant pour

mon retour icy [8], ainsin que je l'avois arresté, mais une violente tempeste d'un meschant affaire m'a fait diligenter d'estre icy et plustost, et par autre voye que je ne desirois. Je ne me croy pourtant encores entierement privé de cest honneur s'il me faut encores repasser par della, ainsin que mes affaires le portent [9].

Vostre lettre m'a fait douter de la vie de ce brave Kepler [10]. S'il est decedé, les bonnes lettres ont perdu un puissant patron et grand ouvrier [11]. *Il a achevé à mon advis son Hyparque* [12] *et autres nouveaux livres que n'avons encore veus.* Pour ses Ephemerides [13], elles serviront à tres longs siecles. La nature n'a produit jusques icy des Tychons [14] et Kepler ensemblement qu'une fois ;

---

[8] Mots omis dans la copie d'Aix.

[9] Cette dernière phrase a été supprimée dans la copie d'Aix.

[10] Jean Kepler était mort à Ratisbonne le 15 novembre 1630. Voir l'ouvrage déjà cité de M. C.-A. Valson (t. I, p. 101-197).

[11] L'hommage rendu par Gaultier à Kepler me parait bien éloquent dans sa simplicité. Un peu plus loin le prieur de La Valette va célébrer non moins heureusement en quelques mots le mérite d'un autre illustre fondateur de l'astronomie moderne, Tycho-Brahé.

[12] Voir sur *l'Hipparque* les intéressants détails donnés par l'astronome Delambre dans l'article *Kepler* de la *Biographie universelle.*

[13] *Ephemerides motuum cœlestium* (1630, in-4°).

[14] Ticho-Brahé, né le 14 décembre 1546, mourut le 29 octobre 1601. Citons encore sur Tycho-Brahé le remarquable ouvrage de M. Valson (tome I, p. 97-98). Le savant auteur y parle avec admiration des *Tables Rudolphines :* « le plus beau, le véritable titre de Tycho-Brahé. »

l'un sans l'autre sembloit estre imparfait ; nous pouvons desirer à l'advenir deux semblables hommes, mais non pas les attendre. Il fera beau voir si à cet autre monde de la Chine ont eu de semblables hommes et pareils instrumens, et par quelle methode ils parviennent au calcul des Astres. Je m'asseure que nous remarquerons, voyant leurs observations, mille belles choses pour instruire et nostre esprit et nos mœurs, non moins qu'à la tres belle speculation de vos plantes et coquillages qui peuvent faire bien prudens et beaucoup plus sages ceux qui sont capables de l'estre.

Je m'entretiens en l'esperance que j'ay de jouir de ces douces contemplations et de l'honneur de vous voir bientost, que sera apres avoir prié Dieu vous tenir en sa sainte garde, demeurant, Monsieur, vostre, etc.

GAULTIER.

A Aix ce 22 may 1631 (15).

V (1)

MONSIEUR,

Hier après disner [je reçeus] (2) la vostre, celle que M. Gassendi vous a escrit avec vos deux livres des Ephe-

---

(15) Peiresc, au dos de cette lettre, en donne ainsi le sommaire : « Son advis du livre de Gassendi contre Flud. — Observation de la conjonction de Mercure. — Sur la mort de Keplerus. — Observation des Chinois. »

(1) Bibliothèque d'Inguimbert, registre LX, tome II, f° 317. Autographe. — Bibliothèque Méjanes, manuscrit 1023, f° 255, copie.

(2) Gaultier avait oublié les mots *je receus* qui ont été rétablis dans la copie d'Aix.

merides et la lettre du Pere Terrentius [3] de la Chine [4], lesquels vous recevrés avec la presente conformement à vostre lettre, vous remerciant avec autant de bonne affection que je puis, des ordinaires faveurs et courtoisies desquelles puis long temps j'ay l'honneur d'estre vostre obligé.

J'ay receu un grand plaisir de voir *la lettre dudict P. Terrentius* bien que fort courte et fort simple, le subject de laquelle sembloit lui donner plus d'occasion et de matiere de s'expliquer et dire ce qu'il demandoit et ce qu'il escrivoit, mais je suis comme asseuré que ce bon Pere n'a pas tant estudié à ces matières pour lesquelles escrivoit, qu'à la pieté et gramaire chinoise de laquelle poursuivoit le cours de deux ans : nous luy avons neantmoins beaucoup d'obligation de sa bonne volonté, et de ce pour qu'il nous faict obscurement pressentir *du Calendrier et Astronomes chinois et de leurs problemes qui surpassent* 3000 *ans, ce que je n'entens point, et que le premier soit la* 47e *du premier d'Euclide* [5]. Je m'asseure que la bonne part des propositions dudit Euclide viennent de plus loin que de 3000 ans, puisque Euclide n'a fait que colliger et mettre par ordre toutes les propositions mathematiques qui pouvoient estre

---

[3] Jean Terrentius, né dans le diocèse de Constance vers 1576, mourut en mars 1630.

[4] Voici le titre de cet opuscule : *R. P. Joannes Terrentius, e soc. Jesu, epistolium ex regno Sinarum ad mathematicos Europæos missum, cum commentatiumcula Joannis Kepleri*, etc. (1630, in-4°).

[5] Lisez : *la* 47me proposition *du* 1er livre *d'Euclide.*

en lumière de son temps, bonne part desquelles venoient de temps immemorial. *Si les Chinois content par cercles de 60 ans, je croirois plustost qu'ils suivent ce periode de Calipe portant la restitution de la lune avec le soleil dans ledit temps*, que ce que en croit Kepler de l'advis des Autheurs qu'il allegue, puisqu'ils n'en donnent aucune raison ; mais ce bon homme de Terrentius nous pourroit facilement expliquer ce cycle, en un mot, s'il eust voulen ou peu, comme le *Calendrier des Tables des Eclypses* et autres principes de ces Astronomes royaux de la Chine, desquels semble qu'il ne debvoit tant tarder nous faire part. Il suffisoit qu'il les translatat en langue latine si bien il ne les entendoit. C'est merveille que depuis cent ans et plus que ces personnes doctes trafiquent en ces païs, ne nous ayent jamais rien dit des *Arts, Sciences et Philosophies de ce peuple si subtil et bien policé ; ils ne sont pas sans loix, sans principes de religion, sans science, sans astronomie,* mais personne n'en a encore rien escrit. Si le *solstice a retrocedé de* 52 *degrés*, ce que neantmoins ne se peut colliger que par la retrocession des Equinoxes, suivant le mouvement esgal de Tychon de 51 secondes par an, *ils auroient des observations puis* 3651 ; *ils divisent le zodiaque en* 28 *parties, en autant que la lune met des jours à le parcourir*, et nous en 12, en autant de fois qu'elle le parcourt dans l'an. Cela n'importe, ces divisions sont volontaires et *imaginaires, mais encores plus les nouvelles hypotheses de la lune qu'il demande.* Kepler luy explique la sienne, laquelle nonobstant tant de force et de raison qu'il a accumulé dans son *Epitome Astronomiæ*

Copernicanæ [6] et son livre *de Marte* [7], *pour monstrer et faire voir le mouvement elliptique de toutes les Planettes* [8], je ne croiray jamais qu'il aye prises comme veritable, mais comme *vraysemblable*, et ainsi crois-je la vous faire voir au bon Père de la Chine et Astronomes Chinois qui difficilement gousteront les raisons et hypotheses, sans voir les livres ; mais *si ils ont de bonnes observations, ils auront beau moyen de trouver d'hypotheses pour les excuser. Pour les conjonctions suivantes de Mercure et Venus, je fairay tout mon possible les observer une ou deux fois dans le jour qui doibvent arriver, celuy de devant et apres*, avec les lunettes de longue veüe dans une chambre obscure. Je m'asseure que vos gens ches vous s'y employeront en mesme diligence, et les y fairés preparer de bonne heure, que sera apres avoir prié Dieu vous tenir en sa saincte garde, estant tousjours, Monsieur, vostre, etc.

GAULTIER.

A Aix le IX Août 1631.

---

[6] In VII *libros digesta* (2 vol. in-4°, 1618-1622).

[7] *De motibus stellæ Martis* (Prague, 1609, in-f°). Je donne ici l'abrégé du titre de l'ouvrage. On trouvera le titre complet, qui est très étendu, dans le *Manuel du libraire* (tome III, col. 652).

[8] Peiresc a mis à la marge cette petite note : mouvement des planètes elliptiques de Kepler.

VI [1]

MONSIEUR,

Je vous heusse plustost donné advis *du succès de nos observations de Mercure*, s'il s'y fust rencontré chose tant soit peu digne d'escrire, car nonobstant le temps la plus part nubileux et *couvert, nous n'avons laissé de voir par iutervalle le soleil puis le troisiesme de ce mois jusques au* 8me, *lequel avons tousjours trouvé tres cloir et veu mesme sans aucune petite tache.* J'avois commencé à observer avec mes amis que j'avois employé à cela devant le 7me de ce mois, d'autant que les *Tables Daniques et Pruteniques donnoint ceste conjonction au* 4me, comme pense vous avoir escrit, et jusques audit jour 7me j'estois et demeurois en esperance de voir quelque chose, mais le 8me jour s'estant passé sans rien monstrer, et d'ailleurs le temps s'estant rendu pluvieux et couvert entierement, j'alis desister de passer outre avec regret, que *ledit jour* 8me, *sur les dix heures du soir, le temps obscur m'empescha de voir ceste belle Eclypse lunaire,* pour laquelle observer je m'estois assez bien preparé. Or pour Mercure *je suis tres asseuré que homme, quelqui soit en nostre Europe, n'y aura rien observé dans le* 4me *jusques au* 8me *de ce mois*, et ay appris encore en rien voyant que le *mouvement de ce planette n'est pas si reglé dans les Tables que pourrions*

---

[1] Bibliothèque d'Inguimbert, registre LX, tome II, f° 319. Autographe. — Bibliothèque Méjanes, manuscrit 1023, f° 251, copie.

desirer, et que par consequent Mr Morin [2] ne sera pas sans gros prix fait [3], nous voulant demontrer la verité de son Astrologie judiciaire. *Je ne me promest guere davantage de la conjonction de Venus* que les Tables Rudolphines nous promettent le 6me *decembre, et les Daniques le* 3mo. Je ne laisseray pas pourtant de m'asseurer de la verité, si je puis, laquelle quelle que soit tousjours nous rendra plus sages, et plus asseurés en nos conclusions.

Mr Lombart [4] me fit voir, hier au soir, celle que luy aviés escrit et *l'observation d'une tache ou macule au soleil le* xe *de ce mois*, ce qui m'a rendu tres regreteux de

---

[2] Jean-Baptiste Morin, l'ami de Gaultier, déjà mentionné dans l'*Avertissement*. Ce personnage, qui fut encore plus visionnaire que savant, avait fait sa philosophie à Aix, où il acquit l'amitié du premier président Guillaume du Vair.

[3] Ce *prix-fait*, comme le *nubileux* que nous avons rencontré plus haut, comme le *regreteux* que nous allons rencontrer plus bas, sont des expressions à noter.

[4] Jean Lombard était un géomètre d'Aix—quelque peu astronome — qui aidait souvent Peiresc dans ses observations et que ce dernier mentionne souvent dans sa correspondance. On garde cinq lettres autographes de Lombard à la bibliothèque d'Inguimbert, dans le second volume du recueil des lettres diverses et originales adressées à M. de Peiresc. On garde aussi dans la même bibliothèque les observations de Lombard concernant la hauteur du pôle à l'île de Malte, à l'île de Chypre et à Tripoli, et un autre recueil intitulé : *Observationes orientales Joannis Lombardi Aquensis*. Gassendi, dans la *Vie de Peiresc*, parle de Lombard et de Joseph Sachet comme d'hommes ingénieux *(viris industriis)* au sujet d'un éléphant dont il s'agissait de déterminer le poids (à l'année 1631).

n'avoir continué mes obervations du soleil autant que je pouvois : ce jourduy matin, s'il eust fait soleil, j'eusse regardé, et le fairay incontinent qu'il luira : *si ceste macule passe vitement sur le corps solaire, elle nous donnera de quoy doulter, si elle y demeure plus de quatre ou cinq heures nous serons hors de doubte*, lequel doubte nous peut rendre *suspens que ceste conjonction ne soit arrivée de nuit aux jours notés par les Tables, ou proches d'iceux*, sur quoy nous faudroit attendre *les relations de ceux de l'autre hemisphere, s'ils ont observé et s'il s'y trouve des gens qui regardent parfois en haut*, que sera apres avoir prié Dieu vous tenir en saincte garde, demeurant, Monsieur, vostre, etc.

GAULTIER.

A Aix vendredy matin XIV novembre 1631 (5).

---

(5) Peiresc a mis au dos de cette lettre la note que voici : « Prieur de La Valette. Aix, 19 novembre 1631. Qu'il n'a rien apperceu dans le soleil puis le 3me jusqu'au 8e novembre et pense que la conjonction ait peu paraistre en l'autre hemisphère. Les *Tables Daniques* donnent au 3 decembre la conjonction de Venus que les *Rudolphines* font au 6e. »

VII [1]

MONSIEUR,

Hier au soir bien advant dans la nuict vostre [2] homme me rendit la vostre qui m'a grandement resjoui, apprenant les *observations qu'aviès faict faire des macules solaires* durant ces jours passés, qui donnent bien de quoy philosopher sur le rencontre de l'*observation de Mercure soubs le soleil, faicte par nostre Mr Gassendi*, ainsin que j'ay veu par celle qu'il vous a escript. Je vous avois desjà dit mon sentiment que je ne pensois pas qu'il fust observé par aucune personne de nostre Europe, parce qu'ayant moy faict mon possible de le voir bonnement à toutes les parties du jour mesme du septiesme *novembre* ou Kepler dans ses tables mettoit sa conjonction, je m'imaginois que la dicte conjonction fust arrivée de nuict, et *je ne m'estonne pas à present si ne l'avons peu voir, attendu sa petitesse telle qu'est descrite* par ledict sieur Gassendi, qui est veritablement contre la commune esperance et imagination à mon advis des hommes experimentés en ces choses; et pour moy j'esperois bien qu'il ne paraistroit pas si grand que les *macules du soleil qui occupent quelquesfois cinq et six*

---

[1] Bibliothèque d'Inguimbert, registre LX, tome II, f° 327. Autographe. — Bibliothèque Méjanes, manuscrit 1023, f° 258. Copie.

[2] L'auteur de la copie d'Aix a lu *un* homme là où il y a incontestablement *vostre* homme, c'est-à-dire votre commissionnaire.

minutes, mais je *pensois qu'il fit la tache au soleil grandement noire* pour estre un corps plus doux et opaque que les macules celestes du soleil ; ce qui me faict doubter à present que sy *ceste observation est veritablement de Mercure, il ne nous faille ratiociner autrement de ces macules solaires*, et qu'il ne nous soit necessaire d'aprocher à l'*opinion de nostre theologal de Sarlat*[3], *qui les appelle Borbonia Sydera* dans le volume qu'il en a dressé de ses observations, et certainement ces *macules estant si grandes et si noires et tant visibles, puisque mesme quelquesfois se sont laissé voir sans lunettes*, il est assés vraysemblable qu'elles ont un corps assés opaque et danse, car autrement ne noirciroient davantage le soleil que Mercure *si tant est, comme j'ay dit, que ceste observation soit de luy, ce que veritablement la vitesse de son passage sur le corps solaire en temps si opportun semble suffisemment verifier*, et ce qui se justifiera encore mieux sy par cy après et en autre temps que de sa conjonction ne se rencontrent plus sem-

---

[3] Jean Tarde, natif de Sarlat (en Périgord), est l'auteur d'un livre d'astronomie, publié en 1622, intitulé : *les Astres de Bourbon*, dédié à Louis XIII, où il cherche à prouver que ce que les savants ont pris pour des taches obscurcissant le soleil sont de véritables planètes. Il donne le nom du roi de France à ces nouveaux corps célestes, de même que Galilée, dont le chanoine de Sarlat fut le correspondant, avait nommé astres de Médicis les satellites de Jupiter. Jean Tarde ne fut pas seulement un astronome distingué, il fut aussi un excellent historien, et l'on conserve de lui dans la bibliothèque de la ville de Toulouse le manuscrit original d'une Chronique du Sarladois qu'il serait bien désirable de voir publier.

blables *macules avec un si viste trajet sur le corps solaire.* Dieu vueille que quelque brave Allemand, Anglois ou autre aye faict la mesme observation que le dit sieur Gassendi, affin que la dilligence de son observation soit tant plus recommandée et que tous les philosophes luy soient tant plus obligés par l'esclaircissement de *ceste verité*, laquelle *jusques à present avoit esté cachée auœ hommes.*

Je n'ay assés eu de temps pour vous escrire ceste lettre et bien ruminer son observation, vostre homme m'ayant dit qu'il partoit a present sur les neuf heures du matin. Je la vous renvoyeroy incontinent par cy après et auray en soin [4] tout ce qui vous touche et à luy.

J'attendois M. Lombard pour luy faire mieux et plus gentiment dresser *la table que desires avoir de la feste de Pasques.* Vostre homme partant si vitement, j'ay esté contraint luy mettre en main le brouillard que j'en ay faict pour ne vous tenir longuement en attente pour si peu de chose, et pour laquelle comme pour autres je desirerois bien que vous n'usassiés de tant de discretion à vous servir de moy, ains m'employer plus facilement à tout ce qui seroit pour vostre service, puisque, *quelle occurrence d'affaires soit arrivé, j'ay tousjours cherement conservé mon inclination à vous honorer, aymer et servir*, et tous ceux qui sont de vostre merite, outre les particulières et grandes obligations que je vous ay.

---

[4] L'auteur de la copie d'Aix a lu *secret* là où il fallait lire *soin*. Le peu de lisibilité de l'écriture de Gaultier excuse ces petites méprises.

Revenant donc à la dite *table, elle est dressée pour les* 532 *ans premiers* de Nostre Seigneur qui est la *periode dionysienne,* laquelle estant passée et revolüe et la Pasque et les festes mobiles reviennent aux mesmes jours sans aucun changement. La première année de Jesus-Christ, si eussions celebré la Pasque à sa forme ordonnée au Concile de Nicée, ce fust esté le 27 mars en l'année de J.-C. 533. Elle se celebra encore le 27 *mars* et continua ensuite comme il est dans la table. En l'année 1064 elle recommença encores et a duré jusques en l'année 1582 que le calendrier a esté reformé. Du despuis n'a peu servir, le Nombre d'or ayant esté raié des heures et des breviaires pour y mettre l'Epacte.

L'année 325 de Nostre Seigneur la Pasque fut le 18 *avril;* elle sera encore le mesme jour 532 après et en l'année 857.

Ceste table se construit par moyen du vieux calendrier romain, auquel ayant pris le Nombre d'or de l'année courante, qui est puis le 8 mars, le quatorzième jour après est la pleine lune et le dimanche incontinent après suivant est la Pasque, qui sera après avoir prié Dieu vous tenir en sa saincte garde, demeurant tousjours, Monsieur, vostre, etc.

GAULTIER.

A Aix ce IV decembre 1631 (5).

---

(5) Peiresc a ainsi analysé, au-dessous de l'adresse de la présente lettre, ce que lui écrivait son ami : « Prieur de la Valette, etc., 4 décembre 1631. Ses doubtes sur l'observation du Mercure soubs le soleil par Mr Gassendi.— Des tables de la Pasque — des macules solaires de cinq ou six minutes. »

VIII [1]

MONSIEUR,

Je vous heusse plustost renvoyé vostre *lettre de M. Gassendi* et ne l'eusse retenüe jusques à present, si ma paresse naturelle n'avoit de jour en jour plus de pouvoir sur moy. Elle pourroit neantmoins m'avoir profité en cecy m'*ayant donné de temps suffisemment pour bien mediter sur l'observation de M. Gassendy*, laquelle m'a donné autant de contentement que j'avois d'aprehension ne le pouvoir trouver en icelle, attendu la presomption que j'avois prise sur nos observations, que Mercure ne pouvoit avoir esté veu sous le soleil par ceux de nostre hemisphere. Ce neantmoins ayant du depuis veu et bien examiné, selon [2] ma petite capacité, la dicte observation et m'asseurant de la verité de sa narration sur icelle du dict sieur Gassendy, *je ne fais à present nul doubte de son rencontre et que cette tache ne fust Mercure*. Veritablement *sa petitesse* nous donne quelque estonnement, se trouvant *moindre d'un tiers qu'une minute*, ce qui est contre la commune opinion et observation des precedens philosophes ; mais j'*impute cette petitesse à la grande clarté du soleil, qui embrassant Mercure* faisoit encore prou quand nous permettoit le voir tant soit peu, ce que toutesfois je n'eusse peu auparavant pre-

---

[1] Bibliothèque d'Inguimbert, registre LX, tome II, f° 325. Autographe. — Bibliothèque Méjanes, manuscrit 1023, f° 261. Copie.

[2] L'auteur de la copie d'Aix a substitué *suivant* à *selon*.

sumer, prevenus de cette oppinion qu'estant un corps fort danse, opaque et solide, il causeroit au soleil passant soubs luy une tache fort noire quoyque petite. *Le dict sieur Gassendi ne nous marque pas la noirceur* si [3] estoit plus grande, plus petite, ou semblable aux macules solaires, il le nous faudra apprendre de luy, mais pour *son chemin, son mouvement, sa vitesse et le temps et lieu* où elle s'est veüe semblent bien monstrer evidemment que ce n'est aultre que Mercure. Si par bonne fortune ou à Rome ou en aultre part il a esté observé, ceste verité se faira voir par demonstration, et par les belles et grandes consequences que l'on en retirera. Tant y a que ceste observation du dict sieur Gassendi, quand bien seroit seule, donnera un grand contentement et bel avertissement à tous les astronomes et philosophes, et *jugera la dispute entre iceux s'il est plus bas ou haut que le soleil*, ce que jusques icy n'avoit peu estre jugé que par vraysemblance, et *nous faire bien voir la grandeur de ces taches et macules solaires* qui passent *si lentement soubs le corps du soleil, lesquelles s'il se rencontre qu'en mesme instant soient observées en deux divers endroits de la terre*, nous pourrons faire voir clairement et *leur grandeur et proximité ou distance du soleil*. Nous attendrons *son observation de Venus,* laquelle à mon advis aura esté veüe avec plus d'esclat et grandeur, en cas qu'on ait peu l'observer. Pour nous icy n'y avons peu vacquer à mon tres grand regret, car le temps estoit

---

[3] Ici l'auteur de la copie d'Aix a cru devoir, pour la clarté du sens, ajouter le mot *elle*.

fort clair, mais icy je ne sçaurois faire rien de bon en ces choses, ni par avanture en autre part, que sera apres avoir prié Dieu vous tenir en sa saincte garde, et moy tousjours, Monsieur, vostre, etc.

GAULTIER.

A Aix ce XVI decembre 1631 (1).

IX (1)

MONSIEUR,

J'ay esté tres aise d'apprendre par la vostre derniere du VII passé que vous ayiés escrit à Mr Gassendi, et luy ayiés faict sçavoir toutes les varietés que m'avès faict entendre arrivées aux observations solaires qui ont esté faictes ches vous, affin que par dessus la narration et esclaircissement qu'il vous a faict sur son observation de Mercure, il vous puisse satisfaire *des differences des unes auœ autres, et encore des autres petites choses que vous et moy eussions desiré estre plus esclairci*, luy qui par sa tres bonne veüe a souvent bien le plaisir de voir la varieté de ces macules solaires, et les autres qui les ont plus pratiquées que moy

---

(1) Peiresc a ainsi constaté, au dos de la lettre, l'approbation enfin donnée par Gaultier aux observations de Gassendi : « Il advoue l'observation de Mr Gassendi estre veritablement de Mercure. »

(1) Bibliothèque d'Inguimbert, registre LX, tome II, fo 321. Autographe.— Bibliothèque Méjanes, manuscrit 1023, fo 262. Copie.

sont juges plus competants *pour declarer si Mercure pouvoit estre une de ces macules.* Et sur ce que [2] desirés sçavoir de moy, si du temps que le dit sieur Gassendi observoit, *j'observois icy*, je vous asseure veritablement qu'ouy, et *encore Mr le chanoine de Bargemon* [3] *ches luy*, qui despuis le 4me du mois jusques au 8e chaque soir me venoit advertir qu'il n'avoit rien peu voir ; et ches moy durant les dits jours *j'avois le precepteur des enfans de M. le conseiller Gaultier* [4], *mon nepveu* [5], lequel a fort bonne veüe, *auquel parfois je faisois observer et regarder fixement le soleil par la lunette sans aucun papier, et moy mesme me suis souvent hazardé à ce faire,* mais jamais ne pouvois rien voir ; ce que j'ay imputé, apres

---

[2] Dans la copie d'Aix on a ajouté le mot *vous*.

[3] Antoine d'Arbaut de Matheron, seigneur de Bargemon, d'abord chanoine de l'église métropolitaine de Saint-Sauveur d'Aix, fut de 1643 à 1666 (26 mai) évêque de Sisteron. Voir l'éloge de ce savant prélat, un des meilleurs amis de Gassendi, dans les *Documents inédits* déjà cités sur ce philosophe (p. 11).

[4] Dans la copie d'Aix on a mis la particule devant le nom de Gaultier.

[5] C'est le cas de rappeler que le prieur de La Valette avait un autre neveu, Honoré de Gaultier, prieur de Roquefeuil, qui se livra avec succès au goût de l'astronomie que son oncle avait popularisée autour de lui, suivant une note de M. le docteur Barjavel, en son exemplaire du *Dictionnaire de la Provence* donné par lui, avec tous ses livres, à la bibliothèque d'Inguimbert, note sur laquelle le savant conservateur de cet établissement, M. Barrès, a bien voulu avec sa parfaite obligeance appeler mon attention, ce dont je me plais à le remercier ici.

avoir veu l'observation de M. Gassendi, ou à la faiblesse de ma veüe ou à l'inexperience du dit precepteur, ou au lieu où nous faisions les dites observations, lequel à mon jugement n'estoit suffisemment obscur pour monstrer une si petite tache sur le papier. *M. Valois* [6] *m'a desjà escript qu'il n'avoit peu observer à cause du ciel couvert à Grenoble*, et qu'il s'estoit preparé à cette observation assés diligemment, et me dit avoir veu l'observation du dit sieur Gassendi, et qu'il attendoit estre adverti, si sa bonne fortune auroit continué jusqu'à celle de Venus.

J'ay esté tres marri d'entendre *la mort de ce brave homme M. Wendelin*, nostre bon ami et familier, quand il estoit en ce païs [7], la precipitation de laquelle attristera plusieurs braves hommes de nostre temps.

Je regrette grandement que vous usiés envers moy de ceste replique de remerciement pour le brouillard de ceste table des Pasques, et encore de ce qu'elle n'a esté mieux correcte, si je n'eusse attendu M. Lombart pour la revoir et la mieux adjancer vous n'auriés eu ceste peine de la

---

[6] M. de Valois, trésorier de France à Grenoble, était un des meilleurs correspondants et amis de Gassendi. Ce fut avec lui qu'en mars 1624 ce dernier fit des observations astronomiques à Vizille. Voir *Documents inédits*, p. 11, 12.

[7] Godefroi Wendelin avait été, pendant quelque temps, dans sa jeunesse, professeur au collége de Digne. Gassendi n'appréciait pas moins Wendelin que ne l'appréciait Gaultier, et le *Morèri* cite une lettre où le chanoine de Tournai est proclamé par le correspondant du comte d'Alais « un des plus hommes de bien et des plus savants de notre temps. »

corriger. *J'ay cousu en icelle principalement* 26 *années comprises en un billet* qu'aviès fait attacher au dos d'icelle. J'ay baillé un autre billet au dit sieur Lombart contenant le vray calcul des Pasques des dites années, et l'*ayant conferé avec le livre du Gallia Christiana* [8], qu'il m'a faict avoir pour un jour, j'ay veu que hors de trois années l'*erreur estoit au dit livre* sans aucun doubte, et ay fait voir au dict sieur Lombard le moyen de la corriger luy mesme et de trouver l'Indiction, le Nombre d'or et lettre dominicale de chacune année de Jesus Christ.

J'ay esté tres marri d'entendre l'indisposition de vostre doit, lequel neantmoins ni pour moy, ni autres qui vous sont comme moy, vous ne debvés jamais, s'il me semble, importuner pour escrire. Dieu vueuille que quelques sages hommes abolissent cette bienseance qui si souvent nous empesche et de recepvoir et d'envoyer des lettres à nos amis, que sera après avoir prié Dieu vous tenir en sa saincte garde et me conserver tousjours, Monsieur, vostre, etc.

GAULTIER.

A Aix ce 12 janvier 1632 (9).

---

(8) C'est l'ouvrage publié en 1626 (in-folio) par l'abbé Claude Robert, mort en mai 1637, ouvrage qui, refondu et continué par les frères Sainte-Marthe, est devenu un des plus beaux monuments de l'érudition française.

(9) Peiresc a mis au dos de la lettre cette étiquette : « Prieur de La Valette. Aix 12 janvier 1632. Quelles diligences il apportoit en ses observations de Mercure que le sieur Vallois n'a peu observer. »

X [1]

MONSIEUR,

J'avois despuis advant hier fermé ma lettre, joincte à cette icy, pour la donner à Mr Lombart qui m'avoit promis la vous faire [tenir] [2], et du despuis et des hier j'ay receu une lettre de *M. le curé de Ste-Croix en Arles* [3] que vous connaissés assés, me faisant *mention de sa procedure en l'observation des deux conjonctions de Mercure et Venus* ès jours y mentionnés, quinze ou vint jours auparavant le temps de la dite conjonction de Mercure. Je l'avois fort prié et exhorté par deux de mes lettres et luy, *et les deux Mrs de Saxi de la dicte ville, frères, tous deux se plaisans fort à l'astronomie, et assés honnestement instruits en icelle* [4], de voloir employer toute leur diligence et

---

[1] Bibliothèque d'Inguimbert, registre LX, tome II, f° 323. Autographe. — Bibliothèque Méjanes. Manuscrits 1023, f° 262. Copie.

[2] Gaultier, toujours distrait, avait laissé le mot *tenir* au bout de sa plume.

[3] Dans la copie on a remplacé *en Arles* par *d'Arles*. Peiresc nous a révélé (note citée plus bas) le nom de ce curé qui, comme on va le voir, cultivait lui aussi l'astronomie. Il l'appelle « le sieur Brissy. »

[4] Voici encore deux autres amateurs-astronomes. Jamais le beau ciel de la Provence a-t-il été observé avec plus de zèle qu'à cette époque-là ? Un des deux frères Saxi était Pierre, docteur en théologie, chanoine de l'église métropolitaine d'Arles, mort en 1637. C'est l'auteur d'une relation de l'*Entrée du Roi dans la ville*

industrie pour se bien preparer à observer deux si rares conjonctions qui devoint arriver aux jours que je luy marquois, tant suivant les *Tables Rudolphiques, Daniques* que *Prutoniques* des conjonctions des dicts planettes avec le soleil, et ce avec les lunettes dans une chambre bien obscure ainsin que assés amplement je leur expliquois, bien que je presumasse qu'ils n'estoient pas tant ignorans à cela; je n'avois despuis rien sceu de ce qu'ils avoint fait en cela, et les avois prié de commencer leurs observations deux ou trois jours devant les jours portés par les dites Tables et continuer autant de jours apres. Or par la susdite lettre que pourrés voir le dit sieur Curé me dit ce que luy et iceux y ont fait, ce que j'ai creu debvoir vous faire voir, affin que puissiès mieux juger que l'infortune ne nous a pas touché seuls icy de ne point reconnoistre ces conjonctions, et que nous avions bonne envie de ce faire, et que y avions employé une assés passable diligence, et que le manquement de n'avoir observé la dicte conjonction aura touché tous ceux qui ne sont si excellemment capables de faire telles observations, et qu'il *faut que telles conjonctions soint fort subtiles et delicates*, et que la tache que font au soleil les dits planettes soint beaucoup plus deliées

---

d'Arles, le 29 *octobre de l'an* 1622 (Avignon, 1623, in-f°), relation louée par Honoré Bouche (*Histoire de Provence,* tome II, p. 866). C'est aussi l'auteur de : *Pontificium Arelatense, sive historia primatum Arelatensis Ecclesiæ* (Aix, Roize, 1629, in-4°). La *Bibliothèque historique de la France* (tome I, p. 548, n° 7975) a reproduit les grands éloges donnés à ce travail par Bouche et par Pitton.

que les communes macules du soleil, comme ainsin le declare *Mr Gassendi, lequel je desire grandement qu'il soit assisté du rencontre de quelqu'autre observateur en l'Europe*, comme possible il le sera, *affin que une si rare et belle observation ne soit ombragée de ceux qui tiennent tousjours leurs creances en suspens, mesmes aux choses veritables.*

Je ne vous ay rien dit en ma precedente de ce bon père qui a mis en lumière ce beau livre des macules solaires. Nostre chanoine theologal de Sarlat en son livre sur icelles, qu'il intitule *Sydera Borbonia* dedié à nostre Roy regnant heureusement, bien qu'il soit homme, à mon peu de jugement, bien capable, n'a pas rempli son dit livre de tant de feuilles, bien que de prou de doctrine. *Il veut neanmoins que ces macules soint causées par des corps celestes qu'il appelle Sydera, surquoy neanmoins j'en attens des plus amples preuves que les siennes* [5] *pour me le persuader,* et vous ayant donné le bonjour, je demeure tousjours, Monsieur, vostre etc.

GAULTIER.

A Aix ce 15 janvier 1632 (6).

---

(5) Dans la copie d'Aix on a bien malencontreusement remplacé un mot aussi clair que *les siennes* par un mot aussi inintelligible que *les signes*.

(6) Peiresc a mis au dos de la lettre cette récapitulation des sujets qui y sont traités : « Prieur de La Valette. Aix 15 janvier 1632. Avec l'observation du sieur Brissy d'Arles — Qu'il vouldroit un appuy à Mr Gassendy pour ne pouvoir estre revoqué en doubte. — Que les fondements du livre *Sydera Borbonica* ne se peuvent pas persuader. »

XI[1]

MONSIEUR,

Je vous remercie de tout mon cœur de vostre souvenir pour me mander le *Mercurius in sole* de Mr Gassendi. Il est veritable qu'il m'en manda une paire qui me fust apportée avec les ardes de Mons. Ollivier fils de Mons. le conseiller[2], faict assez de jours[3], que si je ne vous en ay donné advis c'estoit parce que m'assurois qu'il n'auroit manqué vous en faire tenir autant et davantage. J'en ay donc deux pareils ce qui faict que en vous remerciant du vostre affin qu'il vous en resta un je vous le renvoye et si en avez besoing d'un autre pour quelqu'un de vos amis, je vous manderay un des miens sans aucune mienne incommodité puisqu'il m'en restera encores un. *C'est un livre qui pour sa rareté sera en estime parmi les philosophes portant un phenomene que tous les siecles passés n'avoint jamais veu* et qui resoudra beaucoup de doubtes que jus-

---

[1] Bibliothèque d'Inguimbert, registre LX, tome II, f° 303. Autographe. — Bibliothèque Méjanes, manuscrit 1023, f° 283. Copie.

[2] Cette petite phrase incidente n'a pas été reproduite dans la copie. Le conseiller Olivier était un des meilleurs amis de Peiresc. Il en est fort souvent question dans la correspondance de ce grand homme, ainsi que du fils ici mentionné.

[3] On a remplacé dans la copie *assez de jours* par *quelques jours*. Tout le passage qui suit, jusqu'à : *puisqu'il m'en restera encore un*, a été écarté par l'auteur de la copie.

ques ici avoint travaillé les suppositions celestes. Si le dit sieur Gassendi n'eut sy exactement exprimé et descrit son observation, il nous eust laissé quelque doubte sur la verité d'icelle; mais certes *le temps auquel il a observé le dit planette et son mouvement soubs le corps solaire, et son passage en iceluy, surmontent* (en ce qui me touche) *mon incredulité*, et je crois son observation veritable et non par ombrages. *La petitesse du dit planette* dans le corps du soleil semble contredire à l'opinion et observation de tous les anciens. Mr Gassendi la croit telle pourtant. Quant à moy il me semble que la petitesse qu'il luy donne est causée par le corps solaire, et par les accidens de nostre veüe; tellement que *pour se montrer si petit dans le corps solaire, je ne pense pas qu'il soit moins grand que les anciens l'ont désigné;* et parce que les raisons d'optique confirmeront tousjours ceste mienne opinion, sur quoy je ne luy ay encore rien escrit pour n'adjouster à la prolixité qu'il m'a falu tenir en *luy respondant sur ce nouveau livre qu'il m'a aussi mandé de l'Vranometrie de Lansbergius* [1] reprenant les anciens apres Ptolemée de n'avoir bien entendu *la figure du livre V chapitre XV du Ptolemée.* Or je m'asseure que si le dit sieur Gassendi a veu vos observations sur la conjonction de Venus, il se fortifiera grandement en l'une ou l'autre de ses opinions, et là dessus on pourroit colliger ce que nous devons dire des paralaxes, qui sera

---

[1] Voir sur Lansbergius la lettre suivante.

après avoir prié Dieu vous tenir en sa saincte garde, demeurant tousjours, Monsieur, vostre, etc.

J. GAULTIER.

A Aix ce 24 apvril 1632 (5).

XII [1]

MONSIEUR,

Les sieurs Gassendi et Valois m'ayant demandé mes sentimens tant sur le livre du dit sieur Gassendi de *Mercurius in sole* que aussi sur celuy de l'*Vranometrie* de ce brave homme [2] *Philippus Lansbergius* [3] qui a si utilement travaillé pour le public, et notamment sur la figure de Ptolemée représentée au 15me chapitre du Vme livre de son Almageste, je le leur escrivis plus d'un mois y a, sans avoir encores aucune response. Je faisois bien estat aussi de vous

---

(5) Dans la copie d'Aix on a faussement attribué à cette lettre la date du 14 *septembre*. Peiresc a écrit ces mots au dos de la lettre : « Prieur de La Vallette, 24 avril 1632. Sur le livre de l'observation de Mercure dans le Soleil par M. Gassendi et sur l'uranométrie de Lansbergius. »

(1) Bibliothèque d'Inguimbert, registre LX, tome II, f° 290. Copie revue par Peiresc, ce qui équivaut à un autographe. — Bibliothèque Méjanes, manuscrit 1023, f° 269. Copie.

(2) Le mot *homme* a été omis dans la copie d'Aix.

(3) Philippe Lansberg, né en 1561 dans la Zélande, mourut en 1632. Le recueil de ses ouvrages a été publié à Middelbourg en 1663. Voir pour plus de détails l'article *Lansbergius* du *Dictionnaire critique* de Bayle.

en entrenir à la première veüe, mais ayant appris que vous desiriés de le sçavoir je vous diray que le dict sieur Lansbergius escript que ceste figure n'avoit pas esté bien entendüe ni bien suivie ou pratiquée par Albategnus, Copernicus, Tycho-Brahe, Keplerus et autres lorsqu'ils ont traité des dimensions de la grandeur et esloignement des deux luminaires, en quoy il m'a donné du plaisir à voir le progres de son discours, parce que lisant moy ce chapitre dans Ptolemée assés long temps y a, et voyant que la demonstration d'iceluy estoit quasi la seule eschelle par où les astronomes et philosophes pouvoient monter ès cieux pour y prendre les dimensions des grandeurs et distances du soleil et de la lune, et que Ptolemée mesme reconnaissoit et avoit ingenüement advoüé de n'avoir pas entierement atteint à la disposition bien exacte de ces propositions pour ce regard, bien qu'il s'approche de bien pres de la verité. J'employay beaucoup de temps à la recherche de la vraye intelligence de ceste figure, et au calcul de la legitime demonstration d'icelle, et tentay plusieurs chemins d'y parvenir, jusques à ce que j'en rencontray un qui achevoit à mon advis l'affaire, et en escrivis des lors ma demonstration à la marge de mon Ptolemée : et d'autant que le dit sieur Lansbergius (qui semble vouloir triompher de tous ses devanciers pour n'avoir pas bien entendu ny pratiqué la dite figure de Ptolemée) ne la demonstre pas luy mesme suffisamment, je vous envoye l'abbregé de la mienne[4] que

---

[4] On trouve dans le registre LX, tome II, ce discours en latin (f° 267), le même discours en français (f° 271), enfin (f° 297) le

je tiens estre tres veritable, ce me semble, n'estimant pas que si la vanité ne m'emporte aussi legerement que les autres, que le dit sieur Gassendi et autres amateurs de la verité n'approuvent la facilité et apparente verité de cette demonstration [5], et que vous n'y prenniès du plaisir [6], sur quoy attendant vostre advis apres avoir prié Dieu qu'il

---

texte autographe. Voici le titre donné par l'auteur à son travail : *Discours du sieur Joseph Gaultier du lieu de Rians en Provence, docteur en theologie, prieur et seigneur de La Valette, grand vicaire du seigneur Archevesque d'Aix, pour servir de supplement à la demonstration du Ptolemee au 15e chapitre de son Ve livre de l'Almageste, et à celles de Philippe Lansbergius en son Uranometrie, concernant les vrayes dimensions de la grandeur du corps du soleil et de la lune et de leur esloignement et distance de la terre. Envoyé à Boisgency au sieur de Peiresc, baron dudict lieu de Rians et abbé et seigneur de Guistres, conseiller du Roy en sa Cour et Parlement de Provence.* L'auteur (f° 301) a signé ainsi : *Gaultier, sieur et prieur de La Vallette.*

[5] Gassendi, dans la vie de Peiresc, a résumé la dissertation de Gaultier, à laquelle il donne un grand éloge en un seul mot, l'appelant *egregia.*

[6] Peiresc y prit un plaisir extrême, comme l'atteste en ces termes Gassendi : *Miram quoque cepit lætitiam, ex communicata secum egregia quadam demonstratione, qua ante memoratus Iosephus Galterius perfecit Ptolemaicam, circa obtinendam distantiam magnitudinem que globorum cœlestium..... Cum itaque Galterius misisset omnia ad Peireskium, ipse summopere lætatus, congratulatus que est, ac procuratis quam pluribus demontrationis exemplis, ipsam cum viris, quos harum rerum Parisiis, Romæ, et alibi, studiosos novit, communem fecit.*

vous tienne en sa saincte garde, je demeureray, Monsieur, vostre tres humble et tres affectionné serviteur.

J. GAULTIER.

A Aix ce 16e may 1632 (7).

---

(7) On trouve (Bibliothèque d'Inguimbert, *ibid.* f° 305, et Bibliothèque Méjanes, *ibid.* f° 270), une lettre écrite le même jour à Peiresc par Gaultier. Cette lettre, dans laquelle est aussi annoncé l'envoi du *discours*, ressemble tant à celle que l'on vient de lire, que je ne crois pas devoir la reproduire. Les premières lignes seulement diffèrent. Les voici : « Monsieur, c'est bien à mon grand regret que j'ay tant tardé à vous escrire et mander les livres mentionnés à la vostre, mais un mal de reins qui m'a travaillé dix ou douze jours, me tenant perpetuellement ou sur un lit ou au bain, m'empeschoit et d'escrire ceste icy et la joindre au pacquet vostre de Mr Gassendi, que je baillay avant-hier à vos gens d'icy, l'ayant gardé cinq jours soubs esperance de le joindre à ce pacquet. *Le dict sieur Gassendi m'a escrit, mais il ne me faict aulcune mention de la reception de ma lettre par laquelle je luy ay dict mon sentiment sur le livre de l'Vranometrie de ce brave homme Philippus Lansbergius* (que vous recevrés avec un exemplaire de *Mercurius sub sole*) et notamment sur *la figure du cinquiesme livre chapitre 15 de l'Almagesti de Ptolemée,* laquelle ledict Lansbergius dict n'avoir esté bien entendüe ou pour le moins pratiquee et suivie par Tychon, Kepler, etc. »

XIII [1]

MONSIEUR,

Je vous suplie tant que je puis de ne pas croire que [2] j'aye voulen me parangonner à ces grands personnages tant anciens que modernes, ne me donner aucun advantage sur eux [3], reputant à trop grand honneur de passer pour l'un de leurs petits escoliers, et si bien leurs demonstrations sur la figure de Ptolemée dont est question sont un peu deffectueuses et ne sont pas bien precisement ou exactement demontrées parce qu'elles supposent des fondemens qui ne sont pas entierement veritables. Elles approchent neantmoins de si prez de la verité que je n'en estime pas moins ces grands hommes qui nous ont ouvert le moyen de parvenir à la notice des choses si nobles et si eslevées. Ce que j'y ay recongnu n'est point venu d'aulcune mienne observation particuliere, mais seulement de l'examen de celles mesmes qu'ils nous ont laissées : et si le dict Lansbergius eust tenu le mesme chemin que moy, et la mesme façon de

---

[1] Bibliothèque d'Inguimbert, registre LX, tome II, f° 290 v°. Copie. — Bibliothèque Méjanes, manuscrit 1023, f° 272. Copie.

[2] L'auteur de la copie d'Aix, auquel nous avons eu à reprocher de si fréquentes suppressions, mérite que, pour cette lettre, nous lui reprochions d'assez nombreuses additions, par exemple ici celle des mots : *par ma dernière.*

[3] L'auteur de la copie d'Aix a ainsi arrangé cette phrase : *J'aye voulu me parangoner moins me donner de davantage sur ces grands personnages.*

demonstrer la figure dont est question dans son Vranometrie, il est tres certain que ses propositions en eussent esté beaucoup plus évidentes, et ses conclusions plus precises. Son livre est neantmoins tousjours grandement à louer et le seroit bien davantage, ce me semble, si en trouvant à redire comme il faict à Keplerus, Tycho-Brahe, Copernicus et Albategnus pour n'avoir entendu [4] la figure de Ptolemée [5], il ne la remettoit luy mesmes sur le tapis soubz les mesmes suppositions non entierement veritables. Je receus hier sur ce subjet la response de Mr Valois qui accorde ma demonstration, mais il luy semble que la difference des deux demonstrations n'est pas grande, et que si Lansbergius n'a atteint à la verité, il a pris pour icelle ce qui s'en approchoit grandement, adjoustant qu'il ne sçait comment j'infère que l'angle du cone de l'ombre de la lune soit beaucoup plus grand que Lansbergius ne le trouve. Je luy faisoy clairement voir ceste verité par ma première lettre et que la difference des deux demonstrations [6] est grandement considerable, notamment en des principes dont les consequences sont tres grandes, et bien que je n'estime pas que ce que j'en ay descouvert soit grande chose, ni qui vaille ou merite d'en faire du bruit, j'ay neantmoins ceste opinion que les astronomes y prendront du plaisir, et qu'ils trouveront

---

[4] Dans la copie d'Aix le mot *suffisemment* a été ajouté.

[5] Nouvelle addition de l'auteur de la copie d'Aix : *reprise et remise encore au jour par ledit Lansbergius.*

[6] Encore une addition dans la copie d'Aix : *pour obtenir la parfaite et exacte verité.*

que par ce moyen la commensuration et distance des deux luminaires est exactement demonstrée par positions notoirement vrayes, sans toutesfois que je pretende pour cela de pouvoir pallier mon ignorance tant en ces belles sciences qu'aux aultres bonnes lettres humaines. Aussy n'en ay-je rien escript à personne qu'à de mes amis particuliers [7] auxquels j'ay creu d'en pouvoir parler librement. Que si vous en vouliez faire voir la demonstration à d'aultres, elle auroit besoin d'estre expliquée un peu plus au long que les memoires que j'en avois cittés en marge de mes livres, en quoy je trouveray bon tout ce qui vous agreera que je face comme tres desireux de me conserver tousjours, après avoir prié Dieu de vous tenir en sa saincte garde, Monsieur, vostre, etc.

J. GAULTIER.

A Aix ce 20e may 1632 (8).

---

(7) Phrase ainsi modifiée dans la copie d'Aix : *Je n'en ay aussi rien escrit qu'à des personnes de mes amis particuliers.*

(8) Le même jour, Gaultier revint sur le même sujet dans une lettre que je ne crois pas devoir reproduire (Bibliothèque d'Inguimbert, *ibid.* f° 307). Peiresc, en une note du f° 308 v°, caractérise ainsi cette lettre datée *d'Aix ce matin* 20 *may* 1632 : « Prieur de La Valette avec son Ptolemée. Response du sr Valoys sur ses demonstrations pour la mesure et dimension des cieux. » Les autres lettres de Gaultier non données ici sont celles du 19 mars 1632 (f° 354) et du 31 avril de la même année (f° 340). Voici comment Peiresc résume le contenu de ces deux lettres : « Prieur de La Valette. Aix, 19 mars 1632. Les époques des indictions, l'usaige des siecles passez avant la reformation du Kalendrier, relatif à la

XIV [1]

MONSIEUR,

Les lettres de Mr Valois [2] qui est en quarantaine proche de Grenoble, pour l'accident de son serviteur mort de peste comme je pense que sçavès, me sollicitent encore de discourir de la figure de Ptolemée et du subjet du livre de Lansbergius en son Vranometrie. Il a escript à de mes amis icy pour m'exciter à lui rescripre. Je m'excuse sur les deffauts [3] des dits livres, lesquels, comme je lui ay mandé, vous auriès voulu voir avec ma demonstration de la dicte figure de Ptolemée. Je vois à present qu'il est en sa quarantaine comme en grandement de loisir de discourir de ces choses et passer sa solitude partie en ces divertissemens, tellement que cela m'a obligé vous prier que si les dits deux livres ne vous estoient à present tant necessaires, et trouvassiès bon les moy faire tenir pour deux ou trois jours seulement, je ne manquerois, si ainsin le trouvès bon [4],

---

nouvelle lune au jour du mois où tomboit le nombre d'or courant. » — « Prieur de La Valette. Aix, 31 aoust 1632. De l'observation de la conjonction de Mercure avec Venus. »

[1] Bibliothèque d'Inguimbert, registre LX, tome II, f° 309. Autographe. — Bibliothèque Méjanes, manuscrit 1023, f° 273. Copie.

[2] Dans la copie d'Aix, on a mis la particule devant le nom du correspondant de Gaultier et de Gassendi.

[3] C'est-à-dire les livres qui manquent, qui font défaut.

[4] L'auteur de la copie, qui décidément n'aime pas les phrases incidentes, a supprimé celle-là.

les vous renvoyer incontinent après. M. Gassendi ne m'a rien respondu sur le subjet de sa dicte figure de Ptolemée, bien que despuis j'aye eu trois de ses lettres. Je pense qu'il n'a receu ce que je lui avois escript sur icelle, de sorte que je ne manqueroy luy repeter le mesme subjet incontinent que j'auroy pris mes memoires sur les deux livres. Que s'il vous plaisoit me mander ce qui est vostre sentiment, ou celuy que pourriés avoir eu de vos amis sur ma dicte demonstration, vous m'obligeriés grandement. La chose n'est pas si grande, comme je vous ay protesté par cy devant, mais il est *veritable que ceste figure tant importante n'avoit encore esté exactement et precisement demonstrée,* en quoy neantmoins je n'ay pas grand advantage, parce que *facile est inventis addere, toute la gloire appartenant à ceux qui nous ont donné la matiere de bien philosopher* [5], et si ledict Lansbergius se fust apperceu de cette demonstration, je suis certain qu'il eust eu beaucoup plus de droit de se plaindre de la dimension des anciens pour raison des corps celestes, que sera apres avoir prié Dieu vous tenir en sa s^te^ garde, et moy tousjours, Monsieur, vostre, etc.

J. GAULTIER.

A Aix ce xvii juillet 1632 (6).

---

(5) On n'admirera pas moins la modestie de Gaultier que ses découvertes, et l'on peut dire, du reste, que toute sa correspondance avec Peiresc fait autant d'honneur à son noble caractère qu'à son noble esprit.

(6) Peiresc a mis au dos de la lettre cette indication : Prieur de La Valette, 17 juillet 1632. De la figure de Ptolemée sur les distances des cieux.

XV [1]

MONSIEUR,

J'ay dressé le subjet de la *lettre que j'ay escript à Mons*r *Valois* que vous verrez escripte de la main de Mons*r* le prieur Bourrilly [2] *et y ay adjousté trois figures.* La troisiesme est la mesme de Lansbergius. Les deux autres sont suyvant le vray delineament et chemin qu'il fault tenir pour demonstrer veritablement et sans fausse position la figure dudict Ptolemée. Sy vous y trouvez quelque obscurité à l'explication ou quelque autre de vos amis, je prendray volontiers la peine de me fere entendre. Je ne vous ay pas envoyé ma *lettre de Mons*r *Gassendi* parce que elle n'avoit rien de plus, mais de moins que la vostre [3]. Neantmoins puisque il vous plaist de la voir, elle est joincte à celle icy. Je vous remercie fort la communication de *vostre livre de Gallileus* que je n'avois encores veu [4]. Je n'ay encores peu prandre mon temps pour le lire, ce que neant-

---

[1] Bibliothèque d'Inguimbert, registre LX, tome II, f° 296. Autographe.— Bibliothèque Méjanes, manuscrit 1023, f° 276. Copie.

[2] Michel Borrilli, prieur de Ventabren, était le fils du célèbre antiquaire Boniface Borrilli, et il conserva le cabinet paternel, qui passa plus tard aux Fabri-Borrilli. V. *les Rues d'Aix*, I, pp. 343-347.

[3] Dans la copie d'Aix on lit : *parce qu'elle n'avoit rien de plus que la vostre.*

[4] Ce livre de Galilée était le *Dialogo sopra i duo sistemi del mondo.* (Florence, 1632, in-4°).

moins je desire fort et remarquez comme il met sur le marché une opinion tant mal agreable à la Cour de Rome [5]. Je feray mon possible à ne le vous retenir longuemant, et cependant prieray Dieu vous tenir en sa saincte garde, demeurant tousjours, Monsieur, vostre, etc.

J. GAULTIER.

A Aix 20 septembre 1632 (6).

---

(5) Je dirai à mon tour : Remarquez l'expression pittoresque : *mettre sur le marché*, et surtout l'appréciation du livre qui allait exciter tant de tempêtes et fournir à Peiresc l'occasion de prendre avec tant d'énergie, avec tant d'éloquence, le parti de son malheureux et illustre ami.

(6) Dans la copie d'Aix, on a incorporé à cette lettre du 20 septembre un billet du 7 du même mois, de façon à n'en faire qu'un seul et même document. Voici le billet tiré du folio 293 du registre de Carpentras : « Monsieur, je ne pense pas que Mr Gassendi aye receu la lettre que je luy escripvois sur le livre du sieur Lansbergius, car il ne m'en dict rien par les dernieres que j'ay receues de sa part, de sorte qu'il luy fauldra faire une recharge si ce n'est que nous aymions mieulx attendre sa venue pour apprendre ses sentimenz. Cependant puisque vous l'avez trouvé bon je vous envoye ce que j'en avois mis par escript sur le subject des doubtes et des propositions que m'en avoit faicte le sieur Valois et y ay adjousté trois figures dont la troisiesme est la mesme de Lansbergius, et les deux aultres sont suyvant le vray chemin qu'il fault tenir et la vraye delineation pour demonstrer veritablement et sans fausse position ladicte figure de Ptolemée. Si vous ou quelque aultre de vos amis y trouvez aulcune obscurité en l'explication, je prendray volontiers la peine de me faire entendre, demeurant tousjours, Monsieur, vostre, etc. » Peiresc a écrit en tête de cette petite lettre : *Troisiesme lettre accompagnée d'un discours plus arraisonné sur le mesme subject.*

APPENDICE

Deux lettres de Gassendi à Gaultier.

I [1]

Mon bon Seigneur,

J'avois dessein de vous escrire amplement et sur tout touchant le passage de Mercure et Venus soubz le soleil sur la fin de ceste année, mais ayant entreprins d'en escripre à Monsieur de Peiresc, je me suis insensiblement engagé à luy en discourir si copieusement que pour m'espargner de la peine j'ay trouvé bon de le prier de vous faire seulement voir ma lettre. Il fault toutesfois et il suffira aussy que je vous die que la *conjonction de* ☌ *doit arriver selon le calcul de Keppler le* 7ᵉ *jour de novembre entre une et deux heures après midy et celle de Venus le* 6ᵉ *decembre sur les dix heures du soir*. Je pense que Mʳ Valois vous aura desjà faict sçavoir son retour de Grenoble. J'en receu hier une lettre par laquelle il me confirme la nouvelle dont j'ay esté touché de la mort de ce bon et cordial amy

---

[1] Bibliothèque d'Inguimbert, registre LX, tome II, fº 55. Copie.

Monsr Richard [2], *sic facta tulere*. Nous avons failly d'en perdre icy un autre d'importance, scavoir est *Monsr de la Mothe, l'auteur des Dialogues sceptiques* [3], mais nostre bonne fortune a voulu qu'il soit reschappé d'une tres violente fiebvre. Il est encore tres languide, mais l'on nous asseure qu'il est à tout le moins hors de danger. Mr Morin prinst la peine, il y a trois jours, de me venir dire qu'il s'en alloit aux champs pour un mois. C'est pour mettre au net un *traitté qu'il vient d'achever et qu'il veut incontinant après faire imprimer contre le mouvement de la terre*. Monsr Valois, le pere Mercenne, moy et quelques autres de ses amis qui cognoissent quelque chose en ceste matière, luy avons assez naifvement dict nostre sentiment, mais il est ferm de ceste opinion comme de son astrologie et croid d'avoir aussy clairement demonstré l'immobilité de la terre au centre du monde, que vous sçavez qu'il est persuadé d'avoir demonstré la caballe des maisons astrologiques et autres principes de ceste nature. Je le croy en cela pour dire le vray, mais cela n'a pas empesché qu'il

---

(2) Quelque parent sans nul doute de ce docteur Sébastien Richard dont Gassendi a mentionné la mort dans la vie de Peiresc, sous l'année 1632, disant qu'il avait exercé la médecine avec grande réputation d'abord à Digne, puis à Marseille, et qu'il avait guéri Peiresc d'une dangeureuse inflammation.

(3) François de La Mothe Le Vayer, né à Paris en 1588, membre de l'Académie française en 1639, mourut en 1672. Voir un excellent et complet travail de M. Kerviler : *François de La Mothe Le Vayer, précepteur du duc d'Anjou et de Louis XIV. Etude sur sa vie et sur ses écrits.* (Paris, 1879, grand in-8°.)

n'aie aussy peu tenu de compte de tout ce que je luy ay peu objecter ou respondre sur ce subjet que sur le faict de l'astrologie. *Il m'a à tout le moins promis d'escripre sans aigreur et mesdisance et de n'appeler plus Kepler entr'autres terrestrem, fibratum que admodum philosophum. Flud a desja fait imprimer un livre in-folio contre mon exercitation.* Je ne l'ay point encores sceu recouvrer. Quand je l'auray veu, je vous escriray ce qui m'en semblera. Je vous envoyay la sepmaine de Pasques par Mr Marchier un mandatum pour Mr Gerard pour aller prescher à Digne à cet Avent et Caresme prochain. Je vous supplie de me scavoir dire s'il l'a acceptée ou non, afin que je face que Monsr de Digne [4] deffende à son grand vicaire d'en expedier aulcun autre. Ce bon Seigneur s'en vouloit aller en Provence dez cet automne, mais la nouvelle de la contagion reprise en son diocèse fera à mon advis que ne se disposera point à partir avant le printemps prochain. Je sallue, Monsieur, bien humblement Mr le conseiller de Gaultier, vostre nepveu, Mr le chanoine, et suis tousjours, mon bon Seigneur, le tout vostre.

GASSENDI.

A Paris ce IX juillet 1634.

A Monsr Monsr le prieur de La Vallette, à Aix.

---

[4] Raphaël de Boulogne, déjà nommé plus haut (lettre II).

II [5]

Mon bon Seigneur,

Vous serez peut estre estonné quand vous apprendrez que Monsieur de Digne sera arrivé en Provence et que je ne m'en seray point allé avec luy. Mais je vous asseure que la precipitation de son départ pour une occasion qu'il a eue de s'en aller ainsi à la haste m'a seule empesché de partir pour ne m'estre point trouvé assez prest. Je m'attends neantmoins de partir pour le plus tard au quinzieme d'octobre [6], me souvenant tousjours que c'est vous qui avez trouvé bon que je fasse ce voyage. Mes amis d'icy m'ont pressé de différer jusques alors, afin que devant passer l'hyver à Digne mon absence d'aupres d'eulx en soit raccourcie d'aultant. J'espere de vous rescripre entre icy et ce temps là, afin de vous advertir du lieu où je seray lors de l'eclipse de lune qui doibt arriver le XXBII du dict mois au soir. On m'a escript de Rome que Mercure avoit esté observé en Pologne joint au soleil, le mesme jour septiesme novembre dernier au matin, avec toutes les mesmes particularitez que j'en avois remarquées. Le dernier jour du mois passé, sur les trois heures du matin, j'observay Mercure et Venus jointz ensemble, avec si peu de distance

---

[5] Bibliothèque d'Inguimbert, registre LX, tome II, f° 73. Copie.

[6] On lit dans les *Documents inédits sur Gassendi* (p. 15) : « Au mois d'octobre il retourne en Provence. Au mois de decembre il observe l'eclipse à Digne. »

qu'à peine eust-on peu loger le diametre de Venus entre deux. J'entends le diametre tel paraissoit sans la lunette, car avec la lunette la distance paraissoit telle qu'on y eust bien peu loger cinq fois le diametre de la mesme Venus apparaissant par la lunette. La conjonction estoit passée de bien peu, car ces planetes estant à quelques sept degrez de l'horizon, Mercure estoit tellement boreal qu'il estoit aussy desjà un peu occidental s'en fallant peu, qu'il ne fust en une mesme ligne parallele à l'horizon avec Venus. Il n'y avoit pas du tout le diametre de son corps à dire. Ceste conjonction a precedé le temps porté par les ephemerides de Keppler d'environ un demy jour, et suivy le temps porté par celles d'Origan de trois jours, et par celles d'Argolius de cinq. Je vous baise tres humblement les mains, à Monsr le conseiller vostre nepveu, et toute sa famille sans oublier M^{r} le chanoine dont nous avons icy le frere fort gaillard. J'espere, quand je seray en Provence, d'avoir le bien d'aller demeurer huict jours avec vous et aultant avec Mr de Peiresc. Cependant, je suis tousjours, mon bon Seigneur, le tout vostre.

GASSENDI.

A Paris ce xvii aoust 1632.

M^{r} M^{r} le prieur de La Valette, à Aix.

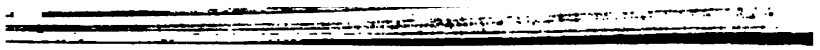

ÉTUDE

SUR

LES GRANDES ÉPIDÉMIES

QUI ONT RÉGNÉ EN PROVENCE

ET DANS LA VILLE D'AIX EN PARTICULIER

Par le Dr E. BOURGUET

L'histoire des épidémies, sans offrir le charme et l'attrait qui s'attachent à l'histoire des hauts faits d'armes et des grands évènements qui élèvent ou abaissent les nations, n'en est pas moins digne de fixer l'attention des hommes sérieux, animés de l'amour du bien public, ayant à cœur la vie et la santé de leurs semblables.

Cette histoire, d'ailleurs, a ses actes de valeur et ses actions d'éclat, en même temps que ses héros et trop souvent aussi ses martyrs !

S'il est incontestable en effet que l'homme qui affronte courageusement la mort pour défendre sa patrie ou son

foyer menacés, excite toujours en nous un sentiment d'admiration et d'enthousiasme, on ne saurait méconnaître, d'autre part, que celui qui sacrifie froidement sa vie pour le salut de ses concitoyens, sans autre mobile que le dévouement religieux, l'amour de ses semblables, ou le simple accomplissement de son devoir, a bien le droit, lui aussi, de trouver des panégyristes et d'être offert en exemple ?

Mais à côté de ces dévouements sublimes que les épidémies ont le privilége de faire naître, que de fois ne voit-on pas aussi se montrer l'égoïsme, les passions de toute sorte, l'intolérance, l'injustice, les préjugés, la superstition, les faiblesses du cœur humain !... Que d'enseignements utiles ces grandes calamités ne mettent-elles pas sous nos yeux, que de réflexions dont les philosophes et les moralistes peuvent faire leur profit, combien chacun de nous enfin peut-il puiser dans cette étude des conseils, des exemples, des règles de conduite ?

Ces réflexions, Messieurs, nous en avons la conviction, se sont déjà présentées à votre esprit. Elles ne sauraient donc vous paraître déplacées dans la circonstance actuelle. Vous en reconnaîtrez d'ailleurs la justesse, lorsque nous aurons soumis à votre appréciation quelques-uns des faits qui se rattachent aux épidémies dont la Provence et notre ville plus particulièrement ont été les témoins.

Par l'effet de sa situation géographique, par les rapports multipliés que cette contrée, et surtout la ville de Marseille, ont entretenus de tout temps avec les autres parties du monde, la Provence a été dans l'antiquité, comme dans les temps modernes, un foyer fréquent d'épidémies.

Parmi les grands fléaux qui ont ravagé notre sol et qui ont laissé des traces profondes de leur passage, la peste occupe incontestablement la première place.

Personne ne saurait dire si cette maladie avait régné dans notre pays avant l'occupation romaine, quoique tout semble porter à le croire. La première mention historique de l'existence de la peste en Provence appartient à Jules-César. Le conquérant des Gaules dit, en effet, que les Marseillais étaient affligés de la peste, lorsqu'ils se rendirent aux Romains, quarante-neuf ans avant Jésus-Christ.

Mais la maladie qui obligea les Marseillais à se rendre était-elle véritablement la peste, ou bien était-ce au contraire une épidémie de typhus, de dyssenterie, de scorbut, maladies contagieuses comme la peste et qui se développent fort souvent dans les villes assiégées et affamées ? La question évidemment est plus facile à poser qu'à résoudre ; nous croyons cependant que cette dernière supposition est plus conforme à nos connaissances médicales actuelles, la peste ayant une grande tendance à se propager au loin, ne se localisant pas habituellement dans une seule ville et ne naissant pas spontanément dans une ville assiégée.

La seconde épidémie de peste dont l'histoire nous ait transmis le souvenir, et ici tout doute nous paraît impossible, est celle qui ravagea l'Europe dans le courant du sixième siècle. La maladie, importée de l'Egypte, se déclara à Marseille en l'an 503. Aymonius, qui en fait mention, fournit en même temps une description des principaux symptômes du mal qui ne permet pas de douter que ce ne fût la véritable peste ou peste du Levant. Il ajoute un détail qui nous intéresse tout particulièrement : c'est que

la maladie se propagea de Marseille aux autres villes de la Provence et qu'une grande mortalité en fut la conséquence.

Plusieurs épidémies semblables se déclarèrent encore dans notre contrée pendant ce même siècle et le commencement du septième. Grégoire de Tours, dans le récit qu'il en donne, dit que la maladie y fit de très-grands ravages, et que, pendant celle de 588 en particulier, les moissons séchèrent sur la terre faute de moissonneurs et les raisins restèrent sur les vignes jusque dans l'hiver, personne ne se trouvant pour les cueillir. Dans un autre endroit il ajoute que des maisons entières se transformèrent en sépulcres et toute la ville en un vaste cimetière.

Après ces diverses épidémies du sixième et du septième siècles, près de sept cents ans s'écoulèrent sans que la Provence eût à subir de nouvelles invasions de la peste, du moins on n'en trouve aucune trace dans l'histoire générale aussi bien que dans l'histoire locale de ce pays.

Mais vers le milieu du quatorzième siècle, en 1346, la maladie, après avoir pris naissance en Chine, où elle enleva treize millions d'habitants, envahit successivement l'Inde, la Perse, la Turquie, l'Egypte, et arriva en Sicile. De là, elle se propagea dans les principales villes de l'Italie, décimant tour à tour Pise, Gênes, Florence, Naples, Venise, etc... La France fut atteinte, en 1347 et 1348, et la Provence, comme toujours, fut une des contrées les premières envahies et les plus éprouvées. On lit, dans la chronique de Saint-Victor, qu'elle enleva les deux tiers de la population de Marseille, et notre historien Pitton, dans les *Annales de l'Eglise d'Aix*, rapporte que cette année fut appelée l'année

de la grande mortalité. Une des rues de notre ville, la rue *Rifle-Rafle,* doit à cette peste le nom qu'elle porte encore aujourd'hui, les personnes qui l'habitaient ayant toutes succombé.

Le mal ne se borna pas à Aix et à Marseille; il s'étendit un peu partout. Pitton ajoute, en effet, que les villes et les villages restèrent sans habitants, et Pétrarque fait remarquer qu'elle dépeupla presque le monde entier.

Il y a sans doute quelque exagération dans cette affirmation de Pétrarque; mais elle est excusable dans la bouche du poète. On sait que la belle Laure succomba pendant le cours de cette épidémie et qu'elle contracta la peste, à ce que l'on rapporte, par le simple attouchement d'une femme qui lui offrit de l'eau bénite au sortir de l'église. Guy de Chauliac, qui l'observa à Avignon et qui en a donné une description très-saisissante et des meilleures pour l'époque, déclare d'ailleurs lui-même qu'elle *laissa à peine la quatrième partie des gens.*

Avignon perdit vingt mille habitants dans l'espace de sept mois, dont quatorze cents en trois jours. A Montpellier, sur douze consuls, dix succombèrent et un seul médecin fut épargné. Nîmes fut tellement frappé que plusieurs années après on ne trouvait personne qui voulût se charger des fonctions de peseur public.

Pendant le reste du quatorzième siècle, tout le quinzième, le seizième, le dix-septième et la première partie du dix-huitième, la peste reparut un très-grand nombre de fois en Provence, comme presque partout en Europe.

Pour ce qui se rapporte à Aix seulement, notre ville en fut affligée à vingt-deux reprises différentes, savoir : en

1348, 1390, 1416, 1421, 1451, 1467, 1484, 1502, 1507, 1521, 1523, 1530, 1546, 1564, 1580, 1581, 1587, 1629, 1630, 1650, 1664, 1720, c'est-à-dire deux fois au quatorzième siècle, cinq fois au quinzième, dix fois au seizième, quatre fois au dix-septième et une fois au dix-huitième siècle.

A quelles causes faut-il attribuer la longue persistance de cette maladie et ses réapparitions fréquentes dans notre vieille Europe pendant tout le moyen-âge?

Evidemment un certain nombre de ces épidémies si meurtrières étaient de provenance exotique et doivent être attribuées par conséquent à l'importation du mal de ses pays d'origine, l'Inde, la Perse, la Turquie, l'Egypte, etc... Mais beaucoup d'autres aussi se développaient sur place et ne peuvent être rapportées dès-lors qu'à des germes mal éteints d'une épidémie antérieure ou à des causes accidentelles purement locales.

Tout en reconnaissant que la marche suivie par le choléra au dix-neuvième siècle, son apparition brusque, en certains lieux, sans importation nouvelle, peut être invoquée en faveur de la première de ces deux hypothèses, nous croyons néanmoins qu'il serait irrationnel de ne pas tenir compte des causes particulières, c'est-à-dire des conditions matérielles, tant hygiéniques que sociales, au milieu desquelles vivaient les populations du moyen-âge.

Personne n'ignore qu'à cette époque de notre histoire l'hygiène publique, au sein des villes comme dans les campagnes, était dans un état des plus déplorables, non-seulement parce que les mesures de salubrité les plus essentielles, souvent même les plus élémentaires, faisaient défaut

presque partout, mais encore par ce motif que les villes et les villages étaient mal bâtis, les rues étroites et tortueuses, manquant généralement d'air et de lumière, de même que les habitations particulières, par suite de la nécessité où se trouvaient les grands comme les petits centres de population d'être entourés de remparts et de fossés qui leur permissent de résister aux ennemis du dehors ou qui les missent à l'abri des incursions et des rapines de leurs voisins.

D'un autre côté, le sol était mal cultivé, l'état de guerre presque permanent, la misère générale, les famines fréquentes, le peuple surchargé d'impôts de toute sorte, enfin le pays parcouru dans tous les sens par des armées de vagabons et de pillards qui rançonnaient les paysans, brûlaient et détruisaient leurs demeures et leurs récoltes, quand ils respectaient leur vie.

Qu'y a-t-il d'étonnant, d'après cela, de voir apparaître de temps à autre des maladies présentant le caractère épidémique et pestilentiel ?

Mais toutes ces épidémies, malgré le nom qu'on leur donnait, étaient-elles la véritable peste ?

Ici le doute nous semble plus que permis.

Certainement, comme nous l'avons donné à entendre, les grandes épidémies du sixième et du quatorzième siècles, plusieurs de celles du quinzième, du seizième, du dix-septième, la peste de Provence de 1720, appartiennent à la peste proprement dite, à la forme grave, épidémique et contagieuse de la maladie (peste noire, peste du Levant, peste bubonique).

Mais les petites épidémies que l'on voit se reproduire si souvent au moyen-âge et coïncider avec des guerres, des

famines ou d'autres calamités publiques, nous paraissent pouvoir être rapportées avec tout autant sinon avec plus de fondement au typhus, à la suette, au scorbut, à la dissenterie épidémiques, maladies revêtant comme la peste le caractère épidémique et contagieux, dont la cause initiale, beaucoup plus que pour la peste, se rattache à la misère, aux privations de toute espèce, à l'usage de grains altérés ou avariés, de viandes provenant d'animaux atteints de maladies contagieuses ou surmenés, aux mauvaises conditions hygiéniques des populations, enfin aux grandes agglomérations humaines et à l'encombrement qu'entraînent fatalement les guerres et les sièges.

Bien plus, quelques-unes de ces maladies pestilentielles ne pourraient-elles pas s'expliquer par de simples épidémies de fièvre typhoïde analogues à celles que nous observons tous les jours, ou au *typhus fever* qui se présente assez fréquemment en Irlande et ailleurs, à la suite de mauvaises récoltes ou d'autres circonstances climatériques ; ou bien encore ne se rattachent-elles pas à des épidémies de fièvre charbonneuse, maladie transmise des animaux à l'homme ou développée à la suite de l'usage de la viande d'animaux morts du charbon ; quelques autres ne seraient-elles pas des épidémies d'ergotisme, maladie bien connue, occasionnant, de même que la peste, la gangrène des membres ou d'autres parties du corps, et déterminée par l'emploi alimentaire du seigle, du maïs ou d'autres céréales altérées ; enfin pour diverses localités d'une insalubrité notoire, particulièrement en Provence, ne pourrait-on pas invoquer aussi l'existence d'épidémies de fièvres pernicieuses, affection qui enlève les malades tout aussi rapidement que la peste ?...

Vous le voyez, Messieurs, la nature de toutes les pestes dont l'histoire du moyen-âge nous a transmis le souvenir n'est pas aussi évidente et aussi clairement démontrée qu'on l'admet généralement.

Quoiqu'il en soit à cet égard, la Provence, comme le reste de l'Europe, plus même encore que bien d'autres contrées, eut à subir un très-grand nombre de maladies contagieuses et pestilentielles pendant l'intervalle compris entre le milieu du quatorzième siècle et le milieu du dix-septième. Plusieurs de ces épidémies, il est vrai, furent légères et restèrent localisées ; mais beaucoup d'autres aussi furent très-graves et occasionnèrent une extrême mortalité.

Ainsi la peste de 1348, nous l'avons déjà vu, fut si cruelle à Aix qu'elle enleva la plus grande partie de ses habitants et qu'une rue tout entière fut complètement dépeuplée.

Celle de 1521, quoique moins meurtrière, mérite cependant d'être citée comme une de celles qui présentèrent un caractère fort sérieux. Elle occasionna la plus grande consternation parmi toutes les classes de la société, et, en fort peu de temps, la ville se trouva presque entièrement déserte, soit par la mort, soit par la fuite des habitants. Le Parlement se retira à Manosque et ne rentra à Aix qu'après une absence de treize mois.

Il en fut de même de celle de 1546. La frayeur ou plutôt la terreur que le mal inspirait furent portées à un si haut degré, que les personnes qui en étaient frappées se considéraient d'avance comme destinées à succomber et qu'on vit des femmes se faire coudre dans leurs suaires dès les

premiers moments de la maladie (*Mém. de M. Fauris de Saint-Vincens*, t. I, p. 482).

Celle de 1580 fut la plus grave de toutes après celle de 1348. Elle dura plus d'une année et enleva près de dix mille personnes ; dans certains moments il y eut jusqu'à soixante-dix décès par jour, sans compter ceux qui se produisaient aux Infirmeries des bords de l'Arc, où beaucoup de pestiférés étaient transportés, et qui renfermèrent jusqu'à mille malades à la fois.

Foulque Sobolis, procureur au siège général, qui a laissé un journal manuscrit de tout ce qui s'était passé de marquant pendant cette peste, rapporte des détails véritablement navrants. Il a vu, dit-il, « le fils coudre sa mère ; le père et la mère aller ensevelir leurs enfants. » Ses deux filles étant mortes, il se trouva lui-même dans la dure nécessité d'accomplir ce pénible devoir. Dans la ville, ajoute-t-il ailleurs, « ne se trouvaient meuniers qui voulussent moudre ni boulangers qui voulussent faire pain. » (*Jour. de F. Sobolis*, p. 52 et 55).

Matal, chanoine de Saint-Sauveur, qui a donné également une relation intéressante de cette peste et qui fit preuve de beaucoup de dévouement et de courage, raconte, au milieu de beaucoup d'autres détails, un trait qui prouve combien devait être grande la crainte que la maladie inspirait aux âmes les mieux trempées. « Ayant été appelé, dit-il, à confesser un conseiller au siège, M. de Rémusat, malade de la peste, j'entendis la confession par une fenêtre et je lui donnai l'absolution en me tenant au loin : *et existens a longe super pratum, dedi illi absolutionem dictorum*

peccatorum. » (*Manuscr. de la Biblioth. Méjanes, concernant le chapitre d'Aix*, t. Ier, p. 30).

L'épidémie de 1629 figure encore parmi celles qui ont offert une véritable gravité. Du 31 juillet, jour où furent constatés les premiers cas, jusqu'au mois de juillet 1630, il succomba 3,890 personnes.

Comme dans les épidémies antérieures, la désertion fut à peu près générale et la panique très-grande. En vue de diminuer les dangers de la contagion, les prêtres chargés de confesser les malades, avant de les transporter aux Infirmeries, parcouraient les rues de la ville portant suspendue à leur cou une petite boîte en argent dans laquelle était le Saint-Sacrement qu'ils administraient avec de petites pincettes ou en le plaçant sur une tranche de pain et mettant celui-ci près du malade. (*Arch. du chap. d'Aix; manuscr. de la Biblioth. Méjanes,* t. I, p. 213).

Parmi les divers documents relatifs à cette peste que nous avons pu consulter, nous avons relevé un fait qui nous a frappé et sur lequel nous vous demanderons la permission de nous arrêter quelques instants.

Contrairement à ce qui avait été observé le plus habituellement, la peste cette fois n'était pas venue du Levant; elle avait été importée en Provence par les troupes du duc de Mantoue. Digne avait été la première ville attaquée. Aix le fut peu de temps après, et le Parlement qui, depuis sa création par Louis XII, en 1501, avait constamment réglé les mesures de police à observer en temps de peste, se hâta de rendre un arrêt des plus sévères ordonnant entre autres choses que *tous les étrangers, quelle que fût leur qualité,*

sortiraient de la ville, ainsi que les juifs avec leurs hardes.

Ces mesures draconiennes décrétées par le Parlement de Provence vis-à-vis des personnes étrangères à Aix et surtout des juifs qui avaient leur domicile et leurs intérêts dans la ville, nous paraissent aujourd'hui sauvages et inexcusables avec nos idées d'humanité, de générosité, de tolérance religieuse, d'égalité de tous les citoyens et de tous les cultes devant la loi ; elles n'ont pourtant rien de bien extraordinaire quand on se reporte aux mœurs de l'époque et aux persécutions de toute sorte dirigées contre les juifs pendant tout le moyen-âge, c'était même là une mesure relativement douce comparée aux vexations et aux atrocités sans nombre commises à leur égard quelques siècles auparavant.

Ainsi durant la peste de 1348, un grand nombre de juifs avaient été mis à mort en Provence, sans distinction d'âge ni de sexe, et leurs maisons livrées au pillage. A Toulon, quarante avaient été massacrés dans une seule nuit. (Papon, *Hist. de Provence*, t. III, p. 180).

Mais c'était encore peu de chose en comparaison de ce qui s'était passé ailleurs. A Strasbourg, par exemple, sur 1,884 juifs qui habitaient cette ville, 900 avaient été brûlés vifs. A Mayence, 12,000 s'étaient brûlés eux-mêmes pour échapper à la persécution. En Allemagne et dans d'autres contrées de l'Europe des milliers de juifs avaient été pareillement torturés et massacrés. Les choses en étaient arrivées au point que la papauté s'en émut et que le souverain pontife Clément VI crut devoir intervenir en leur faveur.

Ces actes que l'on ne saurait trop flétrir et qui déshonorent l'humanité n'atteignirent pas seulement les juifs, ils

s'étendirent aussi en certains lieux à de pauvres malheureux, dignes assurément d'un autre sort, et qui, à défaut des soins médicaux qu'eût réclamé leur état auraient dû au moins inspirer de la pitié et trouver grâce devant la persécution : nous voulons parler des lépreux qui, dans quelques endroits, furent impitoyablement mis à mort, étant considérés, de même que les juifs, comme les auteurs de la peste.

C'est que, Messieurs, dans ces siècles de superstition et d'ignorance, le peuple, quand il était frappé par une épidémie, croyait en voir la cause partout et s'en prenait à tout dans la pensée de s'en garantir. Tantôt c'étaient les juifs qui, dans les croyances de l'époque, l'occasionnaient par leurs *malices* et leurs *sortilèges;* tantôt les lépreux ; tantôt les bohémiens ; d'autre fois enfin des magiciens, des jeteurs de sort, des empoisonneurs chargés d'empoisonner les fontaines, le pain, la viande, l'air atmosphérique lui-même.....?

Tout en nous affligeant de semblables cruautés et de pareilles superstitions et en déversant sur elles le blâme qu'elles méritent, n'en soyons pas cependant trop surpris. Rappelons-nous que le dix-neuvième siècle qui s'intitule avec orgueil le *siècle des lumières*, n'a pas été lui-même complètement à l'abri de préjugés analogues. Souvenons-nous, à ce sujet, des saturnales auxquelles a donné lieu le choléra de 1832, à Paris et ailleurs, où de pauvres malheureux ont été massacrés sous prétexte d'empoisonnement public, tout comme pendant le moyen-âge, et longtemps auparavant, il y a plus de vingt-deux siècles, à Athènes, pendant la peste du Péloponèse.

Il faut bien le reconnaître, Messieurs, quelque pénible que puisse paraître un pareil aveu : les préjugés, l'ignorance, la superstition, les excès et les passions populaires sont de tous les temps et de tous les lieux. Il appartient aux hommes de progrès et de caractère indépendant de les signaler et de les combattre partout où ils les rencontrent. Les masses, que leurs flatteurs représentent si volontiers comme possédant partout et toujours des instincts généreux et des sentiments magnanimes, se montrent trop souvent, hélas ! aux yeux d'un observateur désintéressé, pendant le règne d'une épidémie, comme en temps de révolution, égoïstes, injustes, intolérantes, quand elles ne sont pas dures et cruelles et qu'elles ne vont pas jusqu'à détruire et massacrer, sans pitié comme sans remords, hommes et choses qui leur font ombrage, en un mot tout ce que leurs rancunes ou leurs préjugés les portent à considérer comme la cause de leur misère, de leurs malheurs ou de leurs souffrances. Les foules qui brûlaient les juifs et les lépreux au moyen-âge ne diffèrent que par l'époque de celles que nous avons vues de nos jours, incendier Paris et massacrer les otages.... !

Mais nous avons hâte, Messieurs, de revenir à notre sujet.

La peste de 1629, dont quelques épisodes viennent d'être déroulés devant vous, n'a pas été la dernière qui ait affligé notre ville. La maladie reparut à Aix en 1650 et 1664. Ces deux épidémies toutefois furent relativement légères, surtout celle de 1664. Il n'en fut malheureusement pas de même de celle dont il nous reste à vous entretenir.

Au printemps de 1720, la peste fut importée à Marseille de la Palestine et de la Syrie. Après avoir débuté, ainsi que cela a lieu le plus généralement, d'une manière insidieuse, le mal s'étendit avec rapidité et notre cité, comme d'ordinaire, en dépit d'un arrêt du Parlement qui interdisait sous peine de mort toute communication avec sa voisine, fut atteinte à son tour au commencement d'août de la même année. L'épidémie dura près d'un an ; elle enleva 7,534 personnes, environ le tiers de la population. Marseille, de son côté, perdit près de 40,000 habitants. La plupart des autres villes et un assez grand nombre de petites localités de la Provence payèrent également un large tribut à l'épidémie. Sur une population totale de 247,894 individus comprenant l'ensemble des communes frappées, il périt 87,659 personnes.

Cette peste a été la dernière. Elle a laissé à Aix comme à Marseille des souvenirs qui y sont encore vivants et donné lieu à des actes de dévouement et de charité qui sont devenus presque légendaires.

Malheureusement à côté de ces actes de vertu qui honorent l'humanité et la font aimer, on rencontre, de même que dans les pestes antérieures, quoique en moins grand nombre, des défaillances morales qui mettent en évidence ce fait incontestable, à savoir : que pendant le règne des épidémies le cœur se resserre et le sentiment de la conservation personnelle fait oublier souvent les devoirs les plus sacrés.

Ces deux tendances bien différentes, mélange du bien et du mal que l'on retrouve partout et qui forment le fond de la nature humaine, s'accusent très-nettement quand on

étudie en détail et sans parti pris les diverses épidémies que nous avons passées en revue.

Il suffira pour le démontrer d'emprunter à chacune d'elles les faits les plus saillants qu'elles renferment.

Cette évocation du passé, outre qu'elle est un acte de justice, constitue en même temps une étude de mœurs prise sur le vif qui montre les étapes successives parcourues par la civilisation et le progrès social. On y découvre cette donnée fortifiante et consolante : que le courage civique, le sentiment du devoir, l'esprit de sacrifice, l'amour de nos semblables, la conception de la solidarité humaine, en un mot, n'ont pas été en s'affaiblissant dans le cours des siècles, comme quelques esprits chagrins seraient disposés à le croire ; qu'ils sont au contraire plus développés de nos jours qu'aux époques antérieures, et que le perfectionnement en toutes choses, malgré quelques lacunes et quelques éclipses accidentelles, reste une des lois fondamentales et inéluctables de l'humanité.

A l'appui de cette conclusion que certains trouveront peut-être trop optimiste, mais que nous croyons profondément vraie, il nous suffira de rappeler quelques-uns des faits concernant les épidémies de peste dont notre histoire locale a conservé le souvenir.

Pendant tout le moyen-âge, au moment d'une épidémie, la désertion des personnes chargées de fonctions publiques représente un fait à peu près général. Les consuls, les membres du clergé et de la magistrature, les médecins, les chirurgiens, les pharmaciens, les bouchers, les boulangers, les personnes exerçant les fonctions les plus indispensables pren-

nent régulièrement la fuite à la moindre crainte de la peste.

Une pareille conduite étonne si peu, à cette époque, qu'on la voit sanctionnée pour ainsi dire par des délibérations officielles.

Ainsi nous avons découvert dans les archives municipales de notre ville une délibération, à la date du 10 août 1521, par laquelle les consuls sont autorisés, *à cause des craintes de la peste, à transmettre tous leurs pouvoirs en cas d'absence.*

Une délibération analogue est prise par le Chapitre de Saint-Sauveur en 1580, 1629, 1650, 1720, statuant *qu'en temps de peste un seul chanoine, restant à Aix, pourra pourvoir aux bénéfices, et que ces nominations seront homologuées au Parlement.* (Mém. de M. Fauris de Saint-Vincens, t. XI, p. 439).

Les exemples particuliers viennent confirmer d'ailleurs de tout point ces deux délibérations et justifient nos appréciations.

Ainsi, pendant la peste de 1348, l'archevêque d'Aix, Arnaud de Narcisso, abandonne la ville et se réfugie à son château de Puyricard où il ne tarde pas à être atteint et succombe le 8 mai 1349. (De Haitze, *Hist. manusc. de la ville d'Aix,* t. I, p. 460).

En 1415, le juge Mage, de Sade en fait autant, et provoque pour ce fait une plainte au roi Louis II de la part des Etats de Provence réunis à Arles.

En 1523, tous les chanoines du Chapitre, au nombre de vingt, prennent la fuite. « *Propter pestem, proh dolor ! viginti, omnes canonici, a dicta civitati, absentes erant.* » (Arch. du Chap. d'Aix ; manusc. de la Biblioth. Méjanes, t. I, p. 11).

En 1529, le premier président de Beaumont suit le même exemple et se retire à sa maison de campagne de Saint-Canadet où il meurt de la peste.

En 1580, tous les curés et les médecins, les deux grands vicaires et presque tous les chanoines quittent la ville. Il ne reste que deux de ces derniers : Matal et Bellanger, plus un apothicaire du nom d'Antoine Tiran, qui meurt de la peste. Plus tard même, Bellanger s'éloigne et Matal reste seul ; en sorte que cette malheureuse cité, disent les mémoires manuscrits du temps, « se trouve privée tout à la fois de prêtres, de médecins, d'apothicaires, d'or, d'argent et de blé. » (*Arch. du Chap.*, t. I, p. 30).

Pendant cette même peste de 1580, le premier consul, Honoré de Nas, le second consul, N. Castillon, et l'assesseur Guiran sortent de la ville, au début de l'épidémie et refusent d'y rentrer, les deux premiers du moins, malgré l'invitation qui leur en est faite par le conseil de ville et un arrêt de la grand'chambre du Parlement, siégeant à Saint-Maximin. (Ibid. Note de la fin du volume).

Durant celle de 1629, il ne reste que trois chanoines, Marchier, prévôt de Saint-Sauveur, de Mimata et Lieutard.

De Mimata, qui relate le fait, se plaint avec amertume de cette désertion. Après avoir signalé, en termes éloquents, l'état déplorable dans lequel la ville est plongée, abandonnée de la cour, de presque toutes les personnes de qualité, privée pour ainsi dire de société humaine et réduite au rôle des animaux, les habitants ne se parlant que de loin et avec méfiance, il ajoute ces paroles fort belles dans leur simplicité et qui respirent le véritable sentiment chrétien : « qu'il déplore surtout de voir la ville délaissée de ses con-

frères, *au temps de la plus grande nécessité et de la plus belle moisson pour le paradis.* » (Ibid. p. 211).

Le Parlement lui-même, Messieurs, qui se montrait si empressé de rappeler les consuls à leurs devoirs, donnait tout le premier le mauvais exemple. A la moindre appréhension de peste, il s'éloignait et transportait son siége tantôt à Brignoles, à Manosque, à Saint-Maximin, à Forcalquier, à Sisteron, à Apt, à Salon, à Pertuis ou ailleurs, selon les convenances de ses membres les plus influents, en particulier du premier président ; mais en ayant bien soin, sous prétexte de ne pas entraver l'action de la justice, de s'éloigner suffisamment pour se trouver à l'abri de tout danger.....?

Quant aux faits particuliers concernant des médecins, des chirurgiens, des pharmaciens, des membres du clergé, des consuls fuyant la contagion, nous en avons déjà cité quelques-uns ; mais leur nombre est si considérable que nous craindrions vraiment de fatiguer votre attention en les relatant tous ici. Qu'il nous suffise de vous dire qu'ils se reproduisaient invariablement à chaque nouvelle épidémie et qu'on les trouve d'autant plus nombreux qu'on remonte plus haut dans le moyen-âge. On les voit diminuer vers la fin du seizième siècle, davantage encore au dix-septième et surtout au dix-huitième siècle, pendant la grande peste de 1720.

Pendant cette dernière, en effet, la conduite des représentants de l'autorité civile et religieuse, des médecins, même des simples particuliers, est bien différente de celle des époques antérieures.

Non-seulement on voit l'archevêque d'Aix, Mgr de Vintimille du Luc, rester à son poste, ce que ne paraissent pas avoir fait la plupart de ses prédécesseurs [1]; mais on le voit encore, marchant sur les traces glorieuses de Mgr de Belzunce, à Marseille, se montrer plein de dévouement, de zèle et de charité pendant toute la durée de l'épidémie, visitant les Infirmeries, consolant, encourageant et assistant de ses propres deniers les indigents et les malades frappés par le fléau.

Le plus grand nombre des membres du clergé suivent cet exemple, venu de haut, ainsi que l'attestent suffisamment les registres mortuaires : vingt prêtres ou religieux et quatre religieuses succombent, en effet, aux suites de la contagion, soit dans l'intérieur de la ville, soit dans les diverses infirmeries où les malades étaient reçus, principalement celle des bords de l'Arc qui était de beaucoup la plus importante.

A côté de la belle conduite de Mgr de Vintimille et des autres membres du clergé, on ne saurait oublier celle des consuls, particulièrement celle de M. Clapier de Vauvenargues, premier consul et procureur du pays, qui, à peine âgé de 35 à 36 ans, déclara fièrement, au début de l'épidémie, dans une réunion tenue le 30 septembre 1720, *qu'il ne quitterait pas la ville et qu'il était prêt à sacrifier jusqu'à la dernière goutte de son sang.*

Il tint parole, Messieurs, et durant toute cette terrible

---

(1) Il n'est fait mention nulle part, dans les *Archives du Chapitre*, de la présence de l'Archevêque à Aix en temps de peste, sauf en 1720.

et longue calamité il fit preuve d'une activité, d'un courage, d'une présence d'esprit et d'une prévoyance qui lui valurent jusqu'à sa mort la reconnaissance de ses concitoyens.

Quant au corps médical, sa conduite est également bien différente. Non seulement la majorité de ses membres restent dans la ville, mais ils se dévouent courageusement, et dix d'entre eux, huit médecins ou chirurgiens et deux pharmaciens meurent à la tâche et figurent avec honneur dans le martyrologe de la peste de 1720. Parmi eux, on trouve deux noms bien connus et chers à la cité : les docteurs Rouard et Emeric. Plusieurs médecins étrangers venus à Aix pour porter secours à sa malheureuse population, Chicoyneau, premier médecin du Roi et du Régent, Deidier, Fournier, Verny, etc., professeurs ou médecins de la Faculté de Montpellier, donnent aussi des preuves d'un véritable dévouement et se conduisent de manière à exciter la reconnaissance des habitants. Ils s'efforcent de relever les courages que les progrès sans cesse croissants du mal ont profondément abattus. Dans ce but, ils affirment publiquement la non contagion de la peste, touchent et approchent sans crainte les pestiférés. Ajoutons que l'un d'eux, Sainte-Marie, paie de sa mort une semblable affirmation, et qu'il meurt deux jours après avoir voulu coucher dans les mêmes draps où était mort un pestiféré. (Papon, *Histoire de Provence,* t. IV, p. 680).

Ici se termine, Messieurs, l'histoire des diverses pestes qui ont ravagé le sol que nous foulons ; malheureusement là ne s'arrêtent pas les maladies épidémiques qui ont affligé la ville d'Aix.

Le dix-neuvième siècle, il est vrai, n'a pas été témoin des horreurs de la peste, mais il n'a pas été pour cela à l'abri des grandes épidémies.

Un nouveau fléau, le choléra, originaire de l'Inde, comme la peste, est venu se substituer à cette dernière et la Provence a été encore une des contrées les premières atteintes et les plus maltraitées.

Notre ville, en particulier, s'est trouvée aux prises avec ce nouvel ennemi en 1835, 1837, 1849, 1854, 1865.

Le spectacle qu'elle a offert dans ces moments d'épreuve a été certainement affligeant ; cependant nous ne craignons pas d'être démenti en disant que si quelques défaillances individuelles, peu nombreuses, ont apparu çà et là, le sentiment du bien à accomplir, l'esprit de sacrifice dont la peste de 1720 avait offert de si beaux et de si touchants exemples se sont fait jour de nouveau avec une grande vivacité.

Il ne saurait entrer dans nos vues de faire ici l'éloge de tous ceux qui ont accompli honorablement leur devoir dans ces circonstances pénibles. Plusieurs sont encore au milieu de nous et nous craindrions de blesser leur modestie en rappelant publiquement le dévouement dont ils ont fait preuve.

Nous nous permettrons seulement de faire une exception en faveur de deux de nos concitoyens descendus dans la tombe, et qui ont droit de toute manière à cet hommage posthume, hommage que notre Académie du reste avait déjà rendu à l'un d'eux, en le nommant membre d'honneur, mais qui n'avait pas été jusqu'ici accordé à l'autre. Nous voulons parler de M. Antoine Aude et du docteur Pierre

Carbonnel : le premier, comme ayant sollicité auprès de M. Thiers, alors ministre de l'intérieur, son ami particulier, les fonctions de maire d'Aix, au plus fort de l'épidémie de 1835, dans un moment où la panique était générale et le danger des plus sérieux, tandis qu'il avait précédemment refusé ces mêmes fonctions ; le second, médecin de l'hôpital de notre ville, qui, ne consultant que son courage et le désir d'être utile, abandonna son domicile et sa famille pour aller s'enfermer dans l'hôpital, au milieu des cholériques, et y séjourna jour et nuit tant que dura l'épidémie.

De pareils faits, Messieurs, dispensent de tout éloge.... !

Quant aux personnes dont nous taisons volontairement les noms, leur conduite est assez connue et les services qu'elles ont rendus sont encore trop récents pour être entièrement oubliés. Nous nous bornerons à dire que dans toutes ces épidémies successives il s'est établi une véritable rivalité de zèle entre les représentants de l'autorité, les membres du clergé et du corps médical, pour venir au secours de la population et prendre les mesures nécessaires pour que des soins de toute sorte fussent assurés aux malades, particulièrement aux indigents, pendant le jour aussi bien que pendant la nuit, dans l'intérieur de la ville en même temps que dans la banlieue. Nous ajouterons que pour ce qui concerne le corps médical en particulier, son dévouement et son concours ont été entièrement spontanés dans toutes ces circonstances et que la plupart de ses membres ont refusé de recevoir la rétribution qui leur avait été allouée par le conseil municipal en 1854, pour les soins donnés aux indigents.

J'avais donc raison de le dire, Messieurs, notre société moderne, tout en laissant à désirer sous bien des rapports et tout en ayant besoin surtout d'être dirigée vers de saines idées morales et des aspirations élevées, n'est cependant pas aussi dégénérée qu'on le suppose parfois. Le sentiment du devoir, en particulier, ne tend pas à s'affaiblir au milieu de nous, et nous valons mieux que nos pères au point de vue de la charité pratique, de la générosité, du dévouement à la chose publique.

La raison de ce progrès incontestable, de cet adoucissement graduel de nos mœurs sociales, nous paraît pouvoir s'expliquer tout ensemble par notre civilisation plus avancée, nos idées de tolérance religieuse plus répandues, et, il faut bien le reconnaître aussi, par les exigences plus grandes de l'opinion publique, dont le contrôle s'exerce sur tout le monde et qui accepterait difficilement des actes tels que ceux dont les annales de notre ville nous ont permis de retracer le souvenir. Le clergé, d'ailleurs, de même que le corps médical, possèdent aujourd'hui l'un et l'autre une plus grande instruction, sont plus pénétrés de leur mission charitable et plus désireux d'en remplir les obligations.

Permettez-nous, à ce propos, en terminant cette trop longue lecture, de faire remarquer combien le rôle du prêtre, du fonctionnaire public, du médecin, de tous ceux qui remplissent des fonctions gratuites et charitables, s'élève, grandit et apparaît dans sa suprême beauté, pendant le règne des épidémies.

Faire abnégation presque complète de sa personne, se dévouer pour le salut des autres ; employer son temps et ses

veilles à lutter contre le fléau, en préparant, organisant et exécutant les mesures à prendre pour le combattre ou en atténuer les ravages ; soutenir le moral des populations affolées ; prodiguer des soins de toute sorte aux malheureux sans acception de rang ni de fortune, souvent même sans autre récompense que le sentiment du devoir accompli ; consoler ; soulager ; répandre le bien autour de soi ; faire, s'il le faut, le sacrifice de sa vie, ce sont là, Messieurs, vous le penserez comme moi, de nobles et belles prérogatives.

Faisons des vœux pour que les uns et les autres, dans la sphère d'action qui leur incombe, se pénètrent tous les jours davantage de la beauté et de la sainteté de cette mission, afin qu'il leur soit donné de la remplir avec courage, conscience et fidélité, si jamais les circonstances en imposent l'obligation.

Sursum corda.... Que telle soit, pour notre patrie et pour chacun de nous, dans l'avenir plus encore que dans le passé, notre devise et notre règle de conduite.... !

UNE FAMILLE RURALE

AU XVII• SIÈCLE

D'APRÈS UN DOCUMENT INÉDIT

PAR

CHARLES DE RIBBE

L'histoire de famille, à laquelle est consacrée cette esquisse, eut pour théâtre, il y a deux siècles, un petit pays du département actuel du Gard, Barjac, alors siége d'une baronnie qui députait aux États du Languedoc et faisait partie de la viguerie d'Uzès.

Ce sont encore des scènes de l'ancienne vie domestique. Déjà nous en avons retracé beaucoup [1]; mais un tel sujet

---

(1) *Une Famille au XVI• siècle*, 1 vol. in-18, 3• édit.— *Les Familles et la Société en France avant la Révolution*, 2 vol. in-18, 4• édit. — *La Vie domestique, ses* modèles et ses règles, 2 vol. in-18, 2• édit. — *Deux Chrétiennes*, 1 vol. in-18, 2• édit. — *Le Livre de Famille*, 1 vol. in-18.

peut-il être épuisé ? A la lumière et presque sous la dictée des textes les plus précis, nous avons pu reconstituer en quelque sorte *la carte morale* de la vieille France. Maintenant que les grandes lignes sont fixées, n'est-il pas intéressant de noter, sur cette carte, certains points particulièrement curieux à explorer ?

Et voilà comment nous prions nos lecteurs de nous suivre quelques instants à Barjac.

Un document inédit, et d'un ordre tout intime, nous y invite. Un contemporain de Louis XIV, un rural de race et de marque, Jacques Grimoard de Beauvoir [1], va nous initier à des mœurs dont Saint-Simon, si perspicace qu'il fût, semble ne s'être pas aperçu, lorsqu'il nous fait voir la France toute concentrée à Versailles.

Le chancelier d'Aguesseau, s'adressant aux magistrats légers et mondains qui avaient envahi le Parlement de Paris, leur disait un jour dans une de ses mercuriales : « Enfants des patriarches, qu'avez-vous fait de la plus précieuse portion de leur héritage, de ce patrimoine de prudence, de modération et de simplicité, qui était le caractère et comme le bien propre de l'ancienne magistrature ? »

Ces patriarches, ces hommes au cœur pur et à l'esprit droit, dont le Chancelier parlait avec d'autant plus d'émotion et de vérité qu'il en avait sous les yeux un des survivants en la personne de son illustre père, notre gentilhomme

---

(1) Nous devons la communication du précieux Livre de famille, qui est l'objet de notre étude, à la bienveillance de M. le vicomte de Pontbriant, aux archives duquel il appartient avec tous les papiers de cette branche des Grimoard de Beauvoir du Roure.

de Barjac les représente aussi, mais sur un autre théâtre. Avec Jacques de Beauvoir, nous changeons de milieu ; nous abordons une partie de la société de cette époque, plus troublée et moins sereine, et qui a sa physionomie à part. On en est averti du reste par le style, par la langue. Sans doute, nous retrouvons là, dans l'expression des sentiments, la naïveté et la candeur qui donnent à tous nos vieux textes domestiques un charme incomparable ; mais la forme est quelque peu tendue, et il y perce une exaltation qui trahit vite ses origines.

Disons-le de suite. Les Beauvoir qui vont nous occuper avaient, nous ne savons à quelle date, embrassé le parti de la Réforme. Pendant que leurs cousins de la branche aînée, les comtes du Roure, demeuraient fidèles à l'orthodoxie et combattaient pour elle dans le Vivarais, eux s'étaient toujours comportés en zélés protestants ; ou plutôt ils appartenaient à cette catégorie de demi-protestants, comme il y en avait beaucoup de leur temps, gens religieux et pieux, pensant avec Leibnitz que la funeste séparation, dont souffrait la chrétienté, « ne pouvoit être assez pleurée de toutes leurs larmes [1], » et sur lesquels s'exerçaient les efforts des Bossuet et des Fénelon, pour les décider à la faire cesser. Des habitudes contractées dès l'enfance, le point d'honneur, plus encore que des questions de dogme, les retenaient. Inquiets et perplexes, ils bataillaient au sujet d'articles de discipline, et avaient peine à se démêler au milieu de contradictions douloureuses. D'une part, nourris

---

(1) *Lettre de Leibnitz à Mme de Brinon*, 29 septembre 1691.

dans la tradition, et sentant bien sa nécessité morale et sociale, ils s'appliquaient à en raffermir les fondements dans leurs familles par l'autorité paternelle ; et, de l'autre, ils suivaient, en craignant toujours de se laisser entraîner trop loin, les hommes de nouveautés qui, sous le prétexte d'abus à réformer, travaillaient à la renverser dans le gouvernement de l'Église. Aussi, ne voulaient-ils pas se reconnaître exclus de cette Église de la tradition. On en voyait plus d'un vivre en bonne intelligence avec le clergé ; parfois même, nous en serons témoin, ils ne craignaient pas de prendre des prêtres pour maîtres de leurs enfants. La plupart de ces protestants, à demi-catholiques, finirent par le devenir tout à fait. De leur nombre fut Jacques de Beauvoir ; et, en cela, il fit non spontanément, mais sincèrement et sans esprit de retour, ce dont son grand-père lui avait donné l'exemple.

Nous l'entendrons raconter non moins simplement cet événement mémorable. Notre seul regret sera de ne pas trouver chez lui de plus longues réflexions, d'amples détails et développements sur les controverses auxquelles il dut être mêlé.

Ne les lui demandons pas. Ce n'est pas pour cela qu'il a pris la plume. Sa famille et son foyer, voilà le monde où il se renferme.

Le monde de Barjac est petit ; mais comme il est plein de grandes choses !

I

Dès la première page du manuscrit, la pensée religieuse prend son vol, avec ce verset du *Magnificat* qui s'y trouve inscrit : « *Misericordia Domini a progenie in progenies timentibus eum.* » Dans les familles chrétiennes, les généalogies ne sont pas choses vaines ; elles se subordonnent à une idée supérieure : c'est Dieu qui fait, protège et conserve les bonnes races.

« Notre famille du nom de Beauvoir, dont il parait des actes depuis Guillaume de Beauvoir, seigneur du Roure, marié à Alix de Lagarde-Guerin en 1042, porte aussi celuy du Roure, pour se distinguer des autres du mesme nom qui existent en ce royaume. M. le Cte du Roure, qui est le chef de nostre maison, prend aussi le nom de Grimoard, suivant volonté d'Urbaine de Grimoard, dame de Grisac, près Florac en Gévaudan, laquelle épousa Guillaume V et par son testament du 4 octobre 1530 institua pour héritier Claude de Beauvoir, seigneur du Roure, son fils, à condition de porter le nom de Grimoard et les armes de la maison de Grisac... »

A cet endroit, il y a une lacune frappante dans la généalogie.

Urbaine de Grimoard était petite-nièce d'un saint Pape qui avait été un des plus grands hommes du XIVe siècle. L'illustration par excellence des Beauvoir du Roure, issus

d'Urbaine, venait bien de ce Guillaume de Grimoard, qui, d'abord simple moine bénédictin, puis couronné en 1362 à Avignon sous le nom d'Urbain V, avait gouverné l'Église avec une sagesse exemplaire, réformant la discipline et les mœurs, fondant ou relevant une multitude d'Universités, travaillant sans relâche à garder ou à rétablir la paix entre les princes chrétiens. « Le pape Urbain V, disait de lui Froissart, fut vaillant clerc, preudom et bon françois. » Après huit ans de glorieux travaux, il était mort à Avignon, le 19 décembre 1370, en odeur de sainteté. Ses restes, transportés le 5 juin 1372 à l'abbaye Saint-Victor de Marseille, dont il avait été abbé, y étaient vénérés et entourés d'un culte (1); des miracles sans nombre s'étaient produits sur sa tombe, et sa fête, du temps de Jacques, continuait à se célébrer tous les ans, le 19 décembre.

Jacques se tait sur des souvenirs dont il devrait être fier ; c'est qu'au moment où il commence son Livre, il est encore

---

(1) Cette belle figure est en ce moment l'objet d'une sorte de résurrection historique, et d'intéressantes publications viennent de la mettre en lumière :

1° *Histoire d'Urbain V et de son siècle*, d'après les manuscrits du Vatican, par l'abbé Magnan ; Paris, Bray, 1862.

2° *Discours prononcé à Avignon, dans l'église de N.-D. des Dons, le 21 décembre 1370, jour des funérailles du B. pape Urbain V, par le cardinal Guy de Boulogne.* M. l'abbé Albanès l'a découvert à la bibliothèque du Vatican, et l'a édité dans la *Revue de Marseille*, décembre 1870.

3° *Panégyrique du bienheureux Urbain V, pape, prononcé le 19 décembre 1871, dans l'église de Saint-Victor de Marseille, par M. l'abbé Payan d'Augery.*

Au sujet du mausolée qui fut érigé à Urbain V, consult. *Notice sur les Cryptes de l'abbaye Saint-Victor-lez-Marseille* (1864). M. le Vte de Pontbriant possède un portrait de ce Pape, qui est lui aussi tout un monument historique. La tête en est de grandeur naturelle et remarquable par l'énergie de l'expression. Notons avec lui une non moins précieuse miniature, d'une exécution fine et soignée, qui nous a conservé également la figure d'un frère d'Urbain V, le cardinal Anglic, archevêque d'Avignon.

protestant. Son calvinisme, si mitigé qu'il soit, le gêne. Même silence significatif sur un autre vénérable personnage de sa famille, contemporain d'Urbain V, Dom Hélisaire de Grimoard, mort et invoqué comme un saint à la Chartreuse dont il avait été un des prieurs [1].

Reconnaissons-le du reste : les détails généalogiques, qui le touchent directement, ont un point de départ beaucoup plus rapproché de lui, et c'est à eux qu'il s'attache d'une manière spéciale.

Claude, fils d'Urbaine, épousa en 1521 demoiselle Florette des Porcellets de Maillanne, et en eut neuf fils et trois filles. La fécondité était en honneur dans ces vieilles races chrétiennes. Alors, les familles nombreuses étaient la règle, au lieu qu'elles sont aujourd'hui des exceptions.

Antoine, l'aîné des fils de Claude, continua la branche principale ; de lui, sortirent les comtes du Roure avec lesquels notre gentilhomme nous fera bientôt faire connaissance, comme représentant les chefs de sa maison. Chevaliers des Ordres du Roi, ayant réuni et possédant trois baronnies des États du Languedoc, Barjac, Florac et Largentière, lieutenants-généraux et gouverneurs du Pont-Saint-Esprit de père en fils, honorés de l'amitié de plusieurs

---

(1) « Depuis le commencement de l'Ordre, personne, excepté Landuin, deuxième prieur de la Chartreuse, n'avait pratiqué à un si haut degré la mortification. Au plus fort de l'hiver, c'est à peine s'il était vêtu, il marchait toujours nu-pieds et tête découverte. Il passait des nuits et des journées entières en oraison, souvent en extase ; jamais il ne couchait dans son lit. Un dimanche, la veille d'un chapitre général, il célébrait le saint sacrifice ; le diacre qui lui présentait le calice, suivant l'usage cartusien, ne put le faire revenir qu'après un certain temps... Le seul désir de ce vrai solitaire était de vivre inconnu... » Dorlandus, *Chroniq*, liv. IV, chap. 23, p. 241.

Rois de France, ils étaient de très-grands seigneurs, et l'on en rencontrait peu de plus puissants non seulement dans la région, mais au loin. — Le second des fils de Claude, Louis, fut l'auteur de la branche cadette, dite de Saint-Florent, à cause du fief de ce nom [1] qui lui échut ; c'est de celle-ci que descendait Jacques de Beauvoir, arrière-petit-fils de Louis.

Comment cette branche de Saint-Florent s'établit-elle à Barjac ? et, par suite de quelles circonstances, sans égaler la branche aînée, y prospéra-t-elle ? Autrefois, on ne négligeait pas et l'on regardait même comme un devoir de rappeler aux enfants l'histoire du patrimoine ; on leur expliquait les origines de la terre nourricière de la famille. C'était le moyen de faire qu'ils en usassent bien et chrétiennement, et de les y attacher par le cœur non moins que par l'intérêt, en sorte que, dans les partages successoraux, ils respectassent d'autant mieux les volontés et dispositions paternelles [2]. Telle est une des préoccupations exprimées, dès le début, dans notre Livre de raison : « Le dessein que j'ay de noter par année une suite des évènemens survenus dans la famille, pour descouvrir d'une seule veue ce qui peut me satisfaire et servir à mes affaires et à celles des miens, a fait que j'ay réduit en sommaire ce que j'ay trouvé dans les papiers de mon grand-père et de mon père. Je souhaite que ceux qui viendront après moy suivent

---

(1) Aujourd'hui, petite commune du canton de Saint-Ambroix (Gard).

(2) *Les Familles et la Société en France avant la Révolution* (Tours, Mame, 1879), t. II, p. 305 et suiv. — *La Vie domestique* (Paris, Baltenweck, 1876), t. I. p. 193 et suiv.

ce dessein, que je voudrois avoir entrepris plus tost. Une telle conduite, en soulageant l'esprit et la mémoire, ne peut que tourner au bien des affaires de nostre famille et servir au principal intérêt qui est celuy du salut... » Or, voici en substance ce qu'il nous apprend.

S'appliquant à lui-même une parole des Livres saints, il reconnaît et proclame que « de la vertu seule lui viennent tous ses biens. » Son arrière grand-père, Louis de Beauvoir, n'avait été qu'un cadet; son grand-père, Jacques Ier, simple cadet aussi, n'avait eu en partage que la terre de Pazanan. « En 1601, le 4 janvier, il se maria à Barjac avec demoiselle Gabrielle de Sautel. »

L'origine et l'histoire des Sautel nous sont brièvement retracées, et en eux est un exemple, à citer après beaucoup d'autres, de la manière dont les gens les plus modestes s'élevaient alors au premier rang des supériorités sociales. Le point de départ de leur fortune avait été également dans un cadet. Philippe Sautel, « né de parents peu distingués, mais honestes, du lieu et de la paroisse d'Assions[1], » s'était fixé à Barjac, et par son industrie et labeur il y avait acquis la meilleure partie de la seigneurie du pays. Son fils acheva son œuvre ; « toute sa vie, il s'occupa d'establir une bonne maison sur les fondemens jetés par son père. » A la terre de Barjac il joignit celle de la Bastide-Virac[2], en prit le nom et y fit construire ou

(1) Les Assions, commune du canton des Vans (Ardèche).
(2) Canton de Vallon (Ardèche).

agrandir une belle résidence rurale [1]. « M. de La Bastide mourut le 7 may 1608, rassasié de jours et laissant l'odeur d'une bonne vie. Ceux qui l'ont vu en ont donné bon témoignage. Il estoit bienfaisant, s'intriguoit à la paix de plusieurs particuliers et au bien de leurs affaires ; on déféroit beaucoup à ses sentimens. Il prestoit sans usure [2], s'estant acquis du bien considérablement et une estime singulière en ce païs.... »

Plus d'une fois, en présence de semblables portraits, nous nous sommes dit : quelle vivante galerie on ferait avec eux ! Chacun a sa valeur propre, et il n'est pas jusqu'à certains mots dont le réalisme un peu énergique n'ait son prix pour leur donner tout leur relief. — Ainsi, ce sieur de La Bastide, homme riche, résidant dans ses terres, qui *s'intrigue* à la paix de ses voisins, au succès de leurs affaires et à leur bon accord, et dont un des mérites est de prêter libéralement et *sans usure*, nous traduit bien le type traditionnel du père de famille, exerçant noblement et chrétiennement son office de propriétaire foncier, tel que Olivier

---

(1) Ce château fut brûlé en 1703 par les Camisards de Jean Cavalier.

(2) Dans le sens qu'on lui donnait alors, le mot *usure* exprimait non-seulement tout profit exagéré, mais encore « tout surplus exigé au-delà du principal, » hors certains cas déterminés.

De savants publicistes (V. Ch. Périn, *l'Usure et la loi de 1807*) ont expliqué par quelles raisons majeures, vu l'état économique des sociétés à cette époque, le prêt à intérêt y était condamné au nom de la religion, comme entraînant l'oppression et la ruine des classes les plus nombreuses. Aussi, les familles chrétiennes s'en abstenaient-elles, et usaient-elles du contrat de constitution de rente. Un des prêts gratuits les plus pratiqués, surtout dans les mauvaises années agricoles, était celui d'une certaine quantité de blé, à charge de restitution à la récolte suivante.

de Serres [1] le décrivait sous Henri IV, tel aussi que le chancelier L'Hôpital [2] l'avait célébré pour des temps plus anciens comme résumant en lui l'ordre, la moralité, le progrès et la prospérité des campagnes. Ce que l'Angleterre a développé chez elle dans l'institution des *magistrates*, la vieille France le possédait dans l'élite de ses familles rurales. Nos libres communes du moyen-âge avaient des conservateurs-nés de la paix, *tractatores pacis*. Encore au XVIIIe siècle, les citoyens les plus considérés de Toulon sont appelés des *modérateurs* [3]. »

Du mariage de Jacques Ier de Beauvoir avec Gabrielle de Sautel naquit Claude qui fut le père de notre gentilhomme.

Claude, jeune encore, s'engagea comme soldat et prit part à diverses entreprises tentées par ses coreligionnaires. En 1621, il servit sous les ordres du duc de Rohan ; mais son ardeur guerrière ne tarda pas à se calmer. Bientôt

---

(1) « Nostre père de famille adjoustera à ses œuvres charitables de s'emploïer à pacifier les débats et querelles entre ses subjects et voisins, les gardant d'entrer en procès, et à les en sortir s'ils y sont, à ce que, la paix estant conservée parmi eux, il participe luy-mesme à l'aise et repos qu'elle aura produit, imitant par son entremise plusieurs grands seigneurs et gentilshommes de ce roïaume, lesquels avec beaucoup d'honneur ont telle exquise partie en recommandation. » Olivier de Serres, *Théâtre d'agriculture et Mesnage des champs*, L. 1., chap. VI.

(2) « Le villageois n'avoit aultre soucy que de son labourage.... S'il survenoit quelque dispute entre paysans, ils s'en accordoient de voisin à voisin, ou le gentilhomme du village les apaisoit pour la plupart. Ainsi le paysan vivoit content du sien, payoit ses droicts et devoirs fort exactement, n'estoit opprimé de soldat, sergent, ny de procès. » L'Hôpital, *De la Réformation de la justice*, t. I, p. 314.

(3) « Le 30 novembre 1747, j'ay esté eslu premier consul de Toulon. Cette élection m'a d'autant plus surpris que je n'avois aucune liaison avec les personnes, qui, jusqu'alors, avoient esté les *modérateurs* de cette communauté. » Livre de raison de J.-B. Laugier, bourgeois, commencé en 1743.

après, en 1625, âgé de vingt-trois ans, il épousait N. de Broche, dame de Méjannes-le-Clap [1], qui en avait à peine treize, « nourrie dans une maison champestre, mais bien élevée et d'une famille honeste qui, depuis quatre cents ans, vivoit de son revenu et s'estoit provignée en branches également honestes. » Onze enfants, dont trois garçons et huit filles, furent les fruits de ce mariage et se succédèrent du 26 juin 1627 au 9 octobre 1651. Jacques, l'aîné des fils, fut le sixième dans l'ordre des naissances. Jusqu'à ce moment il ne s'est agi que de ses devanciers ; maintenant, c'est de lui-même qu'il va parler.

II

« 1638. — Dieu, dont je tiens l'estre et la vie, le mouvement et la raison, et qui me donna part au trésor de ses grâces par Jésus-Christ, mon Sauveur, et à celle de son enfant d'adoption par le Saint-Esprit, me donna le jour au monde le 12 de janvier 1638, un mardi, entre sept et huit heures du matin. Mon parrain fut M. Christophe de Cornet, mari de ma tante maternelle, duquel le mérite m'a toujours esté en bon exemple et qui m'a honoré de son amitié. Ma marraine fut Mlle Gabrielle de Beauvoir, ma tante paternelle. Je fus baptisé par M. Rally, et le nom de Jacques me fut imposé : c'estoit celui de mon grand-père.... »

---

(1) Autrefois seigneurie, aujourd'hui commune située à douze kilomètres de Barjac.

Quel préambule ! quelle formule grave et solennelle ! A ce ton dogmatique, on reconnaît de suite la langue et la tradition des puritains du XVIe siècle. Jacques nous dira bientôt comment son père avait coutume de prier : « *Mon Dieu, tu es la voie que je veux suivre, la vérité que je veux croire, la vie dont je veux vivre...* » Dans ce petit troupeau choisi, tous se croyaient prédestinés, et, par l'effet d'une inspiration particulière du Saint-Esprit, appelés à rétablir dans sa pureté le culte dû au Dieu toujours présent et toujours vivant. Ne nous hâtons pas, cependant, de juger Jacques sur une première impression. Puritain, il l'est, mais des plus radoucis ; et son Livre nous fera plus d'une fois penser au Journal du genevois Casaubon[1], qui, lui aussi, sous la raideur du calviniste, décèle une âme tendre, candide, expansive, aimant à se dilater en famille au milieu des perplexités de conscience qui l'assiègent [2]. Le savant érudit fut père de vingt enfants ; la naissance de chacun d'eux est accueillie par de semblables actions de grâce. Un jour, le 12 avril 1597, pendant qu'il médite sur une maxime de Sénèque, on lui annonce un de ces

---

(1) *Ephemerides Isaaci Casauboni*, Oxford, 1850. — V. l'article que Sainte-Beuve a consacré à ce Journal dans ses *Causeries du lundi*, t. XIV, p 285 et suiv.

(2) « 1er janvier 1611. O souverain Maître du monde, tu m'as donné, il est vrai, la volonté de diriger ma vie selon tes préceptes ; mais, au moment où je cherche ton propre vouloir, quelquefois je me sens incertain entre les variétés merveilleuses des opinions des hommes. Et, sur ce seul sujet du saint mystère de l'Eucharistie, les choses en sont venues à ce point que les pieux et les sincères ont peine à fixer leur sentiment. Ce n'est point à de simples particuliers, en effet, à expliquer l'Ecriture ; et, en ce qui est des docteurs du jour, ils ne nous enseignent pas de voie certaine. En une chose de cette importance, qui suivrons-nous, Dieu éternel ? »

évènements qui se reproduisaient si souvent à son foyer. « Voilà, dit-il, que, dans le temps où je me livre à mes pensées, je suis l'objet d'un nouveau don du Père très-clément. Aujourd'hui, ma très-chère épouse est accouchée sur les cinq heures et a augmenté ma famille d'une petite fille. Puisse-t-elle grandir et vivre un jour, de telle sorte, ô mon Dieu, qu'elle règle toutes ses actions, ses paroles et ses pensées sur ta sainte parole ! »

Après sa naissance, Jacques de Beauvoir prend plaisir à rappeler quelques souvenirs d'enfance.

Un de ceux auxquels il s'arrêtait le plus volontiers lui venait du jour où, pour la première fois, il fut envoyé à l'école, en 1644. Un frère chéri, Hercule, de deux ans plus jeune que lui, était son camarade de classe et son meilleur ami. « C'estoit, dit-il, un beau garçon, grand, blanc et blond. » Mais il fut atteint de la petite vérole et en mourut. Jacques en fut inconsolable : « Quoique enfant, j'en eus une mortelle douleur qui fit désespérer de ma vie. »

En 1648, il est mis sous la conduite d'un précepteur nommé Ory. Il n'était pas rare alors que des jeunes gens pauvres, manquant des ressources nécessaires à l'achèvement de leurs études, s'engageassent dans une maison riche, pour y commencer ou terminer l'instruction de fils de famille, dont ils devenaient à la fois les surveillants, les répétiteurs et les compagnons de travail. Jeanne du Laurens nous raconte comment « son père, ayant eu vent qu'un seigneur vouloit aller estudier à l'Université de Paris, l'alla trouver, s'offrit à l'y accompagner en qualité de précepteur, et s'acquitta si dignement de sa charge que cela jeta les

premiers fondemens de sa fortune et de son advancement [1]. » Ory était dans les mêmes conditions, et son élève lui demeura reconnaissant de ses services. « Mon cousin de Cornet et moy nous apprimes de luy les principes de la grammaire latine. Ce jeune homme nous faisoit lire également de bons livres françois ; il s'estudioit à nous faire bien prononcer les mots, et je crois pouvoir me vanter d'avoir conservé un peu de bon accent sans affectation... Ma vie estoit douce avec luy ; il nous enseigna jusques à Pasques 1649, auquel temps mon père nous mena, mon cousin et moy, à Nismes. Nostre précepteur vint avec nous, il nous estoit nécessaire pour nos répétitions et pour le soin de nostre conduite, et luy-mesme avoit moyen de continuer ses estudes [2] en nous menant au collége. Mon père nous establit en pension chez la veuve de Pelet, procureur. Nous fumes receus en cinquième par les Pères Jésuites. Le P. Bec régentoit cette classe où nous demeurames quatre mois. Sur ce, le soupçon de peste ayant interrompu nos classes, nous allames à Bagnols. Le sieur Ory nous quitta, et il fut remplacé par le sieur Roure, estudiant en théologie. »

---

(1) *Une famille au XVIe siècle* (Tours, Mame), p. 36.

(2) « Mes premiers ans, dit Henri de Mesmes dans ses *Mémoires* (1532-1596), passèrent sous la garde de ma mère, l'une des meilleures femmes et des meilleures mères de son temps. Puis, mon père me donna pour précepteur J. Maludan, limosin, disciple de Dorat, homme sçavant, choisy pour sa vie innocente et d'âge convenable à conduire ma jeunesse, jusques à temps que je me sceusse gouverner moy-mesme, comme il fist ; car il advança tellement ses estudes par veilles et travaulx incroyables, qu'il alla toujours aussy devant moy comme il estoit requis pour m'enseigner. » — V. l'intéressante étude de M. Edouard Frémy sur Henri de Mesmes, *Correspondant*, 10 juin 1884.

L'éducation d'un protestant, confiée à des Jésuites, paraîtra chose extraordinaire ; aussi, a-t-elle besoin d'être expliquée.

Le collège de Nîmes, fondé en 1539 par François Ier sous le titre de Faculté des Arts, « avec tous les privilèges qu'avoient accoustumé d'avoir les Universités de Paris, Poitiers, Tholoze..., » n'avait pas tardé à devenir florissant. Un avignonais, Jérome des Laurens, qui vers cette époque terminait dans cette ville ses études de droit [1], nous dit en latin les attraits qui y faisaient affluer les élèves : « *In eâ erat aeris salubritas, fructuum abundantia, aquæ et fontes nulli dulcedine similes, et, quod œstimari non poterat, justitia suum debitum obtinebat locum.* » Mais bientôt le protestantisme s'y étant rendu le maître, il ajoutait : « *Quantum mutatus ab illo !* » Un siècle après, en 1634 [2], le parti protestant ayant été défait en Languedoc, le collège de Nîmes fut déclaré mi-partie. Aux termes de l'ordonnance rendue par les commissaires du Roi, les catholiques durent élire des sujets de leur religion, « capables de faire les fonctions de principal, régent, physicien, premier, troisième et cinquième, et portier dudit collège. » Les sujets élus furent les Jésuites, parce qu'« on ne sauroit faire ung choix plus advantageux que des RR. PP. de la

(1) Deux Facultés de droit avaient été établies au XIIIe siècle, une à Alais, l'autre à Nîmes.

(2) Encore en 1622, ce malheureux pays se trouvait dans le plus triste état. Les registres des délibérations de l'assemblée du clergé du diocèse d'Uzès portent à cette date : « Les décimes n'ont pu estre exigés, à cause de la misère en laquelle les prestres et bénéficiers du diocèse ont esté réduits par le malheur des guerres qui les avoient chassés de leurs maisons, pillé leurs meubles, ravy leurs rentes et desmoly la plupart des églises. »

Compagnie de Jésus, dont l'aptitude en l'éducation de la dicte jeunesse estoit conneue par tout le royaulme. » Quant aux calvinistes, les chaires de régent pour la logique, la seconde, la troisiéme et la quatrième classe, leur furent attribuées [1].

Notre esprit ne conçoit pas sans peine l'association d'éléments si dissemblables. Il fallait bien cependant qu'elle répondit jusqu'à un certain point aux mœurs ; car elle fonctionna aussi longtemps que subsistèrent les Jésuites, c'est-à-dire jusqu'au 18 juin 1762. Des calvinistes, de la catégorie de ceux qui nous occupent, n'étaient guère séparés des catholiques que par le fait de leur naissance, et l'on comprend que, s'en rapprochant par la piété et de bons rapports journaliers, ils n'éprouvassent pas à leur égard de trop vives appréhensions. Mais une difficulté surgit du côté du consistoire. Celui-ci « fit quelque manière de censure » à Claude de Beauvoir de tenir son fils dans une classe où enseignait un Jésuite, lorsqu'il y avait au collège un régent de la religion, nommé Dupont, pouvant remplir le même office. Le ministre Darvieu fut consulté, et les choses s'arrangèrent à la satisfaction commune. Jacques ne fut point tiré des mains du Père Bec ; on se borna à lui donner le sieur Roure pour répétiteur.

En 1651, son cousin Cornet et lui reviennent à la maison paternelle ; et, là encore, le même fait qui vient de nous

---

(1) Détails communiqués par M. l'abbé Rémé. Cet érudit prépare et doit publier prochainement un *Pouillé scolaire des anciens diocèses de Nîmes, d'Uzès et d'Alais*, d'après de nombreux documents inédits, extraits par lui des archives publiques, communales et domestiques.

frapper se reproduit. Moyennant soixante-quinze livres par mois, les deux cousins reçoivent les leçons de qui ? d'un prêtre catholique. « J'employay bien le temps, sous un prêtre, vicaire en ce lieu, et nommé Tournaire, qui venoit me faire leçon. »

L'humeur de notre jeune élève semble avoir été mobile. « Mon père me mena ensuite à Orange, chez le sieur de Sorbière, qui apprenoit en particulier à ses pensionnaires la géographie, la chronologie et autres choses nécessaires, et je demeuray là jusqu'en septembre 1652. Je me trouvois assez prisonnier, je désirois un peu plus de liberté, et, le collège de Nismes estant pour lors assez bon sous M. Gui, régent de la religion, je priay mon père et ma mère de m'y envoyer, en me mettant dans une pension de cette ville. Leur indulgence les fit accéder à ma demande, et je terminay en ce collège ma rhétorique. »

Les pensions ont une grande place dans la vie scolaire de Jacques. C'est qu'encore, à ce moment, on ne connaissait pas les internats, ou du moins qu'ils étaient une exception ; les colléges étaient établis pour des cours que devaient suivre les élèves ; mais ils n'étaient pas destinés à servir de casernes universitaires. Notre régime actuel et tout artificiel a couvert le pays d'une multitude de ces casernes, où l'enfant est soustrait à l'influence de la famille. Le régime traditionnel voulait, au contraire, que celui-ci ne quittât la maison paternelle que pour être installé dans un milieu moral à peu près semblable, et où il pût travailler selon ses aptitudes. Cela se pratique toujours en Allemagne. « On s'enquiert de quelque famille de bonne volonté, jouissant d'une réputation honorable, qui veuille donner à l'enfant

le vivre et le couvert. Il y est reçu comme le camarade des enfants de la maison, et il y a place au foyer. Beaucoup de familles bourgeoises, rentiers modestes, petits employés, veuves ayant elles-mêmes des fils à élever, trouvent dans un ou deux pensionnaires un utile supplément de revenu [1]. » En Angleterre, des professeurs, maîtres de pension, et chargés d'un cours particulier, reçoivent à leur foyer et à leur table de dix à trente de ces pensionnaires. « Ainsi, a très-bien dit M. Taine [2], l'enfant transplanté dans l'école, y retrouve une image de la maison paternelle. » Au XVIIe siècle, les deux modes de régime scolaire coexistaient chez nous [3], et Jacques continue jusqu'au bout de ses études à nous en fournir la preuve. A Valence, où il va faire son droit, il est logé chez le fils de l'illustre jurisconsulte Pacius.

« Le dit sieur Pacius et Messieurs ses fils prirent soin de moy et me mirent entre les mains de MM. Pan et Crozet professeurs...

---

(1) Michel Bréal. *Quelques mots sur l'instruction publique en France*, Paris, Hachette, 1872; p. 287.

(2) *Notes sur l'Angleterre.*

(3) Un collége est fondé à Bagnols en 1661. Quelques élèves y sont reçus à une sorte de demi-pension.

Le *Livre de la recepte et de la despence*, commencé en 1680, porte comme « pensionnaires venus pour estudier : le fils de M. Vignal, régent du sel, MM. Rouvière, d'Ornac, Giraudi de Roquemaure, de Ribeyrat de Saint-Paul, Domergue de Gaujac, de Gayan, Loys de Robin, de Picmariel. » Ils sont reçus à 4 ou 5 escus par mois ; M. de La Faye, à 60 escus annuellement, se fera blanchir, se fournira de chandoilles *(sic)* et acheptera bois et charbon, s'il veut faire du feu dans sa chambre. » *Archives de Bagnols*, texte communiqué par M. l'abbé Réné.

« Je pris mes poincts en droit civil et canon. Pour l premier, j'eus à l'ouverture du livre la loy *in servili,* disan que « *Servus non potest dari tutor a judice nec præside bene autem a testatore.* » Elle me pleust assez pour j trouver à mon gré de quoy establir ma leçon. Je sçavois argumenter, et je réduisis les argumens en enthymèmes pour les répéter plus commodément... J'avois aussi à rendre une leçon sur le droit canon, au sujet de la loy : « *Voventibus Deo virginitatem, non solum nubere, sed etiam velle damnabile...* »

« On me donna mes lettres de docteur. Elles ne m'ont pas esté d'une grande utilité ; je ne me piquois pas de me mettre au nombre des advocats, cette profession ne s'accommodant guère à celle de gentilhomme ; mais le titre de docteur est toujours advantageux : *Cedant arma togæ.* Ce fut le 27 aoust 1657 que je le receus dans la dite Université de Valence. »

Jacques de Beauvoir nous dit si naïvement les choses qu'il y a plaisir à surprendre sous sa plume, non seulement ses idées et aspirations personnelles, mais les mœurs du milieu auquel il appartient. Le trait final est à recueillir et à retenir. Voilà bien le préjugé qui de son temps s'impose même aux meilleurs, et Louis XIV, en développant à l'excès dans la jeunesse l'esprit militaire, le rendra plus que personne tout puissant : — un gentilhomme de vieille race croirait déroger s'il se faisait autre chose qu'homme d'épée. — Et cependant Jacques est trop clairvoyant pour ne pas reconnaître que des hommes d'épée, sans fortune et sans moyen d'arriver à un commandement, lorsqu'ils sont dé-

pourvus de crédit à la Cour, font une triste figure, qu'il est bon de tenir par quelque côté à la robe. Il veut donc être et il sera docteur, au moins par le titre. C'est un reste de l'éducation qui avait été donnée jusqu'alors dans des familles telles que la sienne. Il fut une époque, et cette époque remplit plusieurs siècles, où, dans les plus hautes familles d'aristocratie, un stygmate de déchéance [1] eût été attaché à quiconque ne se serait pas rendu apte à exercer les diverses fonctions du gouvernement de l'État, et à manier aussi bien les affaires locales que les armes. *Les chevaliers en lois* ne le cédaient en rien *aux chevaliers d'épée* [2]. Nos textes domestiques en témoignent : les parents faisaient une loi à leurs enfants de travailler de façon à recevoir le doctorat avec honneur, sous peine d'exhérédation [3]. Notre gentilhomme de Barjac tient encore par un fil à cette tradition ; mais ce fil se brisera sous ses

---

(1) « Les non nobles ne nous ostent les estats de judicature ; c'est l'ignorance qui nous en prive. La porte est ouverte à tous ceux qui font estudier leurs enfans. C'est l'honneur de plaider et de juger. Les seigneurs romains s'en sentoient honorés. Sotte est l'opinion que les présidens et conseillers ne sont gentilshommes. Plusieurs sont de cette qualité ; et c'est être vraiment noble que de faire la justice. Ce sont eux qui ont puissance sur les biens et la vie des autres, et c'est estre serf que d'estre en estat privé de judicature qui est marque de supériorité et de souveraineté. » *Mémoires de Gaspard de Saulx-Tavannes, maréchal de France*, édit. Buchon, 1836, p 42-43.

(2) « Vous avez vu comme moi, dans une infinité d'actes des XIIIe, XIVe et XVe siècles, que les Villeneuve, les Glandevès, les Grasse, les Vintimille et autres, prenoient tous la qualité de *professeurs et chevaliers en lois*, comme le titre le plus honorable pour un citoyen qui ne défendoit pas d'ailleurs la république par les armes. » Lettre de Saurin à Decormis, du 25 février 1721. — V. notre étude intitulée : *l'Ancien Parlement de Provence*, Paris, Durand, 1861, p. 105.

(3) *Les Familles*, t. II, p. 96 et suiv.

yeux dans sa propre famille, et de là lui viendront de véritables épreuves.

Notre jeune docteur, à peine sorti de l'Université de Valence, ne brûlait plus que d'un désir : se mettre en état de s'engager dans les mousquetaires. Pour cela, il lui fallait un appui, un protecteur. Les circonstances allaient le lui offrir d'elles-mêmes.

Élevé à la Cour de Louis XIII par les soins du maréchal d'Ornano son parent, ami et longtemps premier chambellan de Gaston d'Orléans, et plus tard établi sénéchal du Haut-Vivarais et du Velay, en récompense des services qu'il avait rendus pendant les guerres de religion, Scipion, comte du Roure, fut sur ces entrefaites nommé gouverneur de Montpellier. Bien qu'il ne fût rien moins que tendre pour le parti que le protestantisme tenait organisé dans le pays, il vivait étroitement uni à ses cousins de la branche cadette, et ceux-ci ne perdaient pas une occasion de lui témoigner leur attachement et leur respect, comme au chef de leur maison. Son père avait acquis d'eux, en 1609, la meilleure partie de la seigneurie de Barjac [1] ; il prenait plaisir à y habiter et à les y visiter. Il les recevait de même en Vivarais, à Bannes, superbe château-fort planté sur des monts escarpés, et antique résidence patrimoniale de ses devanciers [2] ; et c'est là qu'en 1668, quelques mois avant sa

(1) Cette acquisition avait été faite moyennant 36,000 livres. Les Beauvoir de Saint-Florent s'étaient réservé tous les droits honorifiques, plus ceux de haute et basse justice et d'emphytéose, sur les domaines qu'ils avaient gardés dans le territoire de Barjac.

(2) « La vallée de Jalès, avec les hautes montagnes qui l'environnent, dit M. Ernest Daudet, est un des sites les plus pittoresques du Vivarais. Desser-

mort, il devait proposer à Jacques et faire heureusement aboutir le mariage de Marie, une des sœurs de ce dernier, avec Jean d'André, écuyer et seigneur de Montfort.

Bref, les du Roure pratiquaient noblement ce grand principe de solidarité, par l'effet duquel les diverses branches d'une même famille étaient reliées comme dans un faisceau.

III

Et maintenant, laissons Jacques nous dire en quelles circonstances mémorables il fut recommandé à Scipion du Roure et devint son protégé.

« Mon grand-père, âgé de quatre-vingt-dix ans, tomba extrêmement malade. M. le comte du Roure fut le visiter, luy tesmoignant qu'il avoit toujours fait considération de son mérite. A quoy mon grand-père respondit qu'il estoit

---

vie aujourd'hui par une ligne ferrée qui la met en communication avec Nîmes et autres villes du Midi, on pouvait la comparer autrefois à un cirque immense, fermé de toutes parts et rendu inaccessible par une enceinte de murailles naturelles. A l'une de ses extrémités, s'élevait le château de Bannes. »

Cette vieille demeure féodale des du Roure, ayant été abandonnée en 1792 par Denis-Auguste, descendant de Scipion, devint un des principaux centres d'organisation et d'opération, dont s'empara la ligue contre-révolutionnaire qui fut formée à cette époque, dans le Gard, l'Ardèche et la Lozère, sous le commandement du comte de Saillans. Il fut alors incendié par « les patriotes, » à la suite d'évènements des plus dramatiques —V. l'émouvant récit de M. Ernest Daudet : *Les Royalistes du Midi sous la Révolution. (Revue des Deux-Mondes*, 1er et 15 mars 1881).

sensible à sa bonté, qu'il laissoit à sa famille l'inclination et l'attachement qu'il avoit pour luy, mais que, quelque élévation qui lui arrivât, il falloit compter les honneurs de ce monde comme passagers, qu'il luy souhaitoit une vie toujours heureuse et une félicité infinie. Il luy recommanda sa famille, et m'appelant il dit : « *Voilà un enfant que je vous donne ; il avoit mon cœur, j'en espère bien.* » M. le comte me fit l'honneur de me serrer la main, et m'assura devant mon grand-père qu'il auroit soin de moy en tout ce qu'il pourroit. Après quoy, mon grand-père m'appela encore et dit : « *Mon enfant, parle-moy toujours du bon Dieu, et, quand tu me verras plus mal, crie-moy fortement : — Grande défiance de nous-même, grande confiance en Dieu.* »

« Mon grand-père m'ordonna d'aller visiter Mlle Dugas et plusieurs honestes familles de cette ville, de leur souhaiter de sa part mille bénédictions et de le recommander à leurs prières. Contre toute apparence, il releva de cette maladie, et vescut encore trois ans...

« Ce fut le 10 janvier 1660, un samedi, sur le minuit, qu'il décéda âgé de quatre-vingt-treize ans. Il m'aimoit beaucoup ; pourrois-je jamais l'oublier ? De grande taille et de fort bonne mine, il estoit d'un tempérament robuste et d'un air agréable. Très-estimé de la noblesse de ce païs, *il s'occupoit des affaires générales et particulières avec beaucoup de lumières.* Il avoit de l'estude, savoit l'histoire, estoit versé dans la lecture des poëtes, et sa mémoire estoit si bonne que ceux qui se piquoient le plus de dire des vers latins n'avoient jamais pu le gagner, au jeu de commencer par la dernière lettre dont on les finissoit. Il connaissoit

l'Écriture Sainte en tous ses endroits et avoit lu les Pères. *Il se fit catholique dans ses vieux ans.* »

Voilà encore un de ces récits et de ces portraits qui dispensent de tout commentaire. Déjà nous connaissions les Sautel ; les Beauvoir ne leur cèdent en rien, et, plus nous fouillons jusqu'au cœur de la veille France, plus nous demeurons confondu des iniquités commises contre elle, en fait d'histoire. Ces gentilshommes qu'on nous dépeint, mettant leur amour-propre à ne pas savoir signer leur nom et leur orgueil à opprimer leur paysan, furent l'opprobre de leur Ordre, de véritables fléaux publics. Mais pour un sot ou un criminel, combien d'honnêtes gens, et des plus intelligents ! Les types du genre de Jacques Ier de Beauvoir abondent [1]. Dans le Rouergue, à cette époque, au sein d'une très ancienne famille où des Livres de raison ont été tenus et se sont conservés de père en fils, depuis 1346 jusqu'à nos jours, Guillaume de Curières de Castelnau nous offre exactement les mêmes mœurs. C'était un preux à la tête du ban de la noblesse de sa province, lorsqu'il avait à la commander ; sa femme et lui étaient la providence de la contrée ; et, lorsqu'ils moururent, « on n'auroit su dire, écrivait leur fils, où est-ce qu'il paraissoit plus de douleur, dans le bourg ou dans nostre maison, tellement ils estoient adorés et chéris des paysans. » Ce noble personnage menait la vie d'un saint : « Il portoit le cilice et la haire ; sa dévotion étoit exempte de toute affectation, et

(1) *Les Familles*, t. II, Liv. III, « Le Ménage rural, » p. 295 et suiv.

consistoit surtout à prendre toutes les peines domestiques pour l'amour de Dieu.... »

Mais, ne perdons pas de vue notre Jacques, et suivons-le dans la carrière. Le comte du Roure ne s'était pas engagé en vain ; ce qu'il avait promis, il le tint de suite.

« Mon père alla luy rendre son devoir à Montpellier, et prit la peine de m'y mener pour me donner à luy [1]. Il en fut receu avec beaucoup d'amitié. M. le comte me voulut près de luy et me fit recommander à M. de Vitrac qui tenoit une Académie en cette ville. Mon père paya à ce dernier quatre louis par mois pour m'apprendre à monter à cheval,

---

(1) Trente-cinq ans après, en 1694, un noble personnage établi non loin d'Uzès, et ressemblant presque traits pour traits à notre gentilhomme de Barjac, Gabriel de Rossel d'Aubarne, baron de Fontarèches, donnait des instructions à son fils aîné, Claude-Jacques, qui allait terminer ses études à Montpellier.

Le jeune écolier devait être reçu dans la maison de M. de Bornier, son oncle. Le père lui recommande le plus grand respect pour ce dernier : « *Il sera devant M. de Bornier comme un petit escolier devant un grand maître, et vivra de mesme avec les aînés de ses cousins.* » Suivent des prescriptions détaillées sur la religion, les mœurs, le travail, les récréations, la tenue à garder.... Il n'est pas jusqu'aux prières qui ne soient réglées.

« *Il ne manquera jamais au sortir du lit, qui sera pour le plus tard à six heures, de se mettre à genoux et de prier Dieu. C'est ainsi qu'on attire des bénédictions et grâces sur ses estudes, et, sur soy, la miséricorde divine, sans laquelle l'homme est plus malheureux que la beste....*

« *En se mettant à table, il commencera par prier Dieu, et, à la fin du repas, il fera son action de grâces...*

« *En prenant ses leçons et dans la classe, il fera cette petite prière à voix basse :* « O Rex omnipotens sempiterne Deus, Pater misericors et luminum, a mentibus nostris depelle tenebras, corda sursum eleva, voluntatum flecte, ut tuam sequi voleamus et vitam æternam assequi, per J.-C., Filium tuum, Redemptorem nostrum. Amen. » *En sortant, il remerciera Dieu en ces mots :* « Soli Deo laus, honor et gloria. Amen.... »

« *Il sera sage, soigneux, obéissant, sobre, gay et dévôt ; c'est le moyen de me plaire et de devenir honeste homme.* »

avec deux louis et demi par mois au maistre à danser, demi-louis au maistre d'armes, et autant à celuy qui m'enseignoit les mathématiques, arithmétique, géométrie, cosmographie, géographie. Je commençay à me bien servir d'un cheval, au gré de M. de Vitrac, et je faisois assez bien aux autres exercices. J'estois propre, on ne m'espargnoit rien pour cela ; car j'avois un honeste homme près de moy, pour me servir. M. le comte du Roure, estant venu à Barjac pour quelques mois d'été, me laissa près de Mme la comtesse. Puis, celle-ci estant allée aux eaux dans le mois d'aoust, le désir que j'avois d'entrer aux mousquetaires du Roy me fit revenir à la maison. Alors, je priay mes parens de m'envoyer à Paris, ce qui estoit mieux pour moy que de rester à Montpellier. »

Chez lui, toujours la même mobilité d'humeur, même fougue bouillonnante. Enfin, il est content : le voilà engagé. Mais, voilà aussi que, peu après, la guerre soutenue par la France contre l'Espagne, et où il comptait cueillir une ample moisson de lauriers, s'arrête en 1659 par l'effet d'une suspension d'armes. Déçu dans ses espérances d'avancement [1], il retourne auprès du comte du Roure, le suit

---

(1) A cette époque, il n'y avait, pas plus en France que chez les autres puissances européennes, de grandes armées permanentes. « Toutes les fois que les besoins de l'Etat exigeaient une augmentation de troupes, dit M. Camille Rousset dans sa *Vie de Louvois*, le secrétaire d'Etat de la guerre délivrait, au nom du Roi, des commissions pour lever soit des régiments, soit des compagnies. » Sitôt la guerre terminée, les volontaires et la plupart des soldats engagés étaient licenciés, et les officiers sans emploi rentraient dans leurs foyers.

Ainsi on s'explique comment les dépenses militaires ne s'élevaient pas, annuellement, au-dessus de six millions de livres sous Henri IV. Elles furent

en Provence où le duc de Mercœur est envoyé avec 7,000 hommes pour soumettre les rebelles à Marseille, et assiste à la publication de la paix qui est faite à Aix dans les premiers jours de l'année 1660, en présence du jeune Roi, de la Reine-mère et du cardinal Mazarin.

Son père n'avait pas eu une plus longue carrière militaire, et, sitôt la première gourme jetée, il était rentré à Barjac pour s'y marier. Jacques aura la même destinée, et il ne s'en plaindra pas. Son inconstance de jeune homme a pris fin. Des devoirs auxquels il ne peut se soustraire le rappellent à la maison, où son père veut lui donner une tout autre besogne que celle d'une vie de garnison à mener. Peu après, nouvelle mort, nouveau vide dans la famille. Son grand-père maternel, M. de Broche, s'éteint au terme d'une belle et heureuse vieillesse. Chez des races moralement et physiquement si bien constituées, on vivait longtemps, et l'on ne quittait la terre qu'à l'âge des patriarches, après avoir réglé toutes choses au spirituel et au temporel. M. de Broche nous est dépeint sous des traits qui méritent également d'être reproduits :

« La famille doit en conserver chèrement la mémoire. *Il avoit beaucoup d'économie pour bien faire cultiver nos domaines, et mettoit beaucoup de soin dans toutes nos affaires.* Il vivoit d'une étroite liaison avec mon père, et ne l'aimoit pas moins que ma mère, à laquelle il avoit

---

portées à quarante-quatre millions en 1636, lorsque Louis XIII intervint dans la guerre de Trente-Ans. Elles prirent sous Louis XIV des proportions inconnues jusqu'alors, et devinrent écrasantes.

donné par préciput la moitié de ses biens et qu'il fit héritière pour le restant.

« Avant de mourir, il appela toute la famille et nous donna sa bénédiction. Il m'exhorta en particulier à remplir tous mes devoirs, *surtout à ayder mon père et ma mère dans le soin de leurs affaires, et à estre pieux*. Il rendit l'esprit en récitant le Symbole des apostres. Il avoit esté toujours fort dévot et le fut jusqu'à son dernier soupir. »

Il n'en fallait pas tant pour achever de mûrir l'esprit de notre ex-engagé volontaire. Quels exemples ! Quels enseignements ! Quels sujets de réflexion ! Aussi, se met-il de suite à l'œuvre, et, dès lors, son journal personnel devient le Livre terrier de la maison. Tous les actes principaux de la gestion de son père, les acquisitions ou échanges de parcelles, les améliorations apportées par lui aux terres de Barjac et autres, sont rappelés et notés. Ce n'est pas sans peine que Claude de Beauvoir, tout grand propriétaire qu'il fût, avait à élever une nombreuse famille ; il lui avait fallu doter deux filles [1], et, si petites que nous semblent aujourd'hui ces dots (8,000 livres), elles lui créaient de la gêne pour le paiement des intérêts aux gendres. Nous rencontrons là, encore une fois, la description précise de l'existence la plus habituelle des races fixées au sol, et vivant presque exclusivement de ses produits. Toujours et partout, elles nous apparaissent les mêmes ; c'est à force

(1) Déjà, nous avons parlé de Marie qui, le 18 novembre 1668, avait épousé à Barjac Jean d'André, sieur de Montfort. Dix-sept ans auparavant, le 21 février 1651, avait eu lieu le mariage de Marguerite, sœur aînée de Jacques, avec Scipion de Pons, de Beaumes de Transit en Dauphiné.

de vertu, de travail et d'économie, et grâce à l'union des enfants, que les patrimoines peuvent suffire aux charges domestiques, et se conserver sans trop souffrir des vicissitudes des temps.

Nous parlions plus haut des réflexions de Jacques à un tel spectacle : « Comment, s'écrie-t-il, eussé-je pu presser mon père de nouvelles dépenses? » Et il regrettait de lui avoir trop coûté jusque là. Les années étaient souvent mauvaises, les récoltes des plus médiocres. « Nous estions en arrérage, mieux eust valu nous acquitter en vendant des terres ; mais une diminution trop apparente de nostre bien eust pu porter préjudice à l'établissement de nostre famille... » Alors, pour tout de bon, il résolut de se marier ; avec la dot en argent de sa femme, il solderait divers emprunts et relèverait les affaires de ses parents.

IV

Et en effet, le 18 novembre 1669, un an après le mariage de sa sœur Marie, jour pour jour, Jacques de Beauvoir épousait Mlle de Boniol, de Saint-Ambroix, « fille protestante d'une mère protestante aussi et d'un père catholique. »

Un de ses premiers soins fut de s'occuper de ses sœurs. Il représentait à ses parents l'intérêt de les doter, et en même temps les difficultés de le faire en argent, si les légitimes n'étaient proportionnées aux ressources du patrimoine, dont ceux-ci le constituaient le gardien. Sur huit filles, deux se trouvaient établies ; deux étaient mortes,

ainsi que son troisième frère ; il importait que les dots des quatre autres fussent réglées à un taux raisonnable, du consentement commun. En même temps, il recourait à son beau-père, afin qu'il lui fournît les moyens de les acquitter le plus tôt possible. « J'avois en vue la satisfaction de mon père et de ma mère et le bien de la famille. Mon beau-père y donna la main et tout s'arrangea. »

Quatorze années s'écoulent, pendant lesquelles le jeune ménage s'éclipse en quelque façon, tant il s'absorbe dans l'œuvre paternelle. Jacques, devenu aussi casanier qu'il s'était montré jusque-là remuant, se voit de plus en plus dans la situation qui, au sein des familles-souches d'autrefois, obligeait le fils héritier à travailler sans relâche, non pour son propre avantage, mais pour le profit de la communauté [1]. Puis, vient le jour où cette charge retombe sur lui tout entière. « En 1683, mon père, âgé de quatre-vingt-deux ans, et malade, me remit la clef de son cabinet et le soin absolu de ses affaires, ne voulant s'occuper que de son salut. » Dès ce moment, c'est lui qui veillera aux moindres détails ; mais passons à des choses plus intéressantes, et arrivons de suite au grand évènement qui y est entremêlé.

Cet évènement, on le devine, puisque nous l'avons déjà signalé, est le retour des Beauvoir au catholicisme. Pour des gens d'une telle honnêteté et sincérité, il ne pouvait y en avoir de plus sérieux, de plus grave. Aussi Jacques, en

---

(1) *Les Familles*, t. II, liv. III, chap. 5 : « Le testament et l'héritage, » p. 345 et suiv.

l'inscrivant, comme on le pratiquait alors même pour les actes les plus importants, au milieu de ses affaires courantes, semble-t-il s'être recueilli et avoir voulu y résumer la substance des choses. On dirait presque une inscription lapidaire.

Il n'était pas, nous le savons, homme à controverses ; mais il avait lu Bossuet, et cela nous conduit à fournir quelques aperçus sur ce qu'il se borne à indiquer.

Dès ses débuts à Metz, Bossuet avait senti la nécessité de donner plus de force et de précision à la méthode suivie à l'égard des protestants. « Au lieu de multiplier les disputes, de composer livres sur livres qui font perdre la piste des questions principales, » il avait jugé qu'il était temps de s'attacher aux points « qui avoient été le sujet de la rupture, » et dans lesquels était « le nœud des difficultés. »

Le plus sage et le plus réfléchi des protestants, Turenne l'avait exprimé à une époque où il cherchait la vérité avec la droiture de sa grande âme, luttant même pour cela contre les préventions de sa femme [1]. « Vous sentez bien dans le fond de la conscience, lui écrivait-il, que l'on tourne un peu plus les esprits du côté de la dispute que de la vraie dévotion.... Quand on ne veut point se préoccuper, on voit souvent, par les grands discours que l'on fait contre les catholiques, qu'on cherche noise, et, pensant réformer, on va bien au-delà de la charité... Je vous diray franchement que beaucoup de nos ministres me paraissent pleins de préjugés, et n'avoir point cette naïveté qui persuade. C'est

(1) Charlotte de Caumont, fille du maréchal de La Force.

qu'ils ont accoustumé de voir des gens *qui se contentent de termes*, et qui ne savent pas que, pour satisfaire l'esprit, il vaut beaucoup mieux avouer son tort qu'esquiver une raison [1]. » — De son côté, Bossuet était de plus en plus saisi d'une remarque qu'il avait faite, disait-il, bien des fois, dans ses rapports avec les hommes : « L'aversion que Messieurs de la religion prétendue réformée ont pour nos sentiments, est attachée aux fausses idées qu'ils en ont conçues, *et surtout à certains mots qui les choquent tellement que, s'y arrêtant d'abord, ils ne viennent jamais à considérer le fond des choses* [2]. »

C'est sur ce fond des choses, obscurci par les invectives, « par les formes hideuses et terribles données dans les prêches aux sentiments et aux dogmes de l'Eglise, » que Bossuet entreprit de faire la lumière. Pour cela, écartant les raisonnements et surtout les aigreurs, n'ayant recours qu'à des « éclaircissements amiables, » s'arrêtant « aux explications les plus simples et les moins embarrassées qui sont ordinairement les plus véritables, » il écrivit un très petit formulaire intitulé : *Exposition de la doctrine de l'Eglise catholique sur les matières de controverse.*

Il l'avait composé pour Turenne et quelques amis. Bientôt on s'en arracha les copies manuscrites [3]. Dans le temps

---

(1) Divers extraits des lettres, écrites par Turenne à sa femme sur ce sujet, ont été publiés par le cardinal de Bausset dans son *Histoire de Bossuet*, t. I, p. 450 et suiv.

(2) Préambule de l'*Exposition de la doctrine de l'Eglise catholique.*

(3) « J'envoyay les feuilles de cet ouvrage à M. de Turenne, à mesure que je le composois. Il en donna des copies.... Quand il fut question de le publier, je fis imprimer une douzaine d'exemplaires pour ceux que je voulois consulter.

où on ne la connaissait que par là, « on entendoit les protestants les plus honnêtes déclarer que, si ce livre étoit approuvé, il lèveroit à la vérité de grandes difficultés, mais que l'auteur n'oseroit point le rendre public, et que, s'il l'entreprenoit, il n'éviteroit pas la censure de toute sa communion et principalement les foudres de Rome [1]. » — « Nous conjurons, Messieurs de la religion prétendue réformée, avait dit Bossuet, de ne plus juger la doctrine de l'Eglise parce qu'on leur en apprend dans leurs prêches ou dans leurs livres, où l'ardeur de la dispute et la prévention, pour ne rien dire de plus, font souvent représenter les choses autrement qu'elles ne sont, mais d'écouter cette exposition. C'est un ouvrage de bonne foi, où il ne s'agit pas tant de disputes que de dire nettement ce que l'on croit. » Et les ministres de lui répondre qu'il avait « *adouci* et *exténué* les dogmes de sa religion, en prenant des tempéraments propres à satisfaire tout le monde. » Les plus savants membres du clergé de France s'étaient montrés unanimes à célébrer l'*Exposition*, comme un moyen suscité par la Providence pour hâter une réunion si désirée par le monde chrétien. A Rome, le cardinal Bona en avait admiré « la méthode géométrique pour convaincre les calvinistes par des principes communs et éprouvés. » Et le ministre Noguier de répliquer : « Je ne fais pas un grand fondement sur l'approbation que Messieurs les évêques ont

---

J'ay profité des réflexions de mes amis et des miennes.... On a pesé toutes les syllabes. » Lettres au P. Johnston. (*Œuvres de Bossuet*, t. XIII de l'édit. Vivès, p. 119.)

(1) *Avertissement* mis par Bossuet en tête de l'édit. de 1679.

donnée par écrit. Après tout, il faut que l'oracle de Rome parle en matière de foi. » L'oracle parla, le pape Innocent XI approuva et loua Bossuet d'avoir su, « par sa méthode, tirer des plus opiniâtres un aveu sincère des vérités de la foi. » L'*Exposition* fut imprimée et réimprimée coup sur coup; pendant un an, l'imprimerie royale, dirigée par Anison, ne publia pas d'autre ouvrage; des traductions allemandes, anglaises, flamandes, italiennes, etc., en furent faites. Sans doute, elle ne désarma pas les Noguier, les Claude et les Jurieu; mais elle gagna à elle les sages de l'école et de la trempe de Turenne; l'illustre guerrier lui avait dû sa conversion, et le nombre des protestants qui marchèrent sur ses traces, au témoignage des contemporains, fut incalculable [1].

Jacques de Beauvoir devait céder lui aussi à Bossuet. Comme les plus éclairés de ses coreligionnaires, il avait lu l'*Exposition* et il en avait été si impressionné que, depuis lors, il l'avait « dans l'esprit. » De loin, et du fond de ses terres de Barjac, il avait suivi ces grandes questions de conscience qui occupaient non-seulement la France, mais l'Europe entière. L'approbation du Pape et des cardinaux avait achevé de l'ébranler. Déjà, du reste, avant que l'*Exposition* lui eût aplani la voie, un exemple domestique la lui avait frayée. Ne nous a-t-il pas raconté avec

---

(1) Ce fut, après avoir lu l'*Exposition*, qu'une des personnes les plus distinguées de la Réforme, Mlle de Duras, pour résoudre ses derniers doutes, voulut mettre le ministre Claude en présence de Bossuet. Cette conférence, dont Bossuet nous a laissé l'historique et le texte, ne tourna pas à l'avantage de son contradicteur.

quels sentiments de religion son grand-père, homme savant et lettré, « connaissant l'Ecriture-Sainte en tous ses endroits et ayant lu les Pères, » s'était fait catholique dans ses vieux jours? Mais, s'il se dit définitivement convaincu et entraîné par le formulaire de Bossuet, il laisse assez entendre, par la seule inscription de la date mise en tête de sa déclaration de foi, qu'il ne l'est pas du tout des circonstances qui lui font faire, par l'effet d'une pression, ce vers quoi il penchait depuis des années dans le secret de son âme. Cette date de 1685, est-il besoin de le rappeler? fut celle de la révocation de l'édit de Nantes.

« 1685. — On nous parloit de l'Église romaine comme d'une mère que nos pères avoient laissée. J'avois souvent pensé à son unité, à sa durée, à la succession de ses pasteurs.... Je consultay pour n'agir pas avec prévention. Je me jetay entre les bras de la miséricorde de mon Dieu, je lui exposay mes foiblesses ; et, raisonnant avec un homme d'âge et de mérite qui estoit d'une piété exemplaire, ce bon personnage disoit avec moy : « *Mon Dieu ! tu es la voie que je veux suivre, la vérité que je veux croire et la vie dont je veux vivre.* » J'avois dans l'esprit le livre de M. l'évêque de Condom et de Meaux, comme approuvé du Pape et des cardinaux. Il y propose chacun des articles controversés, d'une manière satisfaisante, et, quelque attachement dont je fusse prévenu à l'égard des dogmes et des articles qu'on nous enseignoit, il m'imposoit beaucoup, en ce qu'il sembloit s'accommoder à la vérité de l'Écriture. Ceux qui luy avoient respondu ne l'accusoient que d'avoir déguisé la doctrine de l'Église. Assemblés, nous dressâmes

un formulaire, et nous nous portâmes à le signer, si on nous le passoit. Je fis signer mes deux fils aisnés, mon père et ma mère y souscrivirent. Je n'ay pas vu de conduite plus assurée que de demander au divin consolateur, le Saint-Esprit, de remplir nos cœurs de sa grâce et de nous accorder les lumières de ses divines consolations. »

A partir de cette date, plus une réflexion sur ce sujet, pas un regard jeté en arrière ; et même en 1702, lorsqu'éclatera la révolte des Camisards, il écrira : — « Nous avons à redoubler de vœux et de prières auprès de Dieu, Nostre-Seigneur, pour qu'il touche les cœurs de ces malheureux, et qu'il les fasse profiter du pardon accordé par nostre glorieux monarque, si digne de nostre zèle et de nostre fidélité, à qui je suis dévoué selon les préceptes divins, et auquel ma famille est attachée, ayant perdu deux enfans à son service... » Tout au plus, en nous parlant de son père, et deux ans après la grande détermination prise, se rencontrera sous sa plume certain trait, indiquant que, chez le bon vieillard, l'empreinte protestante ne s'est pas effacée tout entière, malgré une pureté d'intention exemplaire.

V

Notre manuscrit nous a déjà offert plus d'une scène de mort. Scènes toutes bibliques, illuminées d'un rayon d'en haut, et où les tristes images s'effacent devant des perspectives célestes, combien elles diffèrent de celles que le maté-

rialisme de nos jours a remplacées par de hideux tableaux de désespérance et de dégradation ! Jacques de Beauvoir semble avoir en partage la mission et le don de les décrire, et il y met une simplicité, une délicatesse de touche, vraiment merveilleuses. Nos lecteurs n'ont pas oublié les figures de ses deux grands-pères paternel et maternel, « mourant rassasiés de jours et laissant l'odeur d'une bonne vie. » Puis, deux de ses sœurs, Suzanne et Louise, se sont éteintes jeunes, c'étaient des anges : « Elles donnèrent de si grandes marques de piété et de charité que, sur l'ordre de mon père et de ma mère, je notay tout ce qu'elles avoient dit et fait pendant leur maladie, pour en laisser un miroir que nous garderions dans nostre famille. » Les serviteurs sont l'objet d'une mention : — « Le 19e du mois d'aoust, mourut chez nous Jean du Bois, nostre domestique depuis soixante-dix ans et âgé de quatre-vingt-dix ans. Il n'avoit jamais esté marié, il estoit dévot et attaché au bien de la famille avec beaucoup de fidélité. » Or, voilà que c'est le tour de sa mère et de son père.

« 20 mars 1686. — Cependant les incommodités de ma chère mère augmentoient avec des douleurs, des oppressions et une extrême maigreur. Elle estoit dans sa soixante-dix-huitième année ; quant à mon père, il demeuroit très-foible depuis sa grande maladie. On les entendoit dans un entretien plein de douceur parler du ciel et prier Dieu assidument. Mes sœurs de Pons et Brès estoient souvent à la maison pour le service que nous leur devions. Mon bon père et ma bonne mère nous disoient souvent : « *Conservez le bonheur d'estre dans la grâce de Dieu. Nous prisons*

plus ce bien en vous et en vos enfans que tous les avantages du monde. » Les années qui affoiblissent l'amour, loin de diminuer le leur, n'avoient fait que l'accroistre. Après nous avoir donné toutes ces marques de sa piété, elle dit à ma sœur de Pons qu'elle sentoit approcher l'heure où Dieu l'appelleroit. M. Fargier, curé, lui parla fort à propos, et luy prononça l'absolution de ses péchés dont elle témoigna beaucoup de contrition. Puis, réitérant les plus fortes preuves de sa dévotion, elle nous donna sa bénédiction. Elle dit à mon père « que la mort ne sépareroit pas leurs deux cœurs, que la grâce les avoit unis et qu'ils jouiroient bientôt de la même félicité. » Elle éleva son âme et ses yeux au ciel ; elle me jeta un regard qui fut le dernier témoignage de sa tendresse, et j'en fus tendrement percé. Elle joignit les mains, et expira avec la même douceur qu'elle avoit montrée toute sa vie, le 20 mars 1686, sur les six heures du soir.

« Mon père nous consola tous, nous disant qu'il avoit les pressentimens d'un bonheur infini, puisque le ciel avoit reçu la chère moitié de luy-mesme.

« Je souhaiterois de pouvoir laisser à la famille le miroir de ses vertus. Je ne feray pas difficulté de dire que, souvent, dans les meilleures compagnies, et parmi les personnes les plus sages de ce païs et du voisinage, ma chère mère avoit été déclarée estre au premier rang parmi les plus vertueuses et les plus estimées. Je dois bien marquer qu'elle avoit esté toujours douce dans ses paroles, paisible dans ses manières, vigilante dans le soin des nombreux enfans que Dieu luy avoit donnés, et dans celuy des affaires, ayant une grande force d'âme dans les divers accidens de

la famille, dans nos maladies, dans les morts de mes frères et de mes sœurs. Après tous les secours qu'elle nous avoit prodigués pour l'âme et pour le corps, on la voyoit pleine de la grâce du ciel et couronnée de gloire. »

Toute réflexion ne pourrait être que déplacée à côté d'un tel éloge. Admirons une nouvelle fois la femme chrétienne, la femme française ; elle réalise simplement et sans bruit, selon le mot de l'Écriture, « de fortes œuvres ; » mais le voisinage (alors les rapports de voisinage étaient presque une institution) sait ce qu'elle vaut, et, lorsqu'on a dit d'elle dans le pays qu'elle y avait le premier rang parmi les personnes les plus sages, on a tout dit. C'est qu'à Barjac, comme dans les moindres localités régies par la tradition, il y a une opinion qui classe hors pair « les sages » et en fait presque des providences locales. La vieille France rurale, on la recherche dans des chartes moisies où elle est morte ; ici, elle nous apparaît vivante. N. de Broche, lorsqu'en 1625, âgée à peine de treize à quatorze ans, elle épousa Claude de Beauvoir, sortait « d'une maison champestre. » Elle n'était pas pour cela moins bien élevée ; son fils, voulant sans doute répondre à ce que les femmes du temps de Louis XIV se plaisaient à reprocher au séjour des champs, nous l'a dit avec une intention marquée. Quelques années après la mort de sa mère, il reviendra encore sur ce sujet, à propos d'une tante maternelle dont le fils avait été son condisciple.

« Nostre famille fut très-sensible à la mort de Mme de Cornet, ma chère tante, sœur de ma mère. Sa fin fut semblable à sa bonne vie, pleine de piété et de charité. Elle

avoit passé sa soixante-dizième année, et estoit veuve depuis quelque temps de M. Christophe de Cornet, cy-devant capitaine très-estimé au régiment de Montpezat, ayant bien fait ses affaires, estimé et considéré.

« Quel bonheur ne sentoient pas mon père et mon oncle, en se voyant partagés de si dignes femmes ! Et quelle douceur pour nos familles de les entendre célébrer les vertus de leurs épouses ! A ce propos, mon père disoit de ma tante qu'elle alloit à l'occasion, quand elle pouvoit, servir un malade, et que les bonnes œuvres, auxquelles elle se livroit avec tant de plaisir, n'avoient jamais préjudicié à l'économie qu'elle gardoit honestement dans sa famille. Mme de Cornet chérissoit sa digne fille, Mme des Granges ; elle luy fit une bonne dot, et celle-cy l'a bien employée à soutenir une maison de qualité, *où elle se trouve approuvée de tout son voisinage*. M. de Cornet, mon germain, avec lequel j'ay esté élevé, est fort aimé, et je le chéris comme un frère. »

Mais revenons à Claude de Beauvoir. « *J'écris ceci*, disait Montluc, *pour servir d'exemple à ceux qui viendront après moy, afin que les petits Montluc se puissent mirer en la vie de leur ayeul.* » Jacques, que nous avons vu, « sur l'ordre de son père et de sa mère, noter tout ce qu'avaient dit et fait ses sœurs en leur dernière maladie, pour en garder un miroir dans la famille, » veut aussi que ses enfants puissent se mirer en leur grand-père et l'imitent dans sa vie et dans sa mort.

« 11 janvier 1688. — Mon père nous paroissoit n'estre pas loin de sa fin. Il s'y disposoit chrestiennement par des

entretiens fort résignés, et par la lecture, qu'il se faisoit faire tous les jours par mon fils aisné, de livres pieux. Il fut atteint de foiblesses, la fièvre le prit, et malgré son mal, dans sa quatre-vingt-cinquième année, il garda toujours un sens net et une raison solide.

« Au commencement de l'année 1688, il se mit au lit, appela toute la famille, nous exposa qu'il se sentoit près d'entrer au repos éternel, fit sa prière en manière de confession devant nostre grand Dieu, pour qui tous les cœurs sont ouverts, et nous consola tous. Il nous dit à ma femme et à moy : « *C'est sur vous, mes enfans, de rechef, que je remets tout le soin et le souci des affaires de la famille, pour ne penser plus qu'à mon salut.* » Ses forces revinrent un peu dans une relache du mal. Il laissoit venir tous nos amis qui s'empressoient de le visiter ; il parla très-chrestiennement à M. le comte du Roure, qui nous fit l'honneur de le voir assez souvent, et qui s'en montra aussi fort édifié. Il parut très-raisonnable aux Pères Capucins et à M. Fargier, curé, qui receut sa confession. Comme celuy-cy luy portoit le saint sacrement de l'Eucharistie, il dit qu'il souhaiteroit fort que toute l'Église le receut sous les deux espèces sacrées du pain et du vin, le requérant ainsi, s'il estoit possible, pour son particulier, et demandant à Dieu de luy faire la grâce de recevoir ce divin sacrement, comme les apostres l'avoient receu de la main du Sauveur [1] ; invo-

---

(1) Depuis très-longtemps, pour empêcher de graves abus, la communion ne se donnait aux laïques que sous une espèce. Les protestants prétendaient que les deux étaient également nécessaires, comme constituant l'essence du sacrement, et en faisaient un des principaux sujets de leur rupture. En 1681,

quant le Saint-Esprit, comme il avoit toujours accoustumé de dire : « *Mon Dieu ! tu es la voie que je veux suivre, la vérité que je veux croire ; et la vie, dont je veux par ta grâce commencer de vivre, ne craindra pas la mort, dont je te supplie, ô mon Dieu, de me faire surmonter les effets. Remplis mon cœur, divin Esprit, de ta présence et de tes célestes consolations.* »

« Il appela de nouveau toute la famille, nous reconnut tous et nous bénit les uns et les autres. Il avoit quelque inquiétude de ne pas voir mon aisné ; il le fit chercher, et, lorsqu'il fut venu, il luy adressa des leçons dont je prie Dieu que nous puissions bien profiter. Il fut très-consolé de ce que ma fille Claudine, à peine âgée de quatre ans, luy dit en son tendre caquet : « *Grand papa, Dieu nous fasse la grâce d'imiter vostre bon exemple !* » Il me parla du caractère de chacun de mes enfans, et leur souhaita toutes les bénédictions de leur Père céleste et du sien. Mes sœurs lui demandèrent elles aussi sa bénédiction. « *Je vous l'ay donnée par avance, mes chères filles,* leur respondit-il, *comme je vous la donne à cette heure à vous et à vos enfans.* » Mes sœurs voulurent s'excuser de ce qu'elles n'avoient pas fait tous leurs devoirs à l'égard d'un si bon père, quoiqu'elles y eussent esté exactes. Il leur témoigna d'en estre satisfait au-delà de ce qu'il pouvoit leur dire.

---

le ministre Jurieu reprit cette thèse, avec une telle passion qu'il émut des âmes pieuses, chez d'anciens coreligionnaires revenus au catholicisme. Bossuet, fidèle à sa méthode, lui répondit en exposant les principes et la pratique de l'Église, et rappela comment, un siècle avant, avait été accueillie par les luthériens et était demeurée sans résultat la concession de la *coupe* faite par le pape Pie IV à l'Allemagne. (V. *Œuvres de Bossuet*, édit. Vivès, t. XVI, p. 299).

« Puis, jetant les yeux sur moy : « *Voilà un bon enfant*, » leur dit-il en me regardant. A ce mot, je sentis tous les mouvemens de la tendresse que je devois au meilleur des pères. Dieu me fit la grâce de le prier avec luy et de n'interrompre pas un exercice si nécessaire dans des momens si pressans. Les Religieux vinrent alors, il leur respondit. Je l'assuray que j'aurois le souvenir exact de tout ce dont il m'avoit chargé, pour la paix de sa conscience ; il me dit qu'il attendoit le moment de sa félicité, et me demanda encore de luy lire et de prier.

« Il prioit en effet, et, tombant dans un paisible repos, il expira avec douceur sur les dix heures du soir, le onzième jour de janvier 1688, en sa quatre-vingt-cinquième année. C'estoit le septième jour de sa maladie. Les gentilshommes du voisinage assistèrent le lendemain à sa sépulture, qui fut faite en l'église de cette ville près de ma chère mère. M. le comte du Roure en prit le deuil et le fit prendre à toute sa maison.... »

C'est une remarque à faire : le chef de la branche aînée est toujours présent dans ces grandes circonstances, et invariablement Jacques de Beauvoir ne l'appelle que « le comte du Roure. » Le désigner par son petit nom eût été presque un manque de respect. Pour nous qui sommes curieux des noms propres, disons que le comte du Roure, dont il est ici question, était le fils aîné de celui dont il a été déjà parlé. Louis-Pierre-Scipion de Grimoard du Roure avait succédé à son père Scipion, dans ses titres et dans sa charge de gouverneur du Pont-Saint-Esprit. En 1666, âgé de dix-huit ans, il était un des plus brillants et des plus

riches gentilshommes de France. Mlle de La Vallière lui fit épouser à Paris sa compagne et amie, Marie du Guast d'Artigny [1], que le Roi dota de 100,000 livres et à laquelle il donna un collier de perles de 30,000. En 1670, il remplit avec succès une mission difficile et concourut à soumettre les rebelles du Vivarais.

Peu après la mort de son père, Jacques écrivait : « Nous eumes la joie, en ce temps, de recevoir l'heureuse nouvelle du mariage de M. le marquis du Roure avec Mlle de La Force. Le Roy l'avoit proposé à M. le comte du Roure et luy avoit envoyé à cet effet un courrier de cabinet. » Le marquis du Roure (Louis-Scipion) était fils aîné du précédent ; à peine entré dans la carrière, il fut tué à Fleurus en 1690 ; et Jacques inscrivait encore l'évènement dans son Livre, avec l'esprit de bonne parenté et d'affection dont ses cousins lui avaient prodigué les témoignages.

VI

Les plus belles parties du manuscrit de notre gentilhomme sont dans les tableaux qu'il vient de nous esquisser, et où revivent ses grands parents, son père, sa mère, tous les patriarches de la famille. Telles étaient les fortes générations du temps de Henri IV et de Louis XIII.

---

(1) *Mémoires de Saint-Simon*, t. XI, p. 290, édit. in-18, Hachette, 1864.

Et lui-même ne s'y est-il pas dépeint? lui aussi n'est-il pas un patriarche? Né sur les confins de l'ancienne société, en qui des mœurs simples produisaient tant de vertus solides et éprouvées, et de la nouvelle qui surgit, légère et frivole, avide de plaisir et de luxe, il est et demeure l'image vivante des ancêtres. S'il a pris la plume, c'est non-seulement pour satisfaire à leur sujet sa piété filiale, mais pour assurer dans l'avenir, et sous tous les rapports, la conservation de ce qui a constitué l'existence et l'honneur de sa race. Y réussira-t-il autant qu'il l'eût mérité?

Plus d'une fois, dans le cours de nos études, nous avons eu occasion de signaler la fin du XVIIe siècle, comme ayant marqué la date d'une véritable crise, chez une multitude de familles. Nos Beauvoir vont nous en offrir un exemple.

Claude de Beauvoir avait eu onze enfants. Jacques en eut douze de son mariage avec Mlle de Boniol : huit garçons et quatre filles. L'histoire de ces éducations, les sacrifices qu'elles lui imposent et aussi les difficultés que lui créent, pour ses fils, les influences venues du dehors et contre lesquelles il s'efforce de réagir, traduisent sous nos yeux les grandeurs et les misères de cette époque. Un fait nous frappe : la noblesse française ne peut plus comme corps fournir le service militaire, sauf dans l'arrière-ban ; mais elle donne tous ses enfants au Roi et au pays. Et, en même temps, nous voyons les résultats d'un régime qui la surmène et épuise la nation : les familles sont décimées, l'agriculture souffre, les mœurs privées et publiques s'altèrent.....

Restons dans notre cadre, et suivons les destinées du ménage.

Le père fait pour ses fils ce qui a été pratiqué de bonne heure pour lui-même. Une école existait non loin de Barjac, à Saint-Ambroix, et le sieur Gignoux y avait acquis une certaine réputation comme maître. C'est là qu'il commence par envoyer ses aînés pour les dégrossir ; puis, il prend chez lui un précepteur nommé Rivière, et le voilà tout occupé de réapprendre ce qu'il regarde comme devant être sa tâche personnelle : « Je leur faisois moy-mesme répéter leurs leçons, leur apprenant des mots de l'*Indiculus*, quelques rudimens d'histoire et de géographie, avec le catéchisme [1]. »

Cependant de nouveaux enfants lui surviennent ; ils se succèdent même, presque régulièrement, de deux en deux ans ; avec eux les charges s'accroissent et finissent par dépasser les ressources normales.

« Ma famille devenoit de plus en plus nombreuse. Je me voyois souvent obligé à des dépenses au-delà de nos facultés et revenus. Quoique j'eusse bien à cœur de conserver nos biens, je ne pouvois pas éviter de faire assez souvent des coupes extraordinaires de bois, lesquelles s'ajoutoient à celles que j'ay déjà marquées comme effectuées par mon père ; je les vendois avec faculté de faire un bled, mais sans arracher les rejetons. »

---

(1) Dans *les Familles* (t. I, p. 285-292), nous avons cité bien des exemples de pères qui se firent eux-mêmes les premiers instituteurs de leurs enfants. En voici un dont la date est encore plus récente ; nous l'empruntons à un Livre de raison du XVIIIe siècle, dont l'auteur, J.-B. de Courtois, était né à Beaucaire le 23 juillet 1763 : « Je passai les premières années de ma vie sous les yeux de mon père. Il m'apprit à lire sur des cartes qu'il avoit faites lui-même, avec de petites allégories pour chaque lettre, et en s'aidant des mots commençant par cette lettre qui m'étoient familiers. »

Les bois représentent dans le monde végétal ce que l'épargne réalise dans la vie des familles. Ils sont un capital accumulé, dont un bon aménagement tire parti pour créer des réserves de produits, des ressources précieuses dans les moments difficiles. Aussi la conservation des souches forestières se lie-t-elle à celle des souches domestiques. Le peu de forêts qui subsistent dans le midi de la France ne doivent d'avoir échappé à la ruine qu'à la permanence de l'esprit d'ordre et à une sagesse héréditaire, chez les générations qui se les sont transmises par une sorte de fidéicommis perpétuel. L'opération dont parle Jacques de Beauvoir a un nom : elle s'appelle l'*écobuage*, et elle n'est pas précisément de celles que recommande une bonne économie forestière. Cultiver le sol après une coupe, c'est l'épuiser et aussi exposer les souches à périr par la pioche ou par le feu. « Avant de remettre un *essart* (1) à aucun habitant, disait un père à son fils, il faut s'informer s'il y a des gros bois ; et, s'il y en avoit, il faudroit se garder de donner un pareil endroit à défricher. De cette manière, vous conserverez toujours les bois et forêts qui sont la chose la plus précieuse qu'on puisse avoir dans une terre (2). » Jacques, du vivant de son père, avait vu les effets de semblables défrichements, continués pendant deux ans. « Pour une

(1) Dans la région provençale, on donne le nom d'*essarts* ou *issarts* à des terrains de colline, anciennement occupés par des futaies ou taillis de chênes, et que des cultures temporaires ont peu à peu dénudés — V. notre livre : *La Provence au point de vue des bois, des torrents et des inondations, avant et après* 1789. — Paris, Guillaumin, 1857.

(2) *Livre de raison de Jehan de Demandolx, seigneur de La Palud, Meyreste et Clumane, mon très-honoré père, continué par moy Elzéard de Demandolx, seigneur de ces lieux* (1616).

petite somme, mon père permit à Antoine Dumonteil de semer un second bled sur les terrains défrichés, et cela leur fit bien du tort. » Aussi, forcé par la gêne où il est de lâcher la bride aux marchands, se limite-t-il à un seul ensemencement ; mais c'est encore trop, et il se promet de ne plus renouveler la chose à l'avenir.

En 1688, l'année même de la mort de son père, son fils aîné lui donna un sujet de peine auquel il fut très-sensible. Qu'eût dit l'aïeul, s'il avait vu la jeunesse se refuser au travail ?

« Mon fils aisné Louis grandissoit beaucoup ; et, quoiqu'il eût bien appris à lire et à écrire et qu'il possédât les principes de la langue latine, avec l'arithmétique et autres bons principes, il me fit connoistre que d'aller à l'Académie seroit mieux son fait, que la profession des armes estoit celle d'un gentilhomme. »

Près de trente ans avant, lui-même avait tenu un semblable langage ; mais il avait terminé ses études de latinité à Nîmes, son cours de droit à Valence ; il venait d'être reçu docteur, et, avec ce titre, si la nécessité l'y obligeait, il pouvait se ménager en dehors de l'armée une carrière. Aujourd'hui, des enfants de quinze ans (Louis n'en avait pas davantage) ne se supportaient plus sur les bancs d'une classe et ne rêvaient qu'à s'émanciper. « J'eus un extrême déplaisir [1] à luy voir discontinuer ses estudes ; mais il se

(1) Ne nous méprenons pas sur le sentiment d'où venait « le déplaisir » de notre gentilhomme. Il gardait au plus haut degré l'esprit militaire de sa race, et il ne pouvait s'étonner de le voir s'éveiller de bonne heure chez ses enfants,

montroit si passionné que, ayant alors l'occasion de l'envoyer à Besançon, près de M. de Moncaud, mon parent et mon bon amy, pour y faire son noviciat d'armes, je finis par luy donner mon consentement. »

Cette occasion était le départ de Louis-Pierre-Scipion, comte du Roure, pour la Cour, où l'appelait le mariage de son fils avec Mlle de Caumont La Force.

« Je fus donc, le 27e de février, mener mon fils à Mme de Boniol sa grand'mère, à saint-Ambroix, pour qu'il reçut d'elle sa bénédiction. Elle luy fit ses bonnes admonitions, et il luy respondit avec les marques de bons sentimens. Sa mère et moy luy donnames aussi nostre bénédiction. Puis, ayant accompagné au Pont-Saint-Esprit M. le comte du Roure, je recommanday l'enfant à mon cousin de Beauvoir qui estoit du voyage, et le quittay après avoir prié Dieu de le faire croistre en vertus et en sa crainte. Il estoit dans sa quinzième année, et ne devoit la compléter que le quatre du mois de may.... Mon cousin m'escrivit leur arrivée à Paris le 29e du mois de mars ; il me fit savoir que, l'ayant fait assez propre, il l'avoit présenté le 29e du mois d'avril, et qu'après beaucoup de difficultés il avoit obtenu son entrée à Besançon. »

A ce moment-là même, les nouvelles écoles de cadets

---

comme il l'avait eu lui-même. Mais le régime nouveau ne ressemblait presque plus à l'ancien.

Autrefois, l'aîné, le gardien-né du foyer, après avoir bravement payé de sa personne pour le service attaché au fief, y reprenait la charge qui lui incombait dans l'intérêt commun. Maintenant, c'était au sortir de l'enfance qu'il s'engageait pour un temps indéfini dans des armées permanentes, délaissant presque absolument la famille ; et, si son exemple était suivi par les cadets, celle-ci était exposée à courir de grands risques et même à périr.

créées par Louvois étaient dans tout leur éclat, et faisaient tourner les jeunes têtes d'un bout de la France à l'autre.

« Le 12 juin 1682, les intendants avoient eu ordre de publier, par tout le royaume, que le Roi venoit d'instituer à Metz et à Tournai deux compagnies, destinées à former au service tous les jeunes gentilshommes de quatorze à vingt-cinq ans qui voudraient y acquérir les connaissances et les qualités nécessaires pour devenir un jour de bons officiers. Il en vint une telle foule que, moins de trois mois après, le nombre des postulants dépassait quatre mille. Pour les recevoir, il fallut créer, non plus deux, mais neuf de ces écoles militaires. Elles furent toutes établies dans des places frontières : à Tournai, Cambrai, Valenciennes, Charlemont, Longwy, Metz, Strasbourg, Brisach et Besançon, et eurent pour capitaines les commandants même de ces places... Il ne faudrait pas s'arrêter au titre fastueux de compagnies de gentilshommes qui leur fut donné. Elles furent ouvertes presque à tous, si ce n'est à ceux dont la condition étoit tout-à-fait misérable. On travailla à mettre de l'ordre dans ces écoles et à y ménager la place ; mais, pour un qui sortoit, il y en avoit dix qui s'efforçaient d'y entrer. Les intendants y perdant la tête, Louvois prit sur lui d'examiner et de décider sur toutes les demandes d'admission [1]. »

Ce n'est pas seulement le Journal de Jacques de Beauvoir, ce sont presque tous les Livres domestiques de cette époque, qui nous disent à quel point furent poussés l'entraînement

---

(1) Camille Rousset, *Histoire de Louvois*. — Paris, Didier, 1864 ; t. III, p. 302 et suiv.

et l'engouement. Non loin de Barjac, à Pernes dans le Comtat, un père de dix-huit enfants, Joseph de Sudre nous initie également à ses peines. C'est en 1684 ; son fils aîné, sur lequel il comptait pour perpétuer la famille, vient d'achever ses études.

« Il me pria d'agréer qu'il prit le parti des armes. Sa résolution m'épouvanta, et je luy représentay tout ce que la guerre a de rude et de difficile, mais inutilement. Puis, le voyant persister dans son dessein, et ne voulant du tout point forcer les inclinations de mes enfans, je taschay de seconder les siennes, et pour cet effect je voulus qu'il commençât d'abord à faire des armes, à danser, à monter à cheval, à dessiner, etc. Dans cette vue aussi, je pensay de l'envoyer à Paris, et cherchay les moyens de l'y pouvoir faire subsister. Et, comme, il y a un an ou deux, le Roy a levé des compagnies de jeunes gentilshommes, depuis l'âge de 15 ans jusques à 24, lesquels sont entretenus par luy au nombre de 2000 dans les citadelles de Metz, Cambray, Longwy et Besançon, je crus que, si la chose m'estoit possible par le moyen de mes amis, je ne saurois mieux faire que de le placer dans une de ces compagnies, où l'on a de tous ceux qui y sont un soin tout particulier. Je m'adressay pour cela à M. l'abbé Fléchier, aumônier de Madame la Dauphine, un de mes bons amis. »

Jacques de Beauvoir, en perdant son fils aîné, avait reporté ses sollicitudes sur celui qui venait après ; il se flattait de trouver en lui plus de docilité ; il en ferait le « soutien de la maison. »

« Mon second fils, que ma sœur d'André tenoit près d'elle avec la mesme bonté qu'elle avoit pour ses propres

enfans, m'escrivoit souvent qu'en la classe de cinquième, où il estoit chez les R. P. Jésuites, il estoit souvent le premier et qu'il avoit le désir de me donner satisfaction. Je lui proposois pour motif de sagesse l'exemple de mes neveux, qui estoient à la vérité pour leur âge d'une conduite admirable. »

Mais bientôt, en 1690, celui-ci encore, à peine entré en troisième, renouvelant la scène qui a laissé le cœur du père transpercé, demande à partir sur l'heure pour Besançon. Jacques résiste, il conjure son fils d'attendre la fin de ses classes ; force lui est de céder.

Déjà, il avait confié à son Livre les difficultés financières que lui causait l'entretien de Louis. « J'avois esté obligé de demander le secours de ma belle-mère ; je luy avois fait quittance et reconnoissance en faveur de ma femme, et en qualité de mari et maistre de ses biens, de toutes les sommes que j'avois reçues d'elle comme héritière des biens de feu Jacques de Boniol, mon beau-père, pour les employer à l'acquit des dépenses que nécessitoit l'éducation de mes enfans, et de celles que je venois de faire pour envoyer mon fils aisné à Besançon. » Et il ajoutait : « Ma famille ne me reprochera jamais une mauvaise administration. Ces dépenses, je suis le premier à en souffrir la charge, comme devant tourner à son profit. » Le départ de son second fils pour Besançon le fait revenir sur ce sujet journalier de préoccupation : « Mes dépenses viennent encore d'augmenter, et je n'espargne rien non plus pour mes autres enfans que j'élève du mieux que je peux. » Et en effet il a chez lui, pour précepteur des plus jeunes, un ecclésiastique nommé Gand. Aussi se multiplie-t-il, il presse ses débiteurs « au-

delà de ce qu'il eût voulu ; » mais il y est obligé pour suffire à ses besoins. Il revise ses baux avec ses métayers, et réussit à affermer sa terre de Méjannes à un taux plus avantageux.

Puis, lorsque ses deux fils ont obtenu une sous-lieutenance, il lui faut en débourser pour eux le prix, les équiper à grands frais, leur acheter trousseau et habits d'uniforme, leur procurer chevaux et valets. Le luxe avait pénétré dans l'armée jusqu'aux rangs les plus subalternes ; ce n'était pas la faute de Louvois, qui souffrait avec peine les galons d'or et d'argent même sur les habits des officiers : « C'est une chose ridicule, écrivait-il, de songer à donner des parements de velours à des sergents, aussi bien que des gants et des cravates à dentelle[1]. » Un livre de comptes, curieux sous ce rapport, renferme un inventaire des achats faits par une bonne mère de famille, pour son fils aîné qui vient d'être pourvu d'une sous-lieutenance dans le régiment d'Orléans. Nous y voyons figurer jusqu'à dix paires de bas de soie ; plusieurs douzaines de chemises sont garnies de fine batiste, et le reste est à l'avenant. Joseph de Sudre écrit de même : « Mon fils m'a dépensé en habillemens, sans compter les nippes de la maison que nous luy avons données, 280 livres, 19 sols, plus la nourriture de son valet et de ses chevaux. Je dois presque toute cette somme, à laquelle il faut satisfaire quoique je sois sans argent. » Ne nous étonnons donc pas des plaintes semblables que Jacques de Beauvoir laisse échapper de sa plume. Mais ce n'est pas tout : sa bourse

(1) Camille Rousset, *Ibid.*, p. 294

est également mise à contribution pour aider ses fils à faire des recrues.

Ici, nous devons indiquer le trait essentiel de la formation d'une compagnie, dans l'ancien régime. Elle reposait toute sur le capitaine. « Celui-ci, une fois pourvu d'une commission pour la lever, était tenu de fournir au Roi un certain nombre d'hommes en état de servir, habillés, équipés, armés ; et, de son côté, le Roi s'engageait à payer au capitaine, pour chaque homme reconnu propre au service, d'abord une prime de levée, puis une solde journalière, soit en argent, soit en fournitures dont la valeur serait imputée sur la solde. Puis, quand celui-ci avait habillé et armé ses hommes, il les conduisait à la *monstre* devant un commissaire des guerres. Enfin, sa compagnie une fois agréée, il devait la tenir au complet ; et, pendant le quartier d'hiver surtout, il avait à se procurer le nombre de recrues nécessaire pour remplacer les morts, les disparus ou les déserteurs [1]. »

D'ordinaire, les capitaines chargeaient de cette besogne leurs lieutenants ou sous-lieutenants. Joseph de Sudre nous raconte que son fils, venu en 1688 à Pernes pour rétablir sa santé, eut une mission de ce genre à remplir. — « Nous travaillames à cette recrue, dit-il, mais peu fructueusement. Pourtant, ayant fait dans le commencement de février neuf assez bons hommes, je le fis partir d'ici le 14 avec sa recrue. Je luy donnay 57 livres 10 sous, outre 29 livres 10 sous, que je luy avois déjà remis pour l'en-

(1) Camille Rousset, t. I, p. 183 et suiv.

gagement de ces soldats. Ce ne fut pas encore toute la dépense ; il fallut que je payasse le cheval au maquignon, duquel il l'avoit pris, quatre louis d'or et demi, en sorte qu'il reçut de moy, depuis son arrivée jusqu'à son départ, sans y comprendre la nourriture des dits soldats pendant deux bons mois, 162 livres 15 sous. » Jacques de Beauvoir eut à faire de même pour ses fils, qui venaient, l'un de Digne, et l'autre de Colmars, où leurs régiments tenaient garnison, passer une partie de leur quartier d'hiver à Barjac, dans la maison paternelle.

« Dieu nous faisant la grâce d'avoir en ce moment tous nos enfans près de nous, nos aisnés estoient témoins de nos soins pour eux. Je travaillois à leur donner à tous les instructions que je pouvois ; ma belle-mère s'accommodoit aussi au soin de nos affaires et à aider nostre dépense. »

Dans un de ces quartiers d'hiver, son second fils qu'il appelle « le chevalier » a une désagréable aventure dans son office de recruteur. « Il fut à la foire de Saint-Ambroix, et, comme il y estoit occupé à faire des soldats, il y perdit une bourse où il y avoit douze louis d'or [1]. Malgré mes

---

(1) Monteil, dans son *Histoire des Français* (t. IV, p. 47), met en scène l'officier recruteur arrivant dans un village :

« C'était une espèce de réjouissance publique, lorsque dans les rues le tambour annonçait que je venais faire des recrues. Il s'arrêtait dans les carrefours, et, après avoir battu les trois bans, il portait la main au chapeau et disait suivant la formule ordinaire :

« De par le Roi ! on fait savoir à tout homme de quelle qualité et condition qu'il soit, âgé de seize ans, qui désirerait prendre parti dans le régiment de... , infanterie, qu'on lui donnera quinze francs, vingt francs, suivant l'homme qu'il sera, et un bon congé au bout de trois ans. Argent comptant sur caisse ! On ne demande pas de crédit. Ceux qui sont portés de bonne volonté n'ont qu'à venir. »

charges, je luy donnay de quoy réparer cette perte ; il put faire sa recrue, et repartit pour Colmars en Provence où le régiment de Bretagne estoit en quartier. »

Parmi ses enfants, le troisième, François lui était particulièrement cher par ses qualités de cœur, et le consolait par ses témoignages de tendresse. Lui du moins resterait-il à la famille? Le père l'espérait, et il attendait anxieux, car François allait avoir dix-huit ans. Mais une pression plus forte que toutes les affections domestiques devait le lui enlever, comme les deux premiers. Ce n'étaient pas seulement les soldats qu'on recrutait souvent par contrainte. Les intendants de province faisaient de même pour la jeunesse des familles nobles. « J'ai vu Le Guerchois, mort conseiller d'Etat, lors intendant d'Alençon, raconte Saint-Simon, me montrer, à La Ferté, un ordre de faire rechercher des gentilshommes de sa généralité qui avoient des enfants en âge de servir et qui n'étoient pas dans le service, de les presser de les y mettre, de les menacer même et de doubler et tripler à la capitation ceux qui n'obéiroient pas, et de leur faire toutes les vexations dont ils seroient susceptibles [1]. » Bientôt, en 1696, François déclarait à son père qu'il souhaitait suivre sans retard à l'armée

---

« Alors, il élevait et faisait sonner haut une grande bourse de soie, grillée, pleine d'or et d'argent. J'avais encore le soin de composer son cortège de plusieurs soldats portant sur l'épaule leur épée nue, à laquelle étaient embrochés des pains blancs, des gâteaux et des perdrix rôties. J'enrôlais quelquefois un assez grand nombre d'oisifs, d'écoliers libertins, de villageois fainéants, d'artisans sans travail, de domestiques sans maîtres. »

(1) *Mémoires de Saint-Simon*, t. VIII, p. 109-110.

ses frères et ses camarades. « Je luy achetay deux bonnes mules, des chevaux et tout le nécessaire pour servir en campagne. » Jacques fut contraint pour cela de vendre des bois : c'était son moyen habituel de sortir d'embarras.

Hélas ! quelques mois après, en octobre 1696, ce fils qui lui avait procuré le plus de satisfaction était tué d'un coup de canon, à la tranchée, devant Valence. « Ce fut ma sœur d'André qui receut la lettre du capitaine. L'ayant lue, elle m'appela le matin chez elle, et, comme elle m'apprit la mort d'un de mes fils, je luy demanday de suite lequel. Quand elle me l'eût dit, ma douleur fut si vive que je ne pus verser une larme ; le coup qui venoit de frapper mon enfant me frappoit moy-mesme. Je gardois l'impression du tendre adieu qu'il m'avoit fait, lorsque, me tenant embrassé la nuit de son départ, il me répétoit qu'il s'en alloit avec la peine de me laisser indisposé. J'écris ces lignes pour mes fils et mes filles, afin que le souvenir de leur frère leur soit toujours un modèle d'honneur, et je les sollicite de garder à jamais entre eux la tendresse qui est naturelle dans nostre famille [1]. »

Là ne fut pas sa plus grande épreuve. On sait à quel point la passion du jeu régnait alors dans les salons. Du monde qui donnait le ton, elle avait débordé dans l'armée

---

(1) Joseph de Sudre, dont le Livre domestique fournit de si nombreux sujets de rapprochement avec celui de Jacques de Beauvoir, nous a laissé aussi une page des plus touchantes sur la mort de son fils aîné, tué le 4 octobre 1693 à Marsaglia. — *Les Familles* t. I, p. 269-270

et y était devenu un fléau. Aussi, quelles n'étaient pas les craintes des parents, lorsqu'une jeunesse sitôt émancipée les quittait pour aller aux camps! C'était chez eux presque de l'épouvante.

De là, tant de recommandations, d'adjurations accompagnées d'ordres formels, que nous voyons écrites par eux en pareille occurrence. « *Fuyez le jeu et surtout les jeux de hasard,* disait le maréchal de Belle-Isle à son fils le jeune comte de Gisors, nommé colonel à l'âge de dix-sept ans. *Bannissez-les avec soin de votre régiment; ils perdent la plupart des militaires* [1]. »

Jacques de Beauvoir n'avait pas manqué de cette prévoyance, lorsque son fils aîné, Louis, était parti avec le comte du Roure. Plus tard, avisé par son parent, M. de Moncaud, que ses instructions n'étaient guère suivies et que le jeune homme s'adonnait au jeu, il lui avait adressé d'amicales remontrances. Il les lui renouvela, quand il eut sa sous-lieutenance : « Je luy représentay les mortifications qu'il m'avoit données et le bonheur qu'il avoit, malgré cette conduite, de recevoir un employ, qu'il devoit bien s'en acquitter..... » Mais, bientôt, Louis rechûte, il fait des dettes; le père, obligé de contracter un emprunt pour les acquitter, lui parle sévèrement. « Je luy fis savoir qu'il n'avoit plus à espérer mon indulgence ny celle de sa mère. » Enfin, comme malgré tout il ne s'amende pas, l'indignation paternelle éclate.

---

(1) *Instruction adressée par le maréchal de Belle-Isle à son fils*, publiée par M. Camille Rousset. — *Le Comte de Gisors*, un vol. in-8, 1868.

Les historiens, qui font honneur à la Révolution d'avoir délivré la famille de l'insupportable sujétion exercée par des pères absolus, n'ont pas lu, comme nous, les milliers de textes où se manifeste tout au contraire une bonté que rien ne peut lasser. Les Livres saints ont là-dessus une belle maxime : « Corrige ton fils, et n'en désespère jamais, et ne prends pas une résolution qui aille à sa mort [1]. » Jacques pénétré de cet esprit persévère à agir sur son fils, moins par la crainte que par l'amour, et voici ce qu'il lui écrit :

« *Je veux espérer que la réflexion finira par vous ramener à ce que doit estre un honeste homme. Ce que je vous demande par un retour de tendresse, c'est d'examiner ma conduite à vostre sujet depuis vostre enfance.*

« *J'ay dû estre et j'ay esté votre pédagogue pour vous instruire sur vostre devoir. Dans vostre jeunesse, je vous ay mis dans une place qui vous convenoit pour vostre advancement, et je vous ay confié à mes amis, n'espargnant rien pour vous satisfaire. Quand vous avez esté initié dans le service, vostre mère et moy, nous n'avons rien espargné non plus pour vous équiper. Quand vous vous estes jeté dans des embarras et que vous nous y avez mis avec vous, j'ay souffert tout ce que peut souffrir un bon père; s'il a fallu essuyer des reproches et estre en confusion à vostre sujet, je les ai essuyés avec patience; et, si vous m'avez mis en peine et en queste, et que Dieu m'ait permis de trouver des amis pour m'aider à me*

(1) Prov. XIX, 18.

secourir, j'ay cherché dans le plus beau de mes biens de quoy les rembourser. Enfin, si vous m'avez dérangé dans mes affaires, comme lorsque je fus obligé de vendre une partie de mes terres pour réparer vos fautes, n'oubliez jamais que vous en avez esté cause. On ne pourra m'imputer d'avoir esté dissipateur. Si vous eussiez esté réglé, vous en auriez eu les fruits, et nous ne serions pas si éprouvés.

« *J'écris cecy, afin que vous gardiez le souvenir de la bonté de vostre père pour vous. Je n'iray pas plus avant sur ce sujet...* »

Ses espérances ne furent pas trompées. Devant ce miroir qui lui était présenté, le prodigue se reconnut, se repentit, et bientôt donna à son père une suprême consolation. En 1701, Louis épousait à Privas Jeanne de Lauzéas. De ce mariage, naquit une fille unique, Marguerite, qui devait être le seul et dernier rejeton de la nombreuse famille de son grand-père ; et en elle, vingt-quatre ans après, le 27 octobre 1725, Guy-Joseph de Merle, baron de Lagorce et seigneur de Sizailles, épousait l'héritière de la branche cadette des Grimoard de Beauvoir du Roure [1].

Le manuscrit se termine par la mention de deux morts ; elles y sont relatées dans des termes d'une douleur poignante. En 1702, le frère cadet de Louis était tué à la

---

(1) La maison qu'habitait Jacques de Beauvoir, ses terres de Barjac et de Méjannes, appartiennent actuellement à madame de Merle de Lagorce, vicomtesse de Pontbriant, comme héritière de la famille de Guy Joseph, baron de Merle de Lagorce, et de Marguerite de Beauvoir.

bataille de Friedlengen, et, en 1703, le cinquième, nommé Charles, mourait chez les Pères Doctrinaires de Beaucaire.

Quel fut le sort des autres ? Eux aussi se firent-ils soldats ? Nous l'ignorons ; car la suite de l'histoire de la famille nous manque.

Mais Jacques nous en a dit assez pour nous émouvoir et pour nous instruire. Son Livre n'est pas une œuvre didactique ; c'est l'expression simple, sincère, et écrite au jour le jour, des deux grands principes, des deux sentiments qui, avec l'idée de Dieu, portent en eux l'honneur des races humaines et la vie des sociétés : le respect filial, l'autorité et le dévouement paternels.

Le respect filial commençait à s'affaiblir de son temps ; et il semble s'être attaché à lui dresser un monument domestique, en entourant d'une auréole les patriarches de sa famille. L'autorité paternelle, par le fait des circonstances qui viennent d'être indiquées, subissait de terribles échecs ; et il nous montre quelle demeurait sa puissance, grâce à un amour qui savait être patient. Enfin, lui et ses pareils, dont les fils moururent tous ou presque tous sur les champs de bataille, nous rappellent où la patrie puisa alors les inépuisables réserves d'ardeur guerrière et de chevaleresque courage, qui lui permirent de traverser, sans y succomber, quarante longues années de combats, et comment elle y trouva tant de gloire.

POÉSIES

Par M. A. DE FONVERT

I

LE RAT DE VILLE ET LE RAT DES CHAMPS

—

PARODIE

Un rat du temps jadis, bon viveur, dans Lutèce
Ayant de ses méfaits retiré quelque gain,
Bannissant les remords et tout à l'allégresse,
Voulut se régaler d'un splendide festin.

Aussitôt il invite un ami de province,
Le télégraphiant d'arriver au plus tôt ;
Puis il met son couvert, sert un diner de prince
Et son vin le plus vieux pour arroser le rôt.

Le campagnard ravi de ce galant message
Prend son bâton, sa guêtre, et se met en voyage ;
Il arrive crotté, poudreux et tout suant,
Sans façon prend un siége et crache en saluant.

— Ah ça, l'ami, dis-moi, tu fais ici bombance ?
— Oui, certes, lui répond le rongeur citadin,
Asseyons-nous à table, utilisons la chance.
Au diable les fâcheux et vive le bon vin.

Des mets les plus friands une chinoise jatte
Rassemblait les reliefs sur linge damassé ;
En vrai fin, l'un humait, l'autre y plongeait la patte
Et lappait goulûment le coulis renversé.

Nos deux larrons de rats fesaient ainsi ripaille,
Mangeant, buvant, riant, narguant les exigents,
Mais à la porte on frappe : — Ohé, holà, canaille !
Sans délai que l'on ouvre à messieurs les sergents.

A ces mots le vilain rejetant sa serviette :
— Nous sommes pris, mon cher, pour sûr on nous pendra.
— N'aie donc pas peur, dit l'autre, et ne laissons pas miette.
— Non, je vais détaler ; c'est dur, mais mieux vaudra.

Tous les deux aussitôt courent vers la fenêtre,
Ils sautent lestement se tenant par la main.
— Reste donc à Paris, ça finira peut-être !
— Non, non, dans ma villa je t'invite, à demain ;

Je retourne, en trottant, t'attendre en ma province.
Vrai, tes dîners, ici, sont presque débiffants,
Et j'aime mieux ma foi le souper le plus mince
Que je partage avec ma femme et mes enfants ;

Sur ma table, il est vrai, ne se voit l'abondance,
Je préfère chez moi ne manger que des fruits,
Me passer de tes vins, de ta fine pitance,
Mais y vivre tranquille et dîner loin des bruits.

— Voilà bien, cher ami, l'existence insipide
Et l'horizon borné du bourgeois campagnard !
Boire, manger sans rire, est un repas stupide,
Se promener est bête, ailleurs qu'au boulevard.

— Oui, je le sais, et même ici la moquerie
A raison du bon sens d'un rat provincial ;
Mais, à son tour, là-bas, il tire raillerie
De vous voir badauder, et c'est proverbial.

Sans te fâcher pourtant, mon cher, laisse-moi dire
Que tel qui se dit être un franc Parisien,
Dans Brive ou Carpentras ayant appris à lire,
Hier y mangeait encor son pain quotidien.

J'ajoute à ce récit la double conséquence
Que le bonheur n'est pas au milieu du fracas,
Et que ce n'est souvent qu'une pure jactance,
Cet étonnant aplomb dont on fait embarras.

II

INQUIÉTUDE ET RENCONTRE

—

Un soir, pensif et triste outre mesure,
J'errais en ville, allant à l'aventure,
De mon bâton, indispensable appui,
Marquant les pas que guidait mon ennui ;
Un mal léger, de mon humeur maussade
Était la cause, et dans ma promenade
Heurté par l'un, à tous indifférent,
Je me disais : Sous le calme apparent

De tous ces gens qui courent, vont et viennent,
N'en est-il point que d'amers soucis tiennent,
Qui vont traîner dans l'ombre de la nuit
Jusqu'au foyer le chagrin qui les suit?
Quand, au détour d'une dernière rue,
Sur le trottoir où se portait ma vue,
Tombe à mes pieds un tout petit gamin
Qui s'en venait en croisant mon chemin.
Même au contour où fléchit la gargouille
Qui porte l'eau, qu'un tas d'ordure souille,
Était un trou, vrai gouffre, dévorant
Le flot boueux qui tombe en murmurant.
L'enfant au bras portait une corbeille
Et l'autre main tenait une bouteille ;
Son petit pas gêné par le fardeau
S'allonge envain pour franchir le ruisseau.
Heurtant le bord de la dalle trop lisse,
Tout près du trou de ses deux pieds il glisse,
Et par l'élan, le panier de sa main
S'échappe et tombe ; il contenait du pain ;
En même temps la bouteille se brise
Et dans le gouffre, avec la vase grise
Tout disparaît. Jeté sur le trottoir,
Avec l'accent d'un amer désespoir,
L'enfant s'écrie : O Dieu, ma pauvre mère !
Et ce fut tout. Oh ! mais que de misère
Dans ces trois mots ! Je relevai l'enfant,
Pauvre petit, il pleurait, étouffant
Dans ses deux mains son appel de détresse
Qu'à m'expliquer vivement je le presse,
Lui promettant de réparer le mal
Qui le frappait sur cet égoût fatal.
Encouragé par ma voix caressante
L'enfant me dit : Ma mère est bien souffrante ;

Pour nous ce soir, aussi pour tout demain
Je rapportais de la soupe et du pain
Dans mon panier qu'au voisin monastère
Tous les deux jours, sachant notre misère,
On me remplit. En achevant ces mots,
Le pauvre enfant éclatait en sanglots.
Prenant sa main, suivant son pas débile,
Je le soutins jusqu'à son domicile,
Et là, je vis, ce que souvent on voit,
Dans un réduit malsain, fort sombre, étroit,
L'affreux logis d'une horrible souffrance
Près d'un palais où coulait l'abondance.
La pauvre mère, en un piteux état,
Attendait là, sur un méchant grabat,
Aveugle et vieille, aussi paralytique,
Le prompt retour de son enfant unique ;
Elle attendait en son affreuse nuit,
Prête à dresser l'oreille au moindre bruit.
Non loin du seuil l'enfant qui me devance
S'est écrié : Ma mère ! — O Providence !
Répond la mère, enfant, Dieu soit béni !
Pour aujourd'hui mon tourment a fini ;
Puis, dans ses bras comme il se précipite,
Le caressant de sa main décrépite
Qu'accompagnait un sourire joyeux,
Elle comprend qu'un pleur mouille ses yeux :
O mon enfant ! pourquoi cette tristesse ?
Quand tu reviens, s'enfuit notre détresse,
Dieu n'a jamais démenti notre espoir,
N'as-tu donc pas le pain de chaque soir ?
L'enfant pleurait : J'allais calmer sa peine,
Quand par la porte une lueur soudaine
Vint éclairer le déchirant tableau.
Se déguisant sous les plis d'un manteau

Et d'une main qui n'a rien du vulgaire
Tenant l'anneau du fallot qui l'éclaire,
Entre une femme : elle hésite un instant ;
Mais de son voile aussitôt se couvrant,
Près du chevet muette elle s'avance
Et largement y laisse l'assistance.
Je respectai ce dévoûment discret,
Du cœur d'un ange il était le secret,
Et cependant, sans trahir son mystère,
Il me sembla qu'en ces lieux de misère,
En lui offrant le secours de mon bras
Il m'incombait d'accompagner ses pas.
La noble dame en franchissant la porte
Me dit d'un geste : Oh ! monsieur, pas d'escorte ;
Et j'obéis. Joyeux l'enfant sautait ;
De n'y point voir la vieille s'affligeait,
Car, disait-elle avec sa voix dolente,
J'aurais baisé cette main bienfaisante.
Je m'efforçai d'adoucir son chagrin,
Mais rien ne peut contre un pareil destin.
Longtemps pensif, après cette visite,
Et le cœur gros, je regagnai mon gîte.

III

LE BON VIEUX TEMPS

—

BADINERIE SUR DEUX RIMES

Chaque vieillard se plaint de la jeunesse ;
Tout de son temps se fesait beaucoup mieux ;
Les serviteurs avaient plus de prestesse ;
Les ouvriers une plus grande adresse,
Pour leurs patrons un peu plus de souplesse
Et dans leurs jours de folle ivresse,
Ils juraient moins le nom de leurs grands dieux.
Le teint, la voix, avaient bien plus de morbidesse ;
Plus mollement les chars roulaient sur leurs essieux ;
Envers le sexe on avait politesse
Propos galants, douceurs, mots de tendresse
Mais jamais rien qui fit baisser les yeux ;
Au lit moins de paresse,
En se levant, toujours une caresse
Pour les parents jeunes et vieux.
Pour les bambins pourtant moins de faiblesse,
Dans les combats plus de hardiesse,
Chez les grands moins de petitesse,
Chez les seigneurs plus de noblesse,
Toujours à table on se tenait joyeux.
Les travailleurs avaient moins de mollesse,
Les gros richards plus de largesse,
Les commettants moins de bassesse,

Les magistrats plus de sagesse,
Les gouvernants moins de rudesse,
Et les salons moins d'ennuyeux.
Les médecins tuaient autant, je le confesse,
Mais ils le prédisaient avec plus de justesse ;
Les assassins avaient moins de scélératesse,
En tout on observait de plus justes milieux.
La bonne foi secondait la promesse,
Et le marchand montrait délicatesse ;
Le fil, le lin, la laine, avaient plus de finesse
Et le drap des habits un duvet plus soyeux.
La jeune fille avait bien plus de gentillesse ;
Plus grande était des garçons la prouesse ;
Plus tendrement se fesaient les adieux ;
Plus stable était une grande richesse,
De la ruine évitant la tristesse,
Modeste on se tenait sans cesse
En allégresse,
Le monde à moindres frais s'amusait en tous lieux.
Le vent avait moins de vitesse
Et le sol moins de sécheresse,
Car plus souvent tombait l'onde des cieux ;
Et pour tout dire enfin des biens de cette espèce
Dont la perte a causé ma plaintive détresse :
On respectait l'enfant, la femme et la vieillesse.
Telles étaient les mœurs de nos aïeux.

TROIS FLEURS ET UNE CAUSERIE ENFANTINE

Par M. J.-B. MORISOT

—

LE LISERON

A Mlle Anna B....cka

Qu'un autre cultive la Rose
Parfumée, aux vives couleurs ;
Avec délices, moi, j'arrose
Les liserons — ce sont mes fleurs.

Le Liseron est le symbole
De l'âme qui fuit le réel.
Quittant la terre, sa corolle
Monte, monte pour voir le Ciel.

Monte toujours, ô fleur modeste,
On ne trouve qu'en s'élevant
La lumière, présent céleste,
La fraîcheur, sous l'aile du vent.

—

LA ROSE

Savez-vous quand j'aime la Rose ?
Ce n'est pas quand, au grand soleil,
La tête en arrière, elle pose,
Fière d'un parfum sans pareil,

Ou qu'opulente courtisane,
Le front rougi de vermillon,
Sur sa lèvre qu'elle profane
Elle appelle le papillon ;

C'est quand, aux rayons de l'aurore,
Timide, elle entr'ouvre son sein ;
Que sa tunique brille encore
Des pleurs argentés du matin.

—

LA BELLE DE NUIT

Pour qui, dis-moi, te fais-tu belle,
Petite fleur ? Le jour s'enfuit.
Est-ce pour la fauve prunelle
Des monstres ailés de la nuit ?...

Ah ! c'est pour la brise qui chante,
En folâtrant dans ton satin,
Pour la fontaine murmurante,
L'étoile ou le sylphe lutin !

— Non, c'est pour Dieu. Dans son ouvrage,
Suprême artiste, il se complait ;
Comme le Cèdre au vaste ombrage,
L'humble fleur dit qu'il est parfait.

C'est pour Dieu ; car nos sœurs sommeillent ;
De l'adorer c'est notre tour ;
Nous dormons quand les Jasmins veillent,
A nous la nuit, pour eux le jour.

Le Rosier vermeil se balance
Devant Dieu comme un encensoir ;
Nous nous unissons en silence
A l'hymne recueilli du soir.

Ainsi toujours un tendre hommage
De l'herbe monte au Créateur ;
Et toi, mortel, sa noble image,
Tu t'es fait son blasphémateur.

PETITE ROSE

—

Causerie Enfantine

Moi. Tu m'en veux, ma petite Rose
Parce que j'ai dit l'autre jour : *
Cultive qui voudra la Rose,
Le Liseron a mon amour ;

* Petite Rose a bien voulu honorer de sa présence la dernière séance publique de l'Académie.

Je voulais parler, ma fillette,
De la Rose de ton jardin
Qui, jalouse, assez inquiète,
T'a déchiré deux fois la main ;

L'objet de ma vive tendresse,
Le Liseron, n'est-ce pas toi,
Qui fleuris et grandis sans cesse?...
Vite, vite, assieds-toi sur moi.

Depuis que la bonne t'enlève,
Comme un voleur, chaque matin,
Je ne t'aperçois plus qu'en rêve,
Chère mignonne, ange lutin.

Es-tu sage au moins, à l'école,
Travailles-tu diligemment?
Rose. Je lis, j'écris ; à pigeon-vole
Nous jouons ensuite un moment.

Moi. — Oh ! déjà tu sais mainte chose?
Rose. — Je puis, sans faute, réciter
Maître Corbeau. — *Moi.* Ta bouche rose
N'a-t-elle rien à me conter?

J'ai pourtant oublié l'histoire
De la Pomme du Paradis !
— Ne touche pas à l'écritoire —
Répète-la moi, voyons, dis.

Rose. Tu t'amuses. Dis-la toi-même.
Je la sais, mais ne la dis pas.
Moi. Ah capricieuse ! et l'on t'aime,
Et du cœur on suit tous tes pas !

Raconte alors comment un frère
Jaloux, haineux et très-cruel,
Immola pendant sa prière
Aide-moi... qui? — *Rose.* Le doux Abel...

Mais *hier*, à l'Académie
Je t'ai vu prêcher. Tu lisais
Le Déluge?... — *Moi.* Oui, ma bonne amie,
Et, j'en suis peu fier, tu causais.

Laissez cette plume, ma fille. —
Rose. Oh ! mais j'écris bien couramment;
Vois cette barre si gentille !
J'ai fait cet O très-lestement.

Quand marraine s'en est allée
Au Paradis tout brillant d'or,
Sur le Cours, dans la verte allée
Je trottais, sans écrire encor.

Quand donc enfin reviendra-t-elle?
Ne pourrait-on pas le savoir?
Tu pleures, je crois. — *Moi.* Ma bien belle,
Nous irons tous, un jour, la voir.

Chère enfant, viens que je t'embrasse
Sur le front, sur tes jolis yeux,
Et sur ce cœur où rien n'efface
Un souvenir tendre et pieux.

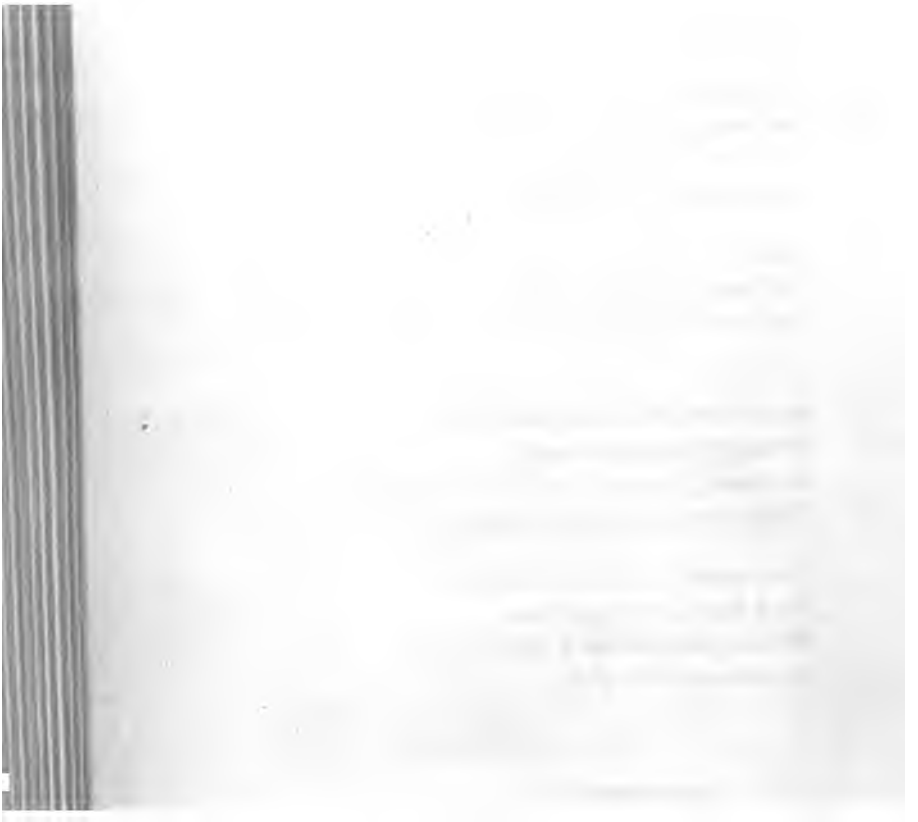

LE MAUVAIS ŒIL

CONTE ARABE

par

M. LE BARON DE MEYRONNET-SAINT-MARC

I

L'ombre entourait encor la haute citadelle :
Soudain des hauts sommets le soleil radieux
Pénètre le brouillard, jaillit en étincelle
Et couronne de feux le dôme grâcieux
De la Grande Mosquée, où des chants de prière
S'élancent vers le ciel. On voit dans le chemin
Apparaître une escorte auprès d'une litière
Qu'elle doit protéger contre tout coup de main.

Si l'on eut entr'ouvert un rideau blanc et rose,
On eut vu sur un cou plus blanc que le satin
Une tête adorable et coquette en sa pose,
Un front pur de quinze ans d'un suave dessin ;
On eut vu deux grands yeux à la vive prunelle
Dont l'éclat vous charmait, un front intelligent,
Des lèvres de corail riant sous la dentelle
Et de longs cheveux noirs nattés de fils d'argent.

II

D'où provient aujourd'hui l'air de mélancolie
Qui fait courber le front de l'enfant de l'Émir ?
L'heureuse vierge à qui tout sourit dans la vie,
Sans souci du passé, sans peur de l'avenir.
Du beau Mansor bientôt épouse fortunée
Elle va suivre un chef connu dans l'Indoustan,
Chacun doit envier sa noble destinée
Des grèves de l'Aden aux rochers de Khaulan.
De la vierge pensive est-ce la rêverie
Au moment de franchir un passage inconnu ?
La souffrance a passé sur sa lèvre flétrie,
Son cœur laisse échapper un soupir contenu.

Elle est ainsi depuis qu'un étranger l'a vue,
Quand sans voile elle allait au balcon le matin
Pour répéter le chant de la prière émue,
Qu'au sommet de sa tour disait le Muezzin.
Pendant qu'elle priait, auprès de sa terrasse
Un guerrier apparut ; sous son front soucieux
On pouvait voir des traits d'une énergique audace :
Sur la belle inconnue il darda ses deux yeux
En se penchant vers elle. Éperdue et charmée,
L'enfant sentit son cœur percé d'un double trait :
L'un portait dans ses sens une ardeur innommée,
L'autre inspirait la crainte et pourtant l'attirait.
Elle avait fui trop tard, et là, dans sa pensée,
Ce regard persistant commandait en vainqueur,
Il plaçait sous son joug la belle fiancée,
Qui gardait ce secret trop pesant pour son cœur.

III

C'est la dernière fois que Léïla pensive
Retourne jeune fille au paternel manoir,
Elle suit tristement la route qui dérive
Dans les bois envahis par la brume du soir.
Ni les dunes de sable où l'arbre de Judée
Aux verts accacias mêle sa vive fleur,
Ni l'élégant dattier à la feuille évidée,
Ni ces sentiers fleuris ne charment sa douleur.
Le caféier, le beaume, ont formé dans la plaine
Des bois où le palmier se balance orgueilleux.
Tout à coup l'on entend de la forêt prochaine
Accourir des brigands. Sur le sol rocailleux
Retentissent leurs pas comme un bruit de tonnerre,
Ces bandes au galop arrivent à grands cris,
Bride aux dents, lance aux pieds, en main le cimeterre,
Ils dispersent bientôt les Eunuques surpris.
Les gardes ont trouvé leur salut dans la fuite.
L'enfant pour éviter ses nombreux agresseurs,
Seule sur le chemin, court et se précipite,
Ainsi qu'une antilope à l'aspect des chasseurs ;
Mais ces pillards ont vu briller dans sa coiffure
Un superbe collier de perles de Bahrein
Et, pour s'en emparer, leur rapide monture
D'un galop furieux dévore le terrain.
Déjà de Leïla, que la frayeur égare,
Fléchissent les genoux. En proie à la terreur,
Elle chancelle, tombe, et la horde barbare
A sa chûte répond par des cris de fureur.

Elle pressent alors leur repoussante étreinte
Et de ses yeux mourants les voit prêts à frapper,
Quand soudain, s'élançant au milieu de l'enceinte :
(C'était lui, car son cœur ne saurait la tromper),
Un héros recouvert d'une invisible armure
Paraît, et son regard a su porter l'effroi
Dans leurs rangs. Le poignard qui pend à sa ceinture
Est seul, et cependant ils subissent sa loi.
Sous son œil menaçant ils frémissent de rage,
Le cimeterre échappe à leur mourant effort ;
Un tremblement étrange énerve leur courage
Qui jamais ne faiblit, même devant la mort,
Et tous ont disparu. Le guerrier la soulève,
Leïla s'abandonne entre ses bras amis.

Ainsi que dans la nuit reluisent sur la grève
Les yeux du léopard guettant ses ennemis,
Tel brille, avec l'éclat d'une étrange puissance,
Du fatal inconnu le regard irritant ;
Il mêle dans la joie une intime souffrance,
Il inspire l'effroi, l'amour au même instant.

Abaissant son caban pour voiler son visage,
Le guerrier la relève en poussant un soupir :
— Va, Léïla, dit-il, ranime ton courage,
Pour retrouver ton père il faut, hélas ! partir.

IV

Ils marchèrent longtemps et toujours en silence,
Mais de nombreux soupirs soulevaient les contours
Du sein de Léïla, sa naïve innocence
La livrait tout entière. O fatales amours !

Tout conspire pour vous. Par une douce brise
La myrrhe et le jasmin exhalent sous leurs pas
Les parfums les plus doux, aux sens folle surprise,
La grenade s'entr'ouvre auprès des mimosas.

Aucun bruit ne se fait entendre dans la plaine.
Le guerrier, comme un luth, module ses accents :
— Enfant, c'est le zéphir, dont l'amoureuse haleine
De tout être animé sait réchauffer les sens.
Vois sur ces canneliers, témoins de leur tendresse,
Ces serpents s'enlacer de flexibles anneaux ;
Vois ces oiseaux plus loin échangeant leur caresse,
Unis par un baiser au milieu des roseaux.
Tout s'aime sous le ciel sans remords et sans crainte,
Seul je suis repoussé de ce concert d'amour,
Je ne puis qu'exhaler ma douleur et ma plainte.
— Pourquoi? dit Léïla. — Faut-il que dans ce jour
Je déroule à tes yeux ma trop fatale histoire,
Et voudrais-tu me fuir avec la même horreur
Que l'écureuil surpris par la vipère noire?
— Je ne te fuirai pas, je t'ai donné mon cœur.
— Ce bonheur n'est pas fait pour mon âme opprimée.

Comme il disait ces mots, on aperçut l'Émir
Qui venait délivrer sa fille bien-aimée.
Le guerrier fut vers lui. — Ta fille allait périr
Et j'ai pu la sauver. — Par le cœur du Prophète!
Sois béni mille fois, s'écria le vieillard,
Sa bénédiction descendra sur ta tête.
Veux-tu tous mes jardins arrangés avec art?
Veux-tu les plus légers parmi mes dromadaires?
Mon coursier qui n'a pas pour le sang de rival?
— Hélas! j'aurais besoin plutôt de tes prières,
Dit-il, en s'éloignant d'un air sombre et fatal.

Quand son long manteau blanc a disparu dans l'ombre,
Il semble à Léïla qu'un silence mortel
S'étend sur la nature et qu'un grand voile sombre,
Présage de malheur, cache l'azur du ciel.

V

Cependant de l'hymen a brillé la journée.
La triste Léïla pleure sur son destin ;
Quand paraît tout à coup à sa vue étonnée
Le guerrier, qui l'entraîne aux bosquets du jardin.
— Pardonne, Léïla, dit-il, à ma présence
Et, si tu n'as chassé mon faible souvenir,
Par un seul mot de toi dissipe mon offense,
Je veux te voir, t'aimer, te le dire et mourir.
— Ah ! si l'on t'aperçoit, il faut fuir, car je t'aime !
Et pour voir comme il bat mets ta main sur mon cœur.
— Oh ! ne dis pas cela, par pitié pour toi-même.
— Laisseras-tu demain consommer mon malheur ?
Je vais me marier par l'ordre de mon père.
— Obéis, Léïla, pour moi je suis maudit.
— Non. Qui donc essuîrait sur ton front la poussière ?
Qui t'attendrait le soir quand le simoun bondit ?
— Mais sais-tu qui je suis ? — Que m'importe, dit-elle,
J'ai senti mon amour dès ton premier regard.
— Mais à tout être humain si ma vue est mortelle ?
— Ah ! pour ne plus t'aimer, cruel, il est trop tard.
Va cacher près d'ici ta cavale légère
Et quand au son du cor annonçant le concert
L'épouse sort du bain dans sa riche litière,
Je courrai près de toi, nous fuirons au désert.

Adieu, je suis à toi, pars et sans me répondre,
A demain, obéis. Elle avait disparu.
Le guerrier dans son cœur sentit sa crainte fondre.
— C'était écrit, dit-il, Allah m'a secouru.

VI

Le lendemain matin, invités pour la fête
Ses amis empressés arrivent chez l'Émir.
Ici les Djabalys, le turban sur la tête,
Et les Cheiks au caftan brodé de cachemir.
Là sous leurs voiles blancs de dentelle brochée
Les femmes, entourant la fille Yémen,
Viennent pour escorter la noble fiancée,
Ses compagnes déjà la ramènent du bain.
Ses cheveux sont tressés de perles, ses oreilles
Supportent des rubis mêlés aux diamants,
Le carmin du Henné rend ses tempes vermeilles,
La poudre de Kohol cerne ses yeux charmants.
Des cercles d'or poli serrent sa jambe fine
Et son bras blanc et rond de benjoin parfumé :
Elle est triste, un sanglot soulève sa poitrine,
Son cœur bat en songeant au plan qu'elle a formé.

VII

Cependant les hautbois, les tambours, les cymbales
Annoncent à chacun la femme de Mansor ;
Muette, elle apparaît. Comme ses traits sont pâles !
Que de regrets souvent cachés sous un peu d'or !

Pour un brillant festin la salle est pavoisée :
On boit aux deux époux, à leur noble avenir,
Au maître noble et fier, à la belle épousée
Qu'Allah, que Mahomet doivent tous deux bénir.
Leurs fils auront d'Antar la force et le courage,
Leurs filles la vertu, la beauté d'Aièsha,
De l'enchanteur maudit ils défîront la rage
Et seront les premiers parmi ceux de Sanh'a.

VIII

Léïla pour s'enfuir ne trouve aucune issue.
Comme un dernier espoir elle touche un poignard
Dont à chacun elle a su dérober la vue.....
Vers le lit nuptial l'a conduite un vieillard.

Tout se tait ! de la nuit l'ombre devient plus noire.
Les hommes au banquet attendent que Mansor
Paraisse pour montrer sa joie et sa victoire.
L'écho répète au loin les fanfares du cor.

Les femmes au Harem attendent l'épousée.
Le cri du chat-huant qui retentit trois fois
Met le trouble en leur âme à l'effroi disposée.
Au milieu du silence on entend dans les bois
De longs gémissements mêlés à la rafale.....
Mansor ne paraît pas au banquet. En tremblant
Les vieillards ont forcé la chambre nuptiale,
Et Mansor est trouvé sur les dalles sanglant.
On voit à la lueur du flambeau qui l'éclaire
Que le lit nuptial n'a point été froissé,
Et, pour joindre à l'horreur de cet affreux mystère,
Mansor revient à lui, mais il est insensé.

Une immense terreur se peint sur son visage,
Son esprit a perdu pour jamais la raison,
Et l'ange du Destin a lacéré la page
Qui marquait le bonheur de sa noble maison.

Plus tard on raconta que voilant sa figure
Sous un long manteau noir au sinistre reflet,
Un fantôme effrayant recouvert d'une armure
Parut dans les jardins fuyant vers la forêt.

IX

Tout dort, l'astre des nuits de sa blanche lumière
Argente les nopals dans la brume du soir
Et glisse en se jouant dans l'antre solitaire
Creusé par la nature au fond d'un rocher noir.
Sur des palmiers séchés est-ce un lion terrible
Qui se livre au repos ? Non, ce n'est qu'un guerrier
Près d'une jeune fille. Il paraît insensible
A sa voix dont l'accent semble le supplier.

Infortuné Mansor ! ta belle fiancée
Des joyaux de l'hymen est recouverte encor !
— Mon bien-aimé, dit-elle, à mon âme oppressée
Ta parole entraînante est un si doux trésor,
De l'ange des tombeaux gardes-tu le silence ?
Viens, ami, rassurer les doutes de mon cœur.
— O vierge d'Yémen ! pardonne à la souffrance
Qui déchire mon âme et pressent un malheur.
— Ne m'aimerais-tu plus ? — O parole insensée !
Je donnerais pour toi tous les trésors des cieux.
— Serre-donc sur ton cœur ta tendre fiancée
Et d'amoureux regards viens embraser ses yeux.

— Enfant ! voudrais-tu donc jouer avec la lame
D'un poignard effilé ? Réchauffer sur ton sein
Le scorpion maudit qui, plus prompt que la flamme,
Te donnerait la mort par son subtil venin ?

X

Mais déjà du guerrier découvrant le visage
Leïla de ses bras entoure son amant
Qui, perdant la raison, oublieux, sans courage,
Dévore du regard ce corps souple et charmant.
Leurs lèvres un moment s'unissent, frémissante
Léïla, dans son cœur par l'amour embrasé,
Ressent tout à la fois l'ardeur qui l'épouvante
Et le froid de la mort dans son corps épuisé.
Aux parois du rocher mourante elle s'affaisse
Pour retomber. La mort vient fermer ses beaux yeux,
Et lui, sortant enfin de cette folle ivresse,
Trahit son désespoir par des cris furieux.

XI

Elle est morte ! et par moi ! par ma folle démence !
C'était écrit là-haut dans le livre fatal.
Mahomet ! tu la tiens ta suprême vengeance !
Sois maudit ! avec toi tous les esprits du mal.
Malheur aussi sur moi, dit-il, et, sur la terre
Aux pieds de Léïla, rugissant de douleur,
De ses ongles crispés il creuse la poussière.....

La fille d'Yémen surmontant sa pâleur,
— Qu'ai-je éprouvé ? dit-elle, ô mon époux que j'aime;
Je sens que je m'en vais, hélas ! et pour toujours,
Mais pourquoi prononcer ce terrible anathème ?
Le Prophète peut-il nous rendre à nos amours ?
— Écoute, lui dit-il, enchanteur de naissance,
Haboul était mon père, héritant de son art,
A mes yeux je donnai, par ma propre science,
L'irrésistible attrait d'un amoureux regard.
Un jour je séduisis la fille du Prophète....
A ces mots, Léïla, répond par un soupir.
— Oh ! je ne l'aimais point. Et, relevant la tête :
— Je te pardonne, ami, dit l'enfant de l'Émir.
— Le Prophète le sut, et pour venger mon crime :
Va, dit-il, ton regard qui fascinait les cœurs
Gardera sa puissance et tu seras victime
Quand tu ne penseras qu'aux lauriers des vainqueurs.
Garde le mauvais œil que la mort accompagne ;
Je te maudis ! Hélas ! j'allais dans mon effroi
A la Mecque sacrée, à la sainte montagne,
Je voulais détourner cette inhumaine loi ;
Je te vis ! Je t'aimai, je t'aime et t'ai perdue ;
J'ai flétri ta jeunesse, ô suprêmes douleurs !
Dans ton cœur adoré l'horreur est descendue
Et tu vas détourner de moi tes yeux en pleurs.
— Viens, lui dit Léïla d'une voix gémissante,
Pendant qu'il se traînait pleurant à ses genoux,
N'as-tu jamais aimé que moi, ta seule amante ?
— Toi seule. — Alors, ami, de mourir il m'est doux.
Ne vaut-il donc pas mieux partir dans le jeune âge
Alors que notre amour est si tendre et si fort,
Que de le voir passer comme un trompeur mirage
Et cesser par degrés quand approche la mort.

Je t'aime, cher Haboul, je n'ai point à me plaindre,
Et si tu vois mes yeux prêts à verser des pleurs,
C'est, hélas ! en pensant que mes jours vont s'éteindre
En te laissant ainsi de mortelles douleurs.

Et l'on n'entendit plus durant la nuit entière
Que sanglots, que baisers, que soupirs confondus,
Et l'ange de la mort armé du cimeterre
Trancha les fils dorés de ces beaux jours perdus.
L'âme de Léïla s'enfuit avec l'aurore,
Mais son corps reposait aux bras de son époux
Qui, fou de désespoir, croit lui parler encore
Et d'un rire insensé s'agite à ses genoux.
Puis, tout à coup, sortant d'un lugubre silence :
— Ah ! Prophète maudit, cruel, tu t'es trompé,
Ce poignard effilé défîra ta vengeance ;
Je vais la suivre. Il dit et retombe frappé.

XII

Trois jours après leur mort, entrant dans ce repaire,
Un Arabe aperçoit les corps des deux amants,
Il va porter sur eux une main téméraire
Et croit déjà tenir leurs riches vêtements.
Il se baisse et soudain son courage s'énerve,
Deux yeux sur lui fixaient un regard flamboyant.
Il s'enfuit éperdu. Le mauvais œil conserve
Au-delà de la mort son pouvoir effrayant.

TABLEAU

DES

MEMBRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES,

AGRICULTURE, ARTS ET BELLES-LETTRES

d'Aix.

—

BUREAU DE L'ACADÉMIE

(1881-1882)

Président..... M. le marquis DE SAPORTA ✻.

Vice-Président..... M. le doyen RENOUX.

Secrétaire-perpétuel.. M. Charles DE RIBBE ✻.

Secrétaire..... M. GUILLIBERT ✻.

Archiviste..... M. DE BERLUC-PERUSSIS ✻.

Trésorier..... M. DE GARIDEL.

MEMBRES RÉSIDANTS

MM.

GARIDEL (de) Augustin-Joachim-Léon, doyen, officier d'Académie, 29 mars 1836.

TAVERNIER Adolphe-Alexandre, avocat, docteur en droit, ancien bâtonnier, 14 juin 1840.

MAURIN (l'abbé) Elzéar-François, ancien aumônier du Chapitre, 30 novembre 1841.

PAYAN Pierre-Scipion, docteur en médecine, correspondant de l'Académie de médecine, 29 mars 1842.

BONAFOUS ✠ O. ✲ Norbert, doyen honoraire de la Faculté des Lettres, 18 décembre 1849.

FERAUD-GIRAUD ✠ Louis-Joseph-Delphin, conseiller à la Cour de Cassation, 10 février 1857.

RIBBE (de) ✠ Charles, 10 février 1857.

SAUTERON-SÉRANON (de) Jules, avocat, ancien bâtonnier, lauréat de l'Institut, 9 février 1858.

REINAUD DE FONVERT Alexis, membre de la commission des Musées, 16 mars 1858.

ESPIEUX (l'abbé) Jacques-Auguste, chanoine de la Métropole, 30 novembre 1858.

GAUT ✲ Jean-Baptiste, conservateur de la Bibliothèque d'Aix, 19 février 1863.

BOURGUET Eugène, docteur en médecine, inspecteur des Eaux thermales, lauréat de l'Académie de médecine, 20 février 1866.

SAPORTA (marquis de) ✠ Gaston, correspondant de l'Institut, 17 avril 1866.

ACHINTRE Joseph-Frédéric, professeur émérite de l'Université, 13 mai 1867.

Morisot Jean-Baptiste, licencié ès-lettres, professeur émérite de l'Université, officier d'Académie, 3 juin 1867.

Reynald ✻ Hermile, doyen de la Faculté des Lettres, lauréat de l'Académie Française, 28 mars 1870.

Plaisant ✻ Thomas, ingénieur chargé des travaux de l'Ecole d'Arts et Métiers, en retraite, 5 février 1872.

Laurin Auguste, licencié ès-lettres, professeur à la Faculté de Droit, 4 mars 1872.

Cherrier (l'abbé) Joseph-Auguste, docteur en Théologie, chanoine honoraire, 15 avril 1872.

Berluc-Perussis (de) ✻ Léon, 24 janvier 1865 (rang du 7 décembre 1875).

Guillibert ✻ Hippolyte-Jean-Baptiste-Marie-Félix, avocat à la Cour d'appel, 15 janvier 1878.

Foncin ✻, inspecteur honoraire d'Académie, 27 février 1878.

Renoux (l'abbé), chanoine-honoraire, docteur ès-lettres, doyen de la Faculté de Théologie, 21 janvier 1879.

Vidal François, sous-bibliothécaire d'Aix, 21 janvier 1879.

Tavernier Eugène, conseiller à la Cour d'appel, 4 février 1879.

Deligne Albert, ingénieur des mines, professeur à l'Ecole d'Arts et Métiers, 4 février 1879.

Meyronnet Saint-Marc (Philippe de Boyer-Fonscolombe, baron de) 2 mars 1880.

Chavernac Félix, docteur en médecine, 9 mars 1880.

Salve (de) O. ✻ Ernest, recteur honoraire de l'Université, 4 mai 1880.

Arnaud Emile, ancien magistrat, avoué au Tribunal civil, 11 janvier 1881.

MEMBRES D'HONNEUR

MM.

Rigaud C. ✻ C. ✲, premier président de la Cour d'appel d'Aix, 16 mai 1859.

Sigaudy O. ✻, premier président honoraire de la Cour d'appel de Montpellier, 16 avril 1860.

Roux ✻ ✲ Pascal, ancien maire d'Aix, 21 décembre 1866.

Vieille O. ✻, ancien recteur de l'Académie universitaire d'Aix, 1er mars 1869.

Beaune ✻ ✲, ancien procureur général à Aix, professeur à l'Institut catholique de Lyon, 25 janvier 1876.

Forcade (Mgr) ✻, archevêque d'Aix, Arles et Embrun, Primat, 6 juin 1876.

Zévort C. ✻, ancien recteur de l'Académie universitaire d'Aix, 27 février 1877.

Clément-Simon ✻ C. ✲, ancien procureur général près la Cour d'appel d'Aix, 19 février 1878.

Bourget ✻, recteur de l'Académie universitaire d'Aix, 7 janvier 1879.

Demontzey ✻ ✲, conservateur des forêts à Aix, 11 mars 1879.

—

MEMBRES HONORAIRES

MM.

Méry Louis ✻, professeur honoraire à la Faculté des Lettres, 7 décembre 1852 (rang de 1878).

Gibert Joseph-Marc, directeur honoraire du Musée, 7 décembre 1852 (rang de 1880).

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

MM.

Ramus, sculpteur à Paris, 10 décembre 1839.

Ricard (Adolphe), secrétaire de la Société archéologique de Montpellier, 6 janvier 1846.

Topin (Hippolyte), à Livourne, 20 avril 1847.

Feraud (l'abbé), curé aux Sièyes (Basses-Alpes), 8 mai 1849.

Rostan (Louis), correspondant honoraire du ministère de l'instruction publique, à Saint-Maximin (Var), 1er mars 1853.

Cherbonneau, professeur à Paris, 19 décembre 1856.

Adriani (Jean-Baptiste), professeur à Turin, 26 janvier 1858.

Zeller (Jules), professeur au collége de France, à Paris, 6 février 1855 (rang du 13 avril 1858).

Lallement, avocat à Nancy, 22 juin 1858.

Ayma, censeur du lycée de Limoges, 13 avril 1858 (rang du 30 mai 1859).

Guérin, avocat à Grasse, 7 mai 1860.

Gistel, professeur à Rastibonne, 18 juin 1860.

Ferrand, ancien préfet, 20 janvier 1861.

Bouschet de Bernard, à Montpellier, 15 avril 1861.

Revel du Perron (de), ancien sous-préfet d'Arles, 24 novembre 1862.

Roques (l'abbé), à Albi, 26 janvier 1863.

Mistral (Frédéric), à Maillane, 2 mars 1863.

Joly, doyen de la Faculté des Lettres de Caen, 18 juin 1860 (20 avril 1863).

Teissier (Octave), à Marseille, 20 avril 1863.

Mouttet (Alexandre), juge de paix à Menton, 20 avril 1863.

Saudbreuil, premier président de la Cour d'Amiens, 3 juin 1861 (rand du 12 mai 1863).

André (Ferdinand), archiviste de la Lozère, à Mende, 2 décembre 1863.

Julien (Félix), officier de marine à Toulon, 8 décembre 1863.

Périgot, membre de la Société géographique de France, 22 décembre 1863.

Parrocel (Etienne), à Marseille, 19 juillet 1864.

Ouvré, recteur de l'Académie universitaire de Grenoble, 9 janvier 1860 (rang du 2 janvier 1866).

Egger, ancien président du Congrès scientifique d'Aix, membre de l'Institut, 21 décembre 1866.

Lesseps (comte de), président-fondateur de la Compagnie du Canal de Suez, 21 décembre 1866.

Larcy (baron de), ancien ministre, 21 décembre 1866.

Fonssagrives, professeur à la Faculté de médecine de Montpellier, 21 décembre 1866.

Matheron (Philippe), ingénieur à Marseille, 21 décembre 1866.

Vallier (Gustave), à Grenoble, 22 janvier 1867.

Carro, bibliothécaire de la ville de Meaux, 29 janvier 1867.

Planchon (Emile), professeur à la Faculté des Sciences de Montpellier, 26 février 1867.

Roumanille (Joseph), à Avignon, 27 janvier 1868.

Carnazza-Amarri, professeur à l'Université de Catane, 6 avril 1868.

Blanchard (Louis), archiviste des Bouches-du-Rhône), 7 décembre 1868.

Poncy (Charles), homme de lettres à Toulon, 10 mai 1869.

Cazalis (Frédéric), fondateur du *Messager agricole*, à Montpellier, 10 mai 1869.

Malinowski, professeur en retraite, à Cahors, 25 avril 1870.

Lavollée (Paul-René), docteur ès-lettres, rédacteur aux affaires étrangères, à Paris, 25 avril 1870.

Topin (Marius), inspecteur général des bibliothèques scolaires, à Paris, 16 mai 1870.

Tournadre (de), ingénieur en chef, à Grenoble, 7 décembre 1852 (rang du 27 novembre 1871).

Bonvallot (Edouard), conseiller à la Cour d'appel de Dijon, 26 février 1872.

Millien (Achille), à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre), 16 décembre 1872.

Desjardins (Arthur), avocat général à la Cour de Cassation, 8 avril 1867 (1er décembre 1873).

Benoist (Eugène), professeur à la Sorbonne, 5 mai 1873 (7 décembre 1875).

Falsan (Albert), à Lyon, 14 mars 1876.

Besson (Mgr), évêque de Nîmes, 13 juin 1876.

Bonaparte-Wyse (William-C.), à Waterford (Irlande), 4 juillet 1876.

Reguis (Marius), docteur en médecine, à Roquevaire, 23 janvier 1877.

Revoil, architecte diocésain, correspondant de l'Institut, à Nîmes, du 27 février 1877.

Azaïs (Gabriel), secrétaire de la Société archéologique de Béziers, 24 avril 1877.

Jannet (Claudio), professeur à l'Université catholique de Paris, 17 avril 1871 (rang du 11 décembre 1877).

Tourtoulon (baron Charles de), ancien président de la Société des langues romanes, à Valergues, 4 juin 1878.

Roque-Ferrier (Alphonse), secrétaire de la Société des langues romanes, à Montpellier, 4 juin 1878.

Bec (Léon de), directeur de la Ferme-Ecole des Bouches-du-Rhône, à Saint-Cannat, 11 juin 1878.

Boyer (Mgr), évêque de Clermont, 28 mars 1870 (rang du 17 juin 1878).

Payan-Dumoulin (de), ancien conseiller à la Cour d'Aix, à Valence, 2 juin 1863 (rang du 3 décembre 1878).

Lescouvé, premier président de la Cour de Limoges, 20 février 1866 (rang du 3 décembre 1878).

Laugier, conservateur du Cabinet des médailles de Marseille, 3 juin 1879.

Tamizey de Larroque, correspondant de l'Institut, à Gontaud, 14 décembre 1880.

Marion, professeur à la Faculté des Sciences de Marseille, 24 mai 1881.

ERRATA

—

Page 212, ligne 27, au lieu de *supercheries*, lisez *supercherie*.

Page 217, ligne 16, au lieu de *Bianchi*, lisez *Banchi*.

Page 220, ligne 3, au lieu de *poussé*, lisez *poussés*. — Même page, ligne 4, au lieu de *dirigés*, lisez *dirigé*. — Même page, ligne 9, au lieu de *préparé de fortes races*, lisez *produit de fortes races*.

Page 225, ligne 7, au lieu de *reliefs*, lisez *relief*.

Page 226, ligne 15, au lieu de *resta*, lisez *restât*.

Page 235, ligne 8, au lieu de *attaché*, lisez *attachée*.

Page 244, ligne 10, au lieu de *tridun*, lisez *tribun*.

Page 248, ligne 27, au lieu de *envoyé*, lisez *envoyés*.

Page 255, ligne 28, au lieu de *les éléments*, lisez *ces éléments*.

Page 256, ligne 3, au lieu de *combattre*, lisez *combattus*. — Même page, lignes 5 et 6, au lieu de *valeurs militaires*, lisez *valeur militaire*.

Page 258, ligne 5, au lieu de *ces*, lisez *ses*.

Page 263, ligne 22, au lieu de *bonne boi*, lisez *bonne foi*.

Page 287, ligne 2, au lieu de *venu*, lisez *venue*.

Page 292, ligne 17, et page 293 lignes 5 et 16, au lieu de *Bagliani*, lisez *Baglioni*.

Page 296, ligne 2, au lieu de *ces*, lisez *ses*.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Bureau de l'Académie 477

Liste des membres résidants 478

Liste des membres d'honneur et honoraires 480

Liste des membres correspondants 481

SCIENCES

Considérations sur les mouvements de l'atmosphère en Provence, par M. l'ingénieur A. Deligne 201

Étude sur les grandes épidémies qui ont régné en Provence, par M. le Dr Bourguet 363

LETTRES

Discours de réception de M. le procureur général Clément-Simon 1

Réponse de M. de Berluc-Perussis, président de l'Académie. 13

Étude sur Cousin et son Histoire de la philosophie, par M. A. Tavernier père 145

Le Roi Giannino, étude historique, par M. le conseiller Eug. Tavernier 211

Monographie numismatique du roi René et de sa famille, par M. Gust. Vallier 25

Monographie des monnaies de René d'Anjou, par M. Laugier 105
Les correspondants de Peyresc : Joseph Gaultier, par M. Ph. Tamizey de Larroque 299
Une Famille rurale au XVIIe siècle, par M. Charles de Ribbe 389
Poésies, par M. A. de Fonvert 451
Trois fleurs et une causerie enfantine, poésies, par M. J.-B. Morisot 459
Le Mauvais œil, poésie, par M. le B^on de St-Marc 465

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 01144 6674
Filmed by Preservation OIC
2000